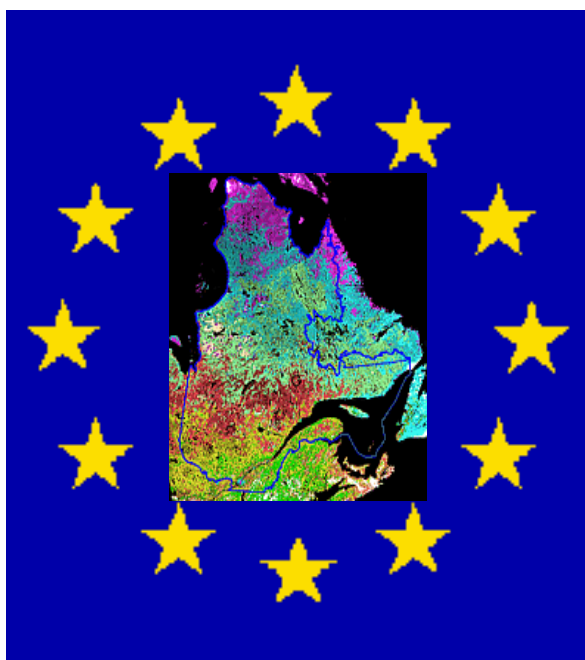


Le Québec au miroir de l'Europe



**Sous la direction de
Robert Laliberté et Denis Monière**

© Association internationale des études québécoises (AIÉQ) 2004
Place Royale, 32 rue Notre-Dame,
Québec(Québec) G1K 8A5
www.aieq.qc.ca , accueil@aieq.qc.ca

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit,
sans le consentement de l'AIÉQ ou des auteurs, est illicite. Tous droits réservés.

Dépôt légal : 2^e trimestre 2004
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 0-9735471-0-3

Table des matières

LALIBERTÉ, Robert Avant-propos	p. 8

Introduction

MONIÈRE, Denis « Jeux de miroirs »	p. 10
KOLBOOM, Ingo Les études québécoises en Europe : ce qu'elles apportent et ce qu'elles rapportent	p. 12
DUHAIME, Clément Mot de bienvenue	p. 17

Chapitre I- Langues, cultures et identités

Perspective historique

VALERO PENA, Ana Isabel « L'empreinte occidentale en Nouvelle-France : l'exemple de la toponymie »	p. 19
ROY, Julie « Des femmes de lettres avant la lettre. Les religieuses et le livre manuscrit à l'époque de la Nouvelle-France »	p. 23
OLIVARES VAQUERO, Dolores « Le Québec au XVIII ^{ème} siècle. Une lecture contemporaine »	p. 36
HLADONY, Orsolya « <i>Je me souviens</i> ou bien le mythe du passé à travers trois romans du terroir »	p. 46
FERNÁNDEZ RODRIGUEZ, Áurea « La création littéraire canadienne d'expression française traduite en Espagne. Une culture peu connue »	p. 53
VIGH, Árpád « Les mythes de la réussite dans l'imaginaire québécois »	p. 66
PARRIS, David L. « Quand la littérature canadienne française s'affranchit de la tutelle de Paris »	p. 74

Approche de l'identitaire

GONZÁLEZ MENÉNDEZ, Lidia « Voyage et parcours identitaire dans <i>La Petite Poule d'Eau</i> de Gabrielle Roy »	p. 81
MATA BARREIRO, Carmen « La réception de la littérature migrante au Québec, dans l'Europe francophone et en Espagne »	p. 89

GRUBER, Iris « Province, conservatisme, catholicisme – L’écriture contre la tradition »	p. 99
GOKIELI, Marta « Entre l’utopie et la raison tragique. Les révolutionnaires européens dans <i>Prochain épisode</i> d’Hubert Aquin »	p. 107
PAVEL, Maria « « Guerre et paix » des langues au Québec »	p. 115
GAUVIN, Lise « Décalage langagier : le sentiment de la langue chez les écrivains québécois »	p. 124
LINTVELT, Jaap « Voyage américain et quête identitaire dans le roman québécois »	p. 130
<u>Images de québecité</u>	
CHOVRELAT, Geneviève « La terre, la mer, le père et le fils »	p. 141
<u>Écriture contemporaine</u>	
GYURCSIK, Margareta « Le roman québécois contemporain. Voyage au bout de l’écriture »	p. 154
DE LUCA, Ylenia « La poésie québécoise contemporaine. Un défi pour le troisième millénaire »	p. 163
CALVO MARTÍN, Beatriz « Paroles de conteuse. Une étude stylistique sur <i>Le Livre d’Emma</i> de Marie-Célie Agnant »	p. 170
<u>Médias et identités</u>	
FILION, Michel « La radio au Québec. Une institution au service d’une société distincte »	p. 179
VUILLARDOT, Maud « Professionnalisme et identité journalistique au Québec dans le contexte de la question nationale ou comment poser la question des conditions d’une presse d’information »	p. 185
Chapitre II- Immigration, intégration et urbanité	
<u>Processus d’intégration : paradoxes</u>	
ERFURT, Jürgen « Immigration et alphabétisation: l’intégration linguistique des immigrants antillais dans le milieu québécois francophone »	p. 191
MOLDOVEANU, Mirela et Alice IONESCU « Les programmes de francisation des migrants adultes au Québec. Premiers pas vers une intégration réussie ? »	p. 199
GERONIMI, Martine « Immigration, intégration et urbanité : Parc-Extension à Montréal »	non-disponible

Citoyenneté, démocratie et prise en compte de la diversité

- CAMPANI, Giovanna** p. 207
« Minorités et langues en Europe au miroir du Québec »

Chapitre III- Droits et société

Droits et conflits de valeur

- RÉVILLARD, Anne** p. 218
« L'économie des relations entre féminisme et familialisme au Québec : vers une mise en compatibilité ? »

- MARTIN, Thibault** p. 234
« Vers la définition d'un contrat social post-colonial au Québec? »

Le droit et la gouvernance face au secteur privé

- BOUSQUET, Jean-Baptiste** p. 256
« Le financement des équipements publics urbains au Québec et en France. Expériences comparées »

Chapitre IV- Les défis de la mondialisation

Vues sur la mondialisation

- BALTHAZAR, Louis** p. 276
« Un Québec américain dans le miroir de l'Europe »

- VISCIANO, Sylvia** p. 286
« La mondialisation vue du Québec »

- TRAISNEL, Christophe** p. 296
« Un pays pour le monde. Le mouvement souverainiste face à la mondialisation »

Régionalisation et mondialisation

- THOUEZ, Jean-Pierre** p. 312
« Genèse et développement de la notion de région en Europe et au Québec »

- FEIFEL, Manuel** p. 319
« La coopération interrégionale Bavière-Québec. Jeu d'équipe à l'ère de la mondialisation »

Chapitre V- Un système politique en mutation

Démographie et politique locale

- FAURE, Alain** p. 327
« La fusion des municipalités à Montréal. L'évolution du pouvoir d'agglomération en débats »

Démocratie, identité et diversité

- LESSARD, Jean-François** p. 338
« Le Québec au miroir de l'Europe : « nouveaux cadres politiques pour des sociétés post-politiques : possibilités et limites » »

GAGNON, Bernard « Citoyenneté et pluralisme dans le modèle québécois d'intégration des immigrants »	p. 344

Conclusion

RESCH, Yannick « L'émergence de nouveaux thèmes de recherche en études québécoises. Le point de vue de la littérature »	p. 354

PALARD, Jacques « L'émergence de nouveaux thèmes de recherche en études québécoises. Le point de vue des sciences sociales »	p. 356

GAGNON-TREMBLAY, Monique « Allocution à l'occasion de la clôture du Congrès européen des études québécoises »	p. 361

KOLBOOM, Ingo « Mot de remerciement du Président de l'AIÉQ à la Ministre des Relations internationales du Québec »	p. 366

Annexe

<i>Index des auteurs</i>	p. 368

REMERCIEMENTS

Le Congrès européen des études québécoises « Le Québec au miroir de l'Europe » s'est tenu à Paris du 23 au 25 octobre 2003. Il a été organisé conjointement par l'Association internationale des études québécoises (AIÉQ) et par le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise (CCIFQ).

Nous tenons à remercier les personnes et institutions qui ont rendu possible la tenue de ce congrès. Il n'aurait pu se réaliser sans l'appui que le Délégué général du Québec à Paris, M. Clément Duhaime, a accordé à ce projet dès le début, ni le soutien financier que lui ont consenti le Ministère des Relations internationales du Québec et le Ministère de l'Éducation du Québec.

Nous tenons à remercier surtout celles et ceux qui ont contribué à assurer le succès de cet événement. Des remerciements particuliers s'adressent à l'équipe du CCIFQ, Joëlle Touroude et Sabine Zyzemski, et à celle de l'AIÉQ, Nathalie Dutil, Véronique Leclerc, Mélisande Bélanger et Simon-Pierre Ratté, qui pendant des mois ont été impliqués dans la préparation ou le déroulement du congrès, ou par la suite dans la confection de la présente publication. Enfin, nous souhaitons remercier également les membres du comité d'organisation pour la collaboration soutenue et efficace qu'ils nous ont apportée, tous les conférenciers et conférencières pour la qualité de leurs communications ainsi que l'ensemble des participants aussi bien pour l'assiduité de leur attention que pour l'acuité de leurs interventions.

Robert Général
Directeur général
AIÉQ

Denis Monière
Directeur exécutif
CCIFQ

AVANT-PROPOS

Près de 200 chercheurs, des « mordus du Québec » comme les a appelés le journal *Le Devoir*, ont participé au premier Congrès européen des études québécoises qui s'est tenu à Paris du 23 au 25 octobre 2003. Parmi eux se trouvaient aussi bien des spécialistes de la littérature québécoise que des spécialistes de questions de société, de droit ou de science politique. Ils étaient venus de 15 pays européens différents pour faire état des recherches qu'ils consacrent au Québec ou encore pour avoir des échanges avec leurs collègues européens et québécois au sujet de ces recherches.

Les organisateurs de cet événement avaient donc de bonnes raisons de se réjouir d'une aussi forte participation de la part de chercheurs provenant d'autant de pays différents et représentant une aussi grande variété de disciplines. Ils n'avaient toutefois pas à s'en surprendre. En effet, le dynamisme des études québécoises en Europe, comme l'a souligné aussi bien le Président de l'AIÉQ lors de la séance inaugurale que la Ministre des Relations internationales du Québec lors du banquet de clôture, ne s'est jamais démenti depuis au moins trente ans.

Déjà en 1993, à l'invitation de Jean-Marie Klinkenberg, qui dirigeait alors le Centre d'études québécoises de l'Université de Liège, un groupe de chercheurs européens et québécois s'était réuni dans le cadre d'un congrès qui visait entre autres choses à créer un réseau européen d'études québécoises. Ce projet ne s'est peut-être pas concrétisé comme tel, mais il a néanmoins inspiré l'idée de mettre en place une association internationale d'études québécoises.

Le véritable succès du congrès européen d'octobre 2003 n'aura cependant pas été d'avoir réuni un aussi grand nombre de participants. Il aura plutôt été d'avoir permis à plusieurs chercheurs, notamment à des jeunes chercheurs, de présenter des communications d'une grande qualité. Il aura également été de fournir à l'ensemble des participants l'occasion de témoigner à travers leurs questions, commentaires et discussions, de la vitalité des études québécoises en Europe.

Il nous fait donc plaisir de diffuser à l'aide de la présente publication électronique la plupart des textes des communications qui ont été présentées dans le cadre de ce congrès européen d'études québécoises. Cette publication comprend cinq grands chapitres à l'intérieur desquels sont regroupés les textes des communications qui ont été consacrées à chacun des grands sous-thèmes du congrès.

En guise d'introduction, nous avons tenu à présenter d'une part, les mots de bienvenue qui ont été prononcés respectivement par le Directeur exécutif du CCIFQ, monsieur Denis Monière, et le Délégué général du Québec à Paris, monsieur Clément Duhaime, et d'autre part, la conférence inaugurale qu'a livrée le Président de l'AIÉQ, monsieur Ingo Kolboom. On retrouve dans ces textes des éléments d'information fort utiles pour comprendre les objectifs que poursuivait ce congrès, mais aussi pour apprécier à sa juste valeur l'intérêt que les chercheurs européens accordent à l'étude du Québec.

Le premier chapitre, plus volumineux que les autres, reflète à lui seul l'étendue et la diversité des recherches qui sont consacrées en Europe à la culture et surtout à la littérature québécoise. On y retrouve les textes des nombreuses communications qui ont traité des nouvelles réflexions qu'offre le discours littéraire québécois sur la société, la langue et l'identité du Québec.

Dans le second chapitre, on retrouve le texte de certaines des communications qui se sont penchées sur une analyse du « modèle québécois » de gestion de la diversité et plus particulièrement d'intégration des immigrants. Dans le troisième chapitre, ce sont les textes de certaines des communications qui ont porté sur l'analyse des tendances de l'évolution du droit au Québec qui sont présentés. Le quatrième chapitre regroupe pour sa part les textes de différentes communications qui se sont appliquées à évaluer l'impact de la mondialisation au Québec, notamment sur les plans politique, économique, culturel et social, ou encore à démontrer l'importance du processus de régionalisation dans un contexte de mondialisation. Quant au cinquième chapitre, il regroupe les textes de certaines communications où sont analysées les mutations que doit assumer le système politique québécois pour faire face aux nouveaux défis de la gestion de la différenciation, de l'organisation du territoire, de la représentation politique et de l'expression des intérêts.

Enfin, en guise de conclusion, cette publication présente des textes qui répondent à l'un des grands objectifs, pour ne pas dire grande ambition, que s'étaient donnés les promoteurs et organisateurs du congrès : identifier de nouvelles pistes de recherches auxquelles les Européens pourraient se consacrer à l'avenir et dont les Québécois pourraient tirer profit pour avoir une interprétation plus juste de ce qu'ils ont, de ce qu'ils sont et de ce qu'ils font. Les rapports synthèses de Yannick Resch et de Jacques Palard, mais aussi le discours de clôture de la ministre des Relations internationales du Québec, madame Monique-Gagnon Tremblay, ainsi que le mot de remerciement du Président de l'AIÉQ, monsieur Ingo Kolboom, s'inscrivent très bien dans cette perspective; ils apportent en effet un éclairage intéressant et stimulant sur certains des nouveaux thèmes de recherche en études québécoises qui mériteraient dont l'émergence mériterait d'être favorisée et encouragée. Il est à souhaiter que les propositions évoquées dans ces textes sauront encourager certains chercheurs européens à s'intéresser à certains de ces nouveaux thèmes de recherche et contribueront ainsi à faire apprécier encore davantage l'apport des études québécoises réalisées en Europe.

Robert Laliberté
Directeur général
Association internationale
des études québécoises (AIÉQ)

JEUX DE MIROIRS

Denis MONIÈRE

Directeur exécutif du Centre de Coopération Interuniversitaire Franco-Québécoise (CCIFQ)

C'est avec grand plaisir que je vous accueille au nom du CCIFQ à ce congrès qui a été organisé en collaboration avec l'Association internationale des études québécoises. C'est dans ce prestigieux amphithéâtre Liard chargé d'histoire et sous le regard admiratif de Richelieu dont le portrait surplombe la tribune que nous ouvrons ces assises dont nous confions la présidence d'honneur à celui qui a créé la compagnie des cent associés en 1628 et a soutenu l'entreprise d'établissement de Champlain à la mort d'Henri IV. Même si cette entreprise a été interrompue une première fois par l'invasion des frères Kirke, elle n'en a pas moins persisté pour aboutir à une société moderne de langue française en Amérique du Nord.

Le Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise, suite à la récente modification de ses statuts, peut désormais, à partir d'une solide relation franco-québécoise, travailler au développement des relations entre les universitaires québécois et européens. C'est dans ce cadre que s'inscrit la tenue de ce colloque à Paris.

Je voudrais en premier lieu rendre hommage au Délégué général du Québec, Clément Duhaime qui a lancé cette idée en mai 2000 de réunir les universitaires européens qui travaillent sur le Québec et qui nous a confié le mandat de la réaliser. Même si le parcours fut parfois sinueux, parce que l'organisation d'une telle manifestation est un processus complexe, nous pouvons dire aujourd'hui avec satisfaction mission accomplie. Nous désirons remercier les Ministères des relations internationales et de l'éducation du Québec dont le soutien a permis l'organisation de ce colloque et souligner les efforts constants de nos collaboratrices : Joëlle Touroude, Sabine Zyzemski et Mélisande Bélanger. Nous les en remercions.

Le Comité scientifique a choisi la métaphore du miroir pour décrire le projet intellectuel qui sous-tend cette rencontre entre une société qui est un fragment d'Europe installé en terre nordique et l'image que s'en font des analystes imprégnés de la diversité des cultures européennes.

Toute métaphore est bien sûr imparfaite et insuffisante pour traduire la complexité d'une réalité. Pour cette raison, c'est dans un sens pluriel que nous envisageons cette métaphore non seulement parce que les échanges que nous aurons doivent couvrir plusieurs champs disciplinaires, mais aussi parce que les visions du Québec que l'on découvrira durant ce congrès seront comme un kaléidoscope, teintées par la diversité d'origine des regards. Il faudrait donc parler de jeux de miroir pour qualifier le contenu de cette rencontre entre universitaires québécois et européens.

Autant sur le plan individuel qu'à l'échelle des sociétés, la connaissance de soi passe à la fois par l'introspection et par ce que j'appelle l'extrospection, c'est-à-dire par le regard de l'autre. Ce regard n'est pas nécessairement un reflet fidèle de ce que nous sommes, car il est le produit

d'un point de vue particulier situé dans une autre expérience qui oriente la perception. Mais c'est précisément là aussi où réside son intérêt, dans la distanciation que permet l'extériorité.

Les travaux des épistémologues ont montré que le regard de l'autre, même celui des scientifiques n'est jamais neutre, il ne peut être un simple reflet, il est déformé par un prisme puisque la perception de l'autre est toujours ancrée dans sa propre expérience historique et culturelle.

Au XIXe et durant la première moitié du XXe siècle, notre historiographie a été dominée par la perception de politiciens ou d'universitaires anglo-américains qui nous renvoyaient une image de nous-mêmes modelée sur leurs a priori culturels. Nous étions en tête à tête avec une culture différente par sa langue, sa religion et son histoire et qui nous évaluait en fonction de ses intérêts politiques et stratégiques. Du célèbre « peuple sans histoire et sans culture » de Lord Durham à la « priest ridden province » des sociologues américains et canadiens-anglais, nous avons dû surmonter ces images négatives pour nous construire une identité propre. Même si nous ne sommes pas complètement libérés de ces regards, pas toujours exempts de partialité qui nous viennent de notre environnement nord-américain, nous pouvons aujourd'hui les relativiser en les confrontant à une plus grande diversité de points de vue.

Le développement des études québécoises en Europe ouvre de nouvelles pistes d'interprétation qui aideront les Québécois à avoir une perception plus juste de leurs forces et de leurs faiblesses. Telle est l'ambition que nous avons mise dans le titre de ce colloque et ce que nous attendons de ce regard des littéraires, des sociologues, des juristes et des politologues européens qui durant ces trois jours exposeront leur perception de l'expérience québécoise à la lumière des problématiques de leur propre société. Je suis convaincu que nous sortirons tous enrichis de ces trois jours d'échanges intellectuels et amicaux.

LES ÉTUDES QUÉBÉCOISES EN EUROPE : CE QU'ELLES APPORTENT ET CE QU'ELLES RAPPORTENT

Professeur Ingo KOLBOOM
Président de l'AIÉQ

À titre de Président de l'Association internationale des études québécoises, je vous souhaite la bienvenue. Merci d'être venu(e)s si nombreux et nombreuses des quatre coins de notre vieille et nouvelle Europe ainsi que du Québec et d'autres provinces canadiennes pour participer à ce congrès qui est, en effet, une première dans la jeune histoire de nos études québécoises, car il s'agit bel et bien du premier congrès européen sur les études québécoises à réunir des participants d'un aussi grand nombre de pays différents de notre continent.

Permettez-moi de vous exprimer ma joie et ma gratitude.

D'abord, parce que vous êtes là. Et votre présence témoigne envers tous ceux qui nous observent de l'existence d'une nouvelle espèce d'humain à qui la zoologie socio-professionnelle a donné un nom, LES QUÉBÉCISTES, qui étonne bien du monde y compris les Québécois et Québécoises de souche.

Eh ! oui, l'Académie française se verra bien dans l'obligation de prendre acte de ce néologisme qui témoigne de la vitalité de toute une communauté d'amis du Québec qui sont répartis dans le monde entier et se penchent sur le Québec avec intérêt, curiosité et compassion. Bref, des gens comme vous, comme nous !

Nous formons une communauté universelle dans le prisme de laquelle se reflète, se diffuse et se reproduit cette spécificité nommée francophonie nord-américaine et dont le pilier principal restant est le Québec actuel.

En effet, le Québec se reflète, se diffuse et se reproduit dans un réseau international de plus de 2.500 québécoistes, présents dans 65 pays sur les cinq continents. Un bassin de chercheurs et d'enseignants formant environ 50 000 étudiants par an dans plus de 40 disciplines différentes.

Dans ce réseau de québécoistes, l'Europe occupe une place particulière et c'est cette dernière qui illustre tout l'intérêt de notre Congrès :

- 20 pour cent de l'ensemble des 2.568 québécoistes identifiés jusqu'à maintenant dans le monde sont actifs en Europe.
- On retrouve environ 514 québécoistes en Europe alors qu'on en retrouve environ 334 aux États-Unis.
- Les études québécoises sont implantées dans la plupart des pays d'Europe occidentale depuis au moins 20 ans : en Allemagne, en Autriche, en Belgique, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en France, en Irlande, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède... pour ne citer que quelques pays par ordre alphabétique.

- Elles se sont développées rapidement et fortement depuis une dizaine d'années dans bon nombre de pays d'Europe centre-orientale : en Croatie, en Hongrie, en Pologne, dans les républiques baltes, en Roumanie, en Slovaquie, en République tchèque et en Russie. Sur les onze pays européens représentés à notre Congrès, six en sont d'Europe centre-orientale. Et j'ai le plaisir de saluer tout particulièrement nos membres et conférenciers venant de cette nouvelle Europe !
- C'est également en Europe que l'on retrouve le plus grand nombre de québécois qui se consacrent à l'étude de différentes questions relevant du domaine de la géographie, de l'histoire, de la science politique, de la sociologie ou encore de la linguistique.
- En Europe, 55,1 pour cent des québécois appartiennent à différentes disciplines du domaine des sciences humaines (excluant l'économie), alors que cette proportion est de 48,6 pour cent aux États-Unis.
- Pratiquement autant de québécois européens que de québécois américains se consacrent à l'étude de la culture québécoise (42,6 % versus 45,7 %).
- Sur les quelque 100 centres universitaires dans le monde qui se consacrent à l'étude du Québec, plus de la moitié se retrouvent en Europe, notamment en Allemagne, en Belgique, en France, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni. Aux États-Unis, on retrouve 15 de ces centres.

J'ai parlé de cette spécificité nommée francophonie nord-américaine et dont le Québec est le phare le plus visible et le plus vigilant. Et il est évident que c'est ce fait français qui donne aux études québécoises son profil marquant et qui les met à cheval sur les études canadiennes et sur les études françaises-francophones.

Il en résulte que le français est la langue de travail de la majorité des québécois, au moins en Europe. Cette proportion est de 52,1 pour cent en Europe occidentale et monte à 60 pour cent en Europe centre-orientale. Par comparaison, ce sont 50 pour cent des québécois américains qui utilisent le français dans le cadre de leur travail.

Mais assez de statistiques qui, néanmoins, vous illustrent de manière fort intéressante QUI vous êtes, QUI nous sommes, en particulier sur notre vieux continent !

Et c'est justement parce que nous, québécois ici présents ou virtuellement présents, sommes ce que nous sommes, que notre toute jeune Association internationale des études québécoises a PU naître, a DÛ naître. Auparavant, ces chercheurs et enseignants dans le monde entier étaient isolés, sans affiliation associative nette et directe avec leur champ d'intérêt ou encore étaient marginalisés au sein d'autres associations, d'études franco-françaises, canadiennes ou nord-américaines où l'intérêt à l'égard du Québec est forcément plus dilué.

Et, soulignons un fait qui est largement sous-estimé au Québec même : un québécois hors Québec existe parce qu'il le veut, parce qu'il le désire. Le Québec ne figure point de façon

obligatoire dans nos cursus universitaires et scolaires quelle que soit la discipline. Si le Québec y apparaît, c'est parce qu'un romaniste, un historien, un économiste ou un politologue, etc., s'y intéresse de son propre gré, en dehors et en plus de ce qu'il est censé faire, et qu'il fait un effort supplémentaire afin d'inscrire le Québec dans son programme.

Ce fut donc notre mission de donner à tous ceux et à toutes celles qui articulent ou véhiculent cet intérêt spécifique pour le Québec - que ce soit pour le Québec tout court ou pour le Québec comme foyer spécifique de la maison canadienne ou pour le Québec comme exemple particulier de la francophonie nord-américaine — donc, leur donner un AGORA censé rassembler ces chercheurs et enseignants parsemés pour qu'ils se reconnaissent et pour qu'ils forment un réseau et une filière entre eux.

Cette agora fut et est notre Association internationale des études québécoises. Fondée, il y a six ans seulement, elle a pu devenir, elle est devenue un véritable foyer, une structure d'accueil et de communication pour tous les québécois du monde, dont plus de 800 sont membres cotisants, et dont j'ai l'honneur d'être le président depuis cinq ans.

- Nous sommes une Association scientifique qui a veillé dès ses débuts à préserver son indépendance. D'où la raison pour laquelle notre grand acquis a été la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut d'organisation internationale non gouvernementale (OING).
- Nous nous considérons comme organisme collégial, ouvert et complémentaire. Ce qui répond parfaitement au profil de nos membres qui — je le souligne — ne sont pas exclusivement des québécois.
- L'entente de partenariat que nous avons conclue cette année avec le Conseil international des études canadiennes et nos collaborations avec des instances canadiennes au-delà du Québec illustrent cet esprit d'ouverture qui répond également aux besoins de nos membres.
- Nous sommes un organisme d'entraide et de coordination qui cherche un maximum de facilités de travail, d'économies et d'accès pour nos membres. C'est dans cette perspective que nous avons conclues jusqu'à maintenant des ententes de partenariat non seulement avec douze universités au Québec et trois universités en Ontario qui apportent à l'Association le soutien de ce réseau universitaire, mais aussi avec les principales maisons d'édition québécoises qui accordent à nos membres des rabais pour l'achat des livres et revues qu'ils lisent, diffusent et traduisent.
- La plus récente entente que nous venons de signer, celle avec « Le Devoir », permet à nos membres de s'abonner à ce journal à des conditions fort avantageuses.
- La prochaine entente qui sera conclue sous peu avec la grande Encyclopédie virtuelle de L'Agora permettra à nos membres d'entrer dans le réseau international des collaborateurs de cette unique encyclopédie québécoise et francophone sur Internet.

- Nous sommes un organisme d'information, de documentation et de communication. Nous disposons d'un portail Internet qui gère des banques de données, des bibliographies, des liens et qui relie les centres d'études québécoises dans le monde entier. C'est un site qui est déjà fréquenté par au moins 200 visiteurs tous les jours.
- De plus, tous les vendredis nous envoyons un bulletin électronique à plus de 2 000 abonnés qui peuvent ainsi se tenir au courant des publications, des événements et des informations d'intérêt pour celles et ceux qui se consacrent à l'étude du Québec dans tous ses états.
- Nous sommes d'ailleurs la première association scientifique dont la réalité non seulement dépasse, mais inspire la fiction : En effet, un romancier québécois a, semble-t-il, trouvé l'expérience de l'AIEQ et de son réseau international tellement stimulant qu'il en a fait l'objet de son récit qui tourne autour d'un célèbre congrès international de l'AIÉQ. Il s'agit du roman « La chambre morte » de Gilbert Dupuis.
- Mais notre capital fondamental, c'est l'esprit qui règne dans notre Association. C'est l'esprit cher aux philosophes Jacques Godbout et Jacques Dufresne, l'esprit de la *philia*, cette amitié qui forme les communautés et qui exige l'attention, la confiance, la coopération, la reconnaissance aussi bien que l'enracinement.

Une dernière pensée en guise d'ouverture de notre Congrès. Les québécois sont dans leur grande majorité des Non-Québécois, nous sommes des étrangers mais amis du Québec dans le monde entier.

Ce que le Québec nous donne sous forme d'objet d'études et de recherches sera le sujet même de notre Congrès. Sans vouloir anticiper sur les débats qui se tiendront dans les jours à venir, je tiens néanmoins à souligner que le Québec est pour nous beaucoup plus qu'un cobaye minoritaire spécifique dans le processus de la mondialisation sur lequel nous sommes appelés à jeter un regard froid. Au contraire, il est un sujet d'identification et de sympathie à partir duquel nous pouvons étudier toute une panoplie de problèmes et de défis dont l'intérêt et l'importance sont indéniables pour chacune de nos sociétés respectives.

Mais permettez-moi de poser la question dans l'autre sens : Que donnons-nous, nous autres québécois étrangers, au Québec ?

- Nous sommes une communauté de multiplicateurs et de médiateurs du savoir sur le Québec.
- Grâce à nous, la culture québécoise et le savoir sur les différents aspects de la réalité québécoise sont répandus dans le monde entier, et ce, en dehors des relations officielles que le Québec peut entretenir sur la scène internationale et qui, en dépit de leur dynamisme, sont néanmoins condamnées à demeurer modestes. Ce savoir sur le Québec est diffusé et reproduit aujourd'hui par nous-mêmes et le sera plus tard par nos élèves qui seront les élites de demain dans les professions les plus diverses !
- Nous sommes la cheville ouvrière de l'ouverture du Québec sur le monde, non seulement dans le monde de langue française qui — nous le savons — bat en retraite, mais surtout dans

le monde non-francophone. Et vous, les participants de ce Congrès, en êtes les meilleurs témoins de ce prolongement du Québec dans les mondes romans, germaniques, scandinaves, slaves, etc.

- o Cette ouverture sur le monde, dont le Québec a plus que jamais besoin pour continuer à se développer, nous la facilitons, nous la reproduisons, nous la réinventons. Et ce faisant, nous portons un regard tout à fait original sur le Québec : le regard de l'AUTRE. Tout pays a besoin de ce regard de l'autre, car sans cela toute ouverture ne restera qu'un nombrilisme élargi.

Ce regard de l'autre se doit d'être encouragé – ce que s'efforce de faire l'AIÉQ dans la mesure de ses moyens — à travers notamment des études comparatives qui viennent enrichir les perspectives de recherches sur le Québec. Car tout en étant un personnage bien singulier bon nombre de phénomènes observables au Québec ou au Canada français jouent également ailleurs :

1. Par exemple, la Rébellion des patriotes serait à replacer dans le contexte des mouvements sociaux et politiques en faveur d'un constitutionnalisme libéral en Europe et ailleurs.
2. Par exemple, la Révolution tranquille serait à replacer dans le contexte des mouvements sociaux, politiques, régionalistes et contestataires dans d'autres pays et régions qui ont connu eux aussi un télescopage de leur évolution vers la modernité (France, Allemagne) ou vers une nouvelle construction identitaire (Bretagne, Catalogne, Acadie).
3. Ou pour emprunter un dernier exemple au domaine littéraire : il serait intéressant de comparer la réception qui est faite à la littérature migrante au Québec et ailleurs;

Mais ce don que nous faisons au Québec est aussi un don que nous nous faisons à NOUS-MÊMES. Cette petite nation exceptionnelle dans le prisme de laquelle se joue le défi d'une culture et identité minoritaires nous met face à nos propres défis. Car nous autres en Europe, nous sommes tous des minorités dans l'ensemble européen.

Nous autres — Polonais, Français, Allemands, Néerlandais, Anglais, Italiens, Espagnols, Belges, Danois, Suèdes, Finlandais, Tchèques, Slovaques, Irlandais, Baltes etc. etc. — nous nous retrouvons dans une Union Européenne que nous voulons, que nous assumons, mais qui nous met chacun d'entre nous dans une situation de minorité face à l'autre, face aux autres.

Serions-nous donc — comme l'a dit Alain Finkielkraut — tous des Québécois ?

Oui, dans un certain sens, oui ! Le Québec lointain, nous le portons en nous et nous le transformons en message clair et offensif. Le monde que nous voulons est un monde solidaire, qui veille sur ses diversités culturelles et linguistiques, bref sur ses valeurs identitaires qui sont le propre de l'homme.

C'est en ayant en tête cette pensée que je vous souhaite, chers collègues, un beau Congrès, plein de réflexions, de dialogues, d'échanges, d'attention et... d'amitié !

MOT DE BIENVENUE

Clément DUHAIME

Délégué général du Québec en France

C'est avec un réel plaisir, et une joie que j'aurais peine à dissimuler, que je me retrouve ici aujourd'hui pour l'inauguration du premier Congrès européen des études québécoises.

Après avoir caressé longtemps l'idée d'une rencontre des spécialistes européens des études québécoises, voici que le projet voit le jour sous l'impulsion et la détermination enthousiastes de l'Association internationale des études québécoises et du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise. Je remercie vivement leurs directeurs ici présents, MM Denis Monière et Robert Laliberté

Mes remerciements s'étendent également aux membres du comité scientifique du congrès, à qui nous sommes redevables de la richesse du programme de conférences et de la qualité des intervenants qui animeront vos échanges pendant les deux prochains jours.

Voici donc rassemblés en un même lieu, près de deux cents personnes, qui ont mis le Québec au centre de leurs préoccupations professionnelles, au point d'en avoir fait l'objet de leurs recherches et de leurs enseignements.

Ce premier congrès européen sera l'occasion pour plusieurs d'entre vous de rencontrer, souvent pour une première fois, des collègues de multiples horizons disciplinaires, avec qui partager, voire confronter les regards que, chacun à votre façon, vous portez sur la société québécoise.

Société moderne, accueillante et ouverte sur le monde, le Québec a atteint, en l'espace de quelques dizaines d'années seulement, une maturité qui ne lui fait pas craindre le regard de l'autre.

Mature et moderne, deux qualificatifs qui ne signifient pas l'aboutissement d'une révolution, fut-elle tranquille, mais bien la reconnaissance d'une société qui bien que très jeune encore, si on la compare aux vôtres, peut désormais compter sur une population et sur des institutions en pleine possession de leurs moyens. Une société tout à fait en mesure de relever les grands défis du XXI^e siècle, autant sur la scène intérieure que sur la scène internationale dans ses domaines de compétence.

Les thèmes retenus pour vos échanges, couvrent plusieurs aspects de ces grands enjeux:

- langues, cultures et identités;
- immigration, intégration et urbanité;
- droits et société;
- défis de la mondialisation;

- systèmes politiques en mutation,

Voilà autant d'angles d'études à partir desquels vous conjuguez les points de vue de spécialistes en provenance de plus de onze pays d'Europe. Sans compter, bien sûr, les "droits de réplique" de vos collègues québécois qui voudront certes, ajouter un reflet nord-américain aux perspectives que leur projettera pendant deux jours ce miroir européen.

Marqués au coin de la mondialisation des échanges, économiques et sociaux, ces défis ne sont évidemment pas l'apanage de la société québécoise. Ils s'apparentent à ceux de toutes les sociétés modernes ; voilà pourquoi les rencontres comme celles d'aujourd'hui nous sont précieuses.

Jamais jusqu'à maintenant, en Europe, autant de regards, autant de points de vue se seront croisés, conjugués, confrontés dans un même lieu, en si peu de temps.

Ces multiples reflets du miroir européen contribueront à projeter une image du Québec une image plus vraie, à tout le moins plus objective de ses visages passés, contemporains et projetés.

Je terminerai ces quelques mots de bienvenue en formulant le vœu que ce premier congrès, qui vous donnera bien sûr l'occasion d'approfondir vos propres études, soit le terreau de nouveaux objets de recherche et de nouvelles approches issues de la complémentarité de vos échanges et de vos travaux.

Par dessus tout, je serais heureux que cette assemblée savante unique dans les annales des études québécoises ait contribué à instaurer de nouveaux réseaux de collaboration, à élargir et à approfondir des collaborations existantes autant chez les étudiants, que chez les professeurs et les chercheurs.

Je vous remercie de garder le Québec à l'œil, mais aussi dans le cœur.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un excellent congrès et un agréable séjour à Paris.

L'EMPREINTE OCCIDENTALE EN NOUVELLE-FRANCE : L'EXEMPLE DE LA TOPONYMIE

Ana Isabel VALERO PENA
Universitat de Barcelona

RÉSUMÉ

Cet exposé se centrera sur la toponymie dans les écrits de M. Lescarbot et G. Sagard, ainsi que les *Relations* des jésuites et autres textes. Ce reflet de l'empreinte française dans la dénomination de l'espace occupe une partie non négligeable dans les récits de voyage. C'est en désignant ce qui est nouveau (les lieux) que les Français tâchent d'ancrer l'histoire dans les lieux, d'après l'expression de R. Ouellet. En attribuant des noms français aux accidents géographiques amérindiens, l'Occidental prétend appliquer le modèle européen à la nouvelle réalité. Il serait intéressant de se demander s'il s'agit là d'ignorance linguistique de la part du voyageur-auteur, comme le suggère C. Morissonneau, ou bien si l'on a affaire, au contraire, à une imposition délibérée des noms français qui serait étroitement liée au désir de colonisation.

Le sujet abordé, la toponymie en tant que reflet de l'empreinte occidentale en Nouvelle-France, provient directement de mon travail de recherche dirigé par le professeur Isabel de Riquer, de l'Université de Barcelone.

Le nom de « Nouvelle-France » désignait les possessions françaises en Amérique du Nord aux XVI-XVII ss., c'est-à-dire la colonie du Saint-Laurent, les Pays d'en haut, l'Acadie et la Louisiane. La plupart des récits de voyage que j'ai analysés pour cette présentation datent du XVIIe siècle. Il s'agit des *Voyages* de Samuel de Champlain, de l'*Histoire de la Nouvelle-France* de Marc Lescarbot, du *Voyage au pays des Hurons* et l'*Histoire du Canada* du récollet Gabriel de Sagard, des *Relations* des jésuites, des oeuvres de Louis Hennepin (*La Description de la Louisiane* et la *Nouvelle découverte d'un très grand pays*) et de l'*Histoire de la Nouvelle-France* du jésuite Charlevoix, seul texte datant du XVIIIe siècle.

J'ai cherché dans les récits des informations sur la découverte des langues nouvelles lors des voyages des Français au Canada dans les siècles précités ; en se faisant, on peut remarquer que les auteurs-voyageurs sont conscients de l'existence de nouvelles langues, la désignation des lieux faisant partie de la conscience linguistique acquise peu à peu par les voyageurs de l'époque.

Bien que dans la plupart des exemples on aura affaire aux noms français, les textes présentent aussi certains termes indigènes ; en effet, c'est en émaillant les narrations de toponymes, que les auteurs mettent en scène le dire canadien, comme l'a signalé Catherine Broué (1997 : 28) lors de l'analyse des récits du récollet Louis Hennepin.

Pourtant, de manière générale, les relateurs soulignent leurs intentions à propos de la toponymie récente, et sont conscients des changements qu'ils introduisent : ainsi, ils emploient constamment des expressions du type : « que nous nommâmes... en raison de... », (je cite Jacques

Marquette) « *Nous jugeons donc qu'on a donné ce nom a cette baye a cause de...* » (Jacques Marquette, JR, 59 : 96), « *Isle ainsi nommée pour...* » (Sagard, 1865, I : 35), etc.

D'autres parts, et c'est sur ce point que je me centrerai, dans les récits, le lecteur moderne peut percevoir de manière très nette dans quelle mesure le modèle européen a servi à désigner les lieux. J'ai choisi trois aspects propres à l'écriture de voyages pour montrer ce procédé. D'abord, la méthode de description par comparaison, réduisant l'inconnu au connu et aidant ainsi le lecteur de l'époque à se familiariser avec le monde décrit dans ces récits ; voici par exemple un passage de Marc Lescarbot :

De là poursuivans leur route, ils trouverent vne autre riviere laquelle *ils nommerent* Seine pour la *ressemblance* qu'elle a avec *nôtre* Seine. Et passans outre vers le Nord-est, trouverent encore vne autre riviere qu'*ils nommerent* Somme [...]. Et plus outre encore vne autre qu'*ils nommerent* Loire. Et consequem-|| ment d'autres ausquelles *ils imposèrent les noms* de *nos rivières* de Charente, Garonne et Gironde, [...] (Lescarbot, 1866, I: 41-42). (fin de citation)

Deuxièmement, le modèle européen dans la toponymie traduit clairement le modèle choronymique français, structuré par l'influence du catholicisme et du culte à la personnalité (comme l'ont souligné Christian Morrissonneau, 1978 et Carmen Mata Barreiro, 1998). Dans les récits, les toponymes inspirés de noms de personnes sont nombreux et on peut justement reprendre l'expression de Louis-Edmond Hamelin (1972 : 32) « abus de l'anthroponymie », cette pratique étant principalement destinée à affirmer sa reconnaissance envers quelqu'un. Soulignons aussi certains noms pour honorer le roi Louis XIII: ville Ludovica, cité par Champlain (1968: 73) et Louis XIV: la Louisiane, cité par Hennepin (1683: Epistre). On trouve aussi des toponymes honorant les personnes ayant marqué l'histoire de la Nouvelle-France : des gouverneurs de la colonie (je cite Hennepin) : *Le Lac Ontario a été nommé le Lac de Frontenac, à cause de l'illustre comte de Frontenac, Gouverneur Général du Canada*, (fin citation) Hennepin, 1697 : 40); des explorateurs : « Port Jacques Cartier' (Lescarbot, 1866, I: 229), « Lac Champlain' (Charlevoix, 1744: 146) ou bien des interprètes (je cite Paul Le Jeune) : *la Rivière S. Iean tire sa denomination du sieur Iean Nicolet, truchement aux trois Riuieres*, (1637, JR, 12: 134); 'la riviere Marguerie' (Barthélémy Vimont, 1644, JR, 26: 30).

Le modèle européen est de même reflété par des noms de lieux venant des noms de saints (hagionymes), il en est ainsi pour les toponymes dont le nom procède du nom du saint du jour, le jour étant la date d'arrivée au lieu: 'la riviere Saint Jean' (Champlain, 1994: 62) et les exemples de Lescarbot « le Cap Saint-Louis » (1866, I : 249), « le Cap Saint-Pierre' (*ibid.*: 235) et 'le Cap saint-Jean', à propos duquel il écrit : [...] *audit jour de saint Iean, [...] nous découvrimes vn Cap [...]. Et d'autant qu'en ce jour, l'on celebroit la ffeste de saint-Iean Baptiste, nous le nommames Cap de Saint-Iean.* (fin de citation) (*ibid.* : 232). Les toponymes commémoratifs, souligne Réal Ouellet (1977) manifestent ainsi une volonté d'ancrer l'histoire dans un lieu.

C'est donc le troisième aspect à signaler : en nommant les lieux par des toponymes nouveaux, on y laisse l'empreinte française, tout en remémorant une étape précise de l'histoire de la colonie. L'exemple par excellence de toponyme français est d'ailleurs la dénomination « Nouvelle-

France », dite d'abord *Nova Gallia* et ensuite *Nova Francia*. En effet, ce genre de désignation révèle un des aspects principaux des découvertes : la nouveauté ; ainsi, il résultait naturel, d'après Pierre Daviault (1948 : 43) et Marcel Trudel (1968/1973), de donner ce nom à une terre nouvelle, une terre découverte par la France.

Les Français vont ainsi nommer les lieux canadiens avec des noms puisés dans leur langue. On peut se demander si les voyageurs ne connaissaient pas les toponymes indigènes et combleraient ainsi leur ignorance linguistique, d'après l'expression de Morrissonneau (1978) qui voit dans la rareté des noms autochtones un fait de l'ignorance linguistique plutôt qu'un signe d'indifférence ou de mépris à l'égard des Amérindiens. Mais on peut aussi se demander si, au contraire, ces nouvelles dénominations sont plutôt le résultat d'une imposition des noms français et seraient alors liées au processus de colonisation-évangélisation.

On peut parler d'ignorance linguistique dans les cas où le voyageur nomme les lieux avant d'avoir eu contact avec les indigènes. Il en est ainsi pour l'île Douteuse (Lescarbot, 1866, II: 549) et le Cap d'Esperance (*ibid.*, I: 239), toponymes en rapport avec le voyage même ; ou encore l'île des Oyseaux, citée dans plusieurs récits (*ibid.* : 201, 204, 261 ; Sagard, 1865, I : 24 ; Jean Laet, 1989, I:106).

Mais dans la plupart des cas, à notre avis, cette ignorance linguistique n'explique pas le choix de toponymes européens, puisqu'il arrive que des termes en langues indigènes se côtoient avec les nouvelles dénominations (termes français) dans un même passage. Ainsi, dans les exemples cités plus haut, tirés du modèle européen, le nouveau toponyme est postposé à l'ancien : la rivière *Tacadourou* nommée *Seine* (je cite Lescarbot « devant la riviere *Tacadacorou*, que les François ont nommée *Seine* pour ce qu'elle leur sembla telle que celle de France», Lescarbot, 1866, I : 123, fin de citation) ou le lac Ontario devenant lac de Frontenac.

Lorsque les Français reprennent des toponymes indigènes en les mentionnant dans leurs récits, on constate encore que le défaut de langue initial est dépassé : des expressions telles que « ainsi appelé des Sauvages », « que les Sauvages appellent... », « appelées de ceux du pays... », etc. sont communes dans les extraits. Notons par exemple que les textes ont repris le toponyme iroquois « Canada » : bien que son signifié – ville, amas de cabanes, village- , soit répété dans les extraits (Lescarbot, 1866, I : 222 ; Vilmon, 1642, JR, 22 : 206 ; Charlevoix, 1744 : 9), quelques auteurs vont s'obstiner à lui trouver une origine en relation avec le monde des découvertes, notamment en relation avec le passage des Espagnols par cette terre: ainsi le terme « Canada » signifierait 'il Capo di Nada' ou 'Aca Nada', en français, « ici, il n'y a rien', faisant correspondre la quête de richesses – thème par excellence des récits de voyage – (« quelque chose de considérable » ou « apparence des Mines») avec ce nom, comme les missionnaires Hennepin (1697 : 56-57) et Charlevoix (1744 : 9) le mentionnent dans leurs écrits.

L'imposition de noms français ne résulte pas non plus de l'ignorance linguistique des Européens car souvent le terme français apparaît à côté du terme indigène, sans être la traduction de celui-ci, montrant par là que le voyageur est conscient d'être en train de transformer un nom. Voici des exemples à ce propos :

Les Iroquois nomment Andiatarocté le lac que le Pere [Iogues] nomma le lac du S. Sacrement [...] (Jérôme Lalemant, 1646, JR, 29: 48);

La ville de S. Gabriel, *nommée par les Hurons*, Quieuindohian, [...] (Sagard, 1636 : 459);

Le village de Teonongniaton, *nommé par les missionnaires*, Saint-Guillaume, [...] (Pierre-Joseph-Marie Chaumonot, 1885 : 77).

La toponymie française au Canada se fait donc évidente dans les récits de voyage, les voyageurs ayant radié la plupart des vocables indiens. Ils les ont, en mots de Daviault (1948 : 51), transformés en noms français.

Ces transformations dans la désignation de lieux sont uniquement le reflet de la pensée de l'époque : les explorateurs ont besoin de noms qui leur sont familiers pour se repérer dans l'espace ; ces désignations répondent donc à une habitude des voyageurs de tout temps. D'ailleurs, d'autres Occidentaux, venant aussi de l'Ancien Monde, ont procédé de la même façon en Nouvelle-France : il en est ainsi pour les Basques qui imposèrent des noms en leur langue à plusieurs ports et les Anglais (*cf.* Charlevoix, 1744 : xxi) dont la rénovation choronymique en Nouvelle-France serait à commenter.

Il est donc dans les habitudes des explorateurs de baptiser les endroits avec des noms de rois (Louisiane et autres) ou bien d'autres personnages ; ou d'appliquer directement des toponymes français aux endroits de la géographie amérindienne : Seine, Loire, etc. nommant les rivières découvertes. Cette habitude n'est pas incompatible avec la connaissance, voire minime, des langues nouvelles de la part des auteurs-voyageurs car il était aussi courant d'imposer des noms français à des lieux déjà nommés par les indigènes. Le modèle européen est bien implanté chez les voyageurs de l'époque : "Car certes, écrit Marc Lescarbot (1866, III: 630), *s'il faut imposer quelques noms aux lieux*, places et provinces, il vaut autant que ce soient les noms de ceux qui les établissent [...], quand ce ne seroit que pour emouvoir la posterité à bien faire [...]".

DES FEMMES DE LETTRES AVANT LA LETTRE. LES RELIGIEUSES ET LE LIVRE MANUSCRIT À L'ÉPOQUE DE LA NOUVELLE-FRANCE¹

Julie ROY

Marseille, EHESS-CNRS (France)

RÉSUMÉ

À l'époque de la Nouvelle-France, si certains journaux et livres européens circulent et que les presses françaises accueillent quelques textes produits au Canada, se faire imprimer n'est pas une visée première de l'écriture, encore moins un réflexe naturel pour un Canadien, encore davantage pour une Canadienne. Pourtant, les archives manuscrites témoignent d'une volonté de publication de l'écrit, au sens de « rendre public ». Nous examinerons comment en l'absence d'un outillage propre à assurer la publication imprimée, certaines Canadiennes de la première moitié du XVIII^e siècle ont utilisé le manuscrit dans le dessein de se faire entendre par leurs contemporains, parfois même avec l'intention manifeste de laisser leur marque pour la postérité. Nous étudierons quelques manuscrits rédigés par des religieuses canadiennes pendant le régime français et plus spécifiquement les formes adoptées (qui puisent aux modèles traditionnels du manuscrit en y joignant la pratique du péri texte de l'ouvrage imprimé), les problèmes liés à l'autorité ainsi que les relais, les stratégies et les chaînes de publication témoignant d'une volonté de faire accéder ces textes à un lectorat.

La fondation des premières imprimeries canadiennes constitue un moment-clé de la genèse du champ littéraire québécois. D'ailleurs, le fait qu'un texte ait été imprimé est depuis longtemps le premier critère servant à introniser une œuvre au panthéon littéraire. Ce critère permet évidemment de restreindre le corpus à des œuvres qui ont déjà été consacrées par un tribunal éditorial. Or, il pose cependant certains problèmes historiographiques; en particulier lorsqu'il s'agit d'analyser des espaces où le développement de l'imprimerie n'a pas suivi le parcours classique européen. Dans le cas du Québec, il faut savoir que malgré des demandes répétées auprès des autorités métropolitaines, aucune entreprise de presse n'y a été implantée pendant tout le Régime français. Ce n'est qu'en 1764, soit après la Conquête et la signature du Traité de Paris qui confirmait la Cession du Canada par la France à l'Angleterre, que le nouveau gouvernement britannique fonde une première imprimerie à Québec². Si certains journaux et livres européens circulent en Nouvelle-France et que les presses de la métropole accueillent quelques textes produits dans la colonie (par des Français de passage ou des néo-Canadiens ayant des relations privilégiées avec les réseaux d'imprimeurs en Europe), se faire imprimer n'est pas

¹ Cette étude a été rendue possible grâce à une bourse du Fonds québécois de recherches sur la société et la culture. Je remercie ici le FQRSC pour son appui ainsi que le Laboratoire Shadyc : sociologie, histoire, anthropologie des dynamiques culturelles de Marseille qui m'a accueillie pendant ce séjour postdoctoral.

² Paraissait alors le premier journal de la Province of Québec : *La Gazette de Québec/The Quebec Gazette*.

une visée première de l'écriture, ni un réflexe naturel pour un Canadien, encore moins pour une Canadienne³.

En effet, pour l'époque de la Nouvelle-France bien peu de femmes semblent s'être exprimées ou du moins peu d'entre elles ont été reconnues pour leurs écrits par les historiens de la littérature. L'histoire conserve la correspondance et les écrits spirituels de Marie Guyart de l'Incarnation, publiés par son fils quelques années après sa mort⁴, l'*Histoire simple et véritable de l'Hôtel-Dieu de Montréal* de Marie Morin, dont des extraits sont parus après sa découverte au début du siècle avant d'être éditée intégralement en 1979⁵, l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* de Marie-André Regnard Duplessis de Ste-Hélène et Jeanne-Françoise Juchereau de St-Ignace, éditée en France en 1751⁶ et, finalement, le journal épistolaire d'Élisabeth Bégon (1747 et 1753), resté à l'état de manuscrit jusqu'à sa découverte au début du XXe siècle par l'archiviste Claude de Bonnault et connu aujourd'hui sous le titre *Lettres au cher fils*⁷. Certains commentateurs et historiens plus audacieux ont ajouté les noms de quelques « pieuses madones » ayant rédigé les annales de leur communauté ou quelques correspondances. Or, le temps aura généralement raison de ces entrées fugitives, d'autant plus que ces documents n'avaient pour la plupart jamais connu la publication au moment où ces historiens les mentionnaient. Plusieurs d'entre eux sont aujourd'hui publiés mais n'ont toujours pas été intronisés dans le panthéon littéraire québécois même si on doit noter que les quatre œuvres féminines retenues par les historiens de la littérature n'ont été publiées que bien après leur rédaction, voire des décennies et des siècles plus tard.

Jugée à l'aune de critères modernes et d'une vision heuristique basant le rejet de cette période (le Régime Français) sur l'absence d'appareils propices au développement d'une littérature imprimée, l'histoire littéraire semble à certains égards négliger les réponses formulées par les Canadiens et les Canadiennes dans ce contexte particulier. L'image que l'on se fait généralement du manuscrit produit à l'époque de la Nouvelle-France est celle d'un texte écrit au fil de la plume, sur des pages volantes, sans canevas visible en dehors de quelques genres qui possèdent des formes fixes et repérables comme la correspondance ou le livre de comptes par exemple. La tradition du manuscrit médiéval, celle du manuscrit clandestin ou de la gazette manuscrite, redécouvertes en Europe depuis quelques années, ne font pas partie de la représentation du littéraire au Québec. Le manuscrit, selon les critères modernes, constitue un

³ Pendant tout le XVIIe siècle, les jésuites et les hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec avaient l'avantage d'être en contact étroit avec l'imprimeur parisien Sébastien Cramoisy. Il publia non seulement les *Relations* des jésuites, mais également certaines lettres circulaires des hospitalières de Québec.

⁴ Marie Guyart de l'Incarnation, *Lettres de la vénérable Mère Marie-de-l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, divisées en deux parties*, Paris, L. Billaine, 1681 ; Marie Guyart de l'Incarnation, *Retraites de la Mère Marie de l'Incarnation, avec une exposition du Cantique des cantiques*, Paris, Vve L. Billaine, 1682.

⁵ Marie Morin, *Annales de l'Hotel-Dieu de Montréal*, collationnées et annotées par A. Fauteux, avec une introd. par Victor Morin, Montréal, Imprimerie des éditeurs, 1921 et Marie Morin, *Histoire simple et véritable de l'Hôtel-Dieu de Montréal*, édition critique de Ghislaine Legendre, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1979.

⁶ Marie-André Regnard Duplessis de Ste-Hélène et Jeanne-Françoise Juchereau de St-Ignace, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Montauban, Jérôme Legier imprimeur, 1751 et *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec*, avec introduction et notes de Dom Albert Jamet, Québec, Hôtel-Dieu de Québec, 1939.

⁷ Élisabeth Bégon, « Correspondance de Madame Bégon. 1748-1753 », présentée par Claude de Bonnault, *Rapport de l'archiviste de la province de Québec*, Archives nationales du Québec, 1934-35; Élisabeth Bégon, *Lettres au cher fils : correspondance d'Élisabeth Bégon avec son gendre (1748-1753)*. Établissement du texte, notes et avant-propos de Nicole Deschamps, Montréal, Boréal, (1972)1994.

« avant-texte » devenu accessoire dans la constitution de l'histoire littéraire québécoise. Or, comme le note François Moureau qui s'est intéressé à la question toujours présente du manuscrit dans l'Europe du XVIII^e siècle : « l'imprimerie n'est pas née contre le manuscrit : elle en fut d'abord la continuation par d'autres moyens »⁸.

Trois livres manuscrits

Travaillant sur l'histoire de la littérature au féminin et confronté à une absence manifeste d'écrits publiés, il nous a semblé pertinent d'interroger la production manuscrite des femmes pendant le Régime français⁹. Au cours des dernières années, nos recherches nous ont mené à des corpus riches et hétérogènes, composé il est vrai en grande partie de correspondances, mais également d'une catégorie de textes qui, malgré l'absence d'une imprimerie, témoignent d'une connaissance des développements de la pratique scripturaire engendrés par l'apparition et la multiplication des imprimés en Europe. Nous voulons parler de textes souvent connus dans leur version ultérieure publiée, mais le plus souvent restés en marge de l'histoire littéraire : le livre manuscrit. Ces textes permettent d'envisager l'histoire littéraire québécoise sous un angle différent notamment parce qu'ils rendent compte d'une volonté de publication (au sens de rendre public), c'est-à-dire d'une connaissance des stratégies scripturaires menant à la reconnaissance et de l'utilisation de circuits de diffusion pouvant être empruntés dans ce contexte particulier. Selon les moyens qui étaient à leur disposition et dans les conditions qui leur étaient imparties, les religieuses lettrées ont écrit non seulement pour elles-mêmes ou pour l'avancement de leur communauté, mais dans le dessein de se faire entendre par leurs contemporains, parfois même avec l'intention manifeste de laisser une œuvre à la postérité.

Bien que les trois livres manuscrits que nous présentons ici n'aient jamais connu le martèlement de la presse, selon toute apparence, ils ont fait office d'imprimé¹⁰. Il s'agit de la *Musique spirituelle où l'on peut s'exercer sans voix à l'usage des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec* composé en 1718 par l'hospitalière Marie-André Regnard Duplessis de Ste-Hélène, de *La Manne de Bethléem ou dévote occupation de l'âme avec le Saint enfant Jésus pendant son séjour dans l'étable de Bethléem* rédigée en 1732 par Geneviève Regnard Duplessis de l'Enfant-Jésus, également hospitalière et sœur cadette de Marie-André et de *L'Abrégé de la vie de la comtesse de Pontbriand* composée dans les années 1740 par l'ursuline Charlotte Daneau de Mui de Ste-Hélène¹¹. Selon Lucien Febvre, le signe le plus évident de la différenciation entre le livre

⁸ François Moureau, *De bonne main. La communication manuscrite au XVIII^e siècle*, Paris-Oxford, Universitas-Voltaire Foundation, 1993, p. 5.

⁹ Julie Roy, *Stratégies épistolaires et écritures féminines: les Canadiennes à la Conquête des lettres. (1639-1839)*, Thèse de doctorat sous la direction de Bernard Andrès, Département d'études littéraires, Université du Québec à Montréal, Montréal, 2003, 868 p.

¹⁰ Mise à part la publication récente de la *Musique spirituelle* de Marie-André Regnard Duplessis. Voir Erich Schwandt, « Musique spirituelle (1718) : Canada's First Music Theory Manuel », *Musical Canada : Words and Music honouring Helmut Kallmann*, John Beckwith et Frederick A. Hall (dir. publ.), Toronto : University of Toronto Press, 1988, p. 50-59.

¹¹ Ces trois textes font partie de la catégorie des ouvrages de piété. Les religieuses qui sont quotidiennement exposées à ces modèles d'écriture s'en inspirent et savent que cette production leur permet d'obtenir un lectorat potentiel, une certaine reconnaissance dans leur cercle et même l'assentiment des autorités ecclésiastiques. Ils ont d'abord été relégués à l'histoire du sentiment religieux, puis rapidement exclus de l'histoire littéraire. Or, ce que l'on appelait les belles Lettres touchait un corpus beaucoup plus vaste que ce que la définition de la littérature permettrait

publié et le manuscrit aurait été la naissance de « l'état civil du livre ». Ce dernier apparaît avec l'ajout de la page de titre et de la pagination, puis de tout l'appareil éditorial qui s'y est progressivement greffé : épître dédicatoire, préface, table des matières, etc¹². À partir de la description formelle de ces trois livres manuscrits, il s'agira d'analyser l'apparition de pratiques péri-textuelles¹³ qui témoignent de la circulation de ces livres manuscrits et d'identifier les relais, les stratégies et les chaînes de « publication »¹⁴ révélant une volonté de les faire circuler et de leur faire remplir les fonctions de l'imprimé. C'est ce rapport particulier au manuscrit que nous entendons éclairer à l'aide de ces quelques textes repérés dans les archives des communautés religieuses québécoises.

Musique spirituelle

Marie-André Regnard Duplessis, comme plusieurs religieuses lettrées à l'époque de la Nouvelle-France s'est affairée à de multiples tâches d'écriture. Dès son entrée au monastère des hospitalières, Jeanne-Françoise Juchereau de la Ferté de St-Ignace, clouée au lit par une paralysie, la réclame comme secrétaire. Entre 1706 et 1720, Marie-André rédige les souvenirs de sa compagne concernant l'histoire de la communauté et constitue ainsi un manuscrit de plusieurs centaines de pages qui sera connu sous le titre *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*¹⁵. Elle a également composé plusieurs des lettres mortuaires¹⁶ de ses compagnes, dont la plupart ont été reproduites dans les annales de la communauté. Portée par son goût pour l'histoire, elle a également rédigé des notices historiques relatant des éléments marquants de l'histoire des hospitalières de Québec qui sont conservés dans les archives de la communauté¹⁷. Elle a entretenu des correspondances importantes, notamment avec son frère François-Xavier, devenu jésuite et célèbre prédicateur à travers toute la France ainsi qu'avec une amie d'enfance, Marie-Catherine Homassel-Hecquet¹⁸. Suivant son poste de supérieure et de conseillère de la communauté, elle écrivait régulièrement à des commerçants qui fournissaient les denrées et les marchandises nécessaires aux hospitalières. Sa correspondance avec l'apothicaire et amateur de curiosités Jacques Féret de Dieppe, à qui elle expédiait des curiosités accompagnées de leurs descriptions en échanges de produits pour la pharmacie de l'Hôpital, s'est rapidement transformée en une relation à caractère scientifique.

d'englober ultérieurement et qui a servi de balise à la constitution, mais surtout à la révision de l'histoire littéraire québécoise à partir des années 1960.

¹² Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'apparition du livre*, Paris, Albin-Michel, 1971 (1958).

¹³ Gérard Genette, *Seuils*, Paris, Gallimard, 1987.

¹⁴ Christian Jouhaud et Alain Viala, *De la publication. Entre Renaissance et Lumières*, Paris, Fayard, Coll.: « Publication du groupe de recherches interdisciplinaires sur l'histoire littéraire », 2002.

¹⁵ Le titre du manuscrit était *Histoire abrégée de l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec fondé par l'illustre Marie de Vignerot, duchesse D'Aiguillon en l'année 1636 et de ce qui s'y est passé depuis*. Il est conservé aux Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

¹⁶ La lettre mortuaire est un document de type hagiographique annonçant la mort d'une religieuse et adressée aux communautés religieuses canadiennes et françaises. Elle constitue une sorte de portrait spirituel de la défunte.

¹⁷ Elle est l'auteur d'une *Notice sur la dévotion à la Sainte Famille Du temps et de la manière dont la fête et la confrérie ont été établies*, d'une *Notice sur la statue de Notre-Dame de toutes grâces conservée à l'Hôtel Dieu*, d'une autre *Notice sur le crucifix outragé* et d'une dernière *Sur l'association pour la bonne mort*.

¹⁸ Marie-Catherine Homassel-Hecquet vivait en Picardie à Abbeville avant de s'installer dans une retraite dont l'adresse demeure inconnue. Dévote et curieuse du Canada, elle publiera *l'Histoire de Mlle Le Blanc une jeune fille sauvage retrouvée dans les bois de Champagne*, s.n., Paris, 1755.

Le texte qui nous intéresse aujourd'hui se situe dans un tout autre registre et témoigne des intérêts de la communauté de Québec pour la pratique du chant et la dévotion¹⁹. Avec sa *Musique spirituelle où l'on peut s'exercer sans voix*, écrite en 1718, Marie-André Regnard Duplessis signe un traité spirituel fondé sur la théorie musicale dont l'objectif avoué est d'instruire et de porter ses consœurs à la vertu. Relié à l'époque de sa rédaction ou peu après (on peut y voir les marques laissées par les tisons de l'incendie de 1755), l'ouvrage débute avec une page de titre au format similaire à celui des ouvrages publiés à la même époque. Elle contient le titre complet de l'œuvre au centre avec, plus bas, une inscription indiquant qu'il s'agit de la première « édition » avec permission d'un ouvrage réalisé par une religieuse de l'Hôtel Dieu de Québec en 1718. Cette page est suivie d'une épître dédicatoire adressée à la mère Marie-Madeleine Dupuy de la Nativité. Fille de Paul Dupuy de Lisloye, seigneur de l'Île-aux-Oies et procureur du roi en Nouvelle-France, la mère de la Nativité est une consœur de la mère de Ste-Hélène à l'Hôtel-Dieu de Québec et est considérée, par celle qui signe cette épître sous les initiales de Sr M.A.D.S.L.N., comme une grande théoricienne et praticienne de l'art musical²⁰. Cet initialisme par consonance permet d'identifier Marie-André Regnard Duplessis de Ste-Hélène comme auteure de cet ouvrage. L'épître est encore suivie d'une préface rappelant que *Musique spirituelle* est une lecture édifiante qui s'adresse aux religieuses souhaitant joindre l'utile à l'agréable. L'indication « Avec permission », inscrite en page de couverture trouve sa justification dans une lettre d'approbation, insérée dans le manuscrit, et signée par Joseph de la Colombière, alors supérieur ecclésiastique de la communauté²¹. Outre ces éléments, le corps de l'ouvrage est précédé d'un avant-propos indiquant les raisons qui ont motivé l'écriture de ce traité musical. C'est seulement après cet ensemble de pages liminaires que le corps de l'ouvrage se déploie. Le texte défile sur une quinzaine de pages manuscrites, entrecoupées par des intertitres, et se termine par une table des chapitres exhaustive qui surprend le lecteur d'aujourd'hui étant donné la brièveté de l'ouvrage. Les feuillets consacrés au péri-texte et ceux qui appartiennent au corps de l'œuvre se partagent en effet en nombre quasi égal.

La Manne de Bethléem de Geneviève Regnard Duplessis de l'Enfant-Jésus

Si la mère de Ste-Hélène est une rédactrice prolifique, sa sœur Geneviève de l'Enfant-Jésus ne perd rien à la comparaison. Elle a également rédigé plusieurs recueils de prières qui sont conservés aux archives de l'Hôtel-Dieu de Québec et a entretenu d'importantes correspondances en raison de son poste de dépositaire des pauvres, notamment, elle aussi, avec l'apothicaire dieppois Jacques Féret. Le livre manuscrit *La Manne de Bethléem*, rédigé en 1732, semble le plus achevé de ses manuscrits pieux et le plus intéressant dans le cadre de cette analyse. Geneviève Regnard Duplessis présente diverses prières et états d'âme inspirés par les personnages de la nativité. Lui aussi probablement relié peu après sa rédaction, cet ouvrage débute avec une page de couverture contenant le titre de l'ouvrage ainsi que la date de l'« édition ». Sans permission

¹⁹ Voir Élisabeth Gallat-Morin et Jean-Pierre Pinson, *La vie musicale en Nouvelle-France*, Sillery, Septentrion, coll. : « Cahiers des Amériques », 2003.

²⁰ Marie-Madeleine Dupuy (?-1724). Fille de Paul Dupuy de Lisloye procureur du roi en la Prévôté de Québec et de Jeanne Couillard. Dupuy était un ami du père de Marie-André et avait dirigé avec lui le Bureau des Pauvres de Québec. Marie-Madeleine entre à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1712. Elle meurt douze ans plus tard en 1724.

²¹ Joseph de la Colombière (1651-1723). Sulpicien arrive à Québec en 1682. Il fut confesseur des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec puis procureur ecclésiastique de la communauté. Après un court séjour en France, en 1691, il revient en Nouvelle-France comme supérieur ecclésiastique de la communauté. Il établit sa demeure à l'Hôtel Dieu.

manifeste de l'épiscopat, le manuscrit contient toutefois une épître dédicatoire adressée aux révérendes mères religieuses Carmélites. La raison qui motive cette dédicace à des religieuses étrangères à la règle des hospitalières et vivant dans l'ancienne France trouve sa justification dans l'histoire de la fondation de l'Hôtel-Dieu de Québec. La mère Madeleine de Saint-Joseph, une carmélite de Paris, s'était beaucoup intéressée à la mission du Canada au moment des fondations. C'est elle qui, avec sa force de persuasion, avait déterminé la duchesse d'Aiguillon, nièce du Cardinal de Richelieu et amie des œuvres de St-Vincent-de-Paul, à financer la fondation l'Hôtel-Dieu de Québec en 1635. Les carmélites avaient également une dévotion toute particulière à l'Enfant-Jésus. Tout comme sa sœur, Geneviève Regnard Duplessis ne signe pas officiellement son manuscrit sur la page titre. C'est par un habile jeu d'écriture témoignant de son intérêt pour la figure de Jésus enfant qu'elle s'identifie comme l'auteure de cette œuvre pieuse à la toute fin de l'épître dédicatoire. Après l'énumération d'une série d'éléments pouvant procurer le bonheur éternel, elle clôt sa lettre avec celui qui la concerne personnellement et qui semble donner cohésion au sujet même de son ouvrage : « celui d'avoir l'honneur de porter les Sts noms de la très Sainte Famille Marie Joseph Geneviève de l'Enfant Jésus ».

Abrégé de la vie de la comtesse de Pontbriand de Charlotte Daneau de Muy

Pour Charlotte Daneau de Muy de Ste-Hélène, religieuse dans la communauté des ursulines de Québec, c'est le prétexte de la copie d'un ouvrage inaccessible autrement qui justifie l'écriture de *l'Abrégé de la vie de la comtesse de Pontbriand*. Impressionnée par la lecture du manuscrit de *l'Abrégé de la vie de Mme la comtesse de Pontbriand* signé par Dom Trottier²², rapporté de France par le fils de la comtesse, Mgr de Pontbriand, alors évêque de Québec, Charlotte Daneau de Muy entreprend d'en réaliser une copie à la demande d'une demoiselle. Rédactrice des annales de la communauté et auteure notamment du récit des événements de la guerre de Sept ans qui y sont relatés, la mère de Ste-Hélène à l'habitude de l'écriture²³. Puisant à sa passion du récit et de la vertu, loin de s'en tenir à une œuvre de copiste, elle rédige un *Abrégé* à sa manière, presque aussi long que l'original. Cet ouvrage contient une page couverture ainsi qu'une préface adressée à la demoiselle anonyme à l'origine de la demande de la copie. Le texte de *l'Abrégé* est ensuite divisé en sections qui suivent à la fois la chronologie de l'existence de la comtesse de Pontbriand, mais surtout l'exposition de ses vertus, dans la plus pure tradition de l'hagiographie. Comme nous le verrons, ce manuscrit d'une cinquantaine de pages lui donne l'occasion de s'impliquer bien davantage que ce que le statut de copiste permet généralement.

Le péritexte et ses enjeux

Même si aucun de ces manuscrits n'étaient semble-t-il destinés explicitement à la publication, ils offrent tous un péritexte éditorial qui rappelle les ouvrages mis sous presses à la même époque en Europe. La décision de donner un titre à ces livres manuscrits témoigne déjà de l'unité de ces textes. Il sert à les nommer, à leur donner une existence autonome. La reliure qui les isole de l'ensemble des feuilles volantes contenues dans les archives de ces communautés consolide cette unité. L'existence autonome de ces manuscrits est exprimée de manière plus

²² Cette information est tirée des notes inscrites dans le dossier réalisé par Pierre-Georges Roy qui accompagne le manuscrit conservé aux archives nationales.

²³ Le récit de la guerre de Sept Ans est reproduit dans Adèle Cimon, *L'histoire des ursulines de Québec depuis quatre siècles*, Québec, T. 2, Québec, C. Darveau, 1863.

importante dans les épîtres dédicatoires et les préfaces qui accompagnent invariablement chacun de ces ouvrages. C'est dans la préface que l'intention de diffuser l'œuvre se manifeste, que le type de lecture attendu se précise, que les destinataires envisagés sont préalablement définis et que l'auteur du manuscrit trouve sa contenance. La préface sert à justifier l'écriture, à en circonscrire les limites et toutes ces femmes cherchent à y valoriser l'œuvre présentée tout en conservant une certaine modestie propre à la vocation religieuse, mais également à l'auteur en quête de légitimité. Si elles ont banni l'amour-propre de leur existence pour se consacrer à Dieu et que ces ouvrages sont les premières œuvres qu'elles destinent officiellement à un lectorat, elles n'en signalent pas moins l'importance du sujet dont elle traite, sa valeur édificatrice, l'authenticité de leur propos, les efforts qu'elles ont consacré à cette activité d'écriture et surtout le désir d'être lu.

Les remarques sur la pauvreté de la facture et du style et le manque de temps sont des lieux communs qui participent d'une stratégie rhétorique connue des préfaciers à la même époque. Elles visent à obtenir les suffrages d'un futur lectorat et concourent, dans le cas particulier des religieuses, à susciter l'empathie pour l'effort fourni par des femmes dont les loisirs se font rares. Dès le premier paragraphe de la préface de *L'Abrégé de la vie de la comtesse de Pontbriand*, Charlotte Daneau de Muy demande explicitement l'indulgence de sa lectrice et inclut toute une série de doléances dont l'objectif est d'obtenir sa bienveillance. La première est son peu d'aptitude à l'écriture : « Ce travail surpasse assurément ma capacité qui devrait vous être connue. Enfin, j'ai fait de mon mieux sans étude ni travail cependant ». La mère de Ste-Hélène fait ici appel à un lieu commun de l'écriture féminine ériger cependant en credo littéraire²⁴.

Le moyen le plus sûr pour ces femmes de justifier la « publication » consiste à évoquer de manière implicite ou explicite la demande qui leur a été faite de s'affairer à cette tâche. Pour la mère de l'Enfant-Jésus, la rédaction de *La Manne de Bethléem* semble d'abord avoir été conçue comme une occupation toute personnelle. Dans l'épître, elle explique qu'elle dédie aux carmélites un « petit ouvrage ou plutôt l'agréable délassement que j'ai pris en le composant sans penser à le communiquer ». Ce sont les recommandations de quelques amis qui ont motivé sa décision de diffuser ce manuscrit au-delà des murs du cloître de Québec. Pour la mère Duplessis de Ste Hélène, c'est en hommage à la mère de la Nativité et à son enseignement, qu'elle a entrepris la rédaction de ce traité afin que ses consœurs, présentes et futures, profitent également de ses connaissances. Ici, la demande est implicite, mais elle justifie l'écriture et la diffusion du livre auprès des hospitalières. Quant à la mère Daneau de Muy de Ste-Hélène, en soulignant la demande préalable d'une demoiselle, elle montre que *L'Abrégé de la vie de la comtesse de Pontbriand* n'est pas un travail d'écriture réalisé de son propre chef, mais bien le résultat d'une demande, voire d'une commande²⁵.

Loin de se représenter comme de simples copistes ou des secrétaires sans imagination, ces femmes conçoivent ces ouvrages comme de véritables créations. Charlotte Daneau de Muy précise à sa destinataire anonyme qu'elle a dû faire une lecture extrêmement rapide du manuscrit

²⁴ Dans le cas des textes à caractère historique comme les annales et les histoires de communauté, dont nous n'entendons pas traiter ici, la plupart des annalistes se décrivent également comme indignes d'une tâche aussi importante que celle de mémorialiste de leur communauté. Le fait qu'elles soient des témoins privilégiés des événements joue en leur faveur et devient le garant de l'authenticité des faits rapportés et de leur autorité scripturaire.

²⁵ On ignore l'identité de la demoiselle en question, mais il pourrait s'agir d'une des sœurs de Mgr de Pontbriand, visitandines en France, avec lesquelles la mère Daneau de Muy était en contact épistolaire.

original, prêté par une tierce personne et réclamé bien vite par son propriétaire, Mgr de Pontbriand. Si cet argument permet de justifier quelques erreurs ou des écarts par rapport à l'original, il indique également que l'*Abrégé* n'est pas une simple copie. Les conditions de l'écriture témoignent de la nécessité de se servir de son imagination et de ses impressions de lecture pour (re)composer le manuscrit original. Si Charlotte Daneau de Muy présente son écriture comme une simple médiation, elle n'en indique pas moins le plaisir que lui a apporté la rédaction de cet ouvrage. En effet, tout en abrégant certaines parties que sa mémoire n'arrivait pas à recouvrer, elle explique avoir étoffé plusieurs séquences de l'œuvre originale en se laissant guider par ses impressions de lecture : « Encore faut-il faire valoir le talent puisque l'on fit les filles rhétoriciennes nées : j'en aurais bien fait davantage si j'eusse écouté les sentiments que cette vie admirable excitait en mon cœur ». Comptant sur son enthousiasme à recréer une vie si parfaite, la religieuse excuse en quelque sorte la longueur de son *Abrégé*, puisqu'elle ne souhaite surtout pas ennuyer sa lectrice, mais elle indique surtout sa contribution personnelle à la rédaction de cette hagiographie.

De l'édition à la publication

Dans toutes ces préfaces et ces épîtres dédicatoires, les auteures indiquent le lectorat immédiat visé par l'édition manuscrite. Celui-ci se compose d'abord des membres de la communauté religieuse d'appartenance de la rédactrice qui auront facilement accès aux œuvres dans les réfectoires et les bibliothèques de leur monastère respectif. Or, on l'a vu avec *La Manne de Bethléem* dédié aux Carmélites ou avec *l'Abrégé de la vie de la comtesse de Pontbriand* adressé à une demoiselle de qualité, le texte manuscrit peut très bien être destiné à circuler au-delà des murs du cloître. S'ils survivent aux intempéries, ils peuvent également s'adresser à un lectorat futur dont les auteures se font une vague mais réelle idée. Les annalistes et les mémorialistes, qui se consacraient à conserver la mémoire de leur communauté, avaient sans doute une conscience plus aiguë de cette éventualité. Dans *l'Histoire abrégée de l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec*, restée à l'état de manuscrit pendant plus de trente ans, Marie-André Regnard Duplessis concluait l'ouvrage en indiquant les espoirs qu'elle nourrissait quant à sa postérité et son retentissement chez les religieuses qui lui succéderaient :

Je compterai pour rien la peine que j'ai prise à réunir tant d'événement differens pour l'instruction, la consolation & lédification des Religieuses qui me survivront. Si en effet elles trouvent quelque plaisir à les lire, & que cela les excite à imiter les exemples des Saints & Saintes qui nous ont précédé. Je me trouve même assez dédommagé de ce petit travail, par la satisfaction que j'ai ressentie de parler de leurs vertus, & de retracer dans la mémoire des hommes, l'idée de ces âmes choisies, à qui nous avons tant d'obligation, & dont les actions feront écrire éternellement dans le souvenir de Dieu, quand même sur la terre on les ensevelirait dans l'oubli²⁶.

Bien que les religieuses envisagent généralement un lectorat circonscrit à la communauté qu'elles forment avec leurs consœurs présentes et futures, quelques indices des chaînes de publication externes suivies par ces trois livres manuscrits nous permettent de considérer la circulation réelle de ces textes dans la grande famille religieuse et même dans la communauté laïque. La copie du manuscrit de *l'Histoire abrégée de l'établissement de l'Hôtel-Dieu de*

²⁶ *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, Montauban, Jérôme Legier, 1751, p. 574.

Québec, réalisée par l'abbé Bertrand de Latour, copie qui fut à l'origine de la publication de cet ouvrage en 1751, suggère que les invitées des communautés religieuses avaient accès à leur collection de livres manuscrits. Albert Jamet indique que François-Xavier de Charlevoix pourrait lui aussi avoir lu le manuscrit chez les hospitalières de Québec et qu'il s'en serait servi pour écrire son *Histoire de la Nouvelle France*²⁷. Le père jésuite Gérard et le père Chardon ont tous deux lu l'ouvrage dans sa version manuscrite dans les années 1740 grâce à une copie prêtée par les religieuses aux pères du Séminaire. Marie-André Regnard Duplessis avait conscience de la qualité de *l'Histoire abrégée de l'établissement de l'Hôtel-Dieu de Québec* auquel elle avait consacré près de vingt ans de sa vie et devait probablement en conseiller la lecture aux visiteurs de la communauté qui souhaitaient s'instruire sur l'histoire du Canada et l'implantation des hospitalières en Nouvelle-France. Lors de sa publication à Montauban en 1751, elle suggère à son amie d'enfance, Marie-Catherine Homassel-Hecquet de s'en procurer un exemplaire :

Je ne veux pas finir cette lettre sans vous dire que Mr l'abbé de la Tour Doyen de Montauban qui a été autrefois vicaire général en Canada a fait imprimer nos annales sous le nom d'Histoire de l'Hôtel Dieu de Québec. Je crois que vous ne les lirez pas sans plaisir et sans être édifiée quoi qu'il y ait bien des fautes d'impression. Il y est rapporté bien des événements qui regarde l'établissement du pays. Je tâche d'engager un libraire de Paris à en faire venir quelques exemplaires mais vous pourriez peut être en avoir de Montauban²⁸

On en sait un peu moins sur la diffusion de sa *Musique spirituelle*. Cet ouvrage a sans doute été lu et médité par les religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec. Il existe notamment quelques copies contemporaines ou postérieures à la rédaction de l'ouvrage dans les archives des hospitalières. Quant à la *Manne de Bethléem* composé par sa sœur, les nombreuses relations entretenues par les hospitalières de Québec avec les communautés religieuses françaises permettent de croire que les carmélites ont effectivement partagé la lecture de cet ouvrage de piété. D'ailleurs, le frère des deux hospitalières, le jésuite François-Xavier Regnard Duplessis, à qui elles écrivaient régulièrement en France, indique à quelques reprises dans sa correspondance avoir reçu des essais spirituels écrits par sa sœur Geneviève sans toujours en donner les titres exacts. C'est un rituel auquel se prête la religieuse pour lui témoigner des progrès de sa foi et le remercier des ouvrages de piété et de ses propres ouvrages qu'il fait parvenir à la communauté des hospitalières à Québec. Or, pour *La Manne de Bethléem* qu'il reçoit effectivement en 1735, le traitement est différent. Le jésuite qui séjourne à Paris entre deux missions envisage cette fois de le donner à imprimer : « J'ai pu à peine jeter les yeux quelques moments sur vos méditations sur les mystères de la Ste Enfance de notre seigneur, qui m'ont été données depuis quelques jours. Si je puis le faire imprimer, vous en aurez bien des exemplaires »²⁹. N'ayant pas accès aux lettres écrites par ses deux sœurs, il est impossible de savoir si la suggestion de faire imprimer l'ouvrage provient

²⁷ Dom Albert Jamet « Introductions », *Annales de l'Hôtel-Dieu de Québec : 1636-1716*, Québec, Hôtel-Dieu, 1939, p. 11.

²⁸ Marie-André Regnard Duplessis à Mme Hecquet, 3 novembre 1752, Leymarie, A.-Léo. « Lettres de Marie-André Regnard Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec », *Nova Francia*, 1929, vol. IV, no 1, p.33-58.

²⁹ François-Xavier Regnard Duplessis à Geneviève et Marie-André Regnard Duplessis, 26 avril 1736. Lettre reproduite dans François-Xavier Duplessis, *Lettres du P. F.-X. Duplessis de la Compagnie de Jésus*, accompagnées d'une notice biographique et d'annotations par J.-Edmond Roy, Lévis, Mercier, 1892.

de la mère de l'Enfant-Jésus elle-même ou de l'initiative du frère³⁰. Pour Geneviève Regnard Duplessis le seul moyen de reproduire *La Manne de Bethléem* en dehors de la copie manuscrite était de l'expédier en France et d'espérer qu'une personne ayant de bonnes entrées auprès des imprimeurs puissent le faire imprimer et en renvoyer des copies en Nouvelle-France. Son frère devenait cette porte d'entrée dans le monde de l'édition.

Le projet de publication de *La Manne de Bethléem* ne semble pas avoir donné les résultats escomptés et la mère de l'Enfant-Jésus s'est vu obligée de réaliser des copies manuscrites de ses œuvres pieuses pour les distribuer à plus vaste échelle³¹. Elle semble d'ailleurs avoir l'habitude de ce genre d'envoi, puisque le 20 octobre 1743, dans sa correspondance avec l'apothicaire Jacques Féret de Dieppe, elle dit lui faire cadeau du manuscrit d'une œuvre pieuse afin de le remercier de sa générosité à l'égard des hospitalières :

Comme nous n'avons pas de raretés à vous envoyer et qu'on ne trouve pas de gens obligeant comme autrefois qui veulent se donner la moindre peine, je vous envoie Monsieur un petit délassement que j'ai pris à faire cette paraphrase sur l'impression que me donnait les paroles qui y donne lieu. Vous avez de la piété, c'est un petit ouvrage de religieuse qui ne peut pas mal édifier un séculier. Vous le montrerez à nos hospitalières si vous jugez qu'il leur fasse plaisir. Il faut bien que nous tâchions à nous venger par quelque chose de vos attentions et de vos honnêtetés³².

On ignore dans ce cas s'il s'agit de *La Manne de Bethléem* ou d'un autre recueil de prières réalisé plus tardivement, le manuscrit n'apparaissant pas dans les documents contenus dans le fonds de la famille Féret et les lettres que l'apothicaire adressait aux hospitalières n'ont pas été conservées³³. Néanmoins, l'envoi d'un document manuscrit et sa recommandation aux religieuses hospitalières de Dieppe témoignent d'un certain désir de diffusion au-delà des murs du cloître de Québec et au-delà également du corps religieux. M. Féret est un scientifique, un curieux, selon le terme utilisé au XVIIIe siècle, qui entretient des relations privilégiées avec plusieurs collectionneurs, des lettrés et des membres de l'Académie royale des Sciences de Paris. Il a lui-même à son crédit plusieurs ouvrages restés à l'état de manuscrit portant sur les sciences dont au moins un inventaire de son cabinet et une histoire naturelle qui auraient été envoyés aux hospitalières au début de leur relation épistolaire.

Les archives de l'Hôtel-Dieu de Québec conservent encore plusieurs copies manuscrites de *La Manne de Bethléem*. Certaines ont été réalisées à l'époque de la première version (1732) et d'autres aussi tardivement qu'à la fin du XVIIIe siècle. Ces copies confirment la lecture de ce

³⁰ En 1738, François-Xavier avait fait publier *Avis et pratiques pour profiter de la mission et pour en conserver le fruit. - Cantiques spirituels à l'usage des missions du P. Duplessis* qui connut maintes rééditions et il est bien possible que la mère de l'Enfant Jésus ait envisagé une telle éventualité pour son propre manuscrit.

³¹ Les Jésuites qui enseignaient au Séminaire de Québec faisaient copier aux étudiants, sous la dictée, les manuels dont ils se servaient dans leurs classes, une pratique qui avait également cours en France à la même époque. Si la copie a une valeur pédagogique, on ne peut négliger son importance dans un pays privé d'imprimeries, où la rareté des livres et la difficulté de s'en procurer est un obstacle important.

³² Geneviève Regnard Duplessis à Jacques Feret, 20 octobre 1743, Leymarie, A.-Léo. « Lettres de Marie-André Regnard Duplessis de Sainte-Hélène, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec », *Nova Francia*, 1929, vol. 4, no 6, p.368-380.

³³ Le fonds des hospitalières de Dieppe est toujours privé et il ne nous a pas été possible de le consulter avant la rédaction du présent article.

manuscrit à l'époque de sa rédaction, mais également l'intérêt qu'il a suscité bien après la mort de Geneviève Regnard Duplessis de l'Enfant-Jésus. En effet, avant de se retrouver dans les boîtes d'archives de la communauté, *La Manne de Bethléem* figurait sur les rayons de la bibliothèque de l'infirmerie et celle du réfectoire, aux côtés des ouvrages imprimés en Europe que possédait la communauté³⁴.

Un manuscrit clandestin

Contrairement à Geneviève Regnard Duplessis de l'Enfant-Jésus, Charlotte Daneau de Muy de Ste-Hélène fait preuve de plus de discrétion dans la diffusion de son *Abrégé de la vie de la comtesse de Pontbriand*. L'évêque de Québec avait en effet quelques réticences à laisser circuler le manuscrit de Dom Trottier qu'il avait rapporté de France. Manifestant une certaine désobéissance au chef ecclésiastique du pays, elle use d'un humour savoureux et décapant pour justifier son insubordination de copiste, mais n'en demeure pas moins lucide quant aux réprimandes dont elle pouvait être victime si l'on venait à découvrir son larcin.

Si l'humilité de Monseigneur, notre illustre prélat, voulait céder au bien public nous serions informé des sentiments de madame la comtesse à la mort puisque c'est sa grandeur qui l'a assisté à ce dernier passage ; mais il ne faut pas espérer cette grâce, je me garderai même bien que ceci vienne à sa connaissance, il n'en serait pas content. Quoi que j'en sois persuadé je ne laisse pas de passer outre ne croyant pas que ma mémoire soit si absolument sous la juridiction épiscopale qu'on puisse m'empêcher de m'édifier avec mon prochain de bonnes pensées qu'elle me suggère.

Sa mémoire n'est peut-être pas « sous juridiction épiscopale », or son écriture, mais surtout la diffusion de cette écriture, l'est sans doute davantage. Les remarques de la mère Daneau de Muy de Ste-Hélène contenues dans la préface montrent bien une certaine indépendance d'esprit, voire une subversion des hiérarchies et de l'autorité cléricale en ce qui a trait à la lecture, mais également à l'écriture d'œuvres de piété. Bien que la modestie, voire la censure, de Mgr de Pontbriand restreigne considérablement la diffusion de l'*Abrégé*, Charlotte Daneau de Muy indique qu'il existe des réseaux parallèles dans lesquels cet ouvrage peut trouver un lectorat. Elle ne mentionne jamais la copie de cet ouvrage dans les annales dont elle est responsable. Il existe cependant encore aujourd'hui au moins deux copies avec quelques variantes de cet ouvrage manuscrit qui a très bien pu circuler sous le manteau, au moins dans la communauté des hospitalières, et peut-être également dans le cercle des amies de la demoiselle à qui il était d'abord destiné³⁵. Cette situation ne peut que rappeler la clandestinité de certains manuscrits européens au XVIIIe siècle.

Si le manuscrit peut souvent apparaître comme un avant-texte, un outil exploratoire de l'écriture ou une forme vouée à l'intimité du for privé, à l'époque de la Nouvelle-France, la distinction entre texte imprimé et texte manuscrit pèse sans doute moins lourdement ou du moins différemment. Marie-André Regnard Duplessis, qui destine sa *Musique spirituelle* aux hospitalières, ne semble pas voir l'utilité d'une édition imprimée puisque l'œuvre pourra atteindre

³⁴ On retrouve ces indications sur certains exemplaires conservés aux Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

³⁵ Il existe un exemplaire conservé aux Archives du monastère des Ursulines de Québec et une autre copie conservée aux Archives nationales du Québec à Québec. Il existe quelques variantes entre les deux manuscrits. Nous avons utilisé la version des Archives nationales pour cet article.

le lectorat envisagé grâce à quelques exemplaires disséminés dans le monastère. Quant à Charlotte Daneau de Muy, elle n'a sans doute pas davantage à ce que l'on fasse connaître ce texte sur la place publique. Il n'y a que Geneviève Regnard Duplessis qui semble un moment souhaiter l'impression de *La Manne de Bethléem* afin de pouvoir distribuer son ouvrage plus aisément dans la colonie et parmi ses correspondants et amis en France. Elle devra cependant utiliser le moyen de la copie manuscrite.

Dans le cas particulier de l'histoire littéraire québécoise, l'imprimé n'est pas né contre le manuscrit, mais de façon simultanée. L'imprimé venu de l'étranger circule dans la colonie, mais les moyens de mettre des textes produits par les Canadiens sous presses sont absents. Quant aux circuits permettant d'atteindre les imprimeurs européens, ils demeurent complexes. Comme on le voit avec *La Manne de Bethléem*, Geneviève Regnard Duplessis a dû faire parvenir son manuscrit à une personne susceptible de le faire connaître à un imprimeur, en l'occurrence son propre frère. François-Xavier a pu ensuite faire les démarches nécessaires pour le faire imprimer. Si elles avaient eu le succès espéré, les caisses de livres auraient pris à nouveau le chemin de la Nouvelle-France avec tous les dangers inhérents à la traversée. En imaginant que les exemplaires aient franchi l'océan Atlantique avec succès, on imagine aisément les coups de production importants et les difficultés d'une telle équipée éditoriale.

Ainsi, l'arrivée tardive de l'imprimerie ne fait pas que retarder l'apparition du texte imprimé au Québec, elle module le rapport à l'écriture et suscite une utilisation particulière de la forme manuscrite qui emprunte aux modèles du livre imprimé, à sa forme et à ses rituels. Ces femmes ont eu conscience des modulations qui ont marqué la diffusion de l'écrit en Europe et leurs modèles se trouvaient à n'en pas douter dans le corpus de la littérature imprimée, souvent religieuse, auquel elles avaient accès. Elles savaient entretenir des correspondances, tenir des livres de comptes, mais établissaient une distinction nette entre ces diverses formes d'écriture et le livre manuscrit. Les projets d'écriture réalisés en régime épistolaire, comme les relations et les lettres mortuaires étaient perçus comme des projets de communication et les religieuses savaient que leurs écrits pouvaient circuler et même être publiés sans leur consentement. D'ailleurs, les lettres que les religieuses envoyaient en France pouvaient même atteindre un éditeur. C'est le cas de quelques descriptions et de lettres mortuaires publiées dans le *Relations* des jésuites, reprises dans des livres d'historiens européens ou publiées sous forme de lettres circulaires. Marie-André en aura la preuve, lorsque Marie-Catherine Hecquet décide d'inclure en annexe de l'*Histoire de Mlle Le Blanc, une jeune fille sauvage retrouvée dans les bois de Champagne* l'extrait d'une de ses missives traitant des mœurs des Esquimaux.

Le péri-texte mis en place dans les livres manuscrits témoigne toutefois d'une conscience plus aigüe de l'œuvre achevée et des règles éditoriales propres à la diffusion. En indiquant les raisons qui ont motivé l'écriture dans les préfaces et les épîtres dédicatoires, les religieuses semblent non seulement bien préparer à une éventuelle circulation, mais l'appellent également de leurs vœux. Il semble même qu'elles aient conscience de faire œuvre. C'est du moins ce que laisse entendre deux des trois auteures de manuscrit qui, en ajoutant leur signature à la fin de l'épître dédicatoire, signent et s'approprient une certaine autorité³⁶. Sachant que les religieuses ne

³⁶ La plupart des annalistes ne signe pas les entrées dont elles ont été responsables. L'œuvre qui s'élabore au fil du temps est une œuvre collective. Chez les auteures de relations le « je » de la relationnaire et le « nous » de la communauté se confondent.

signent pas d'emblée leurs œuvres, et même parfois les relations qu'elles expédient en France, ces signatures témoignent d'un désir de reconnaissance.

Conclusion

Au fur et à mesure que s'est édifié la littérature québécoise, et plus particulièrement à partir des années 1960, la volonté de faire accéder la littérature québécoise à la modernité a poussé les historiens de la littérature à entreprendre un certain élagage dans les corpus antérieurs et plus particulièrement dans les écrits produits pendant le Régime français. Cet accès à la modernité confirmait non seulement l'élimination du manuscrit comme source du littéraire mais plus encore le confinement des textes rédigés « à l'ombre des cloîtres »³⁷ dans une sorte de purgatoire des lettres³⁸. Pourtant, l'étude des archives et des manuscrits de l'époque de la Nouvelle-France peut s'avérer riche d'enseignement pour l'analyse de l'émergence de la littérature québécoise. Loin de représenter une copie maladroite d'une littérature modèle, ces textes permettent d'explorer les transitions et les passages qui ont permis à la littérature québécoise de se poser dans le sillage de la littérature française certes, mais également de s'en démarquer. Observer le Québec au miroir de l'Europe, comme le suggère le titre de ce colloque, ce n'est pas une occasion de plus de considérer la littérature québécoise comme le pâle reflet de la littérature française, ou au contraire de poser la littérature de la Nouvelle-France sur un pied d'égalité avec les grands chefs-d'œuvre français de la même période. La vie littéraire ce ne sont pas uniquement les grands chefs-d'œuvre, mais tous les processus qui ont permis à celle-ci de se constituer en diachronie comme en synchronie. Ainsi, en regardant le Québec au miroir de l'Europe, on se permet de retrouver des pratiques diverses héritées de l'espace hétérogène de la République des lettres européennes, comme le manuscrit qui a aussi fait partie de son développement pendant tout le XVIII^e siècle, et de poser un regard neuf sur une littérature qui s'est façonnée selon les particularités de l'environnement qui l'a vu naître ou même entravé. Ces livres manuscrits, composés par des femmes comme par des hommes, méritent d'être reconsidérés pour comprendre l'émergence de la vie littéraire sous le Régime français. Pour les femmes qui se sont souvent retrouvées en marge de l'histoire littéraire en raison de l'usage même de la forme manuscrite et de leur affiliation à l'institution religieuse, l'étude du manuscrit permet de découvrir autrement leurs ambitions littéraires et de voir dans ces épistolières, ces annalistes et ces chroniqueuses, peut-être pas encore des écrivaines, mais des femmes de lettres avant la lettre.

³⁷ Expression utilisée par Georges Bellerive dans *Brèves apologies de nos auteures féminines* (1920) pour décrire la production féminine de l'époque de la Nouvelle-France.

³⁸ Laure Conan, dont les écrits avaient souvent été jugés à l'aune de la spiritualité catholique dont ils étaient empreints, sera l'une des premières à être déclassée par les historiens de la littérature à partir des années 1960.

LE QUÉBEC AU XVIII^{ÈME} SIÈCLE. UNE LECTURE CONTEMPORAINE

Dolores OLIVARES VAQUERO
Université de Santiago de Compostela (Espagne)

RESUME

C'est à partir des lettres écrites par le R.P. Emmanuel Crespel que nous ferons une lecture du Québec, c'est-à-dire, de la Nouvelle-France au XVIII^e siècle. Le scripteur, avec un style sobre et sincère, raconte dans ses missives, ses voyages, mais surtout les pénuries d'un naufrage lors de son retour en France. Ses brèves descriptions des paysages (forêts, lacs, rivières...), forts, animaux et surtout de l'île d'Anticosti, lieu de souffrance et de mort au XVIII^e siècle et bel endroit touristique plein d'attraits au XXI^e siècle, nous donnerons un panorama de sa vision d'homme européen face à un monde nouveau, accueillant bien que parfois hostile. La lecture de cette vision contribuera à connaître aujourd'hui encore un peu plus un Québec du passé qui a participé à construire le Québec du présent.

C'est à travers les lettres du P. Crespel que nous, lecteurs du XXI^{ème} siècle, découvrons une vision de la Nouvelle-France du XVIII^{ème} siècle, vision enfin contemporaine car c'est à travers notre interprétation que nous voyons hommes, animaux et paysages d'une époque passée qui a servi à cimenter le Québec d'aujourd'hui¹.

Le R.P. Emmanuel Crespel² est né à Douai en 1703. Il part pour la Nouvelle-France en 1724 après avoir étudié dans sa ville natale et être entré au noviciat des Franciscains Récollets. Il a occupé plusieurs postes dans cette nouvelle terre jusqu'en 1728 où il accompagne, comme aumônier militaire, une troupe mixte, des Français et des Sauvages, qui doit aller punir la nation des Renards. D'autres expéditions et d'autres postes précéderont son naufrage et son séjour dans l'île d'Anticosti lors de son retour en France. Arrivé enfin en Europe, il écrira à la demande de son frère une première relation considérée trop succincte et une deuxième, en huit lettres, qui sera publiée sous le titre *Voïages du R.P. Emmanuel Crespel, dans le Canada et son naufrage en revenant en France. Mis à jour par le Sr. Louis Crespel son frère*, à Francfort sur le Meyn, MD CC XLII. Ce petit livre eut beaucoup de succès, fut édité plusieurs fois et traduit en anglais et en allemand.

Les lettres montrent deux parties bien différenciées : avant, pendant et après le naufrage. Le tout est écrit dans un style sobre et sincère³, propre de son travail missionnaire comme l'auteur

¹Nous avons fait deux études sur l'autoreprésentation du pacte épistolaire et sur l'Autre dans les lettres du R. P. Crespel qui seront publiées à Madrid et à Paris.

² En ce qui concerne la biographie du R. P. Emmanuel Crespel, on peut voir Odoric Jouve, Archange Godbout, Hervé et René Bacon, *Dictionnaire biographique des Récollets missionnaires en Nouvelle-France*, Montréal, Éd. Bellarmin, 1966, p. 148-62. Quant à l'oeuvre des Récollets, on peut aussi consulter l'article du P. René Bacon (qu'il a eu la gentillesse de nous envoyer), *L'oeuvre missionnaire des Frères Mineurs-Récollets et Observants- en Nouvelle-France et au Canada*, Province Saint-Joseph du Canada (extrait de *Chroniques et documents*, vol. 45, 1993) s.d.

³ « Le genre épistolaire répond à une double nécessité d'authentification du discours et d'ordonnement de son contenu. Que les lettres constituent une technique pour fonder la véracité des récits, cela saute aux yeux à la lecture

nous le dit souvent. Les descriptions sont très sommaires, ce qui oblige le lecteur à bien saisir toutes les informations et à imaginer l'environnement dans lequel se passent les événements. En faisant le voyage avec l'épistolier nous ferons donc une lecture contemporaine d'un monde éloigné dans le temps et dans l'espace.

« Je partagerai ma relation en plusieurs lettres »(V.12)

Les lettres 1 et 2 nous parlent donc de son arrivée à la ville de Québec, de son séjour, de plusieurs de ses postes et de l'expédition contre les Renards. Et en suivant ce pacte de sobriété, qui implique de ne pas parler de ce qu'on pouvait lire dans d'autres oeuvres dans une claire allusion à ses prédécesseurs, le P. Crespel dit « J'y restai (à la ville de Québec) jusqu'en 1726, & n'y remarquai rien de plus particulier que ce qu'en disent les Voïageurs, & que vous pouvez voir dans leurs Relations »(V.14-15).

La ville de Québec est le port d'arrivée de l'Europe et de retour vers le Vieux Continent, mais Québec devient aussi le noyau spatial de tous les déplacements du Récollet dans cette terre immense, connue et méconnue à la fois, accueillante et hostile, en train de se construire⁴, et déjà décrite, en partie. C'est pourquoi il ne mentionne, pour l'instant, rien de la ville dont Charlevoix fait la description; de toute façon on sait qu'il resta au couvent des Récollets dont il parlera plus tard.

Le poste à Sorel ne mérite que d'être situé géographiquement «situé au sud du Fleuve Saint-Laurent, entre les villes de Trois-Rivières & de Montréal» (V.15). À travers toute la relation, comme il qualifie son récit, notre scripteur réinsère les lieux dans une vision globale du territoire; on dirait un travail cartographique où les distances en lieues (mais son travail ne se réduit pas à des relevés de distances) seront presque toujours données.

Pendant l'expédition contre les Renards le Récollet nous fait lire le parcours avec les noms de rivières, lacs, forts... comme s'il considérait, d'ailleurs comme d'autres voyageurs, un devoir cet acte de nomination pour ancrer le voyage dans une carte référentielle au-delà de laquelle serait l'inconnu. Il donne des informations qui l'ont choquées et qu'il croit devoir livrer car voilà un territoire moins fréquenté que l'axe Québec-Montréal. Ainsi dans les quatre cents cinquante lieues, qui séparent Montréal de la Habitation des Renards(V.16), ils ont dû passer⁵ la Rivière Outaouïac⁶, celle qui mène au Lac Nepissing ou Mipissing, la Rivière des François, la Gasparde, la Rivière des Renards, et le Oüisconcin. Les unes sont grandes comme Outaouïac, les autres petites, souvent remplies des sauts(V.16), parfois il précise combien de lieues a leur cours.

des "avertissements" qui insistent sur le caractère intime de la correspondance pour mieux assurer le lecteur de la sincérité des propos », Pierre Berthiaume, *L'aventure américaine au XVIIIème siècle. Du voyage à l'écriture*, Ottawa, Paris, Londres, Presses. Univ. d'Ottawa, 1990, p. 213.

⁴ «L'Amérique est l'image d'une terre promise pour ces Français qui deviennent Canadiens», Christian Morissonneau, « Images de l'Amérique et lieu du Nord », *Études Françaises*, vol. 21, n° 2, 1985, p. 55.

⁵« La spécificité du voyage, fût-il imaginaire, est de vaincre l'espace », Nicole Halif-Martin, «Voyage et au tournant des Lumières (1780-1820) », *Studies on Voltaire and the eighteenth century*, vol. 334, p. 33.

⁶ Champlain avait déjà pris « la route fluviale de l'Outaouais, la plus rapide, sinon la plus sûre », Christian Morissonneau, « Dénommer les terres neuves : Cartier et Champlain », *Études Littéraires*, vol. 10, n° 1 / 2, 1977, p. 92.

Pour les lacs, le procédé est semblable. Il donne les noms Népissing ou Mipissing, Huron, Méchigan, le Lac des Renards, et commente comme dans les cas des rivières leur extension, « petit comme celui des Renards »(V.17) ou précise les lieues qu'il leur a fallu faire ou les jours qu'il a fallu de navigation, (les distances étaient souvent exprimées en jours de marche⁷ par habitude et par expérience), ainsi que d'autres appréciations sur les conditions du voyage. L'étude de l'hydrographie a été essentielle dans l'exploration et dans la conquête car la route fluviale joue un rôle fondamental : c'est elle qui structure et oriente l'espace. C'est pourquoi rivière et lac sont deux éléments-clés du paysage.

Remarquons la nomenclature autochtone conservée jusqu'aujourd'hui (Ottawa, Michigan...) à côté des toponymes français⁸, sachant que nommer une chose était un pas vers sa possession⁹. Quelques autres toponymes encore jalonnent l'aller et le retour, Michillima-Kinac, Chicagou, le Cap à la mort, le village des Puants, le Fort Saint François, le poste de la Baye et la Prairie qui mérite à ses yeux une explication « qui est en effet une très belle prairie »(V.17)¹⁰, et on dirait la vue instantanée d'un ensemble.

Quant au pays où est le dernier fort des ennemis « situé sur le bord d'une petite Rivière qui se joint à une autre que l'on nomme Oüisconcin »(V.26), il écrit : « Ce País est assez beau, la terre y est fertile, le gibier commun & de très bon goût, les nuits y sont fort froides, & les jours extrêmement chauds »(V.26). Dans l'espace extensible du parcours s'insère l'espace circonscrit de l'escale¹¹ et les quelques touches globalisantes sont données dans une perspective utilitaire où priment la nourriture et le climat, ce dernier étant presque toujours considéré comme un facteur négatif. L'environnement naturel était évalué en termes de productivité et de fertilité.

Et en parlant de gibier, il y a quelque chose qui choque un lecteur européen actuel. Deux fois les Sauvages sont allés chasser et ont donné de l'orignal, du caribou et des chevreuils aux Français qui la première fois n'avaient à manger que du lard. Ce sont eux, les Indiens, qui rentrent dans les bois. Les raisons ont dû être stratégiques, ou bien les Sauvages utilisaient des

⁷ « La durée de la marche des voyageurs est l'unité de mesure des distances du référent, comme premier signe de l'appropriation de l'espace parcouru », Véronique MagriI, «Ecrire le désert», *Creación espacial y narración literaria*, Concepción Perez et alii [édit.], Sevilla, Enc. A. Vega, 2001, p. 287.

⁸ « Arrivant dans des terres inconnues, ignorant les langues indigènes et la désignation de l'espace qui leur était propre, les explorateurs ont donné libre cours à leur spontanéité en attribuant à chacune des étapes et chacun des repères de leurs périples des noms qui traduisent leur perception de ce nouveau monde », Christian Morrissonneau, « Dénommer les terres neuves: Cartier et Champlain », *Études Littéraires*, op. cit., p. 85.

⁹ « Géographique ou morale, toute région non cartographiée dit à l'homme ses limites, sa faiblesse, le rappelle à sa condition de voyageur transitoire », Bernard Beugnot, « Présentation : De rives en rêves », *Études Françaises*, vol. 21, n° 2, 1985, p. 7.

¹⁰ Dans cette énumération, ainsi que dans d'autres des lettres, nous retrouvons les divers procédés pour la création toponymique, en plus de la transposition de toponymes indigènes : les noms de lieux composés d'un élément générique (substantif commun) et d'un élément spécifique (substantif, qualificatif, anthroponyme ou autre). Ainsi, noms descriptifs, dédicatoires (anthroponymes, hagionymes), commémoratifs, évoquant la flore, la faune, exprimant la direction, la distance, un sentiment etc. Voir Cristian Morrissonneau, «Dénommer les terres neuves : Cartier et Champlain», *Études Littéraires*, op. cit., p. 85-123.

¹¹ On pourrait dire, en un certain sens, comme Sylvie Requemora, «Il y a, en fait, deux types d'espace dans les récits de voyage: un espace extensible, celui du parcours correspondant à l'avancée progressive du navire, celui de la traversée maritime; et un autre espace circonscrit, celui des escales, des terres rencontrées sur lesquelles le voyageur s'arrête un moment plus ou moins long », « L'espace dans la littérature de voyages », *Études Littéraires*, vol. 34, n° 1-2, 2002, p. 257.

méthodes moins bruyantes ou bien les Français n'aimaient pas tellement s'aventurer, pendant ce voyage, dans une forêt¹² où les périls étaient certains. « Au XVIIIème siècle, la nature apparaît encore comme une force négative, pour tout dire maléfique et inquiétante, surtout lorsqu'elle est *sauvage*¹³ ».

Quant aux autres animaux, il ne mentionne que les serpents à sonnettes, qu'il voit pour la première fois et dont il commente que leur morsure est mortelle, en laissant d'autres explications pour une postérieure rencontre avec son frère. En ce qui concerne les plantes il ne parle que du blé d'Inde qu'on brûle aux Renards.

Dans cette expédition qu'il qualifie d'inutile, (voilà un jugement sur un événement historique auquel il a participé¹⁴) et pendant laquelle il a vu la cruauté des Sauvages, nous avons une description d'un point de vue pragmatique, parce qu'il s'agissait d'une expédition militaire. C'est pourquoi, le P. Crespel prime les informations par rapport à la distance et tout ce qui peut servir à une prochaine expédition : difficulté des cours d'eau et des lacs, informations météorologiques et renseignements sur l'intendance, sans que cela veuille dire qu'il s'agit des lettres de guerre.¹⁵ On dirait un itinéraire guidé.

De ses prochains postes, il nous en parle un peu différemment, car il ne s'agit plus d'une expédition pour attaquer l'ennemi. Ainsi le poste de Niagara, « nouvel Etablissement avec une Forteresse située à l'entrée de la belle Rivière qui porte le même nom & qui est formée par la fameuse Chûte de Niagara au sud du Lac Ontario & à six lieues de notre Fort. »(V.31); mais de nouveau, le parcours est sommairement signalé, on dirait un simple itinéraire de voyage : de Québec il passe à Montréal et de là à Frontenac ou Catarakouï, fort bâti à l'entrée du Lac Ontario(V. 31). Comme toujours, il donne la distance à partir de Montréal et les jours qu'il faut pour la parcourir en fonction des vents car le voyage est en canot et en bâtiment construit exprès pour le transport à Niagara. La traversée du lac lui permet de constater¹⁶ qu'il est « fort sain, sans écueils & très profond »(V.32) et l'endroit de son poste « fort agréable, la Chasse, & la Pesche y produisent beaucoup, les Bois y sont de toute beauté & remplis sur tout des Noïers, de Chataigniers, de Chênes, d'Ormes, & de Hérables comme il ne s'en trouve point en France »(V.32). Première et unique comparaison des bois américains et des bois français.

Si l'Europe est le lieu de référence pour tout ce qu'on trouve d'extraordinaire, associant le connu à l'inconnu, l'épistolier n'est pas capable de traduire l'incomparable beauté de ce bois, car l'œil se trouve face à un spectacle que le lexique taxinomique restreint de la description n'arrive

¹² Cf. Aïcha Chahou, dans «Les bois du Domaine dans le Hainaut au XVIIIè Siècle (1730-1780): le domaine de Binche », dit : «Le gouvernement des Pays-Bas montre beaucoup de sollicitude vis-à-vis de ces bois. Ils sont peu nombreux et de faible superficie », *Études sur le XVIIIè siècle*, vol. XXV, *Parcs, jardins et forêts au XVIIIè S.*, Univ. Libre de Bruxelles, 1997, p. 79.

¹³ Pierre Berthiaume, *op. cit.*, p. 348.

¹⁴ Voir Friedrich Wolfzettel, *Le discours du voyageur*, Paris, Presse Univ. de France, 1996, p.267 et sv.

¹⁵ Cf. Carine Trevisan, « Lettres de guerre », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2003, p. 331-41.

¹⁶ On pourrait dire de cette évaluation comme des autres : « Un regard intentionnel se pose sur un lieu et découpe de l'ensemble vivant des éléments significatifs qui doivent faire scène, image, ou tableau », Jean-Marc Besse, «Vapeurs dans le ciel. Le paysage italien dans le voyage de Goethe», *Revue des Sciences Humaines*, vol. 258, n° 2, 2000, p. 107.

pas à mettre en scène. Dans cette transposition du visuel à l'écrit, il y a une perte que seule l'imagination du lecteur peut recréer partiellement puisque c'est justement la *différence des bois*.

Cette situation idyllique est brisée par la fièvre et par la tempête sur le lac qui les isole pendant l'hiver jusqu'au mois de mai, pendant lequel il part pour le Détroit « à la sollicitation d'un Missionnaire de mon Ordre »(V.33). La distance, la situation géographique du poste et les caractéristiques du lac Erie par rapport aux difficultés de la navigation introduisent la relation de son séjour. La maison de son hôte était « agréable & commode »(V.35), « il avoit quelques Livres »(V.35) et c'est tout ce qu'il dit d'une description physique du lieu¹⁷. Évidemment le P. Crespel nous parle de la joie de trouver un compatriote dans un pays éloigné, de ses devoirs de la Mission et de sa connaissance de la langue du pays ce qui lui permettait de parler à plusieurs Sauvages. Le religieux à Détroit était, d'après le P. Crespel, « heureux »(V.36). Il y a donc une concordance entre la situation matérielle et l'état d'âme du religieux.

À son retour à Niagara, il va apprendre la langue des Iroquois & des Outaoïacs. « Cette étude, dit-il, me procura d'abord le plaisir de lier conversation avec quelques Sauvages lorsque j'allois me promener aux environs de mon Poste »(V.36).

Après trois ans « on me fit relever, c'est la coutume; & je fus passer l'Hiver au Couvent¹⁸ de Québec »(V.37). Et de nouveau Québec, comme pôle et aimant, mais la seule chose qu'il nous dit c'est qu'il est satisfait de passer cette saison rigoureuse là où on ne manque pas du nécessaire et « qu'on y reçoit des nouvelles de sa Patrie, & on y trouve de gens avec qui l'on peut s'entretenir »(V.37). Québec, ville civilisée face à un monde de Sauvages et de colons. Son prochain poste est au Fort de Frontenac dont il avait déjà parlé et dont il souligne qu'« on y vit agréablement, & le gibier se trouve en abondance dans les Marais dont Frontenac est environné »(V.37).

Le Fort St. Frédéric où il a aussi été envoyé, était situé dans le lac Champlain à la Pointe de la Chevelure. Pour expliquer ce toponyme, il donne une information ethnographique de l'altérité amérindienne : la coutume d'enlever la chevelure aux ennemis morts et de les apporter au bout d'une perche(V.38). Ce qui nous étonne c'est que le P. Crespel ne fait aucun jugement de «cette cérémonie, ou si vous voulez cette coutume» comme il la qualifie(V.38).

Les quelques informations sur le lac sont toutes données d'un point de vue favorable, sauf l'extension relevée d'une façon tout à fait objective : « de cinquante-cinq lieues de long ; il est semé de plusieurs Isles très agréables, & son eau qui est très bonne le rend extrêmement poissonneux »(V.38). C'est la seule fois qu'il parle des Anglais, car le fort qui a une situation très avantageuse, bâti sur une pointe assez élevée, « sert de clef à la Colonie de ce côté là, c'est à dire du côté des Anglois qui n'en sont éloignés que de vingt ou trente lieues »(V.39). Mais la route

¹⁷ « La description donne à voir d'une certaine façon. Classant et catégorisant, elle n'est jamais neutre, témoigne d'un certain point de vue et inscrit des valeurs », Yves Reuter, « Repenser la description », *Pratiques*, vol. 99, 1998, p. 21. Le P. Crespel veut nous donner l'impression d'un endroit convenable, dans cette terre où les difficultés sont partout, où le missionnaire mène une vie discrète et agréable.

¹⁸ « Les récollets construisirent, vers 1621, un couvent assez important et relativement confortable que Sagard décrira avec enthousiasme(Gabriel Sagard, *Le grand voyage du pays des Hurons*, Montréal, HMH, 1976) », Gilles Thériou, « L'inscription dans le paysage. Un examen des modes d'habitation en Nouvelle-France depuis le XVIème siècle », *Études françaises*, vol. 22, n° 2, 1986, p. 38.

jusqu'à St. Frédéric va être pénible (V.39) à cause du mauvais temps. Il la compare au naufrage, de même que le séjour au fort car le bâtiment où on les loge n'était pas achevé et ils étaient « médiocrement à couvert de la Pluie »(V.39). Et il note une caractéristique architecturale « les murailles qui avoient douze pieds d'épaisseur »(V.39). En plus il n'y avait pas beaucoup de nourriture, quelques perdrix, car il fallait aller chercher le chevreuil au lac du St. Sacrement qui est éloigné de sept ou huit lieues (V.40). Malheureusement, ils ne peuvent pas jouir des agréments de la campagne pendant l'été car la fièvre va les surprendre tous. Lors de son voyage de retour à Québec encore un nouveau danger est sur le point de le faire périr en sautant le rapide de Ste. Thérèse(V.41).

Anticosti et la fin du naufrage

Comme le but des lettres est avant tout de montrer les pénuries du naufrage en revenant en France, c'est avec assez de détails que celui-ci va être mis en scène textuellement. La description de la situation inclut des renseignements sur le cadre où le Récollet et ses compagnons ont passé les mois les plus affreux de leur vie dans cette île plurisymbolique (lieu de mort et de rédemption) que le destinataire des lettres, demeuré dans l'espace d'origine, ne pourra qu'imaginer avec effroi¹⁹.

Le port de départ est de nouveau Québec. Ils embarquent dans un navire La Renommée, « bâtiment neuf, bon voilier, commode »(V.46). Il y avait en tout 54 hommes dont un passager Canadien. Ils se mirent à la voile le 3 novembre 1736 avec d'autres navires et tous mouillèrent ensemble au Trou-St. Patrice à trois lieues de Québec. Les indications précises concernant les littoraux, noms topographiques et distance continuent. On dirait une carte côtière, ce qui confère à la narration l'autorité de la vérité. Le lendemain ils traversent du Sud au Nord le fleuve St. Laurent, arrivent au bout de l'Isle d'Orléans à neuf lieues de Québec et jettent l'ancre à cap Maillard (V.46). Plus tard ils passent le Gouffre, où il y a un fort courant, à la deuxième tentative et jettent l'ancre à la Prairie proche de l'Isle aux Coudres. Le septième jour, ils continuent jusqu'à l'Isle aux Lièvres et jusqu'à Mathan où le vent du Nord, qui s'éleva, est un mauvais présage. La tempête menace et le P. Crespel va nous dire toutes les directions du vent. Ils louvoient déjà le long de l'île d'Anticosti, en donnant encore des précisions techniques comme dans les manuels de pilotage et les guides nautiques : « Dès que les Vents eurent sauté au S-S-Ouest, nous gouvernâmes sur le compas au Sud-Est-quart d'Est,& au S-Est jusqu'au quatorze matin. » (V.48).

Et voilà le malheur qui arrive, ils ne peuvent faire côte, et le navire va rester à un quart de lieue de terre, sur la pointe d'une batture de roches plates, éloignée d'environ huit lieues de la pointe méridionale de l'île d'Anticosti(V.48). L'eau entrainait en abondance(V.49). Le vent et les vagues abîment de plus en plus le navire qu'ils quittent dans un canot car l'île d'Anticosti représente l'espérance de retarder la mort; « cette isle inhabitée »(V.50) qui les reçoit dans les pires conditions pour débarquer: le vent affreux, la pluie continuelle, une mer en fureur²⁰ (V.52),

¹⁹ Cf. « Pour bon nombre de gens, le mot île évoque un lieu désert où les naufragés se trouvent brutalement jetés après que la fureur des éléments les ait arrachés au microcosme social que représente un navire », Geneviève Laigle, « La thématique de l'île dans l'oeuvre romanesque de Patrick White », *L'insularité. Thématique et représentations*, Jean-Claude Marimoutou et Jean-Michel Racault [édit.], Paris, L'Harmattan, 1995, p. 403.

²⁰ « La crainte de la mer, c'est d'abord et surtout la crainte qu'inspire la fureur, fureur des éléments, des flots et de la foudre. Ainsi, la tempête en mer donne-t-elle l'image de l'épouvante, du péril par excellence », Norman Doiron,

la côte escarpée. Un tourbillon de vent les poussa à terre, mais la violence des vagues a failli les emporter en haute mer(V.54). Ils ne sont qu'au mois de novembre, mais la saison est déjà si rigoureuse qu'elle annonce un hiver mortel. N'oublions pas que « La Nouvelle-France, et plus particulièrement les régions du Saint-Laurent, ont été marquées par l'hiver canadien. En effet, la géographie du Canada laurentien fait que cette région soit l'une de plus froides au monde et celle qui reçoit les neiges les plus abondantes²¹ ». Mais si « la peur de l'hiver s'amenuise en même temps que le savoir indien (médecines, raquettes, etc.) permet de maîtriser de plus en plus la vie sur le nouveau continent, au point qu'on n'hésitera pas à hiverner comme les Indiens²² » les naufragés ne sont pas en condition d'imiter les autochtones sauf pour construire une cabane.

L'énumération de la nourriture et des outils sauvés ainsi que la réparation du canot et d'une chaloupe mettent fin à la troisième lettre où nous apprenons qu'il y a une forêt où ils coupent du bois et qu'il tomba la nuit près de deux pieds de neige(V.58-59).

Dans cette île déserte où pour l'instant ils sont inexorablement reclus, ils n'ont pas l'espoir d'être vus d'autres navires « qui d'ailleurs ne devoient passer que dans six ou sept mois »(V.62). Le panorama est effrayant, ils sont dans un microcosme régi par un rythme climatique glacial générateur d'angoisse: la neige, les glaces, le froid intense, et en plus les vivres rares²³. Il leur faut donc essayer d'arriver à Mingan « qui est un endroit situé à la grande terre du Nord »(V.63). Là il y a un poste avec des Français « qui hivernoient pour faire la Pêche de Loup-Marin dont ils font des huiles »(V.63) et évidemment ils les aideraient.

Le P. Crespel continue à donner, dans les lettres suivantes, des renseignements sur cette situation atroce avec une réitération qui ne peut qu'émouvoir le lecteur: les rivières déjà glacées et la terre couverte d'une épaisseur de neige de trois pieds qui augmentait tous les jours. Et comme il l'a fait dans les lettres antérieures, il donne la distance à parcourir pour arriver à Mingan : 40 lieues pour gagner la pointe d'en haut, ou du N-O de l'île, ensuite descendre un peu et enfin traverser douze lieues de haute mer (V.64). Tous les naufragés ne pourront pas partir car le canot et la chaloupe n'offrent pas assez de place. Le religieux est dans le groupe partant car il connaît des langues du pays, ce qui est d'une grande importance dans le cas de rencontrer quelques Sauvages. Mais les mauvaises conditions de navigation ralentissent les déplacements. Après quelques jours, le canot se brise et ses occupants restent à terre. Dans la chaloupe, le Récollet et ses compagnons continuent à avancer lentement, ils passent une pointe, et débarquent dans une baie qui va être glacée et la chaloupe « prise de tous les côtés » (V.79).

Il leur faut donc construire deux cabanes qu'on couvre de branches de sapin. Celle construite par le capitaine et le P. Crespel, tous les deux en connaissent bien les techniques, « fut une des plus commodes »(V.79). La saison de plus en plus rigoureuse va tuer peu à peu la plupart des naufragés. Le Récollet raconte brièvement ce qu'on mange : la nourriture qu'on transporte dans les navires pour la traversée de l'Atlantique, de la farine avec laquelle on fait de la colle, de la morue sèche et crue. Ils avaient aussi deux renards qu'on a chassés et quelques crustacés qu'on

« Les rituels de la tempête en mer. Histoire du voyage au seuil de l'âge classique », *Revue des Sciences Humaines*, vol. 214, n° 2, 1989, p. 44.

²¹ *L'homme et l'hiver en Nouvelle-France*. Présentation par Pierre Carle et Jean-Louis Minel, Montréal, Hurtubise, HMH, 1972, p. 15.

²² Gilles Therieu, *op.cit.*, p. 38.

²³ Thème récurrent

trouve. La faim est épuisante. Il nous parle aussi du besoin d'aller chercher du bois dans la forêt, qui est ici un signe démarcatif spécifique²⁴, de la visibilité toujours menacée par la nuit, plongés comme ils le sont dans la neige. Il y a la transposition d'une non-maîtrise de l'espace devant une nature inclémente dans ce microcosme insulaire dont le portrait est négatif.

Mais surtout il y a des remarques sur les conditions physiques et psychiques de ces hommes face à la souffrance et à la mort évoquant le désespoir et l'espoir dans une presque simultanéité alternative proche de l'oxymoron. Et tout est focalisé de son point de vue, c'est-à-dire de celui d'un missionnaire du XVIII^e siècle qui essaie d'aider ses compagnons; il les exhorte à demander l'aide de la Providence et les console dans ce passage de la vie à l'éternité, et en suivant les préceptes de l'Évangile il panse les malades de gangrène, ce que les autres ne veulent pas faire.

Dans cette île déserte et inhabitée, comme le P. Crespel la qualifie, l'espoir du salut viendra des Sauvages, qui ont une connaissance effective des lieux. Au mois de janvier, ils découvrent au bord du bois deux canots d'écorce et une petite cabane où il y a de la graisse de loup marin(V.91). Mais ce n'est qu'au mois d'avril qu'ils vont voir un Sauvage, et quelque jours après un couple avec son enfant. Le mari avait chassé un ours²⁵ et ils avaient leurs raquettes « qui sont des espèces de patins dont le Habitans du Canada se servent pour aller plus vite sur la neige »(V.138). Ce n'est que plus tard, quand le P. Crespel et un autre survivant trouvent une grande cabane, que la fin de leurs malheurs arrive. Un Sauvage, l'Ancien qui parlait français, va faire en sorte qu'on les aide (mythe du bon sauvage). Puisqu'ils ont eu tellement faim, la famine a été meurtrière, le Récollet souligne qu'on leur donnait de la viande d'ours et de caribou (V.147). La traversée jusqu'à Mingan se fera dans un canot d'écorce malgré les dangers de la mer car il n'y avait pas de vent pour la voile de la chaloupe.

L'arrivée au poste des Français, dont le chef était ami du religieux, est tout un événement, mais pas un mot pour décrire Mingan dont il ne mentionne que la maison des Français. De nouveau le Récollet ne signale que la bonne nourriture qu'on donne aux naufragés, l'eau-de-vie et le tabac qu'on donne aux Sauvages qui les ont sauvés. Les Français se rendent sur le lieu du naufrage et ramènent trois survivants qui ont dû manger les souliers et les culottes de peau des morts. Des six semaines passées à Mingan pour commencer à se retablir, on n'en sait rien sauf qu'ils rendaient tous les jours grâce à Dieu pour les avoir « conservés au milieu de tant de dangers »(V.154) et imploraient « sa miséricorde pour les âmes de quarante-huit hommes qui avoient péri depuis notre Naufrage »(V.154)²⁶. L'un de survivants partit pour «Laborador», « dans le dessein de passer en France dans un navire de St. Malo »(V.154). Le Récollet et d'autres partiront dans un petit bâtiment pour Québec où « tout le monde fut étonné de nous revoir »(V.154) et où on va mettre à l'hôpital les trois matelots survivants tandis que nous

²⁴ Cf. Philippe Hamon, *Du descriptif*, Paris, Hachette, 1993, p. 165 et sv.

²⁵ Le toponyme Port aux Ours (un nom propre descriptif évoquant la faune) dans l'île d'Anticosti paraît déjà sur les cartes au XVII^e siècle, voir Christian Morissonneau, «Dénommer les terres neuve : Cartier et Champlain», *Études littéraires*, op. cit., p. 90.

²⁶ On pourrait dire des mois passés dans l'île ce que Marie-Christine Gomez-Geraud dit de la mer et du désert : « Mer, désert: dans l'expérience et l'écriture du pèlerin, les deux espaces présentent souvent les mêmes caractéristiques : lieux inhumains, où s'évanouissent les repères qui structurent la vie sur la terre ferme, et où, comme au fond du creuset, la foi s'éprouve et s'épure », « *Peregrinus in eremo*. Le lieu du désert dans les récits des pèlerins de la Contre-Réforme », *Revue des sciences humaines*, vol. 258, n° 2, 2000, p. 160.

croyons que le P. Crespel a dû se rétablir au couvent, mais il n'en dit rien. La petite cure de Solange sera son dernier poste avant de partir pour la France en qualité d'aumônier dans le vaisseau du Roi le Rubis. Le cercle s'est fermé, arrivé à Québec il part de Québec²⁷.

Conclusion

Tout d'abord, comme on l'avait déjà dit, les renseignements descriptifs sont très restreints. Le Récollet affirme qu'il connaît bien le pays, qu'il l'a traversé et pour insister sur la véracité des affirmations il nous a donné les distances comme pour cadrer les lieux dans un quadrillage topographique que le lecteur peut construire au fur et à mesure des déplacements de l'épistolier. Les quelques compléments d'information sont presque toujours à caractère utilitaire (le ravitaillement, l'hébergement et la météorologie ainsi que des aspects matériels des voyages fluviaux et maritimes.) L'expression du quotidien est circonscrit à quelques touches concernant l'aspect matériel des postes qu'il a visités ainsi que ses rencontres sauf pendant le naufrage où tout tourne autour de l'hiver meurtrier, de la mort et de l'aide de la Providence. La lecture des lettres devait déclencher l'émotion et l'édification des futurs lecteurs. C'est pourquoi on peut dire que le choix synoptique du scripteur prépare dès le début de sa relation une dynamique focalisée vers son message spirituel. Le Récollet présente ainsi des événements tragiques dans une myse en abîme prémonitoire des situations extrêmes qui seront vécues à Anticosti.

En laissant de côté cette partie missionnaire du récit, un lecteur européen actuel se trouve confronté à une vision partielle avec un ordre imposé dans un ensemble organisé où la nature lui paraît grandiose. Le réseau fluvial favorise les déplacements. Les forêts sont à caractère ambivalent : elles sont nourissantes et génératrices de peur. Le climat est extrême. Le P. Crespel parle des agréments de la belle saison, mais le vent, la pluie, la neige, la glace et le froid intense sont des inconvénients qu'une partie des Européens regarderaient avec précaution. La ville de Québec, port d'arrivée et de départ de voyages transatlantiques, est aussi le noyau spatial de cette nouvelle terre; d'elle part l'axe vers Montréal. Québec est une ville civilisée face à un monde rural formé des colons et des sauvages. Ville agréable à l'époque et aujourd'hui, ville qui, d'après le journal la Tribune du 13 octobre 2003, «se retrouve au troisième rang du classement des villes les plus intéressantes à visiter à travers les Amériques».

Si l'île d'Anticosti est qualifiée à l'époque de déserte et inhabitée, cimetière du golfe et terreur des marins et s'il nous semble, d'après le récit du P. Crespel à connotations négatives, que même aujourd'hui la vie serait assez inconfortable, il faut souligner que c'est un beau lieu touristique. Les habitants de Port-Meunier essaient d'améliorer les conditions insulaires pour faire oublier le passé tragique de l'île et attirer les touristes qui peuvent parler de la nouvelle Anticosti, vue comme un paradis au coeur du golfe du Saint-Laurent²⁸.

En ce qui concerne, les relations avec la population de la Nouvelle-France, le Père Crespel parle avec une certaine réticence des Sauvages avant le naufrage, vu leur cruauté gratuite pendant l'expédition militaire. Évidemment il a trouvé plus tard des Indiens du type du bon sauvage. Mais c'est à Anticosti que la figure de l'Ancien est le parfait modèle du mythe. Quant aux Canadiens,

²⁷ « Le P. Crespel était revenu au Canada au moins dès le printemps de 1750, et très probablement avec le titre de Commissaire ». Il est mort en 1775, Fr. Odoric-M., *Revue du Tiers-Ordre et de la Terre-Sainte*, 1907, p. 82 et 163.

²⁸ Voir Alain Dumas et Yves Ouellet, *Anticosti*, Chicoutimi, Éd. Trécaré, 2000.

il ne mentionne que l'un des voyageurs de La Renommée, fils d'un Français, pourtant il a desservi plusieurs paroisses à la campagne et il a été en contact avec eux. C'est précisément au-dehors des villes que la canadienisation des mœurs se fait sentir rapidement²⁹. Mais c'est surtout parmi les Français qu'il va se trouver à l'aise, souvenons-nous de ce qu'il dit à propos du missionnaire à Détroit et du couvent et de la ville de Québec. Il ne faut pas oublier que « Les Français qui viennent dans la colonie au XVIIIème siècle ne s'y trompent pas : entre eux et les Canadiens, fiers de leur nouvelle identité, il s'est opéré au fil du temps une distanciation, et ce dans toutes les catégories professionnelles et pour les deux sexes »³⁰.

Le P. Crespel, revenu quelques années plus tard pour y rester, a contribué de même que ses contemporains français, canadiens et indigènes à l'édification³¹ de cette Nouvelle-France qui deviendra le Québec actuel, édification pleine de sacrifices et de souffrances pour ces hommes qui arrivaient avec l'espoir d'un monde nouveau.

Nous avons lu les voyages du P. Crespel avec beaucoup d'intérêt et de curiosité pour essayer de connaître un peu un monde lointain dans l'espace et dans le temps, et nous aimerions pouvoir dire comme Ouellet et Rigault « Les écrits et documents sur la Nouvelle-France, de Cartier à Bougainville, réservent encore quelques surprises, pour ne pas dire quelques secrets³² ». Nous pensons continuer à étudier son oeuvre pour essayer d'en trouver.

²⁹ Voir Yves Frenette, *Brève histoire des Canadiens français*, Montréal, Boréal, 1998, p. 31 et sv.

³⁰ Yves Frenette, *Ibid.*, p. 33.

³¹ Voir « L'édification pédestre et obstiné de la Nouvelle-France », Michel Bideaux, « *Des Sauvages: une singularité narrative* », *Etudes françaises*, vol. 22, n° 2, 1986, p. 45.

³² Real Ouellet et Claude Rigault, « Sur la Nouvelle-France. Documents et questionnements », *Etudes littéraires*, vol. 10, n° 1/2, 1977, p. 9.

JE ME SOUVIENS OU BIEN LE MYTHE DU PASSÉ À TRAVERS TROIS ROMANS DU TERROIR

Orsolya HLADONY

Université Catholique Pázmány Péter (Hongrie)

RÉSUMÉ

« Nous sommes venus il y a trois cents ans et nous sommes restés (...). Ici, toutes les choses que nous avons apportées avec nous, notre culture, notre langue, nos vertus et nos faiblesses deviennent des choses sacrées, intangibles et qui devront demeurer jusqu'à la fin. (...) Au pays de Québec, rien n'a changé. Rien ne changera parce que nous sommes un témoignage ». Ainsi parlent les voix du pays de Québec à Maria Chapdelaine et l'invitent à persister et nourrir la nostalgie d'un monde rural basé sur le passé et les valeurs traditionnelles dont la culture de la terre, la religion, la langue, les traditions des ancêtres sont les gages de la survie de la nation canadienne-française. Notre souci premier est de démontrer, à travers quelques romans du terroir (*Maria Chapdelaine* de Louis Hémon, *Trente Arpents* de Ringuet, *Une saison dans la vie d'Emmanuel* de Marie-Claire Blais), comment le culte de la terre, du passé et du patrimoine se transforme avec le temps, comment ce mythe est brisé, remis en doute et parfois même parodié. En même temps, ce mythe reste tout de même toujours omniprésent dans la littérature québécoise et fonctionne comme un révélateur par excellence de la société canadienne-française.

Je me souviens. Voilà la devise du Québec, bien sûr, qui a été ajoutée en 1883 aux armoiries de la province pour rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont marqué l'histoire du Québec et pour exprimer clairement le passé, le présent et le futur de la seule province au Canada dont la langue officielle est le français. Mais, déjà, sans analyser sa signification, quelle que soit notre nationalité ou bien notre appartenance, l'expression fait allusion au passé, que l'on n'oublie pas. Elle est attachée à notre mémoire, à nos souvenirs qui font partie de notre présent et qui construisent notre avenir.

Nous allons essayer d'étudier l'empreinte de cette devise dans l'histoire du Québec que ce soit sur le plan du culte du passé, de la nostalgie d'un monde rural lequel est basé sur le passé et les valeurs traditionnelles. Nous allons nous intéresser à la période allant de la fin du dix-neuvième siècle où le Français se sent menacé par les anglophones jusqu'aux années suivant la Deuxième Guerre Mondiale. Tout d'abord notre objectif premier sera de montrer, à travers trois romans du terroir *Maria Chapdelaine* de Louis Hémon, *Trente Arpents* de Ringuet et *Une saison dans la vie d'Emmanuel* de Marie-Claire Blais, ce que *la terre* signifie pour le Canadien-français, puis de voir comment le culte de la terre, du passé et du patrimoine se transforme avec le temps, et enfin nous verrons comment ce mythe est brisé, remis en doute et parfois même parodié. En même temps, ce mythe reste toujours omniprésent dans la littérature québécoise. L'objet de notre étude se développera donc selon deux volets : Le premier abordera l'histoire brève de la nation québécoise et celle du genre, c'est dans ses relations avec la société que nous pourrons mieux analyser le roman de la terre. Le deuxième volet concernera plus précisément les trois ouvrages qui nous servent de référence.

À présent, nous nous proposons, dans ce chapitre préliminaire, d'étudier brièvement le roman du terroir qui a occupé une place importante dans la production littéraire du Canada-français. Avant tout, pour bien comprendre et évaluer ce genre, il faut également considérer l'histoire de la nation elle-même qui lui a donné naissance et qui a contribué à son développement. Le Québécois est un immigrant du dix-septième siècle. Certes, le Canada a déjà été découvert en 1534 par Jacques Cartier au nom du roi de France, François 1^{er}, mais c'est seulement en 1608 que Champlain y a fondé la ville du Québec. Lentement, la colonie installée sur ce territoire immense et sauvage est devenue La Nouvelle-France des immigrants français. Cette colonie française de type agraire a connu son âge d'or jusqu'en 1760, date de la conquête et de la colonisation du pays par l'Angleterre. Après le Traité de Paris, en 1763, le Canada est devenu pays anglais. Les élites et les nobles sont retournés en France et les Canadiens-français abandonnés de tous, ruinés et humiliés vont essayer de survivre dirigés par des anglophones qui se sont emparés de l'administration, de l'économie et de la politique. Il n'est resté aux paysans canadiens-français qu'une seule ressource : la terre. Dès lors, après la conquête, la terre n'est pas seulement le sol où l'on vit, mais le moyen de survivance de la race canadienne-française et le moyen de conservation des traditions des ancêtres qui, autrefois, avaient régné dans ce pays. Et lentement, après un long sommeil, le sentiment nationaliste canadien-français se réveille vers 1830-1860. Contre le pouvoir des Anglais qui apportent avec eux l'argent, les techniques modernes, la langue anglaise et la religion protestante, le paysan canadien-français n'a aucun autre recours que son attachement à sa tradition, à ses coutumes, à sa langue, à sa religion catholique et à sa terre idéalisée depuis la conquête par les anglophones.

Ce seront ces dernières idées que le roman du terroir va véhiculer pendant presque un siècle entier jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. Le premier roman voit le jour en 1837 avec Philippe Aubert de Gaspé. La production romanesque comprend deux sortes de roman à l'époque : le roman historique et le roman de la terre, mais c'est seulement ce dernier qui nous intéresse. D'une façon un peu fantaisiste, on pourrait comparer l'évolution du genre *roman de la terre*, avec le cycle des saisons. Au printemps de l'histoire du genre, la nature se réveille et la terre renaît. Les premiers romans de la terre, *La terre paternelle* (1846) de Patrice Lacombe, *Charles Guérin* (1846) de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et *Jean Rivard, le défricheur canadien* (1862) d'Antoine Gérin-Lajoie peignent le réalisme de cette société rurale. Ils renforcent l'idéologie de l'époque : la terre est le paradis sur Terre, la source de tous les bonheurs tandis que la ville représente l'enfer. Et c'est l'été qui succède au printemps et la terre féconde et fertile dispense à l'homme ses faveurs. Les écrivains chantent davantage la fidélité au passé et maudissent le présent et le progrès technique. C'est à cette époque là que les plus belles oeuvres du terroir voient le jour : *l'Appel de la race* (1922) de Lionel Groulx et le fameux *Maria Chapdelaine* (1916) de Louis Hémon, qui est le premier roman parmi ceux que l'on va analyser. Ce roman célèbre les beautés de la terre, en outre elle nous invite à chanter la fidélité à la race canadienne-française et transmettre l'héritage. Mais selon les lois de la nature, notre littérature, elle aussi, connaît son automne. Avec *la Scouine* (1918) d'Albert Laberge le terroir n'est plus idéalisé. *Un homme et son péché* (1933) de Claude-Henri Grignon ne cache pas la réalité paysanne. Et la neige commence à tomber sur la terre canadienne, l'hiver fait son apparition. En 1937, naît le roman *Menaud, maître-draveur* de Félix-Antoine Savard qui continue à proclamer l'idéal exalté dans l'œuvre de Louis Hémon. Mais la vanité que constitue la possession de la terre des aïeux annonce la sombre existence réelle de la paysannerie décrite dans *Trente Arpents*

(1938) de Ringuet, notre deuxième roman, celui de *le Survenant* (1945) et *Marie Didace* (1947) de Germaine Guèvremont. L'idée de la terre, source inépuisable de bonheur, et celle de la ville, diabolique, restent toujours présentes dans le roman du terroir, mais sous la pression de la récession économique et les crises politiques, la terre n'est plus suffisante pour nourrir et rendre heureux l'homme du sol, qui se trouve rejeté vers la ville. Le roman rural est mort, bien que naissent encore d'autres romans sur le terroir. Un nouveau type d'œuvre naît dans l'histoire du roman canadien-français, et supprime le roman du terroir : le roman urbain. C'est en 1965 qu'apparaît *Une saison dans la vie d'Emmanuel* de Marie-Claire Blais, le troisième roman qui fera l'objet de notre étude. Il est le contrepoint exact, voire même la parodie du roman du terroir. Même si l'écho du terroir subsiste longtemps dans la littérature du Canada-français, la Terre, cette valeur salvatrice, ce refuge de la race canadienne-française n'est plus qu'un mythe dont il faut se souvenir.

Maria Chapdelaine

Maria Chapdelaine, écrit en 1914 par un français, Louis Hémon, tient une place privilégiée dans la littérature canadienne-française. Avant cette œuvre, le roman de la terre voulait montrer la noblesse de la vie en contact avec la terre et la nécessité de pratiquer l'agriculture comme seul moyen de survie de la nation canadienne-française. Au début du vingtième siècle, les valeurs traditionnelles sont menacées par l'urbanisation et l'industrialisation propagées par les anglophones. La terre demeure pourtant le gage de l'héritage français qui est à préserver. Cependant, le roman tente de présenter deux modes de vie : celui de la campagne et celui de la ville. Il confronte le passé et le présent, les valeurs traditionnelles des francophones et les techniques modernes des Anglais. Et renouvelant les louanges adressées à la Terre (dans les premiers romans cités), ce roman chante les beautés de la terre laurentienne et les vertus des campagnards.

L'histoire est bien connue : Maria, fille d'un défricheur, est issue d'une famille dont le village isolé de toute civilisation est situé au bord de la Péribonka. Elle est tentée par la vie citadine qu'elle juge confortable et sûre. Après le décès de son être aimé, François Paradis, égaré et mort de froid dans la forêt, elle se trouve en situation de choisir entre deux prétendants. L'un, Eutrope Gagnon, défricheur comme le père de Maria, lui propose une vie laborieuse sur la glèbe à travailler la terre. L'autre, Lorenzo Suprenant, a émigré aux États-Unis et jouit de confort des villes américaines. Maria est fortement tentée par ce dernier, se sentant trahie par la terre qui lui a enlevé son amour. Mais les voix du pays du Québec lui rappellent le devoir de la transmission de l'héritage : « Nous sommes venus il y a trois cents ans et nous sommes restés [...] Au pays du Québec, rien n'a changé. Rien ne changera parce que nous sommes un témoignage¹ ». Et la jeune fille choisit Eutrope Gagnon, défricheur de la terre. Elle choisit d'abord le devoir plus que le bonheur. Elle choisit une existence de vie plutôt qu'un homme. C'est une vie de lutte et de misère qui l'attend, mais toujours sur la terre des aïeux qui parlaient la même langue, qui avaient les mêmes coutumes, la même religion qu'elle.

Nous pouvons donc conclure que dans ce roman, la terre est gagnante : la terre qui est le gage de la transmission, de la tradition religieuse et de la langue, la terre qui représente l'attachement commun à la race canadienne-française. La terre étant personnifiée apparaît donc comme une force toute-puissante qui anime les gens et qui marque leur destin. La terre prend

¹ Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, Paris, Bernard Grasset, coll. « Le Livre de poche » 1954, p. 240-241.

forme dans la conscience de l'héroïne. Ce sont les voix de la terre québécoise qui amènent Maria à la décision finale de rester au Québec alors qu'elle est fascinée par la proposition de Lorenzo Suprenant: aller aux États-Unis, en ville où la vie est plus simple. Les saisons sont le miroir de l'âme et de la psychologie de la jeune fille. Ses sentiments suivent le rythme des saisons, motif déjà évoqué à propos des oeuvres mentionnées. Alors qu'au printemps la terre devenue douce lui amène François Paradis, son amour et en été la terre féconde reflète la maturité de leur amour. Puis l'hiver revient, il emporte son amour et la laisse dans la misère et le chagrin. Mais au cours du deuxième printemps, elle se marie et reste sur la terre des ancêtres dont la langue est le français, dont la religion est le catholicisme. Nous voyons alors que la terre qui évolue selon le rythme des quatre saisons a un rôle privilégié et même sacré. Avec elle la langue, la religion, les valeurs traditionnelles, ce qu'on transmet à ses héritiers, constituent le patrimoine du passé glorieux dont le souvenir reste toujours sacré et inaliénable pour ses habitants et c'est pourquoi il faut en conserver le souvenir.

Cependant, avec Maria Chapdelaine, le roman du terroir annonce déjà un nouveau chemin à suivre. La terre cesse d'être représentée comme le seul univers vital. Le motif ville-campagne ne disparaît plus de ce genre, et le sol ingrat demande « toutes les forces de son corps en mille dures besognes² ».

Trente Arpents

Vingt ans après quand notre deuxième roman, *Trente Arpents* (1938) voit le jour, bien que la terre de la campagne constitue le gage de la survie des traditions, le culte de la terre est brisé. La terre n'est plus capable de nourrir ses enfants que la ville lui enlève progressivement. Abordons à présent *Trente Arpents* de Philippe Panneton, connu sous le pseudonyme de Ringuet. L'auteur s'engage dans la voie du réalisme. Il ne veut ni embellir, ni assombrir la réalité, il ne tente plus d'idéaliser la vie paysanne, il veut plutôt nous montrer une existence étroitement liée à la terre, celle d'Euchariste Moisan à l'époque où une gigantesque transformation bouleverse la société rurale des campagnes canadiennes-françaises. Cette période commence à la fin du XIXe siècle et se termine au moment de la dépression suivant la crise de 1929. Le héros représente le Canadien-français qui sera alors le témoin et la victime en même temps, d'une transformation totale de la vie des campagnes sous l'influence du progrès, des innovations modernes (des automobiles, des machines agricoles... etc.). Il se trouve impuissant à cette époque de transition entre deux univers, celui du passé, des traditions et celui du futur, des nouvelles innovations, du progrès. Le vieux Québec *déruralise*, ses fils émigrent de plus en plus dans les villes³.

Pour la première fois dans l'histoire du roman du terroir, la terre est l'héroïne de l'oeuvre. C'est elle que désigne le titre même : *Trente Arpents*. Elle est épouse, maîtresse et souveraine du héros, Euchariste Moisan dont la vie est présentée tout au long de quatre saisons qui correspondent symboliquement aux quatre phases de la vie adolescente du héros. Le roman s'ouvre avec le printemps de sa vie : Euchariste, fils adoptif d'Ephrem Moisan, épouse une fille qui fera de beaux enfants. Il prend possession de la terre des vieux Moisans. Peu à peu sa femme féconde donne naissance à 12 enfants. Les abondantes récoltes de sa terre lui assurent de plus bonheur et prospérité. L'été arrive et l'accord entre l'homme et sa glèbe, devient de plus en plus

² *Ibid.*, p. 232.

³ Selon l'idée développée par Mireille Servais-Maquoi dans *Le roman de la terre au Québec. Vie des Lettres québécoises*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, p. 154-155.

parfait. Ni la mort de sa femme, ni l'arrivée de son cousin, marié aux États-Unis ne rompent le rythme régulier et stable de sa vie. Il devient de plus en plus riche. Mais l'automne surgit avec ses signes néfastes. Son fils préféré émigre aux États-Unis. Le prêtre, son fils aîné meurt. Il perd sa récolte à cause de l'incendie de la grange. Il perd aussi son procès contre son voisin. Le notaire lui saisit toutes ses économies. L'hiver commence avec le don de sa terre à un de ses fils, Étienne. Il est alors dépourvu de tout, même de sa terre qui jusque-là n'était pas seulement la source de son bonheur, de sa richesse, mais qui était toute sa vie. Il quitte alors la terre qui n'est plus la sienne et il rend visite à son fils émigré aux États-Unis. En trahissant la terre, Euchariste dépourvu et déchu, finit par rester dans un pays étranger où ses petits fils ne parlent pas un mot de français.

Comme nous avons vu, Ringuet illustre une thèse contraire à celle de Louis Hémon. Ici tous les efforts du héros sont déçus par la cruauté des événements, il finit en ville aux États-Unis chez son fils qui a déjà perdu son identité et sa langue. Il termine sa vie dans la solitude, dépourvu, dépossédé de ses biens, de tout et de sa terre qui justifiait son existence. Il ne lui reste que la solitude et la nostalgie de son terroir qui continue à prospérer sans lui, Euchariste, qui a consacré toute sa vie éphémère au travail de la glèbe, elle, immuable et indifférente à jamais. La terre n'est pas uniquement l'arrière-plan et le décor, elle est présente à tous les moments du récit dont elle est l'héroïne. Le rythme des saisons anime les activités de l'homme. Les décisions de celui-ci en sont dépendantes. L'homme y est soumis. Au moment où Euchariste s'exile, il quitte sa terre, il est déraciné, il perd sa raison de vivre. Mais, la terre reste gagnante. Elle est la même, stable, avec ses saisons toujours recommencées, « comme une certitude de durer, dans la continuité des générations qui sont les années des hommes du sol. Tandis que l'homme des villes, sans cesse mobile et passager au milieu des choses passagères et mobiles qu'il crée, détruit, recrée, ne saurait vivre que d'une vie précaire et momentanée⁴ ». La ville, bien que puissante et séduisante n'est pas encore capable d'assurer une vie digne à la race canadienne-française, à la race qui n'oublie pas le passé. Car le passé est stable, fondé sur une tradition de la culture, des coutumes, alors que le futur est incertain et laisse les nouvelles générations dans l'incertitude. Ainsi, bien que la terre garde son prestige, son mythe est brisé. Alors, *Trente Arpents* rompt avec le mythe de la terre idéalisée, il se situe dans une perspective réaliste et naturaliste : le roman traditionnel est au seuil de sa mort.

Une saison dans la vie d'Emmanuel

Comme nous l'avons dit dans l'introduction, bien que le roman rural soit mort après *Trente Arpents*, le motif de la terre reste toujours omniprésent dans la littérature québécoise. Et maintenant je vais tenter de vous montrer brièvement comment *Une saison dans la vie d'Emmanuel*, chef d'œuvre de Marie-Claire Blais, paru en 1965, s'engage dans la voie de la terre, lui aussi comme *Trente Arpents*. Mais la question n'est plus de célébrer les bienfaits. Au contraire. La terre comme gage de survie de l'habitant canadien-français est remise en doute, voire même parodiée. Dans les années 1950 et 1960, le passage d'une vie rurale à une vie urbaine ouvre le chemin à un roman qui est l'instrument afin de mettre en relief les grands problèmes contemporains de l'urbanisation, de l'industrialisation (la solitude, les angoisses, l'injustice sociale, la stagnation économique et intellectuelle). L'humour noir qui fait l'antithèse du roman du terroir, constitue l'aspect le plus original de l'œuvre de Marie-Claire Blais.

⁴ Ringuet, *Trente Arpents*, Montréal, Fides, coll. du « Nénuphar », 1967, p. 165-166.

Les jours sont noirs aussi pour les jeunes héros d'*Une saison dans la vie d'Emmanuel*. Ils ont, à la campagne et peu à peu à la ville, une vie misérable ou vide. La saleté, les maladies, la pauvreté, les vices marquent toute leur vie, du noviciat à la prison, du couvent au bordel, parmi les odeurs des latrines. Ils sont dix-neuf membres dans la famille : La Grand-Mère Antoinette, vieille et dévote surveille et élève les enfants selon les traditions. Les parents sont presque absents de ce roman. Ils ne possèdent même pas de nom. Seuls cinq enfants parmi les seize émergent du récit : Héloïse qui commence au couvent et finit au bordel en ville, Pomme et Septième qui, eux aussi, partent pour la ville, Jean le Maigre, jeune poète qui meurt de tuberculose et enfin Emmanuel qui vient de voir le jour.

Dans cette histoire se trouve tout ce qui faisait la fierté du roman du terroir : la religion, les prières du soir, la famille nombreuse, la nature exaltée, la neige, les vieilles traditions humaines. Pourtant, toutes ces valeurs sont bouleversées pour caricaturer des conditions de vie contemporaines. Cette époque est également marquée par l'opposition de la vie rurale et de la vie urbaine, mais dans ce roman toutes les deux sont diabolisées. Dans la ville notre héroïne, Héloïse, perd sa vertu, Pomme sa santé et le Septième presque sa vie. La terre n'est plus la source du bonheur. Cependant bien qu'elle apparaisse tout simplement à l'arrière-plan, c'est à cause d'elle, comme une traînée de poussière et de misère que nos héros perdent non seulement leur identité, mais aussi leur humanité. La terre joue toujours un rôle dominateur, bien que néfaste. Elle détermine davantage le destin des héros comme c'était le cas dans *Maria Chapdelaine* ou *Trente Arpents*. Mais dans ce roman il n'est présenté qu'une seule saison, celle de la vie d'Emmanuel, à savoir : l'hiver. L'action se passe en plein hiver tout au long du roman, ce qui annoncera la sombre destinée des personnages. Ils sont présentés couverts de neige à l'extérieur comme à l'intérieur de leur âme. Leur destinée est déjà déterminée par cette saison hostile : Jean le Maigre meurt de tuberculose, Pomme perd la santé... etc. C'est seulement à la fin du roman, quand la neige commence à fondre, qu'une nouvelle saison commence dans la vie d'Emmanuel et que l'espoir d'une nouvelle époque fait son apparition. Le nom du nouveau-né, Emmanuel signifie en hébreu : le Sauveur. Il représente le jeune Québec, le futur « *qui sor[t] de la nuit*⁵ », mais il sera toujours bercé par la vieille Grande-Mère Antoinette.

Nous sommes arrivés à la fin de notre communication sur le culte de la terre. Les trois romans que nous venons d'examiner montrent bien comment le mythe de la terre, basé fortement sur le passé et sur les vieilles traditions se transforme avec le temps. Comme nous l'avons vu : Maria Chapdelaine bien que tentée par la vie citadine, idéalise son lopin de terre ingrate. La terre, vue par Ringuet dans *Trente Arpents*, n'est plus idéalisée. Le plaidoyer pour la subsistance de la race canadienne-française sur la terre devient impossible étant donné le développement de l'industrie et le progrès de la technique. Arrive enfin *Une saison dans la vie d'Emmanuel* qui parodie la terre des aïeux. Bien que la terre demeure dominante et déterminante dans la vie de nos héros, elle n'est plus capable de les empêcher de se révolter. Une nouvelle génération fait son apparition, celle d'Emmanuel : le futur Québec. Même M. le Curé, le représentant de la tradition religieuse, dans *Une Saison dans la vie d'Emmanuel* dit : « Consolez-vous en pensant au futur. Ne regardez pas en arrière⁶ ». Il faut avancer avec le temps. Mais puisque le futur ne trouve son

⁵ Marie-Claire Blais, *Une saison dans la vie d'Emmanuel*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points » 1996, p. 165.

⁶ *Ibid.*, p. 65.

sens qu'étroitement lié avec le présent et le passé, n'oublions pas ce passé, les traditions, la terre des ancêtres. Alors, nous nous en souvenons. Et je m'en souviens.

LA CRÉATION LITTÉRAIRE CANADIENNE D'EXPRESSION FRANÇAISE TRADUITE EN ESPAGNE. UNE CULTURE PEU CONNUE.

Áurea FERNÁNDEZ RODRIGUEZ

Université de Vigo (Espagne)

RÉSUMÉ

La production canadienne en langue anglaise est assez bien connue, par contre, la liste de la création littéraire en langue française traduite en espagnol est plutôt réduite. En Espagne, les livres pour enfants dont l'illustration est si soignée et même les classiques de la littérature canadienne d'expression française sont pratiquement ignorés. En effet, si nous pouvons lire en espagnol un classique comme *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy c'est grâce à la traduction de Carlos Juan Vega publiée en 1948 à Buenos Aires (Argentine). De sept traductions publiées au début de l'année 2002, une seule a comme langue source le français; il s'agit de *La petite fille qui aimait trop les allumettes*, de Gaétan Soucy. La réflexion faite, il y a quelques années, par Gaston Miron et Lise Gauvin sur la faible diffusion de la littérature québécoise à l'étranger est encore valable aujourd'hui. Certes, malgré l'intérêt qu'on y porte un peu partout dans le monde, notamment dans le cadre de divers enseignements universitaires « les livres produits au Québec circulent difficilement » (Gauvin, Lise & Miron Gaston ; 1989 : 24)¹. Notre objectif est double car nous prétendons, d'une part, présenter un répertoire des ouvrages de caractère littéraire dont les traductions ont été repérées non seulement en langue espagnole mais aussi en catalan, basque ou galicien (les langues nationales parlées en Espagne). D'autre part, il s'agit de montrer la place qu'occupe cette création traduite dans le poly-système cible afin de connaître l'envergure de la diffusion et la fonction de la littérature et de la culture de base — canadienne-française — sur le poly-système et sur la culture d'arrivée. On comprendra cependant que la dimension forcément restreinte de ce travail ne nous autorise pas d'élaborer une étude serrée de tous et chacun des textes cités (d'ailleurs la liste n'est pas exhaustive) — mais en amorce le projet. Nous ferons une analyse plus approfondie de la réception de la traduction du livre du professeur de science politique à l'Université du Québec à Montréal, M. Jean-Marc Piotte intitulé *La pensée politique de Gramsci* afin de rendre compte de son apport à la culture et société espagnoles.

En Espagne, la production canadienne en langue anglaise est assez bien connue ; par contre, la liste de la création littéraire en langue française traduite y est plutôt réduite. Même les livres pour la jeunesse dont l'illustration est si soignée au Canada sont pratiquement ignorés dans notre pays. Il en va de même pour les auteurs classiques de la littérature canadienne d'expression française. En effet, si nous pouvons lire en espagnol un classique comme *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy c'est grâce à la traduction de Carlos Juan Vega publiée en 1948 à Buenos Aires, en Argentine². Plus près de notre temps : de sept traductions publiées en début

¹ Gauvin, Lise & Gaston Miron. (1989), *Écrivains contemporains du Québec*. Paris : Seghers

² Roy, Gabrielle, *Felicidad ocasional*. Buenos Aires: Bell, 1948. (Traduction en espagnol de Carlos Juan Vega. Original français : *Bonheur d'occasion*).

d'année 2002 en Espagne, une seule a comme langue source le français ; il s'agit de *La petite fille qui aimait trop les allumettes* de Gaétan Soucy.

Le livre québécois semble être également peu connu dans le reste du monde. La réflexion faite, il y a quelques années, par Gaston Miron et Lise Gauvin sur la faible diffusion de la littérature québécoise à l'étranger est encore valable aujourd'hui. Certes, malgré l'intérêt qu'on y porte un peu partout dans le monde, notamment dans le cadre de divers enseignements universitaires³ « les livres produits au Québec circulent difficilement »⁴.

Notre objectif est double car nous prétendons, d'une part, présenter un répertoire des ouvrages de caractère littéraire⁵ dont les traductions ont été repérées en Espagne, non seulement en langue espagnole mais aussi en catalan, basque ou galicien (les langues nationales). D'autre part, il s'agit de montrer la place qu'occupe le « sous-système des lettres québécoises », son évolution dans le poly-système littéraire cible et la fonction de la traduction dans la culture et la langue d'arrivée.

Cependant, on comprendra que la dimension forcément restreinte de ce travail ne nous autorisait pas d'élaborer une analyse serrée de tous et chacun des textes cités. Nous sommes conscients aussi que notre travail serait encore plus significatif et plus probant si nous faisions intervenir une ou deux tierces parties, en comparant, par exemple la situation des littératures anglophones, notamment du Canada ou des États-Unis, fort abondante sur le marché espagnol, avec celle des littératures « francophones », ou bien encore la réception réciproque italienne au Québec et québécoise en Italie⁶.

Parmi la liste des ouvrages repérés⁷ nous ne citerons que quelques exemples, mais nous ferons une analyse plus approfondie de la réception de la traduction du livre du professeur de

³ Le nombre d'universités espagnoles ayant inclus dans leur programme de littérature française un chapitre consacré aux littératures francophones, spécialement à la littérature québécoise ou canadienne en langue française, a augmenté; mais elles ne sont pas encore très nombreuses. Néanmoins, il y a quelques années les littératures francophones n'étaient même pas envisagées.

⁴ GAUVIN, L. & G. MIRON, *Écrivains contemporains du Québec*. Paris; Seghers, 1989, p. 24.

⁵ On considère texte littéraire, tout texte non technique.

⁶ En Italie on vient de présenter, à l'occasion de la Foire du Livre de Turin qui s'est tenue du 15 au 19 mai 2003, où le Canada a été l'invité d'honneur, un manuel bibliographique des traductions italiennes d'ouvrages québécois parus jusqu'à ce jour avec une liste des prochaines publications : *Traduzioni italiane di opere canadesi francofone*, publié par le Centre Interuniversitaire d'Etudes Québécoises d'Italie sous la direction de Anne de Vaucher Gravili et de Cristina Minelle.

⁷ Voici par ordre alphabétique la liste des auteurs traduits et publiés en Espagne:

BEAUCHEMIN, Yves, *Gatuperios*, Madrid, Alianza, 1989, (Traduction en espagnol de María Teresa Gallego Urrutia y María Isabel Reverte Cejudo. Original français : *Matous*).

BLAIS, Marie-Claire, *La Hermosa Bestia*, Ed. Cedro, 1961. (Original français : *La belle bête*).

BLOUIN, Louis et Bernard Pozier (Anthologie), *Poetes quebequesos*, Barcelone, Proa, 2001. (Versions d'Anna Montero).

BOURNEUF, Roland, Réal OUELLET, *La Novela*, Barcelone, Ariel, D.L. (Collection Letras e ideas), 1975. (Traduction en espagnol de Enric Sullà. Original français : *l'Univers du roman*).

BOURNEUF, Roland, Réal OUELLET, *La Novela*, Barcelone, Ariel, (Collection Letras e ideas. Instrumenta), [3e éd.], 1983. (Traduction en espagnol de Enric Sullà. Original français : *l'Univers du roman*).

BOURNEUF, Roland, Réal OUELLET, *La Novela*, Barcelone, Ariel, [4e éd.]. 1985. (Traduction en espagnol de Enric Sullà. Original français : *l'Univers du roman*).

-
- BOURNEUF, Roland, *La Novela*, Barcelone, Ariel, [5e éd.]. 1989. (Traduction, adaptation et notes complémentaires en espagnol de Enric Sullà. Original français : *l'Univers du roman*).
- BROSSARD, Nicole, *Barroco al alba*, Barcelone, Seix Barral, 1998. (Traduction en espagnol de Pilar Giralte Gorina. Original français : *Baroque d'aube*).
- BROSSARD, Nicole, *La lettre aérienne* Inédit: Bibliothèque de l'Université de Vigo, 2004. (Traduction en espagnol de Rocío Vieitez Ferro. Traduction révisée et corrigée par Aurea Fernandez Rodriguez. Original français : *La lettre aérienne*).
- CHEN, Ying, *La ingratitude*. Barcelone, Emecé, 1998. (Traduction en espagnol de María Luz García de la Hoz. Original français : *L'ingratitude*).
- CHOLETTE-PERUSSE, Françoise, *Sexualidad explicada a los hijos*, Barcelone, A. T. E., 1975. (Traduction en espagnol : Francisco Gironella. Original: *Sexualité expliquée aux enfants*).
- CHOLETTE-PERUSSE, Françoise, *Sexualidad explicada a los hijos*, Barcelone, A. T. E., 1984. (Traduction en espagnol : Francisco Gironella. Original: *Sexualité expliquée aux enfants*).
- DORION, Hélène, *Sin borde, sin final del mundo*, Edit. Vitoria-Gasteiz, (Espagne): Bassarai, 1997. (Traduction en espagnol de François-Michel Durazzo. Original français : *Sans bord, sans bout du monde*).
- DORION, Hélène, *Retrats de Mars*, Barcelone, Edit. Magrana, 2000. (Traduction en catalan de Carles Duarte i Montserrat. Original français : *Portraits de mers*).
- DORION, Hélène, *Arcilla y Aliento. Antología 1983-2001*, Madrid, TDR Ediciones / SIAL Ediciones, 2001. (Traduction en espagnol de Carles Duarte et José Ramón Trujillo. Original français : *D'argile et de soufflé*).
- DORION, Hélène, *Orígenes*, Barcelone, Pen Press, 2003. (Traduction en espagnol de Carles Duarte. Original français : *Origines*).
- DUMONT, Fernand, *La dialéctica del objeto económico*, Barcelone, Ediciones Península, 1972. (Traduction en espagnol de Jaume Melendres ; préface de Lucien Goldmann. Original français : *La dialectique de l'objet économique*. Editions Anthropos).
- FILION, Jean-Paul, *Del cap Tempe*, Lleida, El timó. Pagès Editors, 1993. (Traduction en catalan de Lúdia Anoll Vendrell. Original français : *Cap Tourmente*).
- FOLCH-RIBAS, Jacques, *Fuera perros*, Barcelone, Laia. Collect. Los Extraordinarios, 1987. (Traduction en espagnol de Jordi Marfà. Original français : *Dehors les chiens*).
- FOLCH-RIBAS, Jacques, *Fuera perros*. Barcelone, Laia. Collect. Alfa 7, 1988. (Traduction en espagnol de Jordi Marfà. Original français : *Dehors les chiens*).
- FOLCH-RIBAS, Jacques, *Una aurora boreal*, Madrid, Selections de Reader's Digest. Biblioteca de Selecciones, 1978. (Traduction en espagnol de Miguel Mur, et al. Original français : *Une aurore boréale*).
- HACIKYAN, Agop J., *Un verano sin alba*. Barcelone, Emecé, 1997. (Traduction en espagnol de Amanda Forns. Original français : *Un été sans aube*).
- HEBERT, Anne, *Kamouraska*, Barcelone, Edición de Plaza & Janés, 1972. (Original français : *Kamouraska*).
- HEBERT, Anne, *Kamouraska*, Edición de Plaza & Janés, 1977. (Original français : *Kamouraska*).
- HEBERT, Anne, *Kamuraska*. Barcelone, Esplugas de Llobregat, G.P., [1^{ère} ed.], 1977. (Traduction en espagnol de J. María Martínez Monasterio. Original français : *Kamouraska*).
- HEBERT, Anne, *Les cambres de fusta*, Lleida, Pagès editors, 2001, col.1 «Lo Marroco blau» (Traduction en catalan de Lidia Anoll. Original français : *Les chambres de bois*).
- Hémon, Louis, *Maria Chapdelaine*, Madrid : Rivadeneyra, cop. 1923, (Trad. de A. Hernández Catá ; prólogo de Alberto Insúa. Original français: *Maria Chapdelaine*).
- HEMON, Louis, *Maria Chapdelaine*, Barcelone, Llibreria Catalònia, 1925 (Trad. de Tomàs Garcés. Original français : *Maria Chapdelaine*).
- HEMON, Louis, *María Chapdelaine*, Barcelone, Librería Nausica, 1942, (Trad. de A. Hernández Catá. Original français: *Maria Chapdelaine*).
- HEMON, Louis, *Maria Chapdelaine*, Barcelone, Librería Nausica, 1945, (Traduction de A. Hernández Catá. Original français: *Maria Chapdelaine*).
- HEMON, Louis, *Maria Chapdelaine*, Barcelone, José Janés Editor, 1950, (Traduction de A. Hernández Catá. Original français: *Maria Chapdelaine*).
- HEMON, Louis, *Maria Chapdelaine*, Barcelone, Selecta, [2a ed], 1952 (Traduction de Tomás Garcés; ill. de Francesc Almuní. Original français: *Maria Chapdelaine*).
- HEMON, Louis, *Maria Chapdelaine*, Ed. de Plaza & Janés. (Original français: *Maria Chapdelaine*).

-
- HEMON, Louis, *Maria Chapdelaine*, Barcelone, Ed. Selecta, 1975. (Original français : *Maria Chapdelaine*).
- HEMON, Louis, *Maria Chapdelaine*, Barcelone, Ed. Proa, [1^{ère} éd.] 1984, (Trad. de Tomás Garcés. Original français: *Maria Chapdelaine*).
- LAFERRIERE, Dany, *Cómo hacer el amor con un negro sin cansarse*, Barcelone, Destino, 1997. (Traduction en espagnol de Lluís Maria Todó Vila. Original français : *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*).
- LAFERRIERE, Dany, *¿Esa granada en la mano del joven negro es un arma o una fruta ?*, Barcelone : Ed. Cobre, 2004 (Original français : *Cette grenade dans la main du jeune nègre est-elle une arme ou un fruit?*).
- MARCOTTE, Gilles, *El peso de Dios*, Barcelone, Luis de Caralt, 1963. (Traduction en espagnol de Jesús López Pacheco. Original français : *Le poids de Dieu*).
- MARCOTTE, Gilles, *Una misión difícil*, Barcelone, Andrés Bello, 1998. (Traduction en espagnol de Alejandro Madrid-Zan. Original français : *Une mission difficile*).
- MARINEAU, Michèle, *Kasiopea edo Uda bat poloniar artean*, San Sebastian; Bayonne, Elkar, 1992, (Traduction en basque de Juan Kruz Igerabide. Original français : *Cassiopée : ou l'été polonais*).
- PIOTTE, Jean-Marc, *El pensamiento político de Antonio Gramsci*. Barcelone, Editions Redondo, 1972. (Traduction en espagnol de Alfonso Bozzo. Original français : *La pensée politique de Gramsci*).
- PLANTE, Raymond, *Azken babalorea*. Donostia; Bayonne, Elkar, 1992, (Traduction en basque de J. Sarasola. Original français : *Le Dernier des raisins*)
- PLANTE, Raymond, *Azken babalorea*, San Sebastián, Euskal Liburu eta Kantuen Argitaldaria, S.A., 1996 (Original français : *Le Dernier des raisins*).
- PLANTE, Raymond, *Azken babalorea*, San Sebastián, Elkarlanean, S.L. Argitaletxea, 1998. (Original français : *Le Dernier des raisins*).
- PLANTE, Raymond, *El Gos salsitxa i els lladres de diamants*, Barcelone, Édit. Núria Font i Ferré, 1992. (Illustrations: Francesc Infante. Traduction en catalan de Pau-Joan Hernández. Original français : *Le Chien saucisse et les voleurs de diamants*).
- PLANTE, Raymond, *El record de Philibert Dupont*, Barcelone, La Galera, S.A. Editorial, 1988. (Illustrations Joan Antoni Poch. Traduction en espagnol de Angelina Gatell. Original français : *Le Record de Philibert Dupont*).
- PLANTE, Raymond, *El Rècord d'en Philibert Dupont*, Barcelone, La Galera, S.A. Editorial, 1988. (Illustrations, Joan Antoni Poch. Traduction en catalan de Àlvar Valls. Original français : *Le Record de Philibert Dupont*).
- PLANTE, Raymond, *El Rei de la salsitxa*, Barcelone, La Galera, S.A. Editorial, 1992
- PLANTE, Raymond, *El último pasmarote*, Barcelone, La Galera, S.A. Editorial 1990. (Traduction en espagnol : Angelina Gatell. Original français : *Le Dernier des raisins*).
- PLANTE, Raymond, *L'Ultim estaquirot*, Barcelone, La Galera, S.A. Editorial, 1989. (Traduction en catalan de Alvar Valls. Original français : *Le Dernier des raisins*).
- PLANTE, Raymond, *L'Ultim estaquirot*, Barcelone, La Galera, S.A. Editorial, 1991. (Traduction en catalan de Alvar Valls. Original français : *Le Dernier des raisins*).
- PLANTE, Raymond, *L'Ultim estaquirot*, Barcelone, Columna/La Galera, S.A. Editorial, [3ème éd.], 1993. (Traduction en catalan de Alvar Valls. Original français : *Le Dernier des raisins*).
- PLANTE, Raymond, *La Màquina de la bellesa*, Barcelone, La Galera, S.A. Editorial, 1986. (Illustrations Conxita Rodríguez Isart. Traduction en catalan de Àlvar Valls. Original français : *La Machine à beauté*).
- PLANTE, Raymond, *La màquina de la belleza*, Barcelone, La Galera, S.A. Editorial 1986. (Illustrations Conxita Rodríguez Isart. Traduction en espagnol de Angelina Gatell. Original français : *La Machine à beauté*).
- PLANTE, Raymond, *Saltxitxak eguzkipean*, San Sebastián, Euskal Liburu eta Kantuen Argitaldaria, S.A., 1995.
- PLANTE, Raymond, *Saltxitxak eguzkipean*, San Sebastián / Bayonne, Elkar, 1995. (Traduction en basque de J.K. Igerabide. Original français : *Le Chien saucisse*).
- ROY, Gabrielle, *La Española y la Pequinesa*, Inédit: Bibliothèque de l'Université de Vigo, 2000. (Traduction en espagnol de Laura Pernas Varela. Traduction révisée et corrigée par Aurea Fernandez Rodriguez. Original français : *L'Espagnole et la Pékinoise*).
- SOUCY, Gaétan, *La niña que amaba las cerillas*, Akal Literaria, 2001. (Traduction en espagnol de Oscar Luis Molina. Original français : *La petite fille qui aimait trop les allumettes*).
- SOUCY, Gaétan, *La nena que il agradaven massa els llumins*, Edit. Limits, 2001. (Traduction en catalan de Joan Casas. Original français : *La petite fille qui aimait trop les allumettes*).

science politique à l'Université du Québec à Montréal, M. Jean-Marc Piotte intitulé *La pensée politique de Gramsci* afin de rendre compte de son apport à la culture et société espagnoles.

À l'instar de Christiane Nord nous retiendrons des éléments tels que : l'auteur, l'intention, les récepteurs, le canal, le message, l'effet ou la fonction. D'autres éléments extra textuels — les ouvrages d'origine, leur statut, les caractéristiques du traducteur, caractéristiques des maisons d'édition, celles de la collection, le nombre d'exemplaires vendus, etc. — doivent également nourrir notre étude.

Depuis les recherches narratives et formalistes du Nouveau Roman, depuis le décroisement des genres, chacun sait que le livre est sujet, objet de fiction et d'interprétation. Nous savons également que la décision de traduction d'un texte ne se produit pas de façon fortuite ; ceci obéit à une intention claire de la part du traducteur ou de celui qui en demande la traduction. Même s'il n'a pas été écrit avec une intention ou une fonction explicite, le texte traduit est toujours adressé à un public spécifique, « however undefined it may be »⁸. Or, lors de la lecture et interprétation du texte, le récepteur expérimente un effet particulier et le texte aura une fonction spécifique pour les lecteurs récepteurs.

L'activité traductrice joue un rôle fondamental pour la transmission de textes d'une culture à une autre, d'une langue à une autre. Les textes traduits contribuent même à l'évolution du système littéraire cible. En effet, l'activité traductrice et la divulgation des traductions ne sont pas des processus neutres ou sans conséquences idéologiques, politiques ou littéraires. La plupart des traductions, même si elles prétendent être neutres, renferment toujours des interprétations spécifiques. Les ouvrages québécois traduits en espagnol, basque, catalan ou galicien ne constituent pas une exception en ce sens là.

Cependant, l'effet que le lecteur expérimente lors de la lecture et de l'interprétation du texte traduit peut être ou non l'effet voulu par l'auteur de l'original. Il faudra retenir, par conséquent, la différence entre la fonction souhaitée et la fonction réelle ainsi que la fonction dans la culture source et la fonction dans la culture cible.

Les lecteurs espagnols qui connaissent le mieux la production canadienne appartiennent au domaine universitaire et présentent, par conséquent, des traits propres et des attentes particulières.

C'est en suivant une méthode instrumentale qu'Enric Sullà a fait connaître *l'Univers du roman*, essai que le professeur québécois Réal Ouellet a publié à Paris avec Roland Bourneuf et qui, en Espagne, est à sa 5^e édition. Il apparaît dans les références bibliographiques de critique de la littérature sous le titre *La novela*. Dans l'édition espagnole on peut trouver des notes complémentaires qui ne se trouvent pas dans l'original français afin d'adapter le texte au public et au contexte littéraire espagnols.

SOUCY, Gaétan, *La absolución*, Barcelone, Andrés Bello, 1999 (Traduction en espagnol de Óscar Luis Molina). (Original français : *L'Acquittement*).

TURCOTTE, Élise, *Le soroll de les coses vives*, Barcelone, La Magrana, 2001. (Traduction en catalan de Lourdes Bigorra. Original français : *Le bruit des choses vivantes*).

⁸ NORD, Christiane, *Translating as a purposeful activity : functionalist approaches explained*, Manchester, St. Jérôme, 1997, p. 83.

La littérature a toujours joué un rôle fondamental pour des cultures minoritaires et menacées comme la québécoise. De là des intentions patriotiques claires, un grand souci de préserver la culture et la langue. La poésie est sans doute l'un des plus fidèles reflets de ce phénomène car elle témoigne de la vitalité d'une langue et d'une culture. Au Québec la poésie a su évoluer et les poètes se sont mis à revendiquer l'écriture d'une poésie personnelle voire une poésie de l'intime, notamment avec l'arrivée de la femme à l'écriture. Les critiques revendiquent la lecture de la poésie québécoise car comme nous le fait remarquer Jean Royer « la modernité, qui s'impose depuis à peine un demi-siècle, la maintient à l'avant-garde des poésies de langue française dans le monde »⁹.

C'est également dans le domaine de la poésie que l'appareil éditorial a pu contribuer à l'ouverture au monde de la société et de la culture québécoises déjà dans les années 80. Différentes communautés étrangères ont publié des éditions bilingues. Stéphanos Constantinides publie à Montréal son recueil *Anthumes* en grec et en français, la communauté italienne a fait paraître aussi une anthologie bilingue : *La poesia italiana vel Québec/La poésie italienne au Québec*. En Espagne il a fallu attendre l'an 2001 pour mener à bien une initiative semblable¹⁰ et faire découvrir la poésie québécoise¹¹ : une *Anthologie* de Louise Blouin et Bernard Pozier réunit des poèmes d'auteurs contemporains du Québec en catalan sous le titre *Poetes quebequesos* en version de Anna Montero et publiée par Proa, initiative du Centre catalan du PEN Club, avec l'appui des Écrits des Forges, la plus importante maison d'édition du Québec consacrée à la poésie, et d'autres organismes officiels. Dans ce recueil on peut trouver 24 auteurs dont seules Hélène Dorion et Nicole Brossard ont déjà des poèmes traduits en espagnol ou en catalan. En échange Manel Ollé, critique littéraire et professeur à la Faculté de Sciences Humaines de l'Université Pompeu Fabra de Barcelone a travaillé pour préparer une sélection de 22 poètes catalans à traduire vers le français.

La traduction poétique met en relief des stratégies savantes ou expressives, un sens de l'équivalence formelle et du moment historique, souvent plus conscients que dans la traduction de la prose narrative.

Arrivé au Québec en 1956 où il publie en français ses livres, Jacques Folch-Ribas n'a vu, à ce jour, que deux romans diffusés en Espagne : *Une aurore boréale* et *Dehors les chiens*. Ce dernier, qui prétend raconter l'histoire de la Guerre civile d'Espagne (1936-1939) telle qu'elle avait été vécue par son père, fut traduit en espagnol par Jordi Marfà. Curieusement, ce roman a été publié en Espagne par la même maison d'éditions (Laia) en deux collections différentes : *Los Extraordinarios*, en 1987 et *Alfa 7*, en 1988. Ceci montre l'accueil favorable que le public espagnol a réservé à ce texte. La rapidité avec laquelle l'oeuvre arrive dans notre pays pourrait surprendre. Néanmoins, il faut signaler que la publication de la traduction en 1987 coïncide avec le 50^e anniversaire de l'arrestation et assassinat du principal dirigeant du Parti Ouvrier

⁹ ROYER, Jean, *Introduction à la poésie québécoise*, Bibliothèque Nationale du Québec, 1989, p. 9.

¹⁰ On peut trouver des traductions de poésie mais elles non pas été publiées en Espagne. En voici un exemple: IMBERT, Patrick, Sonia YEBARA (présent.), *Antología del Noroît*. Montréal, Éditions du Noroît, 1998. (Traduction en espagnol de Sonia Yebara. Original français : *Anthologie du Noroît*).

¹¹ En 1968 la revue galicienne *Grial* dans son n° 21 a publié des poèmes de Jean Guy Pilon, Saint-Denys et Jacques Brault traduits en galicien par X. CAMBRE MARIÑO. Vid. «Pequena amostra da poesía do Canadá francés» in *Grial*, n° 21, 1968, pp.312-313.

d'Unification Marxiste : Andreu Nin¹². Cette traduction devient, par conséquent, un hommage au dirigeant du POUM. Par contre, à en croire les critiques, l'ouvrage original ne fut pas très bien accueilli au Canada car le genre choisi par Folch-Ribas (roman d'espionnage) venait rompre avec l'ensemble de sa création. Toutefois, le sujet ne peut pas laisser indifférent le public canadien : cette histoire sur la Guerre civile d'Espagne — publiée lors du 50^e anniversaire du début du conflit qui éclata le 18 juillet 1936 contre la République — est aussi un hommage aux nombreux volontaires antifascistes, dont les Canadiens, qui se sont engagés dans les *Brigades internationales* pour lutter aux côtés des républicains.

Des raisons de prestige ont permis que d'autres textes québécois soient traduits et connus en langue espagnole, catalane ou basque. Tel est le cas d'*Une aurore boréale*, traduit en espagnol par Selecciones del Reader's Digest, en 1978 sous le titre de *Una aurora boreal*. Selection du Reader's Digest- Sélection du livre, comme tout le monde sait, présente des condensés de différents livres à grand succès. N'oublions pas que Folch-Ribas a obtenu le Prix Québec-Paris pour le livre mentionné. Par ailleurs, Jacques Folch-Ribas, né à Barcelone le 4 novembre 1928, fait partie avec ses compatriotes Gilbert Brévar (1918-) et Manuel Betanzos Santos (1933-) de la liste des 628 écrivains émigrés répertoriés dans le *Dictionnaire des écrivains émigrés au Québec 1800-1999* par Daniel Chartier et qui représentent « le cinquième des écrivains du Québec, soit le double de la proportion que l'on retrouve dans la population en général »¹³.

Sur cette même ligne d'ouvrages à succès et, par conséquent, censés être lus par un public plus large se trouvent : *Kamouraska* (*Kamuraska*), *Matou* (*Gatuperios*), *L'Acquittement* (*La absolución*), et des ouvrages de Raymond Plante.

Kamuraska d'Anne Hébert fut publié en 1972 et 1977 par l'une des plus prestigieuses maisons d'édition espagnoles, à savoir, Plaza y Janés. Rappelons que l'original est daté de 1970. De Beauchemin nous avons en espagnol la traduction du *Matou* (1981), huit ans après sa publication au Canada, et sous le titre de *Gatuperios* (1989). Le premier roman de cet auteur, *L'enfiouapé*, écrit entre 1969 et 1974 lequel se voulait une interprétation fantaisiste des événements d'octobre 1970, fut vendu à plus de 10 000 exemplaires, un très bon succès littéraire pour le Québec francophone. Néanmoins c'est au *Matou*, issu de sept ans de soirées de création et de trois réécritures que Beauchemin doit sa reconnaissance actuelle. Traduit en 15 langues, vendu à plus de 1,5 million d'exemplaires, ce roman devint le plus grand best-seller de l'histoire de la littérature canadienne-française.

De Gaétan Soucy nous pouvons lire en espagnol *L'Acquittement* (publié en 1997 et Grand Prix du Livre de Montréal 1998) sous le titre *La absolución* (1999) qui figurait en juillet 2000 dans la liste de livres intéressants à lire ; et *La petite fille qui aimait trop les allumettes*, finaliste pour le prix Renaudot en 1999, traduit en espagnol (*La niña que amaba las cerillas*) et en catalan (*La nena que il agradaven massa els llumins*). Le choix du traducteur est bien clair : Gaétan Soucy n'a pas une longue liste d'œuvres, mais « il fascine déjà par le raffinement du style, la

¹² Comme le signale très justement l'auteur dans *Dehors les chiens*, l'événement se produisit le 16 juin 1937 : l'agent soviétique, Juzik, connu sous le nom de José Escoy accompagné des commissaires Fernando Valentí et Jacinto Rosell furent chargés de l'arrestation et assassinat de Nin qui s'est fait sous la supervision d' Orlov.

¹³ CHARTIER, Daniel, *Dictionnaire des écrivains émigrés au Québec 1800-1999*, Québec : Editions Nota Bene, 2003, p. 7.

complexité du montage et l'audace vertigineuse de ses coups de sonde » (Laurent Laplante, printemps 2002). Bien que *La petite fille qui aimait trop les allumettes* ne présente pas une écriture facile, la biographie de l'auteur nous permet de reconstituer une trajectoire personnelle intéressante. En effet, Gaétan Soucy jouit d'une critique favorable et les Prix remportés lui ouvrent les portes des lecteurs et du succès.

Raymond Plante est sans doute l'auteur québécois le plus traduit en Espagne¹⁴. Nous pouvons lire différentes traductions de ses oeuvres non seulement en espagnol, mais aussi en basque et catalan (voir annexe). Plusieurs de ses romans choisis par les traducteurs espagnols ont reçu des prix. En 1982, il obtient le Prix de l'A.C.E.L.F (Association canadienne d'éducation de langue française) pour *La Machine à beauté* (traduit en espagnol et catalan). Il reçoit aussi le Prix de la littérature jeunesse du Conseil des Arts du Canada 1986 ainsi qu'un certificat d'honneur de l'international board of books for young people (l'IBBY) 1988 pour son roman *Le Dernier des raisins*, publié également en espagnol et catalan.

Si nous pouvons lire des textes de Nicole Brossard en espagnol c'est grâce à l'initiative de féministes. Voilà comment a été présentée la traduction de *Baroque d'aube*, *Barroco al alba* par la librairie Sidecar, spécialiste en livres de femmes : « heureusement que quelqu'un a traduit quelque chose de la reine de l'écriture lesbienne de qualité, la mystique poétesse, essayiste et narratrice québécoise Nicole Brossard ».

La littérature féministe requiert une étude spéciale et plus approfondie que celle que nous pouvons faire ici. Cependant, nous pouvons affirmer que la portée féministe des textes de Brossard — que l'on trouve signalée à travers des structures, des stratégies et des perspectives marquées par le féminin et par une conscience féministe — n'est pas le seul aspect retenu par le lecteur cible : le prestige de l'auteure devient la raison essentielle de la traduction de ses textes.

Il faut signaler que l'écriture de Brossard, souvent hermétique, n'est pas accessible au grand public. En effet dans ses textes, le lecteur trouve des dialogues, des descriptions, mais aussi de la philosophie et de la réflexion qui relèvent d'une bonne compétence littéraire et critique.

Finalement, signalons le texte du sociologue et philosophe Jean Marc Piotte, *La pensée politique de Gramsci*, publié en 1970 par les Éditions Parti Pris dans la collection dirigée par Lucien Goldmann, son directeur de thèse, « Sociologie de la connaissance ». En France c'est Anthropos qui se chargea de la publication dans la collection « Sociologie et connaissance ». La version originale que nous avons lue, de 187 pages, est une version numérique produite par Jean-Marie Tremblay, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi dans le cadre de la collection « Les classiques de sciences sociales ». Le livre est distribué en huit chapitres : I. L'intellectuel organique, II. L'intellectuel traditionnel, III. Le parti, IV. La fonction hégémonique du parti, V. L'organisation de l'hégémonie, VI. L'Orient et l'Occident, VII. L'idéologie, VIII. L'État. Ensuite, l'auteur présente la Conclusion, l'Appendice sur le Mouvement des Conseils d'usine et

¹⁴ La littérature pour enfants et adolescents joue un rôle très important sur le marché de l'édition en Espagne. Selon Joan Mari TORREALDAI en 1998, au Pays Basque ont été publiés 1458 livres en basque dont 32,6 % étaient des livres scolaires, 26 % du genre de la littérature de jeunesse et 14,2 % de la littérature pour adultes. Vid., «Basque Bibliography 1998», in *Jakin* n° 115, 1999, p. 6 <http://Www.Jakingunea.Com/Jakin/115/Jakin115.Pdf>.

Organisation, fonctions et objectifs des Conseils Parti-syndicats-conseils ; et finalement, il offre une Bibliographie commentée.

En Espagne, la traduction assez littérale fut publiée chez A. Redondo editor de Barcelone en 1972 sous le titre *El pensamiento político de Antonio Gramsci*, dans la collection beta. L'exemplaire de la traduction fut trouvé à la Faculté de Droit de l'Université de Saint-Jacques de Compostelle¹⁵.

L'ouvrage aborde un sujet d'énorme intérêt pour les Espagnols de la décennie 70, notamment pour les intellectuels : la pensée marxiste de Gramsci. En effet, à la fin des années 60 et début de la décennie 70, toujours sous la dictature de Franco, il s'est produit un énorme intérêt pour tous les écrits de caractère marxiste. Depuis quelques années, les partis communistes européens tendaient à se présenter à la société sous une image différente de celle montrée auparavant. Ces partis représentaient à la perfection le modèle léniniste qui aspirait à la conquête de l'État par la violence : moyen pour l'instauration de la dictature du prolétariat. Cependant, face à l'avancée du parti communiste italien certains partis communistes européens, dont le français et l'espagnol, se demandèrent pourquoi les Italiens triomphaient. La réponse : le parti communiste italien s'était inspiré non pas en Lénine mais en Gramsci, l'un de ses principaux fondateurs. Les différences sont claires : dans le marxisme-léninisme, la société civile s'identifiait avec les relations économiques ; pour Gramsci elle s'identifiait avec les relations culturelles. Pour Marx, le fondamental c'est l'économique ; pour Gramsci c'est la culture. La lutte léniniste pour la conquête violente de l'État fut remplacée par la lutte de la conquête de la culture.

Les communistes italiens savaient que pour faire changer la façon de penser de toute une société il fallait avoir recours aux moyens propres à la diffusion de la culture : l'imprimé — les maisons d'édition, les mass-média — et l'école publique.

Dans son analyse sur l'enseignement et le marxisme des années 70, le prêtre Riestra écrit que selon le principe de propriété privée, origine de tout mal social, le marxisme visait également la suppression de l'enseignement privé, en main alors des communautés religieuses. Il s'agissait de remplacer la culture traditionnelle européenne, fondamentalement chrétienne, par une nouvelle culture : le marxisme¹⁶.

Le parti communiste italien a même proposé différentes mesures pour augmenter le niveau de l'enseignement universitaire et celui de la recherche en Italie. Dans ce projet, les déclarations en faveur de la liberté dans l'enseignement sont nombreuses. Le parti communiste italien devenait un modèle à suivre.

Au sujet des traductions d'ouvrages marxistes qui circulaient en Espagne dans les années 70, le prêtre José Antonio Riestra remarquait alors, non sans grands soucis [je traduis]:

¹⁵ A la bibliothèque universitaire de Salamanque et à la bibliothèque de l'Université de Barcelone il y a également un exemplaire de la traduction et un original. Nous avons pu repérer le texte original à l'Université *Autónoma* de Barcelone et à celle de *Pompeu Fabra* mais pas la traduction.

¹⁶ Riestra de la Fuente, José Antonio, « Marxismo y libertad de enseñanza », in *Cuadernos de Mundo Cristiano*, n° 249, 1977, p. 7.

Dans n'importe quelle librairie de chemins de fer, on peut acheter un livre de Marx, de Lénine ou de tout autre marxiste — les traductions prolifèrent — au prix économique d'une édition de poche. Les anthologies et les études sur les dirigeants marxistes ou socialistes de tout pays ne font pas non plus défaut. Ces derniers temps, dans les revues d'actualité l'on observe également une transformation et elles ne cachent même pas leur sympathie à ces marxistes. Que s'est-il passé ? L'explication se trouve dans le fait que l'activité de prosélytisme marxiste ne cesse pas, spécialement parmi les intellectuels car, selon Gramsci, ce sont les intellectuels — marxistes — qui devront effectuer ce changement. Voilà pourquoi la domination de l'école — où se forment les intellectuels — est spécialement importante dans cette nouvelle version marxiste¹⁷.

Or, lorsque l'ouvrage *La pensée politique de Gramsci* de Jean-Marc Piotte fut publié en Espagne, à savoir en 1972, des livres d'auteurs comme Marx, Lénine, Rosa Luxembourg, désignés sous l'euphémisme de « déconseillés », formaient partie de la liste rouge des livres condamnés ou maudits par la censure de la loi sur la Presse et l'Imprimé (*Ley de Prensa e Imprenta*) — promulguée en 1966 et proposée par le ministre Fraga Iribarne, responsable du ministère d'Information et de Tourisme (MIT) jusqu'en 1969. La loi a supprimé formellement la censure qui existait dans le pays depuis la Guerre civile, mais elle obligeait les maisons d'édition à la pratique de l'autocensure : les ouvrages devaient être soumis à « consultation volontaire » avant de les publier. Le directeur général de Culture, Enrique Thomas de Carranza faisait savoir au directeur d'une maison d'éditions de Madrid qu'il ferait mieux de ne pas publier de la littérature marxiste car ceci pourrait devenir sa ruine : « En Espagne il n'y a pas de marxistes » ajouta-t-il¹⁸.

L'édition de poche était la plus économique, la plus accessible au grand public et par là même la plus dangereuse. C'est pour cette même raison qu'elle était la plus contrôlée par les différents mécanismes de la censure.

Malgré la censure et la répression culturelle que vivait l'Espagne des années 70, le nouveau courant marxiste s'est introduit petit à petit. Les maisons d'édition cherchaient différentes stratégies : le livre *Pour Marx* de Louis Althusser, édité par Siglo XXI editores fut importé de 200 en 200 exemplaires car à moins quantité et prix plus de possibilités avait l'importation.

La pensée politique de Gramsci en espagnol n'est certes ni une édition de poche ni une édition adressée à un public général, mais plutôt à des lecteurs spécialisés, voire à des chercheurs. Dans la partie de la bibliographie commentée, le traducteur et professeur Alfonso Bozzo, en bon connaisseur du sujet, ne se limite pas à donner les références relevées dans l'original ; il y ajoute sous forme de note du traducteur (N. du T.) une liste des versions de textes marxistes en langue espagnole, aussi bien de Gramsci que d'autres auteurs. Cette liste¹⁹, où la plupart des ouvrages

¹⁷ *Ibid.* p. 9-10.

¹⁸ CISQUELLA, Georgina; J. L. ERVITI; J. A. SOROLLA, *La represión cultural en el franquismo*, Barcelone: Editorial Anagrama, 2002, p. 85.

¹⁹ A titre d'exemple citons :

ALTHUSSER, Louis, *Para leer el Capital*, Mexico, S. XXI, 1969.

GOLDMANN, Lucien *Recherches dialectiques*. Paris, Gallimard, 1959, 359 p.

— *Investigaciones dialécticas*. Universidad Central de Venezuela, 1962.

— *Las ciencias humanas y la filosofía*. Buenos Aires, Ed. Galatea, 1958.

sont des éditions importées de l'Amérique latine, n'est pas moins négligeable car elle nous donne un petit aperçu des lectures des espagnols sur ce sujet.

Le caractère d'ouvrage spécialisé et pas économique expliquerait, en partie, pourquoi la traduction de *La pensée politique de Gramsci* de Jean-Marc Piotte, publiée en Espagne, n'apparaît pas à l'époque sur la liste des ouvrages censurés. Par ailleurs, il faut ajouter que la loi de Presse permettait la publication de textes marxistes seulement s'il s'agissait d'ouvrages théoriques à des prix élevés et sans aucune référence à la réalité espagnole. Sur la couverture du livre traduit de 270 pages, nous pouvons lire : « Este libro está destinado a incitar al lector a interpretar a Gramsci a través de sus propios textos y a explorar su pensamiento inquieto y lucido »²⁰.

La traduction du livre de Jean-Marc Piotte reste, certes, un document d'une grande valeur pour les spécialistes qui voulaient non seulement connaître la pensée de Gramsci mais qui aspiraient également à changer la façon de penser de la société espagnole sous la dictature franquiste des années 70.

Bien que la liste des ouvrages traduits soit susceptible d'être complétée, nous pouvons affirmer, d'ores et déjà, que le nombre de textes canadiens français en Espagne est très réduit. Par conséquent, la méconnaissance des oeuvres littéraires — ou non littéraires — est l'une des

LEFEBVRE, Henri, *Le marxisme*. P.U.F., 1950, 127 p.

—*El marxismo*. Buenos Aires, Carlos Pérez editor, 1969.

—*Pour connaître la pensée de Karl Marx*. Paris, Bordas, 1956, 277 p.

—*Síntesis del pensamiento de Marx*. Barcelona, Nova Terra, 1971.

—*Los marxistas y la noción de Estado*, Buenos Aires, Carlos Pérez editor, 1968.

—*Sociología de Marx*. Barcelona, península, 1969.

LUKACS, Georg, *Histoire et conscience de classe*. Paris, éd. de Minuit, 1960, 381 p.

—*Historia y conciencia de clase*. Obras completas, tomo III. México, Grijalbo, 1969.

—*Lénine*. Paris, Edi, 1965, 128 p.

—[*Lenin. (La coherencia de su pensamiento)*. México, Grijalbo, 1970].

LUXEMBOURG, Rosa, *Grève de masses, parti et syndicats*. Paris, Maspéro, 1968.

—*Huelga de masas, partido y sindicatos*. Córdoba, Argentina, Ed. Pasado y Presente, 1970.

MALLET, Serge, *Une nouvelle classe ouvrière*. Seuil, 1963.

—*La nueva condición obrera*. Madrid, Tecnos, 1969.

MAQUIAVELO, Nicolás, *Oeuvres*, trad. de Marcel Brion. Paris, Club des éditeurs, 1957, 484 p.

—*Obras políticas*. Buenos Aires, El Ateneo. 2^a ed. 1965.

MARX, Karl, *L'Idéologie allemande* suivie de *Thèses sur Feuerbach*. Paris, éd. Sociales, 1966.

—*La Ideología Alemana*. Barcelona, Grijalbo, 1970 3^a ed.

—*Contribución a la Crítica de la Economía Política*. Madrid, A. Corazón, 1970. Preface pp.35-42.

POULANTZAS, Nicos, *Hegemonía y dominación en el Estado moderno*. Córdoba, Argentina, ed. Pasado y Presente, 1969. Étude à influence du concept d'hégémonie de Gramsci.

—*Poder político y clases sociales en el Estado capitalista*. Madrid S. XXI, 1972, 4^a ed. Étude influencée par l'école d'Althusser.

Il cite également quelques traductions en espagnol d'oeuvres de GRAMSCI. Parmi lesquelles:

Cartas desde la cárcel. 1950

El materialismo histórico y la filosofía de Benedetto Croce. 1958

Gramsci y las ciencias sociales. Córdoba, ed. Pasado y Presente, 1970.

Gramsci y el marxismo. Buenos Aires. Ed. Proteo, 1965.

²⁰ [Je traduis]: Ce livre est destiné à inciter le lecteur à interpréter Gramsci par le biais de ses textes et à explorer sa pensée inquiète et lucide.

premières caractéristiques que nous pouvons signaler quant aux conditions que trouve actuellement la production canadienne francophone traduite dans notre pays.

Or, ce phénomène n'est pas à négliger ni lors du choix des textes à traduire ni lors du processus ni encore lors de l'étude de la fonction de la traduction car, comme nous l'indique Christiane Nord, la méconnaissance pose des problèmes incontournables : « this knowledge has a strong influence on the expectations the receivers have the text »²¹. Par ailleurs, le traducteur trouvera plus de difficultés pour transmettre ce texte lorsque « the works is translated for a culture community where the author is a unknown »²².

Lefevere et Bassnett écrivent également que « the way translations are supposed to function dependes both on the audience and the status of the source text they... »²³.

Nous pouvons affirmer aussi que le choix des traducteurs ne suit pas un critère clair. Quels auteurs ou textes retenir parmi l'abondante production littéraire contemporaine ? Dans l'ouvrage édité par Miguel Ángel Garcia Peinado et al. (2001) *Introducción a la literatura canadiense francófona*²⁴ le lecteur —universitaire— trouvera une sélection de textes présentés avec leur traduction en espagnol d'auteurs canadiens français de différents genres dont la poésie (Emile Nelligan), l'historiographie (François-Xavier Garneau, Thomas Chapais, Lionel Groulx...), la critique littéraire (Camille Roy, Louis Dantin), l'essai, le journalisme (Olivier Asselin et Julkes Fournier « les enfants terribles du journalisme ») et le roman (le roman du « terroir », le roman historique).

Ce travail, écrit à l'intention d'un public universitaire, fait preuve d'un choix bien différent de celui que manifestent les lecteurs francophones : canadiens ou français. Pourquoi des textes tels que *L'avalée des avalés* (1966) de Réjean Ducharme ou *Prochain épisode* d'Hubert Aquin n'ont-ils pas été retenus ? Ces auteurs, dont la réputation n'est plus à faire, sont pourtant des auteurs représentatifs de la production romanesque québécoise. Leur prestige devrait suffire pour garantir la curiosité du lecteur et leur lecture. Des exclusions notoires de ce genre montrent que la mondialisation littéraire, esclave de modes éphémères autant que cycliques et assujettie à une concurrence effrénée, sélectionne aussi ce qu'elle laisse passer suivant des critères non moins sévères qu'apparemment arbitraires.

Par ailleurs, il existe des traductions en espagnol de textes québécois qui ne circulent pas en Espagne, mais en Amérique latine. L'une des raisons de ce phénomène est à chercher dans le fait que l'œuvre ne répond pas aux attentes du lecteur espagnol ; ces textes visaient des lecteurs latino-américains. Signalons à titre d'exemple *Désert mauve* de Nicole Brossard dont les thèmes concernant l'Histoire ne constituent pas des référents pour le public espagnol. Citons encore le cas de certains contes de Marie-Josée Thériault traduits dans *Puro cuento* (Argentine) ou encore un recueil de nouvelles relié pleine toile sous boîtier, intitulé *Rencontres/Encuentros-écrivains et Artistes de l'Argentine et du Québec/Escritores y Artistas de Argentina y de Québec*, Montreal :

²¹ NORD, Christiane, *op.cit.*, p. 80.

²² NORD, Christiane, *ib.*, p. 80

²³ BASSETT MCGUIRE, Susanne & A. Lefevere, *Translation, History and Culture*. London: Frances Printer, 1990, p. 8.

²⁴ GARCIA PEINADO, Miguel Ángel, et al., (éditeur), *Introducción a la literatura canadiense francófona*, Málaga, Universidad de Málaga, 2001.

Éditions Sans Nom, 1989, édité par Marie-Josée Thériault elle-même dans le but de promouvoir un échange culturel entre les deux pays. Cependant, le prix de ce genre de livres ne les rend accessibles qu'à un public sélect.

Notre entreprise, certes inaboutie, nous permet de tirer les premières conclusions : les lettres québécoises sont, à ce jour, très peu connues en Espagne et un véritable échange entre nos deux pays est encore à faire. Toutefois, l'apport des ouvrages québécois traduits en espagnol, basque ou catalan n'est pas à négliger : leur contribution à l'enrichissement aussi bien social, politique que littéraire est tout aussi estimable.

LES MYTHES DE LA REUSSITE DANS L'IMAGINAIRE QUEBECOIS

Árpád VIGH

Université de Pécs (Hongrie)

RESUME

Par rapport aux mythes fondateurs de l'américanité québécoise, tel le mythe des origines ou du recommencement, ou celui des grands espaces, les chercheurs ont consacré relativement peu d'attention à deux autres, qui ne sont pas moins fondateurs, mais qui paraissent trop états-uniens pour qu'ils puissent les attacher directement à l'imaginaire québécois. Il s'agit des mythes de la réussite et de l'émancipation sociales, issues toutes deux d'une certaine quête du bonheur et du bien-être ici-bas. Le premier serait plutôt l'apanage des hommes, en particulier des « petites gens » qui, affranchies des préjugés de la naissance, se montrent capables de « se hisser de l'égout de la rue aux positions sociales les plus élevées » ; le second affecterait plutôt ces jeunes femmes qui « ne sont pas à leur place » et qui, conscientes de leur situation, décident de prendre en main leur destin. Le mythe de Napoléon et le mythe de Cendrillon traversent la littérature québécoise comme ils ont marqué auparavant la société elle-même, celle-ci réalisant d'abord des rêves de conte populaire et poursuivant ensuite ces rêves malgré que la réalité l'ait entre temps en grande partie trahie.

Cette communication se veut une sorte de résumé d'un ouvrage en chantier sur les mythes que j'appelle américains, et sur les traces que ceux-ci ont laissées dans la littérature québécoise. Il n'y a pas lieu de développer ici l'interprétation des termes-clés de ce travail, et expliquer, comme il serait peut-être souhaitable, ce que j'entends par *mythe* et par *américanité*. Je postule simplement que, dans le vocabulaire de cet ouvrage, le mythe désigne une suite d'actions sans actants (*vulgo*, des prédicats sans sujets particuliers) : un « assemblage des actions accomplies », comme disait Aristote, actions qui déterminent le caractère des personnages dans les récits mythiques. Il y a donc une distinction fondamentale à faire, dès le départ, entre mythe et récit mythique, ce dernier n'étant qu'une mise en situation ou actualisation de ce que le mythe implique de façon abstraite. Le récit mythique, qu'il soit rituel ou laïque, oral ou écrit, traditionnel ou littéraire, concrétise une virtualité en la traduisant en une réalité, en cette réalité dont Bergson disait qu'elle n'est qu'un « cas particulier du possible ». Camus traduisait cet axiome en une bien jolie boutade en prétendant que « Les mythes sont faits pour que l'imagination les anime ».

L'autre terme-clé, c'est-à-dire l'*américanité*, signifie dans ce contexte l'ensemble des comportements propres au continent nord-américain. Ces comportements sont nés et se sont manifestés progressivement dans l'histoire à partir du début de la colonisation du Nouveau Monde. Ils ont été, certes, influencés, et jusqu'à l'usage de la langue, par le nouvel habitat, par le climat, par les autres communautés que les colons ont côtoyés ou fréquentés. Il n'en paraît pas moins vrai que l'habitat, le climat et les autochtones ne représentent que des paramètres horizontaux du phénomène américain, des vecteurs de surface qui ne sauraient expliquer de manière satisfaisante les façons de vivre que couvre le concept de l'américanité.

Verticalement, il y a aussi, et d'abord, toute une série de composantes historiques, ces apports culturels et civilisationnels sans lesquels ces peuples de souche européenne pourraient être confondus avec les Amérindiens¹. Ce bagage spirituel et matériel fait office de point de départ absolu par rapport à ce qui devait advenir au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, avant la Conquête de la Nouvelle-France et la Révolution de la Nouvelle-Angleterre.

Enfin, il y a l'adéquation de ces cultures et civilisations résiduelles aux nouvelles circonstances qui, de tous points de vue, étaient radicalement différentes par rapport à ce que les colons ont laissé derrière eux. Quand on y ajoute ce que Fernand Dumont appelait des « stratégies d'interventions et des phases de désintérêt » de la part des mères-patries, très variables dans le temps et selon les communautés², on comprend aisément pourquoi l'organisation sociale et économique des colonies devient de plus en plus indépendante des métropoles lointaines dont l'image au quotidien s'estompe avant de s'effacer complètement.

Il n'en est pas moins vrai que la distanciation (pas seulement linguistique) qui s'est opérée entre les peuples d'Amérique et les métropoles se manifeste, et pendant assez longtemps, davantage dans le train de vie quotidien et davantage dans les milieux populaires que dans les institutions politiques. Celles-ci sont tant bien que mal encadrées par les représentants de l'autorité centrale métropolitaine, tandis que le quotidien suit son propre cours selon ses propres lois que lui dictent les nouveaux besoins.

Le véritable changement ne surviendra que lorsque la Nouvelle-Angleterre décide (et aura la possibilité) de façonner aussi les institutions à son image, lorsque la culture et la civilisation, sauvegardées et modifiées au gré du contact avec les nouveaux éléments, subissent aussi des changements qualitatifs, dans la mesure où elles s'opposent officiellement aux valeurs dont elles sont nées et tentent de s'en affranchir. Cette opposition et cet affranchissement (Gérard Bouchard parlera de « mouvements d'émancipation politique »³) apparaissent comme une espèce de moule pour l'américanité. Pendant que, en Nouvelle-France, l'évolution naturelle d'une autonomie de fait vers une autonomie de droit est stoppée ou, du moins, considérablement retardée par la Conquête, une dizaine d'années plus tard cette autonomie prendra corps en Nouvelle-Angleterre. Mais, même si camouflé ou occulté par l'idéologie de la survivance, le germe reste vivant sous les décombres du Régime français. Grâce à leur « travail américain », selon l'heureuse expression de Léo-Paul Desrosiers dans *Les Opiniâtres*, les « premières familles françaises avaient enfoncé malaisément des racines si profondes que rien ne pourrait désormais les arracher »⁴. Et ce germe, à partir de ces racines, fera surface partout où les nouvelles circonstances le permettent, avec des répercussions inévitables sur la littérature.

¹ Pour Gérard Bouchard, si cette verticalité renvoie bien à la relation historique du Québec (et de l'Amérique) avec Paris et l'Europe, la dimension horizontale de l'américanité réside plutôt dans le caractère intercolonial de ce phénomène, cf. *Genèse des nations et des cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, 2000, 16.

² Cf. *La genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1993, 61.

³ Dans « Identité collective et sentiment national dans le Nouveau Monde. Pour une histoire comparée des collectivités neuves et cultures fondatrices », Bernard Andrès et Zilâ Bernd (dir.), *L'identitaire et le littéraire dans les Amériques*, Québec, Nota Bene, 1999, 68.

⁴ Montréal, Fides, Coll. « Nénuphar », 1941, 196.

L'américanité institutionnelle, comme auparavant l'américanité populaire, se définit donc avant tout par son caractère négatif : elle est essentiellement non-européenne. Ou, pour être plus exact : l'américanité, issue à l'origine de ce qui faisait l'Europe, doit sa naissance à la négation progressive des valeurs européennes.

La civilisation européenne, du moins celle qui a servi de tremplin immédiat à la naissance de la civilisation américaine, reposait sur deux piliers, érigés depuis le haut Moyen-Âge en principes idéologiques aussi bien que sociaux : le *christianisme* et le *féodalisme*. L'Église et l'État étant encore loin d'être séparés l'une de l'autre, ces principes avaient des imbrications profondes au sein de toute formation politique communautaire, le premier servant notamment la légitimation du second. La prééminence du principe chrétien signifiait qu'au XVIII^e siècle, au moment où les données politiques et sociales se sont bouleversés en Amérique du Nord, l'Europe se reconnaissait encore entièrement dans cette idéologie et dans tout ce qu'elle impliquait comme conséquences à la surface de la pratique sociale. Pour éviter tout malentendu, disons tout de suite que la réaction américaine (faut-il vraiment le rappeler ?) n'est pas un rejet en bloc de ce principe pour pouvoir afficher une espèce de « matérialisme sauvage » : il s'agira beaucoup plus d'un « arrangement » avec les religions qui ne tarderont pas à trouver leur place dans les nouvelles visions du monde (Tocqueville sera le premier à en témoigner de façon assez éloquente en France). Le seul véritable changement paraît être l'abandon de la perspective providentielle comme solution à nos problèmes terrestres, l'abandon d'un comportement qui se contente d'une attente de justice et de bonheur dans l'Au-delà. De façon générale, pour une américanité qui voulait prendre le contre-pied de cette constante eschatologique qu'étaient la résurrection et la vie éternelle après la mort terrestre, l'*Ici-bas* serait devenu le fondement même de sa raison d'être. Les mythes américains, même quand ils ne sont que des répliques ou des adaptations de mythes européens, ont bien les pieds sur terre et prennent leurs sources dans l'histoire particulière des communautés qui les ont engendrés.

L'autre principe, non moins prééminent qui façonnait l'organisation de l'Europe de l'Ancien Régime, et qu'on peut qualifier de *monarchiste*, imposait lui aussi ses oripeaux avec des conséquences économiques et culturelles. Ces conséquences, dérivations directes du système féodal, ont déterminé fondamentalement les relations humaines à l'intérieur de la société. Les préjugés nobiliaires étaient extrêmement tenaces en France avant 1789, et empiétaient aussi sur pratiquement tout le XIX^e siècle. L'inégalité entre noble et roturier, malgré l'enrichissement considérable de ce dernier, a fini par créer des tensions insurmontables. L'aspiration au traitement égal, par exemple devant les lois, ou l'aspiration à posséder des terres, à être maître chez soi et à être jugé suivant ses mérites indépendamment de sa naissance, poussent une partie de la population vers le Nouveau Continent où ces préjugés étaient réputés moins contraignant dès le départ, avant de disparaître institutionnellement dans la République. Tocqueville, qui appartenait par ailleurs à la plus authentique aristocratie française, a reconnu dès les années 1830 que le trait le plus caractéristique du peuple américain (sous-entendu ici États-Unis) était l'*égalité*, principe générateur de la démocratie, qui assure la même chance de réussite individuelle et sociale à tous les citoyens de l'État. Principe dont un Canadien français comme François Blanchet, qui était juge de paix du district de Québec en 1824, souhaitait étendre la validité à tout le continent nord-américain quand il a souligné dans un mémoire adressé à Londres que la principale différence entre cette Amérique et les vieux pays n'est pas le seul climat ou la nature du sol, les végétaux ou les animaux, mais que ce sont les institutions ou,

comme il disait, le « système de gouvernement » qui creuse l'écart. Et, à la base de ces institutions, on trouve en fin de compte les hommes eux-mêmes qui « sont différemment modifiés » par rapport à l'Europe. Ces hommes se sont déjà dotés d'une façon de vivre et d'une vision du monde tellement particulières que « vouloir leur faire trouver bon en Amérique ce qu'ils trouvent bon en Europe [serait] une absurdité complète » :

Croît-on que lorsque l'opinion publique dans tout le vaste Continent de l'Amérique est en faveur des gouvernements représentatifs, il soit bien facile d'établir et de maintenir en Canada une noblesse dégénérée ? L'idée en est vraiment des plus ridicules. Telle est la tournure de l'esprit humain qu'il faille de la Noblesse, ou des classes privilégiées, dans l'Ancien Monde, et qu'il faille tout le contraire dans le Nouveau Monde. En Amérique il suffit de travailler pour être heureux⁵.

Parmi les aspects contradictoires, ou simplement divergents, de la littérature québécoise, surtout à ses débuts au XIX^e siècle, l'image du *self-made-man*, c'est-à-dire celle de l'homme qui réussit par ses propres moyens, par son talent et par son travail, n'est pas le moins caractéristique. Pendant que l'idéologie ambiante, que reflète par exemple le *Charles Guérin* de Chauveau, dénonce l'effet corrosif que l'ascendance économique des Anglo-Saxons exerce sur la société québécoise et tente de faire croire que l'ambition et l'abandon des valeurs traditionnelles mènent le Canadien français à la faillite matérielle et morale⁶, cette même idéologie encourage l'entreprise de la colonisation, tout en essayant d'aménager en bon voisinage le principe démocratique de la réussite sociale et l'action bienveillante de la Providence. Il est pour le moins significatif que, parmi les livres que Jean Rivard, dans le roman de Gérin-Lajoie, emporte avec lui dans la forêt, *l'Imitation de Jésus-Christ* et *l'Histoire populaire de Napoléon* se complètent pour servir tous les deux d'exemples à suivre. Tocqueville a déjà, lui aussi, soutenu que « le développement graduel de l'égalité » était un « fait providentiel » parce que ce fut le christianisme qui a rendu les hommes égaux devant la loi⁷.

Mais on pourrait évoquer sous ce chapitre d'autres écrivains québécois, tels Charles Leclère, Napoléon Legendre ou Sylva Clapin aux yeux de qui les deux choses apparaissaient comme complémentaires. Le héros canadien français, orphelin misérable devenu millionnaire américain dans la nouvelle de Leclère, intitulée *Tic Toc ou le doigt de Dieu* (1848), évoque, certes, son habileté et sa persévérance comme raisons probables de son succès, ce qui ne l'empêche pas de l'attribuer d'abord à la protection de Dieu⁸. Le cultivateur ruiné de Legendre, dans *Le voyageur* (1873), ne compte-t-il pas de se tirer d'affaires « avec courage, et surtout avec l'aide de Dieu »⁹ ? L'officier français de Clapin, dans *Alma-Rose* qui se veut une suite de *Maria Chapdelaine* de Louis Hémon (1925), remerciera cette même Providence pour lui avoir permis d'être venu en Amérique et y faire carrière d'entrepreneur¹⁰.

⁵ *Appel au Parlement impérial et aux habitants des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord sur les prétentions exorbitantes du gouvernement exécutif et du Conseil législatif de la province du Bas-Canada*, Québec, Flavien Vallerand, 1824, 11.

⁶ Cf. André Sénecal, « Charles Guérin : le récit et la thèse », *Voix et images*, V/2 (hiver 1980), 334.

⁷ *De la démocratie en Amérique*, Paris, Éd. M.-Th. Guénin, 1951, 5 et 12.

⁸ Dans Aurélien Boivin (éd.), *Les meilleures nouvelles québécoises du XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1996, 215.

⁹ Également dans *Les meilleures nouvelles...*, 251.

¹⁰ Texte établi et présenté par Gilles Dorion, Montréal, Fides, 1980, 120.

Est-ce une affaire de prudence, une simple précaution oratoire de la part de ces auteurs ? Difficile de le savoir. En tout cas, cette précaution rappelle la vulgarisation du dogme, ce « lifting de la liturgie » qui frappe Tocqueville dès son arrivée aux États-Unis vers 1830. Aussi conclut-il dans son fameux ouvrage que, dans ce pays, « il n'y a pas une seule doctrine religieuse qui se montre hostile aux institutions démocratiques et républicaines »¹¹.

La possibilité pour tout un chacun de réussir, de se hisser, comme disait Charles Leclère, « de l'égout de la rue aux positions sociales les plus élevées », indépendamment de sa naissance, est un des mythes fondateurs et unificateurs du continent américain. Le nouveau citoyen se recrute dans les milieux populaires qui ne sont pas encore ce *middle class* dépositaire de l'opinion publique, mais un creuset extrêmement composite, rempli de potentialités. Ce nouveau citoyen, c'est le « commun des mortels », le « petit homme » qui, par son talent et par sa diligence, peut accéder aux plus grandes fortunes et aux plus hautes sphères de la société : le simple soldat qui porte son bâton de maréchal dans sa giberne. Si, dans certains cas, la force physique représente un atout majeur pour lui sur le chemin du succès, dans d'autres c'est plutôt la ruse, le calcul intelligent et pas toujours honnête qui le conduit à son but. Par certains côtés, son histoire est assimilable aux anciens mythes, mais peut-être davantage encore à certains contes populaires dont on retrouve la trace un peu partout dans le monde. En effet, ces contes, qui reflètent les aspirations profondes, archaïques de l'humanité, plus archaïques en tout cas que les mythes de l'antiquité gréco-latine, sont construits sur le même schéma quadrangulaire de *départ handicapé – occasion de promotion – obstacles – gain de cause*. Le ou les protagonistes doivent ici aussi remplir certaines conditions pour provoquer la sympathie de l'auditeur-lecteur-spectateur, parmi lesquelles l'habileté, l'ingéniosité ou la ruse paraissent emporter sur l'honnêteté mal placée puisque inefficace quand il s'agit d'affronter des obstacles démesurés.

L'exemple qu'on pourrait qualifier d'anthologie de ce genre d'histoire dans la littérature québécoise classique est encore fourni par Sylva Clapin, dans un petit récit intitulé *La montée du Zouave* (1911)¹². Gustave Rousset, dit le Zouave, est un pauvre et pitoyable balayeur de rue à Montréal, avec une « figure de chien battu », des « gestes gauches », un « dos rond », de « longues jambes de faucheur » et une « manie de raser les murs en marchant, comme si, de toujours se sentir visé par les rires et les coups, lui était venu un instinct irrésistible de se terrer au plus près. Même chez lui, il n'entraît qu'en tremblant, car [sa femme] pour un oui, pour un non, le battait comme plâtre ». Un jour, il est renversé dans la rue par une voiture que conduit la fille d'un riche patron d'une compagnie d'entrepreneurs. Suite à cet accident, rafistolé tant bien que mal, il est resté avec une jambe boiteuse et une épaule disloquée, en conséquence de quoi il perd même son travail. Seulement, les élections municipales s'approchant, un échevin, ayant besoin de chauffer sa popularité et voulant jouer à l'homme pas fier qui ne dédaigne pas de tendre la main au pauvre monde dans l'embarras, lui offre un petit emploi de signaleur aux travaux de la construction d'un tunnel, où, avant chaque explosion de dynamite, il n'a que sonner la trompe et agiter un drapeau rouge pour arrêter la circulation jusqu'à ce que le danger passe. Mais dès que le premier tramway s'arrête à son signal, le Zouave croit posséder un pouvoir surnaturel, ce qui augmente énormément son autoestimation. Il contribue de façon frauduleuse à

¹¹ *Op. cit.*, 443.

¹² Dans *Contes et nouvelles*, éd. préparée et présentée par Gilles Dorion, Montréal, Fides, 1980, 85-97.

la victoire de son échevin, ce qui lui rapporte un poste de gardien à l'Hôtel de ville, suivi, peu après, d'un poste de chef d'équipe à la voirie. Ses économies et ses renseignements aidant, il commence à acheter et à revendre des immeubles, et de « personnage », il devient rapidement une puissance. Il achète une somptueuse résidence à Outremont, entre au Conseil de Ville, remporte un siège d'échevin.

Lorsque les grands travaux de pavage de la ville commencent, le richissime entrepreneur, auquel il a eu affaire au début de son histoire grâce à la fille de celui-ci, est obligé de traiter avec lui pour les détails, notamment financiers, du contrat. Le Zouave le lui fait payer très cher, se mettant dans la poche un bénéfice énorme. En plus, devenu entre temps veuf, il accepte d'épouser la fille de l'entrepreneur, celle qui l'avait écrasé naguère de sa voiture.

La dernière scène se passe sur un yacht de plaisance qui mène le couple en voyage de noces vers l'île d'Anticosti. Le Zouave se paie le luxe de révéler son identité, puis, devant l'indignation et le sursaut de mépris de son épouse, il s'inspire du personnage de Petrucchio de *La mégère apprivoisée* pour la mater définitivement. En conclusion, le narrateur note simplement que la montée du Zouave continue toujours : le Conseil législatif le guette et il entrera probablement au Sénat à la prochaine vacance. « Après cela, mon Dieu ! il est bien possible que nous ne soyons pas encore au bout de nos étonnements ».

* * *

Le mythe de la réussite sociale fulgurante, que j'appelle *mythe de Napoléon*, connaît, dès le début de son apparition dans la littérature, une variante féminine : le *mythe de Cendrillon*. La jeune femme, belle bien entendu, mais déchue de sa condition première ou, simplement, qui n'est pas « à sa place », rappelle moins l'héroïne de Charles Perrault ou de Madame d'Aulnoy, que plutôt celle des frères Grimm. Non pas à cause de ses origines, mais en raison de son caractère. En effet, cette jeune femme n'est pas la « petite oie blanche », la « sainte-nitouche insipide »¹³ qui manque totalement de personnalité, qui subit sa destinée plutôt qu'elle ne la dirige, et qui a inspiré – fait assez étonnant – les studios hollywoodiens de Walt Disney. La Cendrillon des Grimm possède une forte individualité et une volonté ferme de sortir de sa condition¹⁴, attributs capables de satisfaire les exigences des féministes états-uniennes qui aimeraient voir en elle un symbole de la libération sociale et sexuelle¹⁵.

Il existe un autre attribut lié à la situation de départ de toutes les histoires de Cendrillon, et qui veut que cette jeune personne soit déchue de son statut originaire, de celui d'une fille de « bonne famille ». Cet attribut était une constante du mythe jusqu'à une date assez récente. Le rôle de Cendrillon semble avoir été pendant longtemps réservé aux classes privilégiées (elle est fille d'un roi ou du moins d'un gentilhomme), puis au *middle class* bien élevé. Un des prototypes de ce personnage en littérature, la Rosine de Beaumarchais dans *Le barbier de Séville*, née déjà

¹³ Expressions de Bruno Bettelheim dans son *Psychanalyse des contes de fées*, Paris, Laffont, 1976, 313.

¹⁴ Ce détail important n'apparaît qu'à partir de la deuxième édition des contes en 1819, v. Le commentaire de Ernest Tonnelat dans *Les contes de frères Grimm*, Paris, Armand Colin, 1912, 67.

¹⁵ Ce que confirment les thèses de Raymonde Robert, de Lewis Seifert ou de Patricia Hannon, citées par Jacques Barchilon dans son *Introduction aux contes de Mme d'Aulnoy*, Paris, Société des Textes Français Modernes, 1997, XL.

en pleine effervescence de la société française pré-révolutionnaire, n'en est pas moins « d'extraction noble », quoiqu'« infortunée », vivant chez un tuteur bourgeois, et qui sera délivrée de cet état dégradant par un vrai « grand d'Espagne ». Il faudra attendre le XX^e siècle pour voir apparaître des Cendrillons d'origine plus basse, de milieux parfois misérables et incultes, telles Eliza, la vendeuse de fleurs dans *Pygmalion* de Bernard Shaw, Florentine dans *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy ou Madeleine dans *Poussière sur la ville* d'André Langevin. Les Cendrillons de cette classe n'auraient eu aucune chance de réussir en Europe au cours des siècles précédents (j'entends par « réussir » le fait d'avoir trouvé un mari de condition supérieure, même si leur histoire, poursuivie dans certains récits après ce mariage, est devenue tragique). La Manon Lescaut de l'abbé Prévost doit partir en Amérique (il est vrai, pas tout à fait de sa propre initiative) pour avoir seulement la possibilité de cette réussite. Des Grieux ne lui explique-t-il pas sa volonté de l'épouser en disant que – tandis qu'en France « il nous était également impossible de cesser de nous aimer et de nous satisfaire par une voie légitime » –

en Amérique, où nous ne dépendons que de nous-mêmes, où nous n'avons plus à ménager les lois arbitraires du rang et de la bienséance, où l'on nous croit même mariés, qui empêche que nous ne le soyons bientôt effectivement et nous n'anoblissions notre amour par des serments que la religion autorise.

Ces Cendrillons, la faible et la forte, apparaissent déjà également dans les nouvelles et récits de Sylva Clapin : respectivement dans *Jouets des dieux*, histoire d'une charmante sténodactylo de Montréal que son patron, un grand aristocrate d'origine française, finit par épouser, et dans *Alma-Rose*, qui continue l'histoire inventée par Louis Hémon dans *Maria Chapdelaine*, et dont l'héroïne, institutrice de campagne très décidée de s'instruire et d'accéder à des postes de mieux en mieux rémunérés, finit elle aussi par trouver un noble français, devenu entrepreneur capitaliste au Québec.

Mais le récit moderne qui reprend le plus complètement et le plus parfaitement ce mythe américain – et pas seulement celui de Cendrillon, mais en même temps aussi celui de Napoléon – est sans aucun doute le *Bonheur d'occasion* de Madame Roy. L'histoire de Florentine Lacasse et celle de Jean Lévesque sont exemplaires à plus d'un titre. Elle, pauvre jeune fille de faubourg, issue d'une famille d'ouvriers, serveuse dans un restaurant, n'est pas « à sa place » malgré ses mots crus et ses gestes du peuple (302-3¹⁶). Elle en est elle-même consciente, comme le sent aussi son futur prince charmant, le fils de bourgeois idéaliste et rêveur Emmanuel Létourneau. D'où son refus catégorique d'une « vie de résignation chrétienne et de douleurs à endurer » (198) telle que celle-là a été vécue par sa grand'mère et par sa mère, son attente exaspérée d'une vie meilleure, sa détermination de sortir de son assujettissement humiliant : « Moi je ferai comme je voudrai. Moi j'aurai pas de misère comme sa mère » (90).

Seulement, dans un premier temps, elle choisit mal la personne de condition supérieure indispensable pour réaliser ses projets d'ascension sociale. Jean Lévesque, quoique venu lui aussi de très loin, et n'étant que simple machiniste électricien dans une fonderie au début de l'histoire, ne se considère pas lui non plus comme quelqu'un fait pour la misère (32). Dévoré d'ambition, tout tendu vers le succès (27), il consacre son temps libre à une étude opiniâtre et acharnée pour

¹⁶ La pagination renvoie à l'édition de la collection « Québec 10/10 », Montréal-Paris, Stanké, 1977.

pouvoir un jour conquérir Westmount, symbole d'une existence de luxe et de puissance. Une femme, une vie de famille « rangée » représente un obstacle et un danger sur cette voie. Il s'enfuit donc dès qu'il sent que ce danger risque de compromettre sa carrière.

Suite à cet échec, Florentine, toujours aussi ambitieuse, devient plus rusée, plus calculatrice, plus « âpre au gain ». Oubliant rapidement son « stupide amour » pour Jean, elle se fait épouser par Emmanuel qu'elle n'aime pas, mais qui lui assure une vie d'aisance et de tranquillité.

* * *

Disons, en conclusion, que ce ne serait peut-être pas un exercice dépourvu d'intérêt que de se livrer à un balayage systématique de la littérature québécoise à la base de ces deux mythes. Non pas, comme on pense bien, pour y découvrir partout des Cendrillons et des Napoléons, encore qu'on pourrait avoir des surprises au cours de cette recherche. Des éléments constants de ces mythes (des *fonctions* comme disait Vladimir Propp¹⁷) s'y découvriraient sans doute assez fréquemment, mais parfois, pour les identifier comme tels, il faudra recourir à des subtilités d'interprétation. À la fin de mon cours de séminaire que j'ai dirigé l'année dernière à l'Université Laval sur ce sujet, j'ai demandé aux étudiants d'essayer d'appliquer ce schéma au fameux récit de Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché*. Protestation immédiate de la part des plus intelligents qui disaient que, s'il existe au monde quelqu'un qui ne ressemble pas à une Cendrillon, c'est bien la pauvre Donalda. Elle l'était peut-être, avant le début de l'histoire de Grignon, seulement envisager cette éventualité n'est pas une question littéraire puisque celle-ci n'est pas dans le texte. Eh bien, parmi ces mêmes étudiants, il y en avait un, encore plus intelligent, qui a remarqué qu'il suffit de considérer comme prince charmant dans ce récit, non pas l'époux avare, mais le bon Dieu lui-même pour obtenir une lecture valable en ce sens.

¹⁷ Dans *Morphologie du conte*, Paris, Seuil, 1965, 28.

QUAND LA LITTÉRATURE CANADIENNE-FRANÇAISE S’AFFRANCHIT DE LA TUTELLE DE PARIS

David L. PARRIS

Département de français, Trinity College Dublin (Irlande)

RESUME

Il vient un moment dans l’évolution de toute culture coloniale où celle-ci rejette le modèle métropolitain. C’est ce moment que je voudrais étudier à travers deux textes : *La France et nous* (1946/7) de Robert Charbonneau et *Histoire de la littérature française* (publication posthume en 1970) de Berthelot Brunet (mort en 1948). Dans une polémique, Charbonneau revendique l’américanité de l’écriture québécoise et son autonomie par rapport à la France et il rejette une conception coloniale de la littérature — donc la tutelle de Paris. Il veut que la littérature canadienne-française soit ouverte à toutes les influences étrangères, qu’elle s’inspire du modèle de la littérature américaine et croit que la littérature canadienne-française va atteindre un statut universel. Brunet constate que certains grands écrivains français (Corneille !) ne passent pas la frontière, que la littérature française est excessivement *politique* et que le français littéraire est presque une langue morte. Il déplore le goût exagéré pour le classicisme (préférant systématiquement des auteurs mineurs), l’emprise Boileau et le style classique de Bossuet ou de Buffon. Il estime que la littérature française n’a pas le caractère universel auquel elle prétend. Dans un cas, on trouve un rejet de la tutelle institutionnelle de l’establishment littéraire de Paris, et dans l’autre, un rejet des valeurs littéraires dont cet establishment s’autorise. Dans les deux cas, il y a autonomisation de la littérature canadienne-française.

Je m’inspire principalement de deux textes : *La France et nous* — un recueil d’articles polémiques publiés sous ce titre par Robert Charbonneau¹, et l’*Histoire de la littérature française*² de Berthelot Brunet, publié longtemps après sa mort en 1970 seulement, mais dont la rédaction doit sûrement remonter à la même époque que la fameuse querelle, c’est-à-dire 1946/7. Chose curieuse, l’appareil critique fourni en appendice à *La France et nous* ne cite pas Brunet parmi les protagonistes moins connus de la querelle (p.105) et seulement un de ses articles figure dans la liste de ceux qui constituent la querelle³. En revanche, Brunet est mentionné six fois dans le texte, et dans l’édition de 1947, une critique de son *Histoire de la littérature canadienne-française*⁴ figure en annexe. Il n’est donc pas exagéré de supposer qu’il existait entre les deux écrivains une convergence d’opinions qui permet de les traiter ensemble.

Quoi qu’il en soit, ils représentent tous les deux un moment de l’évolution de la réflexion sur la littérature canadienne-française, et ce moment, selon moi, marque un tournant important

¹ éd. Élisabeth Nardout-Lafarge, Saint-Laurent, Bibliothèque québécoise, 1993 [1947], 116 p.

² éd Jean Dufresne, Montréal, Éditions HMH, 1970, 237 p.

³ Berthelot Brunet, « M. Aragon “engage” la guerre contre les critiques canadiens », *Le Canada*, 44: 247, 25 janvier 1947, p.4.

⁴ publiée en 1946, précisément par les éditions de l’Arbre que dirigeait Charbonneau.

dans l'histoire littéraire du Québec. Il ne s'agit pas ici de faire l'histoire de cette querelle — d'autres s'en sont déjà occupés⁵.

Si nous devions essayer de résumer l'histoire de la querelle, il faudrait considérer les motifs plus ou moins avouables des auteurs français au lendemain de la guerre, soucieux de rétablir l'hégémonie culturelle française, parfaitement ignorants en ce qui concerne la littérature canadienne-française, et dirigeant contre la toute jeune industrie de l'édition au Québec des attaques d'inspiration politique, mais qui visaient plus qu'ils n'ont voulu le laisser voir un but basement commercial. Mais cette étude nous renseignerait davantage sur l'histoire intellectuelle de la France plutôt que sur une prise de conscience de l'importance, du rôle et de l'avenir de la littérature canadienne-française.

Jusqu'où peut-on faire remonter la littérature canadienne-française ? On connaît les recherches sur l'émergence de l'institution littéraire au Québec, et sur les premiers écrits de l'époque coloniale. On sait aussi que la production des premières décennies s'est limitée à quelques dizaines de titres. Charbonneau ne semble pas tout à fait fixé : « Alors qu'il existe des littératures suisse, belge, suédoise, norvégienne, etc., jusqu'à 1920, il n'existe pas à proprement parler de littérature canadienne⁶ ». Ailleurs, mais dans une entrevue⁷ qui date pourtant de la même époque, Charbonneau déclare : « Notre littérature [...] ne compte vraiment que depuis 1930. » Peut-être fait-il une distinction subtile entre une littérature qui *existe* et une littérature qui *compte*. En tout cas, dans *La France et nous*, il donne l'impression d'un homme qui ne s'enorgueillit pas d'un patrimoine littéraire déjà existant, mais qui croit sa littérature à la veille d'une grande expansion. Dans le *Discours prononcé au Congrès de la Société des Éditeurs canadiens*, il dit modestement : « Alors qu'avant 1935 les écrivains d'imagination étaient rares, aujourd'hui, il faut plutôt conseiller aux jeunes de remettre leur ouvrage sur le métier, de se perfectionner. Parmi ces jeunes, plusieurs seront demain de grands écrivains⁸ ». C'est peut-être aussi ce qu'entend Berthelot Brunet dans la première phrase de son *Histoire de la littérature canadienne-française*⁹ : « L'histoire de la littérature canadienne-française offre cette singularité que ses meilleurs écrivains se rencontrent à ses débuts et à la période contemporaine : le prologue et l'épilogue ont plus d'importance que le corps de l'ouvrage ». Certes, Charbonneau cite des noms demeurés célèbres dans l'histoire littéraire du Québec : « un Saint-Denys Garneau, un Alain Grandbois, un Yves Thériault, un Roger Lemelin, un Léo-Paul Desrosiers, une Gabrielle Roy et autres¹⁰ ». Rappelons qu'à l'époque, Gabrielle Roy venait de publier *Bonheur d'occasion* (en 1945) tandis que *Les Plouffe* de Roger Lemelin et *Agaguk* d'Yves Thériault n'avaient pas encore été édités. Il s'agit donc d'auteurs dont son métier d'éditeur avait permis à Charbonneau de mesurer le potentiel. La raison pour laquelle la querelle marque un tournant dans l'évolution de la littérature canadienne-française n'est pas l'ampleur du patrimoine littéraire, mais la vision de la place qui

⁵ Gilles Marcotte, « Robert Charbonneau, la France, René Garneau et nous », *Écrits du Canada-Français*, n° 57, p39 – 63.

Marie Malo, « La France et nous: contexte et histoire d'une querelle », mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1987, 228 f.

⁶ Robert Charbonneau, *La France et nous*, p. 45.

⁷ avec Jean Luce, « Robert Charbonneau croit en l'influence mondiale du Canada », *La Presse*, le 17 mai, 1947.

⁸ Robert Charbonneau, *op.cit.*, p. 62.

⁹ éd. André Major, Montréal, Éditions HMH, 1970 [1946], p. 13.

¹⁰ Robert Charbonneau, *op.cit.*, p. 36.

devait revenir à cette littérature, une fois qu'elle se serait perfectionnée. Comme ce fut déjà le cas au dix-neuvième siècle, la littérature canadienne-française a été définie avant même d'exister.

Récemment, Gérard Bouchard a accrédité l'idée d'une sorte de typologie des rapports entre les pays neufs et la mère-patrie, à partir du besoin de réconcilier le désir d'avoir une mémoire longue avec le fait d'avoir une histoire courte. Dans certains cas, selon lui, le pays neuf, issu d'une colonie, cherche d'abord à se valoriser en se réclamant des valeurs culturelles de la métropole : « Dans notre cas (on retrouve un peu la même chose en Nouvelle-Zélande, au Canada et ailleurs), la mémoire longue est construite en se coulant dans le temps long de la tradition française, en faisant dériver une historicité canadienne-française de la vieille historicité française »¹¹. Ensuite, dans un deuxième temps, intervient le rejet de l'hégémonie de la métropole, toujours selon Gérard Bouchard :

Dans une phase initiale, elles [les cultures] ont reproduit la culture de la mère patrie, dont elles étaient totalement dépendantes. Puis, peu à peu, elles ont édifié une culture autonome, elles ont effectué leur décrochage. Dans le cas du Québec, c'est assez remarquable, on observe plutôt deux allers et retours: de la continuité à la rupture (du XVII^e siècle au milieu du XIX^e siècle), puis un retour à la continuité (jusqu'à la Seconde Guerre mondiale environ), puis une autre volte-face vers la rupture¹².

Cette notion d'un « double aller et retour » est extrêmement intéressante, puisqu'elle permet de comprendre à la fois le point de vue de Charbonneau pour qui la littérature canadienne-française n'avait pas encore pris son envol et ceux qui, plus près de nous, s'intéressent aux écrits de la première période de la colonie. Si les habitants de la Nouvelle-France ont pris le nom de *Canadiens*, c'était précisément pour se démarquer de la métropole. En revanche, après le rapport Durham et à l'époque de la création d'un Canada confédéral, l'identité française s'est réaffirmée, (peut-être même avec la généralisation de la dénomination *canadien-français*) à travers toute une série d'ouvrages historiques dont *Les Anciens Canadiens* marquent l'apogée.

Pour Gérard Bouchard, la rupture se situe aux années 1940. D'après lui, la relative stérilité des littératures coloniales serait donc une conséquence de l'imitation servile de modèles métropolitains : « C'est en grande partie cette culture qu'on a diffusée dans les collèges classiques, dans la société. C'est celle-là qui a imprégné nos romans, nos œuvres d'art. Et c'est ce qui fait qu'il n'y a pas vraiment eu de très grands romanciers avant les années 1940 chez les Canadiens-français¹³ ».

Charbonneau et Brunet ne sont peut-être pas les instigateurs d'un processus historique, mais ils en sont les témoins lucides et privilégiés.

Charbonneau prend toutes sortes de précautions oratoires pour réitérer son admiration pour la France, mais, en même temps, il revendique pour le Canada-français le droit de créer sa propre littérature : « Au Canada, nous avons accepté, comme un dogme, la supériorité de la technique

¹¹ Gérard Bouchard et Michel Lacombe, *Dialogue sur les pays neufs*, Montréal, Boréal, 1999, p. 49.

¹² *Ibid.*, p. 60.

¹³ *Ibid.*, p. 122.

française sur toutes les autres. Pour avancer, il faut maintenant, sans cesser d'étudier les Français, étendre nos recherches à d'autres techniques et à d'autres œuvres¹⁴». Pour Charbonneau, alors que ce genre de discours n'était pas encore courant, et que les grandes puissances européennes n'avaient pas encore commencé à se défaire de leurs empires, il s'agit bel et bien d'un problème de colonisés : « Le premier pas d'une littérature vers l'autonomie consiste à répudier toute conception coloniale de la culture¹⁵ ». Les littératures auxquelles Charbonneau compare la littérature canadienne-française — la suisse-romande, la belge, la suédoise ou la norvégienne, mais aussi celle de la Russie au XIX^e siècle — sont des littératures de création récente. Dans le cas de la Russie, l'épanouissement littéraire a permis au pays de se mettre précisément sur un pied d'égalité avec la France. Le rejet de la tutelle française s'impose pour deux raisons : premièrement, Charbonneau envisage que la jeune littérature canadienne-française aura un rayonnement international : « Ayant un public qui débordait les cadres de la province de Québec, la jeune littérature, tout en s'appuyant solidement sur le milieu canadien, tend à devenir universelle¹⁶ » LF&Np43 . Or, il déplore l'ignorance des Français vis-à-vis de ce qui se fait à l'étranger, et ne croit pas les Français aptes à devenir un public attentif : « Ne nous faisons pas d'illusion. Le Français, sauf quelques grandes et généreuses exceptions, est l'homme qui ne connaît pas les étrangers » LF&Np53. Non seulement la jeune littérature canadienne-française a peu de chances de trouver un lectorat fidèle en France, elle est également peu susceptible d'y trouver de bons modèles, car la vie intellectuelle française paraît singulièrement appauvrie. Selon Robert Charbonneau « la crise que traverse la France n'est pas seulement une crise politique, économique ou physique, mais une crise spirituelle » LF&Np38.

Charbonneau évoque les autres littératures, car il compte voir la littérature de son pays s'enrichir par l'imitation. La littérature française elle-même n'a-t-elle pas subi des influences étrangères ? « Si les Français n'avaient subi d'influences que françaises, leur littérature se serait rapidement appauvrie » LF&N34

Charbonneau ignore-t-il que son propos est presque une citation de Joachim du Bellay qui encourageait les Français à enrichir leur littérature par l'imitation peu après que Jacques Cartier eut découvert le Canada : « Mais si Virgile et Cicéron se fussent contentés d'imiter ceux de leur langue, qu'auraient les Latins outre Ennie ou Lucrèce, outre Crasse ou Antoine ? »¹⁷.

Certes, Charbonneau envisage bien le recours à l'imitation, mais même s'il considère que les Canadiens-français doivent continuer à étudier les Français, il croit que l'Europe en général et la France en particulier traversent une période de crise : « Pour nous, qui avons cessé de croire que l'Europe est le centre d'où partent toutes les impulsions artistiques, la crise du roman en France ne présage pas un affaiblissement de l'esprit de création dans le monde¹⁸ ». D'ailleurs, le procès d'intention que les intellectuels français lui ont intenté lui paraît comme un symptôme du malaise intellectuel qui rend la France inapte à servir de modèle.

¹⁴ Robert Charbonneau, *La France et nous*, p. 34.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ *Ibid.*, p. 43.

¹⁷ éd. Louis Humbert, *La Défense et illustration de la langue française*, Paris, Garnier, 1930, [s.d.] chap. VIII, p. 59.

¹⁸ Robert Charbonneau, *op.cit.*, p. 57.

D'emblée, Charbonneau voit que la vocation de la nouvelle littérature canadienne-française est américaine : « Écrivains canadiens-français, nous devons nous efforcer de découvrir notre signification américaine¹⁹ ». La notion d'américanité est ambiguë : souvent, aujourd'hui, on entend l'expansion de l'espace du récit pour englober tout le territoire nord-américain. Pour Robert Charbonneau, il s'agit plutôt de l'intégration de la littérature canadienne-française à l'ensemble des littératures du Nouveau Monde. Loin de constituer une menace pour l'intégrité culturelle, le bilinguisme offre une source potentielle d'enrichissement : « Pourquoi, nous qui possédons deux langues, attendrions-nous, pour nous enrichir de la substance des écrivains américains ou anglais, qu'ils aient été traduits et assimilés par les Français ? » Notons qu'il s'agit de la propagation d'idées et de la transmission d'influences ; les Amériques sont appelées à devenir une aire culturelle cohérente et autonome, de sorte que les idées n'auront plus à transiter par Paris avant de se répandre dans les autres parties du Nouveau Monde. Cette ouverture vis-à-vis des autres cultures, la française, bien sûr, mais surtout les autres cultures américaines, est la condition nécessaire pour que la littérature canadienne-française atteigne à l'universalité : « Nos écrivains n'ont qu'à continuer comme ils ont commencé. Ils n'ont qu'à être canadiens et à chercher leur technique non dans un seul pays, ni à travers un seul pays, mais partout. À cette condition, ils garderont leur place dans la littérature universelle²⁰ » LF&Np65.

L'Histoire de la littérature française de Brunet n'est certainement pas un livre influent : il n'a été publié qu'après que la littérature québécoise eut pris son essor. Il est facile de n'y voir qu'une émanation de l'esprit frondeur de l'auteur. En fait, sa démarche est beaucoup plus radicale, et illustre justement ce tournant dans la façon dont les Canadiens-français envisagent leur littérature. Pour la première fois, il promène un regard critique sur la littérature française, en prenant ces distances vis-à-vis d'elle : pour lui, il s'agit d'une littérature étrangère : « Les grands écrivains français de la France ne sont pas les grands écrivains français de l'étranger, et les écrivains importants de l'Angleterre ne sont pas les écrivains caractéristiques de l'Angleterre, pour la France. Un Canadien peut donc se permettre ne fut-ce qu'à titre d'expérience curieuse, d'affirmer ses préférences de Canadien, lorsqu'il lit les écrivains français²¹ »

Aragon avait attaqué les éditeurs québécois, parce que ceux-ci avaient publié des ouvrages d'auteurs d'extrême droite alors qu'ils faisaient l'objet d'épurations en France. Comment ne pas voir un commentaire sur cette situation lorsque Brunet écrit : « Ce qui gêne le plus l'étranger, lorsqu'il regarde de haut et de loin la littérature française, c'est son aspect politique²² ».

La critique de Brunet commence par la chose la plus essentielle, la moins contournable, celle-là même qui devait constituer un pont entre le Canada-français et la France, à savoir la langue :

Une autre raison qui rend l'étude des écrivains français assez difficile pour l'étranger (il en est de même pour toutes les littératures sans doute, mais à divers degrés), c'est que la littérature française a toujours usé d'une langue à part. Qu'on songe au jargon des romans psychologiques, dont l'intelligent Jacques Rivière a fait un usage

¹⁹ *Ibid.*, p. 34.

²⁰ *Ibid.*, p. 65.

²¹ Berthelot Brunet, *Histoire de la littérature française*, p. 25.

²² *Ibid.*, p. 27.

intempérant dans *Aimée*. Qu'on pense au jargon poétique, qui change cinq, six fois par siècle [...] ²³.

Brunet ne songe pas un instant à rejeter sur le lecteur étranger la responsabilité des éventuelles difficultés qu'il éprouve à comprendre le texte ; pour lui, la faute est aux Français et inhérente à leur langue. Il va de soi que la critique du discours universitaire alambiqué est une des constantes de la littérature québécoise qui a fait une place importante à la langue parlée.

Les jugements que Brunet porte sur la littérature française ne sont jamais ceux auxquels un connaisseur des manuels de littérature s'attendrait. Pour chaque grand écrivain canonique, Brunet trouve un écrivain mineur qu'il préfère à l'autre. Mais il y a autre chose à l'œuvre qu'un simple esprit de contradiction. Il est foncièrement hostile au classicisme, et trouve l'influence grecque néfaste : « Les ambitions de Ronsard n'auraient été qu'un travers amusant, s'il n'avait admiré l'antiquité avec excès. Ce fétichisme gâtera les lettres françaises, en fera parfois une littérature de traduction ²⁴ ».

Sous les écrivains réels tels que nous les connaissons, Brunet en entrevoit un autre, toujours meilleur, que nous aurions eu si son génie n'avait pas été perverti par l'influence du classicisme : « Malherbe est donc un autre exemple du mal que les théories classiques ont fait à la poésie française. Je songe toujours au Racine que nous aurions eu, si Racine ne s'était pas plié aux règles, s'il s'était abandonné au démon racinien ²⁵ ». Rares sont les auteurs classiques (ou plutôt, de l'époque classique) qui trouvent grâce aux yeux de Brunet (Retz, Saint-Simon, Pascal, Saint-Évremond... éventuellement Madame de Sévigné) et Corneille ne connaît pas un sort meilleur que Racine : « Pierre Corneille [est] l'un de ces nombreux classiques qui ne passent pas la frontière. Tous les peuples ont de ces classiques. Les écrivains universels sont plus rares que les grands écrivains... ». Vers l'époque où Charbonneau prévoyait pour la littérature canadienne-française de l'avenir un rayonnement universel, et où de nombreux auteurs français qui connaissaient mal cette littérature essayaient de rappeler aux auteurs canadiens qu'ils n'avaient qu'un rôle subalterne à jouer dans la culture française, Brunet était en train d'affirmer — à leur insu, il est vrai — que la littérature française est loin d'être aussi intéressante pour les étrangers que la France ne se l'imagine, et que ses principaux atouts — la langue et la tradition classique — forment un obstacle pour les étrangers, fussent-ils francophones de la diaspora : « Les poètes classiques français ne passent guère la frontière et c'est souvent parce que l'étranger est sensible à leurs défauts plus que les Français qui ne leur trouvent que des qualités ²⁶ ». Les citations de ce genre pourraient se multiplier à l'infini. Si par endroits, *L'Histoire de la littérature française* paraît lacunaire, ailleurs on est étonné par l'étendue des connaissances de Brunet. Sa vaste érudition ne semble guère lui apporter de consolations, et au moment où Charbonneau parlait d'une « crise spirituelle » ²⁷ et encore d'une « crise d'épuisement » ²⁸ laissant entendre que « la crise du roman en France ne présage pas un affaiblissement de l'esprit de création dans le

²³ *Ibid.*, p. 29.

²⁴ *Ibid.*, p. 36.

²⁵ *Ibid.*, p. 53.

²⁶ *Ibid.*, p. 81.

²⁷ Robert Charbonneau, *La France et nous*, p. 38.

²⁸ *Ibid.*, p. 57

monde²⁹», Brunet, abondant sans doute dans son sens, insinue que la littérature n'avait peut-être jamais été un objet digne d'admiration, du moins, pas au point où les Français se l'imaginent.

Si on tente une synthèse de la pensée des deux auteurs, on retiendra sans doute les points suivants :

- a) la littérature canadienne-française est sur le point de prendre son essor ;
- b) elle peut prétendre à l'universalité ;
- c) à condition de s'inscrire dans un contexte américain ;
- d) et de ne pas imiter trop servilement la littérature française ;
- e) qui n'est pas un très bon modèle ;
- f) et de trouver de meilleurs modèles, sans doute à l'intérieur d'un réseau d'influences sur le continent américain.

Sans doute le texte fondateur de la littérature québécoise demeure-t-il *Refus global* de Paul-Émile Borduas publié en 1948. Mais lorsque nous y lisons : « Petit peuple qui malgré tout se multiplie dans la générosité de la chair sinon dans celle de l'esprit, au nord de l'immense Amérique au corps semillant de la jeunesse au cœur d'or, mais à la morale simiesque, envoûtée par le prestige annihilant du souvenir des chefs-d'œuvre d'Europe, dédaigneuse des authentiques créations de ses classes opprimées »³⁰, nous y retrouvons les thèmes de l'américanité et de la nécessité de trouver l'originalité en refusant l'imitation trop servile de la vieille Europe. Borduas dit plutôt du mal de la mentalité de la colonie que de celle de la mère-patrie, et pour cette raison donne une analyse moins percutante de la nécessité de la rupture que celle de Charbonneau et Brunet deux ans auparavant.

²⁹ *Ibid.*

³⁰ *Refus global & projections libérantes*, Montréal, Parti pris, 1977, p28.

VOYAGE ET PARCOURS IDENTITAIRE DANS *LA PETITE POULE D'EAU* DE GABRIELLE ROY

Lidia GONZÁLEZ MENÉNDEZ
Université d'Oviedo (Espagne)

RÉSUMÉ

Les protagonistes du second roman de Gabrielle Roy n'échappent pas à l'avidité voyageuse qui anime la plupart des personnages royens. Voyageurs impénitents, pour Luzina et le capucin la route compte plus que le but du périple, et c'est chemin faisant que leur idiosyncrasie s'étaye. Or, l'analyse de leurs voyages respectifs, méridional et septentrional, mettra en relief l'origine et la nature de leur pleine réalisation, ainsi que la complémentarité de leurs itinéraires.

Le mouvement, le déplacement sont au cœur de la création de Gabrielle Roy; il n'est aucun de ses ouvrages qui ne fasse place à un voyage plus ou moins long. Or, les personnages de *La Petite Poule d'Eau*¹ (1950) se montrent extrêmement attentifs à l'appel du départ et assoiffés de voyages. Luzina Tousignant ou le capucin de Toutes-Aides, les protagonistes du second roman royen, parcourent un espace progressivement plus vaste; pour ce faire, ils doivent dénouer les liens qui les attachent à la famille ou à la paroisse, et malgré l'emprise inamicale des éléments naturels inhérents au Grand Nord manitobain, ils réussissent à s'épanouir en tissant de vastes réseaux de communication et de solidarité. Leurs périples respectifs, méridional et septentrional, en sont autant des parcours identitaires qui se construisent à mesure que leur voyage avance.

Le voyage vers le Sud de Luzina

L'épisode inaugural de l'histoire, de beaucoup antérieur au voyage vers le Sud de Luzina, le retour de celle-ci vers l'île de la Petite Poule d'Eau qui ouvre la narration, est en réalité l'aventure colonisatrice des époux Tousignant. Luzina et Hippolyte, mettant le cap sur le nord de la région, après avoir abandonné ses villages nats du sud du Manitoba, s'installent dans la Grande Île de la Poule d'Eau, épopée migratoire septentrionale qui fait pendant avec les voyages de leurs ancêtres d'est en ouest, du Québec jusqu'à la province manitobaine. Luzina et Hippolyte, défiant les difficultés inhérentes à un habitat particulièrement inhospitalier, s'évertuent à «refaire ce qui a été quitté²», à savoir amener le Sud dans le Nord. Mais ils ne se limitent pas à reproduire le familier dans l'inconnu, bien au contraire, ils réussissent à «faire de cet ailleurs un plus grand ici³». Établis dans un espace insulaire réduit, les Tousignant ne s'isolent pas mais ils élargissent constamment leur horizon, parvenant à fabriquer un endroit édénique où il est possible de se

¹. Gabrielle Roy, *La Petite Poule d'Eau*, nouvelle édition, Montréal, Boréal, coll. «Boréal Compact», n° 48, 1993 [1950], 273 p. Désormais, les renvois à ce roman seront indiqués par le sigle PPE suivi du folio.

². Expression, qui donne titre à un texte de François Ricard paru en 1985, puisée dans «Mon héritage du Manitoba» (1970), article de Gabrielle Roy publié à l'occasion du centenaire de sa province natale et qui, quelques années plus tard, serait inclus dans *Fragiles lumières de la terre* (1978).

³. François Ricard, «Refaire ce qui a été quitté», *La littérature contre elle-même. Essais*, Montréal, Boréal Express, coll. «Papiers collés», 1985, p. 111-118.

développer, de vivre en parfaite harmonie avec la nature et en concorde avec les autres, notamment grâce à Luzina, personnage ‘chercheur d’horizon⁴, s’il en est un ; dont une saine curiosité et un sens profond de la solidarité la conduisent vers autrui, vers un constant élargissement de frontières qu’elle réussit grâce à ses «voyagements⁵».

C’est l’interprétation joyeuse des voyages de Luzina Bastien plus que son aspect d’obligation qui paraît l’emporter dans le premier récit du roman, intitulé justement «Les vacances de Luzina». Le voyage de la protagoniste, son voyage vers le Sud proprement dit, n’occupe que le paragraphe final du deuxième chapitre⁶. Il n’est pas fourni à cette occasion de détails sur les péripéties de cette aventure, mais la narration souligne néanmoins l’importance de ces périple, lesquels, «dans cette existence toujours uniforme c’était la grande, l’unique aventure⁷». En effet, ce sont les voyages de Luzina vers le Sud qui livrent tout son sens au récit suivant, «L’école de la Petite Poule d’Eau», car la singulière école des Tousignant apparaît bien comme une conséquence des longs parcours de la mère voyageuse.

Les périple de Luzina diffèrent profondément de ceux de son époux. Quand ce dernier part en voyage, il le fait pour des raisons de travail, et ses déplacements ne sont pas volontaires, puisqu’Hippolyte se rend à Portage-des-Prés afin de recevoir les ordres d’Eustache Bessette, le propriétaire de l’île. Parfois même, le père fait le trajet accompagné de quelques-uns de ses enfants. Quand Luzina se dirige, elle, vers l’hôpital de Sainte-Rose-du-Lac pour y accoucher, elle se déplace beaucoup plus loin que son mari. Et elle en revient toujours accompagnée, alors qu’elle était partie seule de son île pour accomplir «ce long voyage difficile, souvent dangereux, ce voyage épuisant⁸». Tandis que pour Tousignant l’acte de voyager lui est imposé par son patron, c’est Luzina seule qui décide d’entreprendre le long et risqué chemin méridional, parfois contre la volonté des siens qui estiment que ses nombreux accouchements pourraient avoir lieu sans quitter l’île. En dépit des risques, en dépit des obligations implicites dans ses voyages cycliques vers le Sud, ceux-ci lui apportent, avant tout, une occasion pour la détente; ce sont «ses vacances⁹». Mais en dehors de l’obligation qu’elle a de voyager pour accoucher, la protagoniste accomplit une tâche traditionnellement associée aux personnages masculins, et en fait c’est à elle exclusivement qu’appartient la catégorie de voyageuse au sein de la famille.

Mère et épouse attentionnée, vigilante quant à l’intendance domestique, par ses périple quasiment annuels Luzina allie le dynamisme d’une grande voyageuse avec la quiétude de quelqu’un qui incarne le centre absolu du cercle familial. À mesure que la progéniture augmente, chacun de ses périple apporte à cette «mère en voie de déplacement¹⁰» une plus grande lucidité, chaque voyage la confrontant aux servitudes implicites de la condition féminine, ainsi qu’elle le

⁴. Trait que Roy attribue à sa propre famille, en vertu de l’émigration accomplie, en 1881, du Québec jusqu’au Manitoba. L’expression provient de «Mon héritage du Manitoba»: « Ainsi allait naître et se perpétuer une inépuisable source de rêves, d’aveux, de départs et de “voyagements” comme peu de gens en connurent autant que nous, famille, s’il en fut jamais, de chercheurs d’horizons» (Gabrielle Roy, «Mon héritage du Manitoba», *Fragiles lumières de la terre*, Montréal, Boréal, 1996 [1970], p. 153).

⁵. Gabrielle Roy, *ibid.*, p. 153.

⁶. PPE, p. 21.

⁷. *Ibid.*, p. 14.

⁸. *Ibid.*, p. 14.

⁹. *Ibid.*, p. 14.

¹⁰. Nicole Bourbonnais, «Gabrielle Roy: de la redondance à l’ellipse ou du corps à la voix», *Voix et Images*, vol. 16, n° 1, p. 100.

déclare quand elle se confesse au capucin et lui exprime sa révolte lorsqu'elle se découvre «encore une fois partie pour la famille¹¹». S'éloignant des siens, Luzina rétablit une plus grande proximité avec elle-même, car sa présence permanente dans l'enceinte familiale l'amène à se consacrer à son époux et à sa ribambelle d'enfants, ce qui occupe complètement son temps, dont au contraire elle peut disposer «quand elle [est] cahotée sur la route¹²». Cet éloignement lui permet d'élargir ses horizons et de s'instruire grâce aux rencontres avec des personnes de provenances aussi variées que les nationalités qui peuplent la région.

Au retour de toutes ses aventures de voyage, Luzina rentre accompagnée par un autre bébé, mais elle est aussi chargée d'histoires pour distraire toute la famille, de crayons et de cartes postales pour ses rejetons, qui sont en réalité autant des représentations du monde extérieur pour les Tousignant. Quant au nouveau membre de la famille, «la surprise¹³», l'explication même du périple méridional de la mère, il est caché délibérément jusqu'à la toute dernière phrase des «Vacances de Luzina». Cet escamotage, qui fait que les cadeaux rapportés par la voyageuse l'emportent sur la finalité reproductive des péripéties, renforce l'irruption de l'extérieur dans le noyau familial. En introduisant dans le monde mythique de la Petite Poule d'Eau le monde réel à travers les histoires, les crayons, les cartes postales, en amenant le Sud dans le Nord au moyen du voyage, Luzina introduit les premiers éléments qui frayeront le chemin de l'instruction. L'apport de ces périples est double pour la mère Tousignant, car ils rendent possible à la fois la formation scolaire de ses enfants et constituent sa propre instruction.

Avec «L'école de la Petite Poule d'Eau», on assiste à un considérable élargissement du nombre de voyageurs qui vont ou viennent dans l'île. La correspondance de Luzina avec le gouvernement suppose le débarquement, ne serait-ce que virtuel, des lointaines autorités de Winnipeg, représentées aussi par leurs «cadeaux¹⁴», des craies, des brosses à effacer, des livres en anglais, le planisphère et la carte du Manitoba, qui préfigurent l'ouverture vers les horizons auxquels sont voués les futurs écoliers. Quant aux instituteurs, pour enseigner dans l'île ils doivent réaliser un voyage d'autant plus long que progresse la narration. Originaire du sud manitobain, la première institutrice, Mademoiselle Côté, est d'origine relativement proche, tandis que Miss O'Rorke, l'Ontarienne qui lui succède, étale des signes identitaires bien éloignés par rapport à ceux des Tousignant; enfin, quant à Armand Dubreuil, le dernier du trio d'enseignants sur l'île, son habillement, plutôt fait pour une expédition coloniale, évoque une provenance encore plus reculée. À partir du moment où l'instruction domine la narration, les périples de Luzina s'estompent, ou du moins les voyages deviennent communautaires par le truchement des leçons d'histoire et de géographie de Mademoiselle Côté, qui balisent un parcours collectif vers le passé lointain, renforçant ainsi le sentiment de l'identité franco-canadienne partagée, et permettant de neutraliser les adversités, l'isolement insulaire et l'hostilité météorologique :

La plus belle partie de l'histoire, c'était d'être rejoint dans l'île de la Petite Poule d'Eau par les ancêtres, les anciens Tousignant, les Bastien inconnus, le Bas-Canada, l'histoire, la France, La Vérendrye, Cavelier de La Salle. [...] C'était cela le progrès [...] Les vents pourraient hurler six mois de l'année sans

¹¹. PPE, p. 227.

¹². *Ibid.*, p. 29.

¹³. *Ibid.*, p. 148.

¹⁴. *Ibid.*, p. 61.

dérourgir, la neige pourrait ensevelir la maison jusqu'au toit; et c'était comme si les Tousignant, dans leur île, ne seraient plus jamais seuls. (PPE, p. 76)

Mais si jusqu'alors Luzina avait réussi à harmoniser voyage et maternité, à présent instruction et ménage vont se révéler incompatibles, et le voyage vers la connaissance entamé par les petits Tousignant va bientôt exclure la mère, qui se sent également dépossédée de son rôle maternel au profit de Mademoiselle Côté, laquelle exerce sur les enfants une espèce de maternité pédagogique, inquiétant présage de la désagrégation familiale à venir.

Le départ hâtif du dernier instituteur de l'école insulaire est suivi des voyages que la progéniture de Luzina effectue vers le Sud, afin de continuer sa formation. Sous le signe du voyage dès avant leur naissance, les enfants s'étaient vu transmettre *ab ovo* les fréquents périples de leur génitrice: «Avant de venir au monde, les enfants de Luzina connaissaient toutes sortes de transes, de moyens de locomotion et, finalement, cette dernière étape en chemin de fer qui, avec ses coups de sifflet, le martèlement des rails, semblait particulièrement les agiter¹⁵». En bas âge, ils ne tournent pas le dos au monde grâce aux liens noués par leur mère entre l'île et l'extérieur. Devenus grands, la formation scolaire leur transmet l'«appétit de l'inconnu¹⁶» de la figure maternelle. Les descendants assument le legs de Luzina, mais en leur transmettant l'instruction la mère leur impose la séparation. Le départ d'Edmond amorce le prolongement des périples de Luzina, dont le sentiment d'abandon s'intensifie, surtout avec le départ de l'île de Joséphine, la première de ses filles à quitter le foyer. La carte du Manitoba illustre l'origine de la solitude de la mère, l'opposition entre le Nord et le Sud, l'univers mythique et le monde réel, et également l'exclusion cartographique de la Grande Île de la Poule d'Eau, son île, ratifie le caractère mythique du site, établissant une fois pour toutes son statut d'endroit en dehors du monde:

[Le Manitoba,] [s]i grand, si peu couvert de noms, presque entièrement livré à ces larges étendues dépouillées qui figuraient les lacs et les espaces inhabités! De plus en plus vide, de papier seulement et sans caractères écrits, plus on remontait vers le Nord. Il semblait que toutes les indications se fussent groupées ensemble sur cette carte comme pour se communiquer un peu de chaleur, se fussent resserrées dans le même coin du Sud. Elles devaient s'y traduire en abréviations, tant, parfois, la place leur manquait, mais, plus haut, elles s'épalaient à leur aise, aucunement bousculées. Mademoiselle Côté avait enseigné que les trois quarts de la population du Manitoba habitaient tous ce bout-ci de la carte que Luzina pouvait couvrir de ses deux mains. Cela laissait peu de monde pour le Nord! Si vide en cette région, la vieille carte paraissait venger Luzina. Elle portait en grosses lettres le nom de la Water Hen River. Cependant, elle se taisait sur l'existence de l'île de la Petite Poule d'Eau. (PPE, p. 140)

Faute de la présence simultanée de ses rejetons, Luzina aime mieux le repliement à ses quartiers d'hiver insulaires, là où cette atmosphère mythique autorise à reconstruire, dans le souvenir, la cohésion familiale perdue que la longue tournée entreprise pour visiter tous ses enfants n'avait pas pu lui procurer. La lettre de Joséphine, devenue maîtresse d'école, lui annonce

¹⁵. *Ibid.*, p. 143.

¹⁶. *Ibid.*, p. 100.

qu'elle ne pourra même pas épargner la plus petite de la maisonnée, Claire-Armelle, d'ailleurs vouée involontairement au voyage par Luzina quand celle-ci lui enseigne les premières lettres. La correspondance materno-filiale à travers le Canada traduit à la perfection la dichotomie entre le monde insulaire et le monde réel, car le contenu des lettres, l'intérieur, est la tâche de Luzina, qui délègue à la benjamine pour ce qui concerne l'extérieur, c'est-à-dire l'écriture des enveloppes.

En introduisant l'instruction dans l'île, Luzina avait offert à ses descendants la même ouverture d'horizon qui l'avait éperonnée vers le Nord et qui, dans le cas de ses rejetons, les conduit vers le Sud. Les enfants de Luzina refont en sens inverse l'épopée colonisatrice des parents; qui plus est, dans son parcours vers l'Est canadien en partant de l'Ouest, la dernière génération réalise à rebours les périples migratoires des ancêtres. Le parcours formatif d'Edmond, qui de la petite école insulaire s'achemine vers le Sud manitobain, au collège de Saint-Boniface et qui, de la plus importante ville francophone de l'Ouest, fait le bond jusqu'à l'Université Laval pour faire ses études de médecine, apparaît comme paradigmatique. Entre l'île de la Petite Poule d'Eau dans l'Ouest canadien, jusqu'à l'autre île, à l'Est, la ville de Québec, «la petite citadelle de la résistance française¹⁷», s'interpose un long parcours, qui pour Luzina représente la «distance définitive entre elle et ses enfants¹⁸». Mais le voyage vers le Sud de Luzina ne clôt pas le roman. Le récit suivant, «Le Capucin de Toutes-Aides», bien au contraire, supplée à la désintégration familiale, à la solitude et à l'abandon ressenti par la mère. La consolidation d'un groupe familial considérablement plus large devient possible en vertu des voyages vers le Nord du protagoniste, le missionnaire capucin.

Le voyage vers le Nord du capucin

Les péripéties migratoires des ancêtres des Tousignant se rejoignent autour du personnage éponyme de l'ultime récit, «Le Capucin de Toutes-Aides». Celui-ci avait réalisé personnellement le voyage ancestral d'Est en Ouest: pour gagner le Canada, le religieux avait traversé l'Europe entière, de la Russie et la Belgique, ainsi que l'Atlantique et, une fois en pays canadien, à partir du Québec il avait poursuivi son cheminement vers l'Ouest, vers le Manitoba; du Sud manitobain son parcours s'élève jusqu'au Nord, atteignant Toutes-Aides, l'origine de ses innombrables voyages à travers la région. C'est précisément au cours d'un des constants périples pastoraux du religieux que s'organise l'argument du récit, dont le temps de fiction coïncide avec la durée de la tournée: partant de Toutes-Aides, où siège sa communauté religieuse, au bord du lac Manitoba, il passe par Rorketon pour ensuite mettre le cap vers le Nord, vers Portage-des-Prés, et se rendre finalement à la Petite Poule d'Eau, point culminant de son itinéraire où se conclut à la fois le récit et le roman. Les faits et gestes du père Joseph-Marie seront dévoilés à travers ce périple, pour lui l'entreprise la plus agréable de son ouvrage sacramentel.

En fait, ses origines extrêmement mouvementées et mélangées le prédisposent au voyage avant sa naissance, tout comme les enfants de Luzina. Défini au tout début du roman comme «un vieux missionnaire polyglotte et exceptionnellement loquace¹⁹», les caractéristiques de la région, très peu peuplée et fort cosmopolite, conviennent parfaitement à la personnalité du missionnaire. Voyageur impénitent, le religieux parvient à satisfaire grâce à ses périples sa curiosité et sa

¹⁷. *Ibid.*, p. 151.

¹⁸. *Ibid.*, p. 151.

¹⁹. *Ibid.*, p. 11.

prédisposition vers l'inconnu, lui apportant aussi les doses esthétiques requises par un esprit sensible et cultivé comme le sien, naturellement enclin à découvrir et apprécier la beauté, surtout transmise pour lui essentiellement par la musique.

Au fur et à mesure que le voyage du capucin avance, le récit égrène les lignes de force de son concept religieux. Inadapté à la vie sédentaire au sein de la petite communauté religieuse de Toutes-Aides, ce «vicaire routier²⁰» se montre heureux dès qu'il se met en chemin. «Mystique du voyage et de l'amour des êtres²¹», le personnage allie parfaitement voyage et amour, amour de Dieu et amour des hommes, ce qui l'autorise à mettre en pratique la réconciliation du genre humain, visant par cette voie le modèle évangélique de fraternité universelle. Loin de toute conceptualisation abstraite, son prêche n'a rien de théorique car l'exercice de son ministère est ni plus ni moins qu'exemple, pratique de vie, une vie de pauvreté et de solidarité, d'ouverture et de dévouement aux autres, tel qu'on perçoit de plus en plus avec la tournée missionnaire. L'extrême maigreur du père Joseph-Marie, manifestation extérieure et visible de l'austérité et de l'ascétisme du personnage, est le contrepoint de la corpulence de Luzina, renforcée par ses grossesses.

Son pèlerinage incessant, sa sociabilité et sa démarche proche d'un coureur de bois ou d'un trappeur l'assimilent aux métis. À cheval entre les deux mondes qui caractérisent ces derniers, le sauvage et le civilisé, convergent chez le capucin le spirituel et le matériel, la trajectoire verticale vers l'absolu et l'horizontalité de ses déplacements incessants dans le Nord manitobain. Une telle hybridation lui permet de concilier théorie et pratique religieuse parce qu'il sacralise le profane mais aussi humanise le divin, dans la mesure où le missionnaire rend harmonieux ce qui est terrestre et ce qui est céleste, des pulsions qui, l'une et l'autre, aiguillonnent le personnage. Ce sont ses perpétuels périples sacramentaux, son horizontalité, qui rendent propices sa verticalité, son voyage spirituel, et chacune des étapes qui suit son parcours missionnaire suppose en réalité une étape de plus dans son ascension vers l'absolu, puisqu'elles jalonnent la tâche pastorale du religieux avec une réussite dont la transcendance, même si elle a l'air purement matérielle, tourne au profit d'une plus intense intégration et union de ses paroissiens. D'autre part, le cheminement du capucin le rapproche de Luzina en même temps que les distances géographiques entre les deux se raccourcissent: à mesure que le premier se rapproche de la Petite Poule d'Eau, le récit marque plus intensément les similitudes des deux profils. Luzina devait obligatoirement se déplacer avec les facteurs de la contrée, Ivan Bratislovsky et l'insociable Nick Sluzick, et à Rorketon elle était contrainte à voyager par le train jusqu'à Sainte-Rose-du-Lac; le missionnaire, en revanche, est libre de choisir moyen de transport et compagnie. Et, précisément, le passage du capucin dans le camion du juif polonais Isaac Boussorvsky permet au religieux d'exercer, comme l'autre voyageuse, son influence positive sur les gens et il réussit même à arracher à son compagnon de trajet une aumône bien généreuse, entreprise d'autant plus remarquable compte tenu des stéréotypes qui relient l'origine du marchand de bestiaux avec l'avarice traditionnellement attribuée à la culture juive.

L'arrêt du capucin à la mission de Rorketon fait ressortir avec force la portée œcuménique du roman. L'humble chapelle du village claironne la gloire de Dieu aux quatre vents grâce à la cloche du Canadien Pacifique, l'harmonium offert par une dame protestante et les interprétations d'une prestigieuse organiste presbytérienne. De là naît une plus forte cohésion entre les

²⁰. Jacques Allard, «Le chemin qui mène à *La Petite Poule d'Eau*», *Cahiers de Sainte-Marie*, n° 1, 1966, p. 67.

²¹. Expression tirée de la première page liminaire d'une édition du roman publiée par Stanké en 1980.

paroissiens, la même union des gens, survolant rancunes et divisions, qui est scellée aussi dans l'épisode de la fête ukrainienne qui se conclut sur un ton d'exaltation religieuse et esthétique grâce à la médiation de la musique. Plus au Nord, à Portage-des-Prés, le capucin avait obtenu un succès retentissant dans des affaires qui auraient pu sembler étrangères à ses attributions pastorales, la neutralisation de l'intermédiation abusive d'Eustache Bessette, le lieutenant de la région, dans la traite des fourrures. Quand ce dernier se déplace jusqu'à la Grande Île de la Poule d'Eau, son objectif est purement matériel, et il ne se rend dans l'île de sa propriété que pour régler des comptes avec Hippolyte, son subordonné. En revanche, dans sa visite annuelle à l'enclave la plus septentrionale de son périple, le capucin déteste demander des comptes spirituels aux Tousignant par l'intermédiaire de la confession.

L'île de la famille Tousignant est le point convergent entre les chemins du capucin et de Luzina dans leurs voyages respectifs vers le Nord et vers le Sud: le père Joseph-Marie monte là une fois par an, et c'est avec la même fréquence que la mère voyageuse en sort. Luzina ressent le besoin de voyager et quitter l'île de temps en temps, tandis que pour le religieux l'île est le seul endroit qu'il peut considérer comme son foyer, havre de refuge pour ses déplacements constants. On dirait qu'avant son débarquement dans la Petite Poule d'Eau le capucin ne ressentait pas sa solitude, et qu'une fois rendu là son errance perpétuelle commence à lui devenir lourde:

C'était ici l'étape la plus heureuse de sa longue trotte. [...] Errant, il sentait dans ses membres la fatigue de ses voyages perpétuels, de l'immense chemin parcouru, et le bien-être d'y céder enfin, car c'était ici ce qu'il pouvait y avoir pour lui de plus proche d'un foyer. Mis mal à l'aise ailleurs par les signes de respect qu'on tenait à lui marquer, il aimait l'air de fête joyeuse qui s'accordait ici avec sa visite. (PPE, p. 221)

La distraction permanente du capucin situe le personnage en dehors du temps, au contraire de Luzina, réclamée par l'immédiat de sa quotidienneté domestique. Malgré cette disparité, la relation entre les deux personnages est de convergence, à tel point qu'il s'établit un courant d'affection que l'on pourrait considérer paterno-filial, selon lequel Luzina serait la fille du père Joseph-Marie; complémentirement, cette mère considère le capucin comme un enfant de plus sous sa tutelle maternelle. En fait, à l'image de Luzina et de sa progéniture, le missionnaire agit comme un père pour ses ouailles, qui deviennent sa famille, une famille plurilingue, multiethnique et interconfessionnelle, un groupe familial immense, à la mesure des espaces immenses du nord manitobain.

Cette dimension familiale dont la vie du capucin est un vif exemple est exposée verbalement par son sermon dans lequel il prêche l'amour, la réconciliation universelle, avec un langage concret, avec des images proches pour les destinataires, comme la danse des poules des prairies et l'exemple des différentes espèces d'oiseaux qui fourmillent dans la région. La danse intervient aussi directement dans l'épisode qui couronne le récit et avec lequel le roman s'imbibe d'universalisme à son plus haut degré. Pierre de touche dans cette célébration où les invités viennent de partout et y participent en liesse, la composante collective de la danse illustre l'entente humaine prêchée en paroles et en action par le capucin, tout en marquant des différences entre les personnages. Comme Allard²² le remarque, Tom Mackenzie et le missionnaire sont les

²². Jacques Allard, *op. cit.*, p. 68.

seuls à ne pas danser, et cette différenciation tient à leur rapprochement, à l'hybridation présente aussi bien chez le métis que chez le religieux, leurs va-et-vient entre la sauvagerie et la civilisation. Dans le cas du père Joseph-Marie, il prend ses distances par rapport au monde civilisé, et tous ses voyages vers le Nord n'en font qu'un, un périple spirituel qui, bien entendu, l'éloigne du Sud: «À lui aussi, la vieille civilisation parut lointaine, aimable, gracieuse²³.» Avec sa phrase de clôture, le roman ratifie l'étroit rapport entre le voyage du capucin et son amour pour autrui qui, en définitive, n'est qu'un périple en quête de l'universalité: «Plus il était monté haut dans le Nord, et plus il avait été libre d'aimer²⁴.»

L'aventure septentrionale du capucin élargit l'aventure septentrionale des Tousignant, leur épopée colonisatrice, puisque, où qu'il aille, le missionnaire réussit à «faire de cet ailleurs un plus grand ici²⁵», à mesure qu'il tisse tout autour un réseau solidaire de plus en plus serré. Avec cette espèce de non-temporalité qui le caractérise, il continue et élargit aussi l'élévation des enfants de Luzina qui avait été le fruit de leur formation en dehors de l'île de la Petite Poule d'Eau. Comme Luzina était le pivot du noyau familial, le capucin apparaît en tant que «centre mouvant de cet univers babélien²⁶», et si la mère voyageuse tente le rapprochement du Sud au Nord, le père Joseph-Marie s'éloigne de «la civilisation», ce qui lui permet de perpétuer d'une certaine façon le trajet voyageur de Luzina, car tandis que celle-ci assiste désolée à la désagrégation familiale, à cause de laquelle sa motivation pour se mettre en chemin disparaît, par son voyage vers le Nord le missionnaire élargit sans cesse le réseau familial.

La distance, l'éloignement sont très présents dans *La Petite Poule d'Eau*, où le paradis terrestre qu'on met en scène contient aussi en germe l'éloignement qui le rend inaccessible. Le lyrisme idyllique et utopique qui imprègne le second roman de Roy, où le pays natal apparaît enveloppé dans une atmosphère édénique, préfigure le courant dominant au sein de sa production, la redécouverte des origines. Mais cette redécouverte n'en témoigne pas moins d'un regard étranger, le même qui traverse toute l'œuvre royenne, lui conférant une certaine marginalité, mais étayant aussi son éclatante modernité, par le biais d'une triple appartenance, manitobaine, québécoise et canadienne, qui ne cesse de susciter des questionnements.

²³. PPE, p. 255.

²⁴. *Ibid.*, p. 255.

²⁵. François Ricard, *op. cit.*, p. 116.

²⁶. Jacques Allard, *op. cit.*, p. 65.

LA RECEPTION DE LA LITTERATURE MIGRANTE AU QUEBEC, DANS L'EUROPE FRANCOPHONE ET EN ESPAGNE

Carmen MATA BARREIRO
Universidad Autónoma de Madrid (Espagne)

RESUME

Quelles sont les différences et les ressemblances qu'on peut constater entre le Québec, l'Europe francophone et l'Espagne en ce qui concerne la réception de la littérature migrante ? Sont-elles en rapport avec le degré de porosité de la société d'accueil et avec leur politique de l'immigration ? Nous réfléchissons sur la réception de la littérature migrante au Québec, dans l'Europe francophone et en Espagne, à l'intérieur des univers de l'édition, de la recherche et du contexte éducatif. Nous analyserons aussi la réceptivité des différentes sociétés étudiées au rôle de porte-parole ou porte-plume que jouent certains écrivains migrants. Nous évoquerons la situation en Espagne – dans cette approche comparative — où, même si le champ de la littérature migrante n'est pas encore visible, nous constatons une réception fort positive de la littérature migrante étrangère et de la recherche sur l'immigration dans des régions (« communautés autonomes ») où la problématique identitaire est vécue avec intensité.

Introduction : constat et hypothèses

Étant donné la spécificité de ce colloque, où la perspective de projet peut l'emporter ou au moins avoir un statut d'égalité avec une perspective de bilan, d'aboutissement, je tiens à intégrer des champs émergents, embryonnaires à des recherches déjà consolidées.

En effet, l'étude, dans une optique comparée et pluridisciplinaire, de la réception de la littérature migrante au Québec, en France et en Belgique et en Espagne, nous fait apparaître tout d'abord que le champ de la littérature migrante en Espagne n'est pas visible, n'est pas défini même si la présence d'écrivains/es venus/es d'autres pays, et particulièrement de l'Amérique latine surtout en tant qu'exilés, est un fait documenté depuis longtemps et qui apparaît dans des études de géographie humaine et de sciences sociales¹.

Simon Langlois disait, dans un compte rendu publié dans la revue *Recherches Sociographiques*, « Il faut parfois un regard étranger pour nous révéler certains aspects de notre culture dont nous avons à peine conscience »². Nous avons vécu l'expérience de constater comment notre propre regard, immergé depuis des années dans l'étude des écritures migrantes au Québec et dans l'Europe francophone, se heurtait à un manque de prise de conscience, en Espagne, de l'importance de la valorisation des écritures migrantes comme facteur d'amélioration

¹ Cf. Angel Paniagua, « Autoempleo de alta cualificación en la España rural », *Scripta Nova, Revista Electrónica de Geografía y de Ciencias Sociales*, Universidad de Barcelona, vol. VI, n° 119 (77), 2002.

² Simon Langlois, « Stéphane BATIGNE (dir.), *Québec, espace et sentiment*, Paris, Éditions Autrement, 2001, 227 p. », *Recherches Sociographiques*, XLIII, 2, 2002, p. 396.

de l'intégration sociale. Cette expérience nous a poussée à entreprendre une étude comparée, dans les sociétés d'accueil signalées, qui a visé l'analyse de la réception de la littérature migrante en rapport avec la perception des immigrants et de leur création littéraire et artistique, avec l'ouverture et l'écoute des voix des migrants et avec la représentation que la société a d'elle-même. Nous avons intégré, dans cette étude, qui a deux orientations, en amont et en aval, l'analyse du rôle des bibliothécaires et de certains médias spécialisés, dans la définition des critères d'appartenance des écrivains migrants à l'univers littéraire de la société d'accueil.

Constat et hypothèses

Pour mener cette exploration, je suis partie d'un constat et de certaines hypothèses. Le constat est la distance entre le degré de visibilité et de reconnaissance des écritures migrantes au Québec — où le livre *Romanciers québécois, Entretiens, essais* de Jean Royer (1991) inclut des auteurs tels que Jacques Folch-Ribas, d'origine espagnole, Naïm Kattan, d'origine irakienne, ou Émile Ollivier, d'origine haïtienne—, par rapport à l'Europe francophone, où le degré de visibilité et de reconnaissance a évolué très positivement dans les décennies 1990 et 2000, et à l'Espagne, où certaines voix d'immigrants isolés brisent le silence dans la décennie 2000 et réussissent à se frayer le chemin de l'édition, ce qui, associé à une relecture de l'histoire d'Espagne dans les milieux intellectuels, va aboutir à une relecture de l'œuvre des écrivains migrants-exilés des années 1970.

En ce qui concerne les hypothèses, je postule que la visibilité des écritures migrantes modifie les représentations de la société d'accueil sur la population migrante et sur sa potentialité créatrice. J'estime aussi que, même si le pouvoir d'influence des écrivains — autochtones ou immigrés — dans les sociétés analysées est différent, la parole des écrivains migrants contribue à décoder des cultures qui peuvent présenter un certain degré d'opacité et à construire ainsi des ponts avec la société d'accueil.

L'intégration des immigrants — dont des écrivains migrants — dans les sociétés d'accueil : état de la réflexion et moteurs d'ouverture, de rapprochement et de métissage

Le Québec

Au Québec, « le climat intellectuel (...) [a été] longtemps focalisé sur la question nationale et la dualité canadienne. La prise en compte de la diversité s'y est faite plus tardivement qu'ailleurs au Canada » (Linteau, 2000)³. Sylvie Taschereau, dans l'article « Migrations et relations ethniques » (2002), insiste sur le fait que « Les universitaires québécois ont pris conscience assez tard de l'importance de la transformation de leur société sous l'effet de l'immigration et de l'enjeu que représente l'intégration de populations nouvelles. Progressivement, à partir du milieu des années 1970, et de façon plus décisive à partir du début des années 1980, ils se sont intéressés aux mouvements migratoires, à la formation des communautés immigrantes et surtout aux rapports que les immigrants entretiennent avec la

³ Paul-André Linteau, « Les minorités ethnoculturelles dans l'historiographie québécoise », in Béatrice Bagola (dir.), *Le Québec et ses minorités*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 2000, p. 153.

population majoritaire »⁴. En effet, depuis les années 1980, on remarque un véritable foisonnement d'études sur les minorités ethnoculturelles du Québec. Parmi les travaux, nous soulignerions les études des historiens Bruno Ramirez, Martin Pâquet et Paul-André Linteau, de l'anthropologue Denise Helly, des sociologues Danielle Juteau, Annick Germain ou Micheline Labelle.

En ce qui concerne les écrivains migrants, ils expriment dans leurs textes non seulement différents types d'acculturation, mais aussi des attitudes plurielles face aux débats identitaires inhérents à la société québécoise. Ainsi, chez Naïm Kattan et chez Marco Micone, on observe comment dans leur acculturation « la réorganisation culturelle »⁵ domine, caractérisée par un enrichissement et un développement de leur créativité liée à la rencontre entre leur culture d'origine et la culture québécoise. Naïm Kattan adopte la ville de Montréal, qu'il considère une ville de naissance ou de re-naissance pour lui dans *Les villes de naissance* (2001)⁶, et rend hommage, dans *Portraits d'un pays* (1994) à des personnalités appartenant aux cultures francophone, anglophone et juive du Canada tels que René Lévesque, Margaret Laurence ou Hugh MacLennan ; pour lui, « un pays est d'abord une société vivante, des hommes et des femmes qui me permettent de donner. Car on s'attache par ce qu'on donne, si modeste soit l'apport »⁷. Marco Micone s'est engagé auprès du Parti québécois et son appui à l'indépendance et au mouvement de francisation du Québec fut perçu comme une hérésie impardonnable par beaucoup d'Italo-Montréalais, comme le signalait le journal *Le Devoir*, qui le présentait comme « Un homme d'engagement » lors de l'annonce d'un programme de la série « Artisans de notre histoire » que la chaîne Historia lui a consacré⁸.

Parmi les traits caractérisant les écritures migrantes au Québec, nous en soulignerions trois. D'une part, une grande richesse associée à la diversité de cultures et de dialogues culturels que véhiculent les textes : des écrivains d'origine haïtienne tels qu'Émile Ollivier, Marie-Célie Agnant ou Dany Laferrière, d'origine libanaise tels que Abba Farhoud, d'origine italienne tels que Marco Micone ou Antonio D'Alfonso, d'origine latinoaméricaine tels que Mauricio Segura ou Marilù Mallet, d'origine chinoise tels que Ying Chen en constituent des exemples. Deuxièmement, la liberté d'expression que reflètent des voix critiques telles que Régine Robin, dans ses « biofictions » ou dans ses essais. Et c'est précisément cette coexistence d'une approche fictionnelle et d'une approche analytique, voire scientifique, chez certains écrivains migrants (que j'ai analysée dans des travaux antérieurs⁹) qui accroît la portée sociale des écritures migrantes car elles apportent l'analyse des problèmes identitaires des immigrants, de leur insertion dans le pays et dans les villes d'accueil.

⁴ Sylvie Taschereau, « Migrations et relations ethniques », in Denise Lemieux (dir.), *Traité de la culture*, Sainte-Foy, Les Éditions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, 2002, p. 201.

⁵ Cf. Sélim Abou, *L'identité culturelle, Relations interethniques et problèmes d'acculturation*, Paris, Hachette/Pluriel, 1995 [Éd. Anthropos, 1981], p. 66.

⁶ Naïm Kattan, *Les villes de naissance*, Montréal, Leméac Éditeur, 2001.

⁷ Naïm Kattan, *Portraits d'un pays, Récits*, Montréal, L'Hexagone, 1994, p. 8.

⁸ Marie-Andrée Lamontagne, « Un homme d'engagement », *Le Devoir*, L'Agenda, semaine du 25 septembre 2000, p. 36. Voir aussi André Lachance, « Marco Micone, ni traduire ni trahir », *RectoVerso* n° 278, mai-juin 1999, p. 9.

⁹ Cf. Carmen Mata Barreiro, « Engagement et construction des identités urbaines dans la littérature francophone : la littérature migrante et l'écriture au féminin », in Lucie K. Morisset et Luc Noppen, *Les Identités urbaines, Échos de Montréal*, Québec, Nota bene, 2003, p. 227-251.

La place de la recherche sur la littérature migrante au Québec devient un modèle du point de vue scientifique et même éthique pour d'autres sociétés métissées dans ces dernières années. Les travaux de Lucie Lequin, de Maïr Verthuy, de Pierre L'Hérault, de Lise Gauvin, de Daniel Chartier, de Clément Moisan et Renate Hildebrand, de Nathalie Prud'Homme ou de Silvie Bernier poursuivent la réflexion sur l'écriture migrante que des textes pionniers de Pierre Nepveu ou de Sherry Simon avaient entreprise dans la décennie 1980 et l'enrichissent en introduisant de nouvelles approches et des problématiques diverses. Deux approches me semblent refléter le degré de respect que les chercheurs québécois véhiculent dans leurs études des écritures migrantes à savoir la prise en compte de la dimension éthique¹⁰ (les liens éthique et littérature) et le fait de percevoir et de traiter les écrivains migrants comme des passeurs culturels¹¹, conception qui comporte la conviction d'un enrichissement pour la culture de la société d'accueil.

La France et la Belgique

La France et la Belgique sont parmi les pays de l'OCDE concernés par une augmentation des flux migratoires depuis cinq ans et la France est le deuxième pays d'immigration de l'Europe occidentale (l'Allemagne étant le premier)¹². L'historien Gérard Noiriel tout en rappelant que « depuis de nombreuses années, l'immigration est au cœur de l'actualité », souligne que « l'immigrant n'est pas une figure légitime » dans la mémoire collective française, et il a conçu un *Atlas de l'immigration en France, Exclusion, intégration* (2002) en vue de « combler cette lacune de notre mémoire nationale, tout en offrant des outils pour mieux comprendre les principaux apports de l'immigration, sur le plan économique, démographique, social, culturel et politique »¹³. Il fait partie des chercheurs qui, depuis des années, se penchent, en France et en Belgique, sur l'immigration, sur l'intégration et sur les identités, tels que les sociologues Pierre Bourdieu, Abdelmalek Sayad et Michel Wieviorka, les spécialistes en psychologie sociale ou en psychologie interculturelle Altay Manço et Carmel Camilleri, et les historiens Émile Temime et Pierre Milza. Émile Temime et Pierre Milza dirigent la remarquable collection « Français d'ailleurs, peuple d'ici... », chez Autrement, qui tient à mettre en scène la mémoire de ces Français « d'ailleurs » dont l'histoire s'est forgée dans des quartiers tels que Le Panier ou Belsunce à Marseille en tant que mémoire collective française.

Ainsi, même si la population immigrante n'est pas toujours bien acceptée par les décideurs et les opinions publiques, même si, en France, la représentation et la revendication de la laïcité comme valeur républicaine provoquent le rejet de certaines valeurs appartenant à certaines cultures des communautés migrantes telles que la visibilité de l'identité musulmane dans le foulard islamique ou hidjab, chez beaucoup d'intellectuels et dans des médias tels que *Le Monde*, *Le Monde diplomatique* ou *Courrier international*, dans des revues telles que *Sciences Humaines* ou dans des revues spécialisées comme *Hommes & Migrations*, on constate la présence d'un

¹⁰ Cf. Lucie Lequin, « Écrivaines migrantes et éthique », in Anne de Vaucher Gravili (dir.), *D'autres rêves, Les écritures migrantes au Québec*, Venezia, Supernova, 2000, p. 113-141.

¹¹ Voir : Suzanne Giguère, *Passeurs culturels, Une littérature en mutation*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Les Éditions de l'IQRC, 2001, ou Jacques Allard (dir.), *Naïm Kattan, L'écrivain du passage*, Montréal, Moëlan-sur-Mer, Éditions Hurtubise HMH, Blanc Silex Éditions, 2002.

¹² Voir : Catherine Wihtol de Wenden, « Migrations, de nouveaux visages », *Sciences Humaines* N° spécial « Comprendre le monde », n° 2, mai-juin 2003, p. 64.

¹³ Gérard Noiriel, *Atlas de l'immigration en France, Exclusion, intégration...*, Paris, Éditions Autrement, 2002, p. 6-7.

regard empreint de respect et la volonté de valoriser l'autre, immigrant. Le numéro de la revue *Hommes & Migrations* (n° 1221, septembre-octobre 1999) consacré à « Immigration, la dette à l'envers » constitue un indice d'une évolution fort positive.

C'est dans la décennie 1990 et au début de la décennie 2000 que le progrès est constatable aussi dans le domaine de l'édition des œuvres d'écrivains migrants. Si bien que nous pouvons prendre conscience de la plupart de leurs problèmes à travers les médias et lire parallèlement le vécu, la perception ou les analyses dans des ouvrages écrits par des écrivains migrants. Le drame de l'émigration des Maghrébins et des migrants de l'Afrique subsaharienne dont les cadavres sont visibles dans les médias européens est évoqué dans les romans *Cannibales* de Mahi Binebine (1999)¹⁴ et *Tu ne traverseras pas le détroit* de Salim Jay (2001)¹⁵, les graves problèmes concernant l'habitat sont présents dans l'œuvre d'Azouz Begag, de Mehdi Charef, de Minna Sif, et la violence sexuelle que subissent des jeunes filles dans des cités et dans des banlieues ces dernières années est hurlée et réfléchie dans le livre *Dans l'enfer des tournantes* de Samira Bellil (2003)¹⁶. De même qu'au Québec, on rencontre en France et en Belgique des écrivains migrants qui ont construit une œuvre où coexistent et interagissent la fiction et la réflexion, et qui est capable d'aider la société d'accueil à décoder et à valoriser la culture des différentes communautés ethnoculturelles. Trois auteurs me semblent particulièrement importants par leurs apports : Tahar Ben Jelloun, qui a écrit des études de psychologie sociale et l'ouvrage *Hospitalité française, Racisme et immigration maghrébine*¹⁷, profond et critique, ainsi que des romans comme *Les raisins de la galère* (1996)¹⁸ et des ouvrages à valeur pédagogique tels que *Le racisme expliqué à ma fille* (1998, 1999)¹⁹ ; Leïla Houari, dont les livres de fiction — roman et recueil de textes²⁰ - se rapprochent de ce qu'Assia Djebar appelle une « autobiographie plurielle » ou une « écriture de la mémoire » (Djebar, 2000)²¹ et qui écrit aussi des livres qui sont le fruit de son travail avec des jeunes immigrants et avec des femmes migrantes en France et en Belgique, travail de réflexion sur leur mémoire d'immigration et travail de soutien, de solidarité, de valorisation de leur culture²² ; et Azouz Begag, chercheur en sciences sociales et romancier, qui a tenu à recréer la mémoire des espaces investis par les immigrants tels que le bidonville et les cités HLM dans ses ouvrages de fiction — cf. *Le Gone du Chaâba*, 1986²³ - et qui, dans ses ouvrages et ses articles scientifiques, analyse la représentation de la ville chez les immigrants, les

¹⁴ Mahi Binebine, *Cannibales*, Paris, Librairie Arthème Fayard, 1999.

¹⁵ Salim Jay, *Tu ne traverseras pas le détroit*, Paris, Mille et une nuits (département de la Libr. Arthème Fayard), 2001.

¹⁶ Samira Bellil, *Dans l'enfer des tournantes*, Éditions Denoël, 2003.

¹⁷ Tahar Ben Jelloun, *Hospitalité française, Racisme et immigration maghrébine*, Paris, Éditions du Seuil, 1984, 1997.

¹⁸ Tahar Ben Jelloun, *Les raisins de la galère*, Paris, Librairie Arthème Fayard, Collection Libres, 1996.

¹⁹ Tahar Ben Jelloun, *Le racisme expliqué à ma fille*, Paris, Éditions du Seuil, 1998, 1999.

²⁰ Leïla Houari, *Zeïda de nulle part*, Paris, L'Harmattan, 1985 ; *Quand tu verras la mer*, Paris, L'Harmattan, 1988.

²¹ Guila Sroka, « Ces voix qui m'assiègent... en marge de ma francophonie, Entrevue avec Assia Djebar », *La Parole Météque, Le magazine du renouveau féministe*, n° 34, mars 2000, p. 8.

²² Voir : Leïla Houari, *Et de la ville je t'en parle*, Bruxelles, Anvers, I.D.I., Éd. EPO, 1995 ; Leïla Houari, Joss Dray, *Femmes aux mille portes, Portraits, mémoire*, Bruxelles-Anvers, Paris, EPO, Syros, 1996 ; Leïla Houari, Nedjma Hadj, Willy Thomas, *J'y suis restée depuis/ En daar ben ik gebleven*, Bruxelles, Berchem, Dito' Dito, EPO, Le Cactus, La Boutique culturelle, 2000.

²³ Azouz Begag, *Le Gone du Chaâba*, Paris, Éd. du Seuil, 1986.

*Quartiers sensibles*²⁴, l'exclusion, le processus d'acculturation et la construction de l'identité chez les ayant migré et chez les issus de l'immigration²⁵.

L'Espagne

L'Espagne a longtemps été un pays d'émigration — et même de forte émigration, surtout vers l'Amérique latine et vers les pays industrialisés d'Europe occidentale — et est devenue un pays d'immigration au cours des années 1980. Des immigrés provenant de la Méditerranée du Sud — surtout du Maroc et d'Algérie —, de l'Afrique subsaharienne — surtout du Sénégal —, de l'Amérique latine — surtout du Pérou et de la République dominicaine —, de l'Asie — particulièrement de la Chine et des Philippines — et de l'Europe de l'Est se concentrent dans de grandes agglomérations telles que Madrid ou Barcelone, mais aussi dans les régions du Sud où ils s'emploient comme travailleurs saisonniers dans des exploitations agricoles. Si une première loi d'émigration avait été promulguée en 1907, la Loi (« Ley Orgánica ») 7/1985 du premier juillet, « Sur les Droits et Libertés des Étrangers en Espagne »²⁶ a été édictée en 1985, et depuis d'autres lois ou des réformes aux lois se sont succédé — la dernière réforme ayant été approuvée en septembre 2003²⁷ — ; actuellement la politique espagnole vis-à-vis des immigrés s'est considérablement durcie car le parti qui a détenu le pouvoir entre 1996 et le début mars 2004 (PP, « Partido Popular ») a fait de la lutte contre l'immigration illégale une de ses priorités²⁸.

Chez les intellectuels espagnols, c'est particulièrement à partir de la décennie 1990 que la place de la réflexion sur la nouvelle situation sociale en Espagne et sur la construction d'une intégration juste et positive est devenue de plus en plus importante. Un travail d'analyse, de discussion, de communication a été entrepris ces dernières années par des anthropologues, des sociologues, des philosophes, des linguistes, des artistes et des écrivains. Des livres comme « Des étrangers dans le purgatoire. Intégration sociale des immigrants dans l'espace local » (*Extranjeros en el purgatorio. Integración social de los inmigrantes en el espacio local*, 2003²⁹) ou « Pauvreté, ségrégation et exclusion spatiale, Le logement des immigrants étrangers en Espagne » (*Pobreza, segregación y exclusión espacial, La vivienda de los inmigrantes extranjeros en España*, 1999³⁰) reflètent une attitude engagée et critique. Des médias importants et particulièrement *El País* maintiennent également une approche lucide et critique des actions restrictives ou répressives chez des décideurs et une volonté de faire mieux connaître la migration et l'acculturation des communautés migrantes.

Trois axes de discussion ou problématiques se dessinent particulièrement dans les travaux et dans les débats, à savoir : l'importance de se souvenir du fait que « les Espagnols, nous avons

²⁴ Azouz Begag, Christian Delorme, *Quartiers sensibles*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. Point-virgule, 1994.

²⁵ Voir surtout : Azouz Begag, Abdellatif Chaouite, *Écarts d'identité*, Paris, Éd. du Seuil, Coll. Point-virgule, 1990.

²⁶ « Sobre los Derechos y Libertades de los Extranjeros en España ». Cette loi est connue comme la « Ley de Extranjería ».

²⁷ Réforme partielle de la loi 8/2000.

²⁸ Voir : Jacques Barou, *Europe, terre d'immigration, Flux migratoires et intégration*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 2001, p. 69.

²⁹ Miguel Laparra (éd.), *Extranjeros en el purgatorio, Integración social de los inmigrantes en el espacio local*, Barcelona, Ed. Bellaterra, 2003.

³⁰ Ubaldo Martínez Veiga, *Pobreza, segregación y exclusión espacial, La vivienda de los inmigrantes extranjeros en España*, Barcelona, Icaria editorial, 1999.

été aussi des émigrants », la nécessité d'approfondir la réflexion sur le racisme et la xénophobie³¹ et la prise de conscience de la richesse que comporte le métissage. En janvier 2003, une exposition simultanée à Madrid et à Barcelone, où ont participé des artistes comme Mariscal, Romeu ou Forges, a lancé le message « Nous sommes métis »³², et l'écrivain Juan Goytisolo rappelait dans un article de 2003 que l'arrivée de l'immigration maghrébine et asiatique en Espagne, il y a une quinzaine d'années, a brisé une homogénéité ethnique et religieuse que l'Espagne avait maintenue depuis la défaite de l'islam en 1492 et l'expulsion des juifs et des morisques³³.

Par rapport au Québec, à la France et à la Belgique, l'expression littéraire des immigrants commence à peine à être repérée en Espagne. Contrairement à la littérature sur l'immigration, qui devient importante du point de vue qualitatif et quantitatif, la littérature venant de l'immigration — et surtout perçue comme telle — est encore rare. Et on ressent l'urgence de sa présence, de sa participation dans le débat. Des indices nous prouvent ce sentiment d'urgence. Ainsi, le fait qu'en 1995, l'écrivain et journaliste espagnol Rafael Torres a réuni des témoignages d'immigrants venant de pays divers dans le livre *Yo, Mohamed, Historias de inmigrantes en un país de emigrantes*³⁴ (« Moi, Mohamed, Histoires d'immigrants dans un pays d'émigrants »), ou le fait que le journaliste et écrivain marocain Rachid Nini, qui a travaillé en Espagne pendant trois ans et qui est rentré ensuite au Maroc, a décidé de publier son livre *Diario de un ilegal*³⁵ (« Journal d'un immigrant clandestin ») en Espagne, après l'avoir publié au Maroc : « Là-bas, on connaît tout ce que je dis. Ici non. Ici, ce qu'on connaît de nous, c'est seulement ce qui est diffusé par la télévision. Les clichés : la « patera »³⁶, les noyés, la pêche, le haschisch. On ne connaît pas les êtres humains. Et je crois qu'on ne veut pas le savoir. Il y a un blocage psychologique historique. Et les médias et les hommes politiques contribuent à ce que ce blocage ne finisse pas »³⁷.

Un autre aspect fort révélateur est la redécouverte et la nouvelle approche, dans la décennie 2000, de l'œuvre d'une série d'écrivains d'Amérique latine, exilés en Espagne. C'est le cas de l'écrivaine d'origine uruguayenne Cristina Peri Rossi, auteure de *Diáspora* (1976, réédité en 2002), et de Daniel Moyano, écrivain d'origine argentine. Le supplément « Babelia » du journal *El País* présentait la réédition de certaines de leurs œuvres dans des articles de 2001 et 2002 en insistant sur l'idée d'exil (cf. « L'amer langage de l'exil », à propos de *Diáspora*, 20 juillet 2002, et « La blessure de l'exil » à propos de *Libro de navíos y borrascas*, de Daniel Moyano, le 10 novembre 2001). Et il est intéressant de souligner que, dans la présentation de la réédition du

³¹ Je tiens à souligner le livre *Hablar y dejar hablar (Sobre racismo y xenofobia)* [« Parler et laisser parler (À propos du racisme et de la xénophobie) »], coordonné par L. Martín Rojo, C. Gómez Esteban, F. Arranz Lozano et A. Gabilondo Pujol, Madrid, Ed. de la Universidad Autónoma de Madrid, 1994.

³² « Somos mestizos, Instituto Europeo Di design », Madrid, janvier 2003.

³³ Juan Goytisolo, « Convivencia con el Islam », *Revista de Occidente*, Dossier « La difícil convivencia de las culturas », n° 263, avril 2003, p. 11.

³⁴ Rafael Torres, *Yo, Mohamed, Historias de inmigrantes en un país de emigrantes*, Madrid, Ed. Temas de Hoy, 1995.

³⁵ Rachid Nini, *Diario de un ilegal*, Guadarrama (Madrid), Ed. del oriente y del mediterráneo, Col. memorias del mediterráneo, 2002.

³⁶ Petite barque en bois équipée de moteurs hors-bord de 25 à 40 chevaux où s'entassent des émigrants clandestins. Voir : Salim Jay, *Tu ne traverseras pas le détroit*, op. cit., p. 50.

³⁷ Miguel Mora, « El poeta marroquí Rachid Nini publica 'Diario de un ilegal', Un repaso a la España clandestina », *El País*, 14 juin 2002. (Notre traduction).

roman *Libro de navíos y borrascas*³⁸ (« Livre de navires et de bourrasques »), du romancier Daniel Moyano, l'auteur de l'article rappelle que « ce roman a été étudié en France comme l'un des témoignages les plus émouvants sur l'exil latino-américain — tout un genre littéraire »³⁹.

L'espace des écrivains migrants

Deux espaces s'avèrent particulièrement importants dans la reconnaissance et la valorisation des écritures migrantes par la société d'accueil. D'une part, l'espace de l'édition et d'autre part, l'espace de l'enseignement, de l'éducation des futurs citoyens.

En ce qui concerne l'espace de l'édition, au Québec et en France les écrivains migrants sont accueillis soit dans des maisons d'édition importantes telles que Boréal, Hurtubise HMH, Seuil ou Gallimard, soit dans des maisons d'édition ayant un profil engagé et/ou consacrées aux auteurs de langue française d'origine autre que québécoise ou française telles que Remue-ménage, Guernica ou Présence Africaine. Au Québec, on remarque l'existence d'une sensibilité très éveillée au danger de ghettoïsation que pourrait comporter la création de collections consacrées aux auteurs migrants comme on a pu constater dans la polémique suscitée par la création, en 1994, par les Éditions Balzac, de la collection « Autres Rives »⁴⁰.

En Espagne, le paysage actuel de l'édition des écrivains migrants dont des écrivains exilés est influencé par la présence d'une population immigrante importante⁴¹ et, parallèlement, par une relecture de l'histoire de l'Espagne, qui comporte la reconnaissance du patrimoine arabo-musulman et juif comme des piliers de notre culture, la valorisation de la mémoire de l'exil liée à la Guerre Civile et la gestation, dans le milieu intellectuel, de l'idée d'une identité méditerranéenne. C'est ce contexte qui explique des initiatives telles que la publication du livre *Travesías, Historias emigrantes de ayer y hoy*⁴² (« Traversées, Histoires émigrantes d'hier et d'aujourd'hui »), la naissance de maisons d'édition telles que « ediciones del oriente y del mediterráneo » (« Éditions de l'Orient et de la Méditerranée ») ou la collection « Culturas alternativas » (« Cultures alternatives »). Dans ce début du XXI^e siècle, on constate également l'investissement dans la traduction d'écrivains migrants de l'univers francophone tels que Marie-Célie Agnant ou Azouz Begag chez des maisons d'édition engagées telles que « Txalaparta » ou « Ediciones del Bronce ».

L'espace de l'enseignement

Je partage l'approche de Louise Gauthier, qui, dans sa réflexion sur l'adoption par l'institution littéraire des écrivains d'autres cultures publiant au Québec, insiste sur l'importance de l'inscription de leurs œuvres dans le cycle de l'enseignement comme un facteur du processus

³⁸ Daniel Moyano, *Libro de navíos y borrascas*, Oviedo, KRK, 2001. Ce livre a été écrit au début des années 1980 à Madrid.

³⁹ Javier Rodríguez Marcos, « La herida del exilio », *El País*, Babelia, le 10 novembre 2001, p. 21. (Notre traduction).

⁴⁰ Voir : Louise Gauthier, *La mémoire sans frontières, Émile Ollivier, Naïm Kattan et les écrivains migrants au Québec*, Sainte-Foy (Québec), Les éditions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, 1997, p. 127.

⁴¹ 1.448.671 étrangers résidant en Espagne, juillet 2003. *El País*, le 9 juillet 2003, p. 20.

⁴² Carla Acosta-Reis, Damián Barceló et alii, *Travesías, Historias emigrantes de ayer y de hoy*, Madrid, Metáfora Ediciones, 2003.

régulateur menant à la création du corpus canonique⁴³. Au Québec, on peut observer cette inscription de l'œuvre des écrivains migrants dans le manuel scolaire *Littérature québécoise, Des origines à nos jours, Textes et méthode*, dirigé par Heinz Weinmann et Roger Chamberland⁴⁴.

En France, le Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP) a publié, dans les années 1990 et en 2000, plusieurs dossiers consacrés à « L'exclusion », « Le racisme », « Les migrations » et particulièrement, un consacré à la littérature migrante intitulé « Histoires de racines, Littérature de jeunesse et intégration » (1999)⁴⁵. En Belgique, la place des écritures migrantes francophones à l'intérieur d'une méthodologie interculturelle à appliquer dans des classes à forte présence d'adolescents issus de l'immigration est soulignée et exploitée par Luc Collès dans *Littérature comparée et reconnaissance interculturelle*⁴⁶. En ce qui concerne l'Espagne, même si le champ de la littérature immigrante n'est pas reconnu, l'Instituto Cervantes de New York a élaboré en 2001 une bibliographie incluant l'émigration et l'immigration dans l'Espagne contemporaine à travers la littérature et le cinéma qu'on peut trouver au site Web de l'Université de Berkeley⁴⁷.

Les écrivains migrants et l'institution littéraire du pays d'accueil : adoption, appartenance, classement, dénomination

Si en Espagne, comme nous venons de voir, il y a des indices d'un changement dans le regard, dans les représentations, mais où les écrivains migrants sont encore perçus comme des étrangers auxquels on ajoute l'adjectif uruguayen, argentin, marocain, en France on remarque des indices d'adoption des écrivains migrants même si les approches sont très hétérogènes. Dans un entretien qui a eu lieu en octobre 2003, Mme Josyane Savigneau, rédacteur en chef du *Monde des Livres*, qui contribue à rendre visibles les écrivains migrants, me disait qu'elle n'était pas favorable aux classements et qu'elle avait intitulé un article sur l'écrivain Hector Bianciotti, paru sur la une du *Monde des livres* en 1985, « Hector Bianciotti, un écrivain français »⁴⁸ en considérant qu'on devrait dénommer les écrivains plutôt en tenant compte de la langue qu'ils utilisent. Les responsables de la Médiathèque de l'Institut français de Madrid ont publié une bibliographie commentée intitulée « Francophonies du Sud », où Émile Ollivier, Dany Laferrière et Marie-Célie Agnant sont classés comme écrivains haïtiens. L'une des responsables de la Médiathèque, Mme Geneviève Bourgeat, me disait : « Les critères qui interviennent lors de l'édition d'une bibliographie sont ceux de la mise en avant d'un groupe d'écrivains ayant des caractéristiques communes et pouvant contribuer à régénérer le panorama des littératures francophones ». Et elle ajoutait : « Je ne crois pas que les bibliothèques françaises se réfèrent à

⁴³ Voir : Louise Gauthier, *La mémoire sans frontières, Émile Ollivier, Naïm Kattan et les écrivains migrants au Québec*, op. cit., p. 126.

⁴⁴ Heinz Weinmann et Roger Chamberland, *Littérature québécoise, Des origines à nos jours, Textes et méthode*, Ville LaSalle (Québec), Éd. Hurtubise HMH ltée, 1996. Chapitre 5, « Un nouveau monde », Sous-section « La littérature migrante », p. 278-288.

⁴⁵ Odile Bréaud, Joëlle Turin et alii, *Histoires de racines, Littérature de jeunesse et intégration*, tdc Textes et documents pour la classe n° 784, 15-30 novembre 1999.

⁴⁶ Luc Collès, *Littérature comparée et reconnaissance interculturelle, Pistes de lecture pour les classes à plus ou moins forte présence d'adolescents issus de l'immigration*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, 1994.

⁴⁷ « Rescued from oblivion : Emigration and immigration in contemporary Spain through literature and cinema », in <http://www.lib.berkeley.edu/Collections/Romance/iberiarescued.html>

⁴⁸ Je remercie Mme Josyane Savigneau de m'avoir accordé cet entretien, le 6 octobre 2003.

une supposée orthodoxie dans ce domaine »⁴⁹. En outre, plusieurs débats se déroulent parallèlement en France en vue de délimiter et de dénommer les écritures francophones — comme le rappelait Jean-Louis Joubert par rapport à la « littérature africaine » dans le numéro 150 de *Notre Librairie, Revue des Littératures du Sud* (avril-juin 2003)⁵⁰ -, et chacun de ces ensembles — africain, caribéen — a tendance à adopter des écrivains de l'exil, de la diaspora. Mais ce qui est révélateur de l'évolution vers l'adoption des écrivains migrants par l'institution littéraire française, c'est que les numéros des journaux *Le Monde* et *Le Figaro* présentant la rentrée littéraire 2003 ont choisi comme auteurs de premiers romans en France des écrivaines comme Fatou Diome, d'origine sénégalaise, et Kim Doan, née au Vietnam. On commence à s'éloigner donc des critères d'adoption fort arbitraires qui rendaient Ionesco ou Beckett écrivains français tandis que Tahar Ben Jelloun était présenté comme un auteur francophone⁵¹. Ben Jelloun critique le caractère artificiel de cette distinction en disant « il n'y a pas d'hospitalité à géométrie variable »⁵².

Au Québec, l'adoption des écrivains migrants par l'institution littéraire semble très consolidée et des événements comme le Salon du Livre à Paris en mars 1999, où le Québec tenait la place d'honneur, en est un exemple : la forte présence d'écrivains migrants a été soulignée par la presse française, qui a reflété leur importance dans la littérature québécoise (*L'Express* les a présentés comme « le grand souffle de nouveauté »⁵³) et leur a consacré des articles spécifiques⁵⁴. Les nombreuses études et colloques qui leur sont consacrés, les revues qui accueillent des dossiers sur leur œuvre, leur place dans le *Dictionnaire des Œuvres Littéraires du Québec* situent le Québec bien au-dessus des pays européens que nous avons étudiés. La construction de la notion ou dénomination « écritures migrantes » ou « littérature migrante » a été le fruit d'un travail critique et de la reconnaissance de l'apport des écrivains migrants à la société d'accueil. Dans le débat actuel, chez les chercheurs québécois, sur la pertinence ou non de ces dénominations, l'un des moteurs est l'écoute respectueuse de la critique manifestée par des écrivains comme Régine Robin, Abba Farhoud ou Dany Laferrière. De la construction à la déconstruction, l'essentiel c'est que ces débats soient lancés, ce qui est très sain pour la littérature elle-même⁵⁵ et pour la société d'accueil, surtout si la dimension éthique et la dimension scientifique sont en harmonie.

⁴⁹ Lettre, 8 septembre 2003. Je remercie Mme Geneviève Bourgeat d'avoir accepté d'analyser la problématique du classement dans l'univers des bibliothèques françaises.

⁵⁰ Jean-Louis Joubert, « Le regard de la critique », *Notre Librairie, Revue des Littératures du Sud*, n° 150, avril-juin 2003, p. 16-21.

⁵¹ On peut voir cette opposition dans des livres utilisés dans l'enseignement en France tels que *Histoire de la littérature française* de X. Darcos, Paris, Hachette, 1992.

⁵² Tahar Ben Jelloun, *Hospitalité française, Racisme et immigration maghrébine*, op. cit., 1997, p. 30.

⁵³ Olivier Le Naire, « Vive le Québec livres ! », *L'Express*, 18/3/99, p. 69.

⁵⁴ Voir *Le Monde des Livres* 19/3/99.

⁵⁵ Voir Louise Gauthier, *La mémoire sans frontières, Émile Ollivier, Naïm Kattan et les écrivains migrants au Québec*, op. cit., p. 127.

PROVINCE, CONSERVATISME, CATHOLICISME – L'ÉCRITURE CONTRE LA TRADITION

Iris GRUBER

Friedrich-Alexander-Universität Erlangen-Nürnberg (Allemagne)

RÉSUMÉ

Avec ma communication je tenterai de présenter une partie de mon projet de thèse de doctorat ayant comme thème les dé-constructions des identités dans la littérature contemporaine au Québec et en Autriche. Situées en marge des espaces culturels dominants (l'allemand et le français mais aussi l'anglo-américain), ces littératures sont marquées, d'un côté, par l'essai de s'établir comme autonomes et, d'un autre côté, par l'influence des tendances littéraires plus générales, voire globales. L'écriture dans le contexte de la révolution tranquille au Québec, ainsi que celle contre la société du refoulement de l'après-guerre en Autriche, peuvent être considérées comme réactions aux sociétés ayant (peut être trop) rapidement et donc assez radicalement construit leurs identités. Nous tenterons de cibler les présentations négatives d'une « Heimat » traditionaliste, catholique et conservatrice, réalisées à travers des mémoires d'enfance, tel que nous les trouvons dans *Une saison dans la vie d'Emmanuel* de Marie-Claire Blais ainsi que dans *Schöne Tage* de l'écrivain autrichien Franz Innerhofer.

Cet article présente une perspective comparatiste sur deux romans ayant comme thème le monde conservateur et catholique en province québécoise et autrichienne : *Une saison dans la vie d'Emmanuel*¹ (1965) de Marie-Claire Blais ainsi que *Schöne Tage*² (*De si belles années*) (1974) de Franz Innerhofer. Dans ces deux textes les stratégies narratives et les techniques littéraires pour faire apparaître des images négatives de la société critiquée s'avèrent semblables et donc utiles à une comparaison des regards littéraires sur le soi et l'autre au Québec et en Autriche.

En littérature contemporaine au Québec et en Autriche, en ce qui concerne les identités littéraires, leurs constructions et déconstructions³, nous pouvons constater que depuis les années 1960 des ruptures, des recommencements et des changements ont eu lieu, avec des discussions intenses concernant la recherche, les analyses et observations, les essais de définition de l'identité littéraire. L'autoréférentialité, caractéristique pour les romans contemporains⁴, semble être le moyen littéraire faisant allusion à la situation réelle des auteurs, du champ littéraire.

Loin de vouloir présenter une histoire littéraire ni homogène ni identique québécoise et autrichienne, car ni les textes, ni les contextes socio-historiques (la révolution tranquille, la société du refoulement de l'après-guerre) ne le permettent, c'est pourtant le contexte du colloque, « Le Québec au miroir de l'Europe », qui rend possible la présentation d'une lecture certainement

¹ Marie-Claire Blais, *Une saison dans la vie d'Emmanuel*, Paris, Seuil, coll. "Points", 1996 [1965]. Il sera cité en utilisant le sigle B.

² Franz Innerhofer, *Schöne Tage*, Salzburg, Residenz 1974. Il sera cité en utilisant le sigle I.

³ Thème abordé dans le cadre de notre projet de thèse de doctorat à l'Université d'Erlangen

⁴ Voir: Janet M. Paterson, *Moments postmodernes dans le roman québécois*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1990, p. 25.

incomplète et inachevée, mais plutôt subjective et sélective du roman québécois : *Une saison dans la vie d'Emmanuel* de Marie-Claire Blais – face au miroir de la littérature autrichienne.

En Autriche, après la *Blut- und Bodenliteratur* du *Troisième Reich*, les possibilités de refoulement du passé récent se trouvent en suivant l'exemple de la *Waldheimat*⁵ de Peter Rosegger, auteur du 19^{ème} siècle, qui décrit la vie idyllique en montagne. K.H. Waggerl et autres dépeignent dans leurs textes l'union paisible du peuple paysan avec la nature. Souvent, le récit ne se situe pas à l'époque contemporaine mais au temps de la monarchie austro-hongroise, une image de refoulement que l'Autriche continue encore à montrer d'elle-même, par exemple dans les brochures touristiques.

Avant-garde peu écoutée d'abord, les écrivains mécontents de la situation deviennent de plus en plus nombreux et « bruyants » à partir des années 1960. Ceux-ci sont contre une continuation idéologique, au point où on s'était arrêté en 1938, ils écrivent contre l'oubli, entre autres en créant les romans *Antiheimat* qui rompent avec les clichés de l'idylle de la nature alpine, la dévotion catholique paysanne et la *Fröhliche Armut*⁶ (*la pauvreté joyeuse*) – tel le titre d'un roman de Waggerl.

Nous croyons pouvoir faire certaines parallèles en regardant l'image que donne Marie-Claire Blais de la société paysanne québécoise en province hivernale, rompant, elle aussi, avec le cliché idyllique de l'héritage littéraire de *Maria Chapdelaine*⁷. La mentalité bûcheronne, les romans du terroir ont longtemps dominé la tradition littéraire, les stéréotypes de la société et ses attributions d'identité. L'Église catholique a davantage influencé la stagnation de la vie culturelle au Québec⁸.

La perspective du regard méchant sur la situation de la vie d'Emmanuel s'élève à partir de ces clichés et traditions de la société comme un arrière-plan de l'histoire, mais en négatif. Les motifs de la nature, de la province et du catholicisme comme destructeurs des relations humaines ne semblent pas étranges à celui qui a lu des romans *Antiheimat* autrichiens.

Dans le cadre temporel d'une saison dans la vie d'Emmanuel le narrateur neutre (c'est à dire ni explicitement féminin, ni masculin d'après nous) nous fait voir le monde familial de l'enfant – d'une part à travers la perspective intra- et homodiégétique du regard enfantin sous forme des mémoires de Jean Le Maigre, un des nombreux frères d'Emmanuel, d'autre part à travers le récit distancié, observant, extra- et hétérodiégétique, comme par exemple au début, la naissance d'Emmanuel :

Les pieds de Grand-Mère Antoinette dominaient la chambre, Ils étaient là, tranquilles et sournois comme deux bêtes couchées, frémissant à peine dans leurs bottines noires,

⁵ Peter Rosegger, *Als ich noch der Waldbauernbub war. Jugendgeschichten aus der Waldheimat*, München, Staackmann, 1972 [1902].

⁶ Karl-Heinrich Waggerl, *Fröhliche Armut*, Müller, Salzburg, 1989 [1948].

⁷ Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, Montréal, BQ, 1990 [1916].

⁸ Voir: Marie-Andrée Beaudet, "Interrogations sur la réalité de l'autonomie littéraire au Québec. (à partir d'un rappel des positions régionalistes et postpartipristes)", *Développement et rayonnement de la littérature québécoise. Un défi pour l'an 2000. Actes du colloque présentés par l'Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ) les 11, 12, et 13 mai 1992 à l'Université de Montréal dans le cadres du 60ème congrès de l'association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)*, Montréal, Nuit Blanche, 1994, p. 27-38, p. 35.

toujours prêts à se lever : c'étaient des pieds meurtris par de longues années de travail aux champs (lui qui ouvrait les yeux pour la première fois dans la poussière du matin ne les voyait pas encore, il ne connaissait pas encore la blessure secrète à la jambe, sous le bas de laine, la cheville gonflée sous la prison de lacets de cuir...) des pieds nobles et pieux (n'allaient-ils pas à l'église chaque matin en hiver?) des pieds vivants qui gravaient pour toujours dans la mémoire de ceux qui les voyaient une seule fois – l'image sombre de l'autorité et de la patience (B, 7).

Ce monde semble se constituer des pieds de la grand-mère, décrivant son caractère ambivalent, meurtris par le travail, pieux, vivants, autoritaires et patients. A travers ce personnage de la grand-mère, représentante du monde de la province, les motifs les plus importants du récit se rassemblent/sont présents dès le début : Dans la province du Québec, qui par nature est couverte de neige et de glace, les individus font partie d'une société que dominent les valeurs catholiques paysannes et petits-bourgeoises.

Dans son essai *Das Land ohne Eigenschaften*⁹ (*Le pays sans qualités*) des réflexions critiques concernant la nation et l'identité autrichienne depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'auteur Robert Menasse prétend que la littérature *Anti-Heimat* est un genre spécifiquement autrichien et inexistant dans d'autres pays¹⁰. Pour illustrer cette thèse, il explique :

*Realistische Beschreibungen des dörflichen und ländlichen Lebens in bestimmten Regionen, abseits trivialer Klischees und verlogener Idyllen, gibt es natürlich auch in der Weltliteratur – allerdings mit dem Unterschied, dass diese Literatur ein nicht nur realistisches, sondern am Ende auch wesentlich ein positives Bild der beschriebenen Heimat evoziert*¹¹.

La genèse de tout un genre (depuis *Wolfshaut*¹² (*La peau du loup*) de Hans Lebert en 1960, les auteurs les plus connus sont entre autres : Thomas Bernhard, Franz Innerhofer, Gerhard Fritsch, Gert Jonke, Gernot Wolfgruber, Elfriede Jelinek, Marie-Thérèse Kerschbaumer, Michael Scharang etc.) a beau être un phénomène autrichien – le regard méchant, négatif, ironique et distancié sur son propre pays ne l'est sûrement pas. Le roman de Marie-Claire Blais le montre également, illustrant l'analyse critique avec les conventions immobiles d'une société, en même temps la rupture avec celles-ci, le moment du changement à travers le regard négatif sur l'établi.

Des thèmes similaires comme les conditions de travail inhumaines dans la si belle nature alpine, la fausse morale que pratiquent les membres de l'église catholique ainsi que les effets de la violence parentale sur l'enfant sont abordés dans le roman autobiographique autrichien *Schöne Tage* de Franz Innerhofer, un des textes les plus connus du genre *Antiheimat*. Il raconte l'histoire de Holl, enfant naturel, qui, à l'âge de six ans, abandonné par sa mère, trop pauvre pour le garder,

⁹ Robert Menasse, *Das Land ohne Eigenschaften*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, coll. "stb", 1995.

¹⁰ Voir: *ibid.*, p. 113.

¹¹ *Ibid.*, p. 114.

Sans doute que la littérature mondiale connaît elle aussi les descriptions réalistes de la vie au village et en campagne dans certaines régions, au-delà des clichés triviaux et d'idylles menteuses – mais ce qui fait la différence est que cette littérature n'évoque pas seulement d'images réalistes du pays décrit, mais à la fin de l'histoire positives aussi. [Je traduis]

¹² Hans Lebert, *Wolfshaut*, München, Europa, 1993 [1960].

se retrouve à la ferme de son père où on le bat et abuse de lui comme main d'œuvre. Ce roman nous servira de compagnie pendant la lecture de *Une saison dans la vie d'Emmanuel*, pour des raisons de continuité et de compréhensibilité et parce que vu le peu de renom international qu'ont certains textes, une simple énumération de titres et de noms d'auteurs ne nous sera pas d'une grande utilité. Nous allons donc premièrement essayer de suivre les images de la nature, pour ensuite regarder ceux de la culture dans la société imaginée.

La nature

Le lieu où vivent les gens n'est pas précisé dans *Une saison dans la vie d'Emmanuel*. Pourtant, il est clair qu'ils vivent en pleine province, avec la neige et le froid présents partout, soit à la naissance d'Emmanuel, à la mort de Jean le Maigre ou bien à son entrée à la maison de correction. L'été mentionné signifie le porteur d'espoir – positif, mais passé : « Mais en été, les bois nous mettaient à l'abri de la furie de notre père, et nous avions moins peur de la maison de correction (B, 91). » La nature, le cycle de vie, les saisons ne sont pas en équilibre – déjà le titre, se rapportant à l'unique saison hivernale, y fait allusion.

Les saisons dans le roman d'Innerhofer structurent l'année de travail. Le roman ne raconte pas une seule saison, mais plusieurs années pendant lesquelles la vie du protagoniste est toujours aussi insupportable. Le travail en été, dans les champs, n'est pas moins dur qu'en hiver, en plus, c'est la présence du père qui rend la vie de l'enfant si fatigante. Pourtant un des rares événements positifs se passe en été : « *Kein Zwang mehr. Drei Monate konnte er auf der Alm tun und lassen, was er wollte. Kein Vater. Keine Verfolgung. Kein schiefes Wort. Nur fremde freundliche Menschen*¹³(I, 13). »

La situation hivernale par contre est décrite dans la scène des « paroles perdues », de « l'arrachement de la langue », suivante :

*Im Winter erwischte es ihn einmal, als er vor einem Haus in der Kälte auf Einlass wartete. [...] Er dachte an den Sommer und berührte mit den Lippen das stählerne Stieggeländer. Lippen und Zunge klebten sofort an. Er konnte keinen Laut mehr von sich geben. Es war sehr kalt und schmerzte. Die Leute waren so schwer bei der Arbeit, dass sie lange nichts merkten. Damals, so kurz nach dem Krieg, war der Schnee noch ganz weiß und glitzerte. Dann kam eine Frau und riss Holl vom Stieggeländer weg. Er blutete. Die Haut von seinen Lippen und seiner Zunge ist auf dem Stieggeländer geblieben*¹⁴ (I, 7f).

Ici, l'auteur y fait allusion, mais d'autres textes sont structurés plus explicitement sur les motifs de la neige, la glace, le froid et l'hiver en province autrichienne, par exemple *Wolfshaut* de Lebert, *Fasching*¹⁵ (*Carnaval*) de Fritsch ou *Frost*¹⁶ (*Gel*) de Bernhard pour ne nommer que les

¹³ Plus de pression. Pendant trois mois il a pu faire ce qu'il a voulu au chalet des Alpes. Pas de père. Pas de poursuite. Pas de faux mot. Que de personnes inconnues et amicales. [Je traduis]

¹⁴ Une fois, l'hiver, on l'a eu, en attendant devant une maison jusqu'à ce qu'on le laisse entrer. [...] Pensant à l'été il a touché la rampe d'escalier d'acier. Les lèvres et la langue se sont collées dessus tout de suite. Il n'a plus pu produire aucun son. Ça faisait froid et mal. Les gens autour de lui travaillaient si dur qu'ils ne la voyaient pas. En ces temps, si peu après la guerre, la neige était encore toute blanche et brillante. Puis, une femme est venue et a arraché Holl de la rampe. Il a saigné. La peau de ses lèvres et de sa langue est restée sur la rampe. [Je traduis]

¹⁵ Gerhard Fritsch, *Fasching*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, coll. "stb", 1995 [1967].

¹⁶ Thomas Bernhard, *Frost*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, coll. "stb", 1972 [1963].

plus connus. Pendant les années 1960, c'est surtout un signe du national-socialisme refoulé, couvert par la neige blanche mais qui continue à exister en dessous¹⁷.

La saison racontée de la vie d'Emmanuel est l'hiver, un hiver qui d'après ce que ressent grand-mère Antoinette « était plus long que d'habitude (B, 119) ». Le temps raconté est prolongé sans doute aussi en lisant, parce qu'il contient, sous la forme structurelle d'une mise en abîme, les mémoires, donc toute la vie et les souffrances de Jean Le Maigre. Quand vers la fin « [l]'hiver achevait (B, 115) », la situation semble s'améliorer peu à peu. Il semble. La « réalité » est différente, ce qu'on comprend à travers la voix ironique et distanciée du narrateur nous présentant le regard naïf de la grand mère qui raconte ses histoires au nourrisson Emmanuel. Il l'écoute sans rien comprendre, content de toute forme d'attention qu'on lui porte : « Mais lui aimait bien les mauvaises nouvelles. Comme ses frères, il aimerait les tempêtes, les ouragans, les naufrages et les enterrements (B, 129). » Évidemment c'est une allusion à l'attitude inversée de l'enfant en ce qui concerne la nature. Le Holl d'Innerhofer, lui aussi, observe avec fascination l'abattement d'un veau (voir I, 54), pense et repense à la mort et au suicide (voir I, 85) et semble ressentir un certain plaisir en tuant un serpent : « *Er wartete, bis sie mit der Zunge seinen Zeigefinger berührte und ließ sie fallen und zerquetschte ihr mit einem Stein den Kopf*¹⁸ (I, 111). »

Mais retournons aux récits de grand-mère Antoinette. En lisant, et étant moins innocent qu'Emmanuel, cela nous amuse d'apprendre que Pomme, après son accident à l'usine « était en sécurité à l'hôpital (B, 129) », ou bien qu'Héloïse, travaillant comme prostituée, « gagnait miraculeusement beaucoup d'argent – à l'Auberge de la Rose Publique (B, 129f) ». On n'arrive pourtant pas à rire sans souci, puisqu'il s'agit du travail des enfants et de la prostitution. D'après grand-mère Antoinette, tout mal est de la faute de la ville, mais écoutant les alternatives qu'elle propose - à Pomme d' « aller aider M. le Curé, le samedi, à la sacristie (B, 131) » et à Emmanuel de se « taire et aller couper du bois comme les autres (B, 130) » - et prenant en compte ce que le roman nous apprend sur la vie et le travail à la ferme ainsi que sur les hommes d'Église, cela veut, en exagérant peut-être un peu, encore dire : prostitution et travail des enfants – l'ironie du destin de l'enfant.

L'ironie, moyen fréquent dans la littérature autrichienne pour exprimer des avis critiques envers la société et la politique contemporaines, ne prend qu'une petite place, et disparaissant presque dans le Roman *De si belles années* de Franz Innerhofer – à moins qu'on ne rie des situations désespérantes dans lesquelles se trouve l'enfant, ou bien qu'on ne trouve ridicule le comportement des adultes : des parents qui le battent, du maître d'école qui le bat, du prêtre qui le punit. Comme l'instance narratrice dans le roman de Blais, celle d'Innerhofer joue aussi sur l'alternance entre la focalisation, la perspective enfantine, la focalisation zéro, le regard observant extra- et hétérodiégétique et le discours indirect libre. Cela a pour effet que les lecteurs peuvent/doivent ressentir eux-mêmes les émotions, les atmosphères, et les tensions racontées – technique qui aide à augmenter le sérieux du récit. Innerhofer n'abandonne cette technique que pour démasquer les traits grotesques et superficielles de la langue quotidienne. Vu l'histoire, le titre : *De si belles années* est d'un grand sarcasme, faisant allusion à la déconstruction des phrases sans contenus, des idées reçues.

¹⁷ Voir: Klaus Zeyringer, *Österreichische Literatur seit 1945. Überblicke. Einschnitte. Wegmarken*, Innsbruck, Haymon, 2001 [1999], p. 251.

¹⁸ Il attendait jusqu'à ce qu'il touche son index avec la langue, le laissa tomber et lui écrasa la tête avec une pierre. [Je traduis]

La culture

L'école, l'éducation et le savoir ont une grande valeur pour grand-mère Antoinette. L'école, où les enfants dorment, peuvent se mettre au chaud et tombent amoureux de la maîtresse, semble être laïque, et pourtant l'instance supérieure quand il s'agit de l'éducation des enfants, c'est l'Église catholique guidant le noviciat ainsi que la maison de correction. Mais la correction ne réussit pas, au contraire. Le catholicisme avec sa fausse morale mène à la destruction physique et psychique des enfants. En lisant les mémoires de Jean Le Maigre avec grand-mère Antoinette, on se rend compte que celle-ci est sans doute la seule ayant la confiance nécessaire en ces hommes d'Église pour interpréter l'abus sexuel du Frère Théodule comme pure fiction et chimère de l'enfant. « Grand-Mère Antoinette fermait les yeux avec discrétion et se consolait en pensant que ces créatures (grâce à Dieu) n'étaient que des créatures de l'imagination, et ne pouvaient pas exister vraiment (B, 119). »

Dès le début, le récit contient des traces du discours religieux – pour les lecteurs c'est évidemment la démonstration de la farce grotesque du langage religieux, d'une attitude critique envers les valeurs de la société en province et la puissance du catholicisme. Mais c'est en même temps le langage qui influence sérieusement les pensées et la vie des protagonistes. Ainsi grand-mère Antoinette se soulage en s'imaginant l'enterrement de Jean Le Maigre, « car M. le Curé était si généreux pour les familles en deuil; elle le voyait déjà, mangeant et buvant à sa droite [...] (B, 27) » – technique littéraire efficace pour démasquer la fausse morale – des deux côtés.

Les hiérarchies sont fixes, et donc Frère Théodule, M le Curé et le Supérieur peuvent tout se permettre avec les autres – malgré sa tristesse à cause de la mort de Jean Le Maigre ou bien des doigts coupés de Pomme, malgré l'abus sexuel ou l'argent que gagne Héloïse comme prostituée, grand-mère Antoinette continuera à s'exclamer : « Remercions le ciel (B, 165)! »

L'Église comme l'institution de puissance, comme l'enfer de l'éducation, comme la menace quotidienne et morale de l'existence individuelle est très présente comme thème dans les littératures autrichienne et québécoise des années 1960 et 1970. Holl, l'enfant naturel paysan, se trouve tout en bas de la hiérarchie non seulement à la maison, mais aussi à l'école et à l'église. Partout on le bat et l'on l'humilie. Comparable au Septième, qui « ne venait à l'école que pour prendre un peu de sommeil, et Pomme, pour manger la réglisse que lui donnait Mlle Lorgnette avec une place chaude près du poêle (B, 72). » pour Holl aussi l'école est une farce :

*In der Schule regierte der Stock. Der Direktor trank. Der Pfarrer trank. Da die Lehrer keine Ahnung hatten oder bewusst übersahen, aus welchen Zuständen viele Kinder in der Früh in die Schule torkelten, fassten die meisten dieser Kinder die Schule ohnehin bald als Witz auf oder als Raststätte. Holl gehörte zu denen, die die Schule zwar nicht ernst nahmen, aber trotzdem Angst hatten und gleichzeitig sich dort ausruhten*¹⁹ (I, 43f).

¹⁹ Le bâton régnait à l'école. Le directeur buvait. Le prêtre buvait. Comme les enseignants ignoraient ou bien consciemment ne prenaient pas note de l'état dans lequel certains enfants arrivaient à l'école le matin, la plupart de ces enfants prenaient cette école comme une blague ou un lieu de récréation après très peu de temps. Holl faisait partie de ceux qui ne prenaient pas au sérieux l'école mais qui avaient peur quand même, se reposant là-bas en même temps. [Je traduis]

Comme dans *Une saison dans la vie d'Emmanuel* le discours puissant du catholicisme est présent partout dans *De si belles années*. Ici et là on se sert des conventions d'une société paysanne et croyante et de ses phrases, qui, souvent présentées sous forme de citation, démontrent à travers l'instance narratrice distanciée que la vie d'un individu n'a aucune valeur, que la conversation n'est qu'un lance-paroles pseudo-dévot, sans contenu et sans affection :

*Mit dem Schutzengel wollte er eigentlich schon in Neukirchen, als er noch bei der Mutter war, nichts mehr zu tun haben, aber die Leute hörten nicht auf mit ihrem, er habe halt so einen guten Schutzengel. Sie zählten ihm auf, wo er überall hätte tot sein können. Zum Beispiel: „Auf dem Zulehen beim Heuaufseilen hättest du tot sein können, ohne Schutzengel wärst du jetzt tot“, aber in Wirklichkeit hatte sich ein Knecht, als Holl mit einem beschienten Schlitten über den Bruchharscht hinunter auf einen Ahorn zusauste, dem wildgewordenen Gefährt entgegengeworfen*²⁰ (I, 113).

Le froid, le catholicisme et les structures hiérarchiques de la société influencent les relations des personnages. Les deux livres décrivent surtout les relations intrafamiliales, souvent marquées par la violence. Les pères des deux textes battent leurs enfants, et comme la mère d'Emmanuel, « Sa mère, elle, ne dit rien, ne répond plus, calme, profonde, désertée, peut-être (B, 14) », celle de Holl représente aussi rien d'autre qu'une machine d'accouchement et de travail : « *Da war die Mutter, von Kind auf, sobald sie etwas anfassen konnte, von ihren Eltern und ihren Brüdern auf dem Bauernhof umhergehetzt, mit leeren Händen in die Ehe, ein Kind im Bauch*²¹ (I, 10). »

L'instance religieuse est encore supérieure à la hiérarchie familiale, elle abuse des plus faibles en utilisant son langage menaçant abstrait ainsi que la violence sexuelle très concrète. Dans le domaine de la sexualité se montre encore une fois la fausse morale des valeurs catholiques et conservatrices : Tout ce dont on ne parle pas mais qui se passe au nom de l'Église (comme par exemple Le Frère Théodule qui abuse des enfants et les tue ou bien comme le devoir conjugal qu'exige l'homme de la mère d'Emmanuel) ou bien ce qui se passe au nom de l'argent (la prostitution d'Héloïse) – on l'accepte volontairement – seulement si personne n'en dira mot. Par contre, on damne et on défend tout ce qui semble normal, tout ce dont on parle, par exemple l'amour que ressent Jean Le Maigre pour sa maîtresse d'école et qu'il exprime sous forme de poèmes : « sa grand-mère les mit au feu, le soir même, s'écriant que cela était scandaleux, que Jean Le Maigre irait en enfer, si choquée par le titre: *À la chaude maîtresse...* qu'elle n'avait pas eu le courage d'aller plus loin (B, 32) ». Parler devant les adultes de ce que font les frères le soir, dans leurs lit, pour se réchauffer serait défendu aussi, il en va de même pour Holl qui sait bien qu'il ne dira jamais « *dass er mit ihnen [den anderen Kindern] onanierte und rauchte, dass der eine oder der andere vorbrachte, worüber in Gegenwart der Kinder nicht geredet wurde, was aber in Gegenwart der Kinder gemacht wurde*²² (I, 72). »

²⁰ Déjà à Neukirchen, chez la mère, il n'avait plus rien voulu à voir avec l'ange gardien, mais les gens n'arrêtaient pas de dire qu'il avait un ange gardien exceptionnellement brave. Et ils énuméraient tous les événements qui d'après eux auraient pu finir mortels pour lui. Par exemple : « Au champ, pendant la fenaison, tu aurais pu être mort, sans ange gardien, tu serais mort », mais en réalité, quand Holl avait perdu contrôle du chariot et allait tout droit vers le grand érable, c'est un valet qui s'est jeté sur le véhicule devenu furieux. [Je traduis]

²¹ La mère avait été, dès l'enfance, dès qu'elle pouvait prendre quelque chose dans ses mains, persécutée par ses parents et ses frères à la ferme, avec les mains vides au mariage, un enfant dans le ventre. [Je traduis]

²² qu'il se masturbait avec les autres enfants et qu'il fumait avec eux et que l'un ou l'autre racontait ce dont on ne parlait pas devant les enfants bien qu'on le faisait en leur présence. [Je traduis]

La violence, le travail et l'argent semblent être les seules fonctions d'activité pour les corps de ces personnes, tous décrits comme maigres et éprouvés. Le climat, la société ainsi que la religion défendent toute sorte de tendresse, de rapprochement et de réchauffement.

L'image négative en général, de la société, de la culture, de la famille se retrouve à la fin de l'un comme de l'autre roman. « Oui, ce sera un beau printemps (B, 165) » admet la grand-mère, mais – il y a un mais : « Jean Le Maigre ne sera plus avec nous cette année...(B, 165) ». Et les trois points d'omission à la fin de la dernière phrase font allusion à une continuation. Cela veut dire : vivre, mais la question est comment. Bien qu'« Emmanuel sortait de la nuit (B, 165) » et tout semble tomber du bon côté parce que le soleil du printemps envoie ses rayons doux, une chose est claire et sans aucun doute : que l'hiver brut, suivant les saisons dans la vie d'Emmanuel, reviendra.

L'espoir se montre à l'horizon vers la fin de *De si belles années* aussi, mais c'est un espoir qui est remis en question par la dernière phrase du roman. Holl, à l'âge de 15 ans, quitte la ferme du père pour apprendre le métier de forgeron : « *Er warf noch einen Blick auf Brasilien, dachte im Hinuntergehen an die bevorstehende Berufsschule, stieß wieder mit dem Kopf an dem Balken an, noch immer*²³ (I, 240). »

Conclusion

Avec cet article nous avons essayé de mettre un roman québécois très connu dans un contexte peu connu et de le lire à partir de la perspective donnée. Le contexte est celui d'une approche comparatiste des problématiques identitaires dans les romans québécois et autrichiens, créés depuis les années 1960 et à travers lesquels nous pouvons discuter la question du statut de la soi-disant littérature « nationale » de chaque pays. La perspective fut, dans ce cas, celle de la littérature *Antiheimat* autrichienne comme miroir. Le regard sur ce qui serait le soi-disant « typiquement québécois » ou bien « typiquement autrichien » est dans les deux romans celui sur la vie conservatrice-catholique en province, suivant la tradition, et contre cette tradition, on écrit en utilisant la technique de la représentation négative. L'individu enfantin du récit n'arrive pas à échapper aux conventions et aux menaces de la société. Mais écrire là-dessus, trouver les mots pour exprimer l'impuissance peut être une première tentative de changement. Sans doute la tradition littéraire, et ce n'est pas rien, a-t-elle été influencée par ces récits.

²³ Il jeta encore un regard à la carte du Brésil, pensa à l'école en descendant, se heurta la tête à la poutrelle, encore. [Je traduis]

ENTRE L'UTOPIE ET LA RAISON TRAGIQUE. LES RÉVOLUTIONNAIRES EUROPÉENS DANS *PROCHAIN ÉPISODE* D'HUBERT AQUIN

Marta GOKIELI

Université de Varsovie (Pologne)

RÉSUMÉ

Parmi les personnages référentiels et symboliques qui prolifèrent dans *Prochain épisode*, ceux des révolutionnaires semblent jouer un rôle emblématique particulier. Apparemment, ils sont tous des insurgés, des prisonniers ou des exilés et, par là même, idéalistes. Or, entre, d'une part, les personnages « romantiques » et « romanesques » (comme Mazzini ou Byron et ses héros, Manfred et Bonnavard) et, d'autre part, les figures indépendantistes (comme Toussaint-Louverture, l'héritier haïtien de la Révolution française) ou socialistes-idéalistes (comme Tchernychevski et Bakounine (qui privilégient l'action « pure » à l'« art » dans la tradition des « décabristes » russes), s'incruste tout un jeu subtil de phantasmes révolutionnaires. Ces phantasmes rendent implicitement compte des différences entre projections « victorieuses » (utopiques) et « illusions perdues » (la conscience tragique). L'objectif de cette communication sera de dégager les enjeux de cet intertexte européen afin de mesurer l'historicité (européenne, québécoise, mondiale) à l'œuvre ainsi que la complexité esthétique du roman d'Aquin.

Dans *Prochain épisode* l'écrivain-narrateur et son héros révolutionnaire évoquent plusieurs révoltes ou soulèvements européens du XIX^e siècle menés au nom du principe de souveraineté des nations. Ces références forment tout un intertexte, qui, pour être compréhensible, voire univoque, à un premier niveau, ne l'est pas pour autant si l'on analyse de plus près le développement événementiel et le discours historique dans le roman d'Aquin.

La distinction qui s'impose d'emblée pourrait être celle entre, d'une part, les révolutionnaires positifs représentés par Ferragus, héros de *L'histoire des Treize* (1856) de Balzac, ou encore Byron, engagé dans la lutte indépendantiste de la Grèce contre les Turcs ottomans, et, d'autre part, les révolutionnaires « déçus », tels que les Russes, Tchernychevski et Bakounine, le révolutionnaire italien Mazzini, Bonnavard, le héros du poème de Byron, « Le Prisonnier de Chillon », qui fut le chef de la révolution de Genève et, enfin, Toussaint-Louverture, commandant de la révolte anticoloniale de Saint-Domingue qui aboutira à la véritable guerre d'indépendance de 1802 à 1804. Cette insurrection, consécutive à l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises d'outre-mer, proclamée par le décret révolutionnaire de 1794, donnera naissance à la République d'Haïti.

Or, cette distinction entre le pôle positif (qui dit la victoire) et négatif (qui dit la défaite ou la révolution avortée) entraîne une complexité à un niveau supérieur. En effet, les révolutionnaires évoqués ne se placent pas toujours dans un même et seul camp et peuvent représenter, de façon transgressive ou subversive, différents aspects axiologiques de l'activité révolutionnaire. Chacun des personnages des insurgés européens de *Prochain épisode* recèle et révèle tout un réseau de phantasmes révolutionnaires qui se contredisent ou qui se

problématisent, que ce soit dans le contexte d'un seul personnage ou bien dans le contexte interactif ou comparatif.

Apparemment, ces personnages sont tous des insurgés, des prisonniers ou des exilés et, par là même, apparaissent comme idéalistes. Or, entre, d'une part, les personnages « romantiques » et « romanesques » (comme Mazzini ou Byron et ses héros, Manfred et Bonnivard) et, d'autre part, les figures des indépendantistes « intransigeants » (comme Toussaint-Louverture) ou les socialistes-idéalistes comme Tchernychevski et Bakounine (qui privilégient l'action « pure » à l'« art », fidèles en cela à la tradition des « décabristes » russes), on retrouve tout un jeu de significations et de symboles qui rendent implicitement compte des différences entre les projections « victorieuses » (utopiques) et les « illusions perdues » (la conscience tragique).

Parmi ces héros révolutionnaires-référentiels et symboliques, il est donc possible de distinguer quelques sous-ensembles figuratifs. Disons que l'unique personnage qui apparaît dans *Prochain épisode* de façon emblématique comme héros totalement positif et victorieux est Ferragus de *L'histoire des Treize* de Balzac. Il est évoqué comme l'idéal du révolutionnaire : individu puissant, redoutable, implacable, invincible. Le narrateur semble vouloir le prendre pour exemple, l'imiter, c'est-à-dire imaginer une révolution à caractère irréversible et victorieux :

Je voyais Balzac assis à ma place et rêvant d'écrire *L'Histoire des Treize*, imaginant dans l'extase un Ferragus insaisissable et pure, conférant à ce surhomme fictif tous les attributs de la puissance [...] Vienne la Puissance triomphale de Ferragus pour venger l'inavouable défaite [...].¹

En même temps, en tant que révolutionnaire idéalisé, Ferragus reste toujours un personnage fictif, « romanesque », et donc impuissant à donner une dimension réelle et concrète à l'action du héros aquinien. Par cela, il incarnerait d'une part l'idéal d'une lutte révolutionnaire triomphale et, d'autre part, il reste dans le domaine de l'utopie ou d'une virtualité éloignée du réel immédiat (la mission meurtrière à accomplir en Suisse par le héros québécois). Doit-on d'ailleurs s'étonner que ce soit plutôt H de Heutz, l'ennemi du héros, qui est comparé à Ferragus : « À vrai dire, la puissance de H de Heutz m'envoûte encore plus qu'elle me terrifie. À qui ai-je affaire au juste ? À l'ombre métempsyché de Ferragus ? Cet inconnu que je regarde m'attire à l'instant même ou je m'apprête à le tuer »²

Byron est un autre personnage référentiel connoté positivement qui est très présent dans le roman. Il est évoqué très souvent comme individu doté de tous les attributs d'un révolutionnaire, celui qui s'est arrêté à l'Hotel d'Angleterre à Lausanne, toujours en route vers la Grèce. Comme écrivain, Byron avait déjà fait son choix dans l'Histoire. Il a voulu lutter pour la souveraineté de la Grèce. Contraint à l'exil, privé de ses enfants, il rejoint d'abord Shelley en Suisse, soutient les Carbonaris en Italie, puis organise une révolte armée des Grecs et des volontaires européens à Missolonghie (en Étolie grecque). Mais ces troupes armées, après une première résistance (en 1822), succombent au siège turc (1825-26), alors que Byron meurt d'une pneumonie en 1824,

¹ Hubert Aquin, *Prochain épisode*, Bibliothèque Québécoise, Canada 1995 [1965], p. 49

² Hubert Aquin, op.cit, p. 83

donc après l'illusoire victoire de ses troupes. Révolutionnaire engagé, homme d'action qui ne se limite pas seulement à ses idées de liberté, mais qui en vient aux actes, Byron ne verra cependant pas sa lutte se concrétiser par la libération de la Grèce.

Dans *Prochain épisode*, Byron est convoqué aussi comme auteur du drame, *Manfred* (1817), et du poème « Le Prisonnier de Chillon » (1816). Dans ces œuvres, Manfred et François de Bonnavard sont montrés comme des héros romantiques faibles et marqués par la vision de la défaite. De plus, ils ne luttent pas contre leur Mantue d'assurance, mais ils s'apitoient plutôt sur leur sort. En effet, la partie centrale du « Prisonnier de Chillon » n'est qu'une longue lamentation du héros qui finit par se complaire dans son état de captif.

Ainsi, la référence intertextuelle à Byron, et à ses héros Manfred et Bonnavard, devient une référence intratextuelle: c'est le dilemme de la faiblesse et de l'action, de l'art (écriture) et de la révolution qui hante véritablement l'écrivain fictif de *Prochain épisode*. Dilemme irrésoluble et paralysant que Patricia Smart définit en ces termes : « C'est dans l'attente et non pas dans l'action que sonne la note la plus juste de ce roman. Sa cohérence et sa beauté se tiennent dans l'équilibre irrésolu du moment qui précède l'action »³.

Dès lors, on peut dire que l'aspect mystificateur de cette héroïsation qui tourne à vide relève encore de la vision romantique de la lutte indépendantiste. En effet, l'essentiel de cette vision repose sur le fait de combattre alors même que la défaite apparaît comme imminente, inéluctable. Les romantiques glorifiaient les « beaux ténébreux » qui trouvaient la mort dans une lutte souvent insensée, car d'emblée vouée à l'échec, étant donné l'inégalité des forces des combattants.

Byron, poète romantique par excellence, partageait cette vision ; elle le guidait d'ailleurs dans son aventure personnelle. En effet, il part pour la Grèce seul et s'engage dans une lutte contre un ennemi trop puissant. Comme le dit le héros fictif d'Aquin, Byron « chante » Bonnavard, chef d'une révolution qui a échoué, autant qu'il « chante » Manfred, héros tragique, suicidaire.

Or, dans son essai « L'art de la défaite » (1965), qui est une réflexion sur le soulèvement des Canadiens-français contre le pouvoir britannique du XIX^e siècle, Aquin s'oppose à la martyrologie. Il critique l'attitude romantique des Patriotes québécois, lesquels après une première victoire à Saint-Denis, subissent une sanglante défaite à Saint-Eustache en 1837. Pour Aquin, la martyrologie relève de l'art de mourir alors qu'il est important d'arriver à la victoire (même au moyen des méthodes « non-romantiques » telles que le stratagème ou le terrorisme). Cette conviction lui permet d'observer que c'est uniquement d'une révolution victorieuse aboutie que l'on peut se prévaloir : Ce qui m'afflige dans cette rébellion, c'est justement cette passivité du vaincu : passivité noble et désespérée de l'homme qui ne s'étonnera jamais de perdre, mais sera désemparé de gagner. Ce qui m'afflige encore plus, c'est que leur aventure ratée avec insistance véhicule, de génération en génération, l'image

³ Patricia Smart, *Hubert Aquin, agent double*, Les presses de l'université de Montréal, 1973, p. 61

du héros vaincu : certains peuples vénèrent un soldat inconnu, nous nous n'avons pas le choix : c'est un soldat défait et célèbre que nous vénérons (...) ⁴

Aussi, vue du côté textuel, la référence à Byron, avec ses figures dédoublées de révolutionnaire victorieux et de romantique qui chérit la défaite et la lutte solitaire, devient-elle ambiguë, auto-ironique. Dans le jeu spéculaire avec l'écrivain fictif dans *Prochain épisode*, Byron serait plutôt une des figures paralysantes qui empêchent la concrétisation du combat révolutionnaire.

Le même type de jeu subversif entre les référents et les références (leur mise en texte, leur fonction dans le récit) peut être observé à l'égard des autres figures héroïques. Mis à part les évocations de Ferragus et de Byron, tous les autres personnages révolutionnaires dans *Prochain épisode* apparaissent dans le contexte de la défaite. Apparemment, le souvenir des échecs de Mazzini, de Bakounine ou de Tchernychevski semble peser sur la conscience du narrateur à tel point qu'il l'empêcherait d'agir. Or, même si à première vue ces révolutionnaires sont tous déçus, les différences entre eux et leurs activités politiques réelles jouent un rôle parfois opposé à celui qui découle du contexte de leur évocation dans le texte.

Le révolutionnaire italien Mazzini et les révolutionnaires russes Tchernychevski et Bakounine, qui sont les porte-parole d'une idéologie qui débouche sur l'action et non pas sur un discours poétique romantique, font partie de ce dernier groupe. En parlant de Mazzini, le narrateur dévoile une autre facette du romantisme. Romantique comme Byron, Mazzini n'est pas pour autant poète, mais surtout homme politique. Son engagement dans la cause révolutionnaire ne découle donc pas d'un élan poétique, mais de ses convictions et de son désir patriotique de voir l'Italie unifiée. Dans le fragment de *Prochain épisode* où apparaît le nom de Mazzini, le narrateur avoue : « J'ai frémi (...) au romantisme insurrectionnel de Mazzini. »⁵ Le vocable « j'ai frémi » trahit ici certainement une émotion positive envers ce révolutionnaire italien, exilé en Suisse (depuis 1834), fondateur de la Jeune Italie (en 1831), partisan de la République. Celui qui, aux côtés de Garibaldi, fonde la République de Rome en 1849 et qui se dévoue entièrement à l'idée de révolution. On voit ainsi que grâce à la sublimation de la figure de Mazzini, le romantisme lyrico-révolutionnaire de Byron, acquiert la signification d'une lutte achevée et intrépide. Mais du même coup, le verbe "frémir" peut receler dans le récit un sens opposé : frissonner de peur, voire de terreur devant la vision d'une insurrection réussie. Le vacillement de signification de "frémir" révèle l'ambiguïté du statut du romantisme en tant que phantasme littéraire et obsession de liberté collective. Dans le roman d'Aquin il s'agit d'une idée-image qui peut signifier tantôt une vision crépusculaire tantôt une vision émancipatrice de la révolution.

L'idée de lutte et de « l'action pure » est encore plus évidente dans la référence à Tchernychevski. Le socialiste russe est évoqué dans *Prochain épisode*, dans un moment de l'intrigue où la conscience du narrateur atteint un moment critique. Le héros québécois est sur le point de tuer son ennemi, H de Heutz. C'est à ce moment-là que ce dernier lui sert l'in vraisemblable histoire, exactement la même que celle que le héros lui avait racontée le matin. Le subterfuge est parfait, efficace. Le héros hésite alors à tirer et « plonge dans une transe

⁴ Hubert Aquin, « L'art de la défaite » *Blocs Erratiques* (1948-1977) ed Quinze, Montreal, p. 117-118

⁵ Hubert Aquin, *Prochain épisode*, Bibliothèque Québécoise, Canada 1995 [1965], p. 92

profonde »⁶. C'est alors que le narrateur analyse sa propre situation de l'homme désespéré devant la révolution qu'il voudrait incarner. Dans son monologue intérieur, il évoque la situation du Canada français et sa propre position de dominé. Envahi par la peur et le désespoir, il énumère les révolutions échouées, auxquelles il associe le nom de Tchernychevski : « J'ai frémé aux mille suicides de Tchernychevski et au romantisme insurrectionnel de Mazzini. Ces grands frères dans le désespoir sont à peine moins présents en moi que les Patriotes (...) »⁷.

Certes, à un premier niveau de sens, l'apparition du nom de Tchernychevski à ce point du récit n'est pas fortuite. En effet, les tentatives de faire une révolution socialiste en Russie ont échoué, et il a été emprisonné lui-même pour activité révolutionnaire.

Si l'on tient compte uniquement des « défaites » de Tchernychevski (c'est-à-dire de son emprisonnement et sa déportation en Sibérie en 1864), on pourrait dire que, effectivement, dans *Prochain épisode*, le souvenir de Tchernychevski renforce les « illusions perdues » du socialiste et qu'il déprime l'écrivain-narrateur et le héros-révolutionnaire.

Mais il est possible également de voir en Tchernychevski un référent positivisé. En effet, ce révolutionnaire, avant d'être capturé et condamné au bagne en Sibérie, n'a pas été un « révolutionnaire sur papier », mais un homme d'action, celui qui croit aux idées d'une révolution socialiste et s'efforce sans cesse de les concrétiser et de les mettre en action. Chef du mouvement révolutionnaire des années 1860, emprisonné pendant longtemps, il ne se rend pas, et c'est de la prison qu'il écrit son roman, au titre significatif *Que faire ?* (1883), où il expose sa vision d'une société socialiste à venir. De ce point de vue, on peut rapprocher la fermeté des idéaux de Tchernychevski aux idées de l'écrivain-narrateur, fidèles à l'auteur lui-même qui les expose clairement dans « Écrivain, faute d'être banquier » : « L'univers artistique ou formel, pour moi, est secondaire. C'est la politique, au sens large, qui vient en premier, ou, si vous voulez, l'action »⁸.

Dans ce sens, on pourrait dire que Tchernychevski ne représente pas seulement la « conscience tragique » ; sa lutte, bien que marquée par de nombreuses défaites, est toujours recommencée. Pour le héros de *Prochain épisode*, l'identification avec cette figure exemplaire devrait le mobiliser à l'action. D'ailleurs, ses paroles « J'ai frémé aux mille suicides de Tchernychevski », expriment la volonté de suivre ce révolutionnaire qui n'avait jamais cessé son combat, malgré les échecs en série. C'est dans ce contexte qu'on peut mieux observer l'opposition entre Tchernychevski et le héros du drame byronien, Manfred. Alors que Manfred, rangé par les remords, sombre dans le désespoir et tente de se donner la mort, Tchernychevski, malgré ses souffrances, persévère dans sa lutte et n'a pas peur de « mille suicides ».

L'image de Tchernychevski à ce moment précis du récit apparaît alors moins comme celle d'un homme qui succombe au désespoir, mais plutôt de celui qui cherche des issues à une situation d'impasse. Par ailleurs, les efforts incessants de Tchernychevski de mettre en action ses idées révolutionnaires pourraient le rapprocher de Byron-écrivain, tel qu'il est figuré dans le roman. Mais il existe une différence subtile, mais combien signifiante, entre les deux

⁶ Ibid., p. 84

⁷ Hubert Aquin, *Prochain épisode*, Bibliothèque Québécoise, Canada 1995 [1965], p. 92

⁸ Hubert Aquin, « Écrivain faute d'être banquier » dans *Point de Fuite*, le Cercle du Livre de France, Canada 1971, p. 15

révolutionnaires. Tchernychevski n'est pas un écrivain ou un poète romantique à l'instar de Byron, mais, comme Mazzini, il est un véritable homme politique. La révolution dont il parle est avant tout « politique » et non-pas « poétique ». En effet, Tchernychevski se situe d'une part dans « la conscience tragique », d'autre part du côté des « utopies », il est en même temps celui qui lutte parce qu'il veut vivre la victoire du socialisme même s'il est condamné à perpétuité et déporté en Sibérie. On assiste alors à un jeu dichotomique entre, d'une part, « l'action pure » de Tchernychevski qui échoue au bout du compte, et, d'autre part, « l'art de la défaite » romantique représenté par Byron (même si la Grèce acquiert finalement son indépendance). Ce jeu donne tout son sens à l'impuissance thématisée par Aquin dans son roman. Il rend compte du chancellement de la conscience de l'écrivain-narrateur qui rêve de faire la révolution la mitraillette à la main, mais qui reste emprisonné et raconte l'histoire d'une défaite et d'un sursis révolutionnaire : « Ce livre est le geste inlassablement recommencé d'un Patriote qui attend, dans le vide intemporel, l'occasion de reprendre les armes. »⁹

Par ailleurs, le tiraillement entre « l'action pure » incarnée par Tchernychevski et le romantisme de Byron pourrait être associé au déchirement psycho-social et existentiel du Canadien français dans sa situation de dominé dont parle Aquin dans l'un de ces essais polémiques, « La fatigue culturelle du Canada français » : « Le Canadien français est, au sens propre et figuré, un agent double.[...] [Il] refuse son centre de gravité, cherche désespérément ailleurs un centre et erre dans tous les labyrinthes qui s'offrent à lui. »¹⁰

Bref, la référence à Tchernychevski, dans le texte et dans le hors-texte comparatif, révèle un jeu des phantasmes révolutionnaires du narrateur de *Prochain épisode* qui se débat entre les images d'une révolution virtuelle et celles des révolutions accomplies dans le passé historique de l'Europe.

Enfin, Bakounine, le révolutionnaire russe qui se situe dans la tradition des décabristes, est un autre référent significatif dans *Prochain épisode*. Vu dans son parcours biographique, il apparaît comme un révolutionnaire inlassable, dans l'éternelle poursuite de la révolution : pour avoir dirigé l'insurrection à Dresde (en 1849), il a été condamné à mort, sentence changée ensuite en condamnation à perpétuité. Déporté en Sibérie comme Tchernychevski, il s'enfuit en 1861 pour aider les insurgés de Pologne qui luttent en vain contre le Tsar. Arrêté maintes fois, il arrive à s'enfuir et à recommencer toujours à nouveau.

Il est significatif que dans *Prochain épisode* Bakounine apparaît comme le maître à penser du narrateur. Il incarne un idéal révolutionnaire poussé à l'extrême, celui qui fait appel à la lutte clandestine, à l'espionnage et à la guérilla, stratagèmes dont rêve l'aquinien.

En effet, Bakounine, socialiste utopiste, représentait une vision anarchique de la révolution. Selon lui, pour accéder au pouvoir, il fallait renoncer aux luttes légales, seule une insurrection, une lutte dirigée en cachette par des groupes clandestins, avait des chances de réussir.

⁹ Hubert Aquin, *Prochain épisode*, Bibliothèque Québécoise, Canada, 1995 [1965], p. 89

¹⁰ Hubert Aquin, « La Fatigue Culturelle du Canada français », *Blocs Erratiques* ed.Quinze1948-1977, p. 96

Comment expliquer alors que dans *Prochain épisode*, Bakounine apparaît dans le contexte de la défaite, de la mort, et surtout en tant que maître idéologique absent ? Comment interpréter cet aveu du héros aquinien?: « J'ai peur, j'ai terriblement peur. Que m'arrivera t-il ? Car je suis désemparé, depuis que Bakounine est mort dans la prison commune de Berne, couvert de dettes et oublié. Où es-tu révolution ? »¹¹.

Il semble que Bakounine, absent et déchu (ses tentatives de déclencher la révolution ont toutes échoué), habite la conscience du narrateur comme un spectre obsédant, et que l'absence du maître paralyse le narrateur et devienne un des motifs de son inaction.

Or, il est significatif que les idées de la lutte clandestine de Bakounine restent toujours dans la mémoire du narrateur et sont pour lui une source d'inspiration. Grâce à son acharnement dans la lutte révolutionnaire et une persévérance remarquable, Bakounine figure l'espoir d'une révolution qui viendra au « prochain épisode ». On le voit bien à la fin du livre où le narrateur parle sur un ton prophétique de la révolution à venir.

Il sera grand temps de frapper à bout portant, dans le dos si possible. Le temps sera venu de tuer et celui, délai plus impérieux encore, d'organiser la destruction selon les doctrines antiques de la discorde et les canons de la guérilla sans nom ! Il faudra remplacer les luttes parlementaires par la guerre à mort¹²

Dès lors, on peut dire que la référence à Bakounine éloigne le narrateur des romantiques et le rapproche plutôt du côté de la tradition de « l'action pure » et de la vision socialiste des décabristes.

Par les références à des révolutionnaires du XIX^e siècle, Hubert Aquin met en jeu différents éléments et contextes des révolutions et des insurrections européennes et mondiales. Mais, il est impossible de retrouver dans *Prochain épisode* la domination univoque d'un dogme révolutionnaire ou une solution idéologique univoque, prêt-à-porter. Le tiraillement entre des visions opposées devient obsessionnel pour la conscience quasi schizophrène d'un artiste contraint à phantasmer la révolution avant que celle-ci ne se produise. En ce sens, *Prochain épisode* serait un récit cathartique dans lequel le narrateur veut déverser sa peur, son indécision et son impuissance à agir. En fait, plutôt que de se situer nettement par rapport à une idéologie, le narrateur semble vouloir poser au lecteur un problème d'ordre existentiel, individuel et collectif, problème de celui qui se débat dans le rêve de l'Histoire, c'est-à-dire entre la conscience vive d'une absence d'Histoire et l'espoir d'une entrée dans l'Histoire. Mais l'intertexte révolutionnaire n'est pas uniquement un simple jeu de miroir qui sous-tend l'intrigue de *Prochain épisode* et nourrit la topique de l'impuissance de l'action et de l'inachèvement du livre. Il semble que par cet intertexte européen, littéraire et historique, Aquin voulait universaliser la question de la souveraineté au Québec, la montrer comme chance et comme utopie, communiquer à ses lecteurs de l'époque les « chemins de la liberté » qui se placent entre les visions virtuelles, conceptuelles, avec ses surenchères lyriques, romantiques, rhétoriques, et une certaine foi inébranlable, quasi-mystique en une révolution qui doit d'abord passer par une désaliénation intérieure, par une

¹¹ Hubert Aquin, *Prochain épisode*, Bibliothèque Québécoise, Canada, 1995 [1965], p. 69

¹² Hubert Aquin, *Prochain épisode*, Bibliothèque Québécoise, Canada, 1995 [1965], p. 166

émancipation de soi-même. De cette dialectique des visions révolutionnaires est né un roman profondément polyphonique, polysémique, visionnaire qui nous lance la question « Que faire ? » dans une conjoncture actuelle que certains associent à la fin de l'histoire et que pour plusieurs n'est que le commencement de nouvelles grimaces historiques – violence rentrée, discontinue ou violence réelle et misères qui se répandent à une vitesse effrénée en se donnant les masques de la conciliation ou de l'humanisme participant.

« GUERRE ET PAIX » DES LANGUES AU QUÉBEC

Maria PAVEL

Université « Al.I.Cuza » Iași (Roumanie)

RÉSUMÉ

La « surconscience linguistique » des auteurs québécois nous conduit à aborder les problèmes des rapports entre l'identité et le bilinguisme dans la perspective des imaginaires sociolinguistiques et, par conséquent, à utiliser le concept de « guerre des langues », généralement utilisé dans l'analyse des communautés plurilingues. Nous observerons d'abord les représentations sociolinguistiques à partir de quelques « emplois métalinguistiques », relevés chez Pierre Goulet (*Le lys rouge*), Jean-Paul Fillion (*Saint-André Avelin... le premier côté du monde*), Gabrielle Roy (*La détresse et l'enchantement*) et Francine Noël (*Maryse et Myriam première*). Ensuite, nous illustrerons par des exemples la pratique linguistique en relevant les emprunts à l'anglais à fréquence plus élevée et les situations dialogiques qui prouvent l'entente des deux langues en contact.

Les contacts entre plusieurs langues dont l'une est dominante et les autres en sont dominées engendrent habituellement des états conflictuels dont les manifestations connaissent des moments d'intensité se prêtant de façon maximale à l'exploitation métaphorique de la polysémie du mot « guerre ». Les titres de certains ouvrages ou chapitres qui abordent théoriquement ou par l'observation directe des situations plurilingues ne manquent pas de nous diriger dans cette voie – *langues en conflit, guerre des langues, guerre de tranchées, guerre des mots, guerre d'escarmouche, bataille, combat*, etc.¹. Dans la *Nouvelle-France*, le bilinguisme générateur de conflits a pris naissance au bout d'une longue guerre, terminée par le Traité de Paris de 1763, signé par Louis XV et George III. C'est à partir de ce moment qu'il commence à être vécu « au quotidien », étant perçu par les Canadiens-français comme un rappel permanent de leur défaite, une source de nostalgie revendicative, de « rogne », de « hargne », de « grogne », justifiés par l'atteinte directe à l'identité exprimée par la langue et la religion. Avant qu'une législation n'essaie de porter remède à la nouvelle situation linguistique, les Canadiens-français et les Amérindiens qui avaient épousé leur cause ressentent le statut subordonné du français par rapport à l'anglais. Ce dernier était devenu une garantie de l'intégration économique et sociale dans la province rétrécie par l'enlèvement d'une bonne partie de son territoire et rebaptisée *Province of Québec*.

Le silence de l'*Acte constitutionnel* de 1791 sur le statut des langues du Haut et du Bas Canada entretient ce que Louis-Jean Calvet appelle « guerre d'escarmouche au Québec » et donne libre cours à l'action prévisible du contact des langues, dont les effets immédiats sont

¹ voir BOYER, Henri, *Langues en conflit. Études sociolinguistiques*, Paris, L'Harmattan, 1991 ; CALVET, Louis-Jean, *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris, Hachette, 1999.

ressentis au niveau de la maîtrise et de la qualité du français québécois. Pour Jean-Jacques Ampère, professeur de littérature au Collège de France, fils du célèbre physicien, visiteur du Québec en 1855, la nouvelle réalité linguistique équivaut à une deuxième conquête :

« À peine débarqué, une querelle survenue entre deux charretiers fait parvenir à mon oreille des expressions qui ne se trouvent pas dans le dictionnaire de l'Académie, mais qui sont aussi une *sorte de français*. Hélas ! notre langue est en minorité sur les enseignes, et quand elle s'y montre, elle est souvent altérée et corrompue par le voisinage de l'anglais. Je lis avec douleur : *manufactureur de tabac*, sirop de *toute description*, le sentiment du genre se perd parce qu'il n'existe pas en anglais, le signe du pluriel disparaît là où il est absent de la langue rivale. Signe affligeant d'une influence étrangère sur une nationalité qui résiste, conquête de la grammaire après celle des armes ! »².

Vu comme phénomène quotidien, même s'il est limité aux besoins situationnels immédiats, le bilinguisme a, selon lui, des conséquences graves par rapport à la norme hexagonale. L'évolution du français commun né dans le creuset québécois se mesure désormais à l'aune des emprunts à l'anglais. Qu'ils soient bilingues ou unilingues, les Québécois francophones se heurtent de toute façon à la langue ennemie, parlant un français « truffé » d'anglicismes. Une observation de la stratification de la pratique linguistique montre que le parler populaire du monde du travail a été davantage exposé à la pénétration massive des mots et structures anglaises. Lorsqu'on veut simplifier la définition du *joual*, on utilise le terme « franglais » à côté de syntagmes familiers tels « français magané » ou « français écorché »³.

En sociolinguistique, les conséquences linguistiques du contact des langues se répartissent en deux séries, fonction des rapports conflictuels ou pacifiques qu'elles entretiennent. Dans le premier cas, on arrive soit à la *substitution* de la langue dominante à la langue dominée, soit à la *normalisation*, c'est-à-dire la langue dominée arrive au statut de langue co-officielle à la suite d'un processus de *normativisation*. Quant aux rapports pacifiques, ils permettent des manifestations tels *les interférences*, *les calques*, *l'alternance codique*, *les emprunts*, *le mélange des codes*, plus ou moins relativement définies à cause de la perméabilité des séries et de la disposition sur un axe qui va de l'inconscient au conscient⁴. Il est clair pour nous que la situation linguistique du Québec illustre les deux séries, dont la coexistence détermine l'intensification de l'un ou de l'autre de ces aspects en fonction des pressions extra-linguistiques. Si du point de vue de la pureté le français québécois a évolué comme toutes les langues en situation de cohabitation, la législation a enregistré au cours du temps des moments qui lui ont été favorables. En 1867, la Constitution dite *Acte de l'Amérique du Nord britannique* (formée du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et du Québec) donne au français le statut de langue officielle aux parlements d'Ottawa et de Québec seulement et devant les tribunaux fédéraux et québécois (Art. 133). Au Québec, la situation a changé décidément en faveur du français pendant et après la « Révolution tranquille ». La fondation en 1968 de l'*Association québécoise des Professeurs de français* est explicitement liée à l'affirmation du Québec francophone. Le « *lousy French* » que

² apud CALVET, Louis-Jean, *Op. cit.*, p. 254.

³ v. FILION, Jean-Paul, *Saint-André Avellin... le premier côté du monde*, Montréal, Leméac, 1975, p.60-61, où il dit « Notre parler à nous était plutôt franglais donc joual, à cause de la présence dans la région de compagnies de bois anglaises et américaines » (p.60-61)

⁴ BOYER, Henri, *Op. cit.* p.

lui reprochait le premier ministre Eliot Trudeau a montré du doigt l'ennemi de l'intérieur – le mauvais usage – aussi menaçant que l'anglais. En réalisant les risques encourus, les linguistes se sont orientés vers l'observation et la défense d'une norme locale, *le français standard d'ici*, appelée à représenter le Québec à l'échelle de la francophonie plutôt que la langue jouale⁵, dont la valeur idéologique diminue au fur et à mesure que la législation fait des progrès en favorisant le français « musclé », « robuste ». *La loi fédérale des langues officielles*, postulant le bilinguisme, a été adoptée la même année. La *Loi 22* du 30 Juillet 1974 proclame le français langue officielle du Québec et représente un important pas en avant dans la reconnaissance du droit d'exprimer son identité par la langue. *La Loi 101* ou *Charte de la langue française*, adoptée par le gouvernement Lévesque en 1977, va beaucoup plus loin dans l'affirmation de la primauté du français. Nous constatons en lisant le *Préambule* que le souci identitaire y est fortement encouragé :

« Langue distinctive d'un peuple majoritairement francophone, la langue française permet au peuple québécois d'exprimer son identité. L'Assemblée Nationale reconnaît la volonté des Québécois d'assurer la qualité et le rayonnement de la langue française. Elle est donc résolue à faire du français la langue de l'État et de la Loi aussi bien que la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires.

L'Assemblée Nationale entend poursuivre cet objectif dans un esprit de justice et d'ouverture, dans le respect des institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise et celui des minorités ethniques ; dont elle reconnaît l'apport précieux au développement du Québec »⁶.

Ce bilan rapide de la législation linguistique canadienne et québécoise retrace l'évolution d'un « conflit » entre les deux langues officielles, qui, sans avoir pris fin pour autant, devrait avoir pour résultat des locuteurs bilingues parfaits, dont la seule différence consisterait dans la hiérarchisation différente des langues en fonction de la population majoritaire. Le problème qui se pose dans ces conditions est généré par la réalité d'un tel projet pacificateur. Bien que les armes aient été émoussées par le passage du *bilinguisme « unifolié »* au *bilinguisme fleurdelisé* et que le Rapport Larose de 2001, de la *Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec* ait « porté un nouveau regard sur la situation du français au Québec et sur les moyens à mettre en œuvre pour en assurer la qualité, la pérennité et le rayonnement » dans les nouvelles conditions de la mondialisation, bien des Québécois restent sur leur faim. Danielle Fournier, poète et essayiste, a trouvé une formule suggestive pour

⁵ Jean-Paul FILION se range du côté des défenseurs d'une langue française nationale qui soit correcte, « musclée », « robuste » tout en tenant compte des particularismes locaux : « Depuis le temps qu'on en parle, j'ai assez réfléchi sur la question pour comprendre que la langue jouale n'est qu'une langue infirme, trahissant l'échec, la déroute et la misère d'être. Elle est la signature des impuissants, des dominés. La griffe de l'inconscience. Bien mince registre. Quel pays n'a pas ça ? La parole éclopée, je ne la méprise pas. Elle existe, c'est tout et c'est normal. mais qu'on ne vienne pas me dire – comme certains doctrinaires en l'air – qu'elle devrait devenir la norme nationale, la langue officielle, c'est d'un ridicule écœurant. On ne fait pas de la liqueur d'érable avec du jus de chiendent . En y pensant bien, le maudit joual a toujours existé chez nous, seulement on n'en parlait pas. Je crois finalement que nous ne sommes en rien différents des autres pays francophones du monde : nous avons notre langue commune, la française, avec variantes, couleurs particulières et tournures propres selon les régions. Nous avons aussi notre langue en compote, sans queue ni tête, appartenant avant tout aux couches sociales les plus défavorisées. Cessons donc de nous énerver avec ça.», in *Op. cit.*, p. 61.

⁶ *Charte de la langue française*, C-11/ 1, Editeur Officiel du Québec, 2001.

l'affirmer : « Le Canada est un pays bilingue, c'est-à-dire anglophone ». C'est « un fantasme des politiciens. Et ce fantasme se dit en anglais. La culture canadienne n'est représentative d'aucune des cultures de ces provinces *coast to coast* »⁷.

C'est ce dernier aspect qui préoccupe les professionnels de la langue — linguistes, écrivains, sociolinguistes — qui s'impliquent hautement dans un combat identitaire dont la réussite n'est pas jugée en termes de gloire mais de dignité. Pour illustrer cette sensibilité aux problèmes de la langue qui nourrit la solidarité professionnelle susmentionnée au point d'en délimiter difficilement la participation à l'osmose, nous avons glané des prises de position prouvant la « surconscience » des écrivains québécois signalée par Lise Gauvin, leur manière de transformer le bilinguisme en « stratégie textuelle »⁸, de faire œuvre d'observateurs avisés des représentations langagières. Notre itinéraire littéraire est fait à la suite d'un repérage où l'implication personnelle dans la problématique linguistique soit majeure. Outre la mise en évidence de l'origine du bilinguisme français-anglais grâce à la reconstitution de Pierre Goulet dans le roman historique *Le lys rouge. Pontiac, l'Indien qui voulait sauver la Nouvelle-France*, nous avons saisi les passages où le reflet et la réflexion linguistique se rejoignent, particulièrement dans les écrits autobiographiques de Gabrielle Roy – *La Détesse et l'enchantement* –, de Jean-Paul Fillion – *Saint-André Avellin..... le premier côté du monde* – et de Francine Noël – *Maryse et Myriam première* – que nous avons éventuellement soutenus par des références à d'autres ouvrages qui y touchent d'une façon accidentelle.

L'*attachement à la langue maternelle* est un point de résistance dès l'année 1763. Harcelé par les Canadiens français et les Outaouais qui épousent leur cause, le gouverneur anglais Murrey en tient compte pour ménager les susceptibilités locales. En recommandant à son secrétaire d'afficher la proclamation sur le parvis de toutes les églises et les places publiques, il ajoute : « Et, s'il vous plaît, évitez les fautes grammaticales : vous savez à quel point les prêtres sont sensibles à tout ce qui touche à la langue française ! »⁹.

Lors des premiers contacts avec les nouveaux maîtres du pays, les Outaouais, inquiétés par la perspective d'un nouveau *transfert linguistique*, perçoivent à leur façon l'antagonisme entre les Anglais et les Français : « Le Français [...] adoptait nos coutumes. Plusieurs parmi eux prenaient pour femme une princesse. Ils ne craignaient pas de venir en forêt avec nous. Nous étions comme eux les enfants de leur Père (le roi de France) ! Mais depuis que l'Anglais est là, il nous traite comme une bête, il abuse de nos femmes et de nos filles. L'Anglais [...] nous traite en esclave et l'Indien n'acceptera jamais cela ! »¹⁰ Les commentaires abondent dans ce sens avec des comparaisons dont le pouvoir expressif relève du monde animal qui leur est familier : « – Le Français n'est qu'un renard, l'Anglais est un loup ! Et les loups attaquent en bande et pourchassent leur proie jusqu'à la mort »¹¹.

⁷ FOURNIER, Danielle, *Dire l'autre*, Montréal, Fides, 1998, p. 7-8.

⁸ GAUVIN, Lise, *L'Ecrivain francophone à la croisée des langues*, Paris, Editions Karthala, 1995 ; *Les langues du roman. Du plurilinguisme comme stratégie textuelle*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1999 ; *Langagement. L'écrivain et la langue au Québec*, Montréal, Boréal, 2000.

⁹ GOULET, Pierre, *Le Lys rouge. Pontiac, l'Indien qui voulait sauver la Nouvelle-France*, Montréal, VLB éditeur, 1994, p. 100.

¹⁰ *Ibidem*, p. 13.

¹¹ *Ibid.*, p. 198.

La conscience d'une identité canadienne alimente la résistance des habitants francophones, abandonnés par le roi de France, qui, selon un personnage indien « s'était endormi » mais allait se réveiller pour chasser les Anglais du pays. Lorsqu'un chef des occupants demande à un Canadien de cesser « d'abuser les Indiens en leur faisant miroiter un éventuel retour de la France », il reçoit une réponse catégorique qui exclut l'idée d'une identité française : « – Qui vous parle de la France ? s'indigne le vieil homme. Nous vivons icitte au Canada..... »¹².

La position d'infériorité des Canadiens-français s'associe à l'usage de l'anglais qui alimente leur sentiment d'être étrangers dans leur propre pays et de se voir dépouillés de leur identité même. Les réactions négatives soulevées par la parole en anglais, surgies du passé lointain où ils ont dû supporter l'humiliation de la défaite, sont devenues chroniques, se manifestant fréquemment même à des époques plus proches de nous. La lettre de Pierre à Jean, incluse dans le roman de Fernand Ouellette *La mort vive* n'en est qu'un témoignage parmi tant d'autres : « Notre maison est située sur la route de la « Petite Irlande ». De bonnes gens qui y habitent s'adressent à nous en anglais. Même à Percé nous ne pouvons échapper à notre maladie, à notre sentiment d'être étrangers dans ce pays ».

L'errance de la patrie, sans cesse recherchée pour être à nouveau perdue, se trouve intimement liée au traitement infligé par l'occupant anglais et aux politiques linguistiques qui brisent l'unité *langue-patrie*. Tel est le cas de la famille Landry dont descend l'écrivaine Gabrielle Roy. La révélation du déracinement qui l'a privée de la patrie et ensuite de la langue est réalisée par étapes lorsque, adolescente, elle entend pour la première fois l'histoire de sa famille, victime du Grand Dérangement. Dans son livre autobiographique *La Détresse et l'enchantement*, nous lisons un dialogue émouvant entre la fillette qu'elle était et sa mère. On apprend à petits coups que la recherche d'une patrie où l'on parlât français faisait partie du grand projet de prolonger le Québec vers l'Ouest auquel ont cru son grand-père Landry et son propre père. Après avoir quitté le Connecticut où le Grand Dérangement avait porté sa famille, le grand-père ne revient plus dans « le pays d'Évangéline », mais au Québec d'où il part à nouveau au Manitoba donnant cours à l'impulsion d'étendre l'usage du français entre les deux océans. C'est un projet justifié si l'on pense à la peau de chagrin de la francophonie nord-américaine qui a vu le taux des francophones diminuer sensiblement à la suite de la politique de colonisation, sans doute, mais aussi à cause de la législation qui a réduit l'enseignement de la langue française en dehors du Québec. Telle est la loi Thornton de 1916 qui abolit l'enseignement du français au Manitoba et avec lui, à en croire Gabrielle Roy, le grand projet de mettre les deux langues en équilibre dans la Confédération. Si la première fois le problème du rapport territorial entre l'anglais et le français est posé par la relation des paroles du prêtre colonisateur dans les termes d'une concurrence à soutenir – « Il parlait de belles terres riches où nous devrions nous hâter de prendre notre place avant les Écossais et les Anglais qui arrivaient à grand flot. Il disait que tout le pays, d'un océan à l'autre, nous revenait, à nous, de sang français à cause des explorateurs français qui l'avaient les premiers parcouru »¹³ –, la deuxième fois, lorsque la mère de la future écrivaine parle de son mari, c'est le désir de celui-ci d'équilibrer les deux langues qu'elle invoque : « Il croyait, comme le prêtre colonisateur jadis, que tout l'Ouest, jalonné de petites colonies, serait *au moins à moitié français d'un océan à l'autre* »¹⁴. Et l'auteure de surenchérir réactualisant la question : « On

¹² *Ibid.*, p. 69.

¹³ ROY, Gabrielle, *La Détresse et l'enchantement*, Montréal, Boréal, 1988, p. 27.

¹⁴ *Ibidem*, p. 29

m'avait souvent relaté qu'alors il (mon père) poursuivait l'idée que les Canadiens français devraient venir en grand nombre dans l'Ouest, en dépit de toutes les difficultés, prolongeant le Québec jusqu'à l'autre bout du pays, en sorte qu'y serait réalisé cet *heureux équilibre entre le français et l'anglais que l'on s'attache tellement aujourd'hui à obtenir*¹⁵. C'est en relatant les différentes tentatives faites dans ce but que la mère fait reprendre à sa fille la question « Encore sans patrie ? ». La réponse « Oui et non », donnée plusieurs fois, maintient l'incertitude à ce sujet tandis que le dénombrement continue en complétant un axe qui paraît indestructible : *patrie-langue française-maison* :

« Cette troisième petite patrie, à vrai dire, c'était près du village de Saint-Léon [...] qu'elle avait pris naissance. C'est là que grand-père avait obtenu sa concession et y avait édifié une maison à deux corps de logis, haut et bas-côté, comme sa maison de Saint-Alphonse-de-Rodriguez. Ces gens-là étaient étonnants, il faut le dire : ils laissaient tout derrière eux, pour recommencer à refaire tout pareillement à l'autre bout du monde. [...] Je pense aux oiseaux qui, où qu'ils aillent dans l'immensité ouverte à leur choix, y construisent toujours le même nid. [...] Leurs voisins, des compatriotes presque tous du Québec, ne parlaient que le français [...] Il avait créé un beau domaine, maison, grange, jolies dépendances, puits à margelle, silos, et il avait dû mourir heureux, assuré d'avoir laissé à sa descendance *une patrie définitive* »¹⁵.

Les *transferts linguistiques* courants chez les jeunes sont perçus comme une grande perte identitaire. La jeune Gabrielle assiste avec impuissance à la solitude des parents dont les enfants ne parlent plus le français. La tante Luzina et l'oncle Excide n'en sont qu'un exemple de parents condamnés à une double mort, la mort naturelle et la mort par le faussement de leur identité linguistique sur les monuments funéraires :

« Deux hautes pierres analogues me faisaient face, debout, l'une à côté de l'autre, portant en caractères qui me sautèrent aux yeux, l'une *Father*, l'autre *Mother*. [...] Ainsi donc, eux qui n'avaient été *Father* et *Mother* pour personne au cours de leur vie, le seraient à jamais sous le ciel pur, dans ce petit cimetière du bout du monde. Ils m'étaient ravis aujourd'hui plus complètement qu'ils ne l'avaient été le jour de leur mort »¹⁶.

L'évidence du sort tragique de toute une communauté linguistique s'en trouve accrue et le désir de se venger de toute cette « misère » dont elle était issue vient sans doute de la solidarité avec les ancêtres. La relation du combat identitaire est déplacée dans le domaine de l'enseignement par la double expérience d'élève appartenant à une minorité linguistique et d'enseignante de l'auteure. Dès le début de ces études, elle a eu l'intuition de la voie à prendre pour le faire avant que l'entretien avec le directeur Mackintyre de l'École Normale anglaise de la rue Logan ne le formule en clair : « Travaillez votre français. Soyez-lui fidèle. Enseignez-le quand l'heure viendra, autant que vous le pourrez... sans vous faire prendre. Mais n'oubliez pas que vous devez être excellente en anglais aussi. *Les minorités ont ceci de tragique, elles doivent être supérieures ou disparaître...* »¹⁷.

¹⁵ *Ibid.*, p. 49.

¹⁶ *Ibid.*, p. 63.

¹⁷ *Ibid.*, p. 85.

« *La loi inique* » qui interdisait l'enseignement de la langue française au Manitoba oblige les bonnes sœurs à développer une stratégie qui leur permette d'éviter les heurts avec les autorités scolaires : faire vite disparaître des pupitres les livres français et sortir les livres d'anglais, effacer en vitesse le tableau noir si des mots français y étaient inscrits au moment où un inspecteur s'avisait de pénétrer en territoire ennemi, apprendre aux élèves des comptines et des chansons en anglais pour cacher le fait qu'ils maîtrisaient à peine un « soupçon d'anglais » et surtout faire parler les meilleurs élèves de la classe. Or, Gabrielle sauvait la classe aussi bien en anglais qu'en français et accumulait des médailles attribuées par le Manitoba et le Québec. L'excellence comme arme vengeresse a fait avancer Gabrielle vers un engagement plus profond dans la voie du bilinguisme. Elle dépasse le bilinguisme purement fonctionnel, situationnel, par la connaissance des deux cultures, anglaise et française, ce qui de nos jours reste encore un desideratum. La déficience des programmes scolaires pour l'enseignement de la littérature française la fait pencher du côté de la littérature anglaise :

« Je me souviens du vif intérêt que je pris à la littérature anglaise aussitôt que j'y eus accès. Et pour cause. De la littérature française, nos manuels ne nous faisaient connaître que Louis Veuillot et Montalembert – des pages et des pages de ces deux-là, mais rien pour ainsi dire de Zola, Flaubert, Maupassant, Balzac mêmes. Quelle idée pourrions-nous avoir de la poésie française ramenée presque entièrement à François Coppée, à Sully Prudhomme et au *Lac* de Lamartine, si longtemps rabâché qu'aujourd'hui par un curieux phénomène - de rejet peut-être – je n'en saurais retrouver un seul vers »¹⁸.

Seul le « pétillant Alphonse Daudet » équilibre un peu la balance lui faisant connaître la « première gracieuse prose française » qui l'a fait vivre plus tard une totale liberté d'esprit en Provence. Autrement, la littérature française lui aurait paru bien « terne à côté de l'anglaise ». « Qu'en aurait-il été de moi si, à cet âge, j'avais eu accès à Rimbaud, Verlaine, Baudelaire, Radiguet ? » se demande-t-elle¹⁹. C'est par Shakespeare que la connaissance de la littérature anglaise lui apparaît comme « un bienfait » : « [...] encore qu'il m'échappât beaucoup de cette grande voix, je fus prise par sa sauvagerie passionnée, alliée parfois à tant de douceur qu'elle ferait fondre le cœur, à ce flot d'âme qui nous arrive tout plein de sa tendresse et de son tumulte »²⁰. La première représentation du *Marchand de Venise* au théâtre de Winnipeg, la lecture de *Macbeth* et la présentation en classe, devant un inspecteur ravi, du grand monologue de Macbeth « *-Is this a dagger which I see before mine eyes..* » ont mis un frein aux tendances guerrières clairement exprimées par « Miss Roë », en la disposant à l'entente plutôt qu'à l'extrémisme. « Il ne s'agissait plus enfin de français, d'anglais, de langue proscrire, de langue imposée. Il s'agissait d'une langue au-delà des langues, comme celle de la musique, par exemple »²¹.

Nous retrouvons la même disponibilité à l'égard de la grande culture anglaise chez les personnages de Francine Noël, dans le roman *Maryse*, toujours sous le charme de *Macbeth*. En écoutant Maryse en train de réciter des passages de *Macbeth*, François, « qui rentrait, survolté, d'une réunion de la MSA s'était écrié : – C'est beau l'anglais, tout de même »²².

¹⁸ *Ibid.*, p.71.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*, p.72.

²¹ *Ibid.*, p. 74.

²² NOËL, Francine, *Maryse*, p. 30

La série des paradoxes engendrés par le bilinguisme reste ouverte pour Gabrielle Roy. Elle qui trouvait comme jeune élève à l'École normale que la personnalité d'un enfant ne pouvait s'épanouir que dans sa langue maternelle, poursuit la recherche de son identité en cherchant des repères de « l'autre côté », en Europe. En France, elle veut prendre des cours d'art dramatique et c'est une pièce de Bernard Shaw, traduite en français qu'on lui propose. Elle « ne se retrouve pas » à Paris, malgré le fait que l'obstination de la Canadienne qu'elle était à conserver sa langue ait provoqué de l'admiration autour d'elle. Excepté le français, seule la Place de la Concorde satisfait sa nostalgie des larges espaces canadiens :

« Cette noble place m'était devenue ce que Paris avait pour moi de plus précieux. C'était un peu de ma plaine natale redonnée à mon âme qui découvrait ici s'en être langue infiniment. Son ampleur au cœur de la ville resserrée m'était sujet d'aise toujours. Tout à coup je respirais à fond. Peut-être ce grand espace libre l'était-il d'autant plus qu'il se trouvait contenu entre des œuvres de pierre. Jamais je ne l'avais traversé sans me mettre à rêver d'y voir prendre et tournoyer une des tourmentes de neige de mon pays. J'imaginais combien il serait beau d'y voir le déroulement de la blanche fureur »²³.

Traversant la Manche pour essayer Londres, le résultat est nettement supérieur, mais elle ne passe pas pour autant de l'autre bord. C'est là qu'elle prend la décision d'écrire en français et en rentrant sur le continent américain, ce n'est pas son Manitoba natal qu'elle veut retrouver, mais le Québec de ses grands-parents français. Le choix qui a coupé son parcours vers l'acculturation est déterminé par la langue française qui définissait le mieux son identité :

«[...] or cette histoire que j'avais découverte m'attendait pour ainsi dire au réveil et qui venait si bien, elle me venait dans les mots de ma langue française. Pour moi qui avait pensé que j'aurai intérêt à écrire en anglais, qui m'y étais essayé avec un certain succès, qui avais tergiversé, tout à coup il n'y avait plus d'hésitation possible : les mots qui me venaient aux lèvres, au bout de ma plume, étaient de ma lignée, de ma solidarité ancestrale. Ils me remontaient à l'âme comme une eau pure qui trouve son chemin entre des épaisseurs de roc et d'obscurs écueils. Je ne m'étonnais pas d'ailleurs que ce fut en Angleterre, dans un hameau perdu de l'Essex, chez des gens hier inconnus de moi, que je naissais enfin peut-être à ma destination, mais sûrement en tout cas à mon identité propre que jamais plus je ne remettrais en question »²⁴.

Comme enseignante, la future écrivaine change de tonalité devenant de façon déclarée favorable à la réconciliation. Enseignant l'anglais au début de sa carrière à une classe « bigarrée », aux enfants d'immigrants – Russes, Polonais, Italiens, Espagnols, Irlandais, Tchèques, Flamands – elle la trouve à l'image de son pays qui est l'un des « plus richement pourvus en variété ethnique ». Gabrielle Roy suppose que le frère Joseph qui lui avait attribué cette classe avait deviné qu'elle était née « pour servir la Société des Nations » et que ces petits enfants de tous les coins du monde l'avaient emmené « *au rêve de la grande entente* » qui n'a pas cessé depuis de la poursuivre²⁵.

²³ ROY, Gabrielle, *Op. cit.*, p. 285.

²⁴ *Ibidem*, p. 392.

²⁵ *Ibid.*, p.125.

L'évolution représentative de Gabrielle Roy de l'attitude « guerrière » vers l'attitude « pacifique », donnant lieu à une interprétation métaphorique du conflit des langues, se reflète pleinement au plan lexical. En se rappelant son expérience scolaire, elle utilise souvent le champ lexical du mot « guerre » en jouant sur la synonymie et la variation des collocations. Les enquêteurs du Department of Education se trouvaient sur « le sentier de la guerre », après leur départ les élèves recommençaient leur « sourde guérilla » afin d'« user l'adversaire ». Obligée d'étudier à l'École Normale anglaise, la jeune Gabrielle adopte le même vocabulaire guerrier pour évaluer ses chances de défendre le français :

« Dans ma classe d'environ soixante-quinze élèves ; nous n'étions que cinq ou six de langue française, dont deux jeunes filles de la campagne, si timides qu'un regard de la part de n'importe lequel des professeurs les faisaient déjà rentrer sous terre. Qu'espérer de pareilles *recrues* ? Je vis dès l'abord que si jamais j'étais contrainte à *livrer bataille* ici, ce serait avec une bien petite *armée*. Car pour quelque temps, l'école m'apparut comme *un champ de bataille à venir*, et pas autre chose. Jusqu'ici la *tactique à employer contre l'adversaire anglais* avait été le tact, la *stratégie* fine, la désobéissance polie. Maintenant j'imaginai le moment venu de « *croiser le fer* »²⁶.

Elle finit par entendre « le langage de l'amitié » après la discussion avec le vieux docteur Mackintyre, un Écossais qui avait vécu les mêmes frustrations pendant son enfance. Son comportement social en est modifié dans le sens qu'elle devient consciente des conséquences de l'extrémisme de ceux qui les poussaient à refuser d'apprendre l'anglais : « l'isolement tragique » et plus tard une nouvelle « expatriation ». C'est à ce moment-là que le rêve de gagner « la province-mère » prend contour. A Montréal, dans une « atmosphère d'errance, de Babel » le bilinguisme lui paraît plus facile à supporter :

« Car si c'était déjà une sorte de malheur d'être né au Québec, de souche française, combien plus ce l'était, je le voyais maintenant, en dehors du Québec, dans nos petites colonies de l'Ouest canadien. Ici, du moins, en marchant [...] j'avais sans cesse à droite et à gauche recueilli le son de voix parlant français avec un accent qui m'avait peut-être paru un peu lourd après celui de Paris, mais c'étaient paroles, c'étaient expressions des miens, de ma mère, de ma grand-mère, et je m'en sentais réconfortée »²⁷.

Dans les conditions de la mondialisation, le nouveau statut de « *lingua franca* » de l'anglais dispose davantage à la pacification. L'idée de « solidarité américaine », le « courant planétaire en faveur de la diversité des cultures », la nécessité de « prendre le virage d'un aménagement linguistique pluriel », le « bilinguisme individuel » où l'anglais est une « corde de plus à son arc » sont des formulations du Rapport Larose²⁸ de 2001 qui témoignent d'un regard nouveau sur la guerre des langues qui semble connaître une trêve au moins, reléguant les aspects conflictuels au plan strictement individuel.

²⁶ *Ibid.*, p.82, (n. s.).

²⁷ *Ibid.*, p.502.

²⁸ LAROSE, Gérald et alii, *Le français, une langue pour tout le monde. Une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, Québec, 2001.

DÉCALAGE LANGAGIER : LE SENTIMENT DE LA LANGUE CHEZ LES ÉCRIVAINS QUÉBÉCOIS¹

Lise GAUVIN
Université de Montréal (Canada)

RÉSUMÉ

L'écrivain québécois partage avec celui des autres littératures francophones une sensibilité particulière à la problématique des langues, sensibilité qui s'exprime par de nombreux témoignages attestant à quel point l'écriture, pour chacun d'eux, devient synonyme d'inconfort et de doute. La notion de *surconscience* renvoie à ce que cette situation d'inconfort dans la langue peut avoir à la fois d'exacerbé et de fécond. Je crois en effet que le commun dénominateur des littératures dites émergentes, et notamment des littératures francophones, est de proposer, au cœur de leur problématique identitaire, une réflexion sur la langue et sur la manière dont s'articulent les rapports langues/littérature dans des contextes différents. La complexité de ces rapports, les relations généralement conflictuelles- ou tout au moins concurrentielles- qu'entretiennent entre elles une ou plusieurs langues, donnent lieu à cette *surconscience* dont les écrivains ont rendu compte de diverses façons. Je me propose de retracer le *sentiment de la langue* exprimé par les écrivains québécois au cours des époques ou plus exactement les déplacements dans le discours sur la langue tel qu'il apparaît en littérature québécoise. Quels en sont les modèles ? Jusqu'à quel point ce discours est-il orienté sur le rapport centre-périphérie ? Dans quelle mesure ce discours a-t-il donné lieu à des concepts nouveaux visant à rendre compte d'une situation vécue comme problématique ? Tel sera le sujet de cette communication

J'ai eu l'occasion d'explorer, au cours des dernières années, les rapports langues/littérature tels qu'ils se présentent dans la littérature québécoise et dans certaines autres littératures francophones. Ce que l'écrivain québécois a en commun avec ses collègues de ces autres littératures, c'est ce que j'appelle une *surconscience linguistique*, c'est-à-dire une conscience de la langue qui devient à la fois un objet de discours et de métadiscours, un lieu de réflexion privilégié sur le rôle et la nature de la chose littéraire. Écrire devient alors un véritable « acte de langage ». Acte qui engage aussi bien le statut d'une littérature et sa place sur l'échiquier mondial que les modalités d'écriture, c'est-à-dire les poétiques individuelles. L'écrivain québécois partage avec celui des autres littératures francophones une sensibilité particulière à la problématique des langues, sensibilité qui s'exprime par de nombreux témoignages attestant à quel point l'écriture, pour chacun d'eux, devient synonyme d'inconfort et de doute. La notion de *surconscience* renvoie à ce que cette situation d'inconfort dans la langue peut avoir à la fois d'exacerbé et de fécond. Cette situation, Gaston Miron l'avait un jour résumée dans une admirable formule : « Parfois je m'invente, tel un naufragé, dans toute l'étendue de ma langue² ». Il y a dans cette phrase à la fois l'envers et l'endroit d'une même réalité, soit la possibilité de naufrage ou d'invention, d'invention et de naufrage, l'un et l'autre inextricablement liés.

¹ Le texte qui suit est une synthèse tirée d'un ouvrage récent : *Langagement. L'écrivain et la langue au Québec*, Montréal, Boréal, 2000.

² Cf. Lise Gauvin, *L'écrivain francophone à la croisée des langues*, Paris, Karthala, 1997, p.57.

Je crois en effet que le commun dénominateur des littératures dites émergentes, et notamment des littératures francophones, est de proposer, au coeur de leur problématique identitaire, une réflexion sur la langue et sur la manière dont s'articulent les rapports langues/littérature dans des contextes différents. La complexité de ces rapports, les relations généralement conflictuelles- ou tout au moins concurrentielles- qu'entretiennent entre elles une ou plusieurs langues, donnent lieu à cette surconscience dont les écrivains ont rendu compte de diverses façons.

La littérature québécoise, comme la plupart des littératures francophones, a été désignée tour à tour de littérature régionale, périphérique ou mineure. Mais cette dernière désignation, si on la rapporte à ceux qui l'ont mise de l'avant, à savoir Deleuze et Guattari, d'après Kafka, n'a rien de péjoratif. Il s'agit simplement de nommer ainsi la « littérature qu'une minorité fait dans une langue majeure », littérature qui est affectée d'un fort coefficient de déterritorialité. Plus largement encore, cette notion désignerait « les conditions révolutionnaires de toute littérature au sein de celle qu'on appelle grande ou établie³ », dans la mesure où chaque écrivain doit, de quelque lieu qu'il provienne, « trouver son propre point de sous-développement, son propre patois, son tiers-monde à soi, son désert à soi ». Les littératures dites régionales et périphériques deviennent ainsi emblématiques de la condition même de l'écrivain. Proposition séduisante bien que, par son désir de revaloriser la déterritorialisation même, elle semble faire l'impasse sur la douleur et l'angoisse liées à la condition du mineur : cette question a été longuement examinée lors d'un colloque récent*. Je mentionne en passant, sans avoir ici le temps de m'y arrêter, que cette étrangeté de et dans la langue a été reprise en force, récemment, par Jacques Derrida, à propos de l'écrivain marocain Abdelkebir Khatibi, dans *Le Monolinguisme de l'autre*⁴.

Parmi les conditions révolutionnaires que je viens d'évoquer, l'une des premières est celle qui fait que l'écrivain est, à cause de sa situation, condamné à penser la langue. Amère et douce condamnation que celle-ci. La proximité des autres langues, la situation de diglossie dans laquelle il se trouve le plus souvent immergé, une première déterritorialisation constituée par le passage de l'oral à l'écrit, et une autre, plus insidieuse, créée par des publics immédiats ou éloignés, séparés par des historicités et des acquis culturels et langagiers différents, sont autant de faits qui l'obligent à énoncer des stratégies de détour. Stratégies qui prennent les formes les plus diverses, qui vont de la transgression pure et simple à la mise en place de systèmes astucieux de cohabitations de langues ou de niveaux de langues, qu'on désigne généralement sous le nom de plurilinguisme ou d'hétérolinguisme textuel. Cette situation particulière dans la langue est bien résumée par une phrase du romancier africain Henri Lopès : « L'écrivain français écrit français. Nous, nous écrivons en français »⁵. Ce dernier exprime ainsi ce qu'en d'autres termes on pourrait désigner comme le sentiment d'un décalage langagier.

Tout écrivain doit trouver sa langue dans la langue commune, car on sait depuis Sartre qu'un écrivain est toujours un étranger dans la langue où il s'exprime même si c'est sa langue

³ G. Deleuze et F. Guattari, *Kafka. Pour une littérature mineure*, Paris, Minuit, 1975, p.33-34.

* Jean-Pierre Bertrand et Lise Gauvin dir., *Littératures mineures en langue majeure*, Bruxelles et Montréal, Peter Lang et PUM, 2003.

⁴ Paris, Galilée, 1996. « L'écriture entre les langues », conférence prononcée à Tokyo en 1991.

⁵ « L'écriture entre les langues », conférence prononcée à Tokyo en 1991.

natale⁶ et qu'« écrire une langue, c'est s'éloigner d'une langue⁷ » (Michel Tremblay). Mais la surconscience linguistique qui affecte l'écrivain francophone- et qu'il partage avec d'autres minoritaires- l'installe encore davantage dans l'univers du relatif, de l'a-normatif. Ici, rien ne va de soi. La langue, pour lui, est sans cesse à (re)conquérir. Partagé entre la défense et l'illustration, et sachant par avance qu'écrire, ce n'est jamais ni défendre ni illustrer quoi que ce soit et même pas une langue, il doit négocier son rapport avec la langue française, que celle-ci soit maternelle ou non. Comment donc se situer entre ces deux extrêmes que sont l'intégration pure et simple au corpus français et la valorisation excessive de l'exotisme, c'est-à-dire comment en arriver à cette véritable « esthétique du divers » revendiquée par Segalen et, à sa suite, par Glissant ainsi que par les signataires du manifeste *Éloge de la créolité*⁸ ?

Pour toutes ces raisons, j'ai déjà proposé de substituer à l'expression « littératures mineures » celle, plus adéquate me semble-t-il, de littératures de l'intranquillité, empruntant à Pessoa ce mot aux résonances multiples. Bien que la notion même d'intranquillité puisse désigner toute forme d'écriture, de littérature, je crois qu'elle s'applique tout particulièrement à la pratique langagière de l'écrivain francophone, qui est fondamentalement une pratique du soupçon.

« Ce qui caractérise notre temps, c'est ce que j'appelle l'imaginaire des langues, c'est-à-dire la présence à toutes les langues du monde », déclare Édouard Glissant⁹. Et l'écrivain de préciser : « Aujourd'hui, même quand un écrivain ne connaît aucune autre langue, il tient compte, qu'il le sache ou non, de l'existence de ces langues autour de lui dans son processus d'écriture. On ne peut plus écrire une langue de manière monolingue. On est obligé de tenir compte des imaginaires des langues¹⁰ ». Bien que ce processus touche les écrivains de toutes les cultures, Glissant parle du « tourment de langage » particulier à ceux qui « appartiennent des zones culturelles où la langue est (...) une langue composite¹¹ ». Dans le cas où une langue domine l'autre, ajoute-t-il, « le ressortissant de la langue dominée est davantage sensible à la problématique des langues ». Du « tourment de langage » à « l'imaginaire des langues » : ne peut-on voir dans ces deux énoncés l'histoire même de la littérature québécoise ?

C'est du moins l'hypothèse que je formule et que je me suis appliquée à démontrer dans un ouvrage récent intitulé *Langagement* et portant sur « l'écrivain et la langue au Québec » (voir note 1). En voici donc très brièvement les principales conclusions en ce qui concerne le sentiment de la langue exprimé par les écrivains québécois au cours des époques ou plus exactement les déplacements dans le discours sur la langue tel qu'il apparaît en littérature québécoise.

Percevant leur littérature comme une littérature de colonie, les écrivains du 19^e siècle décrivent leur langue comme une langue d'exil et insistent sur la distance qui les sépare, aussi bien physiquement que symboliquement, de la mère-patrie. Ainsi de Crémazie cherchant

⁶ Sartre dit exactement ceci : « On parle dans sa propre langue, on écrit en langue étrangère » (Les Mots, Gallimard, 1972, p.135).

⁷ Possibles, vol.11, no 3, printemps-été 1987.

⁸ Jean Bernabé, Patrick Chamoiseau et Rafael Confiant, *Éloge de la créolité*, Gallimard, 1989.

⁹ « L'imaginaire des langues », entretien avec Lise Gauvin, dans *Introduction à une Poétique du divers*, Montréal, P.U.M. "Prix de la revue Études françaises", 1995; Paris, Gallimard, 1996, p.112.

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*, p.111.

désespérément à obtenir l'attention du « vieux monde » et allant jusqu'à imaginer que le recours à une langue différente - comme le serait le huron ou l'iroquois- aiderait à faire reconnaître la littérature alors en émergence. Cet exotisme par la langue permettrait aux textes d'être traduits et, de cette façon pense-t-il, de mieux traverser l'océan grâce au cachet d'authenticité qui leur serait conféré. Moderne par cet éloge de la traduction, Crémazie n'en est pas moins le porte-parole de son temps par sa manière de concevoir la littérature en termes de norme et d'écart, soit comme une littérature française de la périphérie, donc doublement exilée : à la fois par sa langue et par ses lieux de production. Les générations qui suivent sont elles aussi prisonnières de cette problématique, les unes cherchant à accentuer leur différence par la mise en évidence de particularismes langagiers, les autres se contentant d'afficher une langue désespérément lisse, jouant à fond la carte de l'universel confondu avec l'hypercorrection. Attitudes trop symétriques pour ne pas être, d'une certaine façon, apparentées. Elles reposent toutes deux en effet sur une idéalisation de la langue qui, à partir de la notion de langue d'exil conduit à celle de langue-refuge, soit une langue qui servirait de (seul ?) fondement à une spécificité. Les deux attitudes, de plus, supposent une conception territoriale de la littérature, et, somme toute, exotisante puisque le comparant reste dans tous les cas le modèle extérieur et centriste. Il s'agit donc de savoir si une communauté peut ou non instituer sa littérature à partir d'une différenciation linguistique. Il n'en reste pas moins que pour Crémazie comme pour les groupes qui ont suivi jusque vers la deuxième moitié du XX^e siècle, la question du rapport à la langue se pose avant tout en terme de légitimation par rapport à la littérature-mère.

À partir des années 1960, cette même question prend une orientation nouvelle : pour les écrivains de Parti pris, elle ne saurait se discuter sans une analyse préalable du contexte politique et de la position de classe de l'écrivain. Prenant conscience de l'état de domination et de demi-colonialisme dans lequel se trouve alors la société québécoise, ces écrivains perçoivent la dégradation de leur langue comme effet de cette domination. La langue devient pour eux symptôme et cicatrice. Poètes et romanciers s'engagent alors dans une pratique volontariste d'une « langue humiliée » appelée joual et parlée par les classes laborieuses. Plus encore, ils décrivent leur propre étrangeté dans la langue et leur inconfort devant un matériau qui, par bien des points, leur échappe, démontrant et démontant en des textes-phares, sorte de blues de la dépossession, leur propre aliénation dans le langage. Il ne s'agit plus d'attirer l'attention du « vieux monde », mais de créer les conditions nécessaires à l'établissement d'une littérature qui ne soit pas pure convention. La modernité littéraire s'interroge à son tour sur les présupposés d'une langue, de toute langue, et le rapport au code qui les sous-tendent. De leur côté, les femmes qui écrivent insistent sur l'effraction et la transgression indispensables à l'avènement d'une parole et d'une écriture qui prennent véritablement en compte le féminin. Bien que toujours marquée, la langue est désormais perçue comme une terre nouvelle à défricher et à déchiffrer, un terrain ouvert à tous les possibles, que ceux-ci soient avant tout ludiques, comme c'est le cas pour les écrivains de la modernité, ou subversifs, comme le proposent les écritures au féminin. À la langue symptôme et cicatrice succède la langue laboratoire et transgression. Plus récemment enfin, des écrivains venus d'ailleurs ont repensé la problématique des rapports langues-littérature et témoigné à leur manière de la traversée des cultures nécessaire à tout acte créateur. La langue y devient passage et trace, à la fois objet de deuil, de désir et de fascination.

Dans les oeuvres narratives, les manifestations du jeu des langues sont également l'occasion de diverses transformations. De Parti pris à Tremblay, de Ducharme aux romanciers des années 80, et à ceux dont le parcours passe par l'expérience d'autres langues que le français,

on peut apercevoir des changements qui, en modifiant la fonction des langues ou des niveaux de langue dans le récit, transforment les poétiques romanesques Du réalisme au carnavalesque, de la modernité à la post-modernité, les esthétiques évoluent vers un détronement progressif du narrateur en faveur d'une parole à relais et d'un mixage de codes qui modifient en profondeur l'horizon du récit.

Passage donc du tourment de langage à l'imaginaire des langues : tel me semble l'itinéraire emprunté par les écrivains québécois au cours des dernières décennies. Il m'est arrivé de proposer, toujours à titre d'hypothèse¹², que le sentiment de la langue s'est peu à peu modifié à cause d'une nouvelle distribution des fonctions du langage dans la société québécoise. C'est-à-dire qu'en même temps que la langue se reterritorialise, l'écriture se déterritorialise et prend des distances avec la problématique identitaire. Dans cette perspective, le mouvement des années 60 est à comprendre comme une réponse à la difficulté de faire du français, dans la situation québécoise de l'époque, une langue moderne, urbaine, une langue de société et d'État. En somme, pour reprendre le schéma du socio-linguiste Henri Gobard, je dirais que le véritable enjeu n'était pas entre des variétés du français, ou dans un désir exacerbé de distinction par rapport au modèle français, mais dans la volonté de donner au français un statut de langue véhiculaire. Le débat se situait moins entre le vernaculaire québécois et le français châtié ou académique (référentiaire) qu'entre le français et l'anglais, alors utilisé comme langue véhiculaire, du moins dans les grands centres urbains comme Montréal. D'où le militantisme. D'où le joul comme dénonciation d'un no man's langue ou d'une contamination involontaire. Une fois le statut accordé au français, la distribution s'est modifiée. Non seulement les attitudes des écrivains changent, mais l'opposition entre français vernaculaire et référentiaire tend à disparaître également. L'intervention d'autres langues devient possible. Le plurilinguisme est moins vécu sous forme de tension que de polysémie verbale et textuelle.

L'identification d'une littérature québécoise, en même temps qu'elle passe par la question de la langue, la dépasse également, dans la mesure où cette littérature a acquis un niveau d'autonomie suffisant pour, jusqu'à un certain point, éviter la cristallisation sur ce sujet et légitimer ses propres usages. La thématization de la langue, si elle envahit aussi bien les arts visuels que la poésie, n'a plus rien des crispations ataviques. Là comme ailleurs, la langue est devenue un espace de liberté et d'invention. Deux attitudes me paraissent à cet égard particulièrement significatives du nouveau sentiment de la langue qui anime les créateurs contemporains. Celle d'un Rober Racine s'appropriant les mots du dictionnaire pour les exhiber dans ses pages-miroirs ou créant son Parc de la langue française dans lequel les mots tiennent lieu de haltes et de paysage. Il faut voir dans ce travail, non pas une sacralisation de la norme, mais plutôt une appropriation de tout le champ - au sens propre comme au figuré - de la langue par un artiste qui a choisi de faire sortir les mots de leur gangue livresque et de les livrer nus à l'imagination du lecteur devenu spectateur ou simple promeneur. Désacralisation qui, dans le dernier recueil de Paul-Marie Lapointe, *Le Sacre*¹³, prend l'aspect d'un retournement parodique : les jurons caractéristiques des Québécois y deviennent les figures d'un jeu à la fois irrévérencieux et poétique. On retrouve une liberté analogue, dans le domaine du récit, chez des auteurs qui, tel Gaétan Soucy, ne craignent pas de mélanger québécismes et néologismes au français le plus

¹² « Poétiques de la langue et stratégies textuelles », dans *Objets et méthodes de la recherche littéraire*, Montréal, XYZ, 1993, p. 339.

¹³ L'Hexagone, 1998.

châtié. La langue est alors perçue comme un espace de fiction plus que de friction. Le décalage langagier devient à la limite le sujet de l'œuvre.

Ni phare ni éCLAIREUR, l'écrivain au Québec est celui qui, sans abdiquer son devoir de vigilance quant au statut social accordé au français, rend compte d'une variance infinie des poétiques. Soit d'un imaginaire de et par la langue, d'une surconscience linguistique qui a évolué peu à peu vers une conscience de la langue comme d'un vaste laboratoire de possibles. Tel est langage dont témoignent ses oeuvres.

« Les mots, pour chacun de nous, écrivait Bakhtine, se partagent en mots personnels et en mots d'autrui, mais les frontières entre ces catégories peuvent être fluctuantes, et c'est aux frontières que se livre le dur combat dialogique¹⁴ ». Ce combat dialogique, en littérature québécoise, s'est transformé peu à peu en histoire d'amour avec la langue.

¹⁴ *Esthétique de la création verbale*, Paris, Gallimard, 1979, p.363.

VOYAGE AMÉRICAIN ET QUÊTE IDENTITAIRE DANS LE ROMAN QUÉBÉCOIS¹

Jaap LINTVELT
Université de Groningen (Pays-Bas)

RÉSUMÉ

Je me propose d'analyser le voyage identitaire de personnages québécois aux États-Unis dans plusieurs romans, parus après 1980. Si le voyage amène les protagonistes à des réflexions sur l'identité culturelle québécoise, confrontée aux caractéristiques de la société des États-Unis, le voyage mime aussi souvent l'évolution de leur identité personnelle. C'est souvent après une crise identitaire au début du roman que les protagonistes se transforment de sédentaires en nomades pour entreprendre un voyage identitaire qui leur permettra de découvrir leur voie dans la vie. En général, nous aborderons donc les aspects thématiques suivants : l'identité personnelle (le motif et l'effet du voyage) et l'identité culturelle (la vision des États-Unis et la vision du Québec).

Dans son étude sur *Le mythe américain dans les fictions d'Amérique* Jean Morency montre que, depuis l'époque de la Renaissance, l'expérience de l'Européen avec le continent nord-américain du Nouveau Monde se caractérise par la dualité de « valeurs antithétiques, entre lesquelles l'homme blanc semble hésiter »². S'il reste encore attaché aux valeurs européennes de la stabilité, recherchée dans la sédentarité (agriculture) et la culture, il est également fasciné par les valeurs nord-américaines, représentées par la liberté du nomadisme (chasse et traite de fourrures) et de la nature³. Selon la tradition européenne, il a l'ambition d'appriivoiser et d'aménager la nature du Nouveau Monde dans la clôture d'un espace planifié comme une « Utopie », mais il est également attiré par l'ouverture de la nature sauvage de « l'Éden »⁴.

Sur le plan de l'identité culturelle et personnelle, ce dualisme ancien se manifeste toujours dans la littérature contemporaine. En effet, « l'opposition nomadisme/sédentarité » se retrouve « dans une large partie de la production romanesque plus récente qui met souvent en scène, non

¹ Cet article s'inscrit dans le cadre de recherches pour un ouvrage collectif sur *Le voyage identitaire. Représentations romanesques et filmiques* (à paraître aux Éditions Nota bene, Québec), dirigé par Jean Morency, Jeanette den Toonder et moi-même.

² Jean Morency, *Le Mythe américain dans les fictions d'Amérique. De Washington Irving à Jacques Poulin*, Québec, Nuit blanche éditeur, 1994, p.17.

³ Voir Morency, *op. cit.*, p.17-18; Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal (Compact), 2001 [2000], chap. III: Un vieux pays neuf? Formation et transformation de la culture et de la nation au Québec; Joseph Yvon Thériault, *Critique de l'américanité. Mémoire et démocratie au Québec*, Montréal, Éditions Québec Amérique, 2002, p. 89-117: L'américanité contre l'europanité.

⁴ Luc Bureau, *Entre l'Éden et l'Utopie. Les fondements imaginaires de l'espace québécois*, Montréal, Québec/Amérique, 1984, p.12.

plus un coureur de bois, mais un artiste ou un intellectuel qui parcourt le monde à la recherche de son moi »⁵.

Je me propose de présenter un panorama du voyage identitaire aux États-Unis dans une dizaine de romans, publiés après 1980. Si le voyage amène les personnages à des réflexions sur l'identité culturelle du Québec, confrontée à celle de la société des États-Unis, le parcours mime aussi souvent l'évolution de leur identité personnelle. Le voyage entretient donc une double relation avec la quête d'identité culturelle et la recherche d'identité personnelle⁶. Dans mon analyse du voyage américain, j'aborderai donc l'identité personnelle (le motif et l'effet du voyage) et ensuite l'identité culturelle (la vision des États-Unis et la vision du Québec).

1. Identité personnelle : motif et effet du voyage

Le départ est souvent motivé au début du roman par une crise d'identité qui incite les protagonistes à entreprendre un voyage qui aura pour effet de leur permettre de découvrir une nouvelle voie dans leur vie personnelle et artistique. Comme les motifs et les effets du voyage identitaire sont intimement liés, ils seront analysés dans chacun des romans selon l'ordre chronologique de leur parution.

Dans *Le voyageur distrait* (1981)⁷ de Gilles Archambault, Michel n'abandonne qu'à contrecœur sa vie sédentaire d'écrivain (15) et de professeur en création littéraire (21) pour faire un voyage américain sur les traces de Kérouac. À l'instigation d'un ami, qui aimerait marquer « le dixième anniversaire de la mort de Kérouac » (21) en lui consacrant ensemble un ouvrage, Michel part de « Montréal » (titre de la partie I) pour « Lowell » (II, III), « New York » (IV) et « San Francisco » (V). Le « souhait de revoir Andrée » (22), son ex-femme, pourrait motiver également sa destination de San Francisco. À la fin de son voyage à travers les États-Unis, Michel est content de retrouver sa vie sédentaire à « Montréal » (VI) avec sa compagne, Mélanie. Ayant l'esprit « sédentaire » (125), il conclut qu'il « n'a jamais été si loin du nomadisme » (142). Conforme à l'exergue de Buzzati, il apprécie alors le « monde fermé, replié sur soi » dans la « paix » de sa vie sédentaire avec Mélanie, enfermé dans le « refuge » de leur « maison », qui « protège contre l'envahisseur » (13).

⁵ Réal Ouellet, Alain Beaulieu et Mylène Tremblay, «Identité québécoise, permanence et évolution». Dans: Laurier Turgeon, Jocelyn Létourneau, Khadyatoulah Fall (dir.), *Les espaces de l'identité*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1997, p.85. Sur le plan de la création littéraire, Monique LaRue, *L'arpenteur et le navigateur*, Montréal, Éditions Fides/ CÉTUQ (Coll. «Les grandes conférences»), 1996, p. 23, transpose ces deux personnalités du sédentaire et du nomade dans les figures de «l'arpenteur» et du «navigateur», qui «seraient en quelque sorte les deux faces de notre identité».

⁶ Voir Éric Landowski, *Présences de l'autre. Essais de socio-sémiotique II*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, p. 91: «De ce point de vue, toute construction identitaire, toute 'quête de soi', passe par un procès de *localisation du monde* – du monde comme altérité et comme présence (plus ou moins 'présente') par rapport à soi. Et inversement, toute exploration du monde, tout 'voyage', en tant qu'expérience du rapport à un ici-maintenant sans cesse à redéfinir, équivaut à un procès de *construction du je*».

⁷ Les pages, signalées entre parenthèses, renvoient à Gilles Archambault, *Le voyageur distrait*, Montréal, L'Hexagone/Typo, 1988 [1981].

Sur le plan artistique, son voyage américain l'a incité de nouveau à l'écriture, car de retour à Montréal, il « s'est engagé à écrire » une « série télévisée » (141). D'ailleurs, le roman lui-même est une mise en abîme de l'écriture, puisque Michel y présente sa « lente confession » « sous forme d'un récit de voyage » (16). Grâce à son voyage identitaire, Michel a surmonté ses problèmes de création, de sorte qu'il a pu reprendre l'écriture.

Petites violences (1982)⁸ de Madeleine Monette s'ouvre sur le voyage de Martine qui a pris le train de Montréal à New York pour échapper à la cruauté mentale et physique (224-225) de son amant, Claude. Comme elle se sentait « malmenée, subjuguée » (45) et blessée (57) par sa « présence » obsessionnelle (61), elle avait « planifié ce voyage comme une fugue » (38), afin de « modifier le cours de [sa] vie » (39). Son départ de Montréal déclenche sa recherche identitaire : « J'avais eu le courage de rompre avec Claude, mais cela ne voulait pas dire que je m'étais métamorphosée du même coup » (47-48).

À New York, elle renoue avec Lenny, avec qui elle a eu une liaison deux ans auparavant. Après avoir poursuivi Martine à New York, Claude l'importune à tel point qu'elle conclut que « c'est fini » (213). Tandis que Claude retourne à Montréal, Martine préfère rester à New York. À la fin du roman, elle partagera encore parfois « le lit avec Lenny », mais elle semble vouloir préserver également son indépendance personnelle, en occupant elle-même son propre « logis » (235).

À New York, Martine prépare des affiches pour la collection de mode d'amis français (48) et elle forme le projet de « filmer des productions à petit budget » et d'écrire son « premier documentaire » (49). À la fin du roman, elle est engagée pour faire un film dans lequel elle veut parler « des agressions de routine et des violences détournées, de celles que l'on commet par amour et conjugalité » (234). Son départ de Montréal pour New York a permis ainsi à Martine de donner un nouveau sens à sa vie, en combinant son indépendance personnelle et sa liaison avec Lenny. Sur le plan professionnel, elle se renouvelle également, en commençant une carrière de cinéaste.

Le voyage américain entrepris par Jack Waterman dans *Volkswagen Blues* (1984)⁹ de Jacques Poulin se caractérise également par la quête identitaire. Au moment où il a atteint « l'âge de quarante ans » (12), il a « l'impression que tout s'écroule » (12). Il a peur de la vieillesse et il a été abandonné par son épouse (135, 148). Accompagné de la métisse Pitsémine, le protagoniste, écrivain sédentaire, va entreprendre un long voyage identitaire de Gaspé à San Francisco, en quête de son frère Théo, qu'il considère comme « la partie de [lui-même] qui a oublié de vivre » (149). Si la recherche identitaire par l'intermédiaire de son frère échoue, Jack fait un grand progrès grâce à sa relation avec Pitsémine qui lui apprendra à mieux se défendre dans la vie. Le voyage sur la piste de l'Oregon fonctionne comme un apprentissage de la vie et de l'amour : « Apprendre des choses sur la

⁸ . Les pages, signalées entre parenthèses, renvoient à Madeleine Monette, *Petites violences*, Montréal, Typo, 1994 [1982].

⁹ . Les pages, signalées entre parenthèses, renvoient à Jacques Poulin, *Volkswagen blues*, Montréal/Arles, Leméac/Actes Sud (Babel), 1988 [1984].

conquête de l'Ouest. Apprendre à vivre. Apprendre à aimer » (175). À la dernière page du roman, Jack et Pitsémine constatent, à leur grande surprise, que leur union a pleinement réussi.

Grégory Francoeur, dans *Une histoire américaine* (1986)¹⁰ de Jacques Godbout, souffre d'une double crise identitaire. Dans sa « vie personnelle », il éprouve une « peine d'amour », causée par la séparation d'avec son épouse, et sur le plan culturel il souffre d'une « peine de politique » (15), résultant du « vote schizophrénique » (16) des Québécois lors du référendum sur la souveraineté en 1980. Comme il estimait que « l'avenir du Québec se situait aux États-Unis » (17), il est parti pour l'Université de Berkeley à San Francisco pour y témoigner de « la culture française en Amérique » (21) et pour mener « une enquête sur l'idée de bonheur » (28).

Au nomadisme du voyage succède la sédentarité de l'écriture en prison. Accusé faussement, Francoeur a été « incarcéré », et c'est là que « l'idée [lui] est venue de rédiger, pour [se] défendre, le récit de cette aventure californienne » (178) : Écrire en prison, se demanda-t-il, est-ce produire une littérature d'évasion ? (71). « C'est en écrivant » qu'il « découvre le sens » (73). Libéré enfin, à la fin du roman, il est content de pouvoir retourner à Montréal (182).

Dans *Copies conformes* (1989)¹¹ de Monique LaRue, Claire Dubé évoque son expérience de San Francisco. Comme mère d'un fils de cinq ans, elle y a passé six mois, parce que son mari a fait des recherches sur l'« interlangue » à l'« Université de Californie à Berkeley » (13). Lorsque son époux doit retourner subitement à Montréal, elle devra récupérer la macro-disquette de son logiciel de traduction. À la fin du livre, elle reçoit en effet « une copie conforme » de la plaquette de son mari (180). Le titre du roman, ainsi que les correspondances intertextuelles avec *Le Faucon maltais* de Dashiell Hammett, invitent à des réflexions sur le vrai et le faux¹². Sur le plan de sa vie personnelle, elle constate, après une courte liaison, que « tout était faux » (123) et qu'elle reste intimement liée à son mari, ainsi qu'à la ville de Montréal (125, 126, 128). Elle conclut alors qu'elle est « la femme d'un seul homme, la mère d'un garçon de cinq ans » (129), et elle a « la certitude » d'aimer son mari et de « savoir que c'était la vérité » (177). Au début de son séjour en Californie, elle avait « cru, naïvement, que ce déplacement [lui] révélerait le sens de [sa] vie. L'anglais, le climat, la proximité de Hollywood : [elle avait] cru à la magie du lieu, au miracle du voyage » (65). À la fin du roman, elle conclut que son voyage à San Francisco lui a permis effectivement de découvrir sa véritable identité féminine : « Ainsi faut-il se déplacer pour

¹⁰ . Les pages, signalées entre parenthèses, renvoient à Jacques Godbout, *Une histoire américaine*, Paris, Seuil, 1986.

¹¹ . Les pages, signalées entre parenthèses, renvoient à Monique LaRue, *Copies conformes*, Montréal, Boréal compact, 1998 [1989].

¹² . Voir Suzan Ireland, « Monique LaRue's *Copies conformes*: an Original Copy », *Quebec Studies*, No. 15, 1992/1993, p.21-30; Karen Gould, « *Copies conformes*: la réécriture québécoise d'un polar américain », *Études françaises*, vol. 29, no. 1, 1993, p.25-35; Jean-François Chassay, *L'ambiguïté américaine. Le roman québécois face aux États-Unis*, Montréal, XYZ éditeur, 1995, p.176-185; Lucie Guillemette, « Formes impures dans *Copies conformes* de Monique LaRue: la jonction du postmodernisme et du féminisme ». Dans: Lucie Joubert (dir.), *Trajectoires au féminin dans la littérature québécoise (1960-1990)*. Québec, Éditions Nota bene, p.87-104; Karin Schwerdtner, « "Comment être dans un monde postmoderne?" une Québécoise en Amérique dans *Copies conformes* », *Studies in Canadian Literature / Études en littérature canadienne*, Vol. 26, No. 1, 2001, p.98-111.

se retrouver. Choisir de rentrer » (185). Aux dernières pages du livre, elle retourne avec son fils à Montréal, pour y retrouver son « amour... » (190).

Sur le plan artistique, l'expérience américaine de Claire Dubé a donné lieu à la narration du récit, qu'elle adresse à son mari, interpellé comme « tu », sous la forme d'un « long discours intérieur »¹³.

Les modes de vie de la sédentarité et du nomadisme sont représentés dans *La pêche blanche* (1994)¹⁴ de Lise Tremblay par deux frères. Alors que Robert est resté sédentaire comme professeur de littérature à l'Université de Chicoutimi, Simon est devenu nomade à cause de son enfance traumatisée. Il passe l'hiver à San Diego, dans une chambre « donnant sur le Pacifique » (11), avant de partir au printemps pour Prince-Rupert en Colombie-Britannique au moment de la « reprise du chantier » (12).

Les deux frères ont souffert de leur enfance dans un milieu familial étouffant, dominé par un père brutal et une mère conformiste, qui « avait peur de tout ce qui était dit » (36). À cause de son infirmité, Simon se sent rejeté par son père qui le désignait comme « l'autre » (27), parce qu'il « ne supportait pas de le voir boitiller comme il le faisait. Cela le dégoûtait » (52). Sa mère aussi « ne voulait plus de chétif » (57). Comme enfant, il savait déjà « qu'il fallait partir » (36), afin de pouvoir se libérer. Pour échapper à cette oppression familiale, Simon était « parti dans l'Ouest », il y a plus de « vingt ans » (22). C'est à San Diego qu'il « arrive à être heureux » dans son « délire américain » (23).

Après avoir reçu la nouvelle de la mort de son père, Simon quitte San Diego pour retourner dans sa petite ville natale au nord. Le lendemain des funérailles, les deux frères vont voir ensemble, pour la première fois de leur vie, « les cabanes de la pêche blanche » (98). « C'était la plus belle vue du monde » (100). Ils osent enfin transgresser l'interdit de leur enfance : « ils avaient désobéi et ils rirent » (101). C'est alors seulement qu'ils réussissent à se libérer de l'oppression paternelle.

Vers la fin du roman, Simon avoue cependant qu'il s'ennuie de son « quai » à San Diego et qu'il se sent un « étranger » (108) à Chicoutimi. Il reprend son « errance » (116) et va partir pour Vancouver. Avant la mort de son père, Robert avait déjà été tenté par l'achat d'une « maison rouge », « située au pied des montagnes, au même niveau que la rivière » (86). À la dernière page du livre, il achète effectivement cette « maison rouge avec l'argent de son père » (117). Depuis ce lieu sédentaire, mais libre et ouvert, en face du Saguenay dans le nord du Québec, il gardera en esprit le contact solidaire avec son frère nomade, au sud des États-Unis, car depuis la fenêtre il pourra « voir très loin au sud » (117). Alors que Simon préfère la liberté du nomadisme américain, Robert combine dans sa maison du Saguenay la sédentarité avec l'évasion imaginaire.

¹³ . Lucie Guillemette, «Le voyage et ses avatars dans *Copies conformes* de Monique Larue: dérive et/ou délire identitaire», *Canadian Issues / Thèmes canadiens. Voyages. Real and Imaginary, Personal and Collective / Réels et imaginaires, personnels et collectifs*. Edited by / Sous la direction de John LENNOX, Lucie LEQUIN, Michèle LACOMBE and / et Allen SEAGER, Vol XVI, 1994, p.81.

¹⁴ . Les pages, signalées entre parenthèses, renvoient à Lise Tremblay, *La pêche blanche*, Montréal, Leméac, 1994.

C'est de nouveau une crise dans la vie personnelle du protagoniste qui provoque le voyage américain dans *Petit Homme Tornade* (1996)¹⁵ de Roch Carrier. En instance de divorce, Robert Martin, professeur d'histoire, a quitté Montréal pour aller jusqu'en Arizona, dans l'espoir d'y voir « plus clair » (10) à son retour.

Comme il « n'a rien publié depuis quelques années » (13), il espère pouvoir reprendre « dignement sa place à la tribune des historiens de la nation » (20), en écrivant l'histoire d'un fermier canadien-français, Joseph Dubois (12). Parodie de l'université moderne, ses recherches sont financées par le « service des projets spéciaux de la compagnie » de transport de la dynamique « Miss Camion » (100), qui a déjà conclu une entente pour une adaptation télévisée en devançant la biographie projetée. Comme Martin n'arrive pourtant pas à trouver assez de documents écrits, il aboutit enfin à la conclusion : « Dubois n'a pas d'histoire. Il est comme l'Amérique. C'est un trou de mémoire... » (195). Il obtiendra pourtant des résultats plus satisfaisants avec d'autres sujets historiques, telle l'histoire amérindienne transmise par Patit Homme Tornade, et l'histoire amoureuse de Blanche Larivière, infirmière québécoise, qui a soigné Petit Homme Tornade en France au cours de la Deuxième Guerre mondiale.

Dans *Chercher le vent* (2001)¹⁶ de Guillaume Vigneault, Jacques Dubois (49) est un coureur de bois moderne, qui se laisse nommer Jack (11), comme ancien « pilote de brousse » (197) d'un hydravion (118-119). Au début du roman, il se trouve dans une crise personnelle, dont les raisons profondes ne seront dévoilées que progressivement par des bribes d'informations qui provoquent un effet de suspense. Il apparaît qu'il y a deux ans (10), son avion s'est crashé (44-45) à causé d'une panne de moteur, due à un manque d'entretien (209). À la suite de cet accident, son épouse, Monica, a fait une fausse couche (207-209) et — « selon toute probabilité » — « elle ne pourrait plus avoir d'enfant » (264). Les suites de ce « crash » dramatique ont fini par provoquer leur divorce.

Les souvenirs tragiques du passé remontent, lorsque Tristan, le frère de Monica, lui apprend qu'elle est pourtant tombée « enceinte » (40). Souffrant de problèmes psychiques, Jack est tenté de se suicider (52, 53), mais Tristan lui vient en aide, en l'incitant à partir avec lui (55) dans une « balade thérapeutique » (57). En cours de route, ils emmènent Nuna, une serveuse catalane, pour « traverser l'Amérique » (61) par le Maine, la Floride et la Louisiane. Au cours des périples de son voyage américain, Jack apprendra de nouveau à s'engager dans la vie grâce à l'amour de Nuna. Le voyage aura également pour effet qu'il reprend sa carrière artistique de photographe.

Dans tous les romans le voyage a eu des effets bénéfiques pour les protagonistes tant sur le plan personnel qu'artistique. Voyageant sur les traces de Kerouac, le protagoniste d'Archambault a revu son ex-femme à San Francisco, avant de pouvoir retrouver la vie sédentaire auprès de sa conjointe à Montréal. Sa randonnée aux États-Unis l'incite à reprendre goût à l'écriture, pratiquée

¹⁵ . Les pages, signalées entre parenthèses, renvoient à Roch Carrier, *Petit homme Tornade*, Montréal, Stanké, 1996.

¹⁶ . Les pages, signalées entre parenthèses, renvoient à Guillaume Vigneault, *Chercher le vent*, Montréal, Boréal, 2001.

d'abord dans son récit de voyage et prolongée ensuite dans son projet d'une série télévisée. Martine chez Madeleine Monette se libère de son amant montréalais et commence une nouvelle vie personnelle et artistique, comme cinéaste, à New York. Jack Waterman de Poulin s'est fortifié dans la vie au cours de son voyage américain avec Pitsémine. En prison à San Francisco, Grégory Francoeur (Godbout) essaie de découvrir le sens par son écriture. Claire Dubé de Monique LaRue assume son identité féminine, en embrassant pleinement sa vie d'épouse et de mère. Sur le plan artistique, son expérience américaine donne lieu à son récit intérieur. Au cours de son périple américain, le protagoniste de Vigneault retrouve également son identité personnelle, s'engage dans une nouvelle vie avec Nuna, et reprend la photographie artistique.

2. Identité culturelle : vision des États-Unis et du Québec

Au cours de leur voyage américain, les protagonistes montrent leur vision de l'identité culturelle des États-Unis, confrontée à celle du Québec.

La violence est souvent évoquée comme caractéristique de la société américaine. Jack Waterman (*Volkswagen Blues*) déclare : « On commence à lire l'histoire de l'Amérique et il y a de la violence partout. On dirait que toute l'Amérique a été construite sur la violence » (141). Ayant été impliqué dans des affaires criminelles, Théo est envisagé comme un « *bum* » (76, 80, 82), lié à la violence américaine¹⁷. Gregory Francoeur, chez Godbout, signale aussi que « la violence en Californie est démente » (56). Madeleine Monette montre cependant que la violence, qui est également présente dans les romans de Monique LaRue et de Roch Carrier, est un phénomène transculturel, puisque la protagoniste la rencontre non seulement aux États-Unis, mais également dans sa propre expérience au Québec avec son amant agressif.

Le « Grand Rêve de l'Amérique » (109), l'espoir des pionniers de trouver « le paradis terrestre » (109) de la « Terre Promise » (135), contraste dans *Volkswagen Blues* avec le sort tragique de Théo à San Francisco (307)¹⁸. C'est là que Jack retrouve finalement son frère, assis dans un « fauteuil roulant » (312), paralysé, parlant anglais, et incapable de le reconnaître (314). Théo est considéré par Jack comme un « homme sans identité » (293), souffrant d'amnésie culturelle¹⁹ : « sa mémoire était atteinte et il ne savait plus très bien qui il était » (318). Chez Godbout, Gregory Francoeur, qui « ne connaissait de la Californie que ses images mythiques » (18) de « terre promise » (138), est déçu de découvrir en réalité une Californie infernale²⁰. Il se demande si les « lunatiques de tous les pays » s'y sont « donné rendez-vous pour gâcher les rêves paradisiaques » (56). Les gens s'enferment dans leurs intérêts privés : « Chacun vivait dans sa bulle, ou dans sa voiture, les yeux fixés sur les feux rouges de ses ambitions personnelles » (39). Des contacts humains plus profonds manquent : « Ici les échanges se font avec célérité, les communications avec civilité, mais personne ne s'engage au plan personnel » (39). La société ne possède « aucune épaisseur humaine ni surtout aucune culture » (61). Il dénonce également le

¹⁷ . Voir Québec vs Détroit (104) et Chicago (118)

¹⁸ . Voir Morency, *op. cit.*, p.214-215.

¹⁹ . Voir Albert Memmi, *Portrait du colonisé*. Précédé de *Portrait du colonisateur* et d'une préface de Jean-Paul Sartre. Paris, Gallimard, 1985 [1957], p. 122.

²⁰ . Voir Van 't Land «L'espace américain et l'emprisonnement de l'écriture: Une histoire américaine de Jacques Godbout». Dans: Louise Milot et Jaap Lintvelt (dir.), *Le roman québécois depuis 1960. Méthodes et analyses*, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1992, p.254-262: «La Californie: paradis ou enfer».

rôle agressif de la police (150-151) et il critique la « politique américaine », dominée par les « intérêts américains » (150).

Dans *Copies conformes* de Monique LaRue, le monde québécois, représenté par Claire Dubé et la ville de Montréal, s'oppose à l'univers américain, représenté par Brigid O'Doorsey et San Francisco, par les caractéristiques suivantes :

- vrai, authentique vs faux, factice
- histoire, réalité vs film, fiction
- langue française vs langue américaine

L'univers factice et faux de San Francisco est décrit comme « parfaitement absurde et irréal » (62). Logée dans une « pompeuse construction à colonnades », envisagée comme une « authentique copie de maison romaine » (19), Claire se sent « de moins en moins chez [soi] » (11): « Ici, on était toujours un peu dans un film, de l'autre côté de l'écran. Il fallait se cramponner à la réalité. Et en réalité, la seule chose qui importait, c'était de rentrer » (24) à la ville de Montréal, qui est caractérisée justement par sa réalité quotidienne et par la langue française du Québec (130). Mentalement et physiquement Claire contraste, en tant que Québécoise, avec l'Américaine, Brigid O'Doorsey. Son authenticité personnelle s'oppose à l'artificialité de « Brigid O'Doorsey, 'trop' californienne... Trop riche, trop maigre pour être réelle » (24). Avec son « visage plastifié, momifié » (41), elle est décrite comme une « droguée du scalpel » (74), qui « devenait de jour en jour plus artificielle, plus étrange » (117). Par contre, Claire déclare : « Mon visage est mon visage. Je jure qu'aucun scalpel ne le touchera jamais » (129). Sa vie dans la réalité quotidienne de sa famille, comme « *mother-woman* » avec son fils, est vue par Brigid avec « le regard » d'une actrice de cinéma, celui de « Kim Novak, dans *Vertigo*. Celui de Mary Astor, dans *The Maltese Falcon* » (43).

Cette faillite du rêve américain est pourtant nuancée par d'autres romans. Le protagoniste de Gilles Archambault se rend à San Francisco pour « vagabonder dans la ville qu'il aimait presque autant que Montréal » (105) et pour y « saluer Lawrence Ferlinghetti à City Lights » (113)²¹. Afin de comprendre « la fascination de Kérouac » pour les États-Unis et « expérimenter jusqu'au bout » le « rêve américain » (79), il visite New York, « ville hideuse » où l'on rencontre « la beauté partout », « ville de contrastes étonnants » (80) qu'il apprécie malgré ses sentiments ambivalents :

« New York est une ville d'une décadence si monstrueuse qu'il faut l'aimer. On y arrive au reste rapidement. Sa férocité se tamise de tant de naïveté, son inhumanité s'adoucit de tant d'aspects touchants malgré tout qu'elle ne peut qu'attirer une sympathie qui se transforme bientôt en tendresse » (81).

²¹ . La célèbre librairie du poète réapparaîtra chez Monique LaRue, *Copies conformes*, p.62, et Jacques Poulin, *Volkswagen blues*, chap. 30.

La protagoniste de Madeleine Monette montre également des sentiments ambivalents envers la ville de New York²², qui est « décadente et ultra-raffinée », et qui a « le pouvoir à la fois dévastateur et vivifiant des rêves » (39). Au lieu de « retourner à Montréal » (170), Martine préfère rester à New York. Constatant que cette ville convient à son « état d'esprit » (232), elle pense s'installer dans cette ville américaine, « où le conformisme n'est le plus souvent qu'une mesure de l'exubérance, où on a l'impression de vivre à outrance comme nulle part ailleurs, d'être à la fois dans le coup et parfaitement isolé, confronté à ses propres limites ou convié à des rêves insensés » (169). Échappant à l'emprise obsessionnelle de son amant québécois, elle y trouve la liberté. Pareillement, Simon chez Lise Tremblay s'est libéré de la brutalité de ses parents oppressifs en partant pour San Diego : « Les Américains croient qu'ils ont inventé la liberté et c'est vrai » (15).

Poulin évoque non seulement le passé canadien-français aux États-Unis, mais il décrit également l'histoire amérindienne, liée au personnage métis de Pitsémine. Cette double approche historique se retrouve également chez Roch Carrier. Robert Martin a fui son « enfer conjugal » (10), tout comme jadis « ses compatriotes canadiens-français qui, par centaines de milliers, ont fui la misère de leur terre ingrate du nord. Fascinés par les États-Unis où le rêve se transformait en fortune, hypnotisés par leur espoir, ils ont suivi les anciens sentiers, ils en ont inventé de nouveaux » (12)²³. En Arizona, Robert Martin rencontre Petit Homme Tornade, vieil Amérindien qui « possède la mémoire de ce qui a été. C'est à lui que l'on demande de raconter le passé » (118). Les Blancs l'ont « dépossédé de tout sauf de la mémoire de ses ancêtres » (81) et il désire transmettre cet « héritage des Anciens » (119). Comme historien blanc, Martin apprend ainsi l'histoire millénaire des premiers habitants du continent nord-américain. Il découvre aussi l'histoire de Blanche Larivière, infirmière québécoise, qui a soigné Petit Homme Tornade en France au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Quand elle le revoit à Paris, au moment de la libération, elle lui suggère que leur rencontre en France symbolise l'union de leurs races (116). En tant que « Blanche portant le nom de Blanche » (153), elle essaie de redresser les méfaits commis par les Blancs. Elle réconcilie ainsi les deux races et établit des correspondances entre la destinée des Amérindiens et des Canadiens français (153). La survivance des Amérindiens et des Canadiens français est célébrée par le métissage racial et culturel, réalisé dans l'union physique de leur amour (117): « Il y a une cinquantaine d'années, en Europe, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'histoire des Blancs et l'histoire des Indiens se sont unies dans le corps d'une jolie Blanche de la ville de Québec » (222).

Comme le catholicisme oppressif, qui règne alors dans la ville de Québec, ne lui permet pas de se marier avec un Amérindien, elle épouse à son retour un notaire, avant de donner naissance à son fils. Grâce à Robert Martin, ce fils de Blanche apprend ses origines métisses. Il

²² . Voir Karen Gould, « La Tentation de l'Amérique: l'intime et le social dans *Petites Violences* ». Dans: Janine RICOUART (dir.), *Relectures de Madeleine Monette*, Birmingham, Alabama, Summa Publications, 1999, p.88.

²³ . « Des centaines de milliers de Canadiens français ont émigré aux États-Unis. Les uns sont devenus aventuriers, chercheurs d'or, mineurs, chasseurs, marchands de fourrure, explorateurs; les autres sont devenus esclaves dans les usines, au service de la mécanisation accélérée de l'époque » (208).

montre par son exemple même le métissage nord-américain entre les Blancs et les Amérindiens²⁴: « tous les Canadiens français ont un peu de sang indien dans les veines » (200).

En dépit de leurs critiques des États-Unis, les protagonistes se définissent par leur appartenance au continent américain. Dans *Volkswagen blues*, Théo ressemble à son père et incarne ainsi la masculinité, l'agressivité et l'américanité, alors que Jack, qui ressemble plutôt à sa mère (303), représente la féminité, la douceur et la francité²⁵. Lorsque Lawrence Ferlinghetti demande à Jack et Pitsémine s'ils sont « Français », Jack répond : « Pas tout à fait. On est Québécois » (297). Dans sa quête d'identité culturelle, la québécoité implique donc finalement la fusion de « la francité » et de « l'américanité »²⁶. Au cours de son voyage américain, Jack semble avoir trouvé son identité québécoise, définie comme francophone et nord-américaine, de sorte qu'il peut retourner au Québec pour reprendre sa vie sédentaire. Lorsque le protagoniste de *Fou-Bar* d'Alain Beaulieu voyage dans le Maine, il prend conscience de ses liens intimes avec le continent nord-américain, ainsi qu'avec tous ses habitants, les Amérindiens aussi bien que les Blancs :

J'éprouve même l'intime sensation de rouler sur mes terres, celles qui m'ont vu naître et dans lesquelles je me décomposerai après ma mort. Je considère l'Amérique, nourrice de mes ancêtres, les Rouges autant que les Blancs, comme ma première mère. Je la partage avec joie et générosité, mais personne ne me fera admettre qu'il s'en trouve une partie où je ne serais pas chez moi. Cela vaut au-delà des modes et des principes ; j'ai tout bêtement ce continent dans la peau et, du plus profond de mon être, j'ai l'intime conviction d'en participer (121).

Par ces paroles, il définit son identité culturelle par une américanité, qui est proche de celle des personnages de l'oeuvre de Jacques Poulin, à laquelle il réfère avec tant de sympathie (80-81).

Le survol du voyage américain a donc montré que l'itinéraire vers la Californie prédomine largement (Archambault, Poulin, Godbout, LaRue, Tremblay, Poissant²⁷). Robert Martin (Carrier)

²⁴ . Voir Gilles Dorion, «Petit Homme Tornade de Roch Carrier: le métissage des mythes et des cultures», *Voix et images*, 73, 1999, p.176-189. Le protagoniste d'Alain Beaulieu, *Fou-Bar*, Montréal, Québec/Amérique, 1997, p.121, signale aussi ses liens intimes avec le continent nord-américain, ainsi qu'avec tous ses habitants, «les Rouges autant que les Blancs».

²⁵ . Voir Paula Ann Roberts, *La dualité dans l'oeuvre de Jacques Poulin*. Thèse de doctorat, University of Toronto, 1997; Jaap Lintvelt, *Aspects de la narration. Thématique, idéologie et identité. Guy de Maupassant, Julien Green, Anne Hébert, Jacques Poulin*, Québec, Editions Nota bene, 2000, p.230-235.

²⁶ . Anne Marie Miraglia, «L'Amérique et l'américanité chez Jacques Poulin», *Urgences*, 34, 1991, p.37. Anne Marie Miraglia, *L'Écriture de l'autre chez Jacques Poulin*, Candiac, Les Éditions Balzac, 1993. Dans l'entrevue avec François Vasseur et Michelle Roy, «Voyage à travers l'Amérique» (entrevue avec Jacques Poulin). *Nuit blanche*, 14, 1984, p.50, Poulin déclare que son roman décrit «la situation du Québec en Amérique» et vise à «agrandir, élargir la conscience américaine des Québécois». Simon Harel, *Le voleur de parcours. Identité et cosmopolitisme dans la littérature québécoise contemporaine*, Longueuil, Le Préambule, 1989, p.164-165: «Roman d'ouverture», *Volkswagen Blues* «permet d'envisager la possibilité d'une quête territoriale qui échapperait au repli nordique caractéristique de beaucoup de romans québécois».

²⁷ . Dans Alain Poissant, *Vendredi-Friday*, Montréal, Les Éditions du Roseau, 1988, le protagoniste, âgé de «quarante-deux ans» (17) et «tanné d'aimer Francine» (56), quitte sa «femme et trois enfants» (21) pour sillonner les

rencontre Petit Homme Tornade en Arizona. Le protagoniste de Beaulieu voyage au Maine et l'itinéraire de Jack chez Vigneault passe par les États de l'Est vers la Floride (comme chez Marchand²⁸) et la Louisiane. La ville de New York est évoquée par Archambault, Vigneault et, en particulier, par Madeleine Monette.

Sur le plan de l'identité culturelle, les personnages présentent leur vision des États-Unis. Si la société des États-Unis se caractérise en général par la violence (Poulin, Godbout, LaRue, Carrier), Madeleine Monette montre qu'il s'agit d'un phénomène transculturel, nord-américain. Jack Waterman (Poulin) déplore l'échec humain de Théo à San Francisco. Grégory Francoeur (Godbout) est désillusionné par le manque de profondeur culturelle et humaine en Californie. Dans l'expérience de Claire Dubé, Monique LaRue oppose la ville de Montréal (langue française ; vrai, authentique ; histoire, réalité) à l'univers américain de San Francisco (langue américaine ; faux, factice ; film, fiction). Le Grand Rêve de l'Amérique du mythe américain est donc souvent démystifié par la réalité concrète. Cette image négative des États-Unis est pourtant nuancée par le protagoniste d'Archambault qui aime San Francisco et apprécie bien la ville de New York. La protagoniste de Monette est également attirée par l'ambiguïté fascinante de New York. Chez Lise Tremblay, Simon s'est enfui justement de l'oppression familiale au Québec pour trouver la liberté aux États-Unis. En dépit de critiques parfois sévères des États-Unis, tous les personnages montrent leur américanité par leur appartenance comme francophones du Québec au continent nord-américain. Depuis les années quatre-vingt, les romans québécois se caractérisent donc par leur américanité. Jacques Poulin et Roch Carrier évoquent aussi l'histoire amérindienne en Amérique du Nord et — comme Alain Beaulieu — ils montrent les liens de métissage entre les « Blancs » et les « Rouges », qui peuplent ensemble le continent.

Ce panorama du voyage américain dans le roman québécois depuis 1980 révèle donc ses liens avec l'identité personnelle des protagonistes aussi bien qu'avec l'identité culturelle du Québec par rapport aux États-Unis et au continent nord-américain.

États-Unis. Depuis Boisvert, au Québec, il roule vers la frontière américaine (Première partie: Interstate 87 South), puis vers son lieu de naissance, Woonsocket dans le Rhode Island (Deuxième partie: Interstate 90 East). Dans la troisième partie (Interstate 95 South), son périple le mène à New York, Memphis et Saint-Louis, pour aboutir dans la quatrième partie (Interstate 80 West) à San Francisco, Los Angeles et San Diego. La cinquième partie (Interstate 75 North) évoque son retour dramatique chez lui, où il écrase accidentellement son propre fils.

²⁸ . Dans Jacques Marchand, *Le premier mouvement*, Montréal, L'Hexagone, 1987, le protagoniste quitte sa compagne après s'être «épuisés mutuellement pendant deux ans» (15), pour partir vers New Hampshire et la Floride.

LA TERRE, LA MER, LE PÈRE ET LE FILS

Geneviève CHOURELAT
Université de Franche-Comté
IUT Belfort-Montbéliard (France)

RÉSUMÉ

Fin XIX^e siècle, en Gaspésie, la mer est diabolisée par les pouvoirs politique et religieux. Les lettres des prêtres à leur évêque et les discours des élus après l'émeute de Paspébiac en 1886 sont édifiants : la mer fascine tant les pêcheurs qu'elle les détourne de l'agriculture. Quand le roman québécois ouvre son espace, la thématique marine n'inspire guère les romanciers. *L'ombre de l'épervier* de Noël Audet est publié en 1988. En revanche dès les années 1960, Gilles Vigneault fait entrer la mer dans l'imaginaire québécois. Par ses chansons très célèbres sur les deux rives de l'Atlantique, il participe à un questionnement sur la place de l'homme québécois, sa situation et son rapport au monde. Le premier roman de Guillaume Vigneault *Carnets de naufrage* (2001) annonce par le titre la métaphore marine qui structure le texte et le second *Chercher le vent* (2002) mêle la terre, l'eau et l'air dans un cheminement où l'héritage du père devient complicité dans l'appartenance au monde.

C'est l'indignation d'un ami gaspésien lisant la correspondance de prêtres et d'hommes politiques relative à une révolte de pêcheurs à Paspébiac qui m'a tendu ce miroir d'eau, la mer, pour ce congrès, *Le Québec au miroir de l'Europe*. Que des événements du XIX^e siècle puissent aujourd'hui en 2003 susciter une telle émotion chez un petit-fils de pêcheur ne manqua pas de m'interroger. C'est pourquoi j'ai orienté mes investigations du côté de la mer, tout d'abord évoquée par les discours officiels des institutions du Canada français, puis par les chansons de Gilles Vigneault et enfin par les romans de Guillaume Vigneault.

La terre, la mer et « cet amour excessif transmis de père en fils »

Si « un roman est un miroir qu'on promène le long d'un chemin », comme Stendhal l'écrivait en 1830, le chemin le long des côtes de la Gaspésie ne fut pas souvent emprunté jusqu'en 1988, année de parution du roman de Noël Audet, *L'ombre de l'épervier*, saga familiale sur trois générations et chronique d'un village gaspésien où les pêcheurs, pieds et poings liés à la compagnie de pêche des Robin, travaillaient dur pour mener une vie misérable. Noum, héros de la première génération, qui a appelé Robin le chien de son épouse, se souvient des Robin, alors qu'il est parti pour sa dernière sortie en mer.

Ces Robin qui poussaient les pêcheurs à abandonner leurs terres pour mieux les tenir à la gorge! Noum se souvenait qu'ils avaient saisi des chevaux et même des vaches chez des pêcheurs qui n'arrivaient pas à rembourser leurs dettes avec le fruit de leur pêche. L'avenir dans la morue, tu parles! Il se rappelait aussi sur quel ton les mêmes Robin criaient « La côte! » à ceux qui n'étaient pas contents de leur sort, ce qui

signifiait : prends la porte, remonte la côte, c'est-à-dire retourne d'où tu viens, dans la misère¹.

Lors de l'hiver 1886, à Paspébiac, les pêcheurs affamés en raison de la fermeture de la Compagnie pillèrent le magasin des Robin. La correspondance des prêtres et les discours des hommes politiques relatifs à la révolte témoignent d'une vision de la mer voisine de celle de la ville véhiculée par le roman de la terre. Pour le clergé, la mer c'était l'espace qui éloignait de l'agriculture et donc de l'œuvre de défrichement des colons pionniers, tout comme la ville. L'évêque de Saint-Germain de Rimouski, dans une lettre du 1^{er} avril 1886 adressée aux pêcheurs de Gaspé et reproduite dans le journal *L'Echo du Golfe*, prodigue à ses ouailles des conseils qui témoignent de cette perception péjorative.

Rappelez-vous bien, N.C.F., que c'est une épreuve que la Providence divine vous envoie, et qui devra tourner finalement à votre plus grand avantage. Dans le moment elle vous paraît bien dure à supporter; mais plus tard vous saurez tirer des fruits salutaires de cette leçon. Vous aurez appris à être plus prévoyants et plus économes; à ne pas tant compter sur des crédits excessifs; à mieux comprendre l'utilité de l'association entre vous pour l'exploitation de vos pêcheries; à ne pas vous livrer exclusivement à ce moyen de vivre souvent précaire et incertain, mais à consacrer au moins quelques-uns de vos grands enfants à la culture du sol, ce que nous avons recommandé si instamment dans nos visites pastorales, et ce sur quoi vos curés eux-mêmes insistent tant en paroles et en actions, surtout par la peine que plusieurs d'entre eux se donnent pour former de nouveaux établissements de colonisation².

Le point de vue de l'évêque s'inscrit dans le contexte de la résistance de l'après Conquête. L'allusion du représentant de l'Église aux « crédits excessifs » contractés chez les employeurs Canadiens anglais par les marins pêcheurs désigne en une métaphore implicite la mer comme un lieu de trahison qui non seulement détourne les hommes de la terre des ancêtres, mais pousse aussi les « pauvres malheureux » à passer outre « l'opposition et la défense des pasteurs ». Dans sa missive, monseigneur Langevin tance sévèrement les émeutiers qui « s'exposent à faire mépriser notre sainte religion, en en observant si mal les préceptes ». L'enjeu était bel et bien idéologique et culturel en cette fin de XIX^e, et il passait par la terre et par l'Église.

Pour les politiques, au fil de cette correspondance, la vision paraît moins radicale mais toujours aussi peu réaliste, c'est-à-dire faisant fi de la souffrance des hommes, ce qui apparaît dans le portrait du marin pêcheur pour le moins ambigu esquissé par un député lors d'un discours à l'assemblée le 21 avril 1886.

On le sait tous, et tout le monde en convient, le moyen par excellence, de prévenir de semblables crises, c'est d'engager ces pêcheurs à trouver dans la culture du sol, les ressources suffisantes que la mer leur refuse; mais le point difficile, c'est de parvenir à les convaincre et à les induire à laisser le bord de l'eau, pour aller se faire colon.

¹ Noël Audet, *L'ombre de l'épervier*, Montréal, Québec Amérique, 1995 [1988], p. 222.

² *L'Écho du Golfe*, 1^{er} avril 1886, copie archives du site historique du Banc-de-Paspébiac.

Quand nous avons demandé l'assistance pour nos pauvres pêcheurs, nous l'avons demandée pour une population laborieuse, pleine de courage et pleine d'intrépidité. Mais son grand défaut c'est d'employer tout son temps et toutes ses aptitudes à la pêche qui pour elle est une véritable passion, qu'il sera bien difficile de vaincre. Élevés dans cette industrie, ces gens s'y attachent fortement, et cet amour excessif se transmet de père en fils. Tard dans l'automne quand les froids les forcent de quitter la mer, ils abandonnent la pêche paraissant satisfaits. Mais avec le printemps, renaît cette passion, la gaieté est peinte sur toutes les figures et partout il y a de l'activité. On s'occupe avec le plus grand plaisir, je dirai avec le plus grand enthousiasme, à faire aux barges, leur nouvelle toilette, et tous y mettent la main, les petits enfants comme les grands. Vous ne sauriez croire comme ils sont anxieux de voir arriver le jour où ils pourront lancer leurs embarcations et partir pour la pêche. Oui il sera difficile et bien difficile de combattre avantageusement une si forte passion, et y substituer celle de la culture. Il faut avouer aussi que nous avons bien peu de chance de développer les ressources agricoles de cette partie de la Province, tant que nos moyens de communications seront aussi difficiles. Puissions-nous une fois avoir la chance et les avantages qu'on a dans les autres parties de la Province³.

Le discours politique participe du même implicite que le discours religieux : rendre responsable le marin pêcheur d'une situation dont il est la victime supposée enthousiaste par l'un et l'autre pouvoir. Or ce point de vue n'est pas partagé par le curé de Saint-Godefroi qui fait entendre une voix différente. Dans ce concert d'accusations, il est le seul à ne pas incriminer les misérables et à dénoncer l'engrenage auquel les pêcheurs peuvent très difficilement échapper.

Or la moitié de mes gens sont ainsi à gage ou plutôt en servage et aimeraient rester sur leur terre en grande partie.

Je ne comprends pas comment et pourquoi nos députés ne se hâtent pas de faire semer tant de pauvres gens lorsque le secours est accordé.

S'il n'y a pas de semence, quel triste hiver se prépare. Il sera facile chez un peuple famélique et excitable de le pousser à des excès par des mensonges sataniques, au détriment du clergé et de la religion. On dira : c'est la faute de votre Évêque et de votre clergé si vous n'avez pas eu de semence, comme on dit aujourd'hui, c'est leur faute si le chemin de fer n'est pas encore commencé.

Le cœur d'un pauvre curé se serre sous la pression de ces tristes sentiments.

J'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur, un serviteur dévoué et bien triste.

Th. Smith

J'enverrai des mémoires détaillés après ces distributions.

Si j'avais du sel, beaucoup des familles saleraient deux ou trois quarts de harengs.

Mais les maisons ne donnent du sel qu'à leurs gens.

Il faut acheter en sous-main.

Quel triste monopole⁴!

³ *Ibid.*

⁴ Lettre du curé de Saint-Godefroi, 18 mai 1886, copie archives du site historique du Banc-de-Paspébiac.

À la différence des autres prêtres, qui entonnent le discours officiel, le curé de Saint-Godefroi, dont le patronyme montre l'appartenance à la communauté anglophone, et qui est donc frère en religion et ennemi en langue, tient un discours qui n'est complaisant ni pour les politiques ni pour la hiérarchie cléricale francophone. Ses lettres sont particulièrement intéressantes car elles permettent de mesurer le décalage entre les discours institutionnels et la réalité du terrain. De manière ponctuelle, il critique l'absence de cohérence dans la politique de secours, il parle de « bévue, d'erreur ». Malgré toutes ses précautions oratoires, il accuse la vacance du pouvoir politique qui abandonne les hommes à l'appétit des Compagnies de pêche, seules à proposer du travail, et suggère bien le rôle ambigu du clergé, caractérisé lui aussi par son inefficacité.

Ces paroissiens pas toujours dociles étaient abandonnés à leur misère; personne ne s'intéressait à eux, hormis leur patron, leur prêtre et leur député. Chaque membre de cette triade poursuivait un objectif spécifique : pour le premier, faire des bénéfices, pour le second, répandre et consolider la religion catholique, et pour le dernier, assurer son élection. Noël Audet croque le personnage d'un député dont l'oxymore du nom, Marc-Aurèle Montpetit, annonce tout le programme narratif. Il n'y avait pas d'autres regards pour ces pêcheurs coupés du reste la province faute d'une infrastructure routière et ferroviaire. Des différents pouvoirs, l'image diffusée alors par le clergé est celle qui a dominé grâce à cette volonté de résister et de défricher. Dans ce contexte, l'image de la mer s'efface, celle des « travailleurs de la mer » apparaît de temps à autre, fugace et associée à celle d'un autre paroissien pas toujours très catholique qui, lui, appartient très tôt à l'imaginaire québécois, le coureur de bois à propos duquel le chanoine Lionel Groulx a écrit dans un ouvrage paru chez Fides en 1958 :

Ce qui les attire et ce qui va les retenir, ce ne sera pas seulement le rare plaisir de plonger l'aviron dans des eaux inconnues, de s'enivrer les yeux d'une grande et puissante nature ; ce ne sera pas même la jouissance si nouvelle de partager le campement de l'Indien, ce sera de partager [...] une vie indépendante, hors des contraintes morales et sociales. [...] Quand ils réapparaissent à Montréal, ils font comme tous, marins, bûcherons et autres, qui ont été sevrés pour quelque temps de la civilisation, ils ne la retrouvent que pour en boire les philtres les plus malsains. Les voici grands seigneurs de l'aviron, avec leur morgue, leur verbe haut d'orgueilleux guenilloux⁵.

Tous ces « guenilloux » sont de drôles de paroissiens jusqu'à la Révolution tranquille. Si le coureur de bois apparaît assez tôt dans le champ littéraire, c'est que l'aventure nationale se joue en même temps que « la revanche des berceaux » sur terre, avec la conquête du Nord et de l'Ouest, du « domaine forestier, métaphore du pays premier »⁶. La mer, métaphore de la trahison et de la perdition pour le clergé, de l'échec politique pour les représentants officiels, est la grande

⁵ Lionel Groulx, *Notre grande aventure. L'empire français en Amérique du Nord (1535 – 1760)*, cité in Jeanne Pomerleau, *Les coureurs de bois*, Québec, Éditions J. C. Dupont 1996, p. 43.

⁶ Jacques Allard, *Le roman du Québec. Histoire. Perspectives. Lectures* « Le pays et le grand texte national : de Maria Chapdelaine à Il n'y a pas de pays sans grand-père », Montréal, Québec Amérique, 2000, p. 246.

oubliée de l'univers romanesque; si elle a trouvé difficilement sa place dans une figuration littéraire où le romancier se fait cartographe « d'un pays incertain », c'est aussi que la péninsule souffrait du manque d'infrastructures routières et ferroviaires qui l'isolait. La représentation romanesque n'échappe pas à la loi du regard dépendant de la forme de déplacement. La construction du paysage marin n'est entrée dans l'imaginaire québécois qu'avec le développement des transports, l'essor du tourisme et des guides touristiques qui balisent l'intérêt des voyageurs, l'évolution des techniques de communication. Ainsi Paspébiac qui fut « le berceau de la pêche gaspésienne » a ouvert le beau site historique du Banc-de-Paspébiac en 1981 et invite les visiteurs à passer « une journée captivante aux accents gaspésiens et au rythme de la mer ». Les bâtiments de la compagnie Robin sont classés historiques, et en 1998, une salle consacrée aux objets du tournage de la série télévisée inspirée du roman de Noël Audet a été ouverte, et « depuis juin 2003 cette exposition a été démontée pour faire à place une nouvelle exposition. Tous les objets ou la plupart ont été relocalisés à travers l'exposition permanente⁷ ». L'inscription de la mer au patrimoine national ainsi que son entrée chez les particuliers par la télévision participent à une construction de la représentation nationale qui n'exclut plus la façade maritime. Mais il aura fallu passer par la Côte-Nord, par cet « amour excessif transmis de père en fils », selon le député cité plus haut, pour entendre et voir la mer, pour arriver à ce « désir du rivage⁸. »

La mer, le pays et les miroirs

Contrairement au roman, la poésie canadienne française a évoqué la mer, mais le retentissement est resté confidentiel. Qui connaît Blanche Lamontagne? Qui a lu les textes d'Alain Grandbois? Pour le public français, le nom de ces écrivains reste inconnu. Par contre, ce qui est sûr, c'est que Félix Leclerc a entraîné les Français du côté du Québec, et qu'ensuite Gilles Vigneault, par ses chansons diffusées à la radio, a fait découvrir à ses compatriotes et aux Français de France et d'ailleurs un Québec inconnu, celui des embruns, des bateaux, du vent, de l'appel du large. Dans cette représentation du pays, la chanson a joué un très grand rôle, ce dont le chanteur, conscient et de son art et de son influence, parle fort bien :

La chanson, dans l'histoire récente du Québec, c'est vraiment [...] le miroir de poche qui nous a permis de nous voir avant tous les autres miroirs qui étaient trop chers et dont on n'avait pas les moyens encore. Comme le cinéma, le théâtre, et bien d'autres qui sont apparus maintenant et qui nous montrent très bien qui nous sommes, la chanson est un miroir. Je l'ai comparée à un miroir de poche dont on pouvait se servir à tout instant... tous les jours et qui était, non seulement sur le plan de l'exécution, de l'interprétation, de la composition mais qui était sur le plan de la réception aussi et de la compréhension, à la portée de tout le monde.⁹

⁷ Courriel de Marie-Josée Lebrasseur, directrice du site historique du Banc-de-Paspébiac, à G. Chovrelat, 25 août 2003.

⁸ Expression empruntée au sous-titre du livre d'Alain Corbin, *Le territoire du vide. L'Occident et le désir du rivage 1750-1840*, Paris, Aubier, 1988.

⁹ Gilles Vigneault, *La chanson comme miroir de poche*, Montréal, Lanctôt éditeur, 2000, p. 11.

Gilles Vigneault, parce qu'il est surtout un auteur qui a le goût des mots, le sens de la musique et du rythme, a su faire découvrir et aimer ce Québec de la mer. Il nous a rapprochés de la Côte-Nord et, « à préparer le feu la place/ Pour les humains de l'horizon¹⁰ », il nous a rendu cher Natashquan. Le texte qui porte le nom de son village d'enfance mêle racines familiales et nationales dans une vision marine où se conjuguent le souvenir des découvreurs et l'isolement des habitants.

J'arriverai par la grand-baie
Porté par le grand vent
A la risée à la bordée
Comme au premier temps
Mouillera dans l'anse
Près de terre au nord du quai
Sur les chemins de mon enfance
Avant que d'y débarquer
Natashquan Natashquan¹¹

Cette arrivée en bateau à Natashquan n'est pas une simple évocation nostalgique des blancs paradis de l'enfance ; elle donne aussi à voir une réalité des années 1960 : l'enclavement des gens de la Côte-Nord longtemps reliés au reste de la province par la seule voie de l'eau. La route n'est arrivée à Natashquan qu'en 1996. Vigneault a donné vie à un pays qu'il a nommé par les personnages qui le font vivre entre légende et réalité : Jos Hébert le facteur qui descend tout le long de la Côte-Nord¹² », Tit-Paul la Pitoune qui « embarqué sur le Copaco/ [...] s'est greyé d'une scie à chaîne, s'est fait une palette/Trois mille piastres en épinettes¹³ », Jean-du-Sud qui « drapé dans sa grand-voile/ Marche enfin sur les étoiles/ De mer¹⁴ », ou encore John Débardeur qui « charge et décharge/ Les caboteurs les cargos et les barges/ Toujours à terre jamais au large¹⁵ ». Ces « gens du pays », pour en nommer seulement quelques-uns, qui appartiennent désormais au patrimoine québécois, sont pour beaucoup travailleurs de la mer. Gilles Vigneault nous a fait partager sa vision de la mer, ni idyllique ni exotique, en y mettant la sueur de l'homme au labeur : « Ils font des journées de vingt heures/ Leur sel est jamais gaspillé/ des fois la saison est meilleure/ La pêche c'est un beau métier¹⁶ ». Avec son miroir de poche, il a montré un peuple simple, tantôt héroïque, tantôt prosaïque, il a modelé notre sensibilité en ouvrant la représentation du pays, qu'il sortait de la terre, en y intégrant la dimension aquatique sous toutes ces formes, fluviale, lacustre, neigeuse, nuageuse et marine. Gilles Vigneault a joué un rôle fondamental dans le regard porté sur le Québec en orientant son miroir vers le large, ce que constatait Gil Courtemanche dans *Le Devoir* du 28 mai 1966 :

¹⁰ Gilles Vigneault, *Entre musique et poésie. 40 ans de chansons*, Montréal, BQ, 1997, p. 87.

¹¹ *Ibid.*, p. 46.

¹² *Ibid.*, p. 27.

¹³ *Ibid.*, p. 28-29.

¹⁴ *Ibid.*, p. 36.

¹⁵ *Ibid.*, p. 39.

¹⁶ Gilles Vigneault, « Ton père est parti », *Au doux milieu de Vous 40 ans de chansons*, livret du CD, Montréal, Le Nordet, Musicor, GSI Musique, 1998, p. 11.

Vigneault a non seulement recréé des personnages, ne pourrions-nous pas dire plus exactement des archétypes, mais aussi et peut-être avec plus de force encore, ou du moins avec plus de chance de durée, il a su conférer un sens nouveau à des paysages dont, bien souvent, et pour les citadins surtout, on ne savait s'ils étaient bien du pays qui était le nôtre¹⁷.

L'écrivain français Bernard Clavel, dans un article paru dans *L'Humanité Dimanche* en mai 1979, insistait lui aussi sur cette caractéristique marine :

On se fait des idées sur les gens exactement comme on s'en fait sur les pays avant que de toucher à leur rivage. Pour l'avoir si souvent écouté, je voyais Gilles Vigneault tout pareil à un paysan accroché à sa terre. Une vraie terre de labour.

Vigneault, c'est autre chose. C'est un homme de l'eau. Sa terre, c'est l'infini. C'est l'immensité grise où le plomb du Saint-Laurent vient se mêler à l'étain glacial de l'océan¹⁸.

Les propos de Clavel sont toutefois révélateurs des préjugés de bien des Français, qui se représentent la belle province et leurs cousins d'Amérique comme s'ils en étaient encore au temps de *Maria Chapdelaine*. Le romancier, qui a rédigé une préface pour une édition du dernier roman de Hémon, n'avait peut-être pas si bien écouté les textes et les mots mêmes venus de la mer avant d'être allé à Natashquan. Je prendrai pour seul exemple le premier texte d'*Entre musique et poésie, 40 ans de chansons*. « Jos Monferrand », qui donne le ton, annonce le programme poétique et identitaire. Avec ce premier vers « Le cul sur le bord du Cap Diamant », Vigneault heurta quelques esprits chagrins, mais il s'inscrivait d'emblée dans une lignée qui n'hésitait pas à « mettre un bonnet rouge au vieux dictionnaire » et son « vent révolutionnaire » a été dans le travail sur les mots. La chanson commence sur une conversation de gens de mer : « Le cul sur le bord du Cap Diamant/ Les pieds dans l'eau du Saint-Laurent/ J'ai jasé un petit bout de temps/ Avec le grand Jos Monferrand/ D'abord on a parlé du vent/¹⁹ ». Le deuxième couplet rappelle que la Côte-Nord présente fort peu de débouchés pour les jeunes. « J'ai dit Jos faut que ça décolle/ Parce que je viens de sortir de l'école/ Puis que par ici passé vingt ans/ Tu es greyé pour perdre ton temps/ Ah tu es greyé pour perdre ton temps/²⁰ ». Le verbe greyer, sur lequel l'accent est mis par la répétition du vers, comme d'autres mots du texte, relève du « parler » québécois. Il a la particularité d'être remis dans son contexte originel, la mer. En effet il vient du verbe gréer, ce qui a de quoi surprendre un locuteur natif de France pour qui ce vocable relève du vocabulaire spécifique de la marine à voile. Une oreille étrangère est donc plus sensible aux expressions idiomatiques. C'est ainsi que l'on retrouve le mot chez Louis Hémon, dans *Maria Chapdelaine* : Éphrem Surprenant, au chevet de la mère Chapdelaine défunte, dit à son mari : « Tu étais bien gréé de femme, Samuel ; personne ne peut rien dire à l'encontre. Tu

¹⁷ Article cité par Donald Smith, *Gilles Vigneault, conteur et poète*, Québec Amérique, 1984, p. 12.

¹⁸ Article cité par Jean-Paul Sermonte, *Gilles Vigneault, le poète qui danse*, Monaco, Éditions du Rocher 1991, p. 70.

¹⁹ Gilles Vigneault, *Entre musique et poésie. 40 ans de chansons*, p. 23.

²⁰ *Ibid.*, p. 23.

étais bien gréé de femme, certain.²¹ » Plus qu'une caractéristique acadienne chez Gilles Vigneault dont les ascendances sont connues, nous pouvons lire là une manière subtile de réactualiser par la langue, expression par excellence de l'identité québécoise, le souvenir vivace de racines marines, et donc de conjuguer cette identité nationale à l'océan que durent franchir les ancêtres.

Gilles Vigneault parlait de miroirs plus onéreux, tel que le cinéma; l'année 2002, particulièrement féconde au Québec, a offert un miroir déjà ancien mais à nouveau poli et avec d'autres reflets. Le film de Charles Binamé²², tiré du roman de Claude-Henri Grignon, *Séraphin - Un homme et son péché*, est « à l'inverse de l'œuvre de Grignon²³ », comme le titre la revue *Séquences* de novembre/décembre 2002. La coscénariste Antonine Maillet y fait sentir sa griffe et son humour : le curé qui cite Rabelais et part avec une femme, Donaldda qui résiste malgré son sacrifice et qui, éperdue, aime son bel Alexis. Dans ces vues animées du Québec de la terre, la symbolique de l'eau est très forte, signe d'ouverture, d'espace et de respiration dans ce village où chacun étouffe. L'eau, rivière ou lac, n'a plus rien à voir avec celle du vieux draveur de Savard : elle perd sa dimension épique et nationale, elle ouvre sur un ailleurs et, plus sensuelle, conjugue le verbe aimer comme chez Hugo et Vigneault, en accompagnant les personnages féminins ou masculins. Elle marque toutes les scènes où l'appel de l'ailleurs, d'une autre vie, se fait plus pressant, en particulier la scène avant le départ d'Alexis aux chantiers. Marie-Claude Loiselle, rédactrice en chef de la revue *24 images*, écrit dans une critique sévère du film :

Notre passé ne devient ici qu'un pur prétexte pour faire de l'oppression, de la misère morale et matérielle, un spectacle. Le spectacle d'un Québec dont nous nous sommes libérés, et le film est, à chaque plan, le témoignage, la preuve, l'affirmation arrogante et roublarde de cette libération. Binamé adopte cette hauteur confortable (et rassurante) pour nous faire contempler ce qui ne nous regarde plus, ne nous concerne plus.[...] Qu'est-ce que *Séraphin* sinon « notre réussite » étalée à l'écran avec ostentation²⁴?

Le constat d'un passé dépassé dans cette représentation nationale me paraît juste, mais plus que d'ostentation je parlerais de romantisme : certains aiment, d'autres pas. Dans cette perception romantique d'un Québec d'autrefois, revisité par des regards du début du XXI^e, ne pouvons-nous pas lire le contexte post référendaire d'un Québec qui se cherche? Et c'est encore Gilles Vigneault qui m'inspire cette lecture de *Séraphin* imprimant un monde nouveau sur un monde ancien. « Un monde finit/ Un autre commence » quand le film s'achève sur le départ d'Alexis... qui laisse le livre ouvert à la page suivante : « un homme en marche dans la neige/ Pour changer de saison il marche un peu plus loin²⁵ »...

²¹ Louis Hémon, *Maria Chapdelaine*, Montréal, BQ, 1990 [1916], p. 182.

²² Charles Binamé, *Séraphin - Un homme et son péché*, Montréal, Cité-Amérique 2002.

²³ Élie Castel « Charles Binamé. À l'inverse de l'œuvre de Grignon », *Séquences. Un homme et son péché*, Québec, 48^e année, novembre - décembre 2002 p. 42.

²⁴ Marie-Claude Loiselle, « Séraphin - Un homme et son péché », *24 Images. La revue québécoise du cinéma*, Montréal, hiver 2003, p. 60.

²⁵ Gilles Vigneault, *Entre musique et poésie. 40 ans de chansons*, p. 85.

Le fils, la mer et le rivage

Cet « un peu plus loin » s'inscrit dans l'héritage paternel pour Gilles Vigneault qui a souvent cité son père : « La mer, ça allonge l'œil », belle expression de Willie Vigneault reprise par son petit-fils, auteur de deux romans dont les titres font déjà entendre la mer : *Carnets de naufrage* et *Chercher le vent*. Nous retrouvons la même perception de la mer que chez son père et son grand-père. Ainsi après une nuit au volant de sa voiture qui l'a conduit de Montréal à Bar Harbor, sur la côte du Maine, le narrateur de *Chercher le vent* s'arrête et contemple l'océan.

L'air est cristallin, je vois des kilomètres de côte, les villages comme autant d'essaims de douce lumière jaune. Très loin au nord, un phare. Voilà ce que j'aime de la mer, chose toute bête à laquelle je n'ai jamais réfléchi : j'aime voir loin²⁶.

Avec Guillaume Vigneault le roman perpétue la tradition historique et littéraire des grands espaces, inscrit « le désir du rivage » et prend la dimension des trois Amériques. Venezuela, Mexique, Louisiane, Floride, Maine : les personnages voyagent beaucoup et mélangent les langues, – français, mais aussi un peu d'anglais et espagnol. Le bilinguisme du héros narrateur semble aller de pair, dans chaque roman, avec la circulation d'un pays à l'autre. Toutefois, le personnage vitupère contre les tracasseries douanières, tragiques dans le premier roman puisqu'un passager meurt d'un arrêt cardiaque faute d'avoir été secouru à temps à cause des douaniers américains criminellement tatillons. Ce bémol à la libre circulation des individus est évoqué à deux reprises dans *Carnets de naufrage* et une fois dans *Chercher le vent* où le héros éveille les plus vifs soupçons du service de sécurité à cause d'un arrêt prolongé dans l'aéroport de Bangor d'où il se fait chasser *manu militari*.

Pareils miroirs romanesques nous renvoient quelques reflets de l'héritage parental dans une intertextualité explicite, allusive ou implicite. La messe de minuit, dans *Carnets de naufrage*, au cours de laquelle Alex, le héros narrateur, comprend l'attitude de son père « qui ne s'agenouillait pas devant quoi que ce soit, qui s'agenouillait aux côtés de ces gens²⁷ », rappelle l'existence des « anciennes paroisses » et l'importance de l'Église.

L'évocation des souvenirs d'enfance, en particulier celui des casse-tête – le lecteur français remarque l'anglicisme du français qui désigne ce jeu par « puzzle » - aboutit à la prise de conscience de la générosité du père : « D'aussi loin que je me souviens, je me suis toujours cru plus intelligent que mon père. Rien de plus faux, mais c'était un beau cadeau²⁸. » Ce jeu, qui par la fragmentation amorce la question du mode de représentation, et l'apprentissage humain qui s'y mêle ne vont pas sans évoquer un livre qui a marqué le paysage littéraire français, *La vie mode d'emploi* de Georges Perec, dont le personnage central, Bartlebooth, animé « d'une certaine idée de la perfection », a décidé de peindre cinq cents marines qui seront découpées en puzzles, qu'il reconstituera avant de les plonger dans une solution détersive sur le lieu même où il les a peintes.

²⁶ Guillaume Vigneault, *Carnets de naufrage*, Montréal, Boréal, coll. "compact", 2001 [2000], p. 71.

²⁷ *Ibid.*, p. 130.

²⁸ Guillaume Vigneault, *Chercher le vent*, Montréal, Boréal, coll. "compact", 2003 [2001], p. 132.

L'intertextualité allusive met en place entre le personnage et le lecteur tout un système de résonances et d'échos qui joue sur la connivence auteur/lecteur. Ainsi dans *Chercher le vent*, l'allusion au père suscite bien des réminiscences. « On a mis deux heures à débiter le bouleau et à corder le bois. Du mauvais bois, détrempe, à demi pourri, qui rechigne à brûler. Du bois *coti* disait mon père. Je prenais ça pour du vieil argot, mais non, le mot existe²⁹. » Cet archaïsme signalé rappelle en écho la chanson de Gilles Vigneault « Avec les vieux mots », et inscrit discrètement le roman dans une lignée familiale et nationale. L'engagement de Guillaume Vigneault, j'emploie ce mot à dessein et j'y reviendrai, tient en cet héritage humaniste. Le séjour en Louisiane du narrateur convoque les mêmes résonances : « Quand nous partirons en Louisiane » chante Gilles Vigneault.

Ce que je foutais là, je ne le savais pas trop. La Louisiane avait toujours été pour moi un de ces voyages mythiques que l'on ne fait pas, de peur d'en abîmer le fantasme fuyant. [...] Moi, j'avais la Louisiane. Les écrevisses, les alligators. Le blues, la flore insolite, rampante et grimpante des bayous, le créole, le vaudou, que sais-je encore. Ce n'était rien de tout ça, et pourtant, tout ça en faisait partie. Une vibration, une impression incommunicable, comme un rêve qui ne reste cohérent que si l'on se tait à son propos. Et bien sûr, il y avait La Nouvelle-Orléans, the big Easy : la grosse facile, littéralement. Et la chaleur, le taux d'humidité, le taux de criminalité, le taux d'alcoolisme, d'analphabétisme, d'assimilation des Cajuns. L'allègre désolation de cela, sur fond d'accordéon, de planche à lessive, dans les effluves de Cayenne, de curry, de sueur et d'alcool artisanal. Il y avait mille raisons de rêver de la Louisiane, il y avait mille raisons de la détester, et ces raisons étaient les mêmes. On aime la Louisiane comme on aime un chien laid.³⁰ (p. 184 -185)

D'autres reflets, plus fugaces, s'inscrivent aussi dans le souvenir du père qui jouait avec les mots lorsqu'il se produisait en 1956-57 à l'Arlequin, à Québec, et récrivait les proverbes à sa manière, par exemple « L'oisiveté est la mère de tous les fils³¹ », à quoi semblent répondre en écho les sentences du fils : « un homme averti ne fait pas le printemps ; A beau mentir qui trop embrasse ; Quand le vin est tiré, il faut récolter la tempête ; Qui ne risque rien châte bien. Des conneries. Et la caravane passait. Je n'avais aucune idée de ce que je faisais³² ». Pour fugace qu'elle soit, cette composition hybride des proverbes, dans une période dépressive de la vie du narrateur, ne va pas sans rappeler les surréalistes qui pratiquaient ce type de jeu lors de séances d'écriture automatique. Ce jeu sur les proverbes détournés et le commentaire d'autodérision qui le ponctue sont précédés d'une énumération des différentes lectures liées à la dépression d'un narrateur qui, lui aussi, a le goût des mots :

Je lisais. Romans, magazines, dictionnaires. De la poésie, aussi; Rimbaud me laissait pantois, avec au cœur une rage d'analphabète. Ses *Illuminations* m'apparaissaient comme un acte de courage démentiel, je n'y comprenais rien. « Rouler aux blessures,

²⁹ *Ibid.*, p.32.

³⁰ *Ibid.*, p. 184-185.

³¹ Jean-Paul Sermon, *op. cit.*, p.16.

³² Guillaume Vigneault, *Chercher le vent*, p. 106.

par l'air lassant et la mer; aux supplices, par le silence des eaux et de l'air meurtriers; aux tortures qui rient, dans leur silence atrocement houleux³³.

L'extrait des *Illuminations* préfigure la scène de la rencontre qui n'a pas lieu entre Jack et Nuna, la belle Espagnole qu'il espérait retrouver dans un parc d'attractions Disney en Floride. C'est en spectateur halluciné que le narrateur voit passer la jeune fille : « Nuna était de dos, elle portait une casquette Mickey, avec les oreilles ridicules, et flânait au milieu des familles obèses³⁴ ». La rencontre fantasmée sur un mode cinématographique hollywoodien est traitée par la dérision avec un contrepoint nostalgique, « le murmure de son nom, comme on fredonne un air de Trenet³⁵ ». Le narrateur a conscience de faire le pitre :

Assis à l'ombre d'un arbre en plastique au royaume de Mickey, une barbe à papa rose à la main, j'ai eu un bref moment de lucidité. J'ai constaté que j'avais trente-six ans, que j'étais en Floride sous un arbre en plastique et que je mangeais de la barbe à papa rose. Et que j'en avais dans les cheveux. Ça n'a duré qu'un instant³⁶.

Le pitre laisse partir la femme désirée et l'explication de son attitude sous forme de comparaison métaphorique et métonymique est intéressante car elle nous ramène à la mer, dans une vision inquiétante amenée par le titre tu de la citation des *Illuminations* « Angoisse ». Cette conscience tragique touche davantage l'espace où se meuvent les personnages que les personnages eux-mêmes :

Je me disais que c'était parfait comme ça. Je me sentais comme l'*Exxon Valdez*, s'il avait réussi à éviter les récifs. L'Alaska disparaissait dans la foule, avec ses oreilles de Mickey et sa faune marine si fragile, si intacte, sans la moindre idée de ce qui l'épargnait³⁷.

Le seul nom de ce bateau dit pollution, marée noire, catastrophe écologique : l'*Exxon Valdez* s'est échoué en 1989. Le lecteur européen est particulièrement sensible à cette figure de rhétorique complexe qui le ramène à une sinistre réalité : en effet, pour les Irlandais, Bretons, Basques et autres Italiens, la catastrophe est non seulement écologique mais humaine. « L'Europe des anciens parapets » n'est pas protégée par un droit marin strict comme l'Amérique du Nord et les nombreuses marées noires n'en finissent pas aussi de répéter le naufrage des droits de l'homme. La complexité de la rhétorique mise en place dans ce passage, comparaison où le comparant devient métaphore du narrateur et double métonymie d'un polluant et de l'espace polluant et pollué, conjuguée à l'irréel du passé « s'il avait réussi », suggère une vision d'une lucidité que seuls l'humour et la dérision rendent supportable. Comment aimer dans un endroit pareil? La question est implicite. Ce chapitre 27 du roman où le royaume de Mickey est donné à voir comme un lieu impossible pour une rencontre amoureuse, à moins d'y rejouer tous les clichés de la consommation cinématographique, m'a ramenée dans mes correspondances

³³ *Ibid.*, p. 105.

³⁴ *Ibid.*, p. 171.

³⁵ *Ibid.*, p.172.

³⁶ *Ibid.*, p. 170.

³⁷ *Ibid.*, p. 172.

intérieures à la Tchécoslovaquie de *Risibles amours* où Milan Kundera montrait la difficulté, voire l'impossibilité d'aimer dans une société où le communisme était obligatoire.

Du premier au deuxième roman, la vision de la mer épouse le travail de l'écriture. La métaphore marine est filée tout au long de *Carnets de naufrage* de manière conventionnelle, du naufrage à la maîtrise des vagues par le narrateur surfeur intrépide en passant par toutes les étapes obligatoires, tempêtes métaphores dysphoriques... L'océan reste de surface, avec un sport de glisse, la mer comme un immense lieu de loisir où se déclinent les trois « S », sex, sun and sea. Dans le saisissement du contact avec l'eau, qui joue du plaisir et de l'angoisse, est éprouvé le rapport au corps, confronté aux éléments. La furtive apparition de pêcheurs, exotiques aux yeux des touristes, dont on ne voit pas les embarcations, suggère que « l'avenir dans la morue » comme le disait Noum, se joue ailleurs sur les immenses chalutiers de la pêche industrielle. La qualité de ce premier roman, auquel il est fait allusion de manière humoristique dans *Chercher le vent*, me semble tenir à la fluidité de l'écriture. *Chercher le vent* gagne en profondeur même si une lecture rapide pourrait laisser croire à une variation sur le même thème de l'amour perdu. La rhétorique des relations amoureuses qui jouent sur les axes syntagmatique et paradigmatique pose implicitement la question du cadre, déjà esquissée par le jeu des casse-tête. Jack adulte qui joue avec Nuna commence, comme son père, par les contours, – question de cadre donc. La figure rhétorique se fait aussi litote, ellipse dénonciatrice face au patrimoine marin, mais elle pose la question du rapport au monde, de sa représentation, du cadrage et du hors champ.

Les miroirs d'eau et même de ciel risquent d'être transformés en dépotoirs : la pollution de l'atmosphère est envisagée par le narrateur lorsqu'il regarde la navette spatiale américaine décoller... Le rapport à l'autre et au monde ne passe-t-il pas par le respect de l'espace, la protection du paysage, écrin de la mémoire? La première page de *Carnets de naufrage* évoque l'océan en une comparaison où il est le comparant positif. « Ça ressemblait à l'océan, en vert tendre³⁸ ». *L'Exxon Valdez* apparu chez Mickey amène des images d'autant plus inquiétantes qu'elles sont tues. L'interrogation suggérée par l'intertextualité implicite porte également sur notre imaginaire et nos capacités de représentation, coincées entre consommation et pollution. Que restera-t-il des paysages et de nos amours? Peut-être même plus une belle photo de jeunesse, comme le chantait Trenet... Si Jack, le narrateur photographe, donne à voir le rôle déterminant du cadrage et du point de vue, il suggère aussi toute l'importance du hors champ que Barthes a finement analysé lorsqu'il traite de la photographie dans le livre de deuil qu'est *La Chambre claire*. Alors désengagé Guillaume Vigneault, ainsi que l'ont affirmé certains critiques? Je laisse Aragon répondre, par le commentaire de Zaid, l'enfant qui s'occupe des affaires pratiques du Fou :

De quel miroir il s'agissait, de verre ou de métal, nul ne peut le dire, et furent propos nombreux de la signification cachée de ce chant. Quand la police de l'Émir fouilla le domicile de mon Maître, elle avait mission de trouver ce miroir qui se disait magique, et servant à lire le temps d'hier comme de demain. J'en interrogeai par curiosité d'enfant An-Nadjdi qui me répondit : « Il y a des miroirs d'eau, de ciel (ou

³⁸ Guillaume Vigneault, *Carnets de naufrage*, p. 11.

mirages)... mais sont les gens trop simples pour entendre qu'il y a miroirs de mots (ou images).³⁹

Au fil de cette étude, ce qui m'a frappée, c'est le contraste entre d'une part des œuvres (romans et chansons) qu'on pourrait en les effleurant trop vite juger légères, et d'autre part les interrogations dont elles sont porteuses sur de graves problèmes contemporains touchant au monde et à l'homme, singulier et pluriel. C'est aussi l'idée de nation - grande question pour nous en Europe -. La mer retrouvée dans la représentation nationale n'a-t-elle pas facilité le stade du miroir pour le pays, c'est-à-dire la reconnaissance de son image? Si l'idée de nation pose la responsabilité au monde, c'est que dans sa représentation le hors champ joue un rôle fondamental. En effet dans les rayons et les ombres réfléchis au cadre de ce miroir européen où la figure du père est centrale s'est glissé pour moi le spectre d'un homme qui a « ramé, pêché, chassé, dansé, couru la grève, bûché, ri, pleuré, cueilli mûres, framboises et brimbelles [...] chanté, fait danser aux sons de l'harmonica et de l'accordéon⁴⁰ ». Cet homme, dont le père était revenu ravagé de la Grande Guerre et qui, enfant, a vécu la Seconde Guerre mondiale, a voulu qu'on fasse entendre le jour de ses funérailles, il y a tout juste un an, la chanson « Quand les hommes vivront d'amour », alors que le défenseur autoproclamé de l'axe du bien préparait l'opinion mondiale à la guerre, cet homme, c'était mon père, semblable et différent dans le miroir magique des chansons de Gilles Vigneault. Et toujours dans ce hors champ qui déborde, le hasard du calendrier me rappelle qu'il y a 38 ans, le 29 octobre 1965 fut enlevé à Paris, boulevard Saint-Germain, le père d'un ami, Mehdi Ben Barka...

Pour mettre un terme et dire combien j'ai conscience d'un propos empreint de subjectivité, je laisserai le mot de la fin à Jean-Luc Godart : « Pas une image juste, juste une image⁴¹ ».

³⁹ Aragon, *Le Fou d'Elsa*, Paris, NRF Gallimard, 1963, p. 73.

⁴⁰ Gilles Vigneault, *Au doux milieu de Vous 40 ans de chansons*, p. 4, livret du CD, p. 4.

⁴¹ Roland Barthes, *La Chambre claire* in *Œuvres complètes*, t. V, p. 845.

LE ROMAN QUEBÉCOIS CONTEMPORAIN. VOYAGE AU BOUT DE L'ÉCRITURE

Margareta GYURCSIK

Université de l'Ouest, Timisoara (Roumanie)

RÉSUMÉ

Les romanciers québécois, depuis les années 1980, ont approfondi la réflexion sur l'art d'écrire et ont inventé de nouvelles formes d'écriture, en se libérant progressivement des idéologies et des discours autoritaires du XX^e siècle. Dans une tradition littéraire où, selon Janet M. Paterson, « la parole se croyait unitaire et monolithique », le roman des dernières décennies s'ouvre, par le biais des jeux du langage, de l'écriture fragmentaire et des effets intertextuels, à la parole dialogique et à la multiplicité des langues. Nous proposons une analyse de quelques stratégies discursives postmodernes censées mettre en évidence la tension de l'identitaire et de l'hétérogène sur laquelle s'articule le roman québécois au tournant du XXI^e siècle. Aussi l'analyse nous permettra-t-elle de saisir la spécificité de la post-modernité québécoise à travers les réponses scripturales données par les auteurs de fiction aux grandes questions concernant l'identité individuelle et collective dans le monde contemporain.

Les théoriciens et les critiques littéraires québécois sont unanimes à reconnaître l'importance de l'écriture dans le roman québécois contemporain. Ils en font un signe du postmodernisme qui serait l'apanage de la génération des années 1970-1990. “ Tous les romanciers postmodernes se cherchent dans leur écriture ”¹ : voilà une sentence légitimée par la présence massive de la thématique de l'écriture, des “ métaphores scripturales ” et des “ jeux sur le signifiant ”, voire d’une “ forte pulsion autoréflexive ”² dans le roman québécois contemporain. En fait, aux années 1970-1990, tout le monde au Québec voulut – et fut – postmoderne, en ce sens que les romanciers de l'époque ont approfondi la réflexion sur l'art d'écrire tout en cherchant de nouvelles formes d'écriture et, ce faisant, ils ont exprimé à travers la fiction la liberté acquise par rapport aux idéologies et aux discours autoritaires du XX^e siècle. Ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'au Québec le postmodernisme est devenu l'option non pas d'une élite littéraire, mais de la plupart des auteurs appartenant à la génération 1970 – 1990. Ainsi, “ à la différence de la France, où seule une minorité forme le peloton de tête, ici, comme dans tous les milieux restreints, tout le monde voulut être de l'avant – garde, même les anciens ”³. Parmi les exemples chers aux commentateurs on retrouve les romans de Godbout dont *Les têtes à Papineau*, où l'acte de langage se signale en introduisant la problématique de l'écriture au cœur même du récit, ce qui en fait “ un cas de l'autoreprésentation caractéristique du

¹ Maurice Lemire, “ La littérature québécoise de 1960 à 1990 ”, Réginald Hamel (éd.), *Panorama de la littérature québécoise contemporaine*, Montréal, Guérin, 1997, p. 20.

² Janet M. Paterson, “ Écriture postmoderne, écriture subversive : *Trou de mémoire* d'Hubert Aquin ”, *Les cahiers du département d'études littéraires*, n° 11, “ Québec – Acadie. Modernité /postmodernité du roman québécois ” (Actes du Colloque international de Bruxelles, 27-29 novembre 1985), Université de Québec à Montréal, 1987, p. 88.

³ Maurice Lemire, *op. cit.*, p. 16.

postmodernisme”⁴ ou encore *D’Amour PQ* et *Salut Galarneau*, qui renferment un ample questionnement sur le récit, sur l’acte de l’écriture et l’acte de lecture⁵. Autres exemples privilégiés : *Trou de mémoire*, considéré par Janet Paterson comme “ le roman qui s’inscrit le plus facilement dans la poétique postmoderne ”⁶, les romans de Nicole Brossard où la problématique de l’écriture occupe toute la place ou les romans de Réjean Ducharme avec leurs personnages - écrivains et la “ primauté du signifiant sur le signifié ”⁷. L’exégèse constate à juste titre la prolifération chez maints auteurs québécois contemporains d’une écriture romanesque postmoderne, voire fragmentaire, éclatée, multiple et hétérogène, parodique et ludique, ce qui conduit Janet Paterson à synthétiser le devenir postmoderne du roman québécois en observant que dans une tradition littéraire où “ la parole se croyait unitaire et monolithique ”, le roman des dernières décennies s’ouvre à la parole dialogique et à la multiplicité des langages.

Force est de constater que les traits assignés à l’écriture postmoderne sont les mêmes des deux côtés de l’Atlantique, tout comme il y a des deux côtés la tendance de concevoir le roman contemporain comme une remise en question permanente des “ figures de l’écrit ”, autrement dit comme un voyage au bout de l’écriture, au double sens de voyage pour atteindre les limites et voyage censé mettre en question l’idée même de limite. Cependant, ce qui diffère, c’est la manière de situer l’écriture postmoderne par rapport à l’écriture moderne. En Europe on juge généralement la relation entre la modernité et la postmodernité en termes de succession, d’opposition, voire de rupture. En France, par exemple, l’écriture romanesque moderne aboutit au milieu du XX^e siècle, avec le Nouveau Roman, aux “ limites du lisible ” pour qu’après 1960 selon les uns, 1980 selon les autres, on commence à parler du roman français postmoderne qui effectuerait un “ retour au lisible ” et contesterait certains traits du roman moderne, sans cesser pour autant de s’interroger sur la problématique de l’écriture romanesque. Quant au Québec, il semble plutôt favorable à une relation de simultanéité et de coexistence plus ou moins pacifique des antagonismes. Si, selon l’esprit cartésien des Français on est soit moderne, soit postmoderne, en raison de la chronologie, mais aussi de la relation antagonique entre les deux, au Québec on constate par contre une certaine liberté à employer les termes de “ moderne ” et de “ postmoderne ”. Il ne s’agit pas là d’une quelconque défaillance théorique, bien au contraire, il y a un discours québécois très rigoureux sur la modernité et la postmodernité littéraires. La liberté de l’emploi des termes est due au fait qu’au Québec “ moderne ” et “ modernité ” sont de “ mots élastiques utilisés généralement pour désigner soit une partie du XX^e siècle, soit des pratiques avant-gardistes ”⁸ et non pas une période littéraire strictement délimitée, ce qui fait que la relation entre la modernité et la postmodernité ne soit pas posée en tant qu’opposition entre deux courants littéraires ou entre deux modèles d’écriture nettement distingués. Aussi le lecteur européen habitué aux classifications et aux étiquettes bien collées, une fois pour toutes, sur les œuvres classiques, modernes ou postmodernes, peut-il être surpris de voir tel romancier québécois placé tantôt du côté de la modernité, tantôt du côté de la postmodernité. Ainsi Gilles

⁴ Lucie - Marie Magnan et Christian Morin, *Lectures du postmoderne dans le roman québécois*, Québec, Nuit blanche éditeur, 1997, p. 33.

⁵ *Ibid.*, p. 46 et 51.

⁶ Janet M. Paterson, *op. cit.*, p. 88.

⁷ Maurice Lemire, *op. cit.*, p. 18.

⁸ Janet M. Paterson, *Moments postmodernes dans le roman québécois*, Ottawa, Les Presses de l’Université d’Ottawa, 1993, p. 3.

Marcotte parle de la modernité du roman d'Anne Hébert, qui se manifeste par la “ liberté avec les formes canoniques du récit ”, les “ ruptures dans le continu narratif ”, la “ multiplication des points de vue ”⁹, tandis que Lucie - Marie Magnan et Christian Morin situent, eux, les romans d'Anne Hébert dans le contexte d'une analyse du roman québécois postmoderne¹⁰. On pourrait également être surpris d'apprendre qu'aux années 1970, à l'époque où les romanciers québécois s'appliquent à “ moderniser leur technique ”, Hubert Aquin témoigne déjà d'une “ bonne maîtrise des codes de la postmodernité ” (dont, entre autres, la “ pluralité des voix narratives ” et “ l'accumulation des procédés d'autoreprésentation ”)¹¹. Mais cette apparente “ précocité ” postmoderne de l'écrivain devient moins surprenante si l'on accorde du crédit aux critiques qui situent l'avènement du postmodernisme québécois au début des années 1950 déjà, à l'époque où le roman oeuvrait à réconcilier l'ancien et le nouveau, c'est-à-dire l'illusion référentielle et les jeux du langage¹². Or c'est à la même époque que l' “ embryon du modernisme ” commence à germer pour aboutir aux années soixante aux grandes innovations qui “ témoignent de la modernité d'une démarche scripturale fondée sur l'effort de renouveler l'idéologie romanesque aussi bien que l'écriture ”, non pas par quelque réconciliation mais, bien au contraire, par la contestation, la révolte, l'affirmation de la “ différence québécoise ” au plan culturel et linguistique. Est-ce que le postmoderne serait antérieur en cette occurrence au moderne? Ou est-ce qu'il y aurait une sorte d'île postmoderne au milieu d'une mer moderne? Pourquoi pas? Un livre publié en 2002 sous la direction d'Henri Meschonnic s'intitule d'ailleurs *La modernité après le post-moderne*. On y parle notamment du fait que le post-moderne n'a pas éliminé les problèmes – économiques, politiques, éthiques, esthétiques, épistémologiques – posés par la modernité et qui restent “ plus importants que jamais ”, ce qui engendre une interrogation “ plurielle ” sur “ les perspectives et les transformations de la modernité “. Ainsi, paradoxalement, le monde postmoderne contemporain est invité à “ réinventer sans cesse la modernité ”¹³.

Il est évident que le roman québécois contemporain représente pour nous autres lecteurs européens un phénomène incitant par sa complexité et par les questions qu'il pose dans la perspective d'une réflexion sur la fiction moderne/postmoderne. D'autre part, il est tout aussi évident que notre habitude pour ne pas dire notre manie de tout classer d'une manière très stricte s'en trouve à son tour mise en question. Le fait que le roman québécois contemporain s'écrive sous le double signe de la modernité et de la postmodernité ou plus exactement de leur coexistence constitue un des traits particuliers d'une écriture qui n'a pas peur du paradoxe et s'ensuit afin de créer un espace scriptural où les contraires puissent cohabiter.

On définit généralement la postmodernité par la coexistence des antagonismes : l'ancien et le nouveau, l'individu et le collectif, la rupture et la continuité, la mondialisation et le local. Et l'énumération pourrait continuer par maints autres antagonismes censés coexister d'une manière

⁹ Gilles Marcotte, “ Le roman de 1960 à 1985 ”, François Gallays, Sylvain Simard et Robert Vigneault (éd.), *Le roman contemporain au Québec (1960-1985)*, Fides, 1992, p. 34.

¹⁰ Cf. Lucie-Marie Magnan et Christian Morin, *op. cit.*, pp. 33, 48, 90. La liste des œuvres postmodernes établie par les auteurs comprend notamment *Kamouraska*, *Les Enfants du sabbat*, *Les Fous de Bassan*.

¹¹ Maurice Lemire, *op. cit.*, p. 20

¹² Cf. Lucie - Marie Magnan et Christian Morin, *op. cit.*, p. 20

¹³ Henri Meschonnic et Shigehiko Hasumi (éd.) *La modernité après le post-moderne*, Paris, Maisonneuve&Larose, 2002, p. 11-12.

pacifique. Et si l'on y ajoutait le moderne et le postmoderne lui-même? On pourrait alors dire que le roman québécois contemporain est postmoderne, entre autres, parce qu'il fait coexister le moderne et le postmoderne, perçus généralement en Europe dans un rapport de succession ou d'opposition.

Comment fonctionne effectivement cette coexistence dans le roman québécois contemporain? Est-elle tout à fait pacifique? Ou est-ce précisément cette coexistence qui engendre la “ tension de l'identitaire et de l'hétérogène ” sur laquelle s'articule, selon Pierre L'Hérault¹⁴, le roman québécois contemporain ?

Autant de questions auxquelles d'ajoutent d'autres concernant l'écriture postmoderne elle-même. C'est que l'évolution du roman québécois à partir des années 1970 nous semble être l'histoire d'une prise de parole postmoderne allant du simple déchiffrement de l'alphabet postmoderne jusqu'aux performances scripturales des années 1990. En analysant les “ stratégies textuelles essentiellement iconoclastes ” ayant mené à ces performances, Janet Paterson établit des différences nettes entre l'écriture moderne et l'écriture postmoderne, en insistant à juste titre sur la “ forme libératrice ” de l'écriture postmoderne qui met en place une “ nouvelle légitimation ” dont les mots clés sont *multiplicité, hétéromorphie, anti - dogmatisme* :

remise en question des notions d'ordre, d'harmonie, de vérité logocentrique; intertextualité comme ouverture à l'interdiscursivité; rupture sous diverses formes; pluralité des voix narratives; incohérences diégétiques, fins ouvertes exprimant un refus des concepts d'unité et de clôture, de leur puissance impérialiste¹⁵.

Le problème, c'est que des concepts tels “ intertextualité ”, “ rupture ”, “ pluralité de voix ” figurent aussi dans le vocabulaire des théoriciens du roman moderne. D'autre part, certains critiques considèrent que le roman québécois a brûlé les étapes, en passant directement, au début des années 1950, des formes traditionnelles (réalistes) aux formes postmodernes, sans assumer la “ révolte ” moderne :

Si, au Québec, un embryon de modernisme naît dans l'écriture du roman grâce, entre autres choses, au renouvellement des thèmes explorés et à l'apparition de quelques jeux dans la narration [...], force nous est d'admettre que ce modernisme ne touche pas la forme de l'œuvre, qui s'apparente encore beaucoup au réalisme, quand elle ne s'y confond pas. En poésie, au contraire, la transition sera tout autre, la recherche formelle apparaissant beaucoup plus tôt. En somme, au Québec, au moins en ce qui a

¹⁴ Pierre L'Hérault, “ Pour une cartographie de l'hétérogène : dérives identitaires des années 1980 ”, Sherill Simon, Pierre L'Hérault, Robert Schwartzwald, Alexis Nouss, *Fictions de l'identitaire au Québec*, Montréal, XYZ éditeur, 1991, p. 56.

¹⁵ Janet M. Paterson, *Moments postmodernes dans le roman québécois*, p. 24.

trait au roman, on passe presque sans transition de la forme du réalisme au postmodernisme¹⁶.

Enfin, il y a des critiques qui parlent de la modernité du roman, mais en précisant qu'il s'agit d'une " modernité dominée " ¹⁷, dans la mesure où la recherche formelle, l'emploi de techniques insolites ou les " dérives " de l'imaginaire ne poussent pas les romanciers à occulter les valeurs de la tradition, de la continuité et de la permanence. La question qui surgit est de savoir quelle est au juste la relation entre la tradition, le moderne et le postmoderne dans le roman québécois contemporain. Comment faut-il considérer un tel type de roman perçu par les uns comme moderne, par les autres comme postmoderne et qui utilise des stratégies modernes/postmodernes d'écriture? Doit-on encore mesurer la place assignée à la tradition? Et si oui, la tradition représente-t-elle toujours le contraire de la modernité ou plutôt un élément qui cohabite avec le moderne dans une unité de contraires qu'on pourrait appeler postmoderne?

Voilà quelques-unes des questions que nous nous sommes posées, en tant que lecteur européen des romans québécois contemporains. Dans ce qui suit, nous allons en esquisser une réponse possible – fatalement partielle – à ces questions, par le biais de l'analyse d'un roman de Jacques Godbout, à savoir *Une histoire américaine*. Le commentaire que nous en proposons est en quelque sorte paradoxal, car il s'agit de relever le défi de mettre en évidence la modernité/postmodernité d'un roman qu'on dirait plutôt " réaliste " sinon traditionnel. Le romancier y raconte l'histoire de Gregory Francoeur, professeur et activiste politique québécois venu à l'Université Berkeley en Californie pour mener un projet de recherche sur le bonheur. Accusé du viol d'une jeune Américaine et de l'incendie d'un pavillon du Centre de recherche en physique nucléaire, en fait victime des services secrets américains, il est emprisonné et se met à rédiger sa défense sous forme d'un journal - autobiographie.

Une histoire américaine rend manifeste d'emblée une particularité importante du roman québécois contemporain qui rattache celui-ci à la grande tradition du roman réaliste, mais qui est en même temps étroitement liée au problème de l'identité et de la spécificité québécoises :

Il [le roman québécois] finit toujours par ancrer son sujet dans son contexte politique, culturel ou social à travers différentes stratégies discursives qui se mettent à son service. Cet état de fait perpétue une espèce de tradition sans doute tributaire de la situation sociopolitique au Québec. Il semble bien, en effet, que le roman québécois ait sans cesse eu cette velléité de définir sa *québécoité*, par rapport à soi, par rapport aux autres et par rapport à l'espace¹⁸.

¹⁶ Lucie-Marie Magnan et Christian Morin, *op. cit.*, p. 21.

¹⁷ Voir le chapitre " La littérature canadienne ", *Littérature francophone. Anthologie*, Paris, Nathan, 1992.

¹⁸ Lucie - Marie Magnan et Christian Morin, *op. cit.*, p. 22

En effet, le roman de Godbout est profondément ancré dans un contexte politique, social et culturel envisagé autant à l'échelle locale que planétaire, puisqu'il comprend aussi bien le Québec que les États-Unis ou tel pays africain, sans oublier les références directes au monde d'aujourd'hui en voie de globalisation. Le romancier aborde des questions censées dresser une image *vraie* (et sombre) du monde contemporain, telles que l'immigration illégale aux États-Unis, le crime politique, les problèmes sociaux en Californie, la question nationale, le référendum et l'adversité franco-anglaise au Québec, les abus du pouvoir et les enfants mourant de faim en Éthiopie, la dégradation de la culture dans la société du show-business.

L'un des procédés de l'insertion du texte dans le contexte, employé souvent par les auteurs modernes est la démythification, utilisée par Godbout dans le but évident de mettre en question le mythe du "rêve américain" et de l'Amérique – "terre promise". Les mythes et les clichés subjacents sont compromis par un discours critique à l'adresse de la société de consommation, bureaucratique et indifférente aux valeurs de la culture. Il s'agit d'un discours fortement marqué idéologiquement, où l'on reconnaît sans difficulté les clichés de l'idéologie anti-américaine :

Il n'y a ici aucune épaisseur humaine ni surtout aucune culture. De l'agro - business, oui, du show - business, oui, des larmes et des laboratoires, mais aucun sens profond de la continuité, de l'aventure civilisatrice¹⁹.

Le mythe de la terre promise n'est pas le seul mythe démolé par Godbout. Le romancier évoque aussi le fiasco politique du Québec et le désintérêt général pour la "question nationale" et pour l'idée d'indépendance perçue dans les mois qui suivirent le référendum comme une utopie, un "rêve à l'hélium". Et Godbout de rappeler qu'elle fut d'ailleurs remplacée par une nouvelle idéologie conformément à laquelle "l'avenir du Québec se situait aux États-Unis" (p. 19) – idéologie infirmée à son tour par l'aventure américaine malheureuse du personnage.

Il est évident que les attaques de Godbout sont bien ciblées et qu'elles visent telle ou telle idéologie. Cela n'empêche que ces attaques témoignent d'une certaine méfiance à l'égard de l'idéologie tout court. C'est que l'échec des idéologies est vécu chaque fois comme un échec personnel par un personnage qui met en question la validité des idées reçues au moment où il constate le décalage entre l'idéologie et l'expérience du réel. Il en est ainsi de ses tentatives échouées d'être en politique au Québec "pour faire le bonheur des gens" ou d'aider au développement d'un pays africain ou encore de diriger une enquête sur le bonheur en Californie. Ainsi, son histoire composée de la somme de ses échecs successifs conduit le personnage à partager "l'incrédulité" à l'égard des "métarécits", voire des idéologies et des grands discours politiques et philosophiques dont François Lyotard avait fait un des traits spécifiques de la postmodernité. Le paradoxe réside précisément dans le fait que Godbout exprime cette méfiance à l'égard des idéologies par le biais d'un discours autoritaire, fortement idéologisé, censé imposer la perspective anti-américaine de l'auteur.

¹⁹ Jacques Godbout, *Une histoire américaine*, Paris, Éditions du Seuil, 1986. Toutes nos références renvoient à cette édition.

C'est dans ce contexte marqué par la mise en question des valeurs stéréotypées de l'américanité, du nationalisme et d'un certain humanisme que se situe la quête identitaire du personnage de Godbout. Gregory Francoeur est tour à tour le spécialiste en communication qui fait une carrière politique et siège au Parlement du Québec, le professeur qui enseigne la philosophie aux élèves africains à Addis-Abeba, le chercheur qui veut mener une enquête sur le bonheur en Californie, le prisonnier qui attend le verdict. Mais chaque fois son identité fait problème, car il n'est pas – ou il n'est pas seulement – ce qu'il a l'air d'être. Ainsi au Québec, sous les apparences du militant pour l'indépendance et du leader politique se cache un " être fragile " et angoissé doutant du bien fondé de ses idées et de ses actions. À Addis-Abeba il n'est pas proprement un professeur de philosophie, mais " à peine un littéraire dans la marge, jeune poète sur les traces d'Arthur Rimbaud ". Venu " aider les nègres, les initier à la modernité " il ne tarde pas à se poser une question capitale : "Que venait faire Aristote à Addis-Abeba?" (p. 21). Ce qui revient à se demander, en écho à la célèbre question du vieux Molière, que diable était-il venu faire, lui, Gregory Francoeur, sur cette galère. En Californie, son identité devient tellement précaire qu'on le prend pour le membre d'un gang international, notamment pour un " personnage erratique, lunatique et capable des pires comportements antisociaux " (p. 43). Enfin, en prison, il n'est pas un détenu comme les autres, mais un diariste qui raconte sa vie sans oublier de s'interroger sur sa démarche scripturale, en obéissant ainsi à la règle qui exige que tout personnage postmoderne soit impliqué d'une manière ou d'une autre dans un " processus de création ".

Ce qui plus est, le personnage de Godbout a un comportement qu'on pourrait dire *postmoderne*, car il veut s'intégrer au monde conformément au paradigme d'une intégration en toute liberté, " sans heurts ", " discrète ", " dans l'anonymat ". Autrement dit, son projet vise à effacer les différences ou du moins à les atténuer. Pour donner un seul exemple, en Californie il s'efforce de " comprendre le tam-tam de la société locale ", y " trouver sa niche " et pour ce faire il prend des " bains de foule ", " avale " les passants dans la rue, " absorbe " les paysages (p. 23 et 26). Et comme s'il voulait être plus postmoderne que nature, il vit simultanément les trois dimensions du temps, le passé, le présent et le futur. Il se trouve " tout à la fois " engagé dans le " maquis politique " du présent, " plongé dans ses souvenirs " et " précipité vers l'avenir " dont les signes, qu'il n'a pas toujours le temps de déchiffrer, sont omniprésents.

Pourtant, malgré ses efforts de s'intégrer au nouveau monde, il reste partout un étranger conscient de son étrangeté et de sa différence. Comprenant qu'il est exclu à jamais des " troupes de la nation la plus riche du monde " (p. 178), il rêve de rentrer au Québec afin de retrouver son identité dans le " paysage primordial " symbolisé par les mots emblématiques " hiver ", " temps gris ", " forêt ".

Ainsi croyons-nous pouvoir lire *Une histoire américaine* comme le récit paradoxal de l'expérience d'un individu qui essaie d'être *postmoderne* et de devenir une sorte de " homo mac donaldus " ²⁰, parfaitement anonyme, mais qui est condamné à être *moderne*, c'est-à-dire

²⁰ Nous empruntons cette expression à Jean - Marc Léger, *La francophonie, grand dessein, grande ambiguïté*, Paris, Nathan, 1987, p. 175.

différent, autre. La solution du retour au Québec suggérée à la fin du roman semble consacrer précisément la remise en place de l'opposition entre valeur (québécoisité) et non valeur (américanité), entre le présent et le passé, entre l'identité (représentée métaphoriquement par l'hiver québécois) et l'altérité (représentée par l'exotisme californien, étrange et étranger à jamais). Seulement cette solution n'est pas ultime et elle est proposée sous une forme qui remet tout en question et relance la discussion. Car le paradoxe, encore une fois, c'est que, pour le personnage de Godbout, retrouver son identité ne signifie pas la fin d'un voyage à travers la diversité au bout duquel il se retrouve soi-même, chez soi, toujours le même, comme Ulysse après son long voyage ou comme Du Bellay rêvant de revoir son petit village de la vallée de la Loire. Ce que le personnage de Godbout va retrouver au Québec, ce n'est pas une identité tout à fait épurée et figée, fondée uniquement sur les certitudes du paradigme de la québécoisité. Il va y retrouver aussi la difficulté d'être Québécois et les incertitudes de la condition québécoise symbolisées par les mots " gêne " et " instabilité " qui figurent, eux aussi, dans un paradigme identitaire où coexistent la permanence et le changement. Car Québec – " terre promise " signifie en même temps " l'hiver, le temps gris, la gêne, l'instabilité, la forêt " (p. 178).

Il nous semble intéressant d'observer que les incertitudes existentielles du personnage engendrent les doutes du scripteur à l'égard de son écriture. Comme tout roman moderne/postmoderne, *Une histoire américaine* contient son méta - roman. C'est que Gregory Francoeur écrit son " journal explicatif " pour saisir lui-même et pour faire connaître aux autres *la vérité*, le sens *vrai* de son existence, qui ne surgit que dans l'écriture : " C'est en écrivant que je découvre le sens ", note-t-il. Or, au fur et à mesure qu'il écrit et qu'il avance dans la quête du sens par l'écriture, des questions surgissent concernant le destinataire du texte. À qui s'adresse au juste ce journal écrit en français à l'intention d'un jury américain? À ce jury même par l'intermédiaire de la traduction? À la femme québécoise abandonnée par Gregory Francoeur et à qui il veut expliquer son comportement? À un lecteur inconnu à qui le personnage - narrateur doit faire partager sa démarche et sa pensée? Ou au scripteur lui-même, qui n'existe qu'en écrivant et qui doit répondre aux questions soulevées par sa démarche scripturale?

À ces questions concernant le destinataire s'ajoutent des questions sur la manière d'écrire et le ton à adopter. Le narrateur se rend compte par moments que l'histoire lui échappe, qu'il n'a pas choisi le ton convenable et qu'il lui faut changer de registre. Il est intéressant de remarquer que l'incertitude s'installe surtout lorsque le narrateur prend conscience du risque qu'il court d'ennuyer son destinataire, quel qu'il soit, par l'emploi d'un discours trop sérieux ou trop idéologisé, hanté par le référent socio - politique. Il fait alors recours au discours ironique (" Ce qu'il y a de plus profond en Californie, ce sont les piscines"- p. 64; " On se sent facilement comme l'idiot du village global " – p. 41) et auto - ironique, de même qu'au jeu verbal (citons les variations en anglais sur le thème " have a nice day " (" have a nice dog ", " have a nice drink ", " have a nice flu ", " have a nice election ", etc.) ou les mots catalyseurs du sens à la fin de certains paragraphes, que le lecteur pourrait s'amuser à combiner à la manière d'une constellation verbale surréaliste : " Une manie " - " Attention " - " Slalom " - " Nostalgie " - " Pop-porn ", etc.). Ces jeux du signifiant, pourtant bien tempérés et maîtrisés, sans jamais toucher aux limites du lisible, constituent la meilleure stratégie pour résister au discours autoritaire des idéologies. C'est d'ailleurs l'utilisation d'un langage hétéroclite qui assure à Gregory Francoeur son succès d'écrivain au Québec : ses écrits sont inspirés par les *Caractères* de La Bruyère,

marqués par l'ironie de Voltaire et empruntent leur " slogans " au " dialecte des tavernes " (voir p. 16).

Le paradoxe en tout cela c'est que, d'un côté, le romancier imagine une quête identitaire *moderne* visant à sauvegarder l'unité de l'individu, voire à refaire l'opposition nette entre le même et l'autre et à annihiler toute dérive identitaire. Mais, d'autre côté, il le fait d'une manière *postmoderne*, en utilisant une écriture hétérogène où coexistent le sérieux et le ludique, le ton grave et le ton ironique, le discours soumis à la logique référentielle et le discours autoréflexif. Il utilise également une pluralité de voix narratives, en faisant alterner le récit à la troisième personne, tantôt neutre, tantôt ironique, et le récit à la première personne, marqué tantôt par la subjectivité, tantôt par la volonté d'exprimer et d'imposer aux autres une vérité donnée comme étant universellement valable.

Il y a tout au début du roman une image qu'on pourrait lire comme une métaphore de ce paradoxe. Seul dans sa cellule de la prison de Californie, Gregory Francoeur se sent " comme un fruit mûr dans les atomes du silence carcéral " (p. 11). Le " fruit mûr " signifie la plénitude, la certitude, l'accomplissement d'une trajectoire univoque et cohérente, tandis que " les atomes du silence " renvoient à la dispersion, à la multiplicité et surtout à une absence de parole qui rend virtuellement possibles toute parole et tout sens. Enfin, l'espace carcéral suggère l'enfermement entre certaines limites où le personnage va tenter une aventure de l'écriture, qui constitue à la fois une confirmation et une transgression de ces limites.

Aussi croyons-nous pouvoir conclure qu'*Une histoire américaine* de Jacques Godbout c'est l'histoire d'une identité québécoise réaffirmée afin d'être remise en question. En assumant les risques impliqués dans toute tentative de généraliser à partir de nos propres lectures, fatalement incomplètes, nous considérons que l'intérêt de maints romans québécois contemporains réside précisément dans la tension entre la tendance à rassembler le sens et la vérité en une unité signifiante inébranlable et l'attitude ludique à l'égard du langage, qui ne touche pas à la cohérence du discours, mais crée un espace langagier favorable, comme le silence où est plongé le personnage de Godbout, à une remise en question perpétuelle des grands problèmes de l'existence et de l'écriture.

Il faut finalement ajouter qu'il serait intéressant d'analyser le devenir du roman québécois contemporain en mesurant la distance qui sépare *Salut Galarneau* et *Une histoire américaine*. Ou, autrement dit, le célèbre "vécrire" de Galarneau qui, d'un geste mallarméen, s'isole du monde pour vivre uniquement par l'écriture et les Pourquoi? Comment? Pour qui écrire? – questions que se pose, vingt ans après, Gregory Francoeur, en s'interrogeant sur la manière de faire coexister vie, action et écriture dans le " village global " qu'est devenu le monde contemporain.

LA POÉSIE QUÉBÉCOISE CONTEMPORAINE. UN DÉFI POUR LE TROISIÈME MILLÉNAIRE

Ylenia DE LUCA

Faculté de Sciences de la Formation, Université de Bari (Italie)

RÉSUMÉ

La recherche se propose d'étudier la poésie canadienne de langue française entre le XX^e et le XXI^e siècles. Identifiée à la mouvance des écritures expérimentales des années 1970, la poésie canadienne de langue française contemporaine parle de la ville et de la solitude, du voyage et des « lieux », dont elle interroge les codes et les valeurs. D'un côté, on verra comment les poètes contemporains québécois interrogent la modernité, la poésie comme vision du monde et la question des minorités culturelles, ainsi que la quête identitaire, l'écriture et ses liens avec la dynamique sociale et l'espace urbain. De l'autre côté, on mettra en lumière le travail actif de ces poètes contemporains québécois pour la diffusion de la poésie québécoise à l'étranger. Enfin, on mettra en lumière où et comment ces poètes se posent le problème de l'avenir de la poésie québécoise, qui, à partir des années 1980, est travaillée par des apports culturels plus diversifiés que pendant les décennies précédentes.

De nos jours, plus que la grandeur de la poésie, on célèbre trop souvent sa fragilité. Aujourd'hui on parle plus généralement de « crise du genre poétique », comme le fait Lionel Verdier¹ pour des genres traditionnels, ou plus généralement de *crise d'identité*, ce qui oblige à se remettre constamment en question.

Francis Ponge aussi, dit qu'il n'est pas un poète, et que la poésie est finie. Mais le « champ complexe et contradictoire »² qu'est la poésie est là, avec sa merveilleuse ambiguïté, sa parole coagulante, « ses multiples nouvelles formes d'expression »³.

« La rassurante galerie des ancêtres »⁴ menace la poésie d'aujourd'hui. On l'accuse parfois de « hermétisme chic », de « cérébralité ennuyeuse », de « froideur hautaine », de « inactualité formelle »⁵. « Le poids de la tradition est écrasant »⁶. Le poète a l'impression de commencer toujours par des « déchets recyclés »⁷.

¹ L. Verdier, *Introduction à la poésie moderne et contemporaine*, Paris, Hachette, 2001, p. 31.

² *Nous n'irons plus au bois...*, entretien avec J.-M. Gleize, in *Zigzag poésie. Formes et mouvements : l'effervescence*, « Mutations », 203, avril 2001, p. 35.

³ *Ibid.*, p. 36.

⁴ J.-M. Espitallier, *La nouvelle poésie française*, « Magazine littéraire », 396, mars 2001, p. 18.

⁵ *Ibid.*

⁶ E. Hocquard, cit. in J.-M. Gleize, *La poésie. Textes critiques. XIV^e-XX^e siècle*, Paris, Larousse, 1995, p. 659.

⁷ J.-J. Viton, cit. in J.-M. Espitallier, *Pièces détachées. Une anthologie de la poésie d'aujourd'hui*, Paris, Pocket, 2000, p. 225.

La fragilité extérieure de la poésie est de toute évidence. En réalité, la poésie n'est pas en crise, même si elle reste « désormais définitivement un art ou un genre tout à fait mineur »⁸. Elle

représente moins de 1% de l'industrie éditoriale, et la plupart du marché du livre de poésie vit grâce aux subventions de l'État. Et puis les recueils de poésie se vendent très difficilement : le commerce de la poésie ne représente que 0,3% des ventes de livres.

A ce propos, Baillieu affirme que la poésie fait figure de « parent pauvre dans le monde de l'édition »⁹ : ce qui ne signifie pas que « la poésie soit aujourd'hui chose périmée »¹⁰. La vitalité des revues de poésie prouve le contraire. Au fond, rappelle Jean-Claude Pinson, dès 1828, Giacomo Leopardi se plaignait que les poètes étaient « plus nombreux que les lecteurs »¹¹. Plus qu'au lecteur, la poésie parle à l'homme, à son cœur. Cette fragilité est un signe de grandeur et de lutte, c'est-à-dire de vie. Les nombreux sites web d'auteurs, de maisons d'édition et de création poétique, le confirment.

En réalité, en ce début de troisième millénaire, la poésie a repris son chemin. Les difficultés qu'elle a vécues et qu'elle est en train de vivre, semblent lui redonner la vie. C'est plutôt « une question de savoir s'il y a lieu de, et si oui comment, continuer la poésie »¹², selon les propos parodiques et énergiques d'Olivier Cadiot, dans *L'art poétique*¹³.

La preuve évidente est dans les nombreux bilans sur la poésie, et dans les anthologies poétiques qui se succèdent depuis les années quatre-vingt-dix, dans les numéros que les magazines consacrent à la poésie et dans les nombreuses petites revues consacrées à la poésie, enfin dans les enquêtes qui nous donnent la photographie de la situation de la poésie.

La machine de la poésie s'est remise en marche. Le sens de « fin du monde »¹⁴ que l'on percevait est fini. La cartographie de la poésie est de nouveau vaste. Qu'importe si tout est remis en question ? C'est le « regain d'intérêt »¹⁵ manifeste qu'il faut souligner. « Tout bouge et ne cesse de bouger, tout peut arriver, tout arrive, c'est le propre de la poésie, justement », souligne Paul Otchakovsky-Laurens¹⁶.

Déjà en 1936, Henri Michaux affirmait que la poésie « va à nous rendre habitable l'inhabitable, respirable, l'irrespirable »¹⁷ et aujourd'hui Bernard Noël publie *Où va la poésie ?*,

⁸ J.-C. Pinson, *A quoi bon la poésie aujourd'hui?*, Nantes, Ed. Pleins Feux, 1999, p. 10.

⁹ J.-M. Baillieu, *L'argent de la poésie*, « Magazine littéraire », cit., pp.56 e 57.

¹⁰ J.-M. Pinson, *A quoi bon la poésie aujourd'hui?*, cit., p. 12.

¹¹ *Ibid.*, p. 13.

¹² J.-M. Gleize, *La poésie...*, cit., p. 666.

¹³ O. Cadiot, *L'art poétique*, Paris, P.O.L., 1988.

¹⁴ J.-M. Espitalier, *Composition des trains*, intr. à *Pièces détachées...*, cit., p. 9.

¹⁵ *Ibid.*, p. 12.

¹⁶ *La poésie n'est pas une danseuse*, entretien avec P. Otchakovsky-Laurens, in *Zigzag poésie...*, cit., p. 68.

¹⁷ H. Michaux, *L'avenir de la poésie*, Buenos Aires, s. é, 1936, voir l'édition par L. Richard, Paris, Didier Deville, 1997, p. 25.

où il dit que « L’avenir de la poésie est d’être source d’avenir parce qu’elle est un perpétuel recommencement »¹⁸.

Dans la poésie contemporaine, la précarité de la langue est évidente. Elle est toujours en extrême difficulté, à l’égard du monde qu’elle veut dire. A la recherche de voies nouvelles, elle s’interroge sans arrêt. Crise du langage poétique et crise du sujet marchent de pair. La matière verbale se fait élastique. Son caractère élocutoire disparaît. Le sens se disperse. C’est l’image-étincelle qui prévaut. La dimension ludique de l’ancien jeu verbal va vers la profondeur du sens. Le mot du poète français du début du XXI^e siècle se dépouille de la discursivité, à la recherche de la pureté originelle perdue. Le signifiant n’est désormais plus un support du signifié. Les mots *disent*, sont vivants, bougent, sans aucun respect du code, et le hasard des mots trouve, finalement, une issue. L’arbitraire du sens est mort.

Le temps du poème se voit très souvent confiné à l’instant, comme si toute inscription dans la durée était d’emblée discréditée. Toutefois le présent n’est pas nécessairement le temps de l’échec et du refuge. Octavio Paz en parle comme du temps propre du poème moderne¹⁹ : le culte de l’instant dans la poésie contemporaine peut aussi être interprété comme une mise à l’écart de ce qui détourne le poème de sa propre durée. De façon paradoxale, la valorisation de l’instant se manifeste par un retour à la tradition très ancienne de l’haïku. Les contraintes ne sont pas toujours respectées, mais l’esprit particulier de ce type de poème rejoint l’appréhension de l’immédiat que visent plusieurs poètes. L’histoire de la poésie universelle représente moins aujourd’hui, pour de nombreux poètes, une succession de mouvements qu’un ensemble de voix.

Dans le Québec actuel, il ne fait aucun doute qu’en poésie l’offre dépasse largement la demande. Évidemment, la poésie n’a jamais été un genre du best-seller. Mais il faut noter ce paradoxe : à une époque où la poésie s’est carrément effacée du discours social, les parutions sont plus nombreuses que jamais. Il n’est pas rare qu’un poète contemporain ait publié plus d’une vingtaine de livres en vingt ans. L’abondance s’explique d’abord par une politique de subvention qui l’encourage pour le meilleur. La difficulté s’accroît dans la mesure où les poètes sont devenus beaucoup plus discrets qu’auparavant sur la conception qu’ils se font de la poésie. Après les débats du début des années quatre-vingts qui ont divisé l’avant-garde, les textes qui abordent aujourd’hui la question de la nature ou de la fonction de la poésie sont rares. Il n’y a plus d’école ou de mouvement défini et les éditeurs sont maintenant pluralistes. Les frontières entre générations semblent avoir perdu leur effet sur l’écriture, même si le sort des générations postérieures au babyboom est parfois thématiqué. D’une part, les positions catégoriques de la génération des Herbes rouges et de *La Barre du Jour* sont abandonnées au profit d’explorations plus personnelles, qui ne sont plus motivées par la contestation ou par la recherche de la nouveauté absolue. D’autre part, les nouvelles voix qui se sont manifestées au cours des dernières années ne tranchent pas sur les orientations de la poésie des auteurs reconnus.

¹⁸ B. Noël, *Où va la poésie?*, Paris, La petite librairie & Les Editions Unes, 1997, non paginé.

¹⁹ Voir Octavio Paz, *Point de convergence. Du romantisme à l’avant-garde*, Paris, Gallimard, 1976.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les mémoires des diverses universités pour constater la présence de nombreux talents. Le vide culturel n'étant plus ce qu'il était il y a vingt ou trente ans, les poètes sont moins pressés de soumettre leurs écrits au jugement public.

Il est fort probable aussi que la littérature exerce moins d'attrait sur les jeunes, éveillés à l'expression culturelle et artistique par d'autres médias que l'imprimé. On connaît l'importance du thème de la ville dans la poésie québécoise récente. La ville est le réel présent, l'anti-nature assumée positivement par une conscience tournée vers la réalisation intégrale de ses possibilités. L'importance d'un Claude Beausoleil tient précisément au fait que la ville n'est plus chez lui un lieu d'aliénation, mais un nouveau projet donné au désir humain, où il devient possible de tout réinventer.

Au Québec, la poésie présente aujourd'hui un paradoxe : elle est tout à la fois valorisée et marginale : à l'égard de la poésie, les lecteurs sont le plus souvent « croyants, mais non pratiquants »²⁰. Les médias reflètent cet état de choses : les recueils de poésie entraînent peu de comptes rendus dans les journaux et il en est très rarement question à la radio ou à la télévision. Et si certains poètes sont parfois évoqués dans les médias, c'est moins pour leur textes que pour le caractère emblématique de leur personnage : qu'on songe à Emile Nelligan, poète maudit, ou à Gaston Miron, poète national. On ne parle pas beaucoup des poètes au journal télévisé, sauf quand ils meurent. Mais l'édition semble se porter bien, sinon dans les mass-média, du moins à travers quelques revues et maisons d'édition, non seulement parce qu'elle est subventionnée mais aussi parce qu'un public réel s'y intéresse.

Pourtant dans la littérature québécoise, du moins pour nombre d'écrivains et de critiques, la poésie manifeste un dynamisme particulier. En effet, plus nettement que pour les autres genres, une tradition existe, qui constitue un réseau vivant dans lequel beaucoup d'œuvres circulent librement depuis plusieurs années. L'ensemble de la poésie québécoise agit ainsi sur l'écriture actuelle et fait redécouvrir ou réinterpréter certaines œuvres du passé.

On a cessé de taxer d'éclectisme les pratiques ou les théories qui ne se posent pas en rupture totale avec la tradition et qui ne prétendent pas tout réinventer à nouveaux frais, même si elles gardent des postulats non réfléchis. La férocité des condamnations et des exclusions a sans doute découragé plusieurs élans, plusieurs ferveurs que le climat des années quatre-vingts, au contraire, avait stimulés. C'est l'affirmation de la multiplicité, de l'égalité des voix qui constitue le grand événement du siècle présent.

D'ailleurs, la plupart des poètes refusent de modeler la poésie selon un programme défini ; de plus, le corpus national n'a jamais constitué une référence exclusive : certains poètes se sont construits des réseaux de référence très personnels et il va sans dire que la poésie québécoise participe aux orientations des littératures européennes et américaines.

La poésie québécoise actuelle est plus ouverte que jamais : les modèles français et états-uniens ne sont plus les seules solutions de rechange à la tradition nationale et l'institution littéraire québécoise est assez forte pour ne pas s'effondrer devant les grandes littératures et les

²⁰ J.-M. Gleize, « La poésie morte ou vive », *Etudes françaises*, vol. XXVII, 1, printemps 1991, p. 107.

grandes œuvres du monde. Il reste à espérer qu'à l'inverse, la poésie québécoise arrive à trouver une vraie place à l'extérieur de ses frontières.

Or, comment « vivre mieux » par la poésie, comme le dit Roland Giguère dans l'un de ses poèmes daté de 1949, si elle reste enfermée dans sa rhétorique ? Cette question est intensément vécue par Gilbert Langevin, qui inscrit avec obstination la solidarité au cœur de son écriture. Son 'fraternalisme' intègre et dépasse les ressauts de l'air du temps, de l'existentialisme à la contre-culture, en passant par le nationalisme. Au moyen d'une poésie à la fois ludique et tragique, il ne cesse d'appeler le début d'une 'vraie vie' qui ne vient pas. La solidarité que Langevin souhaite dans la vie sociale par la voix de la poésie se manifeste aussi chez des poètes immigrants tels Juan Garcia, venu du Maroc, ainsi qu'Anthony Phelps et Serge Legagneur, originaires d'Haïti. Ces poètes venus d'ailleurs intègrent à la thématique du pays les accents d'une fraternité qui déborde la nation québécoise.

Dans la littérature québécoise la poésie migrante ne se présente pas du tout comme un ghetto. On peut dire que la poésie migrante s'intègre aux tendances de la poésie québécoise, tout en lui donnant des accents plus cosmopolites.

En effet, le Québec est de plus en plus confronté au défi que pose une immigration évidemment conçue pour déstabiliser la population francophone, et sur le plan social et sur le plan culturel. Les poètes venus d'ailleurs, d'Italie, de France, d'Haïti ou des autres pays de la francophonie, sont québécois aussi et peut-être d'abord, mais avant tout ce sont des poètes, ce qui doit nous suffire. Le Québec est en train de se transformer et sa langue d'expression restera le français, dans la mesure où la volonté politique voudra solutionner en ce sens l'équation dénatalité-immigration. Le problème reste politique. Dans une telle situation d'urgence où la langue d'expression est en danger, la présence des poètes sera de plus en plus requise. C'est-à-dire que la poésie témoigne de la vitalité d'une langue et d'une culture. D'autre part, la société québécoise, rempart de la résistance du français en pleine Amérique du Nord anglophone doit assumer sa transformation en osmose avec les nouvelles cultures ambiantes, en même temps qu'elle doit préserver son identité propre et sa langue d'expression. On peut remarquer que l'ouverture au monde de la nouvelle société québécoise se reconnaît aussi à travers l'appareil éditorial. Certains éditeurs québécois publient des poètes de France et de Belgique, espérant un échange. Il faut considérer ces événements comme des signes de la transformation d'une culture québécoise dont l'identité ne cesse de s'agrandir et de s'approfondir.

L'unité est perdue, pour laisser place à une nouvelle conjoncture faite de liens et de langues, de lieux et d'inscriptions dans le tissu de la société québécoise. Le Québec a changé, sa poésie et sa culture le démontrent, en laissant voir dans leur fibres et leur rythmes des usages de la parole, des influences et des propositions continuant autrement l'essentiel, qui est vivre et créer.

La poésie québécoise, depuis quelques décennies, s'est enrichie de l'apport stimulant de poètes qui, pour des diverses raisons, individuelles, économiques ou politiques, sont venus se joindre à l'ensemble culturel et linguistique fondateur. Le Québec a été longtemps le territoire d'une culture qui se définissait unique et, dans sa confrontation avec l'extérieur, demeurait frileuse de ses valeurs et surtout de sa langue. La poésie québécoise a été accueillante à l'égard de

plus d'un poète venu d'ailleurs, mais il est évident que c'est surtout depuis la Révolution tranquille, aux années soixante, que l'on peut lire et entendre des voix différentes. Chacun a ajouté sa voix singulière à la poésie québécoise, transposant ses préoccupations et ses expériences de passage d'une culture vers une autre, et c'est dans ce rapport à l'autre que la poésie québécoise a le plus pris conscience de son identité, confrontée à la modernité d'une situation de vie en mutation rapide. En fait, la poésie québécoise des dernières décennies s'est ouverte à plus d'un courant d'influences, tout en développant sa propre histoire. Les poètes qui viendront s'inscrire dans cette histoire sont présentés comme Québécois. Et, comme souvent au Québec, ce qui fait la différence, ou ce qui donne une adhésion directe et une réception ouverte, c'est le rapport à la langue de la majorité : le français.

La poésie québécoise actuelle est tissée de ces mixtures qui redécoupent la trame culturelle et sociale. Les voix sont plurielles à écrire leur exil, à tenter une plongée dans la sensibilité de la réalité québécoise, à inventer aussi, dans la mêlée commune comme dans la solitude qui demeurent le lot du poète face à sa page.

Désormais des courants s'animent pour évoquer d'autres urgences : la pollution, l'écologie, les interrogations sur la survie. Pour Claude Esteban « La poésie de notre fin de siècle a besoin qu'une passion la traverse, qu'un désir neuf la désentrave du plus-que-parfait »²¹. La modernité, selon Esteban, tributaire en grande partie des positions théoriques de Mallarmé, doit réapprendre les lieux du chant. Un chant non épique comme le romantisme, mais un chant intime, tissé aux pulsions de la voix et du texte.

Aujourd'hui, les retombées des dernières décennies ne sont pas toujours totalement digérées, mais on peut remarquer dans la production récente des jeunes auteurs que la poésie québécoise se fait volontiers plus lyrique et qu'elle reprend l'idée de chant. Tout en montrant une attention particulière à la vie de tous les jours, ce chant ouvre sur ce qui la transcende. La poésie a repris ses droits de parole et séduit la nouvelle génération, souvent formée par la lecture des générations qui l'ont précédée. Déjà, dès le début de la décennie quatre-vingt-dix la poésie a manifesté le désir de pactiser avec son public. La poésie s'est faite plus lyrique et elle se confronte à un public d'âges et de formations beaucoup plus diversifiés que par le passé. Les activités, les lectures, les festivals se multiplient. L'édition de poésie est très active, on publie plus de 130 titres par année, on réédite des œuvres, les revues jouent un rôle de présence critique et de plate-forme pour lancer de jeunes auteurs. Encore, ce qui constitue un point essentiel depuis les années soixante dans les collèges et les universités, on étudie les œuvres des poètes québécois. Les traductions sont plus nombreuses, ainsi l'accueil à l'étranger devient-il plus attentif. Des anthologies sont déjà parues dans plusieurs autres langues que le français, dont l'italien, le hongrois, l'espagnol, le chinois et l'anglais.

La poésie québécoise d'aujourd'hui voyage entre l'énigme et l'évidence. D'un côté l'*antiactualité*, de l'autre la marque de la simplicité. Légère et svelte, elle se présente toutefois comme une ellipse complexe, un labyrinthe, une lampe obscure. Son obscurité est essentielle et irréductible. « Tout est secret dans la poésie, dit Gabriel Bounoure, et sans doute doit le rester ».

²¹ Claude Esteban, *Critique de la raison poétique*, Coll. « Critiques », Paris, Flammarion, 1987, p. 58.

« L'énigme de son silence est sa force »²². L'évidence de la poésie est le salut de l'homme. Son énigme est le ressort qui la pousse à chercher. Heureuse fragilité, qui en fait le chemin de la fascination, aussi et surtout en notre temps de perception de la douleur.

Le poème participe d'un langage qui va contre tous les autres langages y compris ceux des discours exclusivement politiques et savants. La vitalité de la poésie est assurée quand elle s'inquiète d'elle-même, quand les poètes, attentifs aux changements du monde, savent la transformer et cette poésie nous emporte et nous retient dans ce qui nous échappe.

Oui, le poème est encore utile. Il vit dans et par le langage. Oui, le poète est toujours présent. Il écrit pour ceux qui veulent tirer du langage leur part d'éternité. Le poète fait monter ce chant qui nous habite tous, ce chant qui dit que la vie est là. Vivre en toute connaissance de cause, dans la vérité de la sensation : voilà le pari du poète. Le poème est ce qui récite notre être et notre appartenance au monde.

Dans toutes ces voix qui s'élèvent au Québec on peut entendre un écho demandant si les mots, et surtout si les mots du poème, veulent dire quelque chose à quoi on puisse s'identifier au passage désormais vers l'autre millénaire.

²² G. Bounoure, *Marelles sur le parvis. Essais de critique poétique*, Paris, Plon, 1958, p. 5.

PAROLES DE CONTEUSE. UNE ETUDE STYLISTIQUE SUR LE LIVRE D'EMMA DE MARIE-CÉLIE AGNANT¹

Beatriz CALVO MARTÍN
Université Libre de Bruxelles (Belgique)

RÉSUMÉ

Marie-Célie Agnant est une écrivaine haïtiano-qubécoise dont l'œuvre s'inscrit dans le courant d'écritures migrantes, qui connaît un essor au Québec depuis les années 1980 jusqu'à nos jours. Son message engagé s'exprime à travers de nombreux genres littéraires, et ce dans une langue souple et métissée. Nous proposons d'analyser cette langue rythmée et sensorielle dans son dernier roman publié, *Le livre d'Emma*, selon les principes de la stylistique. Cette démarche analytique s'avère très intéressante puisque, sous un regard minutieux, la langue en apparence simple de Marie-Célie Agnant se révèle, en réalité, une langue extrêmement travaillée, qui renforce par divers recours techniques la puissance de l'histoire, la cadence du langage et le message engagé de Marie-Célie Agnant.

Les écritures migrantes connaissent un essor extraordinaire et suscitent un intérêt de plus en plus vif au Québec depuis les années 1980.

Une des raisons de cet intérêt est, sans doute, la conception mouvante et ouverte du monde et des frontières culturelles que ces écritures proposent, reflet de la réalité multiculturelle qui nous entoure.

En effet, dans notre monde contemporain, où les migrations et les mélanges culturels se multiplient, la notion d'identité n'est plus unitaire. Une personne n'est plus définie par un seul trait, que ce soit son lieu de naissance, sa langue maternelle ou la couleur de sa peau. L'identité est mouvante, elle est un devenir qui n'est jamais figé.

Dans ce cadre, la littérature est plus que jamais appelée à être un lieu privilégié de rencontre et de dialogue avec l'autre, puisqu'elle est un moyen important d'expression des identités en devenir². Ceci est d'autant plus vrai pour les écritures migrantes, qui sont une voie ouverte à la communication multiculturelle.

L'ouverture et la flexibilité de la littérature québécoise dans les dernières décennies a été particulièrement favorable à l'émergence des écritures migrantes, puisque le champ littéraire québécois a salué la différence apportée par ces écrivains comme valeur à adopter plutôt que comme cause d'exclusion.

¹Cette communication est tirée de mon mémoire de fin d'études, présenté sous la direction de Madeleine Frédéric à l'Université Libre de Bruxelles en septembre 2003.

²Christiane Albert, *Francophonies et identités culturelles*, Paris, Editions Karthala, 1999, p. 5.

Marie-Célie Agnant et son œuvre

Encadrée dans l'expression de ces identités multiples et de ces multiples marges se trouve Marie-Célie Agnant, écrivaine haïtiano-québécoise dont la parole et la vie transmettent un message engagé. Écrivaine ayant abordé une grande variété de genres littéraires (roman, poésie, nouvelle, littérature de jeunesse...), elle se considère comme « écrivain-témoin³ » et non comme porte-parole d'une communauté, mais n'hésite pas à faire passer son message engagé de défense des négresses, soumises trop souvent au rejet et au silence. Son objectif avoué est « d'écrire dans la résistance et le refus, écrire pour perpétuer cette énergie de résistance⁴ ».

Le message engagé de Marie-Célie Agnant se trouve non seulement dans la thématique de ses œuvres, mais également dans une énonciation plurielle qui dépasse de loin le cadre strictement personnel.

En effet, l'énonciation dans les œuvres d'Agnant part le plus souvent d'une voix narratrice homodiégétique et intradiégétique en première personne qui est la voix du personnage principal et, en même temps, qui est indissociable d'un *nous* pluriel.

Mais, qui est le *nous* caché derrière le *moi* énonciatif ? En premier lieu, ce *nous* réfère aux Haïtiens, très souvent aux femmes, et plus particulièrement aux négresses qui n'ont pas pu s'exprimer pour raconter leur histoire faite de lutte silencieuse. C'est un *nous* chargé de la mémoire d'un autre temps et d'un autre espace : ce « là-bas au temps longtemps » mentionné à plusieurs reprises par Marie-Célie Agnant, la collectivité des Haïtiens écrasés par les dictatures, la peur et le silence.

En second lieu, ce *nous* est aussi l'expression d'une expérience de migration, d'exil. En effet, le déracinement et la nostalgie sont présentés non seulement comme des sentiments individuels, mais également comme une expérience commune à des communautés entières d'immigrés au Québec.

L'enchâssement et la complémentarité du *je* et du *nous* dans les œuvres de Marie-Célie Agnant sont la conséquence de sa prise de position en tant qu'écrivain-témoin. Il s'agit du dépassement du *je* autobiographique ou narratif et de l'élargissement vers un sentir plus social, reflet de l'engagement de l'auteure. C'est « une voix qui parle pour elle-même et pour les autres », écrit Lucie Lequin, qui a évoqué à ce propos une « multivoix de la mémoire », c'est-à-dire « que le “je” de la narration incorpore d'autres voix, anciennes ou actuelles⁵ ».

³Entretien de décembre 2000 avec Marie-Célie Agnant, réalisé par Carmen Mata Barreiro et repris partiellement dans son article « Le moi femme / le nous histoire : voix et vies dans l'œuvre de Marie-Célie Agnant », dans *Revue des Lettres et de Traduction*, n° 7, Université Saint-Esprit de Kaslik, Liban, 2000, p. 361-374.

⁴ Marie-Célie Agnant, « Écrire en marge de la marge », dans Marc Maufort et Franca Bellarsi [éds.], *Reconfigurations. Canadian Literatures and Postcolonial Identities/Littératures canadiennes et identités postcoloniales*, PIE-Peter Lang, 2002, p. 19-20.

⁵ Lucie Lequin, « Marie-Célie Agnant : une écriture de la mémoire et du silence », dans Marc Maufort et Franca Bellarsi [éds.], *Reconfigurations. Canadian Literatures and Postcolonial Identities/Littératures canadiennes et identités postcoloniales*, PIE-Peter Lang, 2002, p. 23.

Le livre d'Emma : une étude stylistique

Parmi les multiples optiques possibles pour aborder l'œuvre littéraire de Marie-Célie Agnant, j'ai décidé de porter une attention spéciale à la langue métissée et savoureuse — expression de l'identité multiple — qu'elle utilise dans son dernier roman publié : *Le livre d'Emma*⁶.

Ce roman tourne autour d'Emma, une négresse enfermée dans un hôpital psychiatrique, accusée d'avoir tué sa fille. Elle refuse de parler français et le docteur doit avoir recours à Flore, une interprète antillaise qui cherchera à comprendre le mystère et la rage d'Emma, jusqu'à devenir l'héritière de la mémoire transmise à Emma par sa tante Matie et, avant elle, par toutes les femmes de sa lignée.

En effet, si cette langue apparaît à une première lecture comme simple et spontanée, le lecteur avisé remarque lors d'une deuxième lecture plus attentive qu'il s'agit d'une langue souple et travaillée, bien que les recours utilisés ne semblent pas évidents.

Ce travail a donc comme but de dégager les procédés linguistiques et les structures sémantiques utilisés par l'auteure, ainsi que le caractère unitaire du roman, à travers les méthodes de la stylistique⁷.

Ainsi, une fois réalisée l'analyse détaillée du texte, il est évident que Marie-Célie Agnant a atteint dans *Le livre d'Emma* une grande efficacité dans son écriture, une grande réussite textuelle seulement soupçonnée lors d'une première lecture.

Cohérence sémantique : l'isotopie du langage

En premier lieu, nous avons remarqué une grande cohérence interne dans le roman - tant du point de vue sémantique que formel.

La cohérence sémantique se manifeste notamment à travers les champs sémantiques privilégiés tout au long du roman, comme celui de la perception sensorielle, et également à travers l'isotopie du langage, puisque le langage dans ses multiples variantes est le fil conducteur qui détermine l'évolution du discours d'Emma selon le schéma suivant :

SILENCE	→	CRI / HURLEMENT	→	CHANT	→	PAROLE	→	MOT	→	LIVRE
↓		↓		↓		↓		↓		↓
refus		révolte		désir de se faire		dialogue		communication		postérité
folie		rage		entendre		expression		compréhension		

⁶ Marie-Célie Agnant, *Le livre d'Emma*, Montréal, Éditions du Rémue-Ménage, 2001, et Port-au-Prince, Éditions Mémoire, 2001. Dans cette communication, les citations tirées de cet ouvrage feront référence à cette édition, et le numéro de page apparaîtra entre parenthèses en fin de citation.

⁷ Madeleine Frédéric, *La stylistique française en mutation?*, Bruxelles, Académie Royale de Belgique, 1997, p. 39.

Du silence qui représente la non-communication et le refus qui peut, en dernière instance, mener à la folie, se fait le passage vers le cri, le hurlement de révolte. À mi-chemin entre cri et parole se trouve le chant qui aide Emma à se faire entendre chez elle. La parole sert à exprimer une identité propre, elle sera véhicule de l'acceptation de cette identité par soi-même et par les autres, et elle arrivera à son perfectionnement par le langage écrit, c'est-à-dire les mots qui peuvent arriver à laisser un témoignage, à écrire un livre qui restera pour la postérité.

Cohérence formelle : structure du roman

La cohérence formelle est déjà présente dans la structure - externe et interne - de l'œuvre, dans laquelle le récit d'enfance d'Emma occupe une place centrale. Cette cohérence formelle se faufile tout au long du roman à travers les procédés de ligature qui assurent la progression du récit, tels les liages en chaîne anaphoriques. Ces anaphores se doublent parfois d'autres nuances supplémentaires comme l'ajout d'information, l'axiologique, la recatégorisation ou les effets stylistiques de type rythmique.

En ce qui concerne la structure externe, *Le livre d'Emma* est divisé en neuf chapitres de longueur variable qui portent un titre court chacun, faisant généralement référence aux noms des personnages qui sont le sujet du chapitre concerné. Ces chapitres sont divisés à leur tour en paragraphes selon une organisation assez classique du texte.

Les chapitres sont également divisés en séquences avec un sens unitaire, marquées par une plus grande séparation typographique.

Après une lecture plus approfondie, il est possible de distinguer une structure interne qui tresse les trois fils conducteurs thématiques principaux : la narration de Flore sur l'évolution de sa relation avec Emma, le récit dans lequel Emma raconte sa vie (nœud thématique et stylistique de l'œuvre), et la relation entre Flore et Nickolas Zankoffi, ex-amant d'Emma et père de la fille que celle-ci a tuée. (Cette histoire est d'un intérêt secondaire par rapport aux deux autres).

Dans le déroulement narratif, structure externe et structure interne s'entremêlent en construisant le récit, qui serait divisé en six parties distinctes, de la manière suivante :

- o Les deux premiers chapitres, *Emma* (7) et *Tout ce bleu* (19), mettent en scène :
 - a) la situation initiale : Flore, une interprète, qui est également la narratrice de l'histoire, est engagée pour traduire les paroles d'Emma au docteur MacLeod, psychiatre d'Emma, dans le but de déterminer l'innocence ou la culpabilité de la patiente par rapport à l'assassinat de sa fille; et
 - b) la présentation au lecteur des personnages principaux : Emma, Flore et le psychiatre, le docteur MacLeod.
- o Troisième chapitre : *Un amour de légende* (40)

Ce chapitre raconte le début de la relation entre Flore, l'interprète, et Nickolas Zankoffi.

- o Quatrième et cinquième chapitres : *Fifie* (52) et *Grazie et les autres* (67)

Emma commence à raconter son histoire selon un ordre chronologique. Elle raconte son enfance, avec sa mère Fifie et sa tante Grazie à Grand-Lagon, et la souffrance dérivée du refus de l'amour maternel.

- o Sixième chapitre : *Nickolas de sable et d'ombre* (95)

Continuation et complication de la relation entre Flore et Nickolas.

- o Septième et huitième chapitres : *Mattie et Rosa* (104) et *Kilima* (126)

Continuation de la narration d'Emma sur sa vie : explications des événements de sa première enfance, importance de la lignée féminine et annonce du drame qui va suivre.

- o Neuvième (et dernier) chapitre : *La route des grands bateaux* (160)

Dénouement du récit. Suicide d'Emma et héritage émotionnel repris par Flore, qui commence une relation physique avec Nickolas Zankoffi et découvre, grâce à Emma, son identité de négresse.

Dans cette structure, le récit d'Emma sur son enfance occupe une position centrale, tant du point de vue de la distribution des pages du livre que du poids sémantique et formel des chapitres dans lesquels Emma prend la parole.

Double hétérogénéité narrative

La construction du roman est également conçue comme une architecture souple, mais d'une grande stabilité. La structure narrative est complexe : trois voix féminines — Mattie, Emma, Flore, selon l'ordre chronologique — se succèdent, enchâssées par le discours rapporté dans une mise en abyme.

Elles constituent les trois derniers maillons de la chaîne d'une lignée féminine qui assure la transmission et la perpétuation tant d'une mémoire qui commence aux temps de l'esclavage, que de la langue de conteuse qui sert à transmettre cet héritage. La question de l'héritage culturel à travers la lignée féminine est très présente dans l'écriture de femmes migrantes au Québec en général, et dans l'œuvre de Marie-Célie Agnant en particulier⁸.

Cependant, malgré le fait que les discours des trois narratrices du *Livre d'Emma* soient enchaînés, l'évolution de chacun des trois discours analysés est différente.

⁸Pour une étude plus approfondie sur l'héritage culturel à travers la lignée féminine, voir Beatriz Calvo Martín, « Passeuses de culture : Marie-Célie Agnant et Abba Farhoud », dans *Euphorion*, revue littéraire, Roumanie, à paraître.

Le discours d'Emma, narratrice charnière et personnage principal du roman *Le livre d'Emma*, constitue le nœud de l'histoire et suit une évolution en trois étapes. Ces trois étapes sont le démarrage, le climax sémantique et formel lors du récit d'enfance, et l'affaiblissement vers la fin.

Le discours de l'interprète Flore connaît une progression qui répond à son évolution personnelle d'attachement et d'identification avec Emma. Elle passe de l'utilisation d'une langue professionnelle dans les premiers chapitres vers l'adoption de l'héritage culturel d'Emma et, faisant partie de cet héritage, de la langue de conteuse qu'Emma avait utilisée pour lui transmettre son histoire personnelle et celle de sa lignée féminine.

Le discours de Mattie, la première conteuse du roman et grand-tante d'Emma, nous permet de constater l'origine du langage utilisé par Emma, tant du point de vue des procédés utilisés que du point de vue des effets expressifs recherchés.

Paroles de conteuse : caractérisation de la langue

Cette langue de conteuse, transmise d'une génération à l'autre, possède des traits particuliers que nous retrouvons dans les discours des trois narratrices. Il s'agit d'une langue orale, émotionnelle, rythmée, imagée et sensorielle, conçue pour raconter des histoires de femmes, des histoires de négresses.

Une langue orale

En effet, la langue de conteuse est orale parce qu'elle a recours à toute sorte d'effets narratifs propres à ce moyen de communication, conçus pour attiser l'intérêt de l'auditoire. Entre autres, nous pouvons citer:

- des interpellations au public, des interrogations rhétoriques, des exclamations :

[À Flore] - Tu crois peut-être qu'ils te verront autrement que ce que tu es ? Qu'ils t'estimeront un peu plus? [interrogations rhétoriques] Ignorante, va! [exclamation].
(22)

b) des focalisations par clivage ou par dislocation mettant en évidence un élément essentiel au récit, comme dans l'exemple suivant « *C'est à cause du sang que le pays lui-même est mort* ». (26) [focalisation par clivage, je souligne] ; ou encore « Elles ne suscitent aucun intérêt, *les négresses* ». (25-26) [focalisation par dislocation à droite, je souligne].

c) des analepses et des prolepses et des répétitions lexicales qui enchaînent les phrases, assurant la cohérence du récit et facilitant la compréhension du public comme dans l'exemple suivant : « C'est le *sang*, je vous l'ai déjà dit. *Ce sang* trop lourd qui court dans nos veines, *ce sang* épaissi par la haine ». (26) [je souligne]

Une langue émotionnelle

Elle est également une langue émotionnelle, au moyen de laquelle l'auteure arrive à transmettre les états d'âme de la narratrice et à créer une plus grande identification du lecteur avec le personnage. Les procédés concrets pour produire cet effet sont nombreux :

- ✓ la fragmentation des phrases
- ✓ les axiologiques utilisés pour enrichir l'abondante caractérisation par des connotations positives ou négatives :

Mes premiers souvenirs d'enfance, à part celui de ma naissance et du bleu inaccessible, sont *les chiens*. *Les chiens faméliques au pelage décoloré* que l'on chassait sans cesse à coups de pierres [...]. (57) [je souligne]

- ✓ les termes en gradation véhiculant une émotion croissante comme dans cet exemple : « À l'arrivée des nôtres sur les plantations, on les dépouillait *de leur nom, de leur corps, de leur existence* [...] ». (58) [je souligne]

d) les répétitions avec ajout d'information, la focalisation de termes, les hyperboles et les antithèses. Une hyperbole représentative apparaît dans la description d'Emma de ses cris d'enfant, puisque « D'après Tante Grazie, mes cris couvraient les hurlements de tous les vents réunis ». (54)

Une langue rythmée

En troisième lieu, la langue de conteuse est une langue rythmée, résonnant de la passion antillaise et africaine pour la musique. Les recours linguistiques sont ici :

les phrases morcelées (par le biais d'incises, de questions, d'exclamations, d'hyperbates...);

les répétitions lexicales - y compris, bien entendu, les anaphores et les épiphores ;

les répétitions syntaxiques et paronymiques, les termes en gradation, l'accumulation de verbes, les énumérations, les allitérations et les onomatopées.

Quelques exemples caractéristiques de ces effets seraient :

Les mangues s'ouvrent aussi car elles mûrissent trop rapidement, elles mûrissent avant le temps. Comme des mamelles tailladées, elles laissent couler leur bave visqueuse et emplissent l'air d'un parfum douxereux qui rappelle celui de tante Grazie; [...]. (76-77) [allitération sifflante, je souligne]

Nous montons dans un car vide qui gravit *en teuf-teufant* les collines entourant Grand-Lagon. (89) [onomatopée, je souligne]

Une langue imagée

En quatrième lieu, elle est imagée par le grand nombre de comparaisons, métaphores, métonymies et prosopopées qui truffent le récit en l'imprégnant d'une expressivité très colorée. La caractérisation des personnages est, à cet égard, particulièrement représentative. L'auteure reproduit l'univers d'images connotées d'Emma, et sa vision négative de soi-même et des négresses en général, grâce à l'animalisation et à la réification véhiculées à travers des tropes, tels que :

Je fais partie de *l'immense cohorte d'avortons et de têtards*, ceux dont l'existence n'est que simple apparence, mais qui, paradoxalement, s'y agrippent avec la force du désespoir. (60) [je souligne]

Le procédé contraire apparaît lorsqu'il s'agit de décrire les forces de la nature en Haïti : les prosopopées et les hyperboles aident à montrer le rôle capital des éléments naturels, personnifiés dans la vie quotidienne de l'île, comme dans l'exemple : « Les cyclones, vous savez, éteignent même la lumière du ciel. Des journées entières, ils règnent en maîtres ». (28)

Une langue sensorielle

Enfin, cette langue de conteuse est une langue sensorielle, qui puise ses racines dans les couleurs et les saveurs de l'île d'Haïti. La concentration et la transmission de ces impressions sensorielles se font au moyen des adjectifs et des substantifs appartenant aux champs lexicaux référés aux cinq sens, ainsi qu'au moyen des synesthésies mettant en rapport des sens différents avec des images puissantes, comme dans l'exemple suivant :

Si je meurs, jamais je n'aurai eu la moindre idée de ce que peut être le velours de la main de Fifie, *le goût d'une caresse*, d'un baiser venant d'elle. (60) [synesthésie, je souligne]

Telle est donc la langue de conteuse exprimée et transmise dans *Le livre d'Emma*. Elle possède de nombreux traits communs avec la langue des conteuses, tel qu'elle existe dans des sociétés à tradition de transmission orale d'histoires, comme c'est le cas d'Haïti.

En guise de conclusion

L'œuvre de Marie-Célie Agnant fait preuve, dans son originalité et sa singularité, de la complexité et de la richesse de l'écriture migrante, et fournit une justification bien fondée pour l'étude de cette littérature qui est le miroir à plusieurs reflets dans lequel se projette l'identité multiple, en constant mouvement, l'identité en devenir.

Les écritures migrantes offrent une vision essentielle qui peut élargir notre conception du monde grâce aux nouvelles réalités culturelles reflétées par la plume de ces *autres* écrivains. En particulier, les nombreuses femmes migrantes qui prennent la plume dans le but de raconter leurs impressions sur le nouveau monde qui les entoure méritent d'être lues avec attention afin de découvrir la richesse de leurs mots.

Finalement, il nous reste une dernière question à nous poser : celle du futur de ces écritures qui arrivent à briser le silence malgré leur condition de migrantes.

En effet, jusqu'à quand pouvons-nous considérer un-e écrivain-e comme migrant-e⁹? Après combien de temps passé dans un pays devient-on écrivain-e autochtone de plein droit? Comment trouver l'équilibre entre le risque d'assimilation — et donc, l'anéantissement de toute différence — et celui de la ghettoïsation ?

Les questions se multiplient et ouvrent de nombreuses pistes à explorer. Qu'elles soient donc comprises comme une invitation à aller toujours plus loin dans la découverte de l'Autre migrant dont l'altérité n'est pourtant rien d'autre que le reflet dans le miroir de notre propre identité

⁹ À ce sujet, voir Abla Farhoud, « Immigrant un jour, immigrant toujours ou comment décoller une étiquette ou se décoller de l'étiquette », dans Anne de Vaucher [dir.], *D'autres rêves : les écritures migrantes au Québec*, Venezia, Supernova, 2000.

LA RADIO AU QUÉBEC. UNE INSTITUTION AU SERVICE D'UNE SOCIÉTÉ DISTINCTE

Michel FILION
Université du Québec en Outaouais

RÉSUMÉ

En dépit la mainmise du gouvernement fédéral sur son organisation et de la menace de l'impérialisme américain, la radio québécoise s'est développée en une industrie viable qui a su trouver un moyen original de contourner la crise de rentabilité. Elle trouve sa force dans l'enracinement historique au milieu qui la nourrit car on a démontré le rôle capital qu'elle a joué avant l'arrivée de la télévision dans le processus d'identification collective. Depuis, ce rôle semble s'être déprécié à mesure que la radio s'est commercialisée. Mais peut-être faut-il voir dans la radio québécoise d'aujourd'hui une autre forme de spécificité malgré la superficialité parfois trop évidente de ses propos ? Pour le savoir, il faut se pencher autant sur son contenu et ses rapports avec ses auditeurs que sur son économie politique.

Introduction

Soulever la question de la radio en tant qu'institution au service d'une société distincte, c'est s'interroger sur le rapport entre la radiodiffusion - ce terme générique (*broadcasting* en anglais) qui englobe aussi la télévision - et la construction d'une identité collective. Ce rapport est généralement établi dans une perspective d'économie politique. C'est-à-dire qu'on estime que le cadre juridique peut contraindre les forces du marché afin de déterminer dans une population donnée la vision de soi et du monde. Concrètement, cela a d'ailleurs mené à la création du CRTC (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes) dont la promotion du contenu canadien parviendrait à contrer l'omnipotent impérialisme américain. Ce qui est vrai dans une certaine mesure mais qui n'en constitue pas moins une explication incomplète dans le contexte canadien en général, et québécois en particulier: en effet, l'histoire révèle l'enracinement des médias québécois dans le milieu culturel qui les nourrit, bien avant l'intervention du gouvernement fédéral et en dépit d'une action minimale de la part du gouvernement du Québec, constitution oblige.

Pour comprendre dans quelle mesure la radio, de même que la télévision dont elle fut le précurseur, participe au Québec à la construction d'une société distincte, il faut donc voyager dans le temps et remonter à l'apparition des médias de masse électroniques afin de les situer dans leur *contexte d'émergence*. Nous entendons par là non seulement un cadre politique et un cadre économique aussi importants soient-ils, mais aussi une culture populaire déjà différente à bien des égards. Voilà ce que je vous propose d'explorer au cours des prochaines minutes.

1. L'organisation juridique de la radio dans le contexte politique canadien

La radio québécoise est sous la juridiction du gouvernement fédéral. Cette situation ne va pas de soi: elle plonge ses racines dans la mise en place du Canada moderne et n'est pas sans rappeler la question constitutionnelle et ses contradictions.

1.1 Formation du système canadien de radiodiffusion

Le tournant du 20^e siècle constitue au Canada une période de transition dans le contexte d'une industrialisation dont le contrôle échappe aux Canadiens: non pas tant les conditions internes (ressources, énergie, main-d'oeuvre), mais certainement les conditions externes (capital, technologie, marché), ce qui conduit à un renforcement des liens avec les États-Unis et même à un mouvement d'intégration des économies comme on en trouve nulle part ailleurs dans le monde industrialisé. Cette situation suscite la crainte de l'impérialisme américain sur le plan économique, mais aussi culturel. Alors que se forme l'État canadien (dont l'autonomie complète ne sera reconnue qu'avec le Statut de Westminster en 1931), le gouvernement fédéral commence à élargir ses champs d'activité et met de l'avant un projet centralisateur: la création d'une identité canadienne. Parmi les moyens mis à contribution, on trouve bien entendu la radio naissante, moyen de communication moderne par excellence et promis à un bel avenir.

Mais encore faut-il disposer d'une juridiction qui permette de l'orienter au gré des intérêts supérieurs. L'Acte de l'Amérique du Nord britannique, c'est-à-dire la constitution de 1867 qui est l'acte fondateur du Canada moderne, donne en théorie la responsabilité des ondes radioélectriques au gouvernement central. Par la Loi sur la télégraphie sans fil (1905) et la Loi concernant la radiotélégraphie (1913), celui-ci prend le contrôle des fréquences et, éventuellement, celui des contenus. Au cours des années 1920, le foisonnement des stations radiophoniques privées, donc commerciales, amène le gouvernement canadien à développer son intervention mais il est tiraillé entre le modèle britannique fondé sur la propriété publique et le modèle américain de propriété privée. C'est ainsi que la Commission royale d'enquête sur la radiodiffusion, surnommée la Commission Aird en l'honneur de son président, sera la première d'une longue série d'enquêtes publiques qui graviteront toutes autour du même thème: la construction et la survie d'une identité culturelle canadienne. Déposé en 1929, le Rapport Aird penche d'emblée pour le modèle interventionniste britannique. Son discours s'appuie directement sur la menace exogène, plus précisément américaine, un argument abondamment utilisé pour justifier la mainmise de l'État fédéral sans égard à la situation particulière du Québec.

Des provinces s'opposèrent à ce qu'elles estimaient être une ingérence d'Ottawa en matière d'éducation, une faculté que divers intervenants ne manquaient pas de reconnaître à la radio. Par mesure de pression, le Québec se dota de sa propre loi sur la radio en 1929. Reconnue en 1931 et en 1945 (créant ainsi Radio-Québec), la loi québécoise ne sera mise en oeuvre que dans les années 1970, et encore à la télévision éducative seulement. Quoiqu'il en soit, le Conseil privé de Londres a tranché en faveur du gouvernement fédéral dès 1931, ce qui l'autorisa à voter dès l'année suivante la première Loi sur la radiodiffusion canadienne. Une société d'État (la Commission canadienne de la radiodiffusion) recevait ainsi le double mandat d'établir un service

«national» (une notion souvent galvaudée au Canada) et de contrôler l'ensemble du système de radiodiffusion, les diffuseurs commerciaux (stations privées) étant provisoirement tolérées bien qu'accusés régulièrement de transmettre à outrance des émissions américaines.

Refondue en 1936, la Loi sur la radiodiffusion transformait la Commission canadienne de la radiodiffusion en Société Radio-Canada (*Canadian Broadcasting Corporation* en anglais) à laquelle elle confiait le mandat de veiller notamment à mousser la conscience nationale (au sens canadien du terme) en offrant aux Canadiens des émissions «de qualité» par opposition aux produits culturels américains jugés trop populaires et impropres à la construction d'une culture originale au nord du 49^e parallèle. Notons qu'outre son enjeu politique, l'évolution de la radio fut aussi générée par les revendications d'une élite contre l'émergence radiophonique d'une culture de masse à l'américaine. Nous n'élaborerons pas sur ce clivage social qui pourrait alimenter une autre conférence.

En théorie, le gouvernement fédéral se donnait donc les moyens de créer une identité canadienne. Dans les faits, il fut bientôt confronté à plusieurs défis insurmontables. Parmi ceux-là, l'échec du bilinguisme (symbole de cohabitation par excellence) sur les ondes du service national à la suite de réactions très vives des factions extrémistes du Canada anglais est très révélateur. Dès 1934, la société d'État doit consacrer la séparation des réseaux radiophoniques français et anglais, une situation officialisée par Radio-Canada peu après sa création (en 1938). Devenu complètement autonome durant la guerre, le réseau français va ainsi jouer un rôle de catalyseur national pour les Québécois. La télévision de Radio-Canada reflétera également la dualité canadienne dès 1954, soit après seulement deux ans de bilinguisme. À eux seuls, ces épisodes démontrent que les principales caractéristiques ethniques des Canadiens résistent fortement aux politiques gouvernementales, aussi idéalistes soient-elles.

La faiblesse démographique et la vaste géographie sont aussi au nombre des déterminantes du système canadien de radiodiffusion. Amené à diffuser en deux langues officielles, mais aussi sur deux modes de diffusion à partir des années 1950 (radio et télévision), le gouvernement canadien ne put se priver de l'entreprise privée, des productions étrangères et de la réclame publicitaire. Est-il besoin de dire que les stations privées sont davantage mues par la quête du profit que par celle d'une improbable souveraineté culturelle canadienne? La pénétration des émissions américaines au Canada anglais s'inscrit dans une logique continentale à laquelle seul le Québec ne souscrit pas entièrement, loin s'en faut.

Au tournant des années 1960, la poursuite d'une identité canadienne est attaquée sur deux fronts: d'une part le Canada dans son ensemble devient de plus en plus dépendant des États-Unis et, d'autre part, l'État québécois remplace les institutions traditionnelles et revendique ouvertement son émancipation politique. Afin de contrer cette double menace, le gouvernement fédéral choisit de s'investir dans le secteur culturel, pourtant un domaine de compétence provinciale. La Loi sur la radiodiffusion canadienne de 1968 crée le Conseil de la radio-télévision canadienne (CRTC) en lui attribuant un rôle de surveillance et un pouvoir de réglementation considérables, notamment en matière de contenu canadien: le système doit être la propriété des Canadiens «de façon à enrichir et raffermir la structure culturelle, politique, sociale et économique du Canada» tandis que le service national de radiodiffusion, c'est-à-dire Radio-

Canada, doit contribuer au développement de l'unité nationale en reflétant la réalité canadienne. Votée après maintes tergiversations en 1991, la plus récente Loi sur la radiodiffusion canadienne conserve la même structure et les mêmes objectifs que la précédente. Elle reconnaît toutefois que «les radiodiffusions de langue française et anglaise, malgré certains points communs, diffèrent quant à leurs conditions d'exploitation et, éventuellement, quant à leurs besoins». C'était la première fois en soixante-dix ans d'histoire de la radiodiffusion qu'une loi du gouvernement fédéral reconnaissait cette dualité. Par ailleurs, la loi de 1991 a remplacé le concept d'unité nationale par celui de souveraineté culturelle. L'identité canadienne n'en demeure pas moins une vue de l'esprit et les médias de masse un instrument de pouvoir, ce que relève l'historiographie de la radiodiffusion canadienne.

1.2 L'historiographie de la radiodiffusion canadienne

L'histoire de la radiodiffusion au Canada fut longtemps monopolisée par l'école traditionnelle dont l'interprétation, essentiellement politique, s'inscrivait dans la quête d'un nationalisme canadien: ainsi perçue, la loi sur la radiodiffusion et la création d'un service national était depuis 1932 une grande victoire pour la radiodiffusion canadienne, donc pour le Canada héroïque de résistance face aux puissants États-Unis. De ce point de vue, seule l'intervention du gouvernement fédéral était garante de l'éclosion de valeurs authentiquement canadiennes.

Depuis quelques années, cette interprétation de l'histoire *politique* de la radiodiffusion canadienne est sérieusement remise en question par un courant critique qui jette un nouvel éclairage sur les circonstances inhérentes à l'intervention gouvernementale désormais présentée comme ayant été motivée par des considérations commerciales et politiques. Marc Raboy, en particulier, a démontré que la radiodiffusion fut rapidement détournée des objectifs initiaux que lui avait assignés la Commission Aird: la dimension «publique» (une autre expression galvaudée au Canada), celle véritablement démocratique permettant à une variété d'intervenants d'agir et de s'exprimer par le biais de la radio et plus tard de la télévision, fut rapidement transformée en une dimension «nationale». Aux mains de l'État fédéral, la radio devint un instrument de pouvoir aux dépens des véritables besoins sociaux et culturels. On sait que ce contrôle s'effectue parfois en douce, parfois de manière forte comme lors de la crise de la conscription de 1942 au Québec alors que les opposants à la mobilisation obligatoire n'eurent pas droit de parole sur les ondes de Radio-Canada. Raboy affirme que la protection de l'intégrité culturelle canadienne (très imparfaitement réussie) ne devient en fin de compte qu'un prétexte pour la gent politique: la radio publique est en fait une radio d'État¹.

Par ailleurs, l'histoire nous révèle aussi que la nécessité d'établir une radio publique (d'État pourrait-on dire) au Québec francophone était beaucoup moins flagrante que dans le reste

¹ Raboy, Marc, *Occasions ratées. Histoire de la politique canadienne de radiodiffusion*. Montréal/Québec, Liber/Presses de l'Université Laval, 1996.

du Canada². Mais il fallait, du point de vue du gouvernement fédéral et des élites nationalistes pan-canadiennes, convaincre de l'universalité de la menace américaine et de la nécessité d'une même intervention d'un océan à l'autre. Il était hors de question de reconnaître au Québec une quelconque spécificité autre que celle de la langue de communication. Cette réalité émerge pourtant des pratiques de l'auditoire et des diffuseurs québécois.

2. La radio au Québec et son rôle dans l'histoire

La radio, et plus particulièrement la radio d'État lourdement chargée de visées politiques, aurait été un instrument de contrôle idéologique visant notamment à effacer une spécificité québécoise trop encombrante. Mais en dépit de cette offensive politique, la radio a puissamment contribué à *l'identitaire québécois*, en particulier pendant son âge d'or, c'est-à-dire cette époque qui a précédé l'arrivée de la télévision et qui correspond d'ailleurs à la gestation d'une révolution *tranquille* qui allait bientôt éclater. Le son et la voix suffisaient alors à créer la magie, à peupler les ondes de lieux et de personnages dont chacun des auditeurs garde un souvenir aussi profond que personnel. J'ai démontré au cours de mes recherches que les radios publique et privée au Québec ont toutes deux produit sur place les émissions les plus prisées, à l'inverse du Canada anglais où les stations commerciales sont plutôt des agents de diffusion d'émissions américaines, logique économique et culturelle oblige³.

Ce phénomène marque les émissions d'information, c'est-à-dire celles qui rendent compte du monde réel telles *Le réveil rural* et le *Radio-Journal*, de même que les émissions sportives (comme le hockey) et les émissions religieuses (dont le chapelet), mais encore davantage les émissions de fiction porteuses des malheurs et des espoirs d'un peuple. Sauf quelques rares exceptions, la plupart des *radioromans* vedettes furent créés par des auteurs de renom en matière de littérature radiophonique québécoise et ont joui de la très grande ferveur populaire des années durant. *Quelles nouvelles* de Jovette Bernier, *Rue principale* d'Edouard Baudry, René Boivin et Paul Gury, *Jeunesse dorée* de Jean Desprez, *Un homme et son péché* de Claude-Henri Grignon, *Métropole* de Robert Choquette, de même que *Maman Jeanne* de Jacques Rudel-Tessier sont des exemples parmi tant d'autres d'une écoute assidue et fervente qui reposait sans aucun doute sur l'enracinement de ces oeuvres radiophoniques dans leur milieu d'origine et de réception. Et cela s'est produit en dépit de la commercialisation de Radio-Canada qui n'a volontairement renoncé à la réclame publicitaire radiophonique qu'en 1975. Depuis les années 1920, la commercialisation des ondes est associée à l'américanisation des programmes, ce qui est vérifiable au Canada anglais, les émissions les plus écoutées (et les plus fortement commanditées), ayant été directement importées des grands réseaux américains: *Amos'n Andy* et le *Kraft Music Hall*

² Fillion, Michel, « L'américanisation de la radio québécoise et l'émergence du service national de radiodiffusion au Canada, 1919-1932 » dans *Communication*, 1993, Vol. 14, N° 2: 197-221; « Broadcasting and Cultural Identity: The Canadian Experience since 1920 » dans *Media, Culture and Society* (Londres), 1996, Vol. 18, N° 3: 452-467.

³ Fillion, Michel, *Radiodiffusion et société distincte. Des origines de la radio jusqu'à la Révolution tranquille au Québec*, Montréal, Éditions du Méridien, 1994, 239 pages; « La radio: institution et organisation » dans Denise Lemieux (dir.) *Traité de la culture*. Québec: Presses de l'Université Laval / Éditions de l'Institut québécois de recherches sur la culture, 2003, pp. 799-814.

(NBC), *Ma Perkins*, le *Lux Radio Theatre* et *Big Sister* (CBS) par exemple. Dans ce cas, la commercialisation des ondes radiophoniques canadiennes peut être étroitement et directement associée au divertissement populaire d'origine américaine, ce qui contrevient à l'éclosion d'une culture authentiquement canadienne. Mais à l'inverse, la publicité a davantage ancré la radio de Radio-Canada dans le Québec francophone en encourageant la production locale d'émissions de divertissement populaire⁴.

La popularité des radioromans s'inscrit dans un univers propre au Québec francophone, tout comme les émissions d'information. Univers romanesque et aussi place publique trouvaient dans la radio des moyens d'expression. Que celle-ci ait répondu aux attentes de son milieu d'origine n'a donc rien pour vraiment étonner. La télévision s'est inscrite elle aussi dans ce rapport privilégié entre la population et ses médias. Greg Nielsen arrive aux mêmes conclusions: le Canada anglais et le Québec francophone constituent «deux sociétés qui possèdent les mêmes symboles et institutions, mais qui en tirent chacune une expérience et une identité différente»⁵. Le public québécois francophone, par sa grande et longue appréciation des émissions (de radio et de télévision) produites chez lui, a trouvé dans les médias électroniques un outil de renforcement de son identité collective.

Conclusion

L'étude de la radiodiffusion au Canada et au Québec dans sa dimension historique nous apprend que l'identification à une collectivité ne revêt pas la même signification de part et d'autre de l'Outaouais. Elle révèle également que la radiodiffusion n'est pas un phénomène linéaire: accorder une importance capitale aux décideurs, en l'occurrence le gouvernement fédéral, suppose que les médias fonctionnent à sens unique et que la masse des auditeurs n'est pas et n'a jamais été active dans ce processus. Or, les publics canadiens et leurs cultures respectives ont été tout aussi importants dans le développement, ou l'échec, d'une programmation d'origine canadienne. Il faut donc considérer l'autonomie relative de la culture par rapport au système d'économie politique. Concrètement, cela signifie reconnaître officiellement dans le Québec une société distincte.

⁴ Fillion, Michel, « La publicité américaine à la radio canadienne: le cas du réseau français de Radio-Canada, 1938-1958 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 1997, Vol. 51, N° 1: 71-92.

⁵ Nielsen, Marc Greg, *Le Canada de Radio-Canada. Sociologie critique et dialogisme culturel*, Toronto, Éditions du Gref, 1994, p. 60.

PROFESSIONNALISME ET IDENTITE JOURNALISTIQUE AU QUEBEC DANS LE CONTEXTE DE LA QUESTION NATIONALE OU COMMENT POSER LA QUESTION DES CONDITIONS D'UNE PRESSE D'INFORMATION

Maud VUILLARDOT
Université Montpellier I (France)
Université du Québec à Montréal (Canada)

RESUME

Dans le cadre d'une thèse de doctorat, nous nous intéressons au groupe des journalistes de la presse écrite quotidienne québécoise qui ont couvert le référendum de 1995. Le Québec est un terrain d'observation intéressant en raison des deux communautés linguistiques qui le composent et de ce contexte particulier lié à la question nationale. La question, en effet, qui se pose est celle de la cohabitation de l'information avec les revendications identitaires et celle d'un journalisme qui serait « militant » ou « non militant » concernant ces revendications identitaires. Cette problématique renvoie au questionnement de la nature du *professionnalisme* journalistique au Québec (et de l'identité des journalistes). A l'aide d'une grille d'analyse construite autour de cette notion, nous avons pu observer que la structure professionnelle des journalistes dans une société a des conséquences significatives sur le contenu de l'information que la presse diffuse. Cette orientation de recherche apporte une lumière nouvelle à la compréhension du traitement de l'information référendaire opérée en 1995. Elle apporte aussi des pistes de réflexion en matière de comparatisme.

Dans le cadre d'une thèse de doctorat de science politique (que nous avons mené en cotutelle avec l'Université du Québec à Montréal grâce à une convention passée entre l'Université Montpellier I et l'UQAM), nous avons approché les journalistes de la presse écrite quotidienne québécoise ayant couvert le référendum sur la souveraineté du Québec en 1995.

Pour un chercheur français, le Québec est un terrain d'observation intéressant en raison des deux communautés linguistiques (francophone et anglophone) qui le composent et de ce contexte particulier lié à la question nationale (le Québec doit-il ou non devenir un État souverain ?), en raison, aussi de ses autres caractéristiques (longue tradition démocratique, modernité, structure démographique, taille de la population, etc.).

Concernant le rôle de la presse et des journalistes dans un tel contexte, le problème posé est celui de la cohabitation de l'information avec les revendications identitaires, un journalisme qui serait « militant » ou « non militant » face à ces revendications. Comment un journaliste peut-il, en effet, aller contre ses convictions pour créer les conditions d'une presse d'information et se revendiquer comme professionnel ? Comment les journalistes québécois ont-ils géré, dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes, la question du nationalisme lors du référendum de 1995 ? Comment ont-ils concilié leur statut professionnel et leur identité sociale, nationale ? En bref, sur

quels principes repose le professionnalisme des journalistes de la presse écrite quotidienne québécoise ?

Professionnalisme journalistique et question référendaire

Nous nous sommes donc intéressés ici à la nature du *professionnalisme* des journalistes québécois ayant couvert le référendum de 1995 dans les cinq principaux quotidiens de Montréal et de Québec, et ses conséquences sur la production de l'information référendaire.

Notion empruntée à la sociologie des professions, *professionnalisme* est perçu en tant que variable indépendante au sein des entreprises de presse. Cependant, cette sociologie ne s'est pas intéressée au journalisme en raison d'une contradiction : c'est un métier individuel mais ses conditions de production sont collectives. Les journalistes sont, en effet, des « professionnels salariés » pour la plupart. Par conséquent, leur identité se définit par l'articulation de deux espaces, l'espace de l'organisation du travail interne à l'entreprise d'une part, l'espace de l'organisation professionnelle externe, transversale aux entreprises d'autre part.

Pour ces raisons, le journalisme est aujourd'hui privé du statut juridique de la profession. Or, il y a un enjeu pour les journalistes à se déclarer « professionnels ». Professionnalisme est synonyme de « prestige », d'autonomie, de contrôle de l'activité par ceux qui l'exercent. Il est aussi associé à l'idée d'éthique, à des valeurs qui fondent la croyance du public dans la légitimité professionnelle. Avec la théorie selon laquelle les médias auraient un rôle social à jouer, le journaliste s'impose alors envers le public un devoir de professionnalisme dans son traitement de l'information.

Le processus de professionnalisation du milieu des journalistes a eu ses effets au Québec comme ailleurs (notamment la mise en place de cadres juridiques, d'institutions, de règles...), ce qui se révèle dans/par des pratiques journalistiques propres à la presse écrite quotidienne québécoise (représentations, savoir-faire, relations avec les pairs, l'environnement...). Il leur a donné un certain nombre de particularités qui les distinguent, qui font leur identité professionnelle propre. Dans ces conditions, *professionnalisme* est une notion heuristique qui permet de réintroduire la problématique de la presse dans sa globalité (entreprise, public, règles, contrôle...), comme facteur conditionnant l'identité et les pratiques des journalistes. C'est plus particulièrement ici sa dimension « idéologique » qui est intéressante : le professionnalisme revendiqué par un groupe est la marque de son identité comme une signature. Le référendum de 1995, contexte de crise nationale durant cinq semaines, a opéré comme un révélateur de cette identité.

Alors qu'ils souhaitaient donner l'image d'une neutralité et être aussi peu conflictuels que possible lors de ces cinq semaines de campagne- une question de légitimité face à un public divisé sur la question nationale - les journaux québécois se sont engagés en 1995. Les éditeurs et équipes éditoriales ont officiellement pris parti. Cependant, l'engagement a aussi transpiré des textes de certains journalistes/reporters. Ce journalisme engagé au sein d'une presse commerciale, qui prône par ailleurs l'objectivité dans sa diffusion d'informations de type « brèves » mettant l'accent sur la « nouvelle », pose la question de la crédibilité *professionnelle* des journalistes québécois et des principes sur lesquels reposait leur professionnalisme en 1995.

En confrontant le contenu des cinq journaux étudiés (*Le Devoir*, *La Presse*, *Le Journal de Montréal*, *The Gazette*, *Le Soleil*) pendant la période et les discours a posteriori d'un échantillon sélectionné de 28 journalistes ayant couvert le référendum, on observe que, malgré les principes éthiques prônés par les journalistes dans leurs discours professionnels (notamment selon lesquels ils seraient de simples courroies de transmission de l'information), les pratiques qu'ils ont mises en œuvre en 1995 ont été parfois différentes. Par exemple, malgré certains discours sur la distinction presque « sacrée » des genres au Québec, le contenu des journaux en 1995 nous révèle que certains reportages, qui auraient dû être factuels, ont été plutôt d'un style commenté, sans être pour autant des chroniques. Également, alors que, pour la plupart, les journalistes prétendaient mettre leur texte en perspective, il y avait, en réalité, peu de mise en perspective en 1995. Les déclarations des leaders politiques étaient généralement reprises telles quelles (avec parfois une déformation des citations). Les ressources professionnelles des journalistes n'ont pas été non plus mobilisées pour un traitement approfondi des enjeux du référendum (ni, d'ailleurs, pour prendre position officiellement dans le débat).

Du point de vue de sa dimension idéologique, le professionnalisme (perçu dans les discours) fait souvent écran aux pratiques réelles. Entrer dans la connaissance des mécanismes concrets du professionnalisme nécessite donc une observation de la manière dont les discours modèlent les pratiques et une observation de la manière dont celles-ci inclinent les représentations, car les discours et pratiques sont les deux faces d'une identité professionnelle.

Pris dans un système de production de l'information, le journaliste n'est en général pas son propre maître. Il doit faire face tout à la fois aux contraintes issues du système médiatique dans lequel se trouve l'entreprise de presse et à celles découlant de sa participation à la vie du groupe professionnel auquel il appartient (son unité de travail et la rédaction)¹. L'observation du groupe des journalistes ayant couvert le référendum au sein de la presse écrite quotidienne québécoise nous confirme cela.

Le journaliste peut néanmoins modifier les premières contraintes par son action personnelle au sein de l'entreprise, ce qui peut parfois aller jusqu'au conflit ouvert. Le journaliste a donc une certaine marge de manœuvre par rapport au système. Dans le groupe professionnel, il existe également un contexte « idéologique » qui entretient la conception de l'information vis-à-vis de laquelle les journalistes se situent de manière individuelle. Elle donne lieu à une routine dans le travail quotidien (qui peut être toutefois également perturbée par des conflits).

Ce degré de marge de manœuvre professionnelle, dont dispose le journaliste dans le système médiatique (interne à l'entreprise et liens avec l'environnement), dépend toutefois de plusieurs facteurs, liés à la représentation qu'il a de son rôle professionnel et social, et à la position qu'il occupe dans la structure du champ journalistique (par exemple, ses relations avec autrui).

Or, en 1995, nous avons observé une pratique journalistique (sinon plusieurs) plutôt *mécanique* dans le traitement de l'information référendaire, comme en témoigne le contenu des

¹ Michel Mathien, *Les journalistes et le système médiatique*, Paris : Hachette, 1992, p. 196.

journaux analysés. Les logiques organisationnelles ont dominé les pratiques quotidiennes des journalistes et laissé apparaître un modèle professionnel journalistique plutôt flou, ambigu.

La théorie selon laquelle le journaliste a la capacité de s'octroyer une marge de manœuvre au sein de l'entreprise de presse semble remise en cause dans ce contexte-ci (contexte référendaire), l'institutionnalisation des rôles étant elle-même favorisée par un débat politique qui semble toujours le même autour de la question nationale. Pour la plupart, les journalistes ont montré une certaine impuissance. Certains ont même admis pratiquer parfois une forme d'autocensure.

D'autres journalistes ont pourtant développé des pratiques qui semblaient s'affranchir de ce modèle professionnel (notamment pour contrer le peu d'espace qu'ils avaient en général), par exemple, en prenant position ou en développant un certain « cynisme » dans leurs textes.

Finalement, au-delà de la question de *l'autonomie*, c'est plutôt celle de la *compétence professionnelle* des journalistes qu'il faut se poser : sur quoi repose la compétence des journalistes québécois, leur légitimité journalistique ?

Professionnalisation et ses conséquences sur le traitement de l'information

La syndicalisation a amorcé la professionnalisation des journalistes au Québec en structurant le marché du travail par sa quasi fermeture et en leur donnant une situation de salariés avantageuse (semaine de travail, salaires, etc.), en permettant aussi l'insertion de clauses professionnelles dans les conventions collectives (notamment en matière de droit d'auteur pour la presse francophone).

Cependant, l'activité journalistique reste fortement dépendante de l'organisation médiatique. Ainsi, l'accès à la profession est sanctionné par l'entreprise de presse et non pas par un diplôme. L'absence de formation unifiée (au travers d'écoles comme en France par exemple), octroyant des diplômes garantissant la qualification et donc la compétence des futurs journalistes comme professionnels, a des effets contraignants sur l'unité de la profession, en particulier face à des dirigeants de presse puissants. Par ailleurs, il y a peu de contrôle des pratiques par les pairs en dehors des entreprises de presse. Enfin, les revendications des journalistes au Québec ne sont pas professionnelles, mais plutôt syndicales.

Cette structure professionnelle, qui révèle des « fractures » dans l'identité professionnelle des journalistes québécois, fractures intrinsèquement liées au contexte historique, social, politique et culturel propre à la société québécoise, a des conséquences sur le traitement de l'information politique, comme nous l'a particulièrement révélée la couverture de la campagne référendaire de 1995.

La subjectivité des journalistes au Québec, qui transpire dans certains textes de journalistes francophones, s'explique en partie par une syndicalisation différente des journalistes des deux communautés linguistiques. La protection accordée aux journalistes francophones par le syndicalisme leur permet, en effet, une plus grande autonomie et un choix plus important du genre journalistique, phénomène qui apparaît moins chez les journalistes anglophones au Québec parce qu'ils ont été plus lents à se syndicaliser.

Professionnalisme a un donc un sens non figé et non universel. Il est une notion collective et évolutive². La conception du métier évolue avec chaque groupe rédactionnel ayant son savoir-faire et sa manière d'être, et avec une ouverture aux influences de l'environnement.

Les discours (éthiques) des journalistes québécois ayant couvert le référendum masquent finalement une réalité complexe en 1995 : une indépendance (relative) au sein des organisations médiatiques grâce à une syndicalisation forte, a contrario un modèle professionnel non délimité et non contraignant, deux facettes parfois contradictoires de l'identité des journalistes québécois.

La prédominance du statut de salarié / syndiqué des journalistes sur le statut de professionnel a deux effets principaux au Québec, d'une part, une évaluation professionnelle des journalistes difficile à cause de la syndicalisation, d'autre part, une faible mobilité professionnelle des journalistes et, par conséquent, peu de concurrence pour atteindre « l'excellence » journalistique.

Or, dans un contexte de forte tension et mobilisation sociale comme celui du référendum de 1995, et face aux enjeux posés par la question référendaire, le professionnalisme des journalistes québécois a des conséquences en termes démocratiques, au niveau de l'information donnée à la connaissance des électeurs pour leur permettre de faire un choix éclairé.

Pertinence et apport de la recherche

L'étude des conséquences de la structure professionnelle des journalistes québécois sur le traitement de l'information référendaire en 1995 est inédit dans la littérature québécoise qui a analysé les couvertures médiatiques des campagnes électorales ou référendaires. Les recherches ont davantage porté, semble-t-il, ou bien sur des analyses de type quantitatif du contenu des journaux, ou bien sur une approche plus sociologique du milieu journalistique, sans pour autant tenter de lier les deux approches. Cette orientation de recherche permet pourtant d'examiner à la fois la subjectivité du journaliste et les conditions objectives de sa production. Elle apporte ainsi une analyse nouvelle du traitement de l'information référendaire opéré en 1995, comme elle pourrait le faire pour d'autres types d'événements dans d'autres sociétés.

En fait, peu d'études universitaires ont observé la pratique journalistique comme pratique *professionnelle* et comme une variable indépendante au sein des entreprises de presse, cela en raison de la complexité et de la diversité de ce sujet d'étude, mais aussi du refus de certains professionnels d'une analyse qui pourrait les critiquer.

Or, dans un contexte de forte tension et mobilisation sociale comme celui du référendum de 1995, le professionnalisme des journalistes québécois a des conséquences en termes démocratiques. Quand la politique de l'information est principalement décidée par l'éditeur pour satisfaire aux exigences du patron ou des lecteurs, quand certains doutes apparaissent quant à la compétence des journalistes, la question du contrôle des pratiques journalistiques doit être posée

² Denis Ruellan, *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Grenoble : Presses universitaires de Grenoble, 1993, p. 97.

en termes de respect du pluralisme de l'information et d'exactitude de l'information donnée aux lecteurs. L'ambiguïté posée par la nature des pratiques de certains journalistes au Québec a des conséquences politiques.

À travers le cas québécois, cette étude tente de construire une théorie de la pratique journalistique. De manière générale, peu de journalistes font une analyse poussée de leur métier. Cette recherche tente donc de tracer une méthode ou comment poser la question des conditions d'une presse d'information. En ce sens, elle pourrait être utile aux journalistes et aux organisations professionnelles pour développer une réflexion sur leurs pratiques ; ce qui pourrait déboucher, par la suite, sur une action ou la mise en oeuvre d'une réforme.

Par ce parti-pris (s'intéresser au professionnalisme des journalistes pour mieux les comprendre), cette recherche révèle que les logiques de traitement de l'information dans une société sont plus complexes qu'il n'y paraît. En ce sens, elle appartient à la sociologie compréhensive. Elle souhaite donc se démarquer de la plupart des études critiques qui ont porté sur la presse, et de la nature mi-pamphlétaire, mi-autobiographique de certains ouvrages qui foisonnent, notamment en France, et qui font souvent partie des « succès de l'année ».

Cette recherche apporte aussi des pistes de réflexion en matière de comparatisme politique. Il serait, en effet, intéressant de percevoir les conséquences des différences existant dans la sociologie des journalistes selon la culture, l'État, l'histoire... sur le traitement de l'information d'un même événement et, ce, à partir d'une grille d'analyse construite autour du questionnement du professionnalisme et de la professionnalisation des journalistes.

À l'heure d'Internet et de l'information continue, cette étude pourrait même aller plus loin et donner naissance à une réflexion approfondie sur la pertinence du rôle des journalistes, et en particulier des journalistes politiques, comme *filtre* dans la diffusion de l'information. Les médias et les journalistes sont plus souvent critiqués que louangés dans leur manière de travailler dans nos sociétés. Il y a une crise du journalisme, une crise de confiance.

Cependant, quelles conséquences entraînerait l'existence d'une presse sans journalistes, une presse qui souhaiterait atteindre l'idéal d'objectivité, du « forum » au sens démocratique du terme, à savoir qu'il n'y ait plus aucun intermédiaire entre les gouvernants et les gouvernés, ou entre les divers protagonistes et la scène politique ? Cela reviendrait à questionner la notion même de *représentation*, dans son double sens : la représentation des élus et la représentation démocratique.

IMMIGRATION ET ALPHABETISATION : L'INTEGRATION LINGUISTIQUE DES IMMIGRANTS ANTILLAIS DANS LE MILIEU QUEBECOIS FRANCOPHONE

Jürgen ERFURT

Université Johann-Wolfgang-Goethe, Francfort (Allemagne)

RÉSUMÉ

Parmi les immigrants provenant des Caraïbes et d'Afrique qui se sont installés durant ces deux dernières décennies dans le milieu francophone du Québec ainsi que dans les communautés francophones de l'Ontario, nombreux sont ceux qui étaient analphabètes et qui, dès leur arrivée ont suivi des cours d'alphabétisation en français. L'objectif de cette contribution est de montrer, à partir d'exemples concrets issus d'expériences faites dans des centres d'alphabétisation à Montréal, comment les communautés haïtiennes et africaines se comportent dans un milieu majoritairement francophone au Québec face aux problèmes reliés à l'immigration et l'alphabétisation. À cet effet, il faudrait mettre en évidence les différences existant entre les centres d'intégration ethnoculturels dirigés par les communautés haïtiennes d'une part et les centres d'alphabétisation publics d'autre part et considérer leur culture d'apprentissage en fonction des expériences vécues par les immigrants.

1. Problématique et but de l'étude

Suite à la *Charte de la langue française* (Loi 101) de 1977, la francisation de la société québécoise a connu une forte croissance. Dorénavant, celle-ci vise en première ligne à marquer la frontière linguistique entre l'anglais et le français. Cette loi favorise l'expansion du français, tout particulièrement dans le milieu urbain de Montréal et dans les secteurs de l'industrie, du commerce et des prestations de services du Québec. On ne pouvait pas encore entrevoir alors l'importance que les changements démographiques allaient prendre à Montréal. En raison de l'immigration massive durant les trois décennies suivantes, Montréal s'est transformée en une métropole pluriethnique. L'immigration allait de pair avec la transformation de l'espace urbain en un milieu plurilingue et multiethnique.

La société québécoise réagit de plusieurs façons à ce nouveau défi : avec des mesures politiques, des lois, des programmes d'éducation publics etc. Peu importe la nature des réactions, l'immigration met à l'épreuve la conception de l'État-nation francophone et ses possibilités d'intégration. Dès le référendum de 1995 au plus tard, il est évident qu'au Québec, de nouvelles frontières se forment sur les plans idéologique et linguistique, à côté de la barrière traditionnelle ethnolinguistique existant entre les Anglophones et les Francophones:

entre l'idéologie d'un État-nation québécois francophone et celle d'une société pluriethnique. Ayant été alors en vogue, la parole du « vote ethnique » se vit attribuer une partie de responsabilité dans la mise en doute du projet d'un État-nation.

entre le français sous la forme de variété(s) québécoise(s) qui coïncide(nt) largement avec la langue des Québécois d'ethnicité canadienne-française et les langues parlées par les immigrants francophones et allophones.

Les problèmes qui y sont liés ont déclenché un vif débat au sujet de la *Citoyenneté québécoise*, et ceci aussi bien en politique qu'en sciences.¹ En revanche, dans les sciences humaines telles que l'anthropologie, l'ethnologie, les sciences éducatives, le droit etc., ce sont les questions sur la culture québécoise et sur les rapports existant entre la langue, l'ethnicité et les ressources culturelles qui suscitent davantage l'intérêt.²

Marie Mc Andrew³ a récemment présenté une synthèse de ses recherches portant sur l'apprentissage de la langue de la part des immigrants au sein des Commissions scolaires. Dans le même temps, elle a dressé un tableau détaillé du changement des conceptions qui, durant les trois dernières décennies, ont déterminé la politique de l'éducation menée en faveur des immigrants. On voit bien qu'il existe de nombreuses études qui traitent des activités proposées par les institutions publiques, tout particulièrement celles des classes d'accueil qui concernent les enfants immigrants nouvellement arrivés au Québec.

Jusqu'à présent, l'alphabetisation des adultes n'a rencontré cependant qu'un intérêt limité, tout comme ces formes d'intégration qui, en périphérie des programmes d'intégration publics, sont différentes dans leur conception, c'est-à-dire les actions des centres ethnoculturels qui sont dirigés par les communautés ethniques elles-mêmes. C'est pourquoi je me permets de présenter ici quelques résultats venant d'une étude dans le domaine d'alphabetisation des adultes. L'objet principal de cette étude est un des centres ethnoculturels dirigés par des Haïtiens à Montréal, consacré essentiellement à l'alphabetisation des adultes.⁴

2. Les Haïtiens à Montréal

La majorité des Haïtiens résidant actuellement à Montréal sont arrivés par deux vagues successives d'immigration au Québec.⁵

¹ Voir entre autre Jocelyn Maclure/Alain-G. Gagnon (dir., 2001), *Repères en mutation. Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*. Montréal : Éditions Québec Amérique. Joseph-Yvon Thériault (1995), *L'identité à l'épreuve de la modernité*, Moncton : Les Éditions de l'Acadie. Carsten Quell (1998), „Citizenship concepts among francophone immigrants in Ontario“, dans : *Études ethnique au Canada* 30 (3), 173-189.

² Voir Danièle Juteau (1996a), „Theorizing Ethnicity and Ethnic Communalisations at the Margins: from Québec to the World System“, dans : *Nations and Nationalism*, vol. 2, Nr. 1, 44-66. Danièle Juteau (1996b), „L'ethnicité comme rapport social“, dans : *Mots*, nr. 49, 97-105.

³ Voir Marie McAndrew, *Immigration et diversité à l'école. Le débat québécois dans une perspective comparative*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.

⁴ L'argumentation suivante reprend quelques-unes des données publiées antérieurement dans Sabine Meyer/Jürgen Erfurt (2003), „Haitianer in Montréal: Spracherwerb und Erwachsenenalphabetisierung zwischen Integration und Marginalisierung“, dans : Erfurt, Jürgen/ Budach, Gabriele/ Hofmann, Sabine (Hrsg.), *Mehrsprachigkeit und Migration. Ressourcen sozialer Identifikation*, Frankfurt/M., Berlin, Bern etc.: Peter Lang. Europäischer Verlag der Wissenschaften 2003, 165-180.

⁵ Voir Maurice Chalom (1988), *L'alphabetisation et l'intégration des immigrants adultes à la société québécoise*. Thèse de doctorat, département de psychologie et d'andragogie, Faculté des Sciences de l'Éducation, Montréal: Université de Montréal. Sylvie Fortin (2000), *Pour en finir avec l'intégration...* Groupe de Recherche Ethnicité et Société, Centre d'études ethniques, Université de Montréal. Micheline Labelle/Serge Larose/Victor Piché (1984),

Les premiers sont venus à l'époque dictatoriale sous François Duvalier entre 1968 et 1972. En ce qui les concerne, on peut parler d'un « exode des cerveaux » : ce sont des médecins, des ingénieurs, des avocats, des professeurs, des infirmières, des journalistes et du personnel des services sociaux.

La deuxième vague de migration s'est déferlée entre le milieu des années 70 et la fin des années 80. Ces émigrants étaient majoritairement des ouvriers non qualifiés quittant leur pays aussi bien à cause de la répression que de leur mauvaise situation économique. Ces Haïtiens recrutés surtout parmi les jeunes, ayant quitté un pays au taux de chômage de plus de 60 %, espéraient trouver un emploi à leur arrivée au Québec.

Parmi les migrants haïtiens, notamment ceux de la deuxième vague d'immigration, une grande partie ne disposait que d'un niveau de formation scolaire assez faible. La plupart d'entre eux étaient, à leur arrivée au Québec, des analphabètes créolophones. Les femmes étant touchées plus que les hommes par l'analphabétisme. Très peu seulement de ceux-ci pouvaient lire et écrire en français. En revanche, parmi ceux qui sont arrivés durant la première vague d'immigration à Montréal, nombreux sont ceux qui travaillent actuellement dans le cadre de programmes d'alphabétisation pour leur compatriotes : en tant que professeurs et chargés de cours travaillant dans les centres d'alphabétisation et dans le système éducatif et en tant qu'agents administratifs, travailleurs sociaux ou employés des services médicaux.

3. Les centres d'alphabétisation à Montréal

Au Québec, on peut distinguer deux grands types de centres consacrés à l'alphabétisation des immigrants. D'une part ceux qui, en tant qu'institutions publiques, sont soumis à l'administration des Commissions scolaires ; d'autre part, tous ceux dont la fondation est due à l'activité des communautés ethnoculturelles. Ces derniers sont les Centres communautaires haïtiens dont il en existe plusieurs à Montréal. Jusqu'à aujourd'hui, ces deux types de centres travaillent selon des conceptions différentes.

Premièrement, les cours proposés par les Commissions scolaires se concentrent sur l'alphabétisation en français et sur l'apprentissage du français. « Le choix politique d'un modèle d'enseignement de la langue d'accueil, axé sur des services spécifiques et intensifs sous forme d'une classe fermée, paraissait alors pertinent. Cette formule répondait bien à la fragilité sociolinguistique du français – une langue, pour reprendre ici une boutade bien connue, qui doit *s'apprendre alors que l'anglais s'attrape*. On pensait aussi qu'une clientèle relativement légère pourrait, en quelque dix mois et avec un ratio maître/élèves réduit, acquérir suffisamment les bases du français pour fonctionner de manière satisfaisante en classe régulière ». ⁶ Dans ce modèle, les langues d'origine ne jouent aucun rôle. « La pédagogie prescrite insiste sur l'usage

„Émigration et immigration: les Haïtiens au Québec“, dans : *Sociologie et société*, Bd. 15, Nr. 2, 73-88. Émile Ollivier (1982), “L’alphabétisation des immigrants haïtiens à Montréal“, dans : Hauteœur, Jean-Paul [éd.], *Alpha 80*, Direction générale de l’éducation des adultes, Québec: Ministère de l’éducation, 175-198. Victor Piché (1987), “L’immigration haïtienne au Québec. Modalités d’insertion“, dans : Philippe, Antoine/ Sidiki, Coulibaly (éd.), *L’insertion urbaine des migrants en Afrique*, Paris : Orstom, 201-221. Paul Dejean (1978), *Les Haïtiens au Québec*, Montréal: Presses de l'Université du Québec.

⁶ Voir McAndrew, « Immigration et diversité... » (note 3), p. 26.

du français et décourage, en accord avec l'approche communicative, toute traduction des concepts par l'enseignant, dans l'hypothèse, peu probable pour la majorité des langues, où celui-ci serait capable d'y recourir ».⁷

Deuxièmement, les Centres communautaires définissent leurs objectifs d'intégration et d'instruction de façon toute différente. Ces centres, dont l'activité est centrée sur les cours de langue et de socialisation, représentent des points d'accueil importants pour les migrants haïtiens puisqu'ils peuvent y obtenir, outre des cours de français, des conseils concernant la formation professionnelle initiale et un soutien pour résoudre les problèmes pratiques de la vie quotidienne. En tant que centres ethnoculturels (*organismes communautaires*), ils considèrent que leur fonction sociale première consiste en leur qualité de lieu de rencontre et de réunions informelles, tout en attribuant un rôle important à la communication en créole, langue maternelle de presque tous les Haïtiens : celle-ci n'est pas seulement le moyen de communication mais aussi l'expression d'une identification sociale. En outre, ces centres organisent des activités sociales afin de maintenir les contacts avec le pays d'origine d'une part et d'initier les immigrants au mode de vie québécois d'autre part.

Cependant, il y a encore d'autres raisons qui rendent la visite des centres ethnoculturels attrayante pour les migrants. Parmi elles figurent entre autres la participation illimitée aux cours et les informations concernant la situation juridique des immigrants dans le pays d'accueil. De plus, comme les enseignants parlent aussi le créole et comme la culture haïtienne leur est familière, ils peuvent ainsi mieux intervenir lors des difficultés de communication. Malgré cela il y a beaucoup d'Haïtiens qui fréquentent les écoles publiques du Québec. Ils indiquent comme raison pour cette décision que le personnel des centres francophones a plus d'expérience avec les pouvoirs publics et peut mieux transmettre le mode de vie québécois que les *organismes communautaires* dirigés par leurs compatriotes. Cette appréciation est une des raisons pour lesquelles, depuis un certain temps, beaucoup d'immigrants fréquentent de plus en plus aussi bien les centres ethnoculturels que les institutions francophones.

Tandis que les *Commissions scolaires* privilégient l'*alphabétisation traditionnelle* (*alphabétisation scolaire*), les *centres ethnoculturels* suivent dès le début les principes d'une *alphabétisation populaire* et les idées de Paolo Freire. La méthode appliquée par la *Commission scolaire* avait pour objectif exclusif l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des compétences mathématiques et non pas l'acquisition des compétences sociales d'orientation pratique qui font partie du programme proposé par le centre haïtien.⁸

D'autres problèmes rencontrés par les centres d'alphabétisation publics québécois étaient le manque des connaissances concernant la situation socioculturelle des pays d'origine des migrants ainsi que le choix et la production mal adaptés du matériel didactique. À la fin des années 80, un changement de la conception de l'enseignement est apparu : outre l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des compétences mathématiques, dans le cadre de l'enseignement, on commençait à tenir compte des aspects socioculturels, politiques et économiques de la société

⁷ *ibid.*

⁸ Voir Ollivier, « L'alphabétisation des immigrants... », Chalom, « L'alphabétisation et l'intégration... », (note 5).

d'accueil. De ce fait, les sujets traités en cours avaient des rapports directs avec la condition de vie des participants. Cette méthode que les spécialistes conviennent d'appeler *alphabétisation fonctionnelle*, fut adoptée notamment par le *Carrefour d'intégration*⁹. Les enseignants qui travaillent dans ces institutions de formation sont des francophones d'origine québécoise. En raison du grand succès que ces institutions ont eu avec cette méthode, les *Commissions scolaires* enseignent à présent aussi selon cette conception. Entre-temps, c'est aussi la composition ethnique du personnel qui a changé, de sorte que parmi le personnel pédagogique se trouvent maintenant aussi des enseignants créolophones.

4. L'apprentissage de l'écrit – mais dans quelle langue?

Le choix de la langue d'enseignement se révèle très problématique pour l'alphabétisation, et ceci à un double égard : dans quelle langue, l'alphabétisation doit-elle se faire? Et dans quelle langue ou quelle variété de langue doit-on parler en cours ? Compte tenu du fait que beaucoup d'Haïtiens ne sont pas alphabétisés dans leur langue d'origine, les instituts de formation au sein de la communauté haïtienne se demandaient si l'alphabétisation devait se dérouler dans la langue du pays d'accueil, donc en français, ou tout d'abord dans la langue maternelle des migrants, à savoir le créole.¹⁰ Ce qui fait pencher pour l'alphabétisation en créole, c'est d'abord l'argument suivant : Jusqu'à présent, ces Haïtiens illettrés n'ont pas fait d'expériences sociales dans la langue cible, le français, mais dans leur langue maternelle qui est le créole. Leur identité se définit donc en première ligne par le créole, langue véhiculant leur univers et leur culture propres. En outre, le principe favorisant la première langue lors de l'alphabétisation, n'a pas seulement, selon cette thèse, des effets plus dynamisants sur la mise en œuvre de l'enseignement et sur sa qualité pratique qu'un enseignement traditionnel dispensé dans la langue de la société d'accueil. Ce principe stimule également un apprentissage plus aisé et conscient des techniques du transfert culturel et permet, de ce fait, une acquisition accélérée de la deuxième langue. Fabien, un des conseillers pédagogiques d'origine haïtienne de 52 ans qui s'est réfugié au Québec en 1970, reprend cette conception lorsqu'il dit :

Fabien : Donc, nous, au Centre Haïtien¹¹, on a toujours eu comme position qu'il fallait vraiment utiliser la langue maternelle pour aider plus rapidement l'alphabétisation. Donc, c'était un enseignement du créole, mais tout de suite vraiment orienté vers un enseignement du français. Donc, aussitôt que les gens possédaient vraiment les capacités de lire et écrire en créole, on poursuivait l'alphabétisation en français.

Depuis quelques années s'opère cependant un changement dans la politique des langues menée dans ces centres d'alphabétisation. Au lieu d'une alphabétisation initiale basée sur la

⁹ Il y a deux ans, ces centres s'appelaient encore *Centres d'orientation et de formation des immigrants* (COFI). C'est le *Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration* (MCCI) qui les a fondés en 1969. Comme les cours proposés par les COFI s'adressaient à l'origine aux immigrants alphabétisés en provenance de pays occidentaux, leur objectif principal était l'apprentissage du français (*francisation*) et non pas l'alphabétisation.

¹⁰ Le seul et unique centre qui dispensait dès le début des cours d'alphabétisation, c'était le *Centre éducatif des Haïtiens de Montréal*, fondé en 1980.

¹¹ Le nom de cette institution ainsi que les noms des personnes interviewées sont modifiés.

langue d'origine des migrants, on commençait alors à utiliser le français comme langue d'enseignement. Regardons le pour et le contre dans un tiraillement complexe d'intérêts différents :

Le succès d'une alphabétisation participative et intégrée en créole est mis en doute, lorsque celle-ci s'opère dans un milieu où le créole n'est reconnu ni comme langue officielle, ni comme langue nationale. L'apprentissage des techniques culturelles du créole n'est pas nécessairement efficace quant à l'intégration des immigrants haïtiens à Montréal, puisque le créole sous forme écrite ne représente pas un véritable moyen de communication, ni sur le plan politique, ni sur le plan économique.¹²

- b) Les *organismes communautaires* à Montréal défendaient l'opinion affirmant que, par la valorisation seule de la première langue parlée par leur clientèle, on pouvait réussir l'alphabétisation en français en passant par le créole. Le problème, cependant, c'est qu'en Haïti même, malgré la mise en place du créole en tant que langue d'enseignement et matière scolaire en 1979 et sa reconnaissance comme deuxième langue officielle en 1987, le créole comme langue écrite n'a que peu de prestige et que le français a toujours été prédominant. Entre-temps c'est aussi l'anglais qui gagne en influence. Ce développement n'est pas limité à l'île d'Haïti, mais a aussi un impact sur la diaspora haïtienne et, de ce fait, sur l'alphabétisation des Haïtiens expatriés. S'il arrivait que les Haïtiens d'un faible niveau culturel entraient en contact avec une langue écrite, c'était la plupart du temps avec le français. Par conséquent, le fait que les créolophones devaient d'abord être alphabétisés dans leur langue maternelle, était considéré comme inadéquat et peu productif pour leur intégration dans la société québécoise.
- c) Pour les Haïtiens, le français n'est pas une langue étrangère mais une deuxième langue. Les analphabètes qui s'inscrivent à un cours possèdent souvent des connaissances en français – si minimes soient-elles –, et de ce fait des bases rudimentaires en français.
- d) Entrée en vigueur en 1977, la *loi 101* a stipulé qu'au Québec la seule et unique langue officielle soit le français. La classe politique québécoise avait en effet très grand intérêt, – en vue de l'établissement d'un État national francophone –, à ce que les analphabètes allophones apprennent le français le plus vite possible. Ceci ne fut possible qu'en introduisant le français comme langue d'enseignement (cf. Chalom 1988, 350).¹³ La langue du pays d'accueil devient donc l'*élément unificateur* dans un contexte où le français possède le statut d'une langue de minorités au Canada. Ce qui était décisif pour l'adoption de la *loi 101* et la politique de la refrancisation qui y était liée, ce fut la crainte de nombreux Québécois, que l'immigration des migrants allophones soit une menace existentielle pour le maintien du français au Québec.

¹² „Les Créolophones n'ont pas intérêt à étudier dans leur langue maternelle dans un pays où tout ne fonctionne qu'en français et en anglais.“ (entrevue avec Valérie).

¹³ Cf. Chalom, « L'alphabétisation et l'intégration... », (note 5), p. 350.

Ce changement de la politique linguistique répond aussi aux besoins de beaucoup d'analphabètes créolophones qui, en situation de migration, ont souvent un rapport très ambivalent avec leur propre langue. De nombreux Haïtiens pensent que le créole n'est pas une langue mais un dialecte sans règles ou encore une autre forme de langue mineure comparable à une *langue enfantine* qui est *simple* et *pauvre* et qui est appelé *patois*, *jargon*, *baragouin* ou *petit-nègre*. Ceci témoigne avec clarté de la persistance du discours colonial qui fut intériorisé par les colonisés. Même si l'on attribue par là au créole une très faible importance quant à la mobilité sociale, son importance énorme quant à l'identification sociale s'oppose néanmoins à ce jugement.

D'autre part, la position que les centres ethnoculturels adoptent par rapport à la variété de langues à enseigner est encore plus complexe. Regardons un passage de l'interview donné par Fabien, conseiller pédagogique haïtien. Il fournit une preuve pour la position très répandue parmi les intellectuels haïtiens : il dévalorise le français québécois tout en se voyant solidaire – ce qui n'y est pourtant pas exprimé – avec le discours d'appréciation linguistique répandu par l'élite québécoise traditionnelle.

Fabien : Et pendant longtemps, j'ai dit « Mon Dieu, c'est terrible comment les gens maltraitent la langue française [*au Québec*] » parce qu'en Haïti, lorsqu'on a été éduqué en français, on valorise beaucoup la qualité du français. Donc, pour moi, ça a été un choc et un choc d'autant plus terrible parce qu'en commençant à enseigner, là, j'entendais mes collègues parler français, vraiment, je trouvais ça terrible parce qu'ils parlaient plus joual que français.

Pour lui, il est important de valoriser ses ressources culturelles en les considérant comme *capital linguistique*.¹⁴ Le débat sur la valorisation et la dévalorisation des ressources linguistiques locales d'une part et sur la reproduction du capital linguistique de l'élite sociale d'autre part, apporte dans les centres d'alphabétisation des tensions aussi bien entre les enseignants qu'entre les ambitions culturelles des centres et des besoins pratiques et vitaux des participants au cours.

Conclusion

Les recherches menées dans un centre d'alphabétisation ethnoculturel ont mis en évidence que participer à un cours d'alphabétisation reflète l'importance que la langue écrite a subitement prise pour les analphabètes accueillis dans une société moderne. Pour la majorité des Haïtiens, dans leur pays d'origine, l'acquisition des techniques culturelles jouait plutôt un rôle secondaire, parce qu'ils y étaient relativement « mobiles » sans en disposer. Dans une société hautement développée par contre, les analphabètes ne peuvent pas « fonctionner » de façon autonome sans maîtriser la langue écrite, parce que le nouveau système social et les symboles sur lesquels il est fondé ne leur sont pas familiers. En guise de conclusion, on peut résumer l'importance de l'alphabétisation par la phrase suivante d'Émile Ollivier, écrivain haïtien récemment décédé à Montréal : « L'alphabétisation est [*donc*] une clé qui ouvre des portes, agrandit le champ relationnel [*car*] toute société a besoin de citoyens à part entière ». ¹⁵ En même temps, il faut constater que le débat sur la valorisation et la dévalorisation des ressources

¹⁴ Voir Pierre Bourdieu (1982), *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris : Fayard.

¹⁵ Ollivier, « L'alphabétisation des immigrants... » (note 5) p. 191.

linguistiques locales d'une part et sur la reproduction du capital linguistique de l'élite sociale d'autre part, est fort controversé et plein de tensions.

LES PROGRAMMES DE FRANCISATION DES MIGRANTS ADULTES AU QUEBEC. PREMIERS PAS VERS UNE INTEGRATION REUSSIE?

Mirela MOLDOVEANU

Université d'Ottawa (Canada)

Alice IONESCU

Université de Craïova (Roumanie)

RESUME

Les Carrefours de l'intégration (anciens COFI - Centres d'orientation et de formation des immigrants) constituent en général le premier contact des nouveaux arrivants avec la société québécoise. Partie intégrante du programme de francisation, les Carrefours d'intégration offrent des services divers, dont la formation linguistique est perçue par les bénéficiaires comme le plus important. À partir de plus de vingt témoignages recueillis auprès d'anciens étudiants des cours de francisation, membres de la communauté roumaine de la région Hull-Gatineau, la présente recherche vise à analyser les enjeux et les défis de la formation linguistique offerte aux Néo-Canadiens. Les principaux aspects qui ont émergé de notre recherche portent sur les dimensions pragmatique et culturelle de la formation linguistique. À travers les forces et les faiblesses du programme, telles que perçues par une partie de ses bénéficiaires, des voies d'intervention pour la rendre plus efficace pourraient se dessiner.

L'immigration s'avère parfois une expérience frustrante, même pour ceux qui l'ont choisie librement. Selon les sociologues ayant participé au colloque d'Épinay (1983), cités par Benvenuto Fugazzi¹, l'immigrant se confronte à une triple mort. Une première consisterait en " l'intériorisation du statut d'étranger " dans le pays d'accueil. Une deuxième mort concernerait le statut d'étranger de l'immigrant pour son propre pays, tandis que la troisième serait " la course des enfants immigrants pour disparaître comme enfants venus d'ailleurs, pour devenir comme les autres " (ibid., p. 349). Sans trop retarder sur l'analyse de la condition de l'immigrant, il faut noter cependant que, surtout dans le cas de l'immigration au Québec, la formation linguistique en français (les programmes de francisation) est censée contribuer à estomper l'impact de la première mort dont les sociologues parlent. En effet, offrir aux nouveaux arrivants la chance d'apprendre le français signifie, pour le gouvernement du Québec, les prendre en charge pendant dix mois et les aider à acquérir les outils indispensables à leur intégration dans la société québécoise. Parmi ces outils, la langue du pays d'accueil et des connaissances sur la vie et les valeurs de la société d'accueil restent les plus importantes.

Dans quelle mesure cette formation en français " deuxième langue première " (ibid., p. 327) auprès des adultes est-elle efficace et répond-elle aux besoins et aux exigences de ses bénéficiaires? Afin d'essayer de répondre à cette question principale, nous avons entrepris une enquête sur le degré de satisfaction des bénéficiaires des programmes de francisation offerts dans la région Outaouais dans les 3 dernières années. Plus précisément, nous avons invité des

¹ Benvenuto Fugazzi, " Les enjeux de l'acquisition d'une deuxième langue première ", Fernand Ouellet et Michel Pagé (éd.), *Pluriethnicité, éducation et société. Construire un espace commun*, Québec, IQRC, 1991, p. 325-360.

immigrants d'origine roumaine établis dans la région au cours des 3 dernières années à exprimer leurs opinions sur l'efficacité de la formation en français.

Nous avons amorcé cette recherche en 2002, avec un groupe de discussion auquel ont participé 6 anciens étudiants du Centre d'orientation et de formation des immigrants de Hull – Gatineau (ancien COFI, présentement Carrefour de l'intégration). Tous les 6 étaient d'origine roumaine et hautement éduqués dans leur pays: 4 au niveau du baccalauréat canadien (études universitaires de premier cycle en Europe), 2 au niveau de la maîtrise (études universitaires de deuxième cycle). De plus, tous les 6 avaient de l'expérience de travail pertinente et dans des domaines recherchés dans la région (3 avaient travaillé dans la haute technologie, 2 dans le domaine des ventes, 1 dans le domaine industriel). L'objectif du premier groupe de discussion était de comprendre les difficultés d'intégration de ces personnes, qui satisfaisaient aux critères de scolarisation et de compétence professionnelle requis par les employeurs de la région, mais qui, au bout d'environ 10 mois, n'arrivaient toujours pas à décrocher un emploi. Les résultats du groupe de discussion ont indiqué clairement que l'incompétence linguistique constituait l'obstacle principal pour tous les participants. Cela nous a amenées à vouloir examiner de plus près les programmes de francisation offerts. Pour ce faire, nous avons focalisé la présente étude sur plusieurs questions : Quelles compétences en langue française sont visées par ces programmes? Correspondent-elles aux besoins des bénéficiaires? Les programmes de francisation prennent-ils en considération les expériences d'apprentissage des étudiants? Pourquoi les bénéficiaires considèrent-ils ces programmes comme inefficaces? Les bénéficiaires ont-ils des suggestions pour améliorer le programme?

Le présent article sera structuré en trois parties principales : la première présentera brièvement le cadre de référence de la recherche. La description de la méthodologie de collecte et du traitement des données constituera l'objectif de la deuxième partie, tandis que dans la dernière nous analyserons et interpréterons les résultats.

Le cadre de référence

Les résultats d'une étude de Maurice Chalom² constituent les bases ayant orienté notre recherche. À la suite de l'administration d'un questionnaire auquel ont répondu 72 immigrants de la région de Montréal, Maurice Chalom fait remarquer que les participants à son étude considèrent en grande majorité que le programme de francisation est essentiel à la recherche de l'emploi. Les analyses plus détaillées portant sur des habiletés spécifiques montrent par contre que les répondants évaluent d'une manière assez négative le programme : habileté à trouver un emploi à la suite du programme (oui : 38,9%, peu : 45,3%, non : 15,3%); habileté à trouver un emploi dans les journaux (oui : 18,1%, peu : 30,6%, non : 51,4%); habileté à écrire un curriculum vitae en français (oui : 5,6%, peu : 20,8%, non : 73,6%); habileté à remplir un formulaire d'application pour un emploi (oui : 19,4%, peu : 31,9%, non : 48,6%); habileté à participer à une entrevue (oui : 15,3%, peu : 40,3%, non : 44,4%). Ces données conduisent Maurice Chalom à formuler des hypothèses sur la tendance des immigrants à se renfermer dans leurs communautés, à ne pas participer pleinement à la vie de la société québécoise.

² Maurice Chalom, " L'insertion des migrants. Les préalables à la formation ", Fernand Ouellet et Michel Pagé (éd.), *Pluriethnicité, éducation et société. Construire un espace commun*, Québec, IQRC, 1991, p. 307-324.

Pour notre part, nous avons repris les axes suivis par Maurice Chalom dans cette étude, auxquels nous avons ajouté des dimensions concernant l'éducation aux valeurs de la société québécoise et la prise en considération des caractéristiques culturelles des étudiants adultes, aspect plus directement relié à la didactique du français langue seconde. De plus, nous avons opté pour une recherche de type qualitatif, censée d'expliquer plus en profondeur le point de vue des participants à l'étude.

Méthodologie

Il s'agit d'une étude exploratoire, qui vise à dessiner une image partielle de la situation, à partir des données de nature qualitative collectées exclusivement auprès de membres de la communauté roumaine de la région Outaouais. Nous avons lancé l'invitation de participer à une entrevue semi-dirigée en suivant la méthode d'échantillonnage en boule de neige (à partir d'un noyau d'étudiants roumains du COFI, qui nous ont facilité le contact avec d'autres étudiants issus de la communauté roumaine). Cela a permis d'avoir des sujets ayant suivi le programme pendant les 3 dernières années, ce qui offre une image plus complète de la situation que s'il s'agissait d'une seule cohorte. En même temps, les participants à notre étude ont suivi leur formation sur des sites différents, ce qui a assuré plus de diversité aux données. Il faut préciser qu'il y a trois sites qui offrent des programmes de francisation en Outaouais, tous les trois relevant de l'ancien COFI, présentement Carrefour de l'intégration : 2 sites à Hull, 1 à Gatineau. Vingt-deux bénéficiaires du programme de francisation ont répondu à notre invitation. La taille de l'échantillon assure la saturation des données, tant théorique qu'empirique.

Parmi les répondants, il y a 13 femmes et 9 hommes. Tous les répondants ont suivi des études universitaires (17 au niveau du baccalauréat canadien, 5 au niveau de la maîtrise); tous ont plus de 3 ans d'expérience pertinente de travail dans leurs domaines de formation; comme ils ont été sélectionnés à la suite des critères généraux établis par les gouvernements du Québec et fédéral, leurs domaines de formation et d'expérience professionnelle se situent parmi les plus recherchés présentement au Canada et dans la région; il y a eu 4 couples qui ont participé à notre entrevue et 5 célibataires; les autres sont mariés, mais leurs conjoints ou conjointes soit ont refusé de participer, soit n'ont pas suivi le programme de francisation.

La collecte des données a été réalisée par le moyen d'entrevues semi-dirigées, d'une durée d'environ 1 heure chacune. La plupart des entrevues se sont déroulées face à face, seulement 4 ont été réalisées par téléphone. Toutes les entrevues ont été menées en roumain et traduites en français par les chercheuses.

Le protocole d'entrevue a été rédigé compte tenu des résultats et des conclusions de l'article de Maurice Chalom (*op. cit.*), des résultats du groupe de discussion, qui a constitué le projet pilote de cette recherche, et a inclus de plus des dimensions reliées à l'éducation à la citoyenneté et à l'éducation multiculturelle. Plus précisément, nous avons suivi : le degré de satisfaction des répondants par rapport aux 5 habiletés identifiées par Chalom, la place que la présentation des valeurs de la société québécoise a occupé dans les programmes suivis, la manière et le degré de valorisation des valeurs de la société d'origine pendant le programme, et finalement des suggestions pour améliorer le programme.

Analyse et discussion des résultats

Contexte socio-démographique. Le Québec reste jusqu'à présent la seule province au Canada à gérer son propre programme d'immigration. Le taux de la population immigrante au Québec se situe à environ 10% (conformément aux données du recensement de la population de 2001). L'Outaouais, région située à la proximité immédiate d'Ottawa, n'est pas traditionnellement une destination de choix des immigrants, de par son spécifique économique (la plupart des emplois de la région sont offerts dans le secteur public, inaccessible avant d'obtenir la citoyenneté canadienne). La saturation économique de la région de Montréal a engendré pourtant une réorientation des nouveaux arrivants vers des régions moins populaires avant, et l'Outaouais fait partie de ces nouveaux sites d'immigration. Statistique Canada présente les résultats en fonction de la région administrative de recensement Ottawa – Gatineau et pour cette région administrative, les immigrants représentaient 18% de la population en 2001, en hausse par rapport à 1991, quand ils représentaient 15%. On observe une hausse significative du taux de l'immigration dans la région. Spécifiquement pour la partie québécoise, les immigrants représentaient 6,6% de la population en 2001 (5,4% en 1991). Une grande partie de ces nouveaux arrivants bénéficient des services d'intégration offerts par le Ministère de l'immigration du Québec, dont le programme de francisation reste le plus populaire.

Fonctionnement général du programme de francisation. Le programme de francisation est régi par le Ministère de l'immigration du Québec. Le programme s'étale sur 10 mois et comprend 5 cycles de formation (niveaux), en raison de 6 heures/jour, 5 jours/semaine. Les immigrants passent un test initial de positionnement, en fonction duquel ils sont intégrés dans l'un des niveaux. Les groupes sont constitués d'au moins 12 étudiants. Chaque groupe est animé par un professeur et par un assistant qui est en charge des classes de communication orale.

Conformément aux objectifs énoncés dans la description du programme de francisation, celui-ci vise à outiller du point de vue linguistique les nouveaux arrivants et à les familiariser avec les réalités de la société québécoise. Les méthodes privilégiées d'enseignement attachent une grande importance à la communication orale, dans des situations quotidiennes (langue contextualisée), les aspects reliés à la maîtrise des concepts grammaticaux théoriques (langue decontextualisée) et à la communication écrite restant au plan secondaire.

Malheureusement, nous n'avons pas pu obtenir des données statistiques concernant le programme de francisation en Outaouais, les responsables du Carrefour de l'intégration de l'Outaouais ayant formellement refusé de nous fournir des données sur le nombre des étudiants qui ont suivi les cours pendant les dernières années ou sur le taux d'abandon avant la fin du programme.

Habiletés de base acquises à la suite du programme de francisation suivi par les participants à notre recherche. Les résultats de notre recherche confirment les résultats obtenus il y a 12 ans par Maurice Chalom (*op. cit.*). La concordance entre les résultats de notre recherche et de celle de Maurice Chalom, étant donné que les deux études adoptent des méthodologies différentes et sont menées sur des sites différents et à un intervalle de 12 ans, prouve d'une part la fiabilité des deux études, mais tout d'abord le fait que la réalité en question n'a pas changé.

En ce qui concerne les habiletés considérées comme essentielles pour la recherche et l'obtention d'un emploi, les participants à nos entrevues se déclarent mal préparés. Les aspects les plus négativement évalués sont reliés aux compétences d'expression écrite :

Je ne suis pas capable de rédiger mon CV en français – en tout cas, pas au niveau de langue nécessaire pour convaincre un employeur de m'accorder une entrevue... Nous avons fait ça une fois en classe, mais c'était artificiel: le prof nous avait donné un modèle de lettre de présentation et de CV, et la plupart des étudiants les ont copiés ou ils ont demandé à leurs amis, plus à l'aise en français, de les aider. Nous n'avons pas travaillé de manière personnalisée. Moi, par exemple, j'aurais aimé profiter de l'occasion pour apprendre certaines expressions spécifiques à mon domaine. (Sujet 12)

Et au sujet 5 d'ajouter :

Nous n'avons presque pas écrit pendant les 10 mois de formation. On a beaucoup parlé en classe, des fois on a lu de petits textes, pas trop compliqués, mais on a très très peu écrit. C'est frustrant, parce que mon mari et moi, nous avons une formation universitaire en Roumanie, ici on est presque analphabètes. Nous faisons des efforts par nous-mêmes, mais le programme ne nous a pas aidés dans ce sens.

Les sujets se déclarent assez satisfaits de leurs compétences en lecture. Mais, ajoutent-ils, cela s'explique surtout par les similarités de vocabulaire entre le français et leur langue maternelle, beaucoup plus évidentes quand ils se confrontent à un texte écrit. En même temps, bien que généralement à l'aise avec les petites annonces d'offre d'emploi par exemple, ils se disent incapables de lire et de comprendre des textes plus complexes (des articles de journal comportant des expressions idiomatiques, par exemple, ou des livres).

Pour ce qui est de l'aspect oral de la langue, les sujets affirment avoir en général une bonne compréhension en situation quotidienne (au supermarché, chez le médecin, à la banque, dans les discussions avec leurs propriétaires – c'est-à-dire à chaque fois qu'ils sont en position de clients). La situation change alors qu'ils perdent leur statut de clients :

J'ai eu une expérience frustrante à la SAAQ [Société de l'assurance automobile du Québec], quand j'ai voulu obtenir mon permis de conduire québécois. Je suivais le programme de formation depuis 6 mois déjà, j'étais à la fin du 3e niveau, donc assez avancé, et selon mes performances en classe je pensais pouvoir me débrouiller à l'examen. Pour le test écrit, j'ai préféré ne pas risquer et j'ai engagé un interprète, mais pour la pratique ce n'était pas possible. Je ne comprenais presque rien à ce que l'évaluateur me disait pendant l'examen: la situation était complètement nouvelle, son accent un peu différent... J'ai échoué le test en principal à cause de la langue. " (Sujet 17)

Les échanges en salle de classe touchent surtout des situations typiques où les immigrants sont les clients. Implicitement, les prestataires de services leur doivent de la patience. Par contre, les immigrants se retrouvent mal outillés dans des situations où ils ne bénéficient plus d'un statut privilégié – et les entrevues d'embauche en constituent le principal exemple. Les pratiques en salle de classe, par groupes ou avec l'assistant du professeur, se sont avérées peu réalistes, surtout parce que celles-ci ne prenaient pas en considération les domaines de formation de chacun, mais suivaient un schéma général. La plupart des anciens étudiants des COFI ont suivi après des formations spécialisées d'intégration sur le marché du travail offertes par des organismes tels que

Carrefour jeunesse emploi, Relance emploi ou encore *Service d'intégration au travail en Outaouais*. Beaucoup d'entre eux ont approfondi leur maîtrise du français à travers les formations offertes aux adultes par les collèges de la région.

Un autre aspect mis en évidence par les participants à notre recherche porte sur le peu d'autonomie d'expression que la formation suivie leur a offerte. En effet, centrée exclusivement sur une approche communicative en situation, la formation a délaissé presque complètement la structure grammaticale du français et l'enrichissement du vocabulaire. Les immigrants se sont retrouvés, à la fin des 10 mois de formation, avec des connaissances très modestes concernant la grammaire française et implicitement avec des possibilités limitées de produire des énoncés acceptables du point de vue grammatical dans des situations nouvelles. De plus, ils n'ont acquis qu'un vocabulaire de base, où tous les mots sont monosémantiques, et qui ne rend pas compte des nuances du français parlé.

C'était une pure perte de temps. Moi, j'allais en classe, mais j'étais démotivé. Au lieu de faire des exercices qui nous aident à intégrer la grammaire ou de travailler sur le vocabulaire utile, le prof nous entraînait dans des discussions qui ne menaient à rien. Je travaillais très fort à la maison, mais c'était difficile, parce que parfois je ne comprenais pas la règle et j'avais besoin d'explications supplémentaires ou de plus d'exercices. J'ai demandé une fois au prof, qui m'a répondu que ce n'était pas l'objectif du programme. Mais c'était quoi alors, l'objectif du programme? De nous maintenir analphabètes? (Sujet 8)

Le sujet 21 ajoute :

On perdait notre temps à COFI. Moi, j'ai préféré quitter – j'ai trouvé un petit emploi à temps partiel et j'ai continué à étudier toute seule. Je pense que j'ai progressé davantage comme ça que si j'étais restée à COFI, à écouter les histoires des frustrations de notre prof...

La présentation des valeurs de la société québécoise dans les programmes suivis. L'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la société québécoise constitue une dimension importante des programmes de francisation. En effet, en plus de familiariser les étudiants avec les divers aspects de la vie quotidienne (système de santé, d'éducation, d'imposition, organisation administrative, etc.), les programmes de francisation visent aussi à former les nouveaux arrivants en tant que citoyens. Pour ce faire, une grande partie du temps est allouée aux échanges culturels (visites au Salon du livre, activités de popularisation de la culture québécoise), et aux discussions sur les valeurs de la société québécoise. Malheureusement, les bénéficiaires des programmes de francisation ne perçoivent pas ces activités comme utiles. Tout d'abord, parce que cela s'inscrit dans le même esprit d'isolement, il n'y a pas de contact réel avec la société québécoise : les étudiants des COFI y vont en groupe, n'ont pas d'échange avec les invités présents (surtout à cause des barrières linguistiques); les discussions en classe ont souvent l'air de la propagande, assez mal reçue surtout par les immigrants issus des pays ayant connu des régimes totalitaires. De plus, les étudiants ne se sentent pas assez outillés du point de vue linguistique pour exprimer leurs opinions.

Des discussions en classe, nous en avons tous les jours. En fait, c'était presque tout ce que l'on faisait. On discutait, on discutait, on discutait... J'essayais de parler, pour pratiquer mon français, mais le prof ne corrigeait jamais. Je ne savais pas si je parlais correctement ou si mon discours était incompréhensible. J'aurais aimé avoir de la rétroaction, qu'il me dise si mes phrases étaient correctes ou pas. (Sujet 3)

Un autre aspect se rattache à l'image de la société québécoise transmise par les profs et les animateurs des Carrefours de l'intégration.

La société québécoise est la meilleure au monde. Elle est parfaitement construite, on est chanceux de pouvoir y vivre. On entendait ça tous les jours. Mais la réalité que l'on vivait, comme immigrants, était différente: on n'a pas accepté mon enfant à deux garderies, parce qu'il ne parlait pas français; mon mari n'a pu obtenir au moins un poste de plongeur, parce qu'il ne parlait pas bien français... Ils devraient nous apprendre à parler et à écrire au COFI, pour que nous ayons des chances de nous intégrer dans la société, et ne pas gaspiller notre temps en faisant de la propagande. On est suffisamment grands pour juger par nous-mêmes les valeurs de notre société d'accueil. (Sujet 22)

Les valeurs de la société d'origine. Selon les témoignages de nos sujets, les valeurs de la société d'origine ne sont pas prises en considération par les professeurs qui enseignent dans les programmes de francisation.

On nous a traités comme si on avait vécu dans la jungle. Je me rappelle qu'un jour le prof nous a fait un cours sur l'importance de nous laver les mains, de nous brosser les dents et de prendre une douche chaque matin. Non, ce n'était pas question d'apprendre le vocabulaire, c'était carrément sur la nécessité d'être propre. (Sujet 22)

La formation antérieure des étudiants n'est pas prise en considération non plus. La plupart des participants à notre recherche nous ont avoué qu'ils se sentaient dévalorisés pendant le programme de francisation, que leurs expériences ne comptaient pas et que des fois les professeurs les traitaient comme des analphabètes n'ayant jamais eu de contact avec la culture.

On discutait du cinéma une fois. Et le prof a été extrêmement surpris d'apprendre que nous connaissions le cinéma québécois. Vous alliez au cinéma, en Roumanie? nous a-t-il demandé, comme s'il y avait été impossible que le cinéma existe chez nous. (Sujet 22)

Suggestions pour améliorer le programme – en guise de conclusions

Les participants à notre recherche ont tous exprimé le désir que le programme de francisation prenne plus en considération les besoins réels des bénéficiaires – à savoir d'apprendre au niveau le plus profond possible la langue, grammaire et aspect écrit y compris. En ce qui concerne les immigrants indépendants, comme c'est bien le cas des immigrants de la communauté roumaine³, ils ont été sujets d'un processus de sélection qui visait à évaluer leur formation et leur expérience professionnelle (le diplôme universitaire et des années d'expérience pertinente sont des conditions *sine qua non* pour l'immigration). Mais une fois intégrés dans les programmes de francisation, ils découvrent que ces programmes sont conçus pour leur fournir le minimum d'outils linguistiques leur permettant de trouver la place à laquelle ils aspiraient avant de quitter leur pays. Même avec beaucoup de travail individuel, ils n'arrivent pas à maîtriser le français au niveau approprié pour l'obtention d'un emploi dans leur domaine. Le choc est d'autant plus grand que, pendant la formation, le système d'évaluation des apprentissages leur crée l'impression d'avoir atteint un bon niveau de français. Une fois sortis du milieu clos de la

³ Nous faisons ici la différence entre les immigrants indépendants, qui ont choisi l'immigration par des raisons personnelles, et les réfugiés politiques ou humanitaires.

classe, les étudiants découvrent que les compétences acquises sont en fait basiques, des fois très peu pertinentes en situation réelle.

En même temps, la plupart de nos sujets ont trouvé très frustrante l'expérience des programmes de francisation, en vertu du sentiment qu'ils étaient considérés comme des analphabètes, et que leurs expériences d'apprentissage, professionnelles et culturelles n'avaient plus de valeur. Cela se doit en partie à la formation des formateurs des Carrefours de l'intégration, qui n'ont pas de connaissances, ou des connaissances folkloriques et limitées, sur les groupes ethniques auxquels ils enseignent. En termes de pédagogie interculturelle, nous pouvons affirmer que les formateurs n'appliquent pas les principes d'une pédagogie inclusive, qui valorise certes la société majoritaire, sans ignorer toutefois les valeurs des cultures d'origine.

La prise en considération de plusieurs principes de base de l'éducation des adultes, appliqués dans le contexte plus fragilisant de l'expérience migratoire, contribuerait à l'amélioration des programmes de francisation. Premièrement, favoriser une approche didactique qui mélange l'approche communicative (spécifique à l'acquisition d'une langue seconde) à l'approche formalisée de la langue (propre à l'acquisition de la langue première). Cette suggestion, empruntée à Benvenuto Fugazzi (*op. cit.*), pourrait répondre aux besoins des migrants adultes inscrits au programme de francisation d'accéder non seulement à une maîtrise contextualisée du français, mais aussi à la maîtrise du français decontextualisé, formalisé en principes théoriques, leur permettant un plus grand degré de liberté dans la production orale et écrite dans des situations qui diffèrent des simulations en salle de classe. Deuxièmement, le programme de francisation devrait selon nous adopter une approche mieux adaptée à l'apprentissage adulte, qui favorise la personnalisation de la formation : identification des besoins et accompagnement vers l'atteinte des objectifs individualisés. Finalement, tenir compte des principes de l'éducation interculturelle – promouvoir le dialogue continu entre les valeurs des sociétés d'origine, qui imprègnent fortement les univers de croyances des apprenants adultes, et celles de la société d'accueil – aiderait à faciliter l'intégration harmonieuse et sans heurt des migrants dans la société québécoise.

L'image que nous présentons peut sembler extrêmement négative. Mais ce n'est en fait qu'un signal d'alarme, dans la mesure où le programme de francisation constitue des fois le premier contact des nouveaux arrivants avec la société québécoise et influence grandement la représentation que les immigrants s'en font. Si, de par les faiblesses du programme, qui pourraient être corrigées à la suite d'une évaluation en profondeur et des mesures bien ciblées et fermes, les Néo-Canadiens sont poussés à s'isoler dans leurs propres communautés, l'effet à long terme sur la société en ensemble sera négatif.

MINORITES ET LANGUES EN EUROPE AU MIROIR DU QUEBEC

Giovanna CAMPANI
Université de Florence

RÉSUMÉ

La question de l'immigration est centrale dans le débat européen actuel aussi bien en termes de frontières de l'Union que de définition de la citoyenneté européenne et conception de l'identité européenne. L'immigration met en lumière les contradictions d'une construction européenne où la citoyenneté européenne reste subordonnée à l'appartenance à l'État national. Or, la citoyenneté des États européens continue d'être dominée par la vision traditionnelle de l'État national. Nous analyserons la situation des politiques migratoires en France, en Allemagne et en Italie, ainsi que la question de la citoyenneté dans ces trois pays, pour montrer les difficultés auxquelles doit faire face la construction de la citoyenneté européenne. Le débat sur la citoyenneté au Québec et son modèle de nationalisme civique peuvent donner une contribution importante au débat européen.

Introduction

En Europe, malgré l'existence de directives de l'Union Européenne, la situation des minorités et des langues minoritaires reste très différente suivant les contextes nationaux, les histoires des pays, les spécificités culturelles et les statuts des langues (à savoir des langues « nationales » ou des langues peu utilisées — less used —, voire des « langues minorées » ou « minorisées »)¹. Au delà des directives, ce qui manque en Europe semble plutôt être une nouvelle vision globale en matière de droits, citoyenneté, interculturalisme qui puisse répondre aux exigences et revendications des minorités au-delà du nationalisme.

C'est précisément dans la recherche d'un cadre commun européen de réponse aux revendications des minorités que l'expérience québécoise est importante. En fait, pour certaines minorités qui présentent leurs revendications aux États nationaux, en s'appuyant souvent sur l'Europe, le Québec – ses institutions, ses politiques, ses démarches — est un modèle. Pourquoi ? Quels sont les aspects de l'expérience québécoise qui sont pris comme référence en Europe ? Y-a-t'il la possibilité de comparer la situation québécoise et celle de certaines minorités européennes qui ont obtenu un statut de large autonomie, comme par exemple la Catalogne ou l'Écosse ?

C'est à ces questions que l'article essaie de répondre en s'appuyant sur les données recueillies au cours d'une recherche récente sur la mobilisation ethnique et les langues minoritaires en Europe,

¹ Le statut de la langue varie suivant l'histoire de la langue elle-même, qu'il s'agisse d'une langue nationale ou d'une langue régionale.

1. L'Europe et ses minorités

La formation des États nationaux européens s'est faite au détriment des minorités régionales, linguistiques, voire religieuses, ayant un enracinement historique dans les pays. Les nationalismes des États européens, responsables de deux meurtrières guerres mondiales, ont légitimé l'oppression sur les minorités, au nom de la construction d'une culture « nationale » homogène².

Les exemples les plus répressifs ont été les nationalismes fascistes de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Espagne. Cependant, les démocraties européennes ont su aussi se montrer répressives : elles n'ont ni reconnu ni protégé leurs différences linguistiques et culturelles internes si elles n'y étaient pas forcées par des mouvements de revendication. Il suffit de penser au cas de la France, dont le modèle républicain s'est construit sur un système éducatif centralisé, homogénéisateur, méprisant les langues minoritaires comme le breton ou le corse.

Après la Deuxième Guerre mondiale et le choc de la Shoah, qui avait frappé les minorités juives et tziganes s'affirme, avec le retour de la démocratie en Europe de l'Ouest, le principe du respect des minorités et de la reconnaissance de leurs droits. Ce principe fut inscrit dans les constitutions et les législations, mais il mit du temps pour être traduit dans des politiques concrètes de reconnaissance des droits culturels et linguistiques des minorités. Le cas de l'Italie est, de ce point de vue, exemplaire : le principe de la reconnaissance des droits des minorités linguistiques fut inscrit dans la constitution en 1946, mais la loi qui met en place ces droits date de 1999 !

L'Espagne franquiste reste, quant à elle, sourde aux revendications des minorités : la répression continue.

Les mouvements des minorités régionales des années 70 (bretons, corses, écossais, basques, catalans, sardes...), introduisent une nouvelle dynamique en revendiquant la mise en place d'autres politiques de la part des États respectifs ; plus d'autonomie voire même d'indépendance. Les revendications varient en fonction de l'histoire, des contextes, du cadre institutionnel, de la législation nationale mais elles varient aussi en fonction de la définition de soi que la minorité se donne : minorité linguistique sans aucune aspiration à l'autonomie politique, soucieuse seulement de ses droits linguistiques et culturels, comme par exemple les Arbresch, les Grecs ou les Catalans en Italie, ou nation sans État, comme les Catalans ou les Basques en Espagne. Mais qui établit ce qu'est la minorité, se définissant d'une manière plutôt que d'une autre ? Les leaders ? La majorité de ses membres ? Une élite d'intellectuels ?

Les États non plus ne savent pas définir de la même manière les minorités : minorités culturelles, minorités régionales, minorités nationales, minorités linguistiques, minorités ethniques... Les définitions varient d'un pays à l'autre. L'Union Européenne a apporté une clarification avec l'introduction de la définition de « minorités régionales » (regional minorities)

² Il y a des exceptions à ce modèle : la Suisse en est notamment une, de même que les petits États comme le Luxembourg. Il n'en demeure pas moins que les principaux États européens tels que la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et même la Grande Bretagne, correspondent au modèle ci-décrié.

(RM) pour les minorités enracinées historiquement dans les pays, afin de les différencier des minorités immigrées (immigrant minorities) (IM).

Les revendications des minorités régionales ne restent pas sans réponse : dans plusieurs pays, il y a des changements institutionnels, allant dans le sens de la décentralisation, l'autonomie régionale, la protection des langues minoritaires. L'Espagne post-franquiste en est un exemple particulièrement intéressant.

Mais, ces changements n'éliminent pas les tensions, les revendications et les conflits. En Europe, les tensions entre les États et les minorités régionales continuent, et ce malgré certains changements dans les institutions et dans les mentalités et malgré la pression de l'Union Européenne, dont nous parlerons dans le deuxième paragraphe.

La situation a été rendue encore plus compliquée par le développement de mouvements populistes fascisants, comme le Vlaamsblok ou la Ligue Nord en Italie, ayant des vagues références ethno-identitaires. La Ligue Nord a complètement inventé une identité ethnique, linguistique et culturelle : la Padania, n'ayant aucune référence historique mais plutôt basée sur la différence économique entre le Nord et le Sud en Italie !³

Pour conclure, les États nationaux européens sont encore loin de l'affirmation : « il n'y a pas de culture sans minorités » comme, déjà en 1978, il a été écrit dans « Le livre blanc de la politique québécoise du développement culturel ».

En cohérence avec une vision assimilatrice vis-à-vis des minorités, les États nationaux européens ont « refoulé » le fait migratoire, qui a été nié comme facteur déterminant dans les changements culturels et sociaux.

2. Les politiques de l'Union Européenne

La Communauté Européenne (devenue l'Union Européenne après le Traité de Maastricht de 1992) s'est engagée dans une politique globale de défense des droits des minorités et de protection des langues minoritaires, aussi bien « régionales » qu'« immigrées » (RM-regional minorities et IM immigrant minorities languages).

Cet engagement de la Communauté Européenne date de 1979, quand fut élaborée, dans le Parlement Européen, la Résolution Arfé (du nom de l'euro-parlementaire italien qui la pressentit), sur une Charte des minorités ethniques. Suivirent des recommandations de l'Union Européenne concernant principalement les minorités régionales et leurs langues (RM languages), sans oublier non plus les minorités immigrées (IM languages).

³ En Italie, les différences sont principalement régionales. Il y a autant de différences entre le Veneto et le Piémont (dans le Nord) qu'entre le Veneto et la Toscane (dans le Nord et le Centre) ou le Veneto et le Latium (Centre), siège de Rome la voleuse (Roma Ladrone), comme l'appelle un jour sur deux le tribun de la Ligue Nord, Umberto Bossi. Le niveau de populisme existant en Italie est inimaginable dans les autres pays occidentaux.

Plus tard, la reconnaissance de la « diversité culturelle et linguistique des États membres » de l'Union Européenne a été inscrite dans l'article 149 du Traité de Maastricht (Éducation, Formation professionnelle, Jeunesse) (1992).

En 1999, la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne a affirmé que l'Union respectera la diversité culturelle, religieuse et linguistique.

Mais est-ce que ces prises de position et ces directives se sont traduites dans des politiques qui correspondent aux demandes et aux revendications des minorités ? On peut en douter en réfléchissant à la situation du Pays Basque, de la Corse, de la Bretagne, du Sud-Tyrol...

À vingt-cinq ans de la résolution Arfé, la situation des minorités linguistiques et culturelles dans les pays européens, à la veille de l'élargissement⁴, n'est pas satisfaisante. La mise en place des recommandations de l'Union se heurte à la résistance des États nationaux, qui, pour la plupart, ont encore une vision privilégiant l'homogénéité linguistique et culturelle, seule garantie de la cohésion sociale, voire à des phénomènes de néo-nationalisme, incarné par des partis populistes.

L'impasse en Corse entre le gouvernement français et les nationalistes, les tensions entre le gouvernement central espagnol du PP, Parti Populaire (éliminé par les récentes élections du mars 2004, fort heureusement — du point de vue de l'affrontement entre pouvoirs centraux et provinces autonomes), les lenteurs du gouvernement italien (centre-droite populiste) à appliquer la tardive loi de 1999 sur les langues minoritaires, représentent autant de signes des difficultés que les États européens rencontrent face à leur diversité interne, aux revendications des minorités, à la définition d'un nouveau cadre législatif.

La situation risque d'être encore plus complexe avec l'arrivée de dix nouveaux membres, notamment les pays de l'Europe de l'Est, qui ont eux-même des problèmes avec leurs minorités : pensons à la situation des russophones dans les Républiques baltes, des Tziganes ou Rom en Hongrie, République Tchèque et République Slovaque.

Au moment où l'on discute de sa Constitution, l'Union Européenne reste une union d'États nationaux qui sont bien loin d'une perspective de multiculturalisme ou d'une véritable reconnaissance du pluralisme culturel. Cette perspective est d'autant plus difficile à réaliser en Europe que les minorités elles-mêmes présentent des revendications différentes, allant de la reconnaissance de leurs droits culturels et linguistiques à l'autonomie politique, des écoles bilingues jusqu'à la revendication nationaliste de l'indépendance. Certaines minorités semblent en fait développer des revendications allant plutôt dans le sens d'un micronationalisme que d'un pluralisme culturel pour tous.

3. L'Europe et les minorités immigrées

⁴ L'élargissement prévoit l'entrée dans l'Union Européenne de dix nouveaux pays (Slovénie, Hongrie, République Tchèque, République Slovaque, Pologne, Lettonie, Lituanie, Estonie, Malte, Cyphre). Or, dans certains de ces pays, les minorités linguistiques et culturelles ne sont pas suffisamment protégées.

La question de l'immigration est tout autant problématique que celle des minorités régionales, dans la perspective de l'acceptation du pluralisme culturel.

Il faut d'abord rappeler la difficulté, pour les États européens, à accepter le fait migratoire « historique » comme un élément constitutif de la formation nationale.

Le fait migratoire n'est pas nouveau en Europe : il remonte à plusieurs siècles. En guise d'exemple, Albanais, Croates et Grecs, fuyant les Ottomans au XVI^e siècle, sont à l'origine des minorités territoriales en Italie du Sud, Catalans en Sardaigne, groupes germanophones en Italie du Nord, descendant d'artisans et de mercenaires... Toutefois, ces faits migratoires sont rarement évoqués. Les migrants du XIX^e siècle et de la première moitié du XX^e ont été assimilés dans des pays comme la France, la Belgique, voire la Grande-Bretagne. La contribution des migrations à la formation des cultures nationales est rarement évoquée, même dans les pays où un citoyen sur trois est d'origine étrangère, comme la France.

Les migrations récentes sont marquées par l'insistance sur la différence culturelle et donc vues avec un ultérieur soupçon.

La définition des immigrés et de leur place dans la société est forcément ambiguë dans des pays qui, pendant des décennies, ne se sont pas considérés comme des pays d'immigration, mais ont soutenu des politiques migratoires privilégiant les migrations temporaires, comme l'Allemagne (Gastarbeiter System), et ont pratiqué des politiques restrictives en matière de droit à la nationalité (droit de sang). Qui sont aujourd'hui les immigrés en Allemagne : des minorités, des étrangers, des citoyens d'origine étrangère ?

De même, les pays qui ont refusé le multiculturalisme, en misant sur l'assimilation et sur une politique de naturalisation (droit de sol) comme la France (Schnapper, 1990), se trouvent en difficultés face aux nouvelles générations, par exemple d'origines musulmanes, qui ne se considèrent pas des citoyens à part entière à cause des processus de discrimination dont ils sont les victimes. Quant aux pays, qui sont encore surpris par l'arrivée d'étrangers, ayant été, eux-mêmes, pays d'émigration, comme l'Italie ou l'Espagne, il est honteux de voir leur manque de générosité vis-à-vis des nouveaux venus, après avoir exporté des milliers voire des millions d'individus (26 millions d'Italiens ont quitté le pays entre 1870-1970). Le cas de l'Italie est particulièrement « indécent » : un parti de la droite populiste est au gouvernement et son discours raciste est légitimé par le pouvoir politique.

Les immigrés et leurs descendants sont des « ethnic minorities » en Grande-Bretagne, alors qu'ils sont des minorités immigrées ou plutôt des Français d'origine étrangère opposés aux Français de souche, en France.

On parle beaucoup en Europe de « nouvelle citoyenneté », en relation à la citoyenneté européenne. Là encore, l'Europe a représenté un changement significatif, en introduisant un type de citoyenneté qui n'est pas forcément lié.

Toutefois, dans l'état actuel des choses, la citoyenneté européenne ne peut être obtenue qu'en ayant la citoyenneté d'un État national. Or, les législations relatives à la nationalité sont différentes suivant les pays ; elles ne font référence qu'à un système partagé de croyances et de

valeurs mais sont aussi le résultat d'une filiation (certains pays privilégient le *jus sanguinis* au *jus soli*).

Il y a eu des propositions afin d'accorder la citoyenneté aux immigrés, mais celles-ci n'ont pas abouti et sont même controversées.

4. Minorités et langues

Les difficultés qu'on constate dans les États européens concernant les relations avec les minorités régionales ou immigrées, s'inscrivent dans un parcours historique caractérisé par une relation de pouvoir basée sur une dynamique dominant-dominé: la relation entre l'État et les minorités a été une relation de pouvoir, dans laquelle le groupe dominant qui contrôle le fonctionnement de l'État et de ses appareils idéologiques a imposé une langue et une culture, en niant l'autre. Le groupe dominant a pu et peut englober des représentants des minorités, mais il n'a pas reconnu les expressions culturelles et linguistiques des minorités.

La langue est un élément central dans le maintien de l'identité et fait l'objet d'une des principales revendications des minorités en Europe. Dans certains pays européens, comme l'Italie, les minorités régionales sont définies comme « minorités linguistiques ». La revendication linguistique a été centrale pour les Basques (Laborde, 1998), les Catalans (Ferrer, 2000), les Écossais et l'est encore pour les Corses.

L'Union Européenne présente une très grande variété linguistique : il y a douze langues nationales officielles (les langues dans lesquelles les traités ont été écrits)⁵ et onze langues de travail (l'irlandais étant langue officielle, mais non langue de travail), mais il y a un nombre bien plus élevé de langues parlées par ses habitants, comme le basque, le catalan, le corse, l'écossais ou l'arabe et le turc. Ces langues sont généralement appelées des « langues minoritaires », mais, en effet, dans l'Union Européenne on ne peut pas parler d'une langue majoritaire, puisque, dans les frontières de l'Union, aucune langue n'est parlée par une majorité de la population. Les langues ne sont que majoritaires dans les frontières des États nationaux.

Face à la diversité linguistique, la Communauté Européenne, et ensuite l'Union Européenne, se sont engagées dans une politique de reconnaissance et de valorisation des langues.

La citée résolution Arfé de 1979 mentionne « la demande d'autonomie des minorités ethniques et linguistiques » et veut promouvoir une « Charte Communautaire des Langues et Cultures Régionales des Minorités Ethniques ». En 1983 un « Inter-groupe pour les Langues et les Cultures Minoritaires » fut créé.

La Charte Européenne des Langues date de 1992. L'année 2001 a été désignée par le Conseil Européen comme l'Année européenne des langues. Le but du projet était celui de rendre les Européens conscients de la diversité linguistique interne.

⁵ Hollandais, français, allemand, italien, danois, anglais, finlandais, grec, irlandais, portugais, espagnol et suédois.

Toutefois, si les politiques de l'Union semblent aller dans la direction d'un plus grand pluralisme linguistique, la plupart des États nationaux, pourtant membres de l'Union, ne sont pas prêts à mettre en place ces politiques.

Le manque d'une vision globale, ou plutôt d'un « modèle européen » global de reconnaissance du pluralisme culturel et linguistique en Europe, a de nombreuses conséquences sur les politiques linguistiques et éducatives: par exemple, les programmes de formation dans les langues minoritaires et l'éducation interculturelle connaissent un développement très inégal.

Malgré des changements importants du point de vue institutionnel, une évolution dans les mentalités, les choix de l'Union Européenne, la longue histoire de répression des minorités et la résistance de la part des États à s'ouvrir à la diversité interne, ont encore, comme conséquence, le fait que les rapports entre les États et les minorités restent souvent piégés entre des démarches institutionnelles insuffisantes et une réponse communautaire fermée.

La réponse fermée des communautés a aussi un impact sur les relations entre minorités régionales ou nationales et minorités immigrées, les premières se sentant parfois menacées dans leurs identités par l'arrivée des immigrés (comme c'est, par exemple, le cas pour les Corses), les deuxièmes étant poussées vers l'identification avec les majorités, pour ne pas être ultérieurement discriminées.

Malgré ces difficultés, il existe, en Europe, des expériences intéressantes, comme par exemple, celle de la Catalogne ⁶. L'État espagnol est structuré dans des Communautés Autonomes (AA .CC.), qui sont les équivalentes des régions, états ou cantons d'autres pays de l'Union Européenne.

Le pouvoir est divisé et partagé entre le gouvernement central et les gouvernements régionaux. Sur la base de la division des pouvoirs, établie dans les articles 148 et 149 de la Constitution, il y a trois niveaux de base de juridiction, ce qui dépend exclusivement du pouvoir central, ce qui dépend exclusivement du pouvoir régional et ce qui dépend des deux.

Le deuxième article de la Constitution spécifie : « la Constitution est fondée sur l'unité indivisible de la Nation espagnole, commune et indivisible patrie de tous les Espagnols, et reconnaît et garantit le droit à l'autonomie des nationalités et des régions qui l'intègre et la solidarité entre eux. »

Le troisième article dit : « Le castillan est la langue officielle de l'État espagnol. Tous les Espagnols ont le devoir de le connaître et le droit de l'utiliser. Les autres langues espagnoles seront aussi des langues officielles dans leurs propres communautés économiques. La richesse des différentes modalités linguistiques est le patrimoine culturel qui sera plus spécialement respecté et protégé. »

⁶ Nous ferons ici référence à l'expérience catalane parce que, selon les chercheurs, elle peut s'apparenter à un modèle de nationalisme civique ou culturel. Daniele Conversi (1997) considère la différence entre la Catalogne et le pays basque, en parlant, pour la première, de nationalisme civique.

Le Statut d'autonomie de la Catalogne établit : « la langue propre de la Catalogne est le catalan, et ainsi est le castillan, langue officielle de l'État espagnol. La Generalitat garantira l'usage normal et officiel des deux langues, prendra les mesures nécessaires pour assurer sa connaissance et créer les conditions qui permettront son égalité complète dans le respect des droits et des devoirs des citoyens catalans. »

La Loi règle l'utilisation du catalan dans l'administration, le système éducatif et les mass media. Autour de la langue, l'identité catalane s'est développée non seulement comme identité traditionnelle mais aussi comme identité projetée vers l'avenir, dans le cadre d'un projet pour la province autonome à laquelle peuvent adhérer non seulement les Catalans, ou les autres Espagnols résidents en Catalogne, mais aussi les immigrés (Ferrer, 2000). Le préambule de la Loi précise d'ailleurs que la langue catalane a été un instrument d'intégration, notamment pour les immigrés provenant d'autres régions d'Espagne, qui se sont établis en Catalogne dans les années cinquante et soixante.

Ce genre de projet se traduit pour l'instant sur différents plans pour l'intégration des immigrés, sans toutefois qu'il y ait une véritable prise en compte interculturelle de la diversité. On peut cependant bien espérer du nouveau gouvernement, du Parti socialiste et de la gauche républicaine, pour une plus grande attention à la dimension interculturelle et à la lutte contre la racisme et la discrimination.

5. Le modèle québécois

En quoi le modèle québécois peut-il résulter intéressant par rapport au débat actuel européen sur les minorités régionales ou immigrées, tant pour les minorités, qui revendiquent un différent statut, que pour l'Union Européenne, qui essaye de promouvoir des politiques de reconnaissance des minorités pour les États, qui acceptent de les mettre en place ?

« Depuis les années soixante, le Québec s'est doté de plusieurs instruments juridiques, politiques et consultatifs pour reconnaître la diversité du peuple québécois, promouvoir l'interculturalisme, combattre le racisme et les formes diverses de discrimination. » (Labelle, 2000)

En même temps, le Québec a refusé la politique de multiculturalisme de l'État canadien, dans la mesure où elle réduit le peuple québécois au statut de groupe ethnique ou culturel parmi l'ensemble des groupes qui peuplent le territoire canadien et qui entre en contradiction avec la législation linguistique québécoise (Labelle, 2000).

Cette position semble correspondre au souhait des minorités en Europe qui aspirent à un statut de minorité nationale, comme les Catalans, les Corses voire les Sardes, et qui sont encore dans le processus d'une revendication identitaire forte face à un État qui les a longtemps opprimés. Ces minorités ne sont pas prêtes à accepter les multiculturalismes comme politique officielle. Ils sont encore trop préoccupés dans l'affirmation de leur propre identité et leur propre langue pour pouvoir accepter une politique de multiculturalisme, provenant de la majorité qui les

a opprimés. Cela dit, l'hypothèse est purement théorique, puisque les États nationaux européens ne sont pas prêts pour des politiques du multiculturalisme.

Les politiques québécoises convergent sur plusieurs points avec la politique fédérale du multiculturalisme, notamment en matière de respect du pluralisme, d'insistance sur la justice sociale et la participation civique des citoyens de toutes origines. Elles combinent donc ces trois aspects propres au multiculturalisme, avec le développement d'une identité nationale québécoise qui se veut civique. C'est précisément cet aspect qui est particulièrement intéressant pour les Européens, puisque la revendication identitaire minoritaire peut parfois glisser vers l'ethnique (c'est le cas, par exemple, dans le pays basque, au moins pour le discours de certaines minorités) (Conversi, 1997).

Un des aspects québécois qui suscite beaucoup d'intérêt chez les minorités en Europe, par exemple chez les Corses, est la question de l'immigration. Les minorités, dont les langues sont des langues minoritaires, se sentent parfois menacées par l'arrivée des immigrés.

Les immigrés vont apprendre la langue de la majorité dominante et pas celle de la minorité, en affaiblissant encore son poids démographique.

Le Québec a posé des jalons intéressants en matière de gestion de l'immigration, d'intégration et d'interculturalisme, comme la francisation de l'espace public, qui détache la langue française de son ancrage particulariste, en faisant d'elle la langue commune des citoyens (Labelle, 2000) ; l'implication du Québec dans la sélection et l'intégration des immigrants et des réfugiés sur une base universaliste ; la mise en place d'un nouveau cadre juridique pour contrer la discrimination, promouvoir l'égalité et garantir le droit des personnes au maintien de leurs particularismes ; la reconnaissance des 11 nations autochtones ; des mesures d'adaptation des institutions à la diversité culturelle : programme d'accès à l'égalité en emploi en faveur de groupes défavorisés, formation interculturelle, adaptation des services publics, mesures d'accommodements raisonnables ; l'engagement actif dans la solidarité internationale.

À la base de ces jalons, il y a l'idée de la « convergence culturelle », affirmant que le peuple québécois constitue une nation et défendant la primauté de son caractère français, mais définissant cette même culture française comme un foyer de convergence de diverses cultures, que le gouvernement du Québec entendait maintenir originales et vivantes...(Labelle, 2000)

Si la maîtrise de la langue française est la base de l'intégration, la culture québécoise n'est pas définie sur la base de la tradition, ou, pire, de la « souche », mais sur la convergence de plusieurs cultures, posées sur un plan d'égalité, autour de valeurs communes. C'est là, l'idée de citoyenneté, promue par le Québec.

Lorsque la nation est définie comme un groupe de personnes unies par des liens de culture, de langue, mais aussi de sang, qui partagent le même sol... l'élément ethnique, de sang, est présent. Lorsque la nation se définit comme une association de personnes qui, par des liens contractuels, manifestent la volonté de vivre sous les mêmes lois, c'est l'aspect civique qui prédomine.

Or, pour devenir effectivement « inclusive », en privilégiant la dimension politique (volonté de vivre sous les mêmes lois), la nouvelle citoyenneté doit être la projection d'un mode de vivre ensemble dans lequel les différences linguistiques et culturelles soient reconnues comme des composantes essentielles de la société. C'est là la leçon québécoise. Le Québec offre une conception socio-politique de la nation, qui permet de concilier l'idée de groupe majoritaire s'agglomérant civiquement d'autres composantes, tout en étant en lutte pour sa propre affirmation identitaire sur le plan politique.

La revendication linguistique assume aussi une nouvelle signification : la langue française n'est pas la langue d'un groupe ethnique, n'est donc pas une langue ethnique, mais la langue publique, la langue d'un espace commune, garantie d'ailleurs de pluralisme, dans un continent dominé par l'anglais...

Ce que le modèle québécois rompt est le lien entre maintien de traits identitaires forts (comme la langue) et incapacité de se voir en tant que société de la diversité culturelle. Cette incapacité a eu et a toujours un impact négatif sur la gestion de la diversité et a empoisonné aussi les relations entre minorités régionales et immigrées.

Le Québec va dans la direction de la nation civique, de la dissociation langue/ethnicité, voire de l'intégration « sentimentale » pour les nouveaux arrivants, invités à participer à la construction d'une société plus juste et solidaire.

C'est certainement dans cette direction que les minorités en Europe devraient aller, si elles veulent dépasser les États nationaux, sans créer des nouveaux modes d'exclusion, et si elles veulent contribuer à une nouvelle vision des relations entre culture, ethnicité, politique, prônant le pluralisme culturel.

Est-ce qu'en Europe le modèle québécois a fait des adeptes ? Il sera fort intéressant de suivre l'expérience du nouveau gouvernement catalan.

Conclusions

Dans les prochaines années devra faire face à la question de la diversité et inventer des formes de reconnaissance du pluralisme culturel. Cela n'implique pas seulement l'octroi de quelques droits linguistiques ou culturels aux minorités : ce qui s'impose est de repenser le processus de construction nationale et la définition de l'identité « officielle », c'est-à-dire véhiculée par le pouvoir, en s'ouvrant à la complexité.

“The capacity of assuming the complexity represents a great force” “La capacité d'assumer la complexité représente une grande force, a écrit l'écrivain canadien John Saul.

Il s'agit d'établir un nouveau pacte entre les différentes composantes de la société, groupes dominants, minorités régionales, immigrés, dans la perspective d'une culture de convergence qui se projette dans l'avenir. Cela ne signifie pas gommer la dimension culturelle propre à chaque groupe : ...”On ne verra jamais gouverner une société sans les chants et la musique, sans les chorégraphies et les rites, sans les grands monuments religieux ou poétiques de

la Solitude humaine ” a écrit Pierre Legendre. Mais cela signifie ne pas imposer une mémoire en écrasant les autres.

C'est dans cette direction que le Québec semble se diriger. La citoyenneté est un processus de participation où la reconnaissance de la différence culturelle interne, et les droits culturels et linguistiques surs sont un point de départ et pas d'arrivée, conquis avec fatigue et lutte.

Pour l'instant, l'Europe continue à hésiter entre des vieux modèles nationalistes et la perspective d'une nouvelle citoyenneté pluraliste et complexe : l'exemple québécois peut être une référence positive vers cette perspective.

L'économie des relations entre féminisme et familialisme au Québec: vers une mise en compatibilité?

Anne REVILLARD

Groupe d'analyse des politiques publiques de l'École normale supérieure de Cachan (France)

Résumé

La tension entre féminisme (défense du statut des femmes comme individus) et familialisme (défense des valeurs familiales), perçue dans l'expérience intime de nombreuses femmes, peut être diversement retraduite (tout en étant aussi induite) par les politiques publiques visant la famille. Historiquement, cette tension se reflète en France dans une forte dichotomie institutionnelle entre organismes gouvernementaux chargés respectivement des droits des femmes et de la famille. Les politiques familiales françaises restent par ailleurs marquées par le poids historique du familialisme, et la faible représentation politique du mouvement des femmes dans le champ familial. Dès lors, appréhendée d'un point de vue français, l'économie des relations entre féminisme et familialisme au Québec suscite l'étonnement sociologique. Si on constate au Québec une semblable dichotomie institutionnelle, avec notamment la coexistence de deux conseils consultatifs, le Conseil de la famille et de l'enfance et le Conseil du statut de la femme, les relations entre féminisme et familialisme semblent évoluer dans le sens d'une relative mise en compatibilité, notamment du fait du choix du Conseil du statut de la femme d'affronter la question familiale, et de l'intégration de certaines problématiques féministes dans les politiques familiales, comme en témoigne depuis 1997 le recentrage de ces dernières autour du thème de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Je m'efforcerai d'expliquer ce phénomène de rapprochement en prêtant une attention particulière au poids du féminisme au sein de l'appareil d'État et à la configuration des mouvements sociaux sur lesquels ces structures gouvernementales prennent appui, avec l'existence au Québec d'importantes organisations situées à l'interface entre mouvement des femmes et mouvement familial.

Cette communication a pour objet de retracer, non seulement en quoi la réalité politique québécoise a changé dans les 30 dernières années pour ce qui a trait aux relations entre féminisme et familialisme, mais aussi comment l'analyse de la situation québécoise a pu faire évoluer une problématique de recherche. L'objectif initial de mon travail¹ était d'analyser l'opposition de deux valeurs, le féminisme et le familialisme, telle qu'elle se traduit par la confrontation, sur la scène politique, du mouvement des femmes et du mouvement familial. Armée de cette problématique définie à partir de lectures essentiellement françaises, je me suis lancée sur un "terrain" québécois qui m'a appris que les deux logiques pouvaient

¹ Cet exposé prend appui sur une recherche menée sous la direction de Jacques Commaille dans le cadre du DEA "Action publique et sociétés contemporaines" de l'École Normale Supérieure de Cachan (Département de sciences sociales), à la suite d'un séjour au Québec en 2001-2002. Tout en assumant l'entière responsabilité de propos tenus ici, je tiens à remercier très chaleureusement les chercheuses et chercheurs qui, au Québec, m'ont indiqué des pistes de réflexion essentielles et ont facilité mon accès au terrain, tout particulièrement Renée B. Dandurand, Francine Descarries, Jane Jenson, Denise Lemieux, Pierre Noreau, Ruth Rose et Louise Vandelac.

évoluer dans le sens d'une forme de mise en compatibilité partielle, au-delà de la confrontation. J'ai donc choisi, pour organiser cette présentation, de suivre en quelque sorte la trace de mon parcours de recherche. Je reviendrai d'abord sur la définition théorique initiale des deux termes, féminisme et familialisme, et à partir de cette définition je montrerai pourquoi on est naturellement amené à penser ces termes dans une logique d'opposition mutuelle. La confrontation de ces deux principes s'est effectivement traduite en France par une dichotomie institutionnelle entre structures gouvernementales chargées respectivement de la famille et des droits des femmes. On retrouve au Québec une semblable dichotomie institutionnelle, avec notamment la coexistence de deux conseils consultatifs gouvernementaux, le Conseil du statut de la femme et le Conseil de la famille. Cependant, au-delà de cette dichotomie institutionnelle, on observe au Québec, tant du point de vue des politiques familiales elles-mêmes que des recommandations émises par ces deux conseils, des évolutions qui vont dans le sens d'une relative mise en compatibilité entre féminisme et familialisme. Je donnerai dans un premier temps des éléments de validation de cette hypothèse, avant d'identifier des pistes d'explication de ce rapprochement.

Quelques définitions - une logique oppositionnelle

L'expérience subjective de la plupart des femmes est marquée par une tension entre l'aspiration à un travail rémunéré vecteur d'autonomie et l'attachement aux liens familiaux². Cette ambivalence, parfois source d'insatisfactions et de culpabilité, ne relève pas d'une quelconque "nature" féminine, mais bien plutôt de la cristallisation en chaque femme de deux dynamiques sociales contradictoires, d'une part le rôle traditionnellement assigné aux femmes dans la famille et d'autre part le mouvement historique d'individualisation³, qui se traduit notamment par une aspiration à l'autonomie économique et à des formes de participation sociale indépendantes de la famille. Ainsi, pour saisir pleinement le sens de ce constat microsociologique des ambivalences vécues par les femmes, il est essentiel de le relier à des dimensions macrosociologiques, qu'il s'agisse de la définition traditionnelle des rôles sexués (qui renvoie, plus matériellement, à une division sexuelle du travail profondément inscrite dans les structures économiques) ou de la dynamique historique plus récente d'émancipation individuelle. Cette approche consistant à saisir simultanément les dimensions subjectives et macrosociales de la question est notamment celle adoptée par Jacques Commaille⁴, qui se propose de relier les tensions vécues individuellement par les femmes à un niveau plus macro, celui des politiques publiques et du droit, eux-mêmes traversés par une tension entre deux principes contradictoires, le *familialisme* et le *féminisme*⁵.

Le *familialisme* consiste en une défense de *l'institution familiale* et de la *primauté du lien familial* sur les dynamiques individuelles, qui s'accompagne traditionnellement d'une valorisation de la division sexuelle du travail et de la subordination des femmes à la famille. Cette

² Jacques Commaille, *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, Paris, La Découverte, 1993, 188 p.

³ Jean-Claude Kaufmann, *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Paris, Nathan, 2001, 288 p.

⁴ Jacques Commaille, *op. cit.*; Jacques Commaille, "Les injonctions contradictoires des politiques publiques à l'égard des femmes", J. Laufer, M. Maruani et C. Marry [éd.], *Masculin-féminin : questions pour les sciences de l'homme*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001, p. 129-148

⁵ opposition qui est redéfinie par Jacques Commaille en 2001 (ibid.) sous la forme d'une opposition entre référentiels de *l'institution* et de *l'émancipation*, auxquels s'ajoute un troisième référentiel, celui de la *protection*, dont nous ne traiterons pas spécifiquement dans cet exposé.

valorisation de l'institution familiale correspond à l'idée selon laquelle cette institution remplit une fonction de préservation de l'ordre social; la famille a par ailleurs souvent été mobilisée en tant que métaphore de l'ordre politique⁶.

Le *féminisme*, défini en tant que principe, renvoie fondamentalement à une défense du statut des femmes en tant qu'*individus*, ce qui conduit à en faire des *sujets de droit* et à valoriser leur *autonomie*, notamment économique.

On voit bien à partir de ces deux définitions en quoi les deux valeurs s'opposent : du point de vue familialiste, tout engagement des femmes à l'extérieur de la famille, et notamment l'engagement professionnel, menace l'ordre familial, et au-delà l'ordre social, alors que du point de vue féministe, la famille tendra à être considérée comme un obstacle à l'accession des femmes à un véritable statut d'individu, notamment en tant que les responsabilités familiales traditionnellement assignées aux femmes limitent les possibilités d'accession à l'autonomie économique par le travail rémunéré. Fondamentalement, se trouvent confrontés un raisonnement en termes d'*individus*, attentif à la question de l'autonomie individuelle, et un raisonnement en termes d'*unité familiale*, qui n'appréhende les personnes qu'en tant que *membres de la famille* et non en tant qu'*individus*. Concrètement, la pensée familialiste s'est fréquemment opposée au travail rémunéré des femmes, et les écrits féministes ont largement dénoncé les dangers et les pièges de la famille pour les femmes⁷.

En France, ce conflit de valeurs s'est reflété dans une dichotomie institutionnelle entre structures gouvernementales chargées respectivement des droits des femmes et de la famille, qui mènent des actions parallèles et bien souvent contradictoires. Cette dichotomie a notamment été illustrée lors du premier septennat de François Mitterrand par la contradiction entre un discours de l'égalité tenu par Yvette Roudy, ministre des Droits de la femme, et un discours à tonalité beaucoup plus familialiste tenu par Georgina Dufoix, secrétaire d'État à la famille⁸. Cette dichotomie institutionnelle peut être reliée aux influences contradictoires exercées sur les politiques publiques et le droit par le mouvement familial et le mouvement des femmes. En s'intéressant à l'influence des mouvements sociaux sur le droit, on se situe nettement dans l'optique d'une sociologie politique du droit, qui analyse le droit comme la résultante de luttes politiques⁹. Ces luttes peuvent avoir lieu dans l'arène parlementaire, mais prennent aussi place dans un système politique conçu de façon plus large, ce qui permet d'intégrer la dimension du conflit entre mouvements sociaux qui "s'affrontent" sur un terrain politique donné. Il s'agit donc de s'intéresser aux influences contradictoires des mouvements sociaux sur les politiques publiques; de ce point de vue la présence au Québec d'organismes situés à l'interface entre

⁶ Jacques Commaille et Claude Martin, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard, 1998, 199 p; Rémi Lenoir, *Généalogie de la morale familiale*, Paris, Seuil/Liber, 2003, 587 p.

⁷ Voir Jane Flax, "The family in contemporary feminist thought : a critical review", J. B. Elshtain [éd.], *The family in political thought*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1982, p. 223-339; Barrie Thorne et Marilyn Yalom, *Rethinking the family. Some feminist questions*, Boston, Northeastern University Press, 1982, 316 p.

⁸ Jane Jenson et Mariette Sineau, *Mitterrand et les françaises : un rendez-vous manqué*, Paris, Presses de la FNSP, 1995, 379 p.

⁹ Jacques Commaille, *L'esprit sociologique des lois. Essai de sociologie politique du droit*, Paris, PUF, 1994, 275 p.

gouvernement et mouvements sociaux m'a semblé constituer un point d'entrée pertinent pour saisir cette articulation entre mouvements sociaux et politiques publiques. Je me suis donc intéressée à deux conseils consultatifs qui, tout en ayant un statut gouvernemental, sont en lien privilégié avec les mouvements sociaux et peuvent développer par l'intermédiaire de leur mission de conseil auprès du gouvernement un point de vue critique sur l'action gouvernementale. Il s'agit du Conseil du statut de la femme, créé en 1973 et doté d'une triple mission de conseil, de recherche et d'information sur tout sujet ayant trait à "l'égalité et [au] respect des droits et du statut de la femme"¹⁰, et du Conseil de la famille, créé en 1988 et transformé en 1997 en Conseil de la famille et de l'enfance, avec une mission parallèle pour "toute question relative à la famille et à l'enfance"¹¹. On retrouve donc ici une dichotomie institutionnelle semblable à celle constatée en France. Cependant, au-delà de cette dichotomie institutionnelle, on observe, tant du point de vue des politiques familiales elles-mêmes que des recommandations émises par ces deux conseils, des évolutions qui vont dans le sens d'une mise en compatibilité partielle entre féminisme et familialisme. Ce rapprochement suppose un assouplissement des deux termes par rapport aux définitions théoriques posées plus haut. Plus précisément, il s'agit de montrer que les revendications d'autonomie des femmes ont pu être formulées dans le cadre même de la famille, et non seulement contre cette dernière, et réciproquement, que la défense des valeurs familiales a pu intégrer l'objectif d'autonomie des femmes et d'égalité entre les sexes. Je donnerai dans un premier temps des éléments de validation de cette hypothèse de mise en compatibilité relative entre féminisme et familialisme, avant d'identifier des pistes d'explication de ce rapprochement.

CONSTAT

L'évolution des politiques familiales au Québec

Le Québec est souvent cité en tant qu'exception dans l'ensemble nord-américain du point de vue de la régulation juridico-politique de la famille, en tant qu'il présente non seulement, par opposition aux provinces et États de *Common Law*, un droit de la famille régi depuis 1866 par un "Code civil du Bas-Canada" inspiré du Code Napoléon, mais aussi une politique familiale "explicite"¹². Ceci étant, ce n'est que tardivement, à la fin des années 1980, que cette politique s'est mise en place. L'institutionnalisation d'une politique familiale au Québec a été rattachée par plusieurs analystes à l'influence de long terme exercée par les associations familiales, qui revendiquaient cette politique depuis la fin des années 1960¹³. La décision de mettre en place une politique familiale s'est traduite en 1984 par création d'un comité de consultation sur ce thème,

¹⁰ LRQ C-59

¹¹ LRQ C 56-2

¹² c'est-à-dire que les documents gouvernementaux font état d'une politique familiale, contrairement à ce qui se passe en Alberta par exemple : voir Renée B. Dandurand et Josée Bergeron, "Protection sociale destinée aux familles : une comparaison entre le Québec et l'Alberta", R. B. Dandurand, J. Bergeron, M. Kempeneers et M. H. Saint-Pierre [éd.], *Les politiques familiales : comparaison des programmes en vigueur au Québec avec ceux d'autres provinces canadiennes, des États-Unis, de la France et de la Suède*, Montréal, INRS Culture et Société, 2001, p. 1-17 (p.5).

¹³ voir notamment Denise Lemieux et Michelle Comeau, *Le mouvement familial au Québec, 1960-1990*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2002, 297 p; Anne-Marie Trudel, *Le processus d'élaboration de la politique familiale québécoise. Mémoire de Maîtrise en science politique*, Québec, Université Laval, 1998, 116 p.

consultation à l'issue de laquelle a été créé le Conseil de la famille¹⁴ et ont été définies les premières mesures relevant d'une politique familiale explicite. La mesure phare de cette politique familiale lancée à la fin des années 1980 consistait en des allocations à la naissance plus connues à l'époque sous le nom de "bébé boni", et qui relevaient d'une politique clairement nataliste.

Après cette première phase nataliste, la politique familiale a pris en 1997 un tournant dans le sens d'une intégration de l'objectif d'égalité entre les sexes, tournant dont le mot clé est la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, avec notamment un projet de bonification des congés parentaux par la mise en place d'un régime québécois d'assurance parentale, ainsi que l'instauration d'un système de garderies à 5\$ par jour pour les enfants d'âge préscolaire¹⁵. A ces deux mesures directement axées en faveur de la conciliation s'ajoute une troisième réforme, le remplacement de diverses prestations par une "allocation unifiée pour enfants". Ces "Nouvelles dispositions de la politique familiale"¹⁶ ont été accompagnées d'une réforme d'ordre institutionnel, la création d'un ministère de la famille et de l'enfance et la transformation du Conseil de la famille en Conseil de la famille et de l'enfance. Le tournant du discours politique dans le sens de la "conciliation" s'est par ailleurs réaffirmé lors de la dernière campagne électorale du Parti Québécois, qui a justement pris la conciliation pour thème central.

Le constat général d'une évolution des politiques familiales dans un sens plus favorable à l'autonomisation des femmes doit toutefois être nuancé : des chercheurs insistent sur la perte nette que certaines des nouvelles mesures représentent notamment pour les mères de familles monoparentales à l'aide sociale¹⁷; ce serait donc surtout aux familles biparentales de classe moyenne, et non aux plus défavorisées, que profiteraient le plus les réformes. Ont également été soulignées des évolutions vers une fiscalité de plus en plus familiale (alors que la fiscalité fonctionne initialement au Québec sur une base individuelle). Enfin, les délais de mise en place de la nouvelle politique ont pu être déplorés. Mais en tout état de cause, le modèle qui se trouve valorisé dans le discours des politiques familiales est nettement un modèle d'émancipation des femmes par l'emploi. On pourrait par ailleurs être amené à nuancer ce constat d'une évolution des politiques familiales dans un sens "féministe" à partir des orientations récemment suggérées par le nouveau gouvernement libéral (avec notamment une remise en question des garderies à 5\$, et l'annonce du passage éventuel du tarif de 5\$ à 7\$ par jour); mais les tentatives récentes de remise en question des garderies à 5\$ ont par ailleurs permis de constater la forte capacité de

¹⁴ Les questions familiales étaient jusque là prises en charge par un conseil à vocation plus générale, le Conseil des affaires sociales et de la famille (CASF). Un Conseil supérieur de la famille avait auparavant existé de 1964 à 1970, mais était resté une "structure administrative peu outillée" (Denise Lemieux et Michelle Comeau, op. cit. p.34).

¹⁵ Ce tournant a poussé Anne H. Gauthier à faire passer le Québec, dans sa classification internationale des modèles de politiques familiales, du "modèle français" au "modèle suédois" : voir Anne Hélène Gauthier, *The state and the family. A comparative analysis of family policies in industrialized countries*, Oxford, Clarendon Press, 1996, 217 p; Anne Hélène Gauthier, "Trois, quatre ou cinq modèles de politiques familiales au sein des pays européens et néo-européens", R. B. Dandurand, P. Lefebvre et J.-P. Lamoureux [éd.], *Quelle politique familiale à l'aube de l'an 2000?*, Montréal, L'Harmattan, 1998, p. 299-323

¹⁶ Québec . Comité des priorités. Secrétariat et Ministère de la sécurité du revenu, *Nouvelles dispositions de la politique familiale : les enfants au coeur de nos choix*, Sainte-Foy, Publications du Québec, 1997, viii, 40 p.

¹⁷ Ruth Rose, "Sous prétexte d'aider les pauvres, on étend l'appauvrissement", *Possibles*, vol. 22, n°3-4, 1998, p. 95-115.

mobilisation des mouvements de défense de ce système de prise en charge des jeunes enfants, puisque des pétitions et manifestations à succès ont immédiatement été organisées.

Les recommandations émises par les deux conseils

Outre l'évolution des politiques familiales elles-mêmes, l'évolution des recommandations respectivement émises par le Conseil du statut de la femme (CSF) et le Conseil de la famille va également dans le sens d'une mise en compatibilité partielle entre féminisme et familialisme.

En ce qui concerne le Conseil du statut de la femme, deux éléments ont été décisifs pour permettre de dépasser l'opposition radicale entre féminisme et familialisme : d'une part l'adoption d'une position sur la famille qui aille au-delà d'un rejet pur et simple, et d'autre part l'acceptation de l'existence d'une politique familiale institutionnalisée.

Dès les premières années de son existence, le Conseil du statut de la femme a fait le choix d'affronter et de prendre au sérieux la question de la famille, particulièrement délicate pour la seconde vague du mouvement des femmes. Plus précisément, l'originalité de la position défendue par le Conseil, au regard des critiques féministes de la famille, consiste à défendre l'autonomie des femmes *dans* la famille, et non seulement *vis-à-vis* de la famille. En d'autres termes, ce qui est revendiqué pour les femmes n'est pas seulement la possibilité d'une existence décente *hors* du lien conjugal, mais c'est aussi une exigence démocratique *à l'intérieur de la famille unie elle-même*¹⁸. Cela se traduit notamment par une préoccupation vis-à-vis de la répartition des revenus au sein du couple, qui débouche sur une revendication d'individualisation de la fiscalité et des droits sociaux. En comparaison avec le premier objectif de libération *par rapport* à la famille, cette exigence de libération et d'individualisation *dans* la famille est paradoxalement à la fois plus compatible avec le familialisme et plus subversive par rapport à lui : plus compatible, parce qu'elle s'inscrit dans le cadre familial, mais aussi plus subversive, en tant qu'elle vise une transformation de la famille de l'intérieur plutôt qu'une simple libération par rapport à elle.

Le deuxième choix stratégique décisif de la part du Conseil du statut de la femme du point de vue d'un dialogue possible avec le familialisme a été l'acceptation de l'idée d'une politique familiale explicite, au début des années 1980. Or cette acceptation était loin d'aller de soi d'un point de vue féministe. En effet, antérieurement, le mouvement des femmes avait bien été à l'origine de la revendication d'un certain nombre de mesures relevant de fait de la politique familiale, comme les congés de maternité ou les services de garde. Cependant il était initialement hostile à l'intégration de ces différentes mesures sous la forme d'une politique familiale, notamment par crainte que celle-ci ne favorise l'entrée de familialistes dans l'appareil d'État, et ne prenne une tonalité nataliste¹⁹. En 1982, alors que l'idée d'une politique familiale explicite

¹⁸ En ce sens, la position adoptée par le Conseil pourrait être rapprochée de la démarche de politisation de la famille dans un sens démocratique appelée de ses vœux par Anne Phillips : voir Anne Phillips, *Engendering democracy*, Cambridge, Polity Press, 1991, 183 p.

¹⁹ Ces ambivalences initiales du mouvement des femmes par rapport au principe d'une politique familiale ont été très finement analysées par Renée B. Dandurand et Marianne Kempeneers : voir Renée B. Dandurand et Marianne

apparaît à l'agenda politique, le Conseil du statut de la femme émet des réticences quant à la mise en place d'une telle politique du fait du risque de se retrouver avec une politique nataliste et hostile à l'émancipation des femmes²⁰. Alors qu'il aurait pu choisir, en conformité avec ces craintes, l'option du retrait, voire de l'opposition frontale, il adopte finalement une stratégie d'occupation du terrain : en d'autres termes, sa stratégie va consister dès le départ à s'efforcer de se forger une légitimité dans ce domaine de politique publique afin de pouvoir l'influencer²¹. Cette quête de légitimité suppose que l'on accepte l'idée d'une politique familiale, et cela va conduire le CSF à proposer sa propre conception d'une politique familiale qui soit favorable aux intérêts des femmes, conception qui s'articule en 1985 autour de cinq grands principes : "l'autonomie des personnes", "la responsabilité de l'État dans la satisfaction des besoins des enfants", "le soutien de l'État aux personnes qui ont des enfants", "la responsabilité conjointe et égale des deux parents face à leurs enfants", "le libre choix à la maternité et la possibilité d'avoir les enfants désirés"²². Soulignons enfin que cette quête de légitimité politique pourra amener le CSF à faire ponctuellement un usage stratégique d'une rhétorique de type familialiste, ce qui contribue aussi à un relatif rapprochement entre féminisme et familialisme.

Du côté du Conseil de la famille, on peut distinguer deux moments: à l'époque du Conseil de la famille à proprement parler, entre 1988 et 1997, l'orientation est familialiste, mais on ne peut déjà pas parler d'un familialisme "dur"; la mise en compatibilité avec le féminisme est ensuite nettement accentuée à partir de la transformation du Conseil de la famille en Conseil de la famille et de l'enfance en 1997.

Le Conseil de la famille²³ créé en 1988 défend une "approche familiale" qui se définit en opposition à l'approche "individualisante" dont on déplore qu'elle marque les programmes sociaux. Cette défense d'une approche familiale et systémique contre une approche individualiste est la plus nette dans le traitement qui est fait de la question des violences "familiales", et c'est probablement sur ce point que l'opposition avec le mouvement des femmes s'est cristallisée le plus nettement, à travers l'antagonisme entre deux raisonnements, deux façons de penser le monde social, l'une à partir d'une unité familiale, propre au familialisme, et l'autre à partir d'une

Kempeneers, "Femmes et politiques familiales : entre l'ambivalence et l'implication", *Santé mentale au Québec*, vol. 15, n°1, 1990, p. 85-99.

²⁰ Gisèle Audette, Marie-Hélène Côté, Québec . Conseil du statut de la femme et Service Consult'Action, *Femmes et politique familiale*, Québec, Conseil du statut de la femme., 1982, 23 p.

²¹ A partir de ce choix décisif d'investir le débat sur la politique familiale (choix qui se traduit par la remise d'un mémoire au comité de consultation sur la politique familiale en 1985), il va toutefois tenter dans un premier temps de limiter l'étendue de l'institutionnalisation du familialisme. C'est ainsi que dans son mémoire au comité de consultation en 1985, il s'oppose à la mise en place d'un organisme gouvernemental supplémentaire ayant spécifiquement trait à la famille : voir Gisèle Audette, Louise Barnard, Micheline Boivin, Francine Lepage et Québec . Conseil du statut de la femme, *La condition des femmes au regard de la famille : considérations du Conseil du statut de la femme touchant le document de consultation sur la politique familiale*, Québec, Conseil du statut de la femme, 1985, 160 p..

²² *ibid.*, p.11. Renée B. Dandurand et Marianne Kempeneers estiment en 1990 que ces principes définis par le CSF "demeurent des repères essentiels pour l'élaboration d'une pensée féministe sur les politiques familiales" (Renée B. Dandurand et Marianne Kempeneers, *op. cit.* p.93). Elles proposent d'ajouter à ce socle deux principes supplémentaires : "principe de la couverture des risques liés à la monoparentalité", et "principe de la permanence des mesures mises en place" (*ibid.* p.95).

²³ Sauf indication contraire, l'analyse qui suit est fondée sur les rapports annuels du Conseil de la famille.

unité individuelle, caractéristique du féminisme²⁴. Relève également d'une position familialiste l'adoption de positions assez fortement normatives : autour des questions démographiques, dénonciation de l'égoïsme qui pousserait les conjoints à limiter leur descendance, ou encore défense de la stabilité de l'union, avec la promotion d'une action préventive pour éviter les séparations et les divorces, dont on souligne les conséquences néfastes sur l'éducation des enfants. On trouve un dernier indice de cette approche de type familialiste dans la défense du droit des parents (concrètement, des mères) de choisir de rester au foyer pour s'occuper de leurs enfants, qui traduit une valorisation de la division sexuelle du travail.

Mais on note par ailleurs dans les positions formellement adoptées par le Conseil de la famille des affirmations plus "surprenantes" d'un point de vue familialiste, à savoir la reprise de certaines thématiques - voire de certaines revendications - féministes, ainsi qu'une défense de principe du pluralisme familial.

Tout d'abord, même si la question des violences familiales/conjugales constitue un point de tension essentiel entre les courants féministe et familialiste, on peut aussi souligner que le Conseil de la famille, en traitant de ce sujet, prend en charge une question mise à l'agenda politique par le mouvement des femmes. Sur d'autres points, le Conseil de la famille va non seulement reprendre des thématiques soulevées par le mouvement des femmes, mais aussi prendre position dans le même sens que ce mouvement : par exemple il défend le développement des services de garde, ou encore au milieu des années 1990 il se prononce pour la mise en place d'un système de perception automatique des pensions alimentaires. .

Enfin, même si son discours a parfois des tonalités fortement normatives, notamment dans le cadre de débats précis (par exemple autour de la natalité), le Conseil de la famille défend par ailleurs officiellement le pluralisme familial, le respect de la diversité des familles.

Donc finalement, pour la période 1988-1997, on a affaire à un familialisme effectivement conservateur par certains aspects, mais qui est déjà relativement modéré dans ses formulations officielles, en intégrant certaines problématique issues du mouvement des femmes, et en affirmant par principe son respect de la diversité des familles.

La mise en compatibilité avec le féminisme a ensuite été nettement accentuée à partir de la transformation du Conseil de la famille en Conseil de la famille et de l'enfance en 1997. Tout d'abord, du fait du cadrage des orientations du Conseil de la famille et de l'enfance en fonction de celles du gouvernement, la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle se trouve au cœur des préoccupations : elle fait l'objet d'un avis du Conseil de la famille et de l'enfance en 1999 : *Travail et famille, deux mondes à concilier*²⁵. A cette occasion, on constate non seulement

²⁴ En témoigne par exemple l'opposition dans la dénomination même de ces violences, que le mouvement familial qualifie de "familiales" alors que le mouvement des femmes dénonce en premier lieu les violences "conjugales".

²⁵ Daniel Villeneuve, Diane-Gabrielle Tremblay, Michel Forget et Québec . Conseil de la famille et de l'enfance, *Famille et travail, deux mondes à concilier : avis*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 1999, 51 p.

une orientation de la réflexion sur une thématique essentiellement soulevée par le mouvement des femmes, mais aussi l'adoption sur ce thème d'une position que nombre de féministes ne renieraient pas. En effet, on insiste sur le fait que la conciliation doit être pensée comme un problème de société et non comme un problème individuel; on affirme par ailleurs que " L'articulation famille-travail passe nécessairement par un partage plus équitable des tâches entre conjoints au sein de la sphère domestique " ²⁶, partage qui impose une redéfinition du "contrat social implicite" entre les hommes et les femmes. On mise notamment sur l'éducation et le développement d'outils pédagogiques pour aller dans le sens de ce partage plus égalitaire des responsabilités familiales et des tâches domestiques.

Ainsi, en explicitant la dimension sexuée de la conciliation, qui est habituellement implicite, on permet justement sa remise en question. Les recommandations du Conseil de la famille et de l'enfance vont donc nettement dans le sens d'une critique de la division sexuelle du travail. L'élément le plus marquant de cette formulation du problème, par rapport aux formulations antérieures du Conseil de la famille, est l'abandon momentané d'un raisonnement en termes d'unité familiale, pour adopter un cadre de pensée qui part des individus, et explicite la situation différentielle des femmes et des hommes par rapport au problème traité. Le Conseil de la famille et de l'enfance choisit finalement d'intégrer l'objectif d'égalité des sexes à l'approche familiale : " Le parti-pris pour la famille, tel qu'affirmé par le conseil, est lié inextricablement au respect du principe de l'égalité des sexes et de la légitime aspiration des femmes à leur autonomie financière. Il n'est nullement question, au nom de la famille et de sa nécessaire préservation, de préconiser un quelconque retour des femmes au foyer " ²⁷. S'ensuit la recommandation " au gouvernement de réaffirmer, dans sa politique familiale et dans son approche de la problématique de la conciliation famille-travail, le principe de l'égalité entre les hommes et les femmes et du droit des femmes à leur autonomie financière ". Finalement, la revendication du Conseil de la famille et de l'enfance " d'adopter une perspective pro-famille, dans le respect du principe de l'égalité des sexes " ²⁸ atteste bien de la pertinence, tout du moins en ce qui concerne ce Conseil, de l'hypothèse d'un rapprochement entre féminisme et familialisme ²⁹.

Si j'ai parlé jusqu'à présent de mise en compatibilité, il faut souligner que cette mise en compatibilité reste partielle, les optiques des deux conseils restent différentes : celle du Conseil de la famille est d'abord centrée sur les familles, et celle du Conseil du statut de la femme sur la condition féminine. Pour ce dernier, l'usage ponctuel d'une rhétorique de type familialiste relève plus de la stratégie politique que d'une conviction profonde. Cependant, malgré cette différence d'optique qui persiste et correspond aux vocations respectives des deux conseils, on peut tout de

²⁶ ibid. p.14

²⁷ ibid. p.15

²⁸ ibid. p.15

²⁹ Cet objectif d'égalité des sexes a également été intégré dans l'avis plus récent du Conseil de la famille et de l'enfance sur les questions démographiques, et il est d'autant plus intéressant de voir s'exprimer cette perspective dans ce cas qu'il s'agit d'un thème fortement investi par la perspective familialiste. Alors que le Conseil de la famille avait précédemment adopté des positions assez normatives sur ce thème, dans son avis sur les questions démographiques en 2002, le Conseil de la famille et de l'enfance condamne fermement toute orientation nataliste, et la dimension normative est totalement évacuée. Voir Jacinthe Roberge et Québec. Conseil de la famille et de l'enfance, *Démographie et famille : avoir des enfants, un choix à soutenir*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 2002, 110 p.

même parler d'un rapprochement entre féminisme et familialisme, rapprochement dont atteste bien le *développement récent d'actions conjointes des deux conseils*, comme par exemple la mise en place et la remise annuelle du prix "Iso-familles" visant à récompenser des entreprises ayant développé des initiatives originales en matière de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle³⁰.

Pistes explicatives

Une fois établi ce constat d'une relative mise en compatibilité entre féminisme et familialisme au Québec, comment peut-on l'expliquer ? A l'exception du paragraphe qui suit, mon explication sera centrée sur le versant féministe, sur lequel a porté ma recherche. Les éléments d'explication que je propose ici mériteraient donc d'être complétés par une prise en considération des évolutions internes du mouvement familial.

Une première piste explicative est l'entrée de féministes dans les institutions responsables de la politique familiale³¹. En effet, plusieurs analystes ont souligné, au moment du " tournant " de la politique familiale en 1997, l'influence immédiate exercée par des femmes ayant des convictions féministes dans les plus hautes sphères du gouvernement³². Un changement important a également eu lieu au Conseil de la famille et de l'enfance, avec la nomination en 1998 à la tête du Conseil d'une ancienne militante du mouvement des femmes, qui remplace un précédent président d'orientation plus nettement familialiste.

Mais la simple présence de féministes dans les institutions chargées de la politique familiale n'aurait pas eu tant d'effet sans l'existence par ailleurs, dans le contexte politique plus large, d'une parole féministe sur les politiques familiales, parole systématisée et transmise par le Conseil du statut de la femme³³. Ainsi, pour expliquer l'évolution des relations entre féminisme

³⁰ pour en savoir plus sur ce prix, on peut consulter le site Internet : <http://www.csf.gouv.qc.ca/fr/isofamilles/>

³¹ Jane Jenson a par ailleurs montré que la dispersion de ces institutions et l'absence (tout du moins jusqu'en 1997) de « bureaucratie de la famille » (p.206) responsable de l'ensemble de la politique familiale, avait pu faciliter les changements de grande ampleur qui ont eu lieu en 1997 : voir Jane Jenson, "Les réformes des services de garde pour jeunes enfants en France et au Québec : une analyse historico-institutionnaliste", *Politique et sociétés*, vol. 17, n°1-2, 1998, p. 183-216.

³² voir par exemple Renée B. Dandurand et Marie Hélène Saint-Pierre, p.76 in "Les nouvelles dispositions de la politique familiale québécoise. Un retournement ou une évolution prévisible?" R. B. Dandurand, J. Bergeron, M. Kempeneers et M. H. Saint-Pierre [éd.], *Les politiques familiales : comparaison des programmes en vigueur au Québec avec ceux d'autres provinces canadiennes, des Etats-Unis, de la France et de la Suède*, Montréal, INRS Culture et Société, 2001, p. 57-80. Renée Dandurand et Marie-Hélène Saint-Pierre identifient la présence de ministres favorables aux intérêts des femmes, ainsi que l'essor du mouvement des femmes, comme des éléments ayant contribué à déterminer la solution adoptée au Québec face à trois grandes tendances communes à plusieurs pays occidentaux qui constituent le contexte général de l'évolution des politiques familiales : la restructuration de l'économie et le désengagement de l'Etat, la préoccupation accrue pour l'enfance, et l'augmentation de l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants.

³³ Plusieurs auteurs mettent en relation l'évolution des politiques familiales québécoises avec l'influence de fonds exercé par la présence forte et plurielle du mouvement des femmes au Québec, ainsi qu'avec l'action du CSF : voir par exemple *ibid.* p.76; Renée B. Dandurand et Marie Hélène Saint-Pierre, *Axes et enjeux de la politique familiale*

et familialisme, il est essentiel d'expliquer le fait que le Conseil du statut de la femme, ainsi qu'une partie importante du mouvement des femmes, aient choisi d'intervenir dans le domaine des politiques familiales, et en véhiculant de surcroît un message qui aille au-delà d'un rejet pur et simple de la famille.

Comme je l'ai déjà évoqué, le Conseil du statut de la femme avait toutes les raisons, au début des années 1980, d'être hostile à la mise en place d'une politique familiale. Un facteur décisif dans son choix d'investir le terrain malgré ses réticences est le fait qu'il se soit alors trouvé (avec le féminisme en général) dans une position de force, en termes institutionnels, par rapport au familialisme. En effet lorsque l'on commence à parler au Québec de la possible institutionnalisation d'une politique familiale au début des années 1980, le féminisme est déjà solidement implanté dans l'appareil d'État, par le biais du Conseil du statut de la femme créé en 1973, auquel est venu s'ajouter en 1979 un secrétariat à la condition féminine. Le Conseil du statut de la femme a connu au fil des années 1970 une croissance impressionnante, tant en termes de budget qu'en termes d'effectifs³⁴. Dans le même temps, comme l'a bien souligné Renée B. Dandurand analysant les circonstances et les enjeux de la consultation de 1985 autour de la mise en place de la politique familiale³⁵, « la défense de la famille a eu mauvaise presse depuis la fin des années 1960 et peu de groupes ont été porteurs de cette valeur, qui a connu un regain de popularité en Amérique du Nord dans les années 1980 »³⁶. Ainsi, le Conseil du statut de la femme a toutes les raisons de percevoir, au début des années 1980, des opportunités politiques³⁷ favorables à une tentative d'action; en d'autres termes, même si la participation au débat sur la mise en place d'une politique familiale comporte le risque de légitimer l'idée d'une politique visant la famille plutôt que les individus, le Conseil sent qu'il peut avoir une influence, donc il choisit d'occuper le terrain, d'agir, de se prononcer dans ce domaine.

Ce rapport de force favorable au féminisme dans l'appareil d'État laisse à penser qu'on aurait affaire à un "Québec féministe". Cependant, une conception de cette caractéristique en termes essentialistes ou culturalistes n'est pas à la hauteur d'une véritable ambition explicative. Pour éviter de penser le féminisme comme une caractéristique intrinsèque de l'État québécois, il est bon de procéder à une mise en perspective historique : la place conséquente du féminisme au sein de l'appareil d'État doit être rapportée aux circonstances particulières de la Révolution tranquille, période où l'État a guidé le mouvement de modernisation de la société, remettant en question l'hégémonie sociale de l'Église. Dans ce contexte particulier, le mouvement des femmes

québécoise. *Présentation d'une recension informatisée des écrits*, Montréal, INRS-Culture et société, 2000, 154 p.9; Jane Jenson, op. cit. p.215

³⁴ Entre 1973 et 1985, le CSF est passé d'un budget de 64 500 \$ avec 16 employées à un budget de 2936 700 \$ avec 74 employées (source : rapports annuels du Conseil du statut de la femme).

³⁵ Renée B. Dandurand, "Une politique familiale : enjeux et débats", *Recherches sociographiques*, vol.28, n°2-3, 1987, p. 349-370.

³⁶ Ibid., p.355.

³⁷ On peut définir les opportunités politiques selon la définition de la structure des opportunités politiques par Kitschelt : "Political opportunity structures are comprised of specific configurations of resources, institutional arrangements and historical precedents for social mobilization, which facilitate the development of protest movements in some instances and constrain them in others" (p.58 in Herbert Kitschelt, "Political opportunity structures and political protest : anti-nuclear movements in four democracies", *British Journal of Political Science*, vol. 16, n°1, 1986, p. 57-85.)

a pu apparaître à l'État québécois comme un allié dans ce processus de modernisation de la société³⁸. Les choix faits dans ce contexte particulier de la Révolution tranquille, avec notamment la mise en place et le développement du CSF, ont eu des conséquences institutionnelles durables sur le poids respectivement accordé au féminisme et au familialisme dans l'appareil d'État.

Si un rapport de force favorable au féminisme dans l'appareil d'État a pu encourager une prise de position féministe sur les politiques familiales, encore fallait-il, pour favoriser un rapprochement relatif entre féminisme et familialisme, que cette prise de parole reste dans une certaine mesure compatible avec une valorisation de la famille. Le choix d'une stratégie de quête de légitimité dans le domaine de la politique familiale invitait pour une part à une telle formulation nuancée, mais cette dernière peut également être mise en relation avec l'influence d'organisations situées à l'interface entre mouvement familial et mouvement des femmes³⁹. Plus précisément, on peut définir cette situation d'« interface » entre mouvement des femmes et mouvement familial par trois critères descriptifs :

- ◆ Il s'agit d'organisations composées totalement ou quasi exclusivement de *femmes*,
- ◆ qui ont la *famille* pour principal domaine d'action,
- ◆ Et qui poursuivent dans ce domaine des *objectifs féministes*, à savoir qui promeuvent les intérêts et l'autonomie des femmes dans la famille.

J'évoquerai ici trois organismes qui se situent dans une telle position d'interface : l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ) et le regroupement Naissance-Renaissance (RNR); je les décrirai rapidement en essayant de montrer en quoi ils ont pu favoriser un dialogue entre féminisme et familialisme.

✓ *L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS)*

L'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), qui constitue, avec la Fédération des Femmes du Québec (FFQ), l'une des deux plus grosses fédérations du mouvement des femmes, est née en 1966 de la fusion de deux organismes féminins, l'Union catholique des femmes rurales (UCFR) et les Cercles d'économie domestique (CED). Elle est constituée de 400 groupes locaux⁴⁰ fédérés au niveau régional, puis provincial.

³⁸ voir Francine Descarries, «Partenariat féministe : pouvons-nous encore rêver de “changer le monde” ?», H. Dagenais [éd], *Pluralité et convergences. La recherche féministe dans la francophonie*, Montréal, Remue-Ménage, 1999, p.494-506 ; Diane Lamoureux, *L'amère patrie. Féminisme et nationalisme dans le Québec contemporain*, Montréal, Remue-Ménage, 2001, 181 p.. Notons que la possibilité d'une telle perception par le gouvernement supposait déjà que le mouvement des femmes fût un mouvement relativement fort, doté d'une large assise sociale.

³⁹ L'existence d'organisation se situant dans l'entre-deux entre mouvement des femmes et mouvement familial, et les croisements possibles entre ces deux mouvements, ont notamment été soulignés par Denise Lemieux, in Denise Lemieux et Michelle Comeau, op. cit p. 25

⁴⁰ L'AFEAS revendique 16000 membres en 2003.

Dédiée exclusivement à ses débuts à l'action sociale locale et à l'éducation populaire, l'AFEAS s'est peu à peu tournée vers l'action politique⁴¹. Pendant plusieurs années (et dans une certaine mesure, aujourd'hui encore), l'AFEAS est traversée par un débat interne important quant à son statut d'organisme familial ou féministe, pour se définir finalement comme “ *un organisme féminin préoccupé par la famille* ”⁴². De par ce positionnement d'interface, elle a toujours entretenu des liens tant avec le mouvement des femmes qu'avec le mouvement familial (liens pas toujours évidents, justement étant donné ce statut hybride). Elle a donc pu de ce point de vue servir de relais entre les deux mouvements.

Par le biais de sa préoccupation vis-à-vis de la famille, mêlée à une prise de conscience féministe, elle a aussi contribué à la formulation de revendications féministes dans le domaine de la famille, dont certaines ont été reprises par le CSF. Il faut souligner que les évolutions familiales elles-mêmes, combinées aux évolutions du droit de la famille, ont pu jouer un rôle non négligeable dans cette prise de conscience féministe chez les membres de l'AFEAS. C'est notamment le cas de l'augmentation rapide du nombre de divorces suite à la loi fédérale sur le divorce de 1968, qui a pu accélérer la prise de conscience de la nécessité de l'autonomie économique des femmes. Les revendications de l'AFEAS se sont très largement situées dans cette optique de promotion d'une autonomie économique des femmes dans la famille, qu'il s'agisse de défendre le statut des femmes collaboratrices de leur conjoint dans une entreprise à but lucratif, ou ultérieurement de proposer et de défendre la mise en place du patrimoine familial, ou encore plus récemment de revendiquer une amélioration du statut des personnes aidantes dans le contexte du virage ambulatoire. Cette quête de l'autonomie économique des femmes dans la famille prend appui sur une revendication de valorisation et de reconnaissance du “travail invisible”⁴³, qui comprend notamment tout le travail effectué par les femmes au sein de la famille. Soulignons toutefois que cette revendication de reconnaissance a aussi une dimension symbolique essentielle, au-delà de cette préoccupation matérielle.

✓ la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)

La fédération des associations de familles monoparentales et recomposées est née d'un regroupement de plusieurs associations locales de soutien aux familles monoparentales au début des années 1970 (le premier “carrefour” date de 1974). De façon un peu similaire à ce qui s'est passé à l'AFEAS, la création d'un regroupement au niveau provincial a servi de catalyseur pour le passage de l'action sociale à l'action politique⁴⁴.

⁴¹ comme l'ont montré Jocelyne Lamoureux, Michèle Gélinas et Katy Tari, *Femmes en mouvement. Trajectoires de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), 1966-1991*, Montréal, Boréal, 1993, 259 p.

⁴² *ibid.* p.77

⁴³ Selon la définition proposée par l'AFEAS, “Le travail invisible, non rémunéré, comprend l'ensemble du *travail au foyer accompli au sein de la famille* et du *bénévolat réalisé dans la communauté*, quel que soit le statut de la personne : travailleuse ou travailleur au foyer, sur le marché du travail, aux études ou en recherche d'emploi, retraitées et retraités. Dans les pays du tiers-monde, il comprend aussi le transport de l'eau, la production agricole et artisanale liée à la survie de la famille”(AFEAS, dossier “Le travail invisible, ça compte”, <http://www.afeas.qc.ca/travail/index.html>)

⁴⁴ pour l'historique de cette fédération, voir Michelle Comeau in Denise Lemieux et Michelle Comeau, *op. cit.* p.160-169.

Composée essentiellement de femmes, la fédération défend des revendications qui ont principalement trait à la famille; elle se situe plus nettement du côté des groupes familiaux que du côté des groupes de femmes, mais toutes ses revendications visent à accroître l'autonomie économique des femmes dans la famille, et de ce fait, peuvent être qualifiées de féministes. La fédération a joué un rôle de leader dans toutes les revendications ayant trait aux pensions alimentaires, dont les modalités de perception, de fixation et de fiscalisation ont été réformées au milieu des années 1990. Mais elle est également présente dans toutes les campagnes visant à améliorer la situation économique des familles monoparentales, qu'il s'agisse de l'aide sociale ou de la facilitation de l'intégration et du maintien en emploi par le biais des services de garde. Elle milite aussi pour le développement de la médiation. La FAFMRQ semble avoir joué un rôle important dans le processus de "modernisation" du mouvement familial.

✓ *le regroupement Naissance-Renaissance (RNR)*

De même que les deux fédérations précédentes, le RNR se présente comme un regroupement provincial de groupes locaux. Il affiche une quarantaine de groupes membres. Ce regroupement a été créé en 1977 à partir d'associations de sages-femmes visant à faire reconnaître le métier de ces dernières et à leur donner plus d'autonomie dans son exercice. À partir des sages-femmes, les revendications se sont étendues dans le cadre d'une problématique plus large d' "humanisation de la naissance". Puis plus récemment, le RNR a formulé une revendication plus explicite de reconnaissance sociale et économique de "l'engagement de la femme en période périnatale"⁴⁵. Cette revendication est née du constat par les associations membres d'un appauvrissement des femmes au moment de la grossesse et de la naissance. Donc de la même manière que pour l'AFEAS, l'élément moteur de cette revendication de "reconnaissance" semble bien être au moins autant d'ordre matériel que symbolique : il s'agit de lutter contre l'appauvrissement des femmes en période périnatale, lutte dont la revalorisation de la maternité est le moyen (tout en étant aussi une fin en elle-même). Cela témoigne d'une revendication d'autonomie économique des femmes qui va nettement dans un sens féministe. Le RNR se situe lui-même dans une situation d'interface entre mouvement familial et mouvement des femmes, puisqu'il caractérise son approche de "familiale et féministe"⁴⁶.

Ainsi, les revendications de ces organisations vont au-delà de l'opposition entre féminisme et familialisme, en promouvant l'autonomie des femmes tout en respectant la famille (ou la maternité) en tant que valeur. De ce fait, ces associations ont permis d'établir un lien entre mouvement des femmes et mouvement familial : d'un côté elles ont incité le reste du mouvement des femmes à prendre en charge sérieusement les questions relatives à la famille, et de l'autre elles ont contribué à accélérer la dynamique de "modernisation" du mouvement familial.

L'existence de ces organismes dans une position d'interface ne peut que susciter l'étonnement, par rapport à l'antinomie théorique entre féminisme et familialisme que j'ai

⁴⁵ La périnatalité est ici définie comme la période allant du début de la grossesse à la fin de la première année de l'enfant.

⁴⁶ source : site Internet du RNR : <http://www.cam.org/~rnr/>

évoquée au début de cet exposé. Si la tension entre féminisme et familialisme est au cœur de l'expérience intime de bien des femmes, cette tension, du fait de l'opposition entre les deux principes en jeu, est habituellement retraduite par des mouvements sociaux polarisés, mouvement des femmes d'un côté et mouvement familial de l'autre. Comment expliquer dès lors la configuration québécoise, qui présente d'importantes organisations à l'interface entre ces deux mouvements ?

Il me semble qu'une piste d'explication essentielle réside justement dans la proximité de ces organisations avec la manière dont leurs membres vivent au quotidien les ambivalences résultant de la tension entre féminisme et familialisme. Ces organismes situés à "l'interface", et notamment les trois que j'ai précédemment évoqués, ont en effet pour point commun de fonctionner sur le mode d'une fédération d'organismes communautaires locaux, et les revendications formulées au niveau provincial sont sensées prendre appui sur les problèmes exprimés par les membres des groupes locaux⁴⁷. Le fait que ces organisations regroupent un public populaire, et restent proches de la façon dont leurs membres "à la base" formulent leurs "problèmes", leur permet de maintenir une cohabitation, dans leurs revendications, des deux valeurs que sont le féminisme et le familialisme, puisque cette cohabitation est vécue par leurs membres elles-mêmes.

Ces groupes communautaires locaux correspondent à une tradition associative et communautaire ancienne au Québec, dont Yolande Cohen a déjà montré qu'elle avait joué un rôle important dans le développement du mouvement des femmes québécois des années 1970, en empêchant la coupure entre féminisme de la seconde génération et anciennes associations féminines, et en fournissant au féminisme contemporain une large assise populaire⁴⁸. C'est cette même infrastructure qui a pu faciliter la formulation de revendications dans des termes moins dichotomiques, proches du vécu des personnes, et donc finalement qui a pu favoriser le développement d'une position féministe articulée sur les politiques familiales, tout en accélérant la dynamique de modernisation du mouvement familial. Le fonctionnement du mouvement familial dans son ensemble sur ce même mode communautaire⁴⁹ peut expliquer parallèlement l'orientation globalement plus pragmatique qu'idéologique de ce mouvement, qui a contribué à faciliter le dialogue avec le féminisme.

⁴⁷ Cette expression n'est pas nécessairement spontanée au départ, elle peut être suscitée par la création d'une fédération au niveau provincial qui organise et stimule l'expression des problèmes vécus par les membres à la base. Ce mécanisme a bien été décrit dans le cas de la FAFMRQ par Michelle Comeau in Denise Lemieux et Michelle Comeau, op. cit. p. 161-163. On peut par ailleurs supposer qu'il puisse exister à des degrés divers une marge de manœuvre des fédérations provinciales par rapport aux groupes locaux, mais le fonctionnement du communautaire reste fondé sur l'expression des problèmes au niveau local et leur traduction en revendications politiques.

⁴⁸ Yolande Cohen, "Du féminin au féminisme : l'exemple québécois", G. Duby et M. Perrot [éd.], *Histoire des femmes en Occident. Tome V : Le XXème siècle*, Paris, Plon, 1992, p. 521-537

⁴⁹ Denise Lemieux a en effet montré que le mouvement familial qui se développe dans les années 1960 fonctionne sur le même type de modèle que l'ensemble des groupes communautaires : voir Denise Lemieux et Michelle Comeau, op. cit. p. 6-7.

Conclusion : les vertus du dépaysement

Je voudrais pour terminer cette présentation insister sur la manière dont le détour par le Québec m'a permis d'avancer dans ma réflexion théorique du point de vue de l'économie des relations entre féminisme et familialisme. La vertu essentielle du dépaysement est de permettre de monter en généralité en révélant en creux le caractère situé d'une notion que l'on croyait universelle. Ainsi, le terrain québécois m'a permis de voir que les relations entre féminisme et familialisme ne se développaient pas nécessairement sur un mode oppositionnel, ou en tout cas sur le mode de la confrontation directe, mais pouvaient passer par des formes plus ou moins subtiles de mise en compatibilité. Plus fondamentalement, le détour par le Québec m'a permis de remettre en question mes définitions initiales du féminisme et du familialisme. D'un côté, j'ai appris que les luttes féministes ne se faisaient pas nécessairement contre la famille, mais aussi en son sein. De l'autre, j'ai compris qu'il existait aussi une diversité à l'intérieur même du familialisme⁵⁰, et que la défense des valeurs familiales n'était pas nécessairement associée au conservatisme social. L'organisation d'une comparaison systématique de l'économie des relations entre féminisme et familialisme en France et au Québec devrait permettre d'affiner ce travail conceptuel.

⁵⁰ Cette diversité avait d'ailleurs été soulignée par Renée B. Dandurand en 1987, dans sa description des acteurs des débats entourant la consultation sur la mise en place de la politique familiale (Renée B. Dandurand, op. cit.) : elle distingue alors les « familialistes conservateurs » des « familialistes libéraux », qui défendent une morale rationaliste issue des sciences humaines et sont plus sensibles aux préoccupations des féministes (ibid., p.355-356).

VERS LA DÉFINITION D'UN CONTRAT SOCIAL POST-COLONIAL AU QUÉBEC?

Thibault MARTIN

Department of Sociology, University of Winnipeg (Canada)

RÉSUMÉ

Les populations autochtones du Québec ont longtemps été marginalisées politiquement et les rapports entretenus par l'État avec eux, de coloniaux qu'ils étaient, devinrent néo-coloniaux sans pour autant apporter de progrès substantiels dans le droit accordé aux premiers habitants de s'autogouverner. Cependant, le Québec s'est aujourd'hui engagé dans une véritable révolution qui, si elle passe inaperçue en dehors du Québec, n'en établit pas moins, selon l'avis même des leaders autochtones, de nouvelles normes pour redéfinir les rapports entre les minorités autochtones et l'État moderne. En effet, les nouveaux accords signés ou en cours de négociation partent du principe que les minorités autochtones, bien que ne représentant que 2% de la population provinciale, doivent être dotées de pouvoirs politiques et économiques tels qu'elles puissent définir et assumer, par elles-mêmes, leur survie culturelle. Bien que, de prime abord, la question des Autochtones semble une problématique spécifique au Québec, nous proposerons dans cette communication que plusieurs pays européens (notamment la France) entretiennent toujours avec leurs minorités autochtones des rapports qui, à l'aune du nouveau contrat social en émergence au Québec, pourraient être qualifiés de passésistes. Surtout, nous nous demanderons si ce qui s'observe au Canada, c'est-à-dire l'effet de domino provoqué par un gouvernement accordant plus d'autonomie à une minorité, ne peut se reproduire en Europe. En effet, que se passera-t-il quand l'Europe sera davantage intégrée, quels effets auront les modèles scandinaves d'autonomie gouvernementale accordée aux Autochtones du Groenland, de la Norvège, de la Suède et de la Finlande sur les États résistants à accorder à leurs minorités des pouvoirs politiques conséquents avec les enjeux et valeurs de la modernité avancée?

IL Y A MILLE MANIÈRES DE RASSEMBLER LES HOMMES, IL N'Y EN A QU'UNE DE LES UNIR.

Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*,
livre I chapitre V (première version).

Introduction

Afin de jeter les bases d'une nouvelle relation entre l'État et les Premières Nations, le gouvernement canadien, initia, au début des années 1990, une vaste enquête, la *Commission royale sur les peuples autochtones*, destinée à dresser le bilan des relations entre les peuples autochtones et l'État canadien. Les travaux de la Commission furent exhaustifs et couvrirent tous les champs des relations sociales. Ils mirent en lumière les innombrables erreurs, exactions et iniquités commises par les différents gouvernements depuis les premiers contacts jusqu'aux événements les plus récents. La Commission proposa aussi un ensemble de recommandations destinées à redresser les torts passés et devant donner aux Autochtones les moyens de s'épanouir au sein d'un Canada renouvelé. Dans cette perspective, la Commission aborda la question de l'autonomie gouvernementale des nations autochtones comme étant une condition essentielle au progrès de la condition des Premiers Peuples. La Commission publia un rapport qui consacre aux questions relatives à la gouvernance des nations autochtones plusieurs

centaines de pages et propose un ensemble de recommandations à la fois pour contrebalancer les conséquences néfastes engendrées par le non-respect des traités historiques, mais aussi pour faire la promotion d'un ordre de gouvernance autochtone (Canada 1996 : vol 2). Surtout, la Commission propose que toute discussion concernant la gouverne autochtone se fasse dans le cadre de rapports de nation à nation et qu'aucune mesure ne soit prise, même la plus généreuse – du point de vue de l'État –, sans avoir l'assentiment des Autochtones (Canada 1996 : vol 4 p. 200).

Les recommandations de la commission étaient attendues par le gouvernement fédéral car le Canada se trouvait dans une situation assez délicate depuis la tentative avortée d'abroger la *Loi sur les Indiens* et l'échec de l'accord de Charlottetown qui aurait dû permettre de redéfinir les rapports entre le Canada et les Autochtones (voir Russel 2000 : 9-11)¹. En fait, malgré l'article 35 de la loi constitutionnelle qui reconnaissait, depuis 1982, le droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale, le Canada était toujours aux prises avec une législation d'origine coloniale, la *Loi sur les Indiens* (Cummins et Steckley 2003 : 11) et dans l'incapacité de répondre, faute de support populaire adéquat aux demandes pressantes des Autochtones pour plus d'autonomie. D'ailleurs, le Canada avait même été réprimandé par l'Organisation des Nations-Unies parce que certaines disposition de la *Loi sur les Indiens* discriminaient les femmes autochtones. En fait, malgré des amendements répétés, la *Loi sur les Indiens* était restée fidèle aux principes originaux (Driedger 2003 : 61) et demeurerait essentiellement un outil de domination et de contrôle (*containment*) des populations amérindiennes (Fleras et Elliott 1999; Henry et Tator 2000).

Avec le consensus né de la Commission royale sur les peuples autochtones, il semblait naturel qu'Ottawa aille désormais de l'avant et commence à initier un processus de dévolution des pouvoirs. D'ailleurs, depuis le dépôt du rapport, plusieurs ententes, certaines accordant aux Autochtones une large autonomie gouvernementale (entente Nisga'a, création du Nunavut) ont été signées. Cependant, ces nouveaux accords sont-ils l'expression de la définition d'un véritable nouveau contrat social entre les Autochtones et l'État, et si tel est le cas, en quoi diffèrent-ils des traités récents mais antérieurs aux travaux de la Commission (Convention de la Baie James et du Nord québécois ou Inuvialuit Final Agreement)? À moins qu'ils ne soient, comme certains critiques l'affirment qu'une nouvelle variante de la politique de colonialisme interne pratiquée par le Canada depuis sa création. En effet, comme le constate Wall (2000), bien des traités signés depuis 1880 avec les nations autochtones prétendent offrir une nouvelle relation mais ne remettent pourtant pas en cause le rapport de domination qui existe entre les Premières Nations et l'État. C'est d'ailleurs en employant des mots semblables que Trudeau avait essayé de justifier le projet de réforme, connu sous le nom de *White Paper* qui aurait, s'il n'avait pas soulevé autant d'opposition, réduit les autochtones au rang de simples citoyens, sans droits distincts.

Pour répondre à cette question nous allons, dans les pages qui suivent, rappeler brièvement les fondements de la nature du rapport établi au cours des années entre les Autochtones et l'État canadien, ensuite, à travers l'analyse spécifique des ententes récemment négociées au Québec, nous tenterons de déterminer l'ampleur du changement afin d'évaluer la nature de la relation actuelle. Certes, cet article ne prétend pas offrir une étude exhaustive de tous les aspects reliés à la question de l'autonomie des nations autochtones mais entend plutôt apporter au débat actuel une perspective sociologique et cherchera, par delà, les dispositions légales ou les arrangements

politico-économiques donnant plus ou moins d'autonomie à identifier la nature du contrat social s'établissant entre les Autochtones et l'Étatⁱⁱ canadien moderne.

Le contrat colonial

Un fait est peu contesté au Canada, la nature de la relation établie entre les nations coloniales (France puis Angleterre) et les nations autochtones n'a pas ou peu changé avec l'émergence du Canada en tant qu'État indépendant, comme en attestent les travaux des historiens et sociologues (Frideres 1998, Cairns 2000, Steckley et Cummins 2001). En fait, sous le régime canadien, le sort des Autochtones se serait même détérioré (Hoffman 2002) puisque le rapport de collaboration établi entre les nations autochtones et européennes par la Proclamation royale de 1763, se serait effrité au fur et à mesure de la pression exercée par les nouveaux colons pour évincer les premiers habitants de leur territoire (voir entre autres Buckley 1992). En somme, ce qui caractérise les rapports historiques entre le Canada et les Autochtones c'est la tentative systématique d'obtenir le règlement des droits ancestraux des nations autochtones. En agissant ainsi Ottawa se pliait à l'obligation que lui avait transmise l'Angleterre de ne pas entamer le développement d'un nouveau territoire sans qu'un traité n'ait été signé avec le ou les groupes autochtones l'occupant (Dickason 1996). Ce traité devant servir, en quelque sorte, à établir les conditions du contrat colonial. Il est remarquable que le contrat colonial oblige différemment les parties. D'une part, les Autochtones doivent renoncer à leur titre de propriétaire ou à ce qu'on appelle aujourd'hui les droits ancestraux, d'autre part, l'État colonial s'engage à fournir aux Autochtones sa protection et leur attribue quelques droits spécifiques. Ainsi, analysées à l'aune de ce contrat, les différentes politiques développées à l'égard des Autochtones se révèlent sous un jour favorable : les réserves, introduites par le régime français, auraient eu pour but de protéger les Autochtones en les soustrayant à l'influence des nouveaux-venus. Les politiques de sédentarisation, les déplacements de population, les écoles résidentielles et autres mesures coercitives se trouvent aussi justifiées par le projet d'offrir aux Autochtones une meilleure protection en créant des conditions plus propices à leur développement.

Certes, cette interprétation classique de la nature des rapports entre l'État et les Premières Nations mérite d'être questionnée. En effet, comme plusieurs auteurs notamment Churchill (1993, 1997), Davis et Zannis (1973) Grant (1996) et Nelson (1997) le prétendent, il n'y aurait jamais réellement eu de contrat social entre Européens et Autochtones car l'objectif des politiques européennes auraient été, non pas de développer une véritable association sociale, mais simplement de permettre l'annihilation des Autochtones; un projet qui aurait comporté plusieurs volets. D'abord, l'élimination physique des individus par la guerre ou le déclenchement volontaire d'épidémie en distribuant aux populations autochtones de couvertures contaminées par le virus de la petite vérole (Robinson et Quinney 1985). Plus récemment, la stérilisation de milliers de femmes autochtones et la mise en adoption ou le placement en orphelinat de plusieurs milliers d'enfants autochtonesⁱⁱⁱ (Steckley et Cummins 2003) contribua à perpétuer ce génocide. Ensuite, l'assimilation des survivants fut achevée grâce à la sédentarisation forcée et surtout grâce aux écoles résidentielles qui, selon plusieurs, avaient pour but d'empêcher la transmission de la culture^{iv}. L'ensemble de ces actions constitue, aux yeux de ce courant révisionniste^v, un génocide culturel, selon les termes mêmes de la définition de l'Organisation des Nations-Unies^{vi}. Dans cette perspective, l'histoire officielle qui minimise les méfaits passés au nom de bonnes intentions, est considérée comme un subterfuge cherchant à faire croire en l'existence d'un contrat social, alors qu'en fin de compte le seul objectif de l'État colonial aurait été l'appropriation du territoire et l'éradication des populations autochtones, de manière à

transformer le territoire en une *terra nullius* et donc ouverte à une appropriation légitime. Certes, le concept de génocide est moderne pourtant, comme Chomsky (1993) le souligne, les gestes perpétrés à l'encontre des populations nord-américaines appartiennent à la catégorie des actes constitutifs d'un génocide car leur but premier était l'éradication des populations faisant obstacle au projet européen de conquête. Or, ceux qui commettaient ces crimes n'étaient pas ignorants de la gravité de leurs gestes comme en atteste Las Casas, observateur privilégié de la conquête américaine, qui écrivait dans son testament :

I believe that because of these impious, criminal and ignominious deeds perpetrated so unjustly, tyrannically and barbarously, God will vent upon Spain His wrath and His fury, for nearly all Spain has shared in the bloody wealth usurped at the cost of much ruin and slaughter (Las Casas cité par Chomsky 1993 : 32).

En fait, selon Chomsky, qui se fait l'écho d'une tradition révisionniste, la domination européenne sur l'Amérique ne s'est réalisée qu'un pratiquant le massacre systématique des habitants, hommes femmes et enfants; une guerre totale qui aurait littéralement sidérée par sa cruauté les nations autochtones.

En somme, cette trop brève évocation de deux des paradigmes d'analyse de la rencontre entre Européens et Autochtones révèle que, si contrat social il y a eu, celui-ci n'est qu'un compromis ou au pire une stratégie pour permettre l'appropriation des territoires autochtones par les nouveaux venus. Dans un cas, on voit l'État offrant un contrat sous forme d'une protection après avoir obtenu des Autochtones qu'ils renoncent à leur titre sur la terre, dans l'autre on estime que le seul but aurait été l'élimination (soit par l'assimilation, la dispersion ou la destruction) des Autochtones afin de permettre aux nouveaux-venus de s'installer. En somme, le rapport colonial est le produit d'un conflit, qui se déroule à la fois sur le plan matériel (élimination ou dépossession des individus) et sur le plan moral par la construction d'un discours légitimant cette appropriation et qui en excuse les exactions. La meilleure manière de comprendre la nature du rapport est peut-être simplement de revenir sur la définition des termes. En effet, qui sont les Autochtones? Les définitions varient allant des plus libérales, celles qui se fondent sur l'auto-identification, aux plus restrictives, celles limitant la notion d'autochtone à une question de statut politique défini par l'État (Hughes 2003). Toutefois, quelle que soit la valeur de ces définitions, ce qui frappe le sociologue c'est que la plupart d'entre elles omettent l'élément essentiel de ce qui constitue le fait d'être Autochtone.

En effet, être Autochtone n'est pas un fait *de nature*, une situation originale, mais est bien plutôt contextuel; ainsi avant l'arrivée des Européens les habitants de l'Amérique n'étaient pas des Autochtones, ils étaient Innus, Inuit, Anishinabe, Wendat, Déné, Nisga'a etc. Ils sont devenus autochtones lorsqu'ils sont tombés sous la domination d'un *Autre* que l'on nomme souvent le Blanc. Être Autochtone n'est pas non plus un état de culture, comme l'association société traditionnelle et autochtonie le laisse croire, car si tel était le cas, les habitants de la République socialiste de Mongolie seraient des autochtones, ils ne le sont pas. Ils constituent un peuple souverain. Par contre, les Tibétains qui ont perdu la capacité de décider par eux-même le sont devenus. Être autochtone n'est pas non plus un état permanent. D'abord parce que le conflit, qui sous-tend la relation, engendre continuellement des victimes et peut mener à l'extermination.

Ainsi, nombreux sont les groupes autochtones qui, tels les Béotuks, sont portés manquants soit parce qu'ils ont été assimilés ou bien massacrés. On peut aussi cesser d'être autochtone en mettant un terme à la relation de subordination et en recouvrant la capacité de se gouverner soi-même. Il est clair que la volonté des Premières Nations est de retourner à ce stade d'indépendance mais qu'en est-il de la volonté de l'État canadien? Les ententes signées aujourd'hui sont-elles de véritables contrats entre parties égales et autonomes qui permettront aux Autochtones de s'émanciper de ce statut ou bien ne sont-elles que des balises que l'État établit pour limiter les conflits provoqués par la résistance que les Autochtones opposent à ses projets de développement et d'appropriation?

La tentation coloniale au Québec

Aujourd'hui, les Québécois ne peuvent que difficilement imaginer leur province sans son extension nordique, ce n'est pourtant qu'en 1912 que la *Loi de l'extension des frontières* adjoignait à la province de Québec les territoires nordiques de la baie James, de la baie d'Hudson et de la baie d'Ungava. Ceux-ci faisaient anciennement partie de la Terre de Rupert, possession de la Compagnie de la baie d'Hudson que le Canada, une fois devenu indépendant, en 1867, allait s'empresse d'acheter à la compagnie anglaise pour les soustraire à la convoitise des États-Unis. Une fois, sous la juridiction du dominion, la Terre de Rupert, rebaptisée Territoires du Nord-Ouest allait être régulièrement amputée pour donner naissance à de nouvelles provinces, Manitoba, Saskatchewan, Alberta; Ottawa ne gardant sous son aile que la partie la plus nordique et la moins peuplée du territoire, cédant même au Québec et à l'Ontario les parties continentales du territoire directement adjacentes à ces provinces^{vii}.

Les Québécois sont aujourd'hui très attachés à cet immense territoire – approximativement la surface de la France – qui leur a été cédé par la *Loi de l'extension des frontières*. Pourtant, en 1912, la Province ne prit possession du Nouveau-Québec qu'avec un enthousiasme modéré, craignant d'avoir à prendre en charge le bien-être des populations autochtones qui l'habitaient. Certes, les Amérindiens tombaient sous la juridiction du gouvernement fédéral, la *Loi sur les Indiens* faisant d'eux les pupilles de l'État fédéral mais les Inuit de la partie arctique du territoire qui n'avaient pas (et n'ont toujours pas) le statut d'Indiens pouvaient en tant que simple résidents de la province, tomber sous la responsabilité du gouvernement provincial. C'est pourquoi Québec essaya de démontrer que les Inuit étaient des Indiens, selon les termes de la loi. Québec perdit la cause mais Ottawa reconnut que c'était son rôle d'assurer la protection des Inuit (voir Martin 2003). Cet épisode reflète le peu d'intérêt que le Québec manifesta initialement pour le Nouveau-Québec. Toutefois, ce détachement allait prendre fin lorsque, dans les années 1970, un vaste projet de développement hydroélectrique, connu sous le nom de projet de la Baie James, fut lancé.

L'engouement que les travaux de la Baie James allaient susciter pour le Nord contraste avec le désintérêt que les Euro-québécois avaient eu, jusqu'alors, pour cette partie du territoire. Cette indifférence n'était pas uniquement liée à des questions climatiques et d'éloignement géographique mais trouvait aussi ses racines dans les rapports de pouvoir entre Canadiens-français et Canadiens-anglais. En effet, à partir de la défaite des Français sur les plaines d'Abraham, l'œuvre de colonisation était devenue le monopole des vainqueurs et seuls les représentants du souverain anglais signaient les traités avec les Autochtones. Une fois le Canada devenu indépendant, ce pouvoir fut transmis à Ottawa qui continua à appliquer envers les populations et les territoires autochtones une politique coloniale, similaire à celle de la mère

patrie l'Angleterre (Driedger 2003). Jusqu'à la révolution tranquille le rôle joué par les Canadiens-français dans la conquête et dans le processus d'assimilation fut de second plan. En effet, la plupart des institutions qui contribuèrent à la colonisation et à l'expansion du Canada vers l'Ouest et le Nord, telles que la Gendarmerie royale canadienne, l'armée, la Compagnie de la baie d'Hudson, le Canadien Pacifique, véhiculaient les valeurs anglo-canadiennes et les agents du pouvoir central utilisaient surtout l'anglais pour transiger avec les Autochtones^{viii}. Certes, les Canadiens-français ne furent pas complètement exclus de l'œuvre coloniale, et ouvrirent bien de nouvelles routes d'exploration^{ix}, mais malgré leur présence sur le terrain, les Canadiens-français ne s'approprièrent pas le territoire, ne plantaient pas de drapeaux; ce rôle appartenant aux représentants du pouvoir londonien puis ottawaïen.

La révolution tranquille allait pourtant marquer un tournant. Les Canadiens-français résidant au Québec, qui se donnaient désormais le nouveau nom de Québécois, se mirent non seulement à rêver de s'affranchir de la tutelle d'Ottawa mais aussi de devenir, à leur tour, agents de civilisation et de colonisation. Pour cela, ils se lancèrent à la conquête des immensités qui s'étendent au nord de leur province, dans cette région qu'ils qualifièrent de Nouveau-Québec, comme pour se donner l'illusion qu'il s'agissait bel et bien d'une nouvelle terre à s'approprier. Voici en quels termes cet ancien Premier ministre du Québec parlait de ce Nord :

Là où tout le monde ne voyait qu'une terre inhospitalière et désolée, habitée seulement par quelques poignées d'Inuit et de Cris, se dessine aujourd'hui la nouvelle frontière du Québec (Bourassa 1985 : 14).

Il ne faut pas beaucoup d'imagination sociologique pour reconnaître dans ces propos une version à peine déguisée du classique *terra nullius*, ayant historiquement servi à justifier l'appropriation coloniale. L'entreprise de Robert Bourassa représentait une rupture importante, non pas que les Canadiens-français n'aient jamais colonisé de nouvelles terres - au contraire, sous l'impulsion de l'Église catholique ceux-ci avaient même tenter de développer un Canada parallèle au Canada-anglais, en « ouvrant » de nouveaux territoires au nord des terres convoitées par les nouveaux colons (Abitibi, Saguenay, Manitoba, etc.). Cependant, ce mouvement de « colonisation » des Canadiens-français se fondait sur une logique d'installation, d'occupation et de développement du territoire qui contraste avec le « colonialisme » des projets de la Baie James qui consista à obtenir la remise du titre de propriété des populations locales et à s'approprier les ressources pour les rediriger vers les zones métropolitaines. Or, le colonialisme, contrairement à la colonisation, fut longtemps l'apanage du pouvoir anglo-saxon (Morisset 1983), mais l'État québécois moderne, issu de la révolution tranquille allait lui aussi, avec les projets de la Baie James, se fourvoyer dans cette direction.

Pourtant, lorsque Robert Bourassa, maître d'œuvre du projet, lança les travaux, il n'avait pas d'intentions particulières à l'égard des Autochtones, il considérait plutôt que cette région n'était habitée que par « quelques poignées d'Inuit et de Cris » (Bourassa 1985 : 24) vivant « en fragile harmonie avec la terre » (*idem* : 49). Il lança même les travaux sans les consulter. Mais les Autochtones se saisirent des tribunaux et obtinrent une injonction qui arrêta la construction du premier complexe hydroélectrique, ce qui contraignit Québec à négocier avec ces « quelques

poignées d'Inuit et de Cris ». À l'issue du processus de négociation, la relation entre Québec et les Autochtones se trouva profondément modifiée. Leur territoire allait être réduit au statut de zone ressource, ce qui, dans le jargon des économistes, qualifie un territoire qu'on ne développe pas pour lui-même mais pour le profit de régions métropolitaines. Quant à ses habitants, ils allaient bientôt devoir composer avec la venue d'un nouveau régime administratif : Québec qui allait leur imposer un nouveau contrat colonial en les forçant à renoncer à leurs droits ancestraux sur le territoire.

La Convention de la Baie James et du Nord québécois : entre deux paradigmes

Les procédures entamées par les Autochtones pour arrêter les projets de la Baie James débouchèrent sur un compromis. Le 11 novembre 1975, les gouvernements du Québec et du Canada, signaient avec les groupes autochtones de la Baie James la Convention de la Baie James et du Nord Québécois (ci-après, la Convention de la Baie James). La signature de cet accord eut des répercussions décisives sur l'avenir des Inuit de la région. La Convention de la Baie James, que certains ont qualifié de « premier traité moderne », (Saku et Bone 2000, Cairns 2000) était pourtant la conséquence d'une disposition de la *Loi de l'extension des frontières*, qui contraignait le gouvernement du Québec à obtenir la remise des droits autochtones sur les terres du Nouveau-Québec avant d'en entreprendre le développement et n'était dans l'esprit pas différente des traités du XIX^e et du début du XX^e siècle. Néanmoins, elle allait malgré tout ouvrir de nouvelles perspectives. De plus, les débats entourant sa mise en place allaient convaincre les Autochtones de la région de la possibilité de reprendre le contrôle de leur destiné (voir Martin 2003).

La Convention de la Baie James comprend un certain nombre de dispositions spécifiques à chacun des groupes autochtones de la région, couvrant la plupart des domaines de l'administration publique. Dans le cas des Inuit, par exemple, l'entente leur attribut des droits précis sur différentes catégories de terres. L'accord permit aussi la création d'un certain nombre d'administrations et d'organismes publics ou parapublics destinés aux Inuit et aux bénéficiaires de la convention : Administration régionale Kativik, Commission scolaire Kativik, Conseil régional Kativik de la santé et des services sociaux, Conseil régional de développement et corps régional de police autochtone. Cette dévolution des pouvoirs se traduisit par une re-dénomination du territoire occupé par les Inuit, qui de Nouveau-Québec devint Nunavik, *la terre où vivre*, en inuktitut.

En signant la Convention de la Baie James, les Inuit (comme les autres Autochtones concernés par l'accord : Cris et Naskapis, vivant plus au Sud) ont aussi obtenu une indemnité sous forme d'un fonds patrimonial. Toutefois, la Convention ne dote pas le Nunavik, pas plus qu'elle ne dote le territoire cri ou naskapi d'une véritable autonomie. Ce n'est ni une province ni même un territoire et le rôle réservé aux Inuit par la Convention de la Baie James est de participer, d'exécuter ou de gérer un système. Ils sont des atomes parmi d'autres dans une société dont les normes sont fixées par l'État moderne (Duhaime 1987). Toutefois, grâce à la signature de cette entente, Québec allait, en quelque sorte, venir jouer sur les plates-bandes d'Ottawa. En effet, par cet accord, le gouvernement provincial s'était engagé à fournir aux Autochtones des outils de développement économique et à financer certains de leurs efforts destinés à préserver leur mode de vie. Certes, il ne s'agit pas d'un basculement drastique de paradigme puisqu'il y avait déjà plusieurs traités historiques par lesquels la couronne s'était engagée à permettre aux Autochtones de pratiquer leur mode de vie (voir Cairns 2000). Néanmoins, Québec semblait,

avec cette convention, vouloir franchir un pas en reconnaissant plus que le droit mais aussi la nécessité de préserver le mode de vie ancestral (voir Martin 2001 et 2003). En somme, avec la Convention de la Baie James Québec s'était engagé à assumer, vis-à-vis des Autochtones, une partie du devoir de protection qui incombe à l'État moderne et qui, jusqu'alors avait été quasi exclusivement le fait d'Ottawa.

Pour réaliser cette tâche, le gouvernement provincial allait investir dans le développement social et économique des Inuit en imitant les pratiques d'Ottawa. Il s'ensuivit, d'ailleurs, une certaine compétition entre les deux paliers de gouvernement (Simard *et al.* 1996) car Québec, pour montrer sa bonne disposition vis-à-vis des Inuit, installa dans les villages du Nunavik un ensemble d'infrastructures et d'administrations publiques venant doubler celles que le fédéral y opérait déjà (Noël 1989 et Duhaime 1985). Il faut toutefois spécifier que l'action de Québec se concentra sur les communautés inuit, puisque les réserves amérindiennes sont sous juridiction fédérale. Ceci eu pour résultat que les Inuit devinrent, en quelque sorte, les « Autochtones » des Québécois. Ironie suprême, Québec décida même d'apprendre à ses nouveaux sujets le français, la langue officielle de la province (voir Martin 2003). En somme, Québec s'était trouvé simultanément un territoire et un peuple à coloniser.

La Convention de la Baie James est certes venue apporter une amélioration notable dans la condition des Inuit du Nunavik mais elle a aussi eu pour conséquence de court-circuiter le projet d'autodétermination initié par les leaders du mouvement coopératif inuit. En effet, dès 1969, les leaders des coopératives réclamèrent, à Québec, la création d'un gouvernement régional mais le lancement des projets hydroélectriques de la Baie James allait modifier le paysage politique du Nord québécois et entraîner les Inuit dans un tout autre combat dont le résultat est plutôt mitigé :

Les coopérateurs proposaient de tracer les frontières d'un territoire sur lequel un gouvernement régional aurait juridiction mais la Convention affirmait que les Autochtones n'avaient aucun titre sur le territoire. Ils proposaient de regrouper les décisions concernant la région au sein d'un organe central capable d'en débattre; la Convention multipliait les administrations, les hiérarchies, les procédures (Duhaime 1992 : 155).

En somme, en guise de gouvernement autonome, les Inuit ont obtenu, en signant la Convention de la Baie James, une administration régionale qui gère au quotidien les affaires publiques dans un cadre autorégulé par des dispositions prévues par la loi. Mais surtout, tous les avantages accordés aux Autochtones dans le cadre de la Convention ont une contrepartie la cession du titre autochtone. C'est-à-dire que la Convention s'inscrit dans le cadre du contrat colonial, Québec offrant sa protection (sous forme de programmes destinés à protéger le mode de vie autochtone) en échange du territoire et de son ouverture au développement.

Création d'un Nunavik autonome

La Convention de la Baie James n'a pas été acceptée sans résistance. D'abord, il y eut une opposition ouverte à l'accord, trois communautés – Povungnituk à leur tête – refusèrent même, pendant plusieurs années, de signer l'entente. Ensuite, l'idée d'autonomie véritable, initiée par les

acteurs des coopératives, se manifesta à nouveau et conduisit les représentants Inuit à rencontrer, en 1983, le Premier Ministre du Québec. Lors de cette rencontre les Inuit exposèrent aux représentants du peuple québécois leur désir d'obtenir leur pleine autonomie. Voici un extrait des échanges décisifs qui eurent lieu entre les deux parties :

Eliyassi Sallualuk : Si tous les groupes existants du Nouveau-Québec décident de travailler ensemble à la création d'un [...] gouvernement, pourriez-vous leur dire « d'accord, on y va »?

René Lévesque : Ma réponse c'est oui [...] dans le sens d'une autonomie à l'intérieur du Québec, qui leur permettrait de mieux administrer leurs affaires, de faire des lois dans les domaines qui les concernent directement, d'organiser leur vie, nous serions prêts à en parler immédiatement avec eux et à accepter d'en tenir compte. On pourrait négocier sur cette base quand ils le voudront (Commission parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec, 23 novembre 1983, cité dans : Commission du Nunavik 2001).

Ce feu vert du gouvernement du Québec conduisit à la mise en place d'une structure consultative, le comité Ujjituijiit, chargé d'établir des propositions et des procédures permettant de concrétiser la création d'un gouvernement régional pour le Nunavik. Puis, le 10 avril 1989, les résidents du Nunavik élirent une assemblée constituante, le *Comité constitutionnel Nunavik*. L'idée derrière cette Constituante était de définir un projet d'autonomie politique pour le Nunavik. Et, comme pour sceller par des actes ce projet de prise en charge, la population du Nunavik décida que la Constituante prélèverait une taxe dans les commerces de la région afin de financer elle-même ses travaux. Le 10 avril 1991, le *Comité constitutionnel du Nunavik* soumit à la population un projet de gouvernement régional qui fut accepté. Le 5 novembre 1999 fut signé à Montréal un accord tripartite pour la création de la Commission du Nunavik. L'accord fut entériné par les représentants de la Société Makivik, du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec. La Commission du Nunavik fut chargée de faire des recommandations sur une forme de gouvernement pour le Nunavik. Son mandat était de proposer un plan d'action et des recommandations sur la structure, le fonctionnement et les pouvoirs du futur gouvernement du Nunavik. En mars 2001, la commission publiait ses propositions. Le texte soumis par la commission s'intitule *Amiqqaaluta*, « partageons ». Ce document reflète, à plusieurs égards, les valeurs des leaders des coopératives et le titre à lui seul est une indication de la vision qui guide les Inuit et les pousse à vouloir s'autogouverner.

Le projet d'autodétermination, défini par la Commission du Nunavik, propose de créer un modèle de gouvernance qui s'apparente, en partie, au système parlementaire canadien et québécois. Ainsi, dans le futur Nunavik, le pouvoir sera exercé par une assemblée législative composée de représentants de la population et par un gouvernement désigné par les membres de l'assemblée. Le pouvoir judiciaire sera, quant à lui, autonome et l'administration publique sera, selon le modèle proposé, composée de plusieurs organismes indépendants les uns des autres et recevant leur mandat du gouvernement du Nunavik. Cette séparation des pouvoirs et le mode électif de désignation des gouvernants s'inscrit typiquement dans le modèle démocratique canadien. Par contre, et c'est là que commence à se dessiner la spécificité du modèle de gouverne

souhaité par les Inuit, ces institutions modernes seront associées à des modes traditionnels de gouvernance. Ainsi, le projet de constitution du Nunavik prévoit la création d'un *Conseil des aînés* qui, dans la hiérarchie politique, sera directement en rapport avec l'Assemblée du Nunavik. Ce conseil des aînés n'aura pas, selon la proposition, de pouvoir législatif direct mais constituera un organe consultatif. Son rôle sera d'assurer la défense de la langue et de la culture inuit. Il s'agit là d'une sorte de sénat dont le pouvoir sera uniquement moral mais, ce qui dans la perspective de la société inuit constitue certainement un pouvoir susceptible de garantir que les valeurs traditionnelles – dont les aînés sont les gardiens – inspirent les débats législatifs. Il y aura donc, lorsque le projet de gouvernement sera concrétisé, une intégration d'une pratique traditionnelle (le recours aux aînés en tant que gardiens des valeurs) au système démocratique moderne.

La Commission du Nunavik prévoit aussi la création de comités de justice dans chaque communauté. Cette recommandation procède du même désir de faire coexister les pratiques traditionnelles et modernes. En effet, les juges de la cour du Nunavik devront consulter ces comités avant de prononcer la sentence d'un contrevenant. L'existence de ces deux structures (comités de justice locaux et Cour du Nunavik) permettra d'intégrer à la rationalité du droit moderne un aspect du système traditionnel : l'implication de tout le groupe dans le processus de jugement (Jacquoud 1995). En ce qui concerne les administrations publiques, la même logique est appliquée, chacune des institutions bureaucratiques – fonctionnant à partir de règlements et de normes définis par les gouvernements provincial et fédéral – sera doublée par un comité local consultatif qui pourra demander que les procédures et les normes nationales ou provinciales soient aménagées afin de ne pas nuire au mode de vie inuit. Il est intéressant de noter que le texte propose d'emblée que la loi québécoise soit amendée afin que la profession de « sage-femme », centrale dans la tradition inuit, soit reconnue et institutionnalisée au Nunavik. Il est aussi recommandé que les normes régissant les services d'aide à l'enfance soient modifiées afin de refléter les valeurs inuit, notamment en ce qui concerne les pratiques traditionnelles d'adoption. En somme, l'approche adoptée en ce qui concerne les organismes publics n'est pas de remplacer systématiquement les programmes gouvernementaux par des principes normatifs exclusivement inuit, mais plutôt de créer des comités locaux chargés d'influencer les institutions modernes afin qu'elles permettent aux pratiques traditionnelles de continuer à participer à la fabrique de la société inuit.

En somme, les Inuit vont obtenir avec ce mode de gouvernement une compétence exclusive dans le domaine culturel (langue, pratiques culturelles, valeurs et savoirs traditionnels) et pour que cette compétence soit exercée, les Inuit veulent se doter, aux différents paliers de prises de décision, d'institutions chargées d'assurer le maintien de la culture. Au niveau le plus élevé, c'est le conseil des aînés qui interagira avec le législatif (l'Assemblée du Nunavik); au niveau communautaire, ce seront les conseils locaux qui s'assureront que les institutions modernes ne mettent pas en péril la survie du mode de vie. Dans les autres domaines, comme celui de l'environnement ou celui de la gestion de la faune, les Inuit du Nunavik acceptent le partage des responsabilités avec les deux autres paliers de gouvernement (fédéral et provincial). En somme, les Inuit ne demandent pas à se mettre en marge de la société canadienne – il est d'ailleurs fort probable que toute demande allant dans ce sens leur aurait été refusée – mais ils acceptent de travailler à l'intérieur d'un cadre commun tout en se donnant les outils nécessaires pour infléchir les normes nationales de manière à ce qu'elles respectent les pratiques locales.

Cette volonté d'être distinct tout en s'inscrivant à l'intérieur de la société est, selon Cairns (2000), l'idéologie qui devrait guider la définition du nouveau contrat social que doivent redéfinir les Euro-canadiens et les Autochtones. Un contrat qui permettra aux Autochtones de conforter leur mode de vie non pas en le figeant dans la tradition mais en acceptant certaines influences. Cette nécessité d'accepter les influences vaut aussi pour la société euro-canadienne qui ne peut se développer uniquement à partir de principes européens ou modernes mais doit aussi accepter d'être influencée par les sociétés autochtones si l'on veut que le nouveau contrat social avec les Premières nations soit équilibré. C'est-à-dire qu'au lieu de se définir par opposition, les deux ordres de société doivent se construire en s'appuyant l'une sur l'autre, tout en tenant compte des impératifs de chacune. C'est d'ailleurs ce que la création d'un Nunavik autonome permettra puisque, non seulement les Inuit obtiendront les moyens d'adapter localement les normes globales mais, qui plus est, ils demandent qu'un siège leur soit réservé à l'Assemblée nationale du Québec ainsi qu'au Parlement du Canada. Ainsi pourront-ils prendre part aux débats de société et pourront-ils présenter aux législateurs provinciaux et nationaux leurs requêtes ou leurs positions face aux projets débattus en chambre. De plus, il est recommandé que, chaque année, des membres de l'Assemblée du Nunavik soient invités par l'Assemblée nationale du Québec dans le but d'établir un dialogue permanent entre assemblées nationales. Lorsque le projet sera finalisé, les Inuit auront une plus grande capacité d'influencer les décisions prises à l'échelle nationale qu'ils n'en ont maintenant, puisqu'aucune disposition constitutionnelle ne leur assure une représentation au parlement de Québec ou d'Ottawa. En fait, ils auront davantage la possibilité de participer à la construction du Québec et du Canada qu'ils ne l'ont maintenant. En somme l'autonomie, telle que définie par l'accord du Nunavik, ne conduira pas à isoler les Inuit de la société québécoise; au contraire cela les rapprochera.

La mise en oeuvre des recommandations de la Commission du Nunavik et le transfert des pouvoirs qui l'accompagne prendront plusieurs années avant d'être complétés, mais lorsqu'il sera achevé, (vers 2006 pour les aspects les plus importants) les Inuit jouiront d'un gouvernement autonome qui leur permettra de contrôler les décisions qui affectent le plus leur mode de vie et leur développement. On peut raisonnablement espérer que cela influencera positivement les statistiques sociales et que la condition des Inuit connaîtra une amélioration notable. Néanmoins, la tâche à accomplir est titanesque et il faudra beaucoup de patience avant que les problèmes sociaux et économiques, engendrés par des années de colonialisme, ne s'estompent. De plus, aux problèmes hérités du passé, s'ajoutent aussi ceux concomitants aux changements sociaux qui traversent la société inuit, croissance démographique très élevée, arrivée en grand nombre de jeunes sur le marché du travail, montée de la société de consommation, etc. Il faudra donc que les leaders inuit, qui ont consacré beaucoup de temps à négocier avec l'État, redirigent leurs énergies vers la gestion quotidienne des affaires publiques. Il faut, de plus, noter que le succès du projet inuit dépendra grandement de la bonne volonté des gouvernements. En effet, quel que soit le talent de gestionnaire et l'esprit d'innovation des leaders inuit, ceux-ci ne pourront survivre dans une économie de plus en plus mondialisée et où les instances globales sont susceptibles de prendre des décisions qui peuvent ruiner des années d'efforts, si Ottawa et Québec ne défendent leurs intérêts. J'en veux pour exemple, le boycott des fourrures de mammifères marins prononcé par la Communauté Européenne qui, dans les années 1980, contribua à plonger les Inuit dans la misère.

En somme, Québec semble, avec la création du Nunavik, vouloir redéfinir un nouveau contrat social avec les groupes autochtones. Cette nouvelle alliance se fonde sur le principe que

chacun des partenaires doit pouvoir tirer également profit de l'association sans que cela ne nuise au désir de chacun de sauvegarder son mode de vie et sa spécificité culturelle. Les Inuit ont accepté cette alliance parce que, contrairement à toutes les tentatives d'assimilation passées, elle leur permet de chercher dans la tradition la force nécessaire pour surmonter les problèmes de la modernité. Cette approche constitue en soi un véritable pacte social, dont Rousseau aurait probablement reconnu la légitimité. Néanmoins, faut-il voir dans le futur Nunavik, la référence ultime en matière d'entente, un modèle dont Ottawa et les autres gouvernements provinciaux devraient s'inspirer pour redéfinir leur stratégie en matière de gouverne autochtone et de dévolution des pouvoirs? Avant de répondre à cette question il faut toutefois brièvement rappeler les points saillants des ententes signées en dehors du Québec.

Pendant ce temps au Canada

Deux ententes signées au cours des dernières années ont fait couler beaucoup d'encre et furent présentées, à la fois par les gouvernements et même par certains leaders autochtones^x, comme des ententes historiques, ouvrant des perspectives nouvelles (Hughes 2003 : 97). Ces « traités modernes », l'Accord Final Nisga'a et celui créant le Nunavut, tous deux signés en 1999, sont parfois considérés comme procédant d'une même approche et offrant le même type d'autonomie aux Autochtones (voir Canada 2003). Pourtant leurs différences sont substantielles. Le Nunavut, dote les résidents du nouveau territoire d'une autonomie politique plus ou moins équivalente à celle qu'ont les autres provinces canadiennes. De plus, le territoire recevra près d'un milliard de \$ au cours des quarante prochaines années (Dickason 2002) ce qui contribuera à lui fournir les moyens d'exercer cette autonomie sans avoir à négocier, au quotidien, avec Ottawa pour financer les décisions et les choix faits par le gouvernement territorial (Asch 2002). Mais cet argent, nécessaire à l'exercice de l'autonomie, ne vient pas sans renoncement. En effet, et c'est là la première limite à l'autonomie, les Inuit n'ont obtenu des droits sur les ressources du sous-sol que pour 2% du territoire du Nunavut, (Steckley et Cummins 2001: 243), devant ainsi concéder à Ottawa le contrôle de la majorité des ressources minérales (or, argent, pétrole, diamant) dont le Nunavut est potentiellement riche. De plus 72% du Nunavut demeure Terre de la couronne, et seulement 18% du territoire est exclusivement de juridiction territoriale. Ce qui fait dire à Wall (2000 : 156) qu'en fin de compte les Inuit ont dû renoncer à leurs droits ancestraux sur la plupart de leur territoire. Si décolonisation il y a, il faut quand même admettre que l'État s'est réservé un accès privilégié aux ressources naturelles. En échange de ce renoncement l'État accorde aux Inuit, comme dans le contrat colonial, « sa protection »: le milliard de dollars qui va permettre l'administration du territoire.

De plus, selon Asch (2002), il y a plus problématique encore, la création du Nunavut ne donne aux Inuit le contrôle sur leur destinée que tant et aussi longtemps qu'ils représentent la majorité de la population de leur territoire. En effet, le gouvernement du territoire est non-ethnique, ce qui veut dire que tous les résidents du Nunavut participent à la gouverne. Si jamais la population non-inuit devenait majoritaire^{xi}, les Inuit perdraient le contrôle si bien que les mesures et lois qu'ils ont mises en place pour favoriser l'épanouissement de leur langue et de leur mode de vie pourraient être renversées. Wall (2000), identifie aussi ce problème et souligne que quelques mesures ont été prises pour réduire ce risque, tel que le fait que l'inuktitut ait été adopté comme langue officielle, mais il semble oublier qu'il y a malheureusement un précédent trop bien connu; le Manitoba avait été créé bilingue, de manière à protéger les droits des francophones, notamment ceux des Métis, mais le jour où les anglophones sont devenus majoritaires, le bilinguisme a tout simplement été annulé. En fait, dans le cas du Nunavik le transfert de

souveraineté est incomplet, les Inuit pour être véritablement souverains auraient du avoir la possibilité de contrôler les flux migratoires et obtenir la possibilité de définir les conditions de participation aux débats politiques du territoire, c'est-à-dire obtenir le droit de définir une forme de « citoyenneté territoriale ». Un droit que les États modernes veulent exercer, ce fut d'ailleurs une des victoires du Québec que d'obtenir le droit d'avoir sa propre politique d'immigration, afin d'éviter que la population québécoise ne soit submergée par un flux massif d'immigrants non-francophones. Ce droit que Québec a pu faire reconnaître, comme partie intégrante de sa souveraineté, les Inuit du Nunavut ne l'ont pas eu. En fait, comme Wall le conclue « the contemporary relationship between the federal government and the Inuit of Nunavut matches fairly closely the central elements of highly problematic internal colonial situation » (Wall 2000 : 159) puisque les lois en matière de circulation des individus sont celles définies par Ottawa; ce qui revient à mettre le territoire inuit à la disposition de tous les Canadiens.

À cet égard, le Nunavik aura exactement la même limitation, puisque le gouvernement sera non-ethnique, c'est-à-dire que tout résident du Nunavik aura la capacité de voter et d'être élu. Pour justifier cette approche, le texte du projet fait explicitement référence aux non-Inuit soulignant que ceux qui vivent déjà au Nunavik ne sont pas à l'écart des communautés mais sont au contraire intégrés dans les municipalités (p. 4). Il s'agit, à mon avis, d'une romanisation de la situation au Nunavik destinée à justifier le bien fondé d'impliquer les Québécois dans les affaires Inuit mais qui ne rend pas compte de la réalité de la région où la majorité des allochtones ne s'intègrent que mal aux communautés et ne séjournent qu'un nombre limité d'années dans celles-ci, retournant ensuite dans leur société d'origine. Ces non-Inuit résidant au Nunavik ne sont pour la plupart que des travailleurs temporaires dans une société où ils ne s'investissent que peu et dans laquelle ils ne veulent, en général, pas voir leurs enfants grandir. L'idéal qui sous-tend la mise en place d'institutions non-ethniques est louable mais les auteurs du projet sous-estiment les conséquences du changement que le nouveau projet propose par rapport à la Convention de la Baie James qui avait mis en place des dispositions empêchant toute possible minorisation des Inuit. En effet, la Convention a créé une catégorie de « citoyens » du Nunavik, les « bénéficiaires de la Convention ». Cette catégorie d'individus est composée de tous les résidents du Nunavik (plus de 90% sont des Inuit), au moment de la signature de l'entente plus leurs descendants et conjoints à venir. C'est-à-dire que tout nouveau-venu, sauf s'il épouse un ou une bénéficiaire, ne peut devenir lui-même un bénéficiaire. Cette disposition a bien des défauts, mais elle a le mérite d'assurer que la majorité des bénéficiaires demeure inuit, elle offre aussi à un nombre restreint d'individus la possibilité de joindre les rangs des bénéficiaires par le mariage, comme c'est le cas dans beaucoup d'États où l'immigration et l'accession à la citoyenneté sont limités mais où malgré tout, les conjoints de citoyens obtiennent les mêmes droits que les natifs. Certains prétendront que la citoyenneté que définit l'accord du Nunavik est plus démocratique que celle définie par la Convention de la Baie James et qu'il est sage de s'éloigner de la notion d'ethnicité comme constituant essentialiste de la citoyenneté. Pourtant, le statut de bénéficiaire était à peu près l'équivalent de la définition de la citoyenneté dans plusieurs démocraties occidentales où le statut de citoyen s'obtient, avant tout, des parents. En effet, certains États démocratiques, comme l'Allemagne ou la Suisse ont longtemps limité l'accès à la citoyenneté aux seuls enfants de citoyens. La France a, dans les années 1990, adopté une loi (la Loi Pasqua) qui refusait de donner automatiquement la citoyenneté aux enfants nés en France, lorsque leurs parents étaient Algériens, ce qui revient à dire que ce n'était pas le lieu de naissance mais l'ethnicité des parents qui confère ou, dans le cas spécifique de la Loi Pasqua, empêche d'obtenir la nationalité française. Quelle que soit l'opinion que l'on puisse avoir de la Loi Pasqua ou de la réticence

historique des Allemands et des Suisses à accorder la citoyenneté aux immigrants, il n'en demeure pas moins que le seul principe démocratique qui prévaut en terme de citoyenneté c'est que le peuple lui-même, et non pas le peuple voisin, est souverain en ce domaine et que lui seul définit les conditions d'obtention de la citoyenneté. Mais si la France peut démocratiquement choisir de limiter l'accès à la citoyenneté aux enfants d'Algériens, les Inuit du Nunavik, pas plus que ceux du Nunavut, ne pourront définir la citoyenneté de leur territoire, puisqu'elle est enclavée dans l'accord sensé les décoloniser, mais leur imposant une vision de la citoyenneté telle que définie par les lois canadiennes.

L'accord signé avec les Nisga'a est, à l'égard de la citoyenneté, totalement différent de ceux signés avec les Inuit. En effet, les Nisga'a ont obtenu la possibilité de définir qui est « citoyen Nisga'a » et d'accorder ce statut selon des critères qu'ils définissent eux-mêmes. Ceci est particulièrement important puisque « Nisga'a government (...) cannot be altered without their consent » (Asch 2002 :69). Toutefois, aucune garantie constitutionnelle ne peut être efficace si les groupes autochtones ne peuvent définir par eux-mêmes qui ils sont et qui peut participer au gouvernement. C'est ce droit qu'ont obtenu les Nisga'a qui ont établi des règles précises pour devenir « citoyen Nisga'a » et participer à la vie politique. Ces règles sont claires et le gouvernement Nisga'a (*Nisga'a Lisims Government*) les affiche sur son site Web^{xiii} sous la rubrique *Nisga'a Enrolment and Citizenship*. À cet égard, une catégorie concerne l'octroi de la citoyenneté nisga'a aux non-Autochtones. Les conditions d'obtention de celle-ci pour un non-Nisga'a de naissance sont les suivantes : la personne doit être mariée avec un natif Nisga'a et doit être « adoptée » selon les règles traditionnelles par un des clans de la Nation Nisga'a. Quelle que soit l'opinion que l'on ait des règles que les Nisga'a se sont données, on doit toutefois constater quelles réservent aux seuls Nisga'a – et seuls les Nisga'a définissent qui sont les Nisga'a – la capacité de participer à la gouvernance du peuple Nisga'a et, à mon sens, ces règles sont bien moins critiquables que la Loi Pasqua, même si elles peuvent inquiéter certains car elles font appel à des processus codifiés d'une façon informelle. Ceci dit, il n'est donc pas surprenant que Frank Calder, le fondateur du Nisga'a Tribal Council, ait déclaré après l'adoption de l'accord Nisga'a « We've been liberated, that's what going on here (...) Now we're free to exercise what we wanted to do » (cité par Steckley et Cummins 2001: 243).

Cependant, l'accord, malgré cette avancée politique, demeure imparfait en ceci qu'il n'accorde pas véritablement aux Nisga'a les moyens nécessaires à l'exercice de l'autonomie, parce que les Nisga'a ont dû renoncer à la majeure partie de leur territoire ancestral et abandonner leur titre autochtone afin d'obtenir cet accord leur permettant d'accéder à l'autonomie gouvernementale. En effet, la base territoriale qui leur a été concédée ne leur permettra que difficilement d'être autosuffisant, comme le résume Asch :

In short, while constitutional recognition of the authority of Nisga'a government represents a step in the direction of self-sufficiency, problems respecting the inadequate land base, insecure financial arrangements indicate that Canadian governments still have a long way to go before they can be said to be actively promoting a form of self-government that provides a sound basis for self-sufficiency (Asch 2002: 69).

En somme, aucun des trois accords récents et dont on se plaint à faire l'apologie, ne résiste à la critique sociologique. Ironiquement chacun des accords recèle en lui certains des éléments nécessaires à une véritable auto-détermination. Le gouvernement du Nunavik pourra, notamment, s'appuyer – ne serait-ce que partiellement – sur le mode traditionnel de gouverner. Au Nunavut les Inuit ont obtenu une autonomie politique et économique très importante. Les Nisga'a ont gagné le droit de définir la « citoyenneté Nisga'a ». Cependant, aucune des ententes ne donnent tous les outils nécessaires pour que l'on puisse affirmer que le nouveau pacte social permet d'assurer qu'en tout temps les membres de ces groupes décident entièrement par eux-mêmes. Certes, on pourrait avancer que les différences entre chaque entente sont le résultat d'un pragmatisme adopté par l'État afin de doter les groupes autochtones de ce qui leur était davantage nécessaires pour assumer leur gouverner. Ce pragmatisme aurait poussé l'État à ne pas rechercher une définition homogène et partout applicable de l'autonomie mais à favoriser la flexibilité dans la mise en application d'un principe demeuré idéaltypique. Ceci est d'autant plus compréhensible que chaque nation autochtone a ses particularités, son histoire propre et des besoins spécifiques, il serait donc difficile d'adopter une approche uniforme (Cairns 2000). Dans les lignes qui vont suivre, je vais suggérer que cette recherche du pragmatisme ne peut tout expliquer.

Les racines coloniales des ententes modernes

Les ententes les plus récentes – Convention de la Baie James, Accord définitif Nisga'a, Convention définitive des Inuvialuit sur la revendication de la région ouest de l'Arctique – ou même la création du Nunavut, qui accordent certains outils de développement à quelques groupes autochtones, n'ont pas été signées uniquement pour favoriser leur épanouissement politique et social mais parce qu'il y avait des enjeux importants, notamment économiques. En effet, l'État semble davantage enclin à négocier des ententes là où il a des intérêts économiques, mais semble peu pressé de négocier avec les groupes dont les territoires ancestraux se révèlent peu propices au développement industriel. Ainsi, certaines nations autochtones ont beaucoup de mal à faire progresser leurs demandes pendant que d'autres groupes, établis sur des territoires riches en ressources, vont obtenir des accords relativement satisfaisants. Ce fut le cas des Inuvialuit et des Autochtones de la Baie James qui obtinrent, dans les années 1975 à 1980, des compensations et des transferts de pouvoir intéressants parce que les uns occupaient un territoire riche en pétrole et en gaz naturel et les autres un bassin hydrographique favorable au développement de projets hydroélectriques. On notera toutefois que les Inuvialuit reçurent en moyenne 30 fois plus de terres *per capita* que les Autochtones de la Baie James et obtinrent deux fois plus d'argent qu'eux (Saku and Bone 2000), ce qui laisse entendre que les compensations auraient d'abord été fixées en fonction de la nature de la ressource naturelle convoitée et non pas d'après les besoins réels des groupes autochtones.

En fait, l'attrait des ressources naturelles et la nécessité d'entériner une entente pour pouvoir y accéder est bien souvent la première raison qui motive l'engagement de l'État dans un processus devant mener à une entente. Ceci engendre de sérieuses conséquences comme l'étude de Saku et Bone (2000) l'indique. Ceux-ci ont comparé l'évolution de la situation socioéconomique^{xiii} de quatre sous-régions de l'arctique canadien : Nunavik, Keewatin, Kitikmeot et Inuvialuit Settlement Region. Selon les résultats de leur recherche, les deux régions ayant signé des accords progressent – à noter toutefois que le Nunavik qui a signé une entente moins favorable (en terme de territoire et d'indemnité financière) progresse plus lentement que la région des Inuvialuit – tandis que les deux régions n'ayant pas signé d'entente ont régressé durant la période à l'étude, soit de 1981-à 1991^{xiv}.

Cela pose évidemment un problème. En effet, le rôle de l'État n'est-il pas de s'assurer de créer les conditions favorables et équitables pour tous? Ce rôle, le gouvernement fédéral n'hésite pas à s'en acquitter quand il s'agit des populations non-autochtones, particulièrement en accordant des droits spécifiques aux minorités, notamment de langues officielles, pour que chacun reçoive un traitement égal dans toutes les régions du Canada. Traitement égal ne signifie pas traitement identique, selon l'esprit de la Charte canadienne des droits et libertés, au contraire, cela implique que certains groupes minorisés doivent accéder à des ressources supplémentaires leur permettant de progresser vers l'égalité. De même, Ottawa a mis en place des programmes d'équité en matière d'emploi pour favoriser la promotion sociale et économique des groupes défavorisés : femmes, handicapés et minorités visibles. Certains de ces engagements coûtent chers, comme par exemple le bilinguisme, mais le rôle de l'État est justement de redistribuer la richesse collective pour favoriser le développement de tous les citoyens.

Il semblerait, par contre, que l'État oublie qu'il représente aussi les Autochtones car, au lieu de négocier des ententes pour favoriser l'épanouissement social et économique de ces derniers, l'État s'engage dans des négociations « contre » eux, essayant de limiter ou de négocier à la baisse leurs prétentions au nom de l'intérêt collectif (Cairns 2000). En fait, tout se passe comme si l'État représentait uniquement la partie euro-canadienne de la population et définissait toujours les Autochtones comme des tierces parties étrangères. Cairns voit là un héritage de l'époque de la conquête alors que les puissances coloniales, France puis Angleterre, signaient des traités avec des interlocuteurs étrangers, parfois même des ennemis avec qui ils signaient des ententes afin de s'approprier une partie de leurs territoires. La dépossession des peuples autochtones est un fait historique inique et probablement irréparable mais il est toutefois facile de comprendre la logique qui animait la rédaction des traités. Il est par contre inadmissible que cette même logique de confrontation anime, aujourd'hui encore, les processus de négociation et que l'État canadien continue à traiter avec les Autochtones comme si ceux-ci étaient des rivaux alors que les Autochtones sont des citoyens canadiens, contribuant comme les autres au bien être de la collectivité. Le commentaire suivant, fait par un intellectuel autochtone, révèle avec acuité l'ampleur du problème, tout du moins du point de vue autochtone :

I sincerely believe that Canada's failure to move in this direction stems from a persistent misperception of its own national interest. Canada acts as though the national interest of the State largely excludes the national interest of the indigenous peoples for whom the parliament of Canada has direct constitutional responsibility. One need only look at the extensive Canadian jurisprudence to see over and over again the repeated pattern: on one side Canada, a province and a corporation in the courts versus on the other side, the indigenous peoples. This is simply a fact in Canada at the present time (Saganash 2002: 15)

Je dirais également que le processus actuel de redéfinition des rapports autochtones-allochtones est affecté par l'incapacité d'Ottawa de renoncer à son rôle de protecteur des Autochtones. En effet, Ottawa se pose toujours en gardien des Autochtones, intervenant dans les affaires des réserves, mettant sous tutelle les conseils de bandes lorsque leur gestion des fonds est estimée impropre. C'est-à-dire lorsque les leaders – élus par leur communauté – n'agissent pas,

d'après Ottawa, au meilleur des intérêts de leurs concitoyens. Nul besoin de dire que cela contribue à ce que le MAINC (Ministère des Affaires Indiennes et du Nord) soit considéré par plusieurs Autochtones comme une institution coloniale gérant depuis Ottawa les affaires internes des Premières Nations (Buckley 1992). Les décennies passées sous le joug de cet organe centralisateur, prenant des décisions incompatibles avec les réalités locales, ont contribué à ce que les Autochtones réclament le droit de s'autogouverner.

Les racines du problème remontent donc à la Loi sur les Indiens; c'est en effet elle qui a instauré l'État en tant que tuteur des Autochtones. Pourtant, malgré toutes ses imperfections qui ont résisté aux différents amendements, nombreux sont les autochtones qui en refusent l'abolition. En fait, la Loi sur les Indiens crée le contexte de leur dépendance. Pour ceux qui ont appris à travailler à leur émancipation à l'intérieur de ce cadre, il semble préférable de garder la loi telle qu'elle est plutôt que de s'aventurer dans un nouveau terrain sans balises précises. À cet égard, les développements récents donnent raisons aux Autochtones. En effet, Ottawa tente d'introduire une nouvelle loi, le Bill C-7, que le gouvernement fédéral qualifie de projet de loi sur la gouvernance autochtone, et qui consiste, selon les promoteurs du projet « à moderniser la Loi sur les Indiens » afin de permettre aux Autochtones « d'être compétitifs au sein d'une société de plus en plus moderne »^{xv}. Mais selon les leaders autochtones, cette loi permettrait au gouvernement d'imposer ses normes de gouvernance aux Autochtones. Au cours des semaines précédant le débat en chambre, les leaders autochtones se sont ligués contre le projet, ont organisé des marches de protestations auxquelles ont participé plusieurs milliers de membres des Premières Nations. Lors de l'une de ces manifestations, Matthew Coon Come, chef de l'Assemblée des Premières nations déclarait: « The government is totally out of tune with our people »^{xvi}. Roberta Jamieson, cheffe du Conseil des Six Nations déclarait lors des audiences publiques :

The real purpose of the legislation is not about providing Six Nations or any First Nation with effective tools of governance. It is about limiting and restricting our peoples in the exercise of our inherent, aboriginal and treaty rights (...) It is about restricting our inherent rights to govern ourselves (...) It is about more Government control over the lives of our peoples (...) This means that we must take action to put the brakes on colonialism (...) C-7 pretends to be about democracy (...) If this Committee is interested in those high principles, it has no choice other than to support the near-unanimous First Nation position, in the name of democracy.

La résistance au nouveau projet de loi est quasi unanime et soulève l'indignation chez plusieurs leaders autochtones, notamment parce que le projet permettrait au gouvernement d'intervenir dans la gestion des Conseils de bande lorsque les chefs et élus communautaires n'agissent pas, selon les critères d'Ottawa, au mieux des intérêts de leurs membres (gestion inadéquate des subsides publics). Le sujet est considéré tellement sérieux que Matthew Coon Come a décidé d'entreprendre une tournée européenne pour aller, comme lors des crises les plus graves, chercher des appuis auprès de la communauté internationale. Si le contrat social démocratique présuppose, comme le prétend Rousseau, que nul ne peut être assujéti sans son assentiment^{xvii}, force est de constater que la volonté du gouvernement canadien n'est pas de définir une nouvelle relation basée sur un consensus mais d'imposer la nouvelle forme

d'association. C'est-à-dire que l'État canadien est encore embourbé dans l'idée coloniale et considère qu'il a le droit et le devoir de définir unilatéralement les termes du contrat dans le but de protéger ses sujets autochtones.

La paix des Braves

Pourtant, aujourd'hui, le gouvernement québécois semble s'être engagé dans une toute nouvelle direction. C'est du moins ce que les nouvelles ententes, Paix des Braves (signée avec les Cris), Entente Sananulik (avec les Inuit), Approche commune (entente de principe avec les Innus de Mamiutun et Nutashkuan) semblent indiquer. Une opinion reprise par plusieurs observateurs, telle que l'analyse de cet intellectuel autochtone, Roméo Saganash^{xviii}, l'indique ici :

On February 7, 2002, a breakthrough occurred between the Crees and the Government of Québec. On that day in the Cree community of Waskaganish, Crees from all nine communities assembled to witness the signature by Premier Bernard Landry and Grand Chief Ted Moses, of the "Agreement to Establish a New relationship between the Government and Québec and the Crees". We reached an understanding and a level of mutual respect and recognition that I believe could well be the very beginning of a rights-based approach for indigenous peoples throughout the world. We have fought long and hard for this and I feel that the Cree Nation, has finally been heard and understood, at least by the Government of Québec. Although the Government of Québec is so far the only government to recognize the mutually beneficial nature of this understanding, I believe that others will follow (Saganash 2002: 7).

En fait, la Paix des Braves ne renouvelle pas à elle seule les rapports entre les Autochtones et l'État québécois, puisqu'en fait elle est avant tout un accord économique qui ne redéfinit pas véritablement les contours de la relation entre les Cris et les Euro-québécois, celle-ci étant enchâssée dans la Convention de la Baie James. Néanmoins, la Paix des Braves se distingue de la Convention parce qu'elle reconnaît que les Nations autochtones sont des partenaires avec lesquels l'État doit traiter d'égal à égal, de nation à nation, ce qui signifie que les ententes de développement doivent se fonder sur la recherche de partenariats véritables et également profitables pour les deux parties. En somme, l'État québécois ne demande plus aux Autochtones de se sacrifier au nom de l'intérêt collectif, comme cela est pratiqué dans la plupart des relations coloniales (Schwarz 1988).

Par contre, ce qui aujourd'hui distingue véritablement le Québec, c'est que le gouvernement provincial semble avoir renoncé, notamment dans le nouveau contrat qu'il négocie avec les Innus du Nitassinan, à obtenir l'abandon des droits ancestraux des Autochtones. C'est-à-dire que la souveraineté sur le territoire sera partagée, il s'agit selon le négociateur du gouvernement du Québec^{xix} d'un projet qui ouvre de nouvelles perspectives puisqu'il reconnaît que sur le même territoire certains groupes ont des droits différents. Ceci marque un tournant important car bien que les traités de la nouvelle génération – Convention de la Baie James, Inuvialuit Final Agreement – représentaient un progrès notable par rapport aux traités du XIX^e siècle, ceux-ci s'inscrivaient toujours dans le paradigme colonial dans lequel l'État cherche à éteindre au moindre coût les droits ancestraux des Autochtones pour ouvrir leurs territoires au

développement de forme moderne (Cairns 2000). Les traités plus récents (Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in 1992, Entente sur la revendication territoriale globale des Dénés et Métis du Sahtu 1993, Accord définitif Nisga'a 1999) contiennent tous des dispositions par lesquelles les nations autochtones renoncent, selon la formule même, aujourd'hui et pour toujours à leur titre ancestral. En fait, le Canada a même été réprimandé, en 1999, par le *Comité des droits de l'homme* de L'Organisation des Nations-Unies qui recommandait au gouvernement canadien : « that the practice of extinguishing inherent aboriginal rights be abandoned as incompatible with article 1 of the Covenant » (cité par Saganash 2002 : 4). D'ailleurs, à la suite de cette critique le Canada affirmait, le 9 juillet 2002, devant ce même comité, que la remise des droits ancestraux n'était plus une pratique encouragée par le gouvernement canadien. Cependant, et malgré cet engagement, le gouvernement fédéral vient de signer une entente avec la nation Tlicho-Dene qui, bien que sous une forme indirecte, cherche encore à obtenir l'extinction des droits ancestraux (Saganash 2002 : 5). Cette approche demeure difficilement acceptable par les Autochtones qui ne veulent pas renoncer à leurs droits sur la terre. Cette renonciation leur est d'autant moins facile à envisager que dans plusieurs traditions autochtones, ceux-ci ne se voient pas comme propriétaires de la terre mais seulement comme gardiens de celle-ci et, à ce titre, ne peuvent donc l'aliéner (Hughes 2003). On se souviendra d'ailleurs que le chef Big Bear qui avait été l'allié de Louis Riel avait refusé de signer le Traité numéro 6, en déclarant, au représentant du gouvernement fédéral, Alexander Morris, qu'il ne pouvait céder ce qui ne lui appartenait pas (Miller 1994 : 41).

Historiquement, au Canada, la stratégie de l'État a consisté à forcer les Autochtones à renoncer à leurs droits ancestraux et à leur titre sur la terre en échange de droits spécifiques, d'indemnités ou d'outils de développement. Cette attitude a toujours été inacceptable pour les Autochtones qui ont toujours essayé d'y résister. Elle a notamment provoqué la résistance armée des Métis des Prairies et a été, d'une certaine manière, la cause de la crise d'Oka. Ce pourrait-il donc que Québec, en renonçant à cette approche, soit en train de redéfinir les bases d'un contrat social post-colonial? C'est tout du moins ce que Saganash estime : « Québec and the Crees have bravely abandoned the old colonial confrontational positions that came with the history of the United Kingdom and grew in our common law » (Saganash 2002 : 15). Néanmoins, il reste au gouvernement du Québec la tâche de convaincre les citoyens tant Autochtones que non-Autochtones du bien fondé de ce nouveau contrat social. D'ailleurs, le 11 Mars 2003, l'assemblée nationale du Québec adoptait une motion qui repoussait l'adoption du projet d'entente avec les Innus et encourageait la reprise des consultations. Pour beaucoup, notamment Saganash (2003), la motion est décevante et atteste d'un manque de courage du gouvernement provincial qui aurait cédé trop facilement aux ardeurs des groupes de pressions non-autochtones qui se proposent de « défendre les droits des Blancs », et veulent « faire obstacle au racisme des Autochtones », un discours qui « fait froid dans le dos » (Saganash 2003)^{xx}.

Conclusion

L'objet de cet article était de déterminer la nature de la relation entre l'État et les populations autochtones du Canada. J'ai tenté de répondre à cette question en analysant la nature des ententes les plus récentes. J'aurais toutefois pu adopter une approche différente et analyser la situation économique des Nations autochtones, tant il est possible d'établir un lien entre le mal-développement et le statut de sujet colonial; à cet égard Chomsky (1993) démontre de façon éloquente cette relation. Si nous avons choisi cette voie, nous aurions rencontré quelques données qui révèlent cruellement la nature coloniale des rapports interethniques au Québec. Par

exemple, sur le plan des revenus, les Inuit du Nunavik ont des revenus *per capita* de 15 765 \$ (1991), alors que ceux des non-Inuit (fonctionnaires ou gens d'affaires) résidant au Nunavik atteignent 82 269 \$ (1991) *per capita* (Robichaud, Duhaime et Fréchette 1998 : 8). En fait, la minorité non-inuit du Nunavik – moins de 10 % de la population – accapare plus de 50 % des revenus monétaires de la région. Bref, les Inuit sont relativement pauvres, et pourtant quelques centaines de résidents allochtones profitent abondamment de l'argent que l'État injecte dans la région et obtiennent des revenus près de quatre fois supérieurs à la moyenne canadienne. En somme, le Nunavik ne condamne pas à la pauvreté, il peut même être un eldorado pour certains; ce qui destine à la pauvreté c'est encore l'ethnicité. Cette pauvreté et cette inégalité ne peuvent être dissociées des problèmes de santé et des problèmes sociaux qui affectent aujourd'hui les Inuit. À cet égard, ceux-ci sont, en termes de santé, d'éducation et de bien-être, encore loin – et dans tous les domaines – des standards nationaux. En conséquence de tous les maux et des inégalités sociales qui frappent les Inuit du Nunavik, leur espérance de vie, sexes confondus, est de treize ans inférieure à la moyenne nationale. En somme, la Convention de la Baie James n'a pas permis de faire sortir les Inuit de la dépendance car elle n'a pas véritablement mis un terme à la relation coloniale. La redéfinition d'un véritable contrat social, favorisant l'autodétermination des groupes autochtones du Québec et du Canada est donc de plus en plus urgente. Les Autochtones sont prêts, et ont toujours été, à assumer leur destinée, la population non-autochtone est-elle prête à s'engager dans cette nouvelle voie?

En effet, mis à part les récents développements au Québec, la philosophie qui guide les négociations à l'échelle canadienne s'inscrit davantage dans le paradigme colonial que dans une approche renouvelée favorisant la négociation d'un contrat d'égal à égal. C'est pourtant cette égalité que les Autochtones veulent voir établie comme fondement du rapport entre peuples souverains (c'est-à-dire selon les termes de Rousseau, libres et maîtres d'eux-mêmes et sans que nul ne puisse les assujettir sans leur aveu) cohabitant et collaborant au sein d'un même État. C'est cet objectif que la Nation Déné s'était donné lorsqu'elle a entrepris, dans les années 1970, de redéfinir ses rapports avec l'État canadien, comme cet extrait d'un des textes fondateurs de la Nation Déné moderne l'indique : "What we seek then is independence and self-determination within the country of Canada" (Dene Nation 1976, cité par Wall 2000). Certes, plusieurs des ententes récentes comportent des éléments essentiels à l'exercice de l'autonomie gouvernementale, mais aucune ne réunit l'ensemble des conditions nécessaires. Ce manquement est justifié par la nécessité d'agir avec pragmatisme en donnant à chaque groupe ce qui lui est nécessaire. Cette approche révèle deux choses, d'abord qu'Ottawa pense que la souveraineté est un concept à géométrie variable, ensuite que le gouvernement fédéral se garde le droit de décider unilatéralement de ce qui est bon pour les Autochtones. Le projet fédéral de loi sur la gouvernance des Premières Nations en est une illustration flagrante.

Il y a mille manières de rassembler les hommes, mais il n'y en a qu'une de les unir nous dit Rousseau. Le contrat colonial est une de ces manières de rassembler les hommes, mais la seule façon de les unir véritablement est le contrat démocratique. Toutefois, ce contrat ne peut être formulé que si les parties qui s'associent décident d'un commun accord des conditions de cette association, prévient Rousseau (1964: 132). Si l'État impose les modalités de cette association, nous ne pouvons parler de véritable contrat démocratique, mais simplement de contrat néo-colonial. Aujourd'hui les Premières Nations du Canada réclament mieux que ce type de contrat et plusieurs ententes ont permis de démontrer que les demandes des Autochtones peuvent être respectées sans que cela ne provoque de catastrophes sociales ou économiques. Il ne reste plus

qu'à souhaiter que l'État s'engage avec tous les groupes autochtones, et non pas uniquement avec ceux dont il convoite les ressources naturelles, dans un processus de définition d'un nouveau contrat social.

Notes

i. En effet, comme le fait remarquer Russel (2000 : 10) les engagements de Charlottetown vis-à-vis des Autochtones étaient avant tout théoriques et n'auraient eu de poids véritable que s'ils avaient été accompagnés d'un ensemble de dispositions législatives. En fait, Charlottetown aurait eu surtout des répercussions directes sur les Métis, puisque à l'accord était associé une entente concernant la nation Métisse qui comprenait des dispositions spécifiques relatives à l'autonomie gouvernementale et à la question des terres et des ressources naturelles (Canada 1996 : vol 4 p. 230).

ii. État est utilisé ici dans un sens métaphorique et fait référence à la fois aux gouvernements fédéral et provinciaux.

iii. Au Manitoba, seulement, durant la période de 1971 à 1981, plus de 3 400 enfants autochtones furent retirés à leur famille et mis en adoption hors de la province, notamment aux États-Unis. Les agences de placement américaines recevaient jusqu'à 4 000\$ pour chaque enfant placé en adoption (Steckley et Cummins 2001).

iv. Le lecteur consultera avec intérêt le texte de Trevithick qui présente les différentes interprétations faites du projet et des objectifs latents de l'État en établissant ce type d'institutions.

v. Et je ne suis pas en désaccord avec cette lecture de l'histoire.

vi. L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, par sa résolution 96 (I) en date du 11 décembre 1946, a déclaré que le génocide est un crime du droit, en contradiction avec l'esprit et les fins des Nations Unies. Elle a défini le génocide comme n'importe lequel des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, tel que: meurtres de membres du groupe; atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe; soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle; mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe; transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe (d'après le site Internet de l'Organisation des Nations-Unies).

vii. En fait, la réduction des Territoires du Nord-Ouest s'est poursuivie jusqu'à une date très récente, puisqu'en 1999 ils furent encore divisés pour donner naissance au Nunavut.

viii. Certes, l'Église catholique joua un rôle important dans la conversion des Autochtones, toutefois le clergé, même francophone, était avant tout attaché à Rome et ne cherchait pas à concurrencer le pouvoir civil anglais. L'*abandon* de Louis Riel, leader métis francophone, par le clergé du Manitoba révèle cette stratégie de « non-ingérence » de l'Église catholique (voir Martin et Patzer 2003).

ix. Les descendants des colons français qui appréciaient, dit-on, la liberté procurée par les grands espaces canadiens, couraient volontiers les bois ou descendaient les rivières en quête de territoires inconnus. Ces « voyageurs », comme on les appelait, initiaient des contacts avec les nations autochtones les plus éloignées, devançant souvent les explorateurs anglais quand ils ne leur servaient pas de guides. Parfois, ils se mêlaient aux groupes autochtones et les échanges importants qu'ils eurent avec eux conduisirent même à la naissance, dans les Prairies canadiennes, d'une nouvelle société que l'on qualifie de *métisse*.

x. Joseph Gosnell, Président de la nation Nisga'a, donna récemment une conférence à l'Université d'Harvard, intitulée *The Return to Self-Government and Self Reliance in Canada's Nisga'a Nation* dans laquelle il proposa que cet accord redonnait aux Nisga'a leur autonomie et la capacité de l'exercer dans un contexte moderne.

xi. C'est une opinion généralisée qu'il y a peu de risque que l'immigration bouleverse, dans un avenir prochain, la structure ethnique du Nunavut. L'argument repose sur le fait que le Nunavut, de par son climat arctique, son éloignement et son faible niveau d'emploi ne présente que peu d'attrait. Pourtant, il suffit de considérer l'Alaska, ou

la Sibérie pour constater que la latitude ou le climat ne décourage pas l'immigration, quand il y a du travail. Aujourd'hui avec les moyens de communications de plus en plus développés le Nord canadien est de plus en plus accessible, le Yukon et les Territoires du Nord Ouest ont une population non-autochtone très importante, rien ne garantit aux Inuit du Nunavut de demeurer la majorité pour longtemps. Rappelons que le nombre d'Inuit au Nunavut ne dépasse guère 25 000, à titre indicatif le Canada reçoit bon an mal an, environ 250 000 immigrants.

xii. <http://www.nisgaalisims.ca/>

xiii. Saku et Bone utilisent un certain nombre d'indicateurs tels que taux d'emploi, taux de chômage, taux de dépendance, conditions socio-sanitaires, niveau d'éducation (incluant capacité de parler une langue autochtone) etc.

xiv. Ces deux régions ont maintenant signé une entente puisqu'elles font partie du Nunavut depuis le premier avril 1999.

xv. Propos recueillis par Kris Ketonen (The Chronicle Journal) auprès de Thomas Meechman conseiller au Secrétariat des Affaires Indiennes et du Nord de l'Ontario.

xvi. Propos recueillis par David Blumenfeld, Toronto Sun, 22 mars, 2003.

xvii. Il n'y a qu'une seule loi qui par nature exige un consentement unanime. C'est le pacte social : car l'association civile est l'acte du monde le plus volontaire; tout homme étant né libre et maître de lui-même, nul ne peut, sous quelque prétexte que ce puisse être, l'assujettir sans son aveu. (Jean-Jacques Rousseau, *Du Contrat social*, I. IV, ch.II).

xviii. Romeo Saganash est diplômé en droit. Il a occupé divers postes électifs et administratifs au sein de plusieurs organismes cris. Il a aussi représenté le grand Conseil des Cries du Québec auprès du Groupe de travail sur les droits des populations autochtones des Nations Unies.

xix. Propos tenus colloque Recherches Amérindiennes au Québec : *Journée de réflexion sur les nouvelles ententes entre le Québec et les Autochtones*, Montréal 20 mars 2003.

xx. Au moment de publier cet article j'apprends que le gouvernement provincial vient de faire adopter par le parlement de Québec l'entente négociée avec les Innus. Nul doute qu'il s'agit là d'un pas en avant auquel je me propose d'apporter une attention toute particulière dans une communication subséquente.

LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS URBAINS AU QUÉBEC ET EN FRANCE. EXPÉRIENCES COMPARÉES

Jean-Baptiste BOUSQUET

Docteur en Droit

Direction des Affaires Juridiques du Centre national d'Études Spatiales (France)

RÉSUMÉ

À l'interface entre l'urbanisme, l'histoire, le droit et l'histoire du droit on tentera de tracer les contours des modes de financement des équipements publics urbains en France et au Québec.

Cette présentation sera centrée sur deux modes de financement : la fiscalité (locale) et les partenariats public-privé, afin de faire le lien entre le présent et le futur, entre modes «classiques»(fiscaux) de financements et modes innovants présentant une teinte contractuelle.

Le mode de financement fiscal sera abordé à travers une présentation de la fiscalité locale québécoise (taxe foncière, taxe sur la valeur locative) replacée dans le contexte plus général des recettes des municipalités pour, finalement, se focaliser sur le concept de la redevance de développement avec de discrètes références au mécanisme fiscal français.

L'étude de cette «redevance de développement» ou «redevance d'équipement» mettant à la charge des propriétaires le financement des équipements dont ils ont créé le besoin, nous permet de glisser vers un autre mode de financement, symbole de la contractualisation des rapports juridiques avec l'Etat ; ce mode de financement est constitué des partenariats public-privé.

Ces derniers constituent un mode contractuel de partage des coûts, de savoir-faire, des responsabilités et des bénéfices entre les secteurs privé et public. Le Québec comme la France est entré dans cette voie et nous verrons selon quelles formes.

La difficulté d'une étude comparée tient plus à la grande différence des terminologies qu'à celle des mécanismes. En réalité, dans les deux systèmes juridiques on distingue deux composantes différentes de ce mécanisme du financement des équipements publics urbains, une composante fiscale et une autre qui ne l'est pas. En matière strictement fiscale les points de convergence entre les mécanismes sont quasiment inexistantes. Pire la langue (commune) mais utilisant des termes identiques pour des réalités inconciliables perd ceux qui se frottent à la matière.

Les mécanismes fiscaux ne sont pas les seuls à permettre le financement des équipements publics. Les partenariats public-privé constituent le deuxième système ayant cet objectif et, sur ce sujet, on peut considérer que l'avancement des pratiques est assez proche des deux côtés de l'Atlantique.

Évolution historique croisée de la fiscalité de l'urbanisme en France et au Québec

Nous allons indifféremment pour le Québec et la France, étudier les dates les plus marquantes de cette évolution.

1184

En 1184, Philippe Auguste ordonne le pavement des voies publiques par les propriétaires riverains.

1673

Un embryon d'institutions municipales est créé au Québec à compter du règlement de police du 23 mars 1673, décrétant l'élection de trois échevins à Québec.

1807

En France, entre en vigueur la loi du 16 septembre 1807ⁱ qui crée un système de récupération des plus-values immobilières ; cette loi s'inscrit dans un mouvement de récupération des plus-values dont bénéficient les propriétaires du fait des travaux de la collectivité.

1839

Le 31 janvier 1839, Lord Durham, dans le rapport éponyme¹, plaide notamment en faveur de l'imposition de taxes directes par des corporations municipales. De telles taxes n'existent pas auparavant et les équipements et services publics, privés de cette source de financement sont inexistantes et/ou défectueux. Ce rapport constitue la première étape de la constitution d'un régime municipal au Québec.

1870

Le Code municipal est approuvé par une loi du 24 décembre, il renforce les pouvoirs des corporations municipales.

1879

En France est créée la participation des riverains des départements des Haut-Rhin, Bas-Rhin et Moselle. Elle appartient au droit local d'Alsace-Lorraine et est également la doyenne des participations existant dans la fiscalité de l'urbanisme contemporaine française. Elle permet aux communes de mettre à la charge des propriétaires riverains une contribution aux frais de premier établissement de la voie dans un rapport de proportionnalité avec la longueur de leur terrain.

1903

Au Québec la "loi des cités et villes" entre en vigueur. Cette loi est remplacée en 1922 et deviendra par la suite la "loi sur les cités et les villes". Elle donne des prérogatives aux villes notamment fiscales.

1957

¹ Ce rapport est commandé par les autorités britanniques suite aux troubles insurrectionnels de 1837.

La loi "Chochoy"ⁱⁱⁱ du 7 août 1957, crée véritablement la fiscalité de l'urbanisme en légalisant le principe d'une participation des constructeurs à l'effort de construction des équipements publics. La logique d'un tel assujettissement tient à la constatation du fait que les constructions rendent nécessaire la création d'équipements publics, dont l'existence est un facteur de plus-value pour les propriétaires des terrains et des constructions. Dès lors, les contributions sont pleinement justifiées.

1979

Au Québec, entrée en vigueur de la loi sur la fiscalité municipale, ainsi que la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

1999-2000

Avec le pacte 2000, suivant le rapport de la commission nationale sur les finances et la fiscalité locale, est mise en place la réforme Harel, qui modifie les outils de financement des équipements publics en prévoyant notamment la création d'une redevance de développement sur une modèle déjà existant dans le reste du Canada et aux États-Unis.

I Les mécanismes fiscaux de financement de l'urbanisme en France et au Québec

A Le mécanisme du financement des équipements publics par des taxes au Québec²

Il existe une différence terminologique importante entre le droit fiscal français et québécois.

En effet, en France la taxe foncière est définie comme un impôt direct perçu au profit des collectivités locales (telles que les départements, les communes, et les établissements publics) sur les propriétaires d'immeubles situés sur leur territoire. Appartiennent à cette catégorie, la taxe sur les propriétés bâties et celle sur les propriétés non bâties.

Cependant ces taxes ne font pas partie de la fiscalité de l'urbanisme dans la mesure où elles ne concourent pas particulièrement au financement des équipements publics urbains. En cela elles se démarquent fondamentalement des taxes foncières dans leur acception Québécoise, lesquelles, comme nous le verrons, sont affectées.

§1) Les taxes foncières spéciales

a) Les taxes spéciales ou taxes d'améliorations locales

Ce sont des taxes foncières, destinées à payer certains travaux municipaux et imposées aux contribuables ayant bénéficié de travaux d'infrastructures comme les aqueducs, égouts, le pavage de rues et de ruelles, les bordures de rues, les trottoirs, les conduites souterraines, etc.

Généralement, dans la pratique, les propriétaires riverains de ces améliorations peuvent payer en totalité, ou en partie, le coût de ces travaux, avec un taux d'intérêt fixé par règlement et révisé tous les cinq ans.

Fondement juridique

Elles résultent le plus souvent de dispositions contenues dans un règlement ou un procès-verbal du conseil municipal qui en fixent le régime dans les limites fixées par l'article 487 de la loi sur les cités et les villes³.

² En ce qui concerne le système fiscal au Canada lire E. Slack, "Analyse des redevances d'exploitation prélevées par les municipalités canadiennes", 1994, Comité Intergouvernemental de Recherches Urbaines et Régionales, ainsi que E. Slack, "Les répercussions de l'utilisation de divers outils de financement sur l'aménagement urbain : document de réflexion", 1993, Comité Intergouvernemental de Recherches Urbaines et Régionales. Les informations sur le Québec viennent d'internet et notamment du site du Ministère des affaires municipales et de la métropole.

³ Loi sur les cités et les villes : - Taxe spéciale.

487. Malgré toute disposition législative inconciliable avec la présente contenue dans la présente loi ou dans une charte de municipalité régie en partie par la présente loi, le conseil peut imposer la taxe spéciale pour le paiement des travaux municipaux de toute nature, y compris les travaux d'entretien, soit sur la base de l'évaluation municipale, soit sur la superficie, soit sur l'étendue en front des biens-fonds imposables assujettis à cette taxe. Lorsqu'il s'agit de lots qui sont situés à un carrefour ou qui ne sont pas rectangulaires, le conseil peut fixer l'étendue en front à des fins d'imposition, selon la formule qu'il juge appropriée.

Affectation des coûts.

Le conseil peut aussi mettre le coût de ces travaux à la charge:

1° de la municipalité;

2° des contribuables d'une partie du territoire de la municipalité;

3° des contribuables bénéficiant de ces travaux, lorsque ceux-ci sont effectués dans une partie du territoire de la municipalité désignée comme son «centre-ville» en vertu d'un programme particulier d'urbanisme.

Elles peuvent également résulter des dispositions d'une résolution du conseil municipal à condition que le conseil d'une municipalité, de village ou de campagne en décide ainsi.

Leur assiette est constituée, selon les cas, d'une évaluation municipale de leur superficie ou de l'étendue de front des immeubles, comme dans le cas des immeubles situés sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal.

Combinaison possible.

Le conseil peut combiner les possibilités prévues par le deuxième alinéa dans les proportions qu'il détermine.

Identification des immeubles.

Dans le cas visé au paragraphe 3° du deuxième alinéa, le conseil doit identifier les immeubles des bénéficiaires des travaux ou mentionner un ou plusieurs critères permettant de les identifier.

Honoraires professionnels.

Le présent article s'applique aux fins du paiement des honoraires professionnels liés aux travaux visés, qu'ils aient été exécutés ou non.

S. R. 1964, c. 193, a. 522; 1979, c. 36, a. 88; 1982, c. 63, a. 143; 1985, c. 27, a. 30; 1996, c. 2, a. 186.

Taxes spéciales : panorama

Qualification	Assiette / assujettis	Objet	Texte de référence	Remarques
Taxe spéciale sur la construction et l'entretien des rues	Superficie – évaluation municipale Propriétaires des terrains voisins ou des terrains de toute la municipalité ou seulement d'une partie de celle-ci	Paiement de travaux de construction ou d'entretien des rues	Art. 415 §1 ¹ de la loi sur les cités et les villes (LCV)	Cadre institutionnel : Cité ou ville.
Taxe spéciale sur le pavage des rues	Évaluation ou étendue de front Propriétaires des immeubles situés dans un rayon déterminé par le conseil municipal	Paiement de travaux ayant pour but de paver ou macadamiser les rues municipales	Art. 415 §2 ² de la loi sur les cités et les villes (LCV)	Cadre institutionnel : Cité ou ville.

¹ LCV article 415 1° Rues. Le conseil peut faire des règlements:

Pour ordonner l'ouverture de nouvelles rues, la fermeture, l'élargissement, le prolongement ou le changement des rues existantes, pour prévoir dans quels cas l'ouverture, l'élargissement ou le prolongement de rues pourra être ordonné par résolution et pour prescrire le mode de construction ou d'entretien des rues du territoire de la municipalité, aux frais, en tout ou en partie, de la municipalité ou des propriétaires de terrains voisins, selon que le conseil le juge à propos, d'après les plans et aux conditions qu'il juge convenables; toutefois le règlement décrétant la fermeture d'une ou de plusieurs rues doit pourvoir à l'indemnité, s'il y a lieu.

Répartition;

Le conseil peut prescrire une répartition de la taxe imposée à ces fins, soit en raison de la superficie des terrains, soit d'après leur évaluation. Le conseil peut, sans indemnité, aliéner ou réaffecter à toute fin de sa compétence l'assiette d'une rue fermée en vertu des dispositions du présent paragraphe, nonobstant quelque restriction relative à l'utilisation ou à la destination de ce terrain et résultant d'une stipulation contractuelle ou autre; lorsque la valeur de l'assiette aliénée à titre gratuit est supérieure au montant mentionné au sous-paragraphe 2.1° du paragraphe 1 de l'article 28, l'aliénation est, malgré son caractère gratuit, inscrite dans l'avis prévu à ce sous-paragraphe avec la mention de la gratuité au lieu de celle du prix d'aliénation;

Terrain ou passage occupé comme chemin.

Les pouvoirs prévus au premier alinéa qui concernent le mode d'entretien des rues s'appliquent aussi à l'égard d'un terrain ou d'un passage qui est occupé comme chemin par simple tolérance du propriétaire et qui, même s'il est habituellement fermé à l'une de ses extrémités, satisfait aux autres conditions prévues au premier alinéa de l'article 736 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1) ;

² LCV article 415 Pavage; Le conseil peut faire des règlements:

Taxe pour le financement et l'entretien des trottoirs	Évaluation ou étendue de front Propriétaires des immeubles riverains ou situés du côté opposé de la rue ou sur ceux d'une partie de la municipalité	Paiement des travaux de construction ou entretien des trottoirs	Art. 415 §3 ³ de la loi sur les cités et les villes (LCV)	Cadre institutionnel : Cité ou ville.
Taxe pour le financement des aqueducs, puits, citernes et réservoirs.	Évaluation des maisons, magasins ou autres bâtiments y compris du terrain Propriétaires des immeubles ou occupants de maisons, magasins ou autres bâtiments	Paiement des travaux de construction d'aqueducs, puits, citernes et réservoirs.	Art. 429 ⁴ - 430 de la loi sur les cités et les villes (LCV) Art. 557 Code municipal ⁵	Cadre institutionnel : Cité ou ville. Assujettissement lorsque les propriétaires ou occupants ne se servent pas de l'eau provenant de l'aqueduc que si la municipalité leur signifie qu'elle est prête à conduire l'eau à ses frais jusqu'à l'alignement de la rue vis à vis de leurs maisons, magasins ou bâtiments (art. 430 LCV).

2° Pour paver, macadamiser ou planchéier les rues de la municipalité, en tout ou en partie, et pour en payer le coût, en tout ou en partie, à même les fonds généraux de la municipalité, ou au moyen d'une taxe spéciale sur les propriétaires d'immeubles situés dans un rayon déterminé par le conseil, ou pour prescrire une répartition de cette taxe soit en raison de l'étendue de front de ces immeubles, soit d'après leur évaluation;

³ LCV article 415. Le conseil peut faire des règlements:

Trottoirs;

3° Pour obliger les propriétaires de terrains situés sur une rue, une place, une voie de communication ou un chemin public, établis sur le territoire de la municipalité, à faire et entretenir, en bordure de leur propriété, ou du côté opposé de la rue ou du chemin, des trottoirs en bois, en pierre ou autres matériaux, sur tout le territoire de la municipalité ou sur une partie seulement; et pour déterminer la manière de faire et d'entretenir ces trottoirs, et même pour les faire et les entretenir aux frais de la municipalité, ou aux frais des propriétaires riverains ou du côté opposé de la rue, ou des propriétaires d'une partie du territoire de la municipalité, au moyen d'une taxe de répartition imposée sur ces propriétaires ou pour prescrire une répartition de cette taxe, soit en raison de l'étendue de front de ces immeubles, soit d'après leur évaluation;

⁴ LCV Taxe spéciale.

429. Le conseil peut, dans le but de rencontrer les intérêts des sommes dépensées pour la construction d'aqueducs, puits publics, citernes ou réservoirs, et de créer un fonds d'amortissement, imposer, par règlement, sur tous les propriétaires ou occupants de maisons, magasins ou autres bâtiments, une taxe spéciale annuelle du taux qu'il détermine, sur la valeur cotisée de chaque maison, magasin ou bâtiment, y compris le terrain.

Fonds d'amortissement.

Le fonds d'amortissement créé en vertu du présent article est placé et administré comme celui mentionné à l'article 548.

S. R. 1964, c. 193, a. 439.

Responsabilité pour taxes.

430. Cette taxe spéciale est imposée et prélevée même dans le cas où les propriétaires ou occupants ne se serviraient pas de l'eau de l'aqueduc, pourvu que la municipalité ait signifié à ces propriétaires ou occupants qu'elle est prête à conduire l'eau à ses frais jusqu'à l'alignement de la rue vis-à-vis de leurs maisons, magasins ou bâtiments respectifs.

S. R. 1964, c. 193, a. 440.

⁵Code municipal : art. 557. Toute municipalité locale peut faire, modifier ou abroger des règlements:

1° pour pourvoir à l'établissement, à la protection et à l'administration d'aqueducs, d'égouts, de puits publics ou de réservoirs, et empêcher que l'eau n'en soit salie ou dépensée inutilement; et pour acquérir, de gré à gré ou par expropriation, tout système d'aqueduc, d'égout, de puits public ou de réservoir existant sur son territoire ou se prolongeant en dehors de celui-ci dans le cas où l'expropriation est faite par la municipalité sur le territoire de laquelle se trouve la principale partie de cet aqueduc;

2° pour accorder à toute compagnie, personne ou société de personnes, qui se charge de la construction d'un aqueduc, d'égouts, de puits publics ou de réservoirs, ou qui en prend l'administration, un privilège exclusif n'excédant pas 25 années pour poser des tuyaux servant à l'approvisionnement d'eau ou aux égouts sur tout ou partie du territoire de la municipalité; et effectuer un contrat pour l'approvisionnement de telle eau ou pour l'usage de tels égouts, pour une ou plusieurs années, mais pour une période de pas plus de 25 années. Tout règlement adopté en vertu du présent paragraphe doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du gouvernement;

a) 3° pour exiger, en sus de toute taxe pour l'établissement ou l'entretien d'aqueducs, d'égouts, de puits ou de réservoirs, une compensation pour l'eau ou pour le service d'égout, qui peut être différente pour chaque catégorie d'usagers ou qui peut être établie d'après un tarif qu'elle juge convenable, de tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison, magasin ou autre bâtiment, que ces derniers se servent de l'eau ou des égouts ou ne s'en servent pas, si, dans ce dernier cas, le conseil leur a signifié qu'il est prêt à amener l'eau ou les égouts, à ses frais, jusqu'à l'alignement de la rue en face de leurs maisons, magasins ou bâtiments.

Un tel règlement ne requiert aucune approbation. Malgré les articles 453, 1076 et 1077, un règlement ou quelque disposition d'un règlement adopté en vertu du présent paragraphe peut être abrogé ou modifié sans approbation.

b) tout propriétaire, ayant un ou plusieurs locataires, sous-locataires ou occupants, est tenu au paiement de la compensation, s'il refuse ou néglige de donner un tuyau d'approvisionnement distinct et séparé à chaque tel locataire, sous-locataire ou occupant;

4° pour pourvoir au paiement d'un subside annuel à toute compagnie, personne ou société de personnes, qui se charge de la construction d'un aqueduc, puits public, ou d'un réservoir, pendant la période dont il est convenu. Tout règlement adopté en vertu du présent paragraphe doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du gouvernement; lorsque la tenue d'un scrutin référendaire est nécessaire, il faut, pour que le règlement soit approuvé par les personnes habiles à voter, non seulement que le nombre des votes affirmatifs soit plus grand que celui des votes négatifs mais aussi qu'il soit au moins égal au tiers du nombre des personnes habiles à voter;

Taxe de financement des conduites d'eau	Étendue du front des ces immeubles, la taxe ne pouvant excéder la proportion du coût d'une conduite de 15 cm de diamètre	Paiement des conduites d'eau	Art. 431 ⁶ de la loi sur les cités et les villes (LCV)	Cadre institutionnel : Cité ou ville. Elle résulte d'une requête signée par la majorité des propriétaires des immeubles en face desquels des conduites d'eau sont posées par la municipalité. Elle est payable annuellement pendant une période maximum de 20 ans.
Taxe pour le financement des égouts	Étendue du front (notamment) des immeubles Propriétaires des immeubles riverains	Paiement de travaux de construction d'égouts	Art. 413 § 22 a) ^{7°} de la loi sur les cités et les villes (LCV)	Cadre institutionnel : Cité ou ville.

⁶ LCV article 431 Taxe foncière spéciale.

431. Sur requête, signée par la majorité des propriétaires des immeubles affectés, cette majorité devant être en nombre et en raison du front de leurs immeubles, le conseil a le pouvoir d'imposer et de prélever une taxe foncière spéciale, payable par versements annuels, pendant une période de temps n'excédant pas vingt ans, avec intérêt sur toute balance restant due au taux de six pour cent par an, sur les immeubles en face desquels des conduites d'eau sont posées par la municipalité, afin de payer le coût de ces conduites. Quelle que soit la dimension d'une conduite d'eau ainsi posée, il ne pourra être prélevé sur les propriétaires riverains plus que la proportion du coût d'une conduite de 15 cm de diamètre.

Imposition.

La taxe autorisée par le présent article est imposée à raison du front desdits immeubles.

S. R. 1964, c. 193, a. 441; 1984, c. 47, a. 213.

⁷ LCV article 413 §22 Égouts, fossés et cours d'eau / Égouts; Le conseil peut faire des règlements:

22° a) Sujet aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) pour organiser le système d'égouts de la municipalité; pour construire ou autrement acquérir tout égout public; pour imposer une taxe sur les propriétaires d'immeubles, pour les frais de construction, en tout ou en partie, de tout égout public dans toute rue où ces propriétaires possèdent des immeubles, y compris les raccordements entre cet égout public et les égouts privés de ces propriétaires, et entre cet égout public et l'alignement de la rue s'il n'existe pas encore d'égout privé, et le coût des réparations rendues nécessaires au pavage par suite de la construction des égouts privés; et pour prescrire la manière dont doit être répartie cette taxe, soit en raison de l'étendue de front de ces propriétés ou autrement, ainsi que la manière dont ladite taxe doit être prélevée;

Taxe spéciale pour le financement de l'éclairage	Taxe annuelle sur la valeur cotisée des maisons, bâtiments ou établissements Propriétaires ou occupants de maisons, magasins ou autres bâtiments en fonction de leur évaluation y compris le terrain.	Travaux d'établissement d'un système d'éclairage	Art. 448 ⁸ de la loi sur les cités et les villes (LCV) Taxe spéciale.	Cadre institutionnel : Cité ou ville. ..
Taxe pour le financement de la construction et de l'entretien des chemins	Totalité des immeubles de la municipalité	Travaux de construction ou d'entretien des chemins notamment	Art. 522 du Code municipal	Cadre institutionnel : Conseil de municipalité
Taxe pour le financement des chemins	Totalité des immeubles de la municipalité	Nivellement et nettoyage des gués et pavage, pose de graviers ou de macadam sur les chemins	Art. 735 ⁹ du Code municipal	
Cession gratuite de terrains dans	Lotissement	Disposition particulière aux lotissements afin de	Art. 117.1 al.1 et 117. 2 de la LAU.	Cession de terrains et ou versement d'une somme.

⁸ Taxe spéciale.

448. Le conseil peut, dans le but de rencontrer les intérêts des sommes dépensées pour l'établissement de systèmes d'éclairage et de créer un fonds d'amortissement, imposer, par règlement, sur tous les propriétaires ou occupants de maisons, magasins ou autres bâtiments, une taxe spéciale annuelle sur la valeur cotisée de ces maisons, bâtiments ou établissements, y compris le terrain.

⁹ 735. Toute municipalité peut, à ses frais, au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe sur tous les biens-fonds imposables du territoire de la municipalité ou aux frais de quiconque est tenu aux travaux, faire niveler ou nettoyer tout gué et faire paver, graveler, macadamiser ou planchier tout chemin ou partie de chemin sous sa direction.

S'il s'agit du maintien et de l'entretien d'un chemin macadamisé, et qui devient sous le contrôle d'une municipalité, celle-ci, sur requête à cette fin, peut ordonner, par résolution ou par règlement, que ce chemin soit maintenu et entretenu comme chemin macadamisé, et que les travaux d'entretien soient faits par les contribuables eux-mêmes tels que désignés dans la résolution ou le règlement, ou à leurs frais, ou aux frais et à la charge de la municipalité intéressée, au moyen de deniers prélevés par voie de taxation directe sur tous les biens-fonds imposables du territoire de la municipalité, mais, dans tous les cas, sous le contrôle de la municipalité sur le territoire de laquelle se trouve le chemin en question.

C.M. 1916, a. 463; 1996, c. 2, a. 349.

les lotissements		favoriser l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs et de terrains de jeux et de favoriser la préservation d'espaces naturels.		

b) La taxe relative à une corporation municipale ou inter municipale de transport
LCV art. 488¹

Cette taxe est établie sur l'évaluation des immeubles imposables de la municipalité et est destinée à financer la corporation de transport. Elle nous intéresse pour autant qu'elle permet de financer des infrastructures de transport en tant qu'équipements publics. Elle s'ajoute aux autres taxes foncières que le conseil d'une municipalité peut prélever.

c) La surtaxe sur les terrains vagues desservis²

¹ LCV Taxe générale ou spéciale.

488. Toute municipalité sur le territoire de laquelle une société municipale ou intermunicipale de transport a compétence en vertu de la Loi sur les sociétés municipales et intermunicipales de transport (chapitre S-30.1) peut, aux fins de payer les sommes qu'elle doit à cette société, imposer une taxe générale ou spéciale basée sur l'évaluation des biens-fonds imposables. 1977, c. 64, a. 117; 1999, c. 40, a. 51. (...)

Taxe spéciale.

Si la taxe imposée pour rembourser l'emprunt est à la charge d'une partie seulement des propriétaires d'immeubles imposables du territoire de la municipalité, le conseil peut, par règlement, imposer une taxe spéciale sur ces immeubles dans le but de verser au fonds général une somme équivalente à celle qui en a été distraite en vertu du premier alinéa. Cette taxe peut être imposée sur une période n'excédant pas la période de remboursement de l'emprunt.

Disposition applicable.

Si la taxe imposée pour rembourser l'emprunt est à la fois à la charge de la municipalité et à celle d'une partie seulement des propriétaires d'immeubles imposables du territoire de la municipalité, le deuxième alinéa s'applique, sauf que le conseil doit:

1° tenir compte de la cause de l'insuffisance de deniers par rapport à la répartition de la taxe imposée pour rembourser l'emprunt;

2° respecter, sous réserve du paragraphe 1°, la proportion dans laquelle cette taxe est répartie.

1984, c. 38, a. 27; 1996, c. 2, a. 187.

Somme manquante.

488.2. Si, dans le cas visé à l'article 488.1, aucune dépense excédentaire n'est encore effectuée, la municipalité peut aussi adopter un règlement d'emprunt pour se procurer la somme manquante.

1984, c. 38, a. 27; 1996, c. 2, a. 209.

² Loi sur la fiscalité municipale

Terrains vagues.

57. Le rôle identifie chaque unité d'évaluation qui peut être assujettie à la surtaxe sur les terrains vagues, desservis ou pas, prévue par l'article 486 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19) ou par l'article 990 du Code municipal chapitre C-27.1), si la municipalité locale adopte une résolution en ce sens.

Surtaxe.

Pour l'application du premier alinéa, est assimilée à une unité d'évaluation pouvant être assujettie à la surtaxe visée à cet alinéa toute unité non imposable à l'égard de laquelle doit être payée la surtaxe conformément au premier alinéa de l'article 208 ou à l'égard de laquelle doit être versée une somme tenant lieu de la surtaxe, soit par le gouvernement conformément au deuxième alinéa de l'article 210 ou au premier alinéa des articles 254 et 255, soit par la Couronne du chef du Canada ou l'un de ses mandataires.

Inscriptions au rôle.

Dans le cas où la municipalité n'a pas de compétence en matière d'évaluation, l'organisme municipal responsable de l'évaluation n'est tenu de faire faire les inscriptions visées au premier alinéa que s'il a reçu, avant le 1er avril de l'exercice qui précède le premier de ceux auxquels doit s'appliquer le rôle, une copie vidimée de la résolution prévue à cet alinéa.

L'organisme peut faire faire ces inscriptions même s'il a reçu la copie après l'expiration du délai.

Effet de la résolution.

La résolution de la municipalité adoptée à l'égard d'un rôle conserve son effet à l'égard des rôles subséquents, tant qu'elle n'est pas abrogée.

1979, c. 72, a. 57; 1980, c. 34, a. 14; 1982, c. 63, a. 192; 1991, c. 32, a. 27; 1993, c. 78, a. 1.

Sa mise en place résulte d'une décision du conseil d'une municipalité et son prélèvement est annuel.

Champ d'application

Elle s'applique à des terrains :

- sans bâtiment ou sur lesquels il existe un bâtiment dont la valeur foncière est inférieure de 10 % à la valeur foncière du terrain (d'après le rôle d'évaluation),
- adjacents à une rue (dans le domaine public) en bordure de laquelle les services d'aqueduc et d'égout sont disponibles.

La surtaxe est équivalente à 50 % du total des taxes foncières municipales imposées la même année sur ce terrain et auxquelles (taxes) est assujetti l'ensemble des immeubles imposables de la municipalité (LCV art. 486³).

³ LCV Surtaxe.

486. 1. En plus de toute taxe foncière qu'il peut imposer et prélever sur un terrain vague desservi, le conseil peut imposer et prélever annuellement sur un tel terrain une surtaxe équivalente à 50 % du total des taxes foncières municipales imposées la même année sur ce terrain et auxquelles taxes est assujetti l'ensemble des immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité.

«terrain vague desservi».

Au sens du présent article, l'expression «terrain vague desservi» signifie un terrain

- a) sur lequel il n'y a pas de bâtiment ou sur lequel il y a un bâtiment dont la valeur foncière est inférieure à 10 % de la valeur foncière du terrain d'après le rôle d'évaluation en vigueur; et
- b) qui est adjacent à une rue publique en bordure de laquelle les services d'aqueduc et d'égout sanitaire sont disponibles.

Délai d'application.

Cette surtaxe est assimilée, à tous égards, à la taxe foncière générale de la municipalité, sous réserve du présent article. Elle s'applique à compter de la première année financière de la municipalité pour laquelle, selon le rôle d'évaluation en vigueur, un terrain est inscrit comme faisant partie de la catégorie susdite le jour de l'entrée en vigueur du rôle.

Exceptions.

2. N'est pas assujetti à la surtaxe prévue au paragraphe 1:

- a) une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement adopté en vertu de l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (chapitre M-14);
- b) le terrain utilisé de façon continue à des fins d'habitation ou exploité de façon continue à des fins industrielles ou commerciales autres que le commerce du stationnement;
- c) le terrain appartenant à une entreprise de chemin de fer et sur lequel il y a une voie ferrée, y compris une voie ferrée située dans une cour ou un bâtiment;
- d) le terrain utilisé pour les lignes aériennes de transmission d'énergie électrique;
- e) le terrain sur lequel la construction est interdite en vertu de la loi ou d'un règlement.

Ville de Montréal.

3. Dans le cas de la Ville de Montréal, il n'est pas tenu compte, dans le calcul du total visé au premier alinéa du paragraphe 1, de la taxe spéciale imposée en vertu de la Loi concernant le déficit olympique de la ville de Montréal et modifiant la Charte de la ville de Montréal (1976, chapitre 52).

Ville de Montréal.

Le conseil de la Ville de Montréal peut imposer et prélever une surtaxe sur un terrain vague, desservi ou pas, qui est régie par le présent article, sous la réserve prévue par le quatrième alinéa.

Maximum.

Le montant de la surtaxe est déterminé par le conseil et peut atteindre un maximum de 100 % du total des taxes foncières visées au paragraphe 1. Le conseil peut fixer un montant différent à l'égard des terrains vagues desservis et à l'égard des terrains vagues non desservis; le montant fixé à l'égard des premiers doit alors être supérieur à celui fixé à l'égard des seconds.

Remplacement.

§2) Le financement des équipements publics par le recours à des ententes relatives à des travaux municipaux au Québec

A l'échelon des municipalités, il appartient au conseil municipal d'adopter un règlement qui permet d'assujettir le demandeur d'un permis de construction ou de lotissement⁴ à la conclusion d'une entente [avec la municipalité].

Cette entente va porter sur la réalisation de travaux relatifs aux "infrastructures" et aux "équipements municipaux" et sur la prise en charge des coûts relatifs à ces travaux, en application de l'article **145.21**⁵ de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Dans ce cas, la délivrance

- d'un permis de construction ou de lotissement ;
- ou celle d'un certificat d'autorisation ou d'occupation peut être assujettie à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité.

Ces "infrastructures" et "équipements municipaux" ont un sens large.

Selon la jurisprudence de la Cour d'appel (Gatineau (Ville) c/ Oasis Mont-Royal Ltée, REJB 2000-21524 (CA) les termes employés par le législateur dans l'article **145.21** (LAU) ne renvoient pas à des ouvrages particuliers mais visent plutôt à permettre des ententes entre des promoteurs et des municipalités afin de réaliser des travaux autrefois exécutés directement par ces dernières.

Le conseil d'une municipalité doit en prévoir le principe de ces contrats dans un règlement. Ce règlement fait également l'objet d'un avis de motion qui gèle les permis ou certificats dont la délivrance serait subordonnée à la conclusion d'une telle entente.

B) Le mécanisme du financement des équipements publics par des prélèvements en France

La surtaxe visée au présent paragraphe remplace celle visée au paragraphe 1.

Terrain non assujetti à la surtaxe.

4. Un terrain vague, desservi ou non, ne peut être assujetti à la surtaxe prévue au présent article que si l'unité d'évaluation dont il fait partie selon la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) ne comprend aucun autre immeuble que le terrain et, le cas échéant, le bâtiment visés au paragraphe a du deuxième alinéa du paragraphe 1.

Restriction.

5. Une municipalité ne peut, pour un même exercice financier, à la fois imposer la surtaxe prévue au présent article et fixer, en vertu de l'article 244.29 de la Loi sur la fiscalité municipale, un taux de la taxe foncière générale qui est particulier à la catégorie des terrains vagues desservis prévue à l'article 244.36 de cette loi.

1977, c. 52, a. 16; 1979, c. 72, a. 490; 1980, c. 34, a. 4; 1986, c. 31, a. 10; 1991, c. 29, a. 4; 1993, c. 43, a. 15; 1993, c. 78, a. 16; 1996, c. 2, a. 185; 2000, c. 54, a. 5; 2000, c. 56, a. 120.

⁴ Sont également concernés les certificats d'autorisation ou d'occupation.

⁵ LAU Permis de construction ou de lotissement.

145.21. Le conseil d'une municipalité peut, par règlement, assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux.

1994, c. 32, a. 19.

Les taxes et participations d'urbanisme en droit français sont théoriquement liées au permis de construire qui en constitue le plus souvent le fait générateur. Cependant, de façon pragmatique sont également assujetties les constructions qui sont construites hors permis, que celui-ci ne soit pas requis ou que la construction intervienne en contravention avec les dispositions relatives au permis de construire.

On fait référence, le plus souvent, aux notions de taxes et de participations. Ces notions sont, signalons-le, utilisées parfois de façon anarchique alors que les conséquences qui s'attachent à la qualification juridique des prélèvements fiscaux et non fiscaux est importante, ne serait ce que du point de vue de la procédure contentieuse.

L'une des conséquences majeures de la qualification tient aux règles contentieuses⁶.

Dans le cas des prélèvements à caractère fiscal les recours présentent un caractère fiscal et peuvent prendre la voie de l'action en répétition de l'indu devant le juge administratif ou judiciaire selon les cas.

Dans le cas des prélèvements à caractère non fiscal la contestation peut prendre la forme d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif ou celle d'une action en répétition de l'indu.

§1) Les prélèvements à caractère fiscal

L'élément majeur du système est la taxe locale d'équipement, qui peut être présentée comme une réponse à la dispersion fiscale de l'époque antérieure. Elle est exigible dans des communes limitativement énumérées, à l'occasion de la délivrance d'un permis de construire et versée à une commune ou à un établissement public intercommunal.

Elle constitue l'élément majeur du financement de l'aménagement. Elle est assortie, dans certaines communes d'Ile de France, de la taxe complémentaire d'Ile de France perçue au profit de la région. La taxe complémentaire au profit de la région d'Ile de France a été créée en même temps que la TLE par la loi du 30 décembre 1967⁷ et sert à alimenter le budget de la région afin de financer les équipements collectifs liés aux programmes de construction de logements.

⁶ Dans le cas des prélèvements à caractère fiscal on notera qu'ils sont soumis aux règles du contentieux fiscal caractérisées par l'obligation de recourir à la procédure de la réclamation préalable.

La requête revêt également une forme différente, selon que le contentieux est porté devant les juridictions administratives ou judiciaires. Devant le juge administratif la requête prend la forme d'une simple lettre adressée au greffe du tribunal administratif, alors que devant le juge judiciaire elle prend la forme d'une assignation signifiée par huissier.

Les voies de recours comportent également des différences, le juge d'appel de la juridiction administrative est la Cour administrative d'appel du ressort du lieu de l'imposition contestée et, parallèlement le contentieux devant le juge judiciaire est porté devant la Cour d'appel dans laquelle le TGI a son siège. Les voies de recours en matière de cassation sont portées respectivement devant le Conseil d'Etat et la Cour de cassation.

⁷ Article 1599 octies CGI.

D'autres taxes constituent la partie fiscale du dispositif de financement des équipements publics urbains.

La taxe spéciale d'équipement du département de la Savoie a pour but de faire participer les constructeurs au financement des travaux routiers nécessaires aux jeux olympiques d'hiver de 1992. Son champ d'application est limité à certaines communes de Savoie. Elle a été créée par la loi de finances rectificatives pour 1986⁸ codifiée à l'article **1599-0 B**⁹ du CGI.

La participation des riverains pour création de voies nouvelles dans les départements des hauts et bas Rhin et de la Moselle. L'une de ses particularités est d'être à la charge du propriétaire et non du constructeur. Elle a vocation à financer les frais de premier établissement de la voie et de l'éclairage public.

§2) Les prélèvements à caractère non fiscal

A côté de ces prélèvements à caractère fiscal, coexistent des prélèvements non fiscaux.

- La participation pour raccordement à l'égout vient récupérer une partie de l'économie réalisée par un propriétaire en ne procédant pas lui-même au raccordement à l'égout, mais en le faisant réaliser par la collectivité.

Elle a pour origine légale l'article **L.35-4** du Code de la santé publique¹⁰, issu lui-même de l'ordonnance n°58-1004 du 23 octobre 1958.

- Issue de la loi n°76-1285 du 16 septembre 1971, codifiée à l'article **1585 C-IV** du CGI codifiée à l'article **L. 332-8 alinéa 1** du Code de l'urbanisme¹¹, la participation pour non-réalisation de parcs publics de stationnement est exigible dès lors que le constructeur se trouve dans l'impossibilité technique de réaliser des places de stationnement rendues nécessaires par les normes d'urbanisme ou de faire l'acquisition de places dans un parc public de stationnement existant ou non. La participation est fixée à un montant approximatif de 12 000 € par place manquante.

- La participation pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels fait contribuer les constructeurs aux frais de renforcement ou d'extension des réseaux publics (gaz, électricité) lorsqu'une construction à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal la rend nécessaire. C'est la personne publique réalisant l'équipement qui en est la bénéficiaire.

- Issue de la loi du 13 décembre 2000, la participation pour voirie et réseaux est inspirée du mécanisme existant en Alsace et est destinée à faire participer les propriétaires (et non les aménageurs) au financement des voies et des infrastructures réalisées afin de permettre l'implantation de nouvelles constructions.

⁸ Loi n°86-1318 du 30 décembre 1986.

⁹ Cet article fait l'objet d'une circulaire du ministère de l'intérieur du 23 février 1987.

¹⁰ Cet article a fait l'objet d'une modification législative. Les dispositions relatives à la participation pour raccordement à l'égout est désormais à rechercher à l'article 3 I de la loi n° 2001-398 du 9 mai 2001 codifié aux articles L1331-2 et L1331-7 du Code de la santé publique.

¹¹ On peut également considérer qu'elle a codifié une contribution sur le modèle de cette participation.

- Les cessions gratuites de terrain résultent de l'article 72 de la Loi d'Orientation Foncière du 30 décembre 1967 et sont affectées à la création de voies nouvelles ou à l'élargissement des voies existantes, ainsi que l'installation des postes de transformation d'électricité et des postes de détente de gaz. Elles ne sont exigées qu'en cas de réalisation de surfaces nouvelles et ne peuvent excéder 10 % de la surface du terrain sur laquelle la construction est édifiée. C'est la personne publique qui réalise ou agrandit la voie qui en est la bénéficiaire.

- Les participations dans les zones d'aménagement concerté (ZAC) et dans les programmes d'aménagement d'ensemble (PAE) ont un caractère particulier dans la mesure où elles font l'objet d'une négociation. Ainsi, dans les ZAC, les constructeurs aménageurs négocient, dans un contrat, soit le versement des fonds nécessaires à la construction de certains équipements publics, soit leur construction elle-même. Cette prise en charge est cependant limitée par le fait que les équipements doivent répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier dans la zone.

Dans le secteur des PAE (des zones à urbaniser ou à réaménager) les bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme peuvent avoir la charge de tout ou partie du coût des équipements publics réalisés dans l'intérêt principal des usagers des constructions à édifier dans le secteur concerné. Comme dans le cas des ZAC les participations peuvent prendre la forme de versement en numéraire ou d'exécution de travaux.

Ces participations sont comparables, dans leur principe, aux ententes relatives à des travaux municipaux pratiquées au Québec.

II Une alternative à l'option fiscale : le recours aux "partenariats public-privé"¹² au Québec et en France

Le recours aux PPP est dû à un contexte économique dont certains éléments sont communs aux pays développés :

- choc pétrolier et crise économique ;
- endettements nationaux en augmentation, nécessité de limiter les déficits publics et baisse des investissements publics ;
- augmentation du coût des équipements et de la demande en équipements.

Les prélèvements, en parallèle, atteignent un plafond et la logique pousse à chercher des solutions alternatives ne faisant pas intervenir les contribuables, les PPP constituant semblable alternative.

Ils peuvent être définis comme : "Toute situation dans laquelle le gouvernement et le secteur privé partagent les coûts, les risques et les avantages de créer, de rénover ou d'agrandir une infrastructure"¹³.

¹² On peut également raccourcir cette formule en la remplaçant comme le font les britanniques par les initiales "PPP". Au Québec "PPP" est remplacé par l'expression "P3".

¹³ "Partenariats publics-privés en infrastructures municipales, théorie et pratique", Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement/ Canada Mortgage and Housing Corporation, 1995, page 5.

Au Québec quelques expériences ont vu le jour mais une seule en matière d'équipements publics urbains qu'il s'agit non de construire mais de réhabiliter et d'entretenir, alors que dans le reste du Canada de telles expériences sont courantes¹⁴.

La France se dote d'un encadrement légal par le biais de ce qui n'est encore qu'un projet d'ordonnance qui permettrait de confier à une personne privée l'ensemble de la réalisation d'un équipement public et de son exploitation afin de permettre un amortissement différé et de soulager les finances publiques.

L'engouement pour les partenariats ne doit cependant pas cacher les risques et les coûts pour la collectivité. En effet à moins de constituer un mode de financement autonome entre la prise en charge par la collectivité et la privatisation, ce mode contractuel de financement risque de ne constituer qu'une phase de transition entre les deux à telle enseigne que dans certaines publications de provinces canadiennes traitant du sujet les partenariats sont présentés dans la même catégorie que la privatisation. Le risque existe alors que le secteur privé se serve des partenariats pour faire glisser les pans rentables des équipements publics en dehors du giron public. Certains chercheurs ont évoqué dans ce contexte des risques d'**"érosion de la souveraineté de l'État-nation"** et de **"fragmentation de la politique sociale"**¹⁵ car certaines décisions de la collectivité relatives à ces choix essentiels échappent au contrôle démocratique.

Les arguments les plus fréquemment mis en avant par les promoteurs de ce système sont le prix et la qualité des constructions. En réalité il semble plutôt que la qualité des équipements construits sous cette forme soit considérée comme mauvaise et leur entretien particulièrement onéreux¹⁶.

Les alternatives au mécanisme en vigueur actuellement tant au Québec qu'en France peuvent également passer par le recours aux redevances de développement utilisées aux États-Unis dans le reste du Canada et dans plusieurs pays d'Amérique centrale.

En 1999, la commission nationale sur les finances et la fiscalité locales apporte une précision sur la notion en la définissant comme :

*"une forme de **tarification** prélevée auprès des promoteurs pour financer les coûts de la construction ou de l'expansion d'infrastructures hors des limites d'un nouveau développement."*

Elle est suffisamment importante pour être étudiée un peu plus en détails.

On soulignera que ces redevances sont une variété de taxes spéciales qui ne devraient pas être considérées comme une création récente dans la mesure où leur utilisation remonte à 1666, à

¹⁴ Conseil Canadien des sociétés publiques-privées : 100 projets de partenariat public-privé au Canada, 2000-2001. "Partenariats publics-privés en infrastructures municipales, théorie et pratique", Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement/ Canada Mortgage and Housing Corporation, 1995, page 5.

¹⁵ I. Elander, "Partenariats et gouvernance urbaine, un agenda pour la recherche comparative internationale : promesses et pièges des partenariats publics privés" in, "Quels partenariats pour la ville ?" sous la direction de V. Hoffmann-Martinot et L. A. Kosinski, CERVIL, n°15, Pédone, 1999, p.27 et 35.

¹⁶ Lire à ce propos : M. Orange "A l'étranger, l'abandon au privé des chantiers publics a déçu" Le Monde, 09/04/2003.

Londres, pour faire face aux conséquences du grand incendie et aux besoins financiers nécessaires à la reconstruction de la ville.

A partir de 1691 elles ont été utilisées à New York et leur usage est répandu à travers le Canada.

On les définit comme des prélèvements sur un enrichissement privé résultant d'investissements et de travaux dont la collectivité est à l'origine et qui permet de financer ses investissements collectifs. Elle ne s'applique qu'à la portion de la valeur qui aura augmenté et dont l'augmentation résulte directement de l'investissement public.

Le principe est que les ouvrages financés par la collectivité permettent d'augmenter la valeur des terrains voisins. La récupération par la collectivité de ces augmentations permet, en retour, le financement d'autres équipements publics de même type.

En pratique, le recours aux taxes spéciales est envisageable à la double condition que les bénéficiaires des projets soient identifiables et qu'il soit possible d'affecter les bénéfices découlant de l'implantation des équipements à des propriétés particulières.

Au Québec la réforme Harel, dans le cadre de l'entente financière et fiscale signée en juin 2000, devait aboutir à la mise en place de telles redevances destinées à permettre aux collectivités de récupérer les augmentations de valeur des fonds bénéficiant des retombées économiques positives de la construction d'équipements publics. En d'autres termes, si une zone nouvellement aménagée est à l'origine de l'augmentation de la valeur d'un bien, la perception d'une part de cette augmentation de valeur permettra à la collectivité de financer des équipements publics dans des zones différentes de celle faisant l'objet de l'aménagement taxé.

Bien que présentant l'avantage de dissocier l'opération créant une valeur supplémentaire, du reste de l'augmentation due à la création d'autres équipements plus diffus, ce qui limite la taxation des propriétaires au dernier équipement réalisé, le projet de redevance de développement est actuellement gelé, du fait de fortes résistances dues à certaines limites de cet outil. Au titre de celles-ci on peut brièvement évoquer le fait que seuls les nouveaux équipements soient pris en charge à l'exclusion des agrandissements ou reconstructions de ceux déjà existants mais insuffisants. Par ailleurs dans le calcul de l'assiette de ces prélèvements il est difficile de séparer l'augmentation de la valeur due au nouvel aménagement de celle résultant d'autres facteurs.

En France une telle redevance n'existe pas et ne fait pas partie des projets en cours bien que le concept en ait été discuté à de multiples occasions ; politiquement sa mise en place pourrait se révéler désastreuse pour les parlementaires qui le voteraient.

On peut noter que les questions que nous avons évoquées, si elles se posent en termes différents au Québec et en France, reposent sur des mécanismes semblables.

Dans les deux pays, on recherche de nouvelles sources de financement d'équipements publics urbains en tentant, pour des raisons bien souvent politiques, de limiter la charge fiscale de ces nouveaux investissements.

Cette apparente similarité sous-entend-elle l'existence d'une mondialisation juridique ?

En réalité, dans le cas des partenariats public-privé une généralisation de l'application de ce concept est manifeste, mais il correspond avant tout à des conceptions politiques globalisantes et teintées de prosélytisme.

Pour le reste, en dehors du partenariat, la proximité des solutions est due sans doute et pour partie aux similarités des systèmes juridiques. Mais ce ne doit pas être la seule explication car des pays comme la Colombie ou les États-Unis ont opté pour le mécanisme des redevances d'exploitation sans qu'il existe d'histoire juridique commune avec la France.

Il demeure qu'entre la Province du Québec et la France, en matière juridique, des passerelles existent, des rencontres sont organisées entre parlementaires, entre juristes et l'association internationale pour les études Québécoises, à ce titre, détient un rôle très important de catalyseur des échanges.

Mais ce ne sont pas de passerelles dont on a besoin mais de véritables ponts et la recherche en droit comparé souffre de larges lacunes documentaires.

A cet égard Internet n'est qu'un outil embryonnaire dans cette matière et l'abondance de documents disponibles cache imparfaitement le manque d'utilité ou de pertinence de ceux-ci.

Ainsi, comprendre le fonctionnement du droit municipal Québécois à partir des documents disponibles sur la toile apparaît comme une véritable gageure, car en dehors de renvois à des programmes de cours ou à des ouvrages indisponibles en Europe, rien ou bien peu de choses et surtout aucun document à jour n'est disponible sur le réseau.

Ce congrès, dans ce contexte, devrait pouvoir constituer une première étape dans la direction d'un rapprochement des esprits et des pratiques, il y contribuera n'en doutons pas.

UN QUÉBEC AMÉRICAIN DANS LE MIROIR DE L'EUROPE

Louis BALTHAZAR

Professeur émérite, Université Laval (Canada)

RÉSUMÉ

Pour le Québec, la mondialisation passe irrémédiablement par l'Amérique. Depuis ses origines, le Québec s'est inscrit résolument dans l'espace américain et cherche à vivre sa spécificité française en Amérique. Cette recherche se poursuit aujourd'hui sous une forme nouvelle et doit faire face à un nouveau défi, celui de l'intégration nord-américaine et éventuellement de l'intégration de tout l'hémisphère occidental. Cette intégration n'est pas sans rapport avec celle poursuivie par l'Union européenne, mais à plus d'un titre, elle se présente comme un phénomène profondément différent. Il faut tenir compte de ces différences pour prendre la mesure de l'évolution des rapports entre le Québec et l'Europe.

Pour le Québec, la mondialisation, quelle que soit sa forme, passe irrémédiablement par l'Amérique. Depuis ses origines, le Québec s'est inscrit résolument dans l'espace américain, en dépit des intentions des fondateurs et des consignes de ses élites. En fait, la tension entre les liens européens et l'insertion américaine s'est toujours manifestée et se manifeste encore au sein de la population québécoise. Pour bien rendre compte des défis que doit relever le Québec contemporain, il importe de revenir à l'examen de ces tensions, tant aux origines et dans l'histoire que dans l'évolution contemporaine. Cette communication entend porter un regard sur le sens de cette histoire, sur la nature des défis contemporains et sur les traits de plus en plus prononcés de l'américanité québécoise.

Américanité historique

Contrairement à l'Amérique anglophone, qui a débuté sous le signe de la rupture et qui a renforcé cette rupture en déclarant son indépendance et donc son américanité totale, le Canada a été fondé selon une volonté d'expansion de la civilisation européenne et de la religion catholique. La dure réalité du continent s'est toutefois imposée à l'encontre de cette volonté. Même si les premiers colons français établissaient des institutions inspirées d'un modèle français d'ancien régime, même si des missionnaires se sont efforcés d'évangéliser les populations autochtones, ils s'inséraient tout de même dans un espace américain et opposaient fréquemment aux consignes de la métropole leur propre vision des choses, leur propre manière d'habiter et de peupler cet espace. Ils ont voulu assez tôt se dénommer Canadiens pour bien souligner leur distance par rapport à l'Europe. Contrairement aux édits de Paris ou de Versailles, les coureurs des bois ont préféré investir l'Amérique profonde plutôt que de s'installer le long des rives du Saint-Laurent. Des explorateurs français, bien avant les « *frontier men* » des États-Unis, ont parcouru le continent d'est en ouest et du nord au sud. Ils se sont assurés la collaboration essentielle des Amérindiens et c'est la familiarité de ces derniers avec le territoire américain qui a permis la grande percée continentale de l'Empire français. Il faut voir la carte de l'Amérique du XVIII^{ème} siècle pour

constater à quel point la présence française a revêtu des dimensions continentales, bien plus que la colonisation britannique qui s'était confinée à la côte atlantique¹.

La Conquête britannique a réduit le Canada à la « *Province of Quebec* », qui s'étendait tout de même jusqu'aux Grands Lacs, et diminué les ardeurs continentales des Canadiens (entendez les Québécois d'alors). Tout de même, à l'occasion de l'invasion des colons britanniques rebelles en 1775-1776, qui faisait suite à plusieurs invitations du Congrès continental américain, plusieurs Canadiens ont pactisé avec les révolutionnaires et sont venus près de se joindre à leur entreprise.

Plus tard, ce sont les Loyalistes, ceux qui ont refusé d'épouser la cause de la révolution américaine, qui marqueront à leur tour le Canada de leur ambivalence. Ces colons britanniques antirévolutionnaires n'en demeuraient pas moins profondément implantés dans le sol américain. La plupart d'entre eux étaient nés en Amérique et n'ont fui leur territoire d'appartenance qu'après y avoir été forcés par d'innombrables tracasseries de la part des indépendantistes américains. Ils n'ont pas voulu gagner la métropole de l'Empire mais ont rejoint tout naturellement ce coin d'Amérique du Nord que les Britanniques avaient maintenu grâce à la bonne volonté des Canadiens. Les Loyalistes, eux aussi, vont développer, à leur façon, un attachement, une fidélité à l'Europe, en raison de leurs liens britanniques, mais ils demeureront toujours foncièrement américains. Comme les Canadiens, ils renonceront à la rupture totale avec l'Europe, mais leur histoire en sera une d'éloignement progressif et d'une prise de conscience croissante de leur appartenance à l'Amérique. Des origines jusqu'à nos jours, ils voudront dessiner leur identité quelque part entre l'Europe et les États-Unis. Leur ambivalence épousera rarement cependant celle des Canadiens de langue française et c'est là sans doute le drame du Canada. Au moment où les Britanniques nord-américains, qui se feront peu à peu Canadiens, prennent leur distance par rapport aux États-Unis, les Canadiens qui deviendront Canadiens français puis Québécois, ont tendance à se rapprocher du voisin du sud. En revanche, quand les Québécois affirment leur différence, les autres Canadiens sont souvent portés à faire cause commune avec les Américains².

Ainsi, le grand leader autonomiste, Louis-Joseph Papineau citait dans ses discours les républicains américains, comme pour narguer les autorités britanniques. Lui et les rebelles de 1837-1838 cherchent des sympathies aux États-Unis. Plus tard, ce sont les Rouges qui, tout en s'opposant au projet de Confédération canadienne, prônent l'annexion à la République voisine. Vers la fin du siècle, quand la crise économique et les conditions propres au territoire québécois forcent plusieurs Canadiens français à l'exil, c'est surtout au delà de la frontière qu'ils trouvent de quoi survivre. Paradoxalement, ils s'y sentent plus à l'aise que dans les autres provinces canadiennes. Cet exil américain est souvent dénoncé par les élites nationalistes et cléricales en raison de la fidélité aux origines. Au début du siècle, ce sont des capitaux américains qui contribuent à la modernisation et à l'industrialisation du Québec. Les gouvernements libéraux de

¹ Voir à ce sujet les écrits de Denis Vaugeois, notamment (avec Louise Côté et Louis Tardivel), *L'Indien généreux : ce que le monde doit aux Amériques*, Montréal, Boréal, 1992.

² Voici un exemple intéressant de cette dualité d'ambivalence. À l'automne de 1988, les Québécois ont un réflexe d'ouverture en favorisant le libre-échange canado-américain, contrairement aux autres Canadiens dont la plupart adoptent une attitude protectionniste et nationaliste. Un mois plus tard, le Québec réagit de façon protectionniste en matière linguistique après un jugement de la Cour suprême qui condamne l'unilinguisme dans l'affichage décrété par la Charte de la langue française. Le Québec invoque la clause dérogatoire de la Constitution canadienne et maintient sa réglementation au grand déplaisir des autres Canadiens.

la province de Québec sont vertement dénoncés par les mêmes élites encore une fois. On leur reproche de « vendre le Québec » aux Américains, non sans raison puisque les politiciens au pouvoir font la belle part aux investisseurs du sud. Le Premier ministre Taschereau répond à ces critiques qu'il préfère « importer des dollars américains que d'exporter des travailleurs canadiens³ ».

La révolution tranquille des années 1960 est opérée dans un contexte de rapprochement avec la France, voire de retrouvailles européennes. Ainsi le Québec jouit d'une sympathie toute particulière des premiers gouvernements de la V^{ième} République, sous la présidence du Général De Gaulle. Les liens franco-qubécois sont fortifiés, des institutions nouvelles sont créées pour conférer à ces liens un caractère permanent; le modèle québécois est conçu pour une bonne part en s'inspirant de certaines structures de l'État français. Cependant, quand il s'agit de mettre en œuvre un instrument privilégié de l'émancipation économique du Québec par la nationalisation de diverses sociétés privées de production d'électricité et de consolider Hydro-Québec, c'est vers les États-Unis que se tournent les dirigeants du Québec. Après avoir fait face aux fins de non-recevoir des milieux financiers canadiens, le gouvernement du Québec a fait appel à des bailleurs de fonds new-yorkais et depuis ce temps, les principaux acheteurs d'obligations du Québec et d'Hydro-Québec se trouvent à *Wall Street*. La mission québécoise de New York, qui avait été créée en 1940, est rehaussée en délégation générale en 1962, un an après l'installation du Québec à Paris. À la même époque, le Premier ministre Jean Lesage entend renouer avec ce qu'il appelle « le Canada français outre-frontière » et fait quelques voyages en Nouvelle-Angleterre et en Louisiane. Les intérêts économiques en viennent cependant à l'emporter pour le Québec en territoire américain et bientôt des délégations sont créées à Boston, Chicago, Los Angeles et ailleurs pour activer les échanges commerciaux. Depuis ce temps, c'est devenu une sorte de rituel qu'un premier ministre québécois se rende à New York, peu de temps après son intronisation et y retourne périodiquement par la suite.

Au cours des années soixante-dix, le Québec se rapproche encore davantage des États-Unis. Le gouvernement de Robert Bourassa (1970-1976) compte plus que jamais sur de capitaux américains pour financer le gigantesque projet de harnachement de la baie James. Le gouvernement de René Lévesque (1976-1985) accentue à son tour les liens continentaux, en raison des propensions du premier ministre lui-même et aussi en fonction de ce qu'on a appelé l'Opération Amérique qui vise à rassurer les voisins quant à l'éventualité d'un Québec souverain. Plusieurs ministres du Parti québécois parcourent les États-Unis et se déclarent favorables à l'accroissement des échanges économiques, aux investissements américains et à la participation d'un Québec souverain aux grandes alliances de guerre froide sous l'égide de la superpuissance américaine. Cette opération se poursuit même après l'échec du référendum de 1980.

Il est donc difficile d'envisager quelque moment de l'histoire du Québec et de l'ensemble du Canada qui ne soit marqué, d'une manière ou d'une autre, par des liens avec le voisin du sud et par une volonté d'insertion dans l'espace américain. Cette insertion a toujours été contestée au nom de la fidélité aux racines française et européenne, mais elle s'est poursuivie le plus souvent sans remettre en cause cette fidélité. Le Québec a réussi, avec plus ou moins de bonheur, à

³ Cité dans Yves Roby, *Les Québécois et les investissements américains, 1918-1927*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1976, p. 169.

conserver son identité française distincte de l'anglophonie américaine tout en multipliant les liens avec ses voisins, tout en maintenant, voire en accentuant, son américanité.

Américanité contemporaine

La conjoncture contemporaine, celle qui se dessine depuis environ 1980, entraîne le Québec plus loin, vers une américanité plus profonde encore que celle qui l'a marqué au cours de son histoire. Paradoxalement, la culture québécoise est plus que jamais confortée par une production remarquable autant dans les arts que dans diverses disciplines intellectuelles et dont les liens avec la France et l'ensemble de la francophonie sont nombreux et bien institutionnalisés. Elle doit faire face cependant à un défi nouveau, plus contraignant que ceux du passé, celui de l'intégration continentale. Il ne s'agit plus seulement d'insertion dans l'espace américain, mais d'une dépendance profonde d'un ensemble nord-américain dont le refus de la diversité culturelle menace d'étouffer l'identité québécoise.

Il faut partir d'un constat qui s'est imposé au Québec, comme au Canada dans son ensemble, au cours des années 1980. Un diplomate canadien a bien exprimé la conversion qui a été imprimée à la politique canadienne à cette époque. Allan Gotlieb, nommé, en 1981, ambassadeur du Canada à Washington par le gouvernement Trudeau, s'était toujours identifié comme un multilatéraliste, c'est-à-dire comme un agent de la recherche constante, de la part de la diplomatie canadienne, de contrepoids internationaux en regard de la dépendance gênante du Canada par rapport à son immense voisin. Ainsi le Canada se faisait fort de cultiver ses bonnes relations avec divers pays d'Europe, notamment avec les mère-patries des deux peuples fondateurs et constitutifs du pays. Voilà cependant que Gotlieb prend conscience de l'inéluctable prépondérance du lien américain et de la nature toute continentale du destin du Canada : « tout compte fait, les États-Unis sont notre région. Voilà la réalité⁴. » La fragmentation du pouvoir⁵ chez le voisin, accompagnée d'une croissance inéluctable des échanges économiques avec eux constitue, aux yeux de Gotlieb, une raison fondamentale de la nécessité d'asseoir les relations économiques avec les États-Unis sur des liens institutionnels du type du traité de libre-échange de 1988 et de l'Accord de libre-échange nord-américain de 1993. La seconde raison tient à l'évolution même de l'Europe où les puissances intermédiaires avec lesquelles le Canada a pu si souvent faire cause commune au cours de sa jeune histoire diplomatique gravitent désormais dans l'orbite européenne : « les Européens exerceront leur influence principalement au centre de leur espace tandis qu'en Amérique du Nord, le Canada devra préserver autant de poids et de prestige politique que possible pour faire en sorte que sa voix soit entendue directement à Washington⁶. »

Plus tard, en 1999, un ministre des Affaires étrangères canadien, Lloyd Axworthy, pourtant bien connu pour ses projets multilatéraux et pour ses divergences affichées à l'endroit des États-Unis, convoque à Ottawa un certain nombre de personnes pour échanger sur les liens nord-américains du Canada. Le ministre fait état des difficultés qu'il éprouve dans ses rapports bilatéraux avec les alliés traditionnels du Canada en Europe. Non pas que les amitiés se soient estompées, mais les pays membres de l'Union européenne se doivent d'agir de plus en plus de façon concertée. Il

⁴ Allan Gotlieb, *Les États-Unis et la politique étrangère du Canada, Conférence commémorative O.D. Skelton (Toronto, le 10 décembre 1991)*, Ottawa, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, p. 8.

⁵ Il faut entendre par fragmentation du pouvoir la présence croissante des groupes de pression et des législations du Congrès américain résultant de ces pressions, souvent à l'encontre de la politique générale de l'exécutif, surtout dans le domaine du commerce qui intéresse le Canada au plus haut point.

⁶ Gotlieb, *op.cit.*, p. 23-24.

faut donc songer de plus en plus à renforcer nos liens nord-américains, notamment avec le Mexique, non seulement dans les questions économiques prévues par l'ALÉNA, mais en d'autres domaines, comme le social, l'environnement, l'éducation, la culture.

Cette prise de conscience nord-américaine s'est aussi opérée au Québec, peut-être avant même que cela se produise à Ottawa. Elle se manifeste au milieu des années 1980 par un appui des deux principaux partis politiques québécois au traité de libre-échange avec les États-Unis. Alors même que des élites canadiennes nombreuses et influentes expriment leur opposition à ce traité en votant contre le gouvernement Mulroney à l'élection générale de novembre 1988, dont l'enjeu majeur était précisément ce traité, les Québécois apportent leur appui massif au gouvernement fédéral qui s'apprête à faire ratifier le traité. Tant aux yeux de Robert Bourassa, alors premier ministre du Québec, que de Jacques Parizeau, le chef de l'opposition, il importait que le Québec adopte une stratégie économique continentale. La part québécoise du commerce avec les États-Unis demeurait bien en dessous de sa proportion de la population canadienne. C'est l'Ontario qui, jusque là, avait profité des échanges vers le sud. Le libre-échange canado-américain allait ouvrir un vaste marché aux entreprises québécoises. En fait, le Québec profite amplement de la nouvelle donne. Les exportations vers le voisin du sud augmentent de 130% au cours de la décennie 1990 et, à compter de 1992, les échanges nord-sud deviennent plus considérables que ceux qui s'opèrent avec les autres provinces canadiennes. La croissance de ces échanges est aussi constamment plus significative que celle des échanges interprovinciaux, sauf pour les années de récession qui ont suivi les attentats du 11 septembre 2001. C'est toujours près de 85% des activités économiques extérieures du Québec qui se poursuivent avec les États-Unis. De plus, le Québec jouit constamment, au moins depuis 1988, d'un large solde positif dans son commerce avec le voisin du sud, un des rares pays où les Québécois exportent davantage qu'ils importent. Dans la mesure où les exportations comptent pour près de 40% du produit intérieur brut (PIB), c'est-à-dire de la richesse collective des Québécois, on peut affirmer que le bien-être même de la population québécoise dépend essentiellement des liens avec les États-Unis.

Même au chapitre de la culture, un domaine où nos relations avec la France et les autres pays francophones sont essentielles et constituent pour ainsi dire l'oxygène de notre identité collective propre, les liens nord-américains sont aussi très significatifs. Le Québec est toujours envahi par le produit culturel américain, bien qu'il s'en défende beaucoup mieux que le reste du Canada. Les recettes des films américains atteignent plus de 80% du total (contre 97% dans les autres provinces canadiennes⁷), même si la production cinématographique québécoise connaît de grands succès. Pour ce qui est de la télévision, les émissions québécoises s'inspirent abondamment des modes américaines, mais elles parviennent à les digérer pour ainsi dire et à dominer nettement les cotes de visionnement. Alors que les Anglo-Canadiens regardent de la télévision américaine dans une proportion de 70%, les Québécois regardent surtout les productions du Québec. Depuis plusieurs années, le tableau des émissions les plus populaires est entièrement québécois.

Si la gageure du Québec consiste à s'insérer dans le tissu nord-américain tout en affirmant son identité propre, comment donc pouvons-nous continuer à nous inspirer de l'Europe? D'abord parce que l'Union européenne nous offre un modèle fascinant de réaménagement des identités. L'Europe nous signale que la souveraineté n'est plus le concept absolu qu'il a été durant des

⁷ Statistiques Canada, *The Daily*, 1^{ier} décembre 2001.

siècles. Les pays européens font la preuve que la souveraineté peut désormais être partagée, que divers niveaux d'identité peuvent se développer parallèlement. Cela se produit parfois péniblement, avec des temps forts et des temps faibles, mais cette évolution se poursuit. Des entités nationales non officiellement souveraines réclament de larges autonomies. Ainsi les Catalans, Basques, Flamands, Wallons, Écossais et autres Bavarois nous enseignent qu'on peut participer à la construction d'un ensemble multinational comme l'Europe tout en affirmant bien haut une identité particulière, parfois une langue propre. De la même façon, les Québécois songent-ils à construire un espace continental nord-américain, voire sur tout l'hémisphère occidental, tout en conservant leur visage propre. Peut-être un jour pourrons-nous célébrer l'Amérique comme les Catalans célèbrent l'Europe tout en se distinguant du reste de l'Espagne. Ce jour demeure bien éloigné, car le Québec accuse un retard notable par rapport aux petites nations de l'Europe. C'est donc ici que s'arrête la comparaison avec la construction européenne. Participer à une grande union américaine s'avère un défi passablement plus redoutable que celui des pays et régions européennes, pourtant déjà considérable.

L'évidence saute aux yeux. On ne construira jamais une union américaine comme on a construit l'Europe. Surtout depuis que les néo-conservateurs occupent le pouvoir aux États-Unis et plus encore depuis l'invasion quasi unilatérale de l'Irak, bien peu de Québécois envisagent de partager leur sort avec leurs voisins américains. Bien sûr, l'Amérique du Nord, ce n'est pas que les États-Unis et les Québécois aiment bien rappeler à leurs amis français que l'Amérique n'est pas qu'un pays mais bien un continent. Il n'en demeure pas moins que la présence énorme du géant états-unien nous obnubile. Comment imaginer un continent dans lequel les États-Unis seraient un *primus inter pares*, quand cela n'est même pas possible pour toute la communauté internationale? Comment imaginer que les Américains renoncent un jour à leur dollar comme les Allemands ont laissé tomber le mark? En Europe, on parle volontiers d'abandon de souveraineté, de partage. Comment penser que le pays le plus intransigeant du monde, qui impose sa dissidence à toute organisation internationale qu'il ne contrôle pas tout à fait, en vienne à partager sa souveraineté avec ses voisins, fût-il assuré de conserver la mainmise sur toutes les institutions communes? On n'imagine même pas qu'un Canada qui aurait adopté le dollar américain puisse obtenir une participation, si minime soit-elle, à la *Federal Reserve Bank*.

Il est bien vrai que le Canada peut se rapprocher du Mexique et bientôt d'autres pays de l'hémisphère. Le Québec, notamment, aime bien jouer la carte de la latinité et accentue ses relations avec des pays d'Amérique latine, au premier chef avec le Mexique. Cependant les intérêts économiques de ces pays et ceux du Québec ne sont pas toujours complémentaires, il s'en faut. À bien des égards, le Canada apparaît plutôt semblable aux États-Unis aux yeux de plusieurs latino-américains. Le Brésil, par exemple, peut être vu comme un rival. Une zone de libre-échange des Amériques (ZLÉA) apparaît difficilement réalisable et peu souhaitable, semble-t-il, pour l'ensemble des populations.

La construction de l'Amérique n'a donc rien à voir avec l'Europe, sauf d'une façon toute théorique et dans la mesure où il s'agit de blocs économiques. Il n'est pas dit cependant que les États-Unis demeureront toujours ce qu'ils sont présentement. Il se trouve sûrement plusieurs citoyens américains pour envisager de façon fort positive un aménagement des relations transnationales nord-américaines. D'autres gouvernements américains se sont montrés plus ouverts dans le passé, ce qui laisse croire que cela pourra se produire encore dans l'avenir. De toutes façons, les Québécois n'ont guère le choix. Des intellectuels peuvent toujours se donner le

change et penser le monde à l'aune de Paris, mais ce serait un leurre monumental que de concevoir l'ensemble du Québec comme une simple excroissance de l'Hexagone. On ne peut se penser comme des Français ni comme des Européens quand on vit à quelques kilomètres de la frontière américaine. D'ailleurs, à y regarder de près, la culture des Québécois, entendue comme mode de vie, demeure profondément marquée non seulement par son américanité mais par le voisinage américain.

L'américanité dans la vie des Québécois

Il est bien vrai que les Canadiens se distinguent d'une manière assez évidente de leurs voisins américains quant aux orientations sociales, aux valeurs et aux attitudes. On l'a noté plus d'une fois, tout particulièrement au cours de l'année 2003, alors que ces différences devenaient plus marquées que jamais. Non seulement, le gouvernement canadien a-t-il cru bon de se dissocier la politique étrangère américaine, mais les sondages d'opinion ont révélé qu'une bonne majorité de Canadiens se distinguait de la population américaine au sujet de la guerre en Irak. De plus, les Canadiens se montrent invariablement plus opposés à la peine de mort, plus favorables au contrôle des armes à feu, plus ouverts et plus tolérants en matière de légalisation de l'avortement, de permissivité quant à l'usage des drogues douces, du statut légal des homosexuels. Ils sont moins attachés aux traditions religieuses, moins enclins au racisme et généralement plus ouverts aux idées nouvelles.⁸ Sur à peu près tous ces thèmes, c'est le Québec qui fait apparaître le Canada comme plus progressiste, disons postmoderne, que les États-Unis. Les Québécois ont été plus nombreux à manifester contre la guerre en Irak et à faire preuve d'ouverture à l'égard des questions mentionnées plus haut. Le Canada sans le Québec ne serait pas loin de reproduire la grande polarisation qui caractérise les États-Unis depuis quelques années entre une droite de plus en plus conservatrice et un courant dit « libéral » et ouvert aux tendances nouvelles⁹. Le Québec se démarque donc nettement par rapport à certaines tendances conservatrices de la politique américaine bien représentées au sein du gouvernement de George W. Bush.

Les Québécois n'en demeurent pas moins américains dans leur culture politique, quant à l'organisation matérielle de leurs vies et souvent quant à l'orientation de leurs activités et de leurs loisirs. En dépit d'un plus grand respect à l'endroit de la chose politique, du moins envers les institutions étatiques, en dépit d'un certain sentiment de solidarité propre à un petit peuple qui est sans doute à l'origine de ce qu'on appelle le modèle québécois, les

⁸ Voir à ce sujet Michael Adams, *Fire and Ice: The United States, Canada and the Myth of Convergent Values*, Toronto, Penguin Canada, 2003. La revue britannique *The Economist* a publié en septembre 2003 (27 sept. p. 13) un article éditorial sur le «nouvel esprit» (*new spirit*) du Canada, faisant état de ce que le Canada serait devenu séduisant et progressiste (*cool*) en raison de certaines audaces en matière sociale et d'une politique généreuse en ce qui a trait à l'immigration. Enfin, le *New York Times* publiait à la une, en décembre de la même année, un article de son correspondant canadien Clifford Krauss qui reprenait le même thème (« Canada's View On Social Issues Is Opening Rift With The U.S. », 2 déc. 2003, section A, p. 1).

⁹ Rappelons la situation illustrée par l'élection présidentielle de 2000. Une légère majorité d'Américains a donné son appui à Al Gore et tout ce qu'il représentait, une politique axée davantage sur la préservation de l'environnement, sur une certaine redistribution de la richesse et des mesures progressistes en matière sociale. Gore aurait sûrement mis en œuvre une politique étrangère plus respectueuse des sentiments de la communauté internationale et, tout particulièrement, de ceux des alliés européens traditionnels. Bush a recueilli le vote des conservateurs situés massivement dans le sud et dans les états semi-ruraux du centre du pays, tandis que Gore recevait l'appui de tous les grands états industrialisés de la côte est et de celle du Pacifique. De même au Canada, c'est l'Ontario qui soutient des politiques plus progressistes à l'encontre des provinces de l'ouest où le Parti de droite de l'Alliance canadienne reçoit presque la totalité de ses appuis.

Québécois adoptent souvent des comportements typiques du libéralisme américain¹⁰. Par exemple, il est de bon ton dans la société québécoise de déprécier les fonctionnaires de l'État et de trouver plus d'efficacité dans les méthodes de l'entreprise privée que dans celles des services publics. Nos gouvernements (fédéral et provincial) n'ont jamais osé englober la taxe sur les produits et services (une sorte de TVA canadienne) dans les prix des biens imposés. En conséquence les marchands se font fort de ne jamais indiquer le prix total des produits pour bien faire prendre conscience au client de ce qu'ils versent aux gouvernements.

Nous avons adopté le système métrique il y a environ trente ans. Les Canadiens de langue anglaise s'en sont accommodés de moins bonne grâce que les Québécois tandis que les Américains s'y refusent toujours (rupture avec l'Europe oblige). Conséquence : même au Québec, de nombreuses personnes se réfèrent encore au système de mesure anglais. Ce système prévaut encore dans les métiers de la construction, par exemple. Les goûts sportifs des Québécois se modèlent bien plus volontiers sur les États-Unis que sur l'Europe, dans la mesure où le sport professionnel fonctionne pour une large part dans l'espace canado-américain, y inclus le grand sport national, le hockey sur glace. Le *football* américain est très populaire au Québec et les jeunes qui s'adonnent au véritable football, tel qu'il se pratique en Europe, le désignent par le mot américain de *soccer*.

Les Québécois sont tout particulièrement américains dans leur conception de l'aménagement urbain. On peut dire d'ailleurs que les Nord-Américains n'ont jamais vraiment apprivoisé la ville, qu'ils l'ont vécu comme un mal nécessaire et qu'ils sont demeurés fort nostalgiques de leurs origines rurales. Aussi, dès que cela fut rendu possible par l'usage de l'automobile, les Américains ont inventé le *suburb*, une banlieue fondée sur la multiplication de maisons détachées les unes des autres comme dans les campagnes. Les Canadiens, Québécois inclus, ont suivi cette mode presque instantanément durant les années qui ont suivi la Deuxième Guerre mondiale. Ainsi, de plus en plus, les soi-disant villes québécoises n'en sont plus vraiment. Sur le modèle de Los Angeles et de combien d'autres villes américaines, la plupart des gens vivent dans de petites communautés relativement homogènes à l'écart des centres-ville et des lieux urbains caractérisés par une grande densité d'habitation. Contrairement à l'Europe, plus on est riche, plus on a tendance à s'éloigner de la ville.

La ville de Québec est bien typique à cet égard. On y trouve un centre historique, le vieux Québec qui a conservé un certain cachet européen. Contrairement aux autres villes historiques de ce type en Amérique du Nord, des citoyens y vivent et se déplacent souvent à pied, comme dans les milieux urbains européens. Tandis que des lieux historiques comme Williamsburg aux États-Unis sont entièrement voués au tourisme et ont perdu leur fonction résidentielle, à Québec, comme cela est le cas, par exemple, à Provins, en France, quelques milliers de personnes continuent de trouver le moyen d'habiter la vieille ville en permanence. Cela n'est pas toujours facile et implique souvent des tensions entre les exploitants touristiques et les résidents. Les deux finissent par y gagner cependant, car les touristes sont attirés par une ville authentique qui n'est pas faite de carton-pâte et les résidents sont fiers d'accueillir des visiteurs du monde entier. L'enceinte de la vieille ville est cependant réduite. Elle est entourée d'un autre cercle concentrique formé par la ville plus moderne qui s'est construite au cours du vingtième siècle.

¹⁰ Un signe flagrant de cette tendance, c'est l'élection d'un gouvernement libéral majoritaire, le 14 avril 2003. Le nouveau premier ministre, Jean Charest, s'est engagé à remettre en question le modèle québécois.

Là aussi on y note un aménagement urbain de qualité fondé sur la densité des habitations, sur plusieurs déplacements pédestres et une certaine qualité architecturale. Cet ensemble urbain compte une population de quelques 150 000 personnes. Tous les autres citoyens de la grande agglomération dite urbaine de Québec qui compte environ 700 000 habitants se trouvent dans les quartiers dits de banlieue où la densité d'habitation est faible et où les déplacements se font essentiellement en automobile. On y note qu'un ménage sur trois possède deux voitures ou plus. Aussi la ville de Québec est-elle caractérisée par un réseau impressionnant de voies rapides et d'autoroutes qui rendent possible une utilisation abondante de l'automobile. En conséquence, l'activité commerciale y est fortement concentrée sur des centres à l'américaine qui accueillent la grande majorité des résidents.

La ville de Québec, c'est donc un minuscule morceau d'Europe, qui témoigne, plus que nulle part ailleurs en Amérique du Nord, de la volonté d'un petit groupe de citoyens de vivre, dans une certaine mesure, à l'européenne, mais ce groupe est en quelque sorte étouffé par des banlieues qui sont des répliques presque exactes de ce qu'on voit à peu près partout en Amérique du Nord.

Sans doute cette tendance des citoyens à s'éloigner des centres urbains existe aussi en Europe et les voitures automobiles s'y multiplient également. Il est cependant notable que des efforts massifs ont été faits en Europe pour réduire la circulation automobile et contrôler l'étalement urbain. Pensons aux nombreuses lignes de train rapide, à la multiplication des réseaux de tramways urbains. Pensons encore à un aménagement de la ville qui rend possible et agréable la résidence, même si le coût du logement y est inabordable au plus grand nombre. Malgré tout, les villes européennes sont toujours là, peuplées, vivantes et relativement vivables. En Amérique du Nord, par contre, les villes apparaissent nettement en déperdition, même au Québec qui avait pourtant préservé plus longtemps qu'ailleurs la qualité de ses centres-villes, notamment à Montréal. De plus en plus, la métropole du Québec, toujours vivante durant le jour, se vide considérablement de sa population après les heures de travail.

En tout ceci, c'est la culture de l'automobile qui impose les orientations. Les Québécois, comme les autres Nord-Américains adorent leurs voitures et les utilisent abondamment. Pour plusieurs, la voiture est plus importante que tout, car elle est l'instrument de vie par excellence, l'endroit où on passe plusieurs heures chaque jour. Ainsi à peu près toutes les activités sont régies par l'auto. Le parking devient l'extension obligée de tout édifice susceptible d'attirer des personnes. L'architecture est donc conditionnée par la culture de l'automobile, avec des résultats le plus souvent désastreux. De plus, les Nord-Américains se déplacent de plus en plus au moyen de véhicules surdimensionnés dont la plupart sont assimilés aux camions quant aux règlements d'émission de gaz polluants. Les voitures les plus populaires au Québec même sont les mini-fourgonnettes qui n'ont rien de mini, les véhicules soi-disant utilitaires à quatre roues motrices, à forte consommation de pétrole et certains engins qui évoquent davantage les chars d'assaut que les voitures classiques de promenade. En conséquence, les transports en commun sont dans un état lamentable et la très grande majorité des déplacements interurbains se font en automobile. Le Canada est un des pays les moins bien organisés du monde quant au transport ferroviaire. C'est là un grand paradoxe, quand on songe que la fédération canadienne a été fondée pour une grande part à partir d'un projet de chemin de fer transcontinental. Il est vrai que les grands espaces et la faible densité de population ne facilitent pas le transport rapide en train. Cela est vrai surtout de l'ouest canadien, mais non pas de l'est, notamment dans ce qu'on appelle le

corridor entre la ville de Québec et celle de Windsor en Ontario. Des projets de train rapide reviennent souvent sur la table à Ottawa, sans jamais voir le jour. On peut penser que les citoyens canadiens hors de ce corridor sont peu disposés à contribuer de leurs impôts au transport de ceux qu'on considère toujours comme privilégiés. De plus, l'économie canadienne repose sur deux piliers, l'exploitation des ressources pétrolières, surtout en Alberta, et l'industrie automobile du sud de l'Ontario. Peut-être cela est-il lié au fait que le Québec, si riche en électricité, ne possède pas de ligne de chemin de fer électrifiée. Peut-être cela explique-t-il aussi le règne de l'automobile.

Pourtant le Canada a signé et ratifié le protocole de Kyoto, contrairement au voisin du sud. Les Québécois sont fiers de cette distinction. Sans doute des contraintes importantes seront-elles imposées éventuellement. Au moment où ces lignes sont écrites, cependant, on ne constate aucune restriction significative de la consommation de pétrole au Québec. Bien au contraire, les ventes d'automobiles augmentent toujours plus rapidement que la population elle-même.

Voilà donc un certain nombre d'indicateurs parmi d'autres qui nous laissent croire que les Québécois demeurent foncièrement américains dans leur mode de vie, en dépit des prétentions de la classe intellectuelle qui cherche à souligner sa culture profondément différente en s'inspirant souvent de modèles européens. Cette tendance est louable à bien des égards mais elle ne saurait ignorer le poids de l'américanité de l'ensemble de la population québécoise sans s'attirer de pénibles désillusions.

Conclusion

C'est donc toute l'histoire du Québec qui nous rappelle la résistance de l'américanité au maintien d'une fidélité aux origines européennes. Dans une bonne mesure, les Québécois sont parvenus à préserver une langue et une culture différentes des celles des autres Nord-Américains. Ils l'ont fait souvent en s'inspirant de l'Europe et en maintenant et confortant des liens transatlantiques. Plus récemment, la révolution tranquille et les années qui ont suivi ont intensifié ces liens mais en même temps l'insertion nord-américaine se poursuivait, avec d'autant plus d'intensité que des prises de conscience en ont amené plusieurs à concevoir un projet qui serait une sorte de contre-poids à la solidarité européenne. Malheureusement, les conditions présentes ne se prêtent guère à ce que ce projet revête une dimension autre qu'économique. Les Québécois n'en vivent pas moins, à bien des égards, à l'heure américaine. On peut le déplorer à plus d'un titre, mais on ne gagnerait rien à fermer les yeux devant cette réalité fondamentale.

LA MONDIALISATION VUE DU QUÉBEC

Silvia VISCIANO
Université de Foggia (Italie)

RÉSUMÉ

L'étude du phénomène de la mondialisation à partir du Québec nous permet d'énoncer comme nouveau paradigme herméneutique l'*hermaphrodisme des limites*. Le Québec a innové dans le temps le concept de frontière et de droit à celle-ci par rapport à une nouvelle - et pas toujours désirée - superposition des niveaux géopolitiques. Le *nuancé québécois*, peut alors être considéré comme une précieuse contribution pour un renforcement identitaire dans lequel le citoyen du monde de matrice kantienne évolue dans son *être-avec* éthico-juridico-politique. La Charte de la Langue française, l'Alena, l'Entente de Principes entre le Québec et les Innus représentent des exemples concrets et différents d'un choix politique, culturel et social qui a fait du Québec un champion de l'intégration nord-américaine, même à la lumière de ses racines découpées. Les dualismes québécois/Premières Nations, non-autochtones/autochtones, du reste, nous montrent les paradoxes de la mondialisation et le risque de transformation de l'individualité en individualisme, l'aplatissement pas négociable d'une identité homologuée.

INTRODUCTION

Pourquoi aborder la question de la mondialisation vue du Québec ? Cette question nous renvoie à quoi ? Quelle exigence de connaissance pouvons-nous satisfaire en donnant un regard à l'autre coté du monde ? Cette réflexion cherche à analyser le concept de souveraineté québécoise à l'aune de la mondialisation et vise à montrer comme le multiculturalisme québécois accepte le défi de gérer ses frontières et ses identités. En particulier nous voulons prendre en considération la diversité culturelle de cette région soit en tant qu'exemple de dialogue 'pluriel' au niveau international soit en tant que point de départ pour une réflexion socio-politique et philosophique qui vise l'individu dans son regard sur l'autre et dans sa cohabitation avec autrui.

D'emblée une précision s'impose : il ne s'agit pas d'aborder la question de la diversité en tant que lutte québécoise inconditionnée contre l'homogénéisation. Il s'agit au contraire de s'interroger sur l'idée (et/ou les idées) de multiculturalisme et sur ses (leurs) perspectives socio-normatives. Ainsi nous serons capables de démontrer que la diversité du Québec représente le *portulan*¹ de cette nation face au procès irréversible de la mondialisation².

¹ Selon la définition du dictionnaire le portulan était « une carte marine des premiers navigateurs (XIII-XVI s.) » (cf. Robert P., *Le Petit Robert, Dictionnaire de la langue française*, Paris, 1990). A cette définition il faut ajouter que le portulan « constituait en soi un élément très fort de mémoire mais au même temps il s'agissait d'une carte incomplète : sur les portulans du Moyen Age on annotait des renseignements fondamentaux sur les pistes, sur les ports, sur les obstacles [maritimes], sur les vents. En tout cas même des renseignements très approximatifs étaient notés... » (Milié K., *Viaggio metaforico alla scoperta dell'identità calabrese*, dans "Incontri mediterranei. Rivista semestrale di storia e cultura", 1^{ère} Année – N° 2, Juin 2001, pp. 84-85).

À vrai dire nous ne pouvons évidemment plus utiliser le mot multiculturalisme au singulier, parce qu'au Québec, plus qu'ailleurs, il a pris la forme de :

un *fait* relevant pour le Sujet et du Sujet ; un fait de mondialisation qui passe par le vécu québécois, le dialogue et l'ouverture de cette nation face à la diversité exogène et aux différences endogènes qu'elle garde³;

une *politique* qui a trouvé et qui trouve encore une sensibilité et une attention répandue aux niveaux étatique/national, international, intra-national ;

une *revendication* identitaire et culturelle, non seulement au niveau linguistique, politique et des institutions sociales, mais aussi au niveau du *mode de vie* des réalités humaines porteuses de risques et de quêtes.

Ainsi la situation nuancée québécoise peut être considérée comme une précieuse contribution pour un renforcement identitaire dans lequel le citoyen du monde de matrice kantienne s'évolue dans son 'être-avec' éthico-juridico-politique⁴.

Avant de discuter la 'prise de position' de la diversité québécoise face aux événements de mondialisation la question de départ est : Pouvons-nous retrouver la complexité inter-humaine et les nouveaux impacts identitaires de la mondialisation dans la diversité culturelle québécoise ?

Identité culturelle : le *fait* québécois de la mondialisation

Le tournant pluri-social du Québec et le désir québécois de garder les éléments culturels tout à fait différents de ceux du Canada a poussé cette région à considérer le paradigme de l'*intégration* plutôt que celui de l'*assimilation*. En fait plusieurs fois le Québec a demandé avec force la levée de la sauvegarde de son 'identité collective intégrée' à travers la proposition d'une nouvelle forme d'autonomie et d'auto-gouvernement. Tout cela a pourtant suscité et suscite encore de vives réactions à l'échelle nationale et internationale. Mais le Québec a dû même se confronter avec la force socio-politique et l'attraction culturelle des États-Unis. À ce propos, Ivan

Nous décidons donc d'employer la même métaphore proposée et décrite par K. Milié pour souligner encore une fois le rôle clé que la région québécoise revêt dans le procès d'observation de l' '*agora* globalisée'. Hors de métaphore le Québec représente donc un *tracé* (vivant) historique, socio-économique et culturel composé par une heureuse contamination et même par une certaine dispersion culturelle. Ainsi son analyse peut accompagner la dite exploration de la mondialisation en tant que carte de voyage précieuse et imprécise (c'est-à-dire 'à être faite').

² Cf. à ce sujet Zolo D., *Globalizzazione. Una mappa dei problemi*, Editori Laterza, Bari/Roma, 2004. À la fin de son analyse multidisciplinaire sur la mondialisation l'auteur affirme que ce procès apparaît désormais inévitable et irréversible du même que ses effets positifs et négatifs (cf. p. 137).

³ A ce propos voir Rouland N., Pierré-Caps S. et Poumarède J., *Droit des minorités et des peuples autochtones*, Paris, PUF, 1996. Selon les auteurs les différences dont nous sommes en train de discuter – droits des minorités, droits des autochtones, des femmes, des enfants – exigent chaque jour une défense et une tutelle qui doit être bâtie à l'intérieur d'une société, dans les rapports entre nations et à travers l'action des organismes internationaux.

⁴ Voir à ce sujet Cotta S., *Soggetto umano. Soggetto giuridico*, Giuffrè Editore, Milano, 1997. L'auteur propose ici une relecture du caractère juridique à la lumière de la « vérité anthropologique » de la coexistence humaine.

Bernier a écrit : « Dans le domaine culturel [...] une inquiétude croissante se manifeste du fait qu'un tel développement semble menacer à terme non seulement l'identité même de l'État, mais aussi la préservation de la diversité culturelle au plan international. Pour le Québec, cette menace apparaît d'autant plus réelle que, voisin d'un géant, il ne lui est déjà pas facile de résister culturellement à ce dernier »⁵.

La dite identité plurielle du Québec, son voisinage étasunien et le fait que cette région se trouve historiquement au carrefour entre cinq cultures – latine, amérindienne, française, anglaise, nord-américaine – favorisent son rôle au cœur du monde occidental et ses dimensions/caractéristiques géopolitiques lui assurent une flexibilité impossible aux États plus étendus.

Ce processus multiple et 'déroutinisé' a poussé la région québécoise à innover dans le temps le concept de frontière et de droit à elle par rapport à une nouvelle - et pas toujours désirée - superposition des niveaux géopolitiques. Ayant de cette façon tracé les diverses dynamiques de l'adaptation québécoise à la multi-appartenance et à une articulation anthropologique du territoire qui change continuellement, il faut souligner que la problématique québécoise de la diversité culturelle se propose comme un point d'observation très intéressant pour investiguer la possibilité d'une histoire socio-juridico-politique partagée et négociée au niveau de l'individu et ouverte à la rencontre de la mondialisation. Le combat pour le 'droit' à la différence culturelle est en cours depuis près de deux cents ans. Le fait même de persister de parler le français en Amérique du nord représente un défi identitaire qui se joue au niveau des interactions subjectives, nationales et internationales.

Tout le discours ainsi considéré pose des questions : Y a-t-il encore une place pour un vrai *droit à la différence* qui se rend évident même dans la garantie linguistique et culturelle des 'petites ethnies' comme le Québec face aux forces de la mondialisation économique ? Y a-t-il la possibilité d'assurer la sauvegarde de communautés au niveau humain et des sujets en tant que tels, dans leur intersubjectivité créative et partagée ? Ce qui est urgent à l'échelle planétaire est aussi important pour le Québec qui, à partir du refus du vieux paradigme du *melting pot* et de l'assimilation proposé par les États-unis, travaille aujourd'hui pour le développement d'une conception qui tient en compte l'homme dans ses contextes différentiels de famille, quartier, nation, etc. Un exemple peut être donné à travers la question de la sauvegarde de la langue maternelle. D'un côté le Québec a approuvé certaines lois qui visent (en interdisant certaines pratiques) à une vraie protection de la langue française (nous pensons évidemment à la Charte de la langue française, dite Loi 101, entrée en vigueur au milieu des années Soixante-dix⁶, qui empêche aux familles francophones et immigrées d'inscrire les enfants dans les écoles anglophones), de l'autre côté la politique gouvernementale québécoise tient toujours en

⁵ Bernier I., *Mondialisation, économie et diversité culturelle: les enjeux pour le Québec*, document de réflexion préparé pour la Commission de la culture et présenté en Mars 2000. Le document est *on-line* dans la section " Travaux parlementaires " du site Internet de l'Assemblée nationale <http://www.assnat.qc.ca>.

⁶ Gouvernement du Québec, *Charte de la langue française*, sanctionnée le 26 août 1977, Québec, Éditeur officiel, 1977. Cf. aussi Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), *Plan d'action en matière d'intégration scolaire et éducation interculturelle, 1998-2002*, Québec, 1998 (le document est *on-line* sur le site Internet du gouvernement du Québec http://www.meq.gouv.qc.ca/REFORME/int_scol/inter.htm).

considération le fait que la langue française est l'expression d'un héritage commun en appelant à un plus grand effort dans l'éducation plurilingue. Et quoi dire encore de la minorité anglophone qui vit au Québec et qui revendique elle-même une sauvegarde de sa particularité et de sa 'proximité' ? A ce propos le philosophe canadien Charles Taylor souligne qu'une société face à la quête identitaire et à ses défis décide souvent de varier ses finalités collectives et même les contenus de ses interventions juridiques et va au de là de la survivance de la minorité⁷. En fait, la société prend conscience de sa richesse et garde la diversité en tant qu'*engagement éthique à la multiculturalité*. Cet engagement thématise l'homme à la fois comme individualité ontologique irréductible au genre et subjectivité politique partagée dans un sens d'appartenance qui se fait multiple.

Diversité culturelle : une *politique* québécoise de la mondialisation

La quête identitaire renvoie évidemment à l'identité elle-même et à sa relation avec la culture – locale, nationale, internationale. Tout le Canada a manifesté l'attention à ces thèmes déjà à l'occasion de l'*Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis*. Ce projet avait déjà été refusé pendant sa première négociation par des groupes engagés dans la promotion et dans la tutelle de la souveraineté culturelle canadienne. Du reste, même le Québec avait exprimé évidemment ses perplexités. Ce dernier a toujours argumenté en faveur d'une reconnaissance juridique et opérationnelle de sa spécificité culturelle en considérant l'importance du développement de la société québécoise en tant que communauté de sujets avec des attentes et des besoins multiples et pluriels, tout à fait différents selon la particularité de leur statut identitaire.

À l'égard, « nous avons retenu une leçon importante des négociations entourant l'ALENA (Accord de libre échange nord-américain) : la simple et stratégique omission de la culture, dans les grands accords commerciaux, ne suffit pas à protéger celle-ci, au contraire. Il nous aura aussi fallu conclure que la seule exception culturelle ne pouvait suffire à sauvegarder nos prérogatives nationales en matière de culture », ont affirmé Monique Gagnon-Tremblay, vice-première ministre québécoise, et Line Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications à l'occasion de l'adoption de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel du dernier 13 octobre.

Du reste, déjà le 2 novembre 2001, lors de la 31^e session de la conférence générale, l'UNESCO avait adopté une *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*. Celle-ci affirme que les biens culturels «porteurs d'identité, de valeurs et de sens ne doivent pas être considérés comme des marchandises ou des biens de consommation comme les autres»⁸.

La culture peut (et doit) faire l'objet d'un *statut particulier* à l'égard des accords internationaux de commerce et ce statut devrait être conçu à l'intérieur d'une convention ou d'un

⁷ Cf. Habermas J., Taylor C., *Multiculturalismo: lotte per il riconoscimento*, Feltrinelli, Milano, 1999, p. 48.

⁸ *Déclaration universelle sur la diversité culturelle*, art. 8 («Les biens et services culturels, des marchandises pas comme les autres»). Version télématique sur le site Internet de l'Unesco http://www.unesco.org/culture/pluralism/diversity/html_fr/decl_fr.shtml.

système juridique international qui définirait les rapports entre États et cultures de la différence, entre cultures et Nouvelle Culture du commerce. Cette prémisse générale nous permet d'observer que le Québec a su relever depuis longtemps le défi de garantir et de communiquer sa spécificité. Dans ces conditions, les questions culturelles du Québec ont été développées sous différents points de vue et selon des exigences fort pluricentriques:

la coexistence de la langue française et de la langue anglaise et leurs exigences de tutelle juridique et sociale;

le rapport entre les populations autochtones (les « Premières Nations »⁹) et l'État québécois et leurs partage des limites et des territoires.

Nous revenons encore une fois à la question de la langue française pour souligner qu'elle a été au cœur des intérêts du Québec depuis le Traité de Paris (1763). Ceci avait mis fin au régime français et avait confirmé la main-mise de l'autorité britannique sur les territoires français en Amérique. Néanmoins, les francophones du Canada avaient réclamé tout de suite le droit à la pratique de la langue française, ainsi que l'emploi du droit civil français plutôt que la *Common law* britannique imposée après la Conquête. Ces droits ont été accordés à travers l'Acte de Québec du 1774 et ont été confirmés définitivement par l'Acte constitutionnel de 1791. Ainsi, la langue française a été un des principaux éléments de définition de la nation québécoise en tant que société ouverte aux minorités et tolérante vers les populations s'exprimant en d'autres langues. Surtout après l'approbation de la dite Loi 101, le Québec a relevé le défi de poursuivre son *intégration* à et sa *diversification* de la société nord-américaine en décidant de continuer à vivre et s'exprimer en français. Ainsi, la nation a proposé l'enseignement obligatoire d'une langue seconde à l'école ; ainsi, elle a renforcé son statut socio-politique face aux risques d'assimilation et de perte de l'identité. Du reste, si la différence (même la différence linguistique) était devenue historiquement un modèle unique d'expression et de revendication appliqué d'une façon tout à fait dogmatique, elle aurait poussé chaque citoyen à se replier sur ses particularismes d'appartenance en créant des îlots sans dialogue et une tendance séparatiste sans démocratie.

⁹ Il faut préciser que cette expression devait historiquement identifier les populations amérindiennes en tant qu'originaires du Pays canadien (et québécois). A travers ce nom les populations revendiquaient (et revendique encore aujourd'hui) leurs primauté face aux despotismes des "conquistadors". Tout ceci souligne évidemment une stratégie d'opposition sociale et raciale par rapport à la querelle identitaire en général. Sous un point de vue anthropologique le nom « Premières Nations » s'oppose à l'événement de l'assimilation. Bien que l'"Occident" cherche d'annuler les extranéités du Nouveau Monde (un monde qui est perçu comme un *alter alienus*) et nivèle les différences, les populations autochtones font remonter à la surface la diversité des origines et leurs primauté sur le territoire à travers l'emploi d'un langage à la fois métaphorique et qualificatif de leurs statut identitaire. Sur ce thème voir aussi Dupuis R., *Quel Canada pour les autochtones ? La fin de l'exclusion*, Les Éditions du Boréal, Québec, 2001.

La deuxième question est liée aux relations entre l'État québécois et les Amérindiens¹⁰. Le droit autochtone pourrait se montrer comme un miroir pour l'évènement de la mondialité. Il s'agit d'un exemple concret de 'statut dans le statut' profilé au niveau constitutionnel, à savoir dans les articles 25 et 35 de la Loi Constitutionnelle de 1982¹¹. Ainsi l'État a garanti l'inaliénabilité des droits et des traités autochtones existants. Cependant, les Amérindiens n'ont pas terminé le processus de quête à l'autodétermination de leurs droits et de leur compétence juridique et nous avons assisté à l'opposition entre auto-affirmation autochtone et souveraineté étatique québécoise, entre le système juridique national et celui des Premières Nations¹².

Comme le dit B. Melkevik, dans ce cas nous pouvons parler d'une question identitaire qui prend forme sous un point de vue « narratif », d'une identité que pour les autochtones repose sur une « cosmogonie traditionnelle »¹³. Le *fait* du nationalisme autochtone face au nationalisme québécois a mis en scène un choc au niveau de signification symbolique des droits inhérents et originaires et a été remarqué à l'occasion de l'échec de l'Accord de Charlottetown du 1992.

Ainsi, le dualisme non-autochtones/autochtones nous montre les paradoxes de la mondialisation et fait les comptes avec les risques de transformation de l'individualité en individualisme et d'aplatissement pas négociable d'une identité homologuée. Tout ceci nous interroge à propos d'une nouvelle façon de concevoir la cohabitation au delà des « deux modèles de l'ordre-assimilation et du pluralisme-conflit »¹⁴.

¹⁰ Un exemple de ces relations 'multiples' (que le Québec a bâti et qu'il est encore en train de développer avec 11 populations autochtones) est représenté par les ententes signées depuis vingt ans entre le Québec et les conseils des populations montagnaises (elle sont publiées sur le site Internet du gouvernement du Québec <http://www.mce.gouv.qc.ca> - section du Secrétariat aux affaires autochtones). Bien que ces ententes ne constituent pas des traités « au sens de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 et ne doivent être interprétées d'aucune façon comme ayant l'effet d'une abrogation, d'une dérogation, d'une négation ou d'une reconnaissance d'un droit ancestral », elles donnent leurs contribution à la mise en oeuvre de la reconnaissance réciproque de la spécificité et de la singularité culturelle (au pluriel, nous ajoutons) entre Canada, Québec et Innus. Cette reconnaissance cherche aujourd'hui le consensus plutôt que l'assimilation forcée. Le 31 mars 2004 nous avons même assisté à une nouvelle étape de ce processus de 'harmonisation de la cohabitation' vers un traité « de nouvelle génération » : il s'agit de la signature de l'*Entente de principe d'ordre général entre les premières nations de Mamuitun et de Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada*.

¹¹ Dans l'article 25 nous lisons : « Le fait que la présente charte garantit certains droits et libertés ne porte pas atteinte aux droits ou libertés - ancestraux, issus de traités ou autres - des peuples autochtones du Canada, notamment : a) aux droits ou libertés reconnus par la proclamation royale du 7 octobre 1763; b) aux droits ou libertés existants issus d'accords sur des revendications territoriales ou ceux susceptibles d'être ainsi acquis ». En plus dans la section 35 (1) on reconnaît les droits constitutionnels aux peuples autochtones. Ici nous pouvons lire que : « Les droits existants — ancestraux ou issus de traités — des peuples autochtones du Canada sont reconnus et confirmés ». En outre la Cour Suprême du Canada a précisé en 1998 (S.C.R. 217 # 82) que l'article 35 « recognized not only the ancient occupation of land by aboriginal peoples, but their contribution to the building of Canada » (dans Imai S., *Aboriginal Law Handbook*, Carswell, Scarborough – Ontario, 1999, pp. 5-6). Version télématique de la Loi constitutionnelle de 1982 sur le site du gouvernement du Québec http://lois.justice.gc.ca/fr/const/annex_f.html.

¹² Cf. Melkevik B, *Réflexions sur la philosophie du droit*, L'Harmattan, Les Presses de l'Université Laval, Québec/Paris, 2001, p. 47.

¹³ *Ibidem*, p. 48.

¹⁴ Jaccoud M., "L'exclusion sociale et les Autochtones", dans *Lien social et Politiques* – RIAC, 34, Automne 1995, p. 95.

Bien que le temps nous manque pour continuer notre *excursus* historique et politique à travers la mise en œuvre multiculturelle québécoise, dans les événements que nous venons de mentionner et dans la politique québécoise *pour* la culture, nous sommes capables de tracer une nouvelle exigence de sauvegarde des multiculturalismes national et international. Il ne s'agit pas ou plus d'un droit au multiculturalisme, puisque le Québec nous a montré déjà plusieurs fois sa capacité dans la gestion de complexes situations de cohabitation. Dans ce cas nous voulons plutôt proposer l'idée d'un *droit au multiculturalisme de la tolérance*¹⁵ qui permettrait une construction identitaire multiple et la transmission identitaire aux générations futures d'individus en dialogue et en communication socio-politique¹⁶.

Construction identitaire et transmission identitaire : une *revendication* québécoise de la mondialisation

C'est vrai qu'aucun pays ne peut gérer son identité culturelle et plurielle indépendamment du reste du monde, mais c'est vrai également que la situation géopolitique vécue à l'intérieur d'un Pays influence directement ses politiques, même la politique d'immigration et de citoyenneté. Dans ce sens, l'étude du phénomène de la mondialisation à partir du Québec (et le retour aux 'collectivités' – d'idées, de cultures, d'individus – québécoises par rapport à la mondialisation) nous a permis de constater que la diversité locale éduque aux nouveaux impacts identitaires (présents et futurs) de la mondialisation et nous permet maintenant de tenter l'*hermaphrodisme des limites* en tant que nouveau paradigme herméneutique. En fait, le Québec s'est évolué dans le paradoxe fructueux des 'petites nations minoritaires' situées dans un territoire aux limites faibles et toujours 'dialoguées' face au reste du Canada et face aux États-Unis. Depuis longtemps, la nation québécoise a donné à son ambiguïté territoriale et à ses limites une double importance coexistante en tant qu'*objet juridique* et en tant qu'occasion pour approcher ses relations de voisinage au niveau spatial et fonctionnel. Le résultat a été celui d'une favorable *superposition/interposition* des niveaux de limites qui a produit un circuit positif de participation des individus à la construction d'une souveraineté démocratique enracinée dans le dialogue avec l'autrui (soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des limites).

¹⁵ Nous parlons de tolérance selon les arguments proposés par J.-F. de Raymond dans son "Logique de la tolérance" (dans Sosoe L.K. (éd.), *Diversité Humaine. Démocratie, Multiculturalisme et Citoyenneté*, L'Harmattan, Les presses de l'Université Laval, Québec, 2002). L'auteur affirme : « ...la tolérance active fonde la conception de la Nation intégrative, respectueuse de l'autre en tant que tel et désireuse de s'enrichir de ses particularités. Cette tolérance qui implique le dialogue attentif entre les différences peut, à bon droit, se présenter comme attitude universellement valable » (p. 490).

¹⁶ À ce propos voir aussi Facchi A., *I diritti nell'Europa multiculturale*, Editori Laterza, Bari-Roma, 2001. En discutant sur les modèles d'assimilation, de pluralisme et d'intégration l'auteur souligne que : « ces modèles ont été analysés plusieurs fois et ont été confrontés entre eux. Nous pourrions les situer dans un *continuum* qui va de l'assimilation jusqu'à la tolérance, et puis jusqu'à la sauvegarde et jusqu'au respect des différences culturelles, de leurs valorisation et de leur promotion ». Bien que l'auteur se réfère aux exemples européens de la France et de l'Angleterre, nous sommes d'accord avec l'idée de ce 'travail axiologique et politique à la chaîne' qui termine avec la promotion de la spécificité identitaire en tant qu'*'aptitude active'* d'une société.

Donc, les enjeux de la nation québécoise ont été mis en place pour assurer la vitalité des identités locales, régionales et nationales à la fois au niveau géographique et au niveau socio-politique. Cette considération nous renvoie au fait, nécessaire à partir d'une conception démocratique de la cohabitation, que les États nationaux doivent être des acteurs de premier plan dans le débat pour la diversité culturelle et que, loin de l'effondrement du modèle westphalien, ils sont encore le premier lieu d'action et la condition essentielle du phénomène de mondialisation¹⁷. Ceux-ci doivent défendre leur souveraineté négociée dans le dialogue avec l'individu pour le mieux-être de la population en générale.

Ce dialogue introduit nécessairement l'idée d'une tolérance réciproque des diversités, d'une tolérance réciproquement orientée à la diversité et aux diversités. Sur cette voie la tolérance dialoguée sera « plus qu'une simple reconnaissance »¹⁸ en constituant une « hospitalité inconditionnée »¹⁹ ouverte à l'autrui sans aucune imposition et l'hospitalité même donnera à chaque « singularité irréductible » son « espace d'existence »²⁰.

Comme nous pouvons le constater, le Québec est exemplaire dans le dossier de la promotion de la diversité culturelle.

¹⁷ Pour un point de vue opposé sur le rôle politique et social actuel des États nationaux voir Ohmae K., *The End of the Nation State. The Rise of Regional Economies*, The Free Press, New York, 1995. Voir également Huntington S., *Le choc des civilisations*, Éditions Odile Jacob, 1997. Le choc des civilisations décrit par S. Huntington serait dans ce cas le résultat de la fin de l'âge bipolaire de la Guerre Froide qui aurait plutôt séparé le monde entre sept grandes civilisations finissant par dominer le panorama global. L'auteur insiste sur la tendance à une indigénisation des cultures et à une désécularisation du monde contre le refus inconditionné du lien existant entre modernisation et occidentalisation. Une nouvelle géographie des identités se définit. Dans ce nouveau monde les États continuent leur exercice politique décisif, mais en tant qu'« États guides ». L'auteur met donc l'accent sur le commencement de la globalisation, du tribalisme et de la dispersion de l'État. En particulier il affirme que : « l'origine fondamentale du conflit dans ce nouveau monde ne sera pas surtout idéologique ou surtout économique. Les énormes divisions à l'intérieur du genre humain et les origines dominantes du conflit seront culturelles. Les États-nations resteront les acteurs les plus puissants dans les affaires du monde, mais les conflits principaux des politiques globales arriveront entre nations et groupes de civilisations différentes. Le choc entre civilisations dominera les politiques globales. Les lignes de fracture entre civilisations seront les fronts de guerre du futur ». Si nous pouvons bien rendre hommage à S. Huntington pour son tentative d'approcher la question de la synchronie et de la diachronie du droit à la culture et à la reconnaissance, il nous semble que sa théorie manque de tenir en compte la personne dans sa réciprocité inter-humaine. Laisser à côté la possibilité d'une grille de négociations entre cultures et nations (les États nationaux) comme solution aux éclats de violence globale nous apparaît comme l'imposition d'un nouvel impérialisme idéologique aussi bien au plan international qu'au plan national et individuel.

¹⁸ Nancy J.-L., *La comunità inoperosa*, dans Scillitani L. 'Enjeux et perspectives des droits de l'homme', *L'Odyssée des droits de l'homme III - Tome I des Actes du Colloque international de Grenoble Octobre 2001*.

¹⁹ Borradori G., *Filosofia del terrore. Dialoghi con Jürgen Habermas e Jacques Derrida*, Editori Laterza, Roma-Bari, 2003, p. 174.

²⁰ Nancy J.-L., *L'expérience de la liberté*, dans Derrida J., *Stati canaglia*, Raffaello Cortina Editore, Milano, 2003, p. 76.

Dans ce contexte ‘démocratique’, la culture joue également un rôle décisif par rapport à la consolidation de l’identité nationale. Mais le mot identité renvoie inévitablement au mot diversité et à sa quête de sauvegarde en tant qu’*égalité flexibilisée à l’individu*²¹.

Ayant assisté aux dangers cachés derrière le concept de ‘civilisation/civilisations’ et en égard aux risques de conflit, les gens considèrent l’idée de société multiculturelle comme une menace pour l’identité et pour la communauté de laquelle ils font partie. Dans ce sens la polysémie du concept de culture émergerait en montrant aussitôt une oscillation conceptuelle entre le concept de *mondialisation* et les *mondialismes* en tant qu’exaspérations égocentriques du/des milieu/milieus local/locaux.

Ce qui peut arriver donc est le triomphe d’une conception monoculturelle – et donc monolithique – d’un Pays qui est multiculturel ‘en soi’²². Au contraire, au Québec nous assistons à un exemple de perception de l’identité qui n’est pas seulement une culture des *assonances*, mais aussi une préoccupation *démocratico-culturelle* fixée à l’égard de l’individu. Dans ce sens nous constatons qu’une ‘asymétrie identitaire’ – composée aussi par des vides juridiques – devient un nouveau défi pour la normativité québécoise et chasse les dangers d’une ‘dissymétrie de distribution’ des droits démocratiques. Sous ce point de vue, la nation québécoise est appelée à :

élaborer continuellement son contenu culturel. En fait, face à la montée de nouveaux acteurs dans le domaine culturel, s’impose l’urgence d’un *discours collectivisant* qui permet la valorisation des identités collectives dans un horizon de collaboration et de dialogue ;

veiller pour que ce contenu soit garanti. Ainsi, nous parlons de la nécessité, d’un côté de transmettre le contenu culturel dont nous parlons dans le cadre institutionnel traditionnel, de l’autre côté de communiquer le projet démocratique de sauvegarde des identités en *débat multiculturel*.

Cette *mise en oeuvre de la mondialité* dépolarise les clivages ethniques et supère l’identification des droits de groupes singuliers en revenant au Sujet dans sa complexe réciprocité inter-humaine.

Loin du relativisme culturel ou, au contraire, d’une l’affirmation culturelle qui devient « mistical thing of celebrating diversity »²³, cet individu québécois souligne qu’il existe un *discours de la mondialisation et pour l’homme*. Ainsi, le monde vaut par sa dimension de pluralité et cette pluralité se compose d’hommes et de femmes avec espoirs et exigences de sauvegarde identitaire.

²¹ À propos de différences et diversité par rapport au concept d’autorité H. Arendt affirmait : « ...personne, pour autant que je sache en tout cas, n’a encore affirmé ouvertement que les distinctions n’ont pas de sens ». Arendt H., ‘Qu’est-ce que l’autorité ?’, dans *La crise de la culture*, Gallimard, Paris, 1972, p. 126.

²² C’est le risque face au quel pourrait ce trouver l’Europe maintenant.

²³ Bibby R. W., *Protection identitaire des peuples autochtones*, Les Éditions Yvon Blais Inc., Québec, 1996, p. 25.

²³ *Mosaic Madness*, Stoddart, Toronto, 1990.

Conclusion

Après notre analyse, nous voulons énoncer que la position du Québec en matière de mondialisation et diversité culturelle peut bien aller au de là du vieux paradigme de l'identification égalitaire et peut bien servir à l'Europe comme voie de considérer l'homme dans son *unité-au-pluriel*. Le regard nuancé qui s'est développé au Québec peut bien sûr chercher soit une réponse aux risques de l'*impérialisme culturel*, soit aux accusations d'un protectionnisme qui ne mettrait pas en compte l'individu dans son « partage communicationnel »²⁴.

C'est notamment à travers la reconnaissance effective du 'droit à la *minorité*'²⁵ au niveau local et national que sera préservée et dynamisée une diversité culturelle à l'échelle planétaire. Bien que le concept de l'exception culturelle ait marqué l'évènement de la mondialisation, ce choix identitaire défensif apparaît obsolète aujourd'hui. Par contre, la mondialisation ne peut pas priver les États et les gouvernements de toute marge de manœuvre capable de chercher et de trouver un équilibre nouveau entre l'espace public et les exigences d'une normativité du *particulier* inter- et intra-humain.

La nouvelle phase de centralisation de la culture ne peut pas éviter la rencontre avec l'individu et ne peut pas manquer le rendez-vous avec son identité singulière et plurielle. Cette identité se pose des questions et pose des questions sur le double plan juridique et sociale qui se développe à l'intérieur des nouveaux paradigmes de la communauté mondiale.

À partir d'une quotidienne mise en œuvre décisionnelle soit de l'individu ouvert au métissage cosmopolite soit de l'État favorisant le *plus-que-commerce culturel*, nous pouvons affirmer qu'il y aura toujours une 'clientèle' pour la différence²⁶.

²⁴ Cf. Habermas J, *The Inclusion of the Other. Studies in Political Theory*, The Mit Presse, Cambridge, Massachusetts, 1998 et B, *Réflexions sur la philosophie du droit*, cit.

²⁵ Nous parlons de droit à la minorité dans le sens de « droit à l'égalité dans la différence » proposée par Ghislain Otis et Bjarne Melkevik. Cf. Otis G. et Melkevik B., *Peuples autochtones et normes internationales. Analyse et textes relatifs au régime de protection identitaire des peuples autochtones*, Les Éditions Yvon Blais Inc., Québec, 1996, p. 25.

²⁶ Selon cette interprétation générale du triple rapport culture/identité/différence nous pouvons lire la victoire de la culture démocratique globale (une culture des droits de l'homme et de la tolérance) sur les vieux- et les néo-tribalismes. Pour un approfondissement sur le thème de la culture globale voir Keane J., *Global Civil Society ?*, Cambridge University Press, Cambridge, 2003. À propos du thème de la démocratie cosmopolitique voir Archibugi D., "Principles of Cosmopolitan Democracy" dans *Re-imagining Political Community. Studies in Cosmopolitan Democracy*, Polity Press, Cambridge, 1998.

UN PAYS POUR LE MONDE. LE MOUVEMENT SOUVERAINISTE FACE À LA MONDIALISATION

Christophe TRAISNEL
Université de Montréal (Canada),
Université Paris II Panthéon-Assas (France)

RÉSUMÉ

Ma communication porte sur les conséquences du développement de la thématique de la mondialisation sur les valeurs et le discours identitaire du mouvement souverainiste au Québec. Je souhaite en particulier montrer que les organisations souverainistes québécoises, comme dans tout mouvement social, ont réfléchi au rapport entre la mondialisation et le sens de leur action politique. Or, cette réflexion politique, loin de remettre en question les valeurs et les options nationalistes du mouvement souverainiste, a au contraire renforcé l'effort de mobilisation sociale tous azimuts du mouvement autour de l'affirmation d'une nation québécoise indépendante, tout en redéfinissant les termes et les contours de cette certaine idée de l'identité collective québécoise, de plus en plus multiculturelle et institutionnelle, et de moins en moins ethnique et communautaire : le mouvement souverainiste aurait adapté son discours sans pour autant en changer. Notre démonstration se basera sur l'analyse du discours identitaire des principales organisations souverainistes du Québec (Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Bloc québécois, Parti québécois, Mouvement National des Québécois et Québécoises notamment) et l'exploitation d'un corpus de textes fournis par les militants souverainistes eux-mêmes.

Petite nation (...). Ce concept n'est pas quantitatif ; il désigne une situation, un destin : les petites nations ne connaissent pas la situation heureuse d'être là depuis toujours et à jamais ; elles sont toutes passées, à tel ou tel moment de leur histoire, par l'antichambre de la mort ; toujours confrontées à l'arrogante ignorance des grands, elles voient leur existence perpétuellement menacée ou mise en question ; car leur existence est question.

Milan Kundera¹.

Voici ce que déclarait, il n'y a pas très longtemps, Stephen Harper, le nouveau chef de l'Alliance canadienne, devant l'Institut économique de Montréal :

Le mouvement souverainiste québécois comme nous l'avons connu est moribond. Et la vision qu'avait Pierre Trudeau de la souveraineté canadienne est déjà morte. Tous deux ont été bâtis sur de vieilles idées du XX siècle de la souveraineté qui ont été dépassées par la fin de la Guerre froide, l'émergence d'un marché mondial et les événements du 11 septembre. Aujourd'hui, nous – les Québécois et tous les Canadiens – sommes confrontés à deux défis majeurs. Le premier est national : bâtir un gouvernement fédéral plus fort, axé sur les choses que seul le gouvernement fédéral peut faire. L'autre défi est international : définir une place sûre pour le Canada

¹ Milan Kundera, *Les testaments trahis*, Paris, Gallimard, 1993, p. 225.

dans le monde », c'est-à-dire en fait « assurer notre bien-être dans la nouvelle économie continentale et mondiale, dans les nouvelles réalités du pouvoir des Américains².

Cette analyse a le mérite d'être simple à comprendre : d'un côté il y a les idéologies et les anciens (pour ne pas dire vieux) débats, comme le nationalisme — qu'il soit souverainiste ou trudeauiste, québécois ou canadien —, et les problèmes constitutionnels que ces idéologies génèrent. D'un autre côté, il y a les nouveaux défis, les enjeux modernes auxquels le Canada est convié par une nouvelle réalité internationale : la mondialisation.

Stephen Harper s'est au moins trompé sur une chose, c'est de croire que le nationalisme est une « vieille » idée du XXe siècle qui n'a rien à faire dans un XXIe siècle à la mondialisation triomphante et au libéralisme universel, et que de ce fait, le mouvement souverainiste et son idéologie nationale-étatiste seraient à remiser. Nous allons essayer de montrer qu'au contraire, en tout cas au Québec, les nationalistes ont réussi à prendre en compte dans leur discours identitaire le nouvel enjeu que représente la mondialisation, non pas en opérant une mise entre parenthèses de leur idéal souverainiste et de leur aspiration à un État indépendant, mais en revoyant leur discours sur l'identité et la justification de cette option souverainiste à la lumière de la mondialisation. Plus simplement : le mouvement souverainiste aurait adapté son discours à la thématique de la mondialisation sans pour autant en changer.

Après avoir rapidement fait le point sur les différentes approches de la mondialisation, et les différents discours tenus sur le phénomène au sein du mouvement souverainiste, je montrerai comment les souverainistes ont agi pour prendre leur part dans la réflexion sur la mondialisation, pour ensuite voir comment le mouvement souverainiste est parvenu à reconfigurer son discours identitaire à la lumière des grands débats sur la mondialisation.

Penser la mondialisation à la lumière de la souveraineté

Quelle définition donne-t-on de la « mondialisation » en sciences sociales ? En fait, quand on parle de mondialisation, on parle de trois choses différentes.

Processus

On parle d'abord d'un *processus* plus ou moins observable. En relations internationales, il s'agit d'abord de la description macro-sociologique d'un phénomène contemporain et global marqué par « la diffusion planétaire des modes de production et de consommation capitalistes³ », par le renforcement des interdépendances, par une certaine uniformisation des comportements en particulier en matière de consommation et enfin par ses conséquences sur les systèmes politiques étatiques⁴. Pour le Bureau international du travail (B.I.T.), la mondialisation consiste surtout en une vague « de libéralisation des échanges, des investissements et des flux de capitaux ainsi que l'importance croissante de tous ces flux et de la concurrence internationale dans l'économie

² Stephen Harper, *Le défi canadien : une vision nationale pour une économie continentale*, conférence prononcée devant l'Institut économique de Montréal, le 9 septembre 2003.

³ Pierre de Sénarclens, *La mondialisation, théories, enjeux et débats*, Paris, Armand Colin, Dalloz, 2002, p. 71.

⁴ Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, Philippe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, Dalloz, 2001 [1994], p 193.

mondiale⁵ ». À noter, avec Pierre de Sénarclens, que la mondialisation « traduit surtout une intensification des échanges économiques entre les principaux pôles de développement capitaliste », une accélération des échanges. D'une facture scientifique assez délicate, pour ne pas dire ambiguë⁶, le concept de mondialisation a avant tout en sciences sociales un intérêt théorique dans la mesure où il permet désormais au chercheur, dans ses analyses micro-sociologiques, de s'interroger quant à l'impact de la variable « système-monde » sur l'objet étudié, certes avec prudence, car le concept mondialisation a souvent tendance à ressembler à une auberge espagnole...

Paradigme

En dépit de ces inconvénients, et peut être grâce à eux, la thématique de la mondialisation a connu un énorme succès non seulement dans la sphère des sciences sociales (il existe même des manuels et des séminaires sur la mondialisation ; le terme « mondialisation » est aussi défini par le *Dictionnaire de la science politique*), mais aussi dans toutes les autres sphères (médiatiques, internationales, politiques, économiques) dans lesquelles on retrouve ce prégnant souci de saisir le sens des transformations contemporaines du monde et dans lesquelles aussi foisonnent les colloques, articles, ou simples références à la « mondialisation ». Outre un processus macro-sociologique, on peut donc aussi parler d'un véritable *paradigme* dans la mesure où le thème de la mondialisation entre de plus en plus souvent comme une variable sinon *la* variable explicative dominante dans nombre de domaines : sciences sociales, politique internationale, diplomatie, droit, médias, acteurs sociaux, monde des affaires...

Idéologie

Outre un processus et un paradigme, la mondialisation est aussi et peut-être même surtout un débat idéologique, n'en déplaise à Stephen Harper. Au nom des « contraintes » inhérentes à la mondialisation, au nom de la nécessaire « adaptation » pragmatique, rationnelle, à une « nouvelle donne économique » et à une globalisation des flux financiers rendant impossible toute politique publique originale qui ne tiendrait pas compte des « nouvelles réalités du marché », on a très rapidement cru à la fin des idéologies au nom d'une régulation naturelle par le marché et les lois qu'il impose. C'est la fin de l'histoire. Ce discours sur l'inéluctabilité, l'irrésistibilité d'un processus qui s'impose à tous les gouvernements a évidemment trouvé un écho extrêmement favorable dans les milieux dirigeants sensibilisés à cette vision à la fois positiviste, néo-classique et néo-libérale, auto-exonérés de débat démocratique au nom du réalisme et de la seule politique possible. Nous vivons désormais sous la domination hégémonique d'une doctrine néo-libérale qui a convaincu les sphères dirigeantes et la plupart des organisations internationales, les gouvernements occidentaux, les grands dirigeants d'entreprise jusqu'à la sphère médiatique, que des règles économiques naturelles imposaient un bon sens, un bon gouvernement, une bonne politique abstraction faite de tout débat démocratique. L'immanence démocratique a été remplacée par la transcendance quasi-divine de la main invisible, et au lieu de politiques publiques démocratiquement élaborées, nous avons droit au rétablissement du principe d'infailibilité pontificale, cette fois au profit des cercles fermés du scientisme néo-classique.

⁵ Bureau International du Travail (B.I.T.), dans Pierre de Sénarclens, *op. cit.*, p. 71.

⁶ Cette ambiguïté des théories sur la mondialisation est d'ailleurs relevée par Jean-Marc Léger dans un article intitulé *Mondialisation et diversité des cultures*, publié dans l'Action nationale d'octobre 2002, vol. XCII, n°8.

Mais tout cela n'est affaire que de croyances. On le constate à chaque sommet international, la doctrine mondialiste et néo-libérale, un peu partout, fait l'objet d'une contestation de plus en plus forte lui imposant le débat dont elle ne voulait pas. On lui oppose désormais une autre doctrine, une autre idéologie née quant à elle de la contestation mettant en cause le développementalisme, dénonçant les apories du discours néo-libéral, mettant en exergue son caractère idéologique et prônant une mondialisation autre, un « altermondialisme », pensé en terme de développement durable, d'économie solidaire, d'éthique sociale, de respect de la dignité et des droits humains et du droit des peuples, ainsi que des règles démocratiques et des prérogatives gouvernementales, de « diversité des cultures ».

Voici, très rapidement dressé, le portrait de « la mondialisation », ses approches, ses débats.

Le mouvement souverainiste

Qu'en pensent les souverainistes, ou comment les souverainistes pensent-ils la mondialisation ? À lire Stephen Harper, les souverainistes ne seraient pas capables d'adapter leur doctrine souverainiste au nouveau défi de la mondialisation. C'est pourtant tout le contraire, la thématique est très présente, très discutée, très utilisée dans les discours, les programmes, les affiches ou les manifestations du mouvement. Bien que la thématique soit relativement récente (à peine une dizaine d'années), on peut dire que très tôt les souverainistes se sont intéressés à la mondialisation, et que leur pensée en la matière a évolué au rythme des débats, entre la crainte d'une remise en cause de l'option souverainiste par le processus lui-même, et l'espoir d'une possibilité politique nouvelle s'offrant au Québec, par les débats idéologiques que la mondialisation génère notamment sur le rôle de la nation et de l'État.

Il est vrai que les souverainistes n'ont pas toujours été très chauds à l'idée d'une globalisation des échanges et de son corollaire : la remise en question du rôle des institutions représentatives, et en particulier du rôle de l'Assemblée nationale du Québec et de son gouvernement, et partant, de la pertinence de l'option souverainiste. On trouve par exemple dans l'action nationale des papiers sur « la mondialisation de la pauvreté⁷ », une « mondialisation culturelle (...) Yankeeisation du monde⁸ », « la logique des nations contre la mondialisation ».

La défense de l'idée de nation n'est ni archaïque, ni ringarde, comme cherchent à le faire croire les thuriféraires des grands ensembles et de la fatalité mondialiste. Elle est la seule source de résistance à l'uniformisation culturelle qui est à l'ordre du jour des élites financières⁹.

Il y a donc une certaine crainte mêlée de méfiance qui s'exprime, unissant indépendantistes et sociaux-démocrates dans une démarche commune de mise en garde et de résistance nécessaire.

Autre approche présente au sein du mouvement : celle qui consiste à considérer la mondialisation comme un phénomène inéluctable, irrésistible qui nécessite un effort

⁷ Rosaire Morin, mars 1998, *La mondialisation de la pauvreté*, <http://www.action-nationale.qc.ca/editorial/98.3.htm> (12 décembre 2003).

⁸ Guy Rocher, mai 2003, *L'élection 2003 : un Québec malade de sa modernisation ?*, <http://www.action-nationale.qc.ca/03-5/dossier-rocher.html> (12 décembre 2003).

⁹ Denis Monière, décembre 2001, *La logique des nations contre la mondialisation*, <http://www.action-nationale.qc.ca/economie/monierenations.htm> (le 12 décembre 2003).

d'adaptation, et un réel travail de réflexion en particulier sur l'option souverainiste elle-même, sa pertinence, sa portée, son utilité, au-delà de tout fétichisme de l'option qui consisterait à considérer la souveraineté non comme un moyen au service du plein épanouissement de la nation québécoise, mais bien comme une fin en soi dont le questionnement de la pertinence aurait quelque chose de tabou. Comment penser le Québec à l'heure de la mondialisation ? Le projet souverainiste est-il encore pertinent, s'interroge par exemple Gilles Bourque¹⁰. Faut-il repenser le projet national ? Est-il encore possible d'être souverainiste de nos jours ?

Oui, répondent désormais, après quelques années de réflexion, la plupart des organisations souverainistes, et en particulier ce que Gilles Bourque appelle « les forces hégémoniques du Parti québécois ». La mondialisation constitue un atout pour le Québec comme pour l'option souverainiste. C'est l'idée que défend Jacques Parizeau en critiquant les dénonciations faites du Sommet des Amériques et du libre-échange, en particulier au sein du mouvement souverainiste, tout en mettant en exergue le caractère inéluctable des processus :

Il est regrettable que le Sommet des peuples d'Amérique se soit terminé par une sorte de condamnation générale du libre-échange. Plusieurs des participants avaient montré de la clairvoyance dans l'étude qu'ils avaient conduite des diverses facettes de la Zone de libre-échange des Amériques. Et finalement, toutes les distinctions et les nuances se sont estompées au profit d'une condamnation dogmatique. On ne condamne pas les marées. On construit des digues, des jetées, on se protège en somme. On n'excommunie pas la mer. Le libre-échange international s'étend dans le monde comme le libre-échange intra-national s'est établi à l'intérieur de chaque pays, il y a bien longtemps¹¹.

Face à cette réalité, le projet souverainiste se voit, pour Bernard Landry, conforté :

Aujourd'hui, toutes les anciennes raisons subsistent, mais une formidable et nouvelle motivation donne à notre projet national une modernité fulgurante et le rend plus impérieux encore qu'auparavant. En effet, dans le nouveau contexte mondial, la souveraineté n'est plus seulement une question de survie, de prospérité et de rayonnement international des peuples, c'est la qualité même de leur vie démocratique qui est mise en cause par cette nouvelle donne que constitue la mondialisation¹².

¹⁰ Gilles Bourque répond ainsi : « Je m'opposerai à toute position défensive qui pense et propose l'indépendance du Québec comme une solution politique susceptible de s'inscrire dans un mouvement de lutte contre la mondialisation (...). Les forces hégémoniques du Parti québécois qui ont promu la cause du libre-échange au Canada dès les années 80, pratiquent actuellement une politique adaptative et tentent de développer, au nom d'un modèle québécois, une forme particulière de néolibéralisme. Bien davantage, l'opposition intérieure du mouvement souverainiste est aveugle à la démocratisation de l'espace mondial et demeure attachée à l'idée d'indépendance nationale pensée dans le contexte du providentialisme, quand elle ne la conçoit pas encore comme une solution à une question coloniale. » (Gilles Bourque, « La souveraineté-partenariat, le Québec et la démocratie », Raphaël Canet, Jules Duchastel [éd.], *La nation en débat, entre modernité et post-modernité*, Outremont, Athéna éditions, 2003, p. 43-44).

¹¹ Jacques Parizeau, *La liberté des échanges, les droits des multinationales et le dilemme de l'État, Réflexion sur le Sommet des Amériques, une fois la fumée dissipée*, juin 2001, <http://www.action-nationale.qc.ca/01-6/parizeau.html> (le 12 décembre 2003).

¹² Bernard Landry, vice-Premier ministre du Québec, *La mondialisation rend la souveraineté plus nécessaire et urgente que jamais*, Mars 1999, <http://www.action-nationale.qc.ca/00-1/landryurgente.htm> (le 12 décembre 2003).

On retrouve d'ailleurs cette vision positive dans les textes et programmes du Parti québécois adoptés par le Congrès national du Parti en mai 2000 :

Le monde actuel ne fait place qu'aux pays. Les accords et les traités qui dictent l'agencement et l'évolution du monde se signent entre les pays, pas entre les peuples. Voilà donc le choix qui s'offre à nous : être présents à la création d'un monde nouveau, plus interdépendant et plus humain, ou le regarder s'édifier sans nous¹³.

Dans la foulée de ce pragmatisme souverainiste face au phénomène de mondialisation, on retrouve un raisonnement qui utilise cette fois les réflexions politologiques sur les conséquences locales de la globalisation, comme celles développées par Stéphane Paquin, et reprises dans *L'Action nationale* comme sur le site souverainiste *Vigile* : la mondialisation, en mettant en cause les grands appareils étatiques, mettrait en exergue la « revanche des petites nations » :

La théorie dominante avance qu'avec la mondialisation, les petits ensembles culturels sont voués à disparaître. Sous les forces de la modernisation et, aujourd'hui, de la mondialisation, on ne voit pas comment de petits ensembles culturels arriveraient à se reproduire. Au pire, pensait-on, les petites nations allaient se dissoudre dans de plus vastes ensembles, au mieux, elles allaient se folkloriser inexorablement comme les Cajuns en Louisiane. L'histoire est cependant imprévisible et c'est le contraire qui s'est produit. Les petites nations reprennent l'avantage, elles prennent leur revanche sur l'Histoire. Loin d'être assimilées, leur culture s'exporte dans le monde, loin d'être sous-développées, leur société civile et leur pluralisme associatif sont très denses. Leur niveau de vie par habitant caracole au sommet¹⁴.

La mondialisation, plus que de remettre en cause la souveraineté en général, encouragerait les souverainetés fondées sur les des solidarités politiques de type national :

Contrairement à ce que prétendent les fédéralistes, la constitution des grands ensembles économiques est compatible avec la souveraineté des petites nations. Plus les tendances à la mondialisation économique s'affirment plus les espaces politiques tendent à recouper les identités nationales. Ce phénomène est attesté par l'émergence d'un grand nombre de nouvelles nations. Plus les centres de décision s'internationalisent plus une nation doit être présente pour faire valoir ses intérêts et participer aux décisions. Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, la mondialisation n'est pas synonyme de déclin de la souveraineté étatique. Il y a plutôt déplacement des champs d'intervention des États qui délaissent leurs pouvoirs de réglementation économiques et libéralisent les échanges, mais qui en même temps accroissent leurs capacités de contrôle dans d'autres secteurs comme l'immigration, les politiques de population et les politiques de construction identitaire¹⁵.

¹³ Parti québécois, *Un pays pour le monde. Programme du Parti québécois, version abrégée*, Montréal, Parti québécois, octobre 2001, p. 9.

¹⁴ Stéphane Paquin, *La revanche des petites nations ?*, sur le site *Vigile* du 6 octobre 2001, <http://www.vigile.net/dossier-livres/1-10/7-paquin.html> (le 12 décembre 2003).

¹⁵ Denis Monière, *La souveraineté pour dépasser l'ethnicité*, octobre 2000, <http://www.action-nationale.qc.ca/00-10/moniere.html> (12 décembre 2003).

La mondialisation, en mettant en cause les grands appareils étatiques au sein desquels l'idée de nation et les règles démocratiques servent d'abord à en légitimer l'existence, ouvrirait une possibilité politique certaine aux communautés politiques et aux gouvernements locaux fondées quant à elles sur des institutions représentatives efficaces et une démocratie de proximité à même de peser dans la définition, et l'éventuelle régulation du processus de mondialisation.

Dans ce contexte, la situation du Québec est exemplaire, et ce dernier n'aurait pas à craindre la libéralisation des échanges, mais à les encourager :

Avec un Produit Intérieur Brut de 174,4 milliards de dollars canadiens en 1995, le Québec se situait au 17^e rang au sein de l'OCDE par la taille de l'économie. Outre son important capital de ressources naturelles, l'économie québécoise se distingue par une structure financière moderne, une main d'œuvre qualifiée et productive, la maîtrise de technologie de pointe et l'accès au vaste marché américain. Résolument engagée dans le mouvement de libéralisation des échanges et d'intégration économique, l'économie québécoise a connu son essor grâce essentiellement à son ouverture sur le monde (...)¹⁶.

Au-delà de ces plaidoyers en faveur de la mondialisation, on retrouve aussi au sein du mouvement, des militants et des organisations qui, d'abord angoissés par le phénomène, en sont maintenant à réclamer, avec les sociaux-démocrates et les mouvements sociaux (mouvement syndical, mouvements de femme, mouvements écologistes) que le mouvement souverainiste s'engage résolument dans la promotion d'une mondialisation autre, plus conforme aux traditions sociales-démocrates des formations politiques souverainistes. C'est le cas de la plupart des membres de la défunte coalition « Partenaires pour la souveraineté », d'intellectuels, du Mouvement National des Québécoises et Québécois (M.N.Q.), mais aussi de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qu'on a tous retrouvés à la *Marche des peuples des Amériques* lors de la tenue du *Contre-sommet des Amériques* à Québec, d'ailleurs accompagnés de militants péquistes et bloquistes. La mobilisation souverainiste lors de ce Contre-sommet a été doublement justifiée par les participants : il s'agissait, dans la plus pure tradition du mouvement, de s'opposer une fois de plus à la mise à l'écart du gouvernement québécois lors du *Sommet des Amériques* alors même que ce sommet était organisé dans la capitale nationale du Québec. Il s'agissait aussi d'inscrire cette action et cette protestation dans le mouvement appelé à l'époque « antimondialisation » et maintenant qualifié d'« altermondialisation ». Voici ce que dit la déclaration commune, signée à cet effet notamment par Guy Bouthillier (Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal), Jocelyne Couture (Intellectuels pour la souveraineté), Pierre Falardeau (cinéaste), Ginette Lajoie (Regroupement des Citoyennes pour la souveraineté), Robert Laplante (L'Action nationale), Gérald Larose, Jean Lemoine (Génération Québec), Louise Paquet (M.N.Q.) et Bruno Roy :

¹⁶ Assemblée nationale du Québec, Direction des relations interparlementaires, *La démocratie Parlementaire à l'ère de la mondialisation. Eléments d'une politique de relations parlementaires internationales de l'Assemblée nationale du Québec*, Québec, Assemblée nationale du Québec, 1998, p. 16.

Nous n'acceptons pas que le gouvernement fédéral usurpe des pouvoirs que sa propre Constitution reconnaît au gouvernement du Québec. La culture, la santé, l'éducation, l'environnement et le travail sont des compétences de l'Assemblée nationale. Nous n'acceptons pas que l'avenir des peuples des Amériques soit troqué dans la dissimulation, derrière des portes closes. Nous n'acceptons pas que la défense de la diversité culturelle soit confiée à un gouvernement qui nie l'identité nationale du peuple québécois. Nous n'acceptons pas que nos valeurs sociales et environnementales soient sacrifiées aux intérêts de la haute finance¹⁷.

Démocratie, diversité culturelle, droit des peuples, valeurs sociales et environnementales, sacrifice aux intérêts de la haute finance : on le voit, la phraséologie comme le champ lexical utilisé ici s'inscrit résolument dans la plus pure tradition de la contestation politique sociale-démocrate et dans les cadres de références des mouvements altermondialistes comme A.T.T.A.C., Oxfam, ou le *No logo* de Naomi Klein.

Quelles peuvent dès lors être les conséquences de cette réflexion tout à la fois mondialiste et alter-mondialiste sur les actions collectives et le discours du mouvement souverainiste sur l'identité nationale ?

Le Québec au cœur du monde. Organiser l'action et la réflexion

Surtout depuis le dernier référendum, et particulièrement depuis 1998, le mouvement souverainiste s'est engagé dans un vaste travail de production de réflexion sur l'impact de la mondialisation, de ses enjeux, de ses débats sur l'aspiration souverainiste, et sur le caractère national de l'identité collective québécoise.

Organiser la réflexion

Accords internationaux, Zone de libre-échange des Amériques, cycles de négociations de l'OMC, sont autant de situations qui démontrent l'urgence d'arrêter des positions québécoises sur ces sujets et de profiter de toutes les tribunes intérieures et internationales pour les défendre, les faire partager et les intégrer dans la mouvance mondiale¹⁸.

Dès février 1995, le M.N.Q. publie un petit fascicule sur *Les vrais enjeux de la souveraineté* dont une bonne partie est consacrée au « processus de libéralisation et de mondialisation des échanges » ainsi qu'à ses conséquences sur l'exclusion sociale d'une partie de la société et sur l'importance renouvelée d'une société québécoise disposant d'un Etat souverain¹⁹. Quant à *L'Action nationale*, elle s'est très tôt interrogée sur l'impact de la globalisation et de l'accélération des échanges, en ouvrant ses pages aux articles consacrés à ce thème, en proposant des recensions des principaux ouvrages traitant de la mondialisation, et en consacrant

¹⁷ Mouvement national des Québécois et des Québécoises, *Déclaration*, <http://www.mnq.qc.ca/sommet/index.php3> (12 décembre 2003).

¹⁸ Bloc québécois, *Québec, partenaire des Amériques, document de consultation*, Ottawa, Bloc québécois, Assemblée générale, 2002, p.4.

¹⁹ Mouvement National des Québécoises et des Québécois, *Les vrais enjeux de la souveraineté, Pamphlet*, M.N.Q., février 1995, 20p.

régulièrement des numéros entiers à la mondialisation et à l'évolution du libre-échange, comme le montrent les numéros de décembre 2001 et de septembre 2002 consacrés respectivement au Québec « entre libre-échange et nouvelle économie », et à un « Voyage au cœur de la mondialisation ».

Depuis le dernier référendum, les initiatives de colloques et de publications se sont succédées au Bloc comme au Parti québécois : en 1997, le Parti québécois a organisé un colloque sur l'avenir de la social-démocratie dans le contexte de la mondialisation ; Jacques Parizeau a produit une vaste réflexion sur « Le Québec et la mondialisation », intitulé « Une bouteille à la mer ? » en 1998 ; Bernard Landry et le Parti québécois ont, la même année, publié un document de réflexion intitulé « Le défi de la mondialisation, l'urgence de la souveraineté » ; le Bloc a lancé en 1998-1999 un chantier de réflexion sur la mondialisation, présidé par Jacques Parizeau et qui a donné lieu à la publication d'un document de travail, intitulé « Faire notre place dans le monde » ; il a aussi publié « Pour envisager l'avenir autrement », document consacrant une large place à la problématique de la mondialisation, comme le font d'ailleurs les deux documents consacrés à l'étude de l'avenir du Québec et de la souveraineté et produits par le Parti québécois en 2000 : le document intitulé « Le Québec, un nouveau pays pour un nouveau siècle », et le « Mémoire du Parti québécois présenté à la commission des institutions de l'Assemblée nationale dans le cadre de la consultation sur le Québec et la Z.L.E.A. ». Enfin, consacrant l'évolution des réflexions souverainistes sur la question de la mondialisation, le dernier colloque organisé en 2002 par le Parti québécois et intitulé « Pour une mondialisation équitable » met en exergue les choix souverainistes d'une mondialisation respectueuse de la diversité culturelle, de l'équité sociale, du développement durable, du commerce équitable, et du libéralisme politique.

Pour encourager cette appropriation par le mouvement souverainiste de l'enjeu de la mondialisation, le Parti québécois a créé un « Groupe de travail sur la mondialisation » au sein de son Comité des Relations internationales. L'Assemblée nationale comme le Gouvernement du Québec ont eux aussi été mis à contribution dans l'étude des impacts de la mondialisation sur le Québec et son avenir. La publication par l'Assemblée nationale du document de travail « La démocratie parlementaire à l'ère de la mondialisation » en 1998, ou la création de l'Observatoire de la mondialisation en 2002 en sont une bonne illustration.

Réorganiser l'action

Au-delà de la réflexion politique proprement dite, la thématique de la mondialisation, et son appropriation par le mouvement souverainiste ont aussi un impact sur la manière dont est pensée l'action politique, sur la nécessité d'adapter les répertoires d'action, sur la nécessité, aussi, d'investir certaines arènes de débats jusqu'ici oubliées ou négligées. On assiste en effet au Québec, certes à l'ouverture, déjà ancienne, de la société québécoise, mais aussi à la transnationalisation des actions du mouvement souverainiste lui-même, non plus simplement en direction de la France et des États-Unis, mais du monde entier. Le mouvement souverainiste s'adapte aussi en renouvelant son répertoire d'action, en s'ouvrant aux autres acteurs politiques : le mouvement s'intéresse de plus en plus à l'expérience des autres petites nations avec ou sans État, comme l'Écosse, la Catalogne, mais aussi la Flandre, la Suède, l'Autriche. Il s'intéresse aussi aux réformes institutionnelles comme en Belgique ou aux expériences originales d'intégration, comme l'Union européenne, modèle potentiel dans l'accession du Québec à la souveraineté et à la transformation du Canada. Il adresse aussi ses campagnes de promotion de la

souveraineté non plus simplement aux Québécois, mais aussi à tout le monde dans un souci de mobilisation transnationale des soutiens.

La manière dont a été menée la campagne d'action contre le projet de loi C-20 est de ce point de vue exemplaire. Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire de son Ministère des Relations internationales, et de la Ministre Louise Boudouin a orchestré une campagne internationale d'information sur le projet de loi C-20. *Le Monde* et *Le Figaro* ont ainsi accueilli dans leurs colonnes le débat canadien sur le projet de loi C-20, en donnant la parole à Louise Beaudouin sur le « souverainisme québécois²⁰ » ou sur le « non » québécois « à la mise sous tutelle de la démocratie québécoise », dénonçant ainsi le caractère antidémocratique du projet fédéral²¹ tout en mettant en exergue l'« exemple européen ».

« Sortons de nos frontières » proposait le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste Guy Bouthiller en décembre 2000²². La Société Saint-Jean-Baptiste et le M.N.Q. ont immédiatement emboîté le pas au gouvernement en lançant une campagne de communication sur le projet fédéral avec la publication d'encarts dans la presse avec pour titre « *Shame on Ottawa !* », « Honte à Ottawa ! » dans le *New York Times*²³ du 20 décembre 1999 et dans *Le Monde diplomatique* de février 2000, alors que le M.N.Q. tentait de mobiliser diverses personnalités québécoises autour de son opération « Boule de neige ». L'activité de la Société Saint-Jean-Baptiste a eu des conséquences, notamment en France dans *Le Monde diplomatique*, mensuel de l'altermondialisme s'il en est, avec un article de Graham Fraser sur la question intitulé « Sursaut souverainiste au Québec²⁴ », et dans *Le Nouvel Observateur* où Jacques Julliard a consacré une de ses chroniques à la question en prenant position en faveur du Québec, et intitulé « Pour que le Québec... reste libre !²⁵ ».

²⁰ « Ce que vient d'annoncer Ottawa est un complet verrouillage, à l'opposé même de l'exemple européen en matière de système de gouvernement. Le gouvernement fédéral a déposé un projet de loi qui lui permettrait de changer les règles du jeu lors d'un prochain référendum sur la souveraineté du Québec. Il se donnerait ainsi un droit de veto pour bloquer toute question à ses yeux inacceptable. Comme l'affirmait, le 15 décembre dernier, le premier ministre Lucien Bouchard : « Le Québec n'aurait pas le droit de proposer au Canada un arrangement similaire à celui qui existe entre les quinze pays de l'Union européenne. » En même temps, le gouvernement canadien entend hausser le seuil d'une majorité gagnante d'un « oui » au-delà de la règle démocratique du 50 % + 1, sans davantage préciser ses barèmes, pour pouvoir rejeter unilatéralement toute majorité souverainiste qui se dégagerait d'un prochain scrutin. Le gouvernement canadien met ainsi en cause le droit fondamental des Québécois de choisir eux-mêmes leur destin national. En somme, notre souverainisme est celui d'une nation qui se doit d'être inquiète, malgré tous les progrès qu'elle a faits. Une nation dont l'existence même se trouve toujours niée par le reste du Canada. C'est celui d'une « petite nation », dans le sens ni démographique, ni territorial, mais existentiel que Milan Kundera donne à ce mot : « Une nation dont l'existence peut être à n'importe quel moment remise en question, qui peut disparaître et qui le sait ». Louise Beaudouin, « Le souverainisme québécois », *Le Monde* du 10 février 2000.

²¹ « Un revirement majeur vient de se produire. Le 10 décembre 1999, le gouvernement fédéral canadien a saisi son Parlement d'un projet de loi, nommé C 20, dicté, lui, par le plus pur paternalisme. En réponse au référendum d'octobre 1995, qui vit 49,4 % des Québécois voter pour la souveraineté du Québec, une loi arbitraire est maintenant opposée aux Québécois pour tenter de rendre désormais impraticable leur droit de disposer de leur avenir politique ». Louise Beaudouin, « Non à la mise sous tutelle de la démocratie québécoise », *Le Figaro* du 21 Mars 2000.

²² Guy Bouthiller, « Editorial », *Bulletin de la Société Saint Jean-Baptiste*, décembre 2000 p.2.

²³ *New York Times* du 20 décembre 1999.

²⁴ Graham Fraser, « Sursaut souverainiste au Québec », *Le Monde diplomatique*, février 2000.

²⁵ Jacques Julliard, « Pour que le Québec... reste libre ! », *Le Nouvel Observateur*, 2 mars 2000, n°1843 : « Nous devons aider les Québécois à résister à un projet de loi qui leur ferait perdre toute identité ».

Outre ces opérations de diffusion à l'étranger de l'approche souverainiste des problèmes politiques canado-québécois, et à défaut de pouvoir participer aux négociations intergouvernementales dans le cadre des sommets internationaux de l'O.M.C., de la Z.L.E.A. (Zone de libre-échange des Amériques), ou de l'A.L.E.N.A. (Accord de libre-échange nord-américain), le mouvement souverainiste et le gouvernement du Québec par l'intermédiaire de ses ministres jusqu'à l'arrivée au pouvoir des libéraux en mars 2003, se sont pleinement investis dans les « parasphères » de la mondialisation que constituent les « contre-sommets », ou les manifestations altermondialistes. Cela a été particulièrement le cas à Québec le 21 avril 2001 avec la participation de la Société Saint-Jean-Baptiste, du M.N.Q., des I.P.S.O. (Intellectuels pour la souveraineté), mais aussi de la F.T.Q. (Fédération des travailleuses et travailleurs du Québec), et d'autres centrales syndicales comme la C.S.N., la C.E.Q., la F.E.U.Q. à la Marche des peuples des Amériques ; cela a aussi été le cas à Porto Allegre, où s'est notamment exprimée Louise Beaudouin, en tant que ministre d'un gouvernement représentant « un peuple sans souveraineté ».

Un Pays pour le monde. Penser la nation souveraine à la lumière de la mondialisation

La prise en compte de la thématique de la mondialisation dans les réflexions politiques comme dans l'action du mouvement souverainiste ne constitue pas qu'une greffe innocente qui viendrait s'ajouter aux autres thématiques chères aux souverainistes québécois. Elle a des conséquences sur l'affirmation nationale comme sur le projet national lui-même. Elle influence la manière dont ce projet est pensé et présenté. Elle implique une configuration du projet à la lumière des enjeux qu'elle soulève.

Réalisme gouvernemental

« On ne condamne pas les marées », prévient Jacques Parizeau. « Le Canada ou le monde ? » s'interroge, pour la forme, le Bloc québécois. « Qu'on y porte intérêt ou pas, il est indéniable que le phénomène de la mondialisation nous entraîne tous dans son sillage. Peu importe les sentiments qu'elle nous inspire, la mondialisation affecte déjà la vie des Québécoises et des Québécois, et elle l'affectera toujours davantage au cours des années à venir²⁶ ». Face à cette inéluctabilité, l'irrésistibilité du processus, le gouvernement du Québec doit accepter de s'insérer dans ces processus :

La prospérité du Québec a toujours été liée à sa capacité de développer de nouveaux marchés. Voilà qui explique l'appui clair qu'ont donné les Québécois à l'Accord de libre-échange canado-américain, entré en vigueur en 1989, et à l'Accord de libre-échange nord-américain, qui régit les relations commerciales entre le Canada, les États-Unis et le Mexique depuis 1994. Voilà aussi pourquoi le Québec soutient, dans le respect de la diversité culturelle, linguistique et sociale, la création d'une Zone de libre-échange des Amériques, prévue pour 2005. Mais tout en adhérant à la mondialisation, qui laisse entrevoir des perspectives de prospérité accrue, nous

²⁶ Bloc québécois, Québec, Partenaire des Amériques, document de consultation, Assemblées générales 2002, http://www.blocquebecois.org/archivage/Quebec_ds_le_mondeV2.pdf (12 décembre 2003).

pensons qu'elle doit être balisée, afin de favoriser une plus grande équité à l'échelle de l'ensemble de nos sociétés²⁷.

De toute façon, le Québec est prêt, et déjà intégré dans la « nouvelle économie » :

Bien que son immense territoire soit relativement peu peuplé, le Québec constitue une entité économique qui se positionne avantageusement à l'échelle de la planète. Il occupe le 17^e rang des pays de l'OCDE par l'importance de sa production. Il est bien engagé dans le virage de la « nouvelle économie » et c'est l'une des économies les plus ouvertes sur le monde²⁸.

Quel gouvernement, dans les sphères de négociation internationales, est le mieux à même de défendre les intérêts du Québec face à la mondialisation ? Sans conteste, le gouvernement du Québec.

Comment l'État canadien pourrait-il mieux défendre l'identité québécoise que l'État québécois (même non souverain), alors qu'il refuse de reconnaître le peuple québécois et l'existence d'une culture québécoise qu'il ramène constamment au rang de « composante régionale de la culture canadienne » ? Comment l'État canadien pourrait-il défendre les institutions sociales du Québec alors qu'il a lui-même diminué la portée des programmes sociaux en coupant drastiquement dans les paiements de transfert au Québec ? On comprend, dès lors, pourquoi la majorité de la population québécoise appuie la volonté du gouvernement du Québec à parler au nom du Québec chaque fois que les questions de langue, de culture ou de ses intérêts sont évoquées à l'Organisation mondiale du commerce comme ailleurs²⁹.

S'il faut accepter la mondialisation parce qu'elle est inéluctable, il faut encore être en mesure de contribuer à la définition de ses règles, et faire les choix de société qui garantisse au Québec le maintien et l'adaptation de son modèle de développement socio-économique. Or, en la matière, la mondialisation n'est pas sans dangers. Elle nécessite donc le choix, de la part des gouvernements qui vont définir les règles de la mondialisation, d'une défense engagée des institutions démocratiques dont les représentations politiques locales seraient en quelque sorte les garantes. Voilà ce que déclarait en 2001 le Premier ministre Bernard Landry au Landtag de Bavière :

Il nous revient à tous, en tant qu'élus de nos peuples, de préserver des institutions démocratiques fortes sur tous les continents. Ce qui est en cause ici, c'est notre capacité de nous assurer que la mondialisation résorbe les inégalités économiques au lieu de les accentuer. Nous devons donc faire preuve d'innovation et d'ingéniosité pour éviter les écueils socio-économiques que pourrait créer une mondialisation

²⁷ Bernard Landry, *Allocution du Premier ministre du Québec devant le Landtag de Bavière*, Munich, le mercredi 11 juillet 2001, http://www.premier.gouv.qc.ca/general/discours/archives_discours/2001/juillet/dis20010711.htm (12 décembre 2003).

²⁸ Parti québécois, *op. cit.*, p. 19.

²⁹ Yvan Loubier, Pierre Paquette, « Faire notre place dans le monde », *La Presse* du 27 juillet 1999.

débridée, qui forcerait les pouvoirs politiques à abdiquer leurs responsabilités et à se soumettre aux diktats d'instances internationales non élues³⁰.

Altermondialisme, social-démocratie et contestation politique

Ce discours sur les dangers que fait courir la mondialisation sur le Québec, et le fameux modèle québécois est repris par nombre de « partenaires pour la souveraineté » et de militants péquistes et bloquistes qui contestent l'idée d'une mondialisation libérale et militent pour que le discours du mouvement sur la mondialisation intègre la dimension altermondialiste d'une globalisation à visage humain, respectueuse des choix démocratique, soucieuse d'un développement économique durable et solidaire, et peut-être plus proche de la dimension sociale-démocrate du mouvement.

La dernière version du programme du Parti québécois adopté en mai 2000 laisse une grande place à cette dimension. Le chapitre trois du programme, consacré aux politiques économiques, intègre désormais les dimensions environnement et développement sous le titre « développement durable ». C'est le modèle québécois qui y est décrit, en même temps que sa nécessaire adaptation : il s'agit toujours d'un modèle de développement économique au centre duquel se trouve l'État québécois, un État désormais « catalyseur et partenaire », plus démocratique, soucieux du développement du « capital social » québécois :

Dans le contexte de la mondialisation et de l'émergence de l'économie du savoir, le capital social est source de développement économique. La réussite exige la participation de travailleurs compétents, de chercheurs d'envergure et la synergie des divers acteurs sociaux autour d'objectifs partagés³¹.

À l'heure de la mondialisation, la social-démocratie est un choix qu'il faut refaire sans cesse. Nous devons réaffirmer nos valeurs et proposer des options nouvelles parce que le contexte a changé et que nous sommes aux prises avec de nouvelles réalités³².

« Capital social », « économie sociale » mis en exergue, mais aussi développement durable conciliant développement économique et respect de l'environnement, le programme du Parti québécois plaide pour la constitution d'une Charte québécoise de l'environnement et « pour une intervention écologique » :

Un gouvernement du Parti québécois s'engagera résolument sur la voie du développement durable. Mis de l'avant par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, ce concept consiste à pratiquer un développement économique qui peut être étendu à tous les habitants de la planète sans remettre en cause l'équilibre de la biosphère, qui n'hypothèque pas le

³⁰ Bernard Landry, *op. cit.*

³¹ Parti québécois, *op. cit.*, p. 19.

³² Maryse Lapierre, « Avant-propos », *Un Pays pour le Monde, Programme du Parti québécois, version abrégée*, Montréal, Parti québécois, octobre 2001, p. 3.

développement des générations futures et qui exploite les ressources de la planète de façon à ce qu'elles puissent se renouveler³³.

En outre, depuis 2000, le Parti québécois poursuit sa réflexion. Le colloque « Pour une mondialisation équitable » de septembre 2002 a permis aux militants souverainistes de travailler sur des thématiques proches de celles que l'on retrouve dans les forums sociaux, ou les contre-sommets de l'altermondialisme : « mondialisation, gouvernance et démocratie », « mondialisation et diversité culturelle », « mondialisation et droits sociaux », « mondialisation, environnement et développement durable », « mondialisation, commerce équitable et investissement responsable », « mondialisation, solidarité et pauvreté », « mondialisation et régions », et enfin, en plénière et en guise de synthèse, la question nationale : « mondialisation, souveraineté et démocratie ».

Souveraineté

En la matière, toute politique efficace de protection de l'environnement reste, pour les souverainistes, limitée par l'absence de souveraineté et l'attente de cette souveraineté :

La souveraineté permettra au Québec d'assumer pleinement ses engagements en matière de développement durable. La fin des dédoublements législatifs et réglementaires fera en sorte que nos entreprises pourront évoluer dans un contexte moins bureaucratisé. Au chapitre de l'évaluation environnementale, seule la procédure québécoise, reconnue mondialement pour sa clarté et son efficacité, sera appliquée. Enfin, le Québec participera à tous les forums internationaux de protection de l'environnement, comme celui sur la pollution atmosphérique, pour y faire valoir ses intérêts spécifiques³⁴.

In fine, la souveraineté constitue le sésame pour que le Québec relève le défi de la mondialisation et y participe pleinement en tant qu'acteur, et non plus en tant que spectateur. Comme l'affirme le programme du Parti québécois, « la souveraineté est un passeport vers l'international » :

Pour éviter que la globalisation des marchés ne sombre dans l'anarchie économique et sociale ou ne soit régie par le gouvernement des multinationales, elle devra être de plus en plus placée sous la surveillance et le contrôle de pouvoirs supranationaux. Comme seules les nations reconnues sont admises à siéger dans ces instances mondiales supérieures, le pouvoir s'éloignera de plus en plus des citoyens et citoyennes du Québec s'ils ne se décident pas à faire leur indépendance nationale au plus tôt³⁵.

Si le Québec est prêt à la mondialisation, il lui manque encore les outils institutionnels. La souveraineté demeure l'outil indispensable sans lequel le Québec ne pourra défendre sa propre vision du monde dans les arènes internationales, ni développer pleinement son économie :

³³ Parti québécois, *op. cit.*, p. 23.

³⁴ *Ibid.*, p. 23.

³⁵ Bernard Landry, *La mondialisation rend la souveraineté plus nécessaire et urgente que jamais*, l'Action nationale, Mars 1999.

Au moment où les États souverains prennent leur place au sein d'instances mondiales pour négocier les nouvelles règles du jeu dictées par la mondialisation (sic), le Québec doit affirmer les valeurs qui ont façonné son visage et son identité de seul État francophone en Amérique. En devenant souverain, le Québec pourra, comme 15^e puissance économique mondiale et 6^e puissance en Amérique s'imposer aux tables des négociations et défendre ses intérêts en toute autonomie sans passer par le filtre du gouvernement fédéral. Dans ce contexte de mondialisation et d'intégration des Amériques, la souveraineté du Québec est plus nécessaire que jamais³⁶.

Malgré les nombreux avantages dont dispose le Québec, son développement économique ne peut pas atteindre son plein potentiel puisque nous ne possédons pas l'ensemble des leviers économiques nécessaires à l'établissement de politiques encore plus cohérentes et efficaces³⁷.

Le mouvement souverainiste tente d'effectuer une délicate synthèse entre un réalisme pragmatique d'ouverture du Québec à la mondialisation et un engagement altermondialiste, notamment à travers le programme du Parti québécois et la contestation politique exprimée sur la scène fédérale par le Bloc québécois. Positions sur la Z.L.E.A., ratification du protocole de Kyoto avant la ratification par Ottawa, participation au sommet de Porto Allegre et aux Sommet et contre-sommet de Québec : le mouvement souverainiste cherche à occuper toutes les scènes et tribunes de la mondialisation, et à diffuser sa propre approche de la mondialisation, une mondialisation dans laquelle le Québec aurait un rôle à jouer, un mot à dire, un modèle à défendre.

Conclusion

Stephen Harper aurait pu avoir raison. Mais le mouvement souverainiste, en prenant très tôt le train de la réflexion sur la thématique de l'accélération des échanges, du retournement du monde et de la mondialisation a évité l'écueil d'une mise en cause de son option, a adapté son projet national à la lumière de cette nouvelle réalité, et a transformé cet écueil potentiel en possibilité politique nouvelle. Le mouvement souverainiste, plutôt que de nier le paradigme, s'en est emparé comme il s'est intégré aux réflexions sur le phénomène, à la fois en acceptant les effets de la mondialisation, mais aussi en contestant les effets pervers et en prônant une mondialisation non pas ultra libérale, mais une mondialisation à visage humain intégrant certaines des réflexions altermondialistes.

« Relever le défi de la mondialisation », « dans le contexte global de la mondialisation » : voilà des phrases qu'on retrouve partout dans les discours du mouvement et qui attestent, comme le discours produit, de l'intention du mouvement d'intégrer cette thématique, et de poursuivre la réflexion. Le débat, parfois rude, continue au sein du mouvement entre réalistes mondialistes et contestataires altermondialistes. Il illustre la capacité du mouvement, encore importante, à intégrer les grands débats sociaux, à s'y insérer, et à proposer par l'intermédiaire d'un parti politique, une approche synthétique et originale. L'option souverainiste, et la doctrine identitaire

³⁶ Bloc québécois, *Québec, partenaire des Amériques, document de consultation*, Bloc québécois, Assemblée générale, 2002, p.3.

³⁷ Parti québécois, *op. cit.*, p. 19.

qui la justifie ont en effet un besoin constant de légitimité démocratique que seules les mobilisations électorales et sociales peuvent leur donner, car on ne fabrique plus de nos jours une nation sans le soutien démocratique de la communauté des citoyens qui la composent. Les dirigeants souverainistes l'ont compris ainsi et n'ont pas hésité à reconfigurer leur doctrine identitaire et leur programme politique pour intégrer un enjeu qui mobilise : celui de la mondialisation. Gageons que le Parti québécois, par un stage plus ou moins prolongé dans l'opposition, et avec l'aide de ses partenaires souverainistes de la société civile, aura le loisir de penser encore longtemps la nation québécoise et l'option souverainiste, à la lumière, peut-être un peu plus claire, un peu plus conforme à sa vieille tradition sociale-démocrate, de l'altermondialisme.

GENÈSE ET DÉVELOPPEMENT DE LA NOTION DE RÉGION EN EUROPE ET AU QUÉBEC

Jean-Pierre THOUÉZ
Université de Montréal

RESUME

S'il existe une échelle géographique pertinente à la question des défis de la mondialisation, c'est bien la région. Plusieurs disciplines académiques se sont penchées sur la définition de ce que devrait être ou ce qu'est une région. Au-delà des dimensions conceptuelles et méthodologiques, la région a été retenue par l'Union Européenne comme un des acteurs incontournables du développement. Au Québec, sous Robert Bourassa, la région a eu un sens proche de la région d'intervention à la française. Depuis on a hésité à renforcer la décentralisation telle qu'elle existe chez les Quinze, sans compter la problématique concernant la création de régions chez les pays candidats à l'Union européenne. Quel avenir peut avoir la région au Québec et au Canada, notamment en matière de système de santé ? Que peut-on apprendre de l'expérience européenne ?

INTRODUCTION

Pourquoi régionaliser l'espace européen ou québécois? Pour répondre à cette question, deux points seront abordés : identifier les objectifs de société par le biais de l'histoire de la régionalisation en Europe et au Québec, et ensuite montrer comment la poursuite de ces objectifs s'est appuyée sur la nécessité de coordonner l'action sectorielle et l'action régionale pour réduire les écarts de développement interrégionaux. Enfin, nous présenterons brièvement dans la conclusion les principes et les notions qui ont guidé les acteurs en Europe et au Québec.

PARTIE 1 - LA RÉGION EN EUROPE

LA GENÈSE

Après la première guerre mondiale, les Français envisagèrent celle de l'État-nation d'une part, d'une Europe des régions d'autre part.

En 1917, le gouvernement d'Aristide Briand établit un Comité d'Études pour réaliser une ébauche géopolitique de l'Europe pouvant aider les négociateurs français. Le président du Comité fut l'historien Ernest Lavisse, éditeur responsable de l'Histoire de la France et le vice-président le géographe Paul Vidal de la Blache, auteur du premier volume de cette publication « Tableau de la géographie de la France ». Ce texte est considéré comme la version « officielle » de la nation à la

fin du XIXe siècle¹. Les résultats du Comité furent publiés dans deux volumes. Dans le premier volume, les membres du Comité n'envisagent qu'une question : où inscrire la frontière franco-allemande? La réponse : le Rhin frontière « naturelle » en démontrant le « caractère français » – anthropologique, linguistique, architectural et géographique de l'Alsace et de la Lorraine cédés à l'Allemagne en 1871. De plus, le Comité réclama le territoire de la Sarre à cause de l'unité géologique et économique entre les charbonnages du Rhineland et le fer de la province de Lorraine. Il s'agissait de créer un espace national défendable basé sur une frontière sûre complétée par une zone démilitarisée².

L'autre perspective est celle de l'Europe des régions qui, sans être cohérente ou consistante, s'oppose à l'idée des États-nations. Elle englobe plusieurs mouvements depuis les radicaux de gauche, pacifistes, internationalistes jusqu'aux nationalistes. L'Écossais Patrick Geddes, influencé par les idées du sociologue F. Le Play et du géographe – anarchiste E. Reclus – avance que les États-nations – surtout les plus puissants – génèrent agressivité, force et nationalisme, par conséquent, l'idéal serait des territoires plus petits à l'échelle infra-nationale : les régions. Dans *Sociological Review*, un article paru en 1916-17 *The making of the future*, il expose ses idées sur la notion de région : territoires dessinés à partir des formes de production, d'organisation sociale, de gouvernance. Cette géographie régionale ne fut jamais complétée, même s'il fournit un exemple dans un autre article de cette revue en 1918 intitulé *Cities*. Plusieurs essais de géographie régionale des nations furent élaborés, citons ceux du géographe gallois H.J. Fleure (1917) pour la France (1916); du géographe anglais C.B. Fawcett pour l'Angleterre (1919). Des idées similaires furent discutées en France. L'écrivain Jean-Charles Brun, auteur du « régionalisme » (1911), lance la Fédération Régionaliste Française (FRF) en 1900 dont le journal de gauche « Action régionaliste » auquel participent E. Reclus mais aussi les écrivains nationalistes Charles Mourras et Maurice Barres. Il s'agit de jeter son dévolu sur la région en contrecarrant la domination de Paris sur les provinces. Notons qu'en 1910 P. Vidal de la Blache proposait un redécoupage de la France en 17 provinces (selon les limites géographiques de l'Ancien régime) considérant que les départements étaient trop petits pour avoir un rôle administratif et économique sérieux. Ce schéma fut proposé le 29 février 1916 à la chambre des députés par le député Jean Hennesy. Ce fut le premier essai sérieux de réforme d'un État centralisé³.

Les idées régionalistes sont aussi influentes en Italie et en Espagne, dans les années 1920 et 1930. En 1931, le gouvernement républicain offrait un certain degré d'autonomie à la Catalogne et au Pays Basque mais Mussolini et Franco réprimèrent les tendances régionalistes. La crise des années 1930 et son impact régional suscitèrent surtout au Royaume Uni un débat intense et controversé révélant la frustration des régionalistes⁴.

¹ M. Hefferman, *Geography, cartography and military intelligence: The Royal Geographical Society and The first Worldwar*, Transactions of the Institute of British Geographers, 1996, 21, 504-533.

² M. Hefferman, *The meaning of Europe. Geography and geopolitics*, Londres : Arnold, 1998.

³ Y. Meny, *Centralisation et décentralisation dans le débat politique français 1945-1969*, Paris, A. Colin, 1974.

⁴ D.N. Livingstone, *The Geographical tradition : Episodes in the history of a contested enterprise*, Oxford University Press, 1992.

LE DÉVELOPPEMENT

Après la seconde guerre mondiale, la « question régionale » s'est présentée de deux manières. En premier lieu, elle constituait un défi contre un État jugé trop centralisé et trop homogène (dans la continuité des idées régionalistes de l'entre-deux-guerres). En second lieu, elle était pour les États-nations un moyen, un outil, pour régler les inégalités spatiales. Dans ce dernier cas, c'était, selon Loughlin⁵, mettre en avant « la dimension territoriale des politiques sociales, d'aménagement et de développement de l'État-providence ». Cette politique régionale avait peu en commun avec les mouvements régionalistes et ethniques présents dans la majorité des pays européens^{6, 7},

Le traité de Rome (25 mars 1957) créant la Communauté Économique Européenne CEE (dénommée Communauté Européenne après le Traité de Maastricht, 1992) n'avait pas prévu un titre séparé pour les régions et pour leur participation au processus législatif communautaire. On y mentionnait l'idée d'une politique régionale au rang des orientations politiques pour corriger les disparités économiques au sein de l'Europe. L'absence des régions figurait également dans les traités constitutifs de la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) et de l'Euratom (Communauté Européenne de l'Énergie Atomique). Plusieurs raisons expliquent cette omission. Des six pays signataires, seule l'Allemagne avait une structure de type fédéral, l'Italie en partie avec les régions autonomes (Val d'Aoste, Sud du Tyrol...) et, pour les autres pays, la régionalisation était peu avancée. Il y avait aussi l'idée « d'exclusivité » des États membres en matière de politique économique et de politique extérieure. Enfin, les États membres étaient les interlocuteurs privilégiés, sinon uniques, au sein des CE.

Dans les années 1960, différents rapports (Motta, 1960; Birkelback, 1963; Rossi, 1964; Busani, 1966) avançaient l'idée d'une politique régionale supranationale. Le FEOGA (Fonds d'Orientation et de Garantie Agricole), créé en 1964, comportait dans sa section « Orientation » des préoccupations spatiales, mais peu de crédits lui furent accordés. Le sommet de Paris, en 1972, marque un infléchissement des politiques communautaires avec la création en 1975 du FEDER (Fonds Économique et Social). Une région reçoit l'aide financière des CE si elle bénéficie de l'aide d'un État membre à laquelle elle appartient, en fait, chaque État membre souhaite conserver un droit de regard sur sa politique régionale. Progressivement, une politique régionale communautaire va émerger dans le cadre du « FEDER » En 1979 apparaissent les programmes de développement intégrés pour compenser les effets locaux des politiques communautaires sectorielles (textile, construction navale). En 1984, les crédits communautaires affectés à des programmes territorialisés (FEDER, FEOGA, FSE) seront concentrés sur une même zone en difficulté (Laborie et Taulelle, 1995).

La correction des déséquilibres territoriaux apparaît de plus en plus politiquement et socialement justifiée avec la venue de nouveaux États membres : le Royaume Uni, l'Irlande, le

⁵ J. Loughlin, L'Europe des régions et la fédéralisation de l'Europe, In : J. Palard ed. *L'Europe aux frontières : la coopération transfrontalière*. Paris : PUF, 1997, p. 15-30.

⁶ Jean-Pierre Thouez, *L'Union Européenne : précis de géographie*, Paris : Economica Collection Concours Geo Poche, 1998, 112 p.

⁷ Jean-Pierre Thouez, La région et l'intégration européenne, *Le Géographe Canadien*, 43(3), 304-315, 1999.

Danemark, l'Italie puis l'Espagne et la Grèce, enfin, la Finlande et la Suède. Autre fait, la signature de l'Acte Unique Européen en 1986 (qui révisé le Traité de Rome) et qui jette les bases du marché unique prévu en janvier 1993. Dans le titre V de l'AUE, on trouve le concept de « cohésion économique et sociale » pour éviter que la dynamique européenne accroisse les inégalités régionales. Mais l'évolution vers une indépendance de la politique régionale est limitée par l'AUE qui lui donne un statut de « complément des actions nationales » (Laborie et Taulelle, 1995). Ce sont les États membres et non les régions qui sont autorisés à intervenir pour définir la politique régionale communautaire.

La communauté va donc trouver des mécanismes, par le biais de la réforme des Fonds structurels pour initier des politiques régionales délivrées du contrôle des États. Les réformes du FEDER de 1985 et de 1988 intègrent les collectivités régionales et locales dans le processus de développement politique. Les États membres doivent élaborer avec les collectivités concernées les plans de développement régional où s'inscrivent les actions propres aux États et celles pour lesquelles l'aide communautaire est demandée. Il s'agit de créer un dialogue entre partenaires nationaux et régionaux et les représentants de la Commission (DGXVI). Les contacts existent aussi au sein d'autres institutions européennes comme le COREPER (Conseil des Représentants des Collectivités Régionales), le Parlement Européen (qui fut avant la création du Comité des Régions, le porte-parole des intérêts régionaux) et lors des réunions ministérielles (voie ouverte par le Traité de Maastricht). Un second élément d'esquisse d'une politique régionale communautaire autonome est la recherche de l'efficacité des aides de plus en plus importantes des Fonds structurels par un nouveau centre de décision : Bruxelles. Troisième élément, le principe de « subsidiarité » (article 3B « forme d'organisation sociale privilégie les structures de proximité ») favorise la décentralisation du processus décisionnel. Quatrième élément, les réformes proposées dans les années 1980 et 1990 mettent en avant la notion de « partenariat » entre l'État et les collectivités territoriales (si l'initiative des contrats relève des États, la coopération avec les collectivités est reconnue). Cinquième élément, l'influence des groupes de pression issus des collectivités (bureaux d'information à Bruxelles, modes d'association ARFE – Association des Régions Frontalières Européennes –, les Axes régionaux dont l'Axe Atlantique...). Sixième élément, le plus important pour le futur, la création du Comité des Régions (CR) institué par le Traité de Maastricht en 1992 art. 198A et qui remplace le CCRL. La participation institutionnelle des régions à l'élaboration des politiques communautaires est envisagée selon trois volets : consultation obligatoire (santé publique, développement des réseaux trans-européens, transport, éducation, jeunesse, culture, télécommunications, énergie, cohésion sociale et économique, Fonds structurels), consultation optionnelle et droit d'information obligatoire avec avis consultatif (le CR peut être consulté par la Commission ou par le Conseil si l'une des institutions le juge opportun, avis d'initiative (le CR peut émettre un avis de sa propre initiative dans les cas où il le juge utile) (Thouez, 1998, 1999). Le traité d'Amsterdam (1997) renforce le pilier communautaire par l'insertion dans le traité du protocole sur la politique sociale.

En résumé, malgré les lacunes, la participation des régions aux affaires communautaires s'est nettement améliorée depuis le milieu des années 1980 d'une part, par la représentation des régions auprès des institutions communautaires et par la création du CR; d'autre part, par l'activité des groupes de pression régionaux à Bruxelles. De là, à envisager une Europe à « géométrie variable », d'une nouvelle distribution du pouvoir entre la Communauté, les États et les collectivités territoriales dont les régions. L'objectif politique est de se rapprocher des citoyens en reconnaissant aux entités infra-nationales une certaine autonomie et une participation

dans les domaines qu'ils sont à même d'exercer (par ex. : politiques de développement et d'aménagement).

PARTIE II – LA RÉGION AU QUÉBEC

HISTOIRE BRÈVE DE LA RÉGIONALISATION

Selon P. Villeneuve⁸, dont nous nous inspirons, des débuts de la colonie jusqu'aux années 1940, les régions sont surtout vues comme des « unités de colonisation ». C'est le bassin hydrographique qui sert le plus souvent à diviser l'espace. De 1940 à 1965, quelques régions s'organisent sur une base volontaire. Il se forme des Conseils économiques régionaux à l'origine des CRD. Durant la période 1963-66, l'expérience pilote du Bureau d'Aménagement de l'Est du Québec (BAEQ) menée par le fédéral fut mal accueillie par la population locale.

La régionalisation décolle véritablement avec le premier gouvernement de Robert Bourassa par le découpage du Québec en 10 régions et 25 sous-régions administratives et la création en 1968 de l'Office de Planification et de Développement du Québec (OPDQ) qui s'inspire de l'exemple français et qui, par ailleurs, recrute des coopérants français. En 1974-75, les Conférences Administratives Régionales (CAR) s'implantent dans huit des dix régions du Québec (donc à l'exception de Montréal et de Québec). Il s'agit de réunir les fonctionnaires des différents ministères concernés par un problème de développement ou d'aménagement autour d'une même table dans une région. Premier exemple de collaboration constructive entre l'action sectorielle et l'action régionale. Si les ministères sectoriels sont indispensables, la synthèse régionale des actions sectorielles l'est tout autant. L'OPDQ (et plus tard le Ministère des régions) fait le lien entre les acteurs sectoriels et les acteurs régionaux.

Le découpage territorial du Québec n'apparaît pas satisfaisant pour déconcentrer et, éventuellement, décentraliser les pouvoirs gouvernementaux. En 1979, on décide de remplacer les municipalités en les regroupant en 96 MRC (Municipalités régionales de Comtés) et en créant les Communautés Urbaines par la loi 125. En 1987, on redécoupe le territoire de 10 en 16 régions administratives. Le découpage infra régional fait appel à la notion de « sentiment d'appartenance » alors que la seconde renvoie à la notion « d'efficacité » dans l'organisation et la livraison des services publics (même si la notion « d'affinité territoriale » était présente).

LA RÉGION : UN PROJET POLITIQUE

À partir des années 1980, la région devient un enjeu politique car on reconnaît l'importance de rechercher l'efficacité économique comme condition nécessaire de développement mais aussi l'efficacité sociale en réduisant les inégalités régionales. Dans le premier cas, l'indicateur d'efficacité est le revenu per capita, dans le second cas la répartition des revenus entre personnes et entre régions. D'autres critères viendront s'ajouter comme la qualité de l'environnement (indicateurs de la qualité de l'eau, de l'air, etc...), de la qualité de vie (indicateurs comme la sécurité, la participation aux décisions, le degré de bien-être général, etc...).

⁸ P. Villeneuve, *Régionaliser, Pourquoi?* Congrès de l'Association des régions du Québec, Chicoutimi, Québec, 29-30 mai 2003, 5 p.

En 1983 apparaît un premier énoncé de politique : « Le choix des régions » suivi, en 1988, d'un plan d'action en matière de développement régional : « Le Québec à l'heure de l'entreprise régionale ». En 1990-91, lors des audiences de la Commission Bélanger-Campeau, de nombreux mémoires abordent les thèmes de la régionalisation et de la décentralisation. En 1992, nouvelle politique de développement régional connue comme Réforme Picotte et dont le titre du rapport est : « Développer les régions du Québec ». En 1995 est déposé un nouveau rapport « Décentralisation : un choix de société », énoncé de politique. Au-delà des projets, les actions concrètes sont plus difficiles à évaluer. Mentionnons, en 1991, la création des Régies Régionales de Santé et des Services Sociaux (RRSSS) qui remplacent les Conseils Régionaux de la Santé des Services Sociaux (CRSSS) et, en 1997, un nouveau découpage du Québec en 17 régions administratives par la division de la Mauricie et des Bois-Francs.

En 1997 est créé le Ministère des Régions (qui remplace l'OPDQ) et élaboré une politique de soutien au développement local et régional. Cette réforme sera complétée en 2002 par une proposition : la régionalisation à la carte et le renforcement des actions des CRD.

COMMENTAIRES ET CONCLUSION

Pourquoi tente-t-on depuis les 40 dernières années de régionaliser au Québec et en Europe? D'une part, les activités humaines deviennent de plus en plus diversifiées et complexes et, d'autre part, les citoyens sont de mieux en mieux informés, deviennent plus exigeants en terme de la qualité de vie. Il s'agit de nouveaux défis au plan de gouvernance collective. Les effets des secteurs d'activité, les uns sur les autres, sont difficiles à percevoir et à gérer, en particulier au niveau national où une décision dans un secteur peut avoir des effets non voulus dans un autre secteur. Au niveau régional, il est généralement plus facile, en raison de la proximité des acteurs de chaque secteur, d'harmoniser les effets croisés des décisions sectorielles (subsidiarité). À l'exemple de l'Europe, la régionalisation peut prendre deux formes : la déconcentration et la décentralisation. Dans le premier cas, les politiques sont décidées au centre alors que les modalités d'application sont locales. Un pouvoir déconcentré permet de mieux lutter contre le sous-développement de certaines régions en facilitant la participation des instances locales aux décisions d'application des politiques décidées au centre (cas des CAR). Dans le second cas, l'État accorde des pouvoirs de décision et de gestion à des organismes régionaux ou locaux. Deux critères permettent de dire s'il s'agit véritablement d'une décentralisation : a) les décideurs de l'unité décentralisée sont élus par la population; b) l'unité décentralisée jouit d'une autonomie financière avec pouvoir de taxation direct ou indirect (cas des municipalités créées en 1855 et des commissions scolaires créées en 1845). Quelle que soit la forme politique adoptée par la régionalisation, deux principes sont fondamentaux : la subsidiarité décrite ci-dessus et l'imputabilité, c'est-à-dire que ceux qui exercent des responsabilités doivent rendre des comptes devant les citoyens de la façon dont ils ont exercé ces responsabilités et ces pouvoirs. L'élection est le principal mécanisme d'imputabilité lorsqu'il s'agit de gérer des fonds publics. De nouvelles formes de gouvernance qui associent élus et non élus dans la prise de décision posent la question d'imputabilité. Elles introduisent des éléments de « démocratie par représentation », ce qui représente sans doute une évolution désirable.

Si la subsidiarité doit s'appuyer sur l'imputabilité, au Québec comme en Europe, les défis demeurent. Comment assurer l'imputabilité des non élus? (cas des CRD, des RRSSS, du Comité

des Régions). Comment doser adéquatement « participation et représentation », « participation et imputabilité »?

LA COOPÉRATION INTERREGIONALE BAVIERE – QUEBEC. JEU D'ÉQUIPE À L'ÈRE DE LA MONDIALISATION

Manuel FEIFEL

Bureau du Québec à Berlin – Services culturels (Allemagne)

RÉSUMÉ

Les relations internationales entre régions ont suscité ces dernières années un intérêt accru, notamment dans les sciences sociales. Toutefois, la coopération interrégionale entre le Québec et la Bavière a été peu étudiée et cette communication se propose de tracer son tableau. Les relations québéco-bavaroises se sont développées depuis le début des années quatre-vingt. Elles doivent être resituées dans le contexte plus général des processus simultanés de la mondialisation et de la régionalisation. L'argument mis de l'avant est que ces deux processus ne présentent pas de contradiction. Ainsi, la régionalisation – tout comme les relations extérieures – serait une adaptation nécessaire à la nouvelle donne politique, économique et culturelle au niveau mondial. Sous la pression de la mondialisation, les régions doivent de plus en plus chercher des coopérations au-delà de leurs propres frontières et ceci à l'échelle internationale. Ce n'est qu'ainsi qu'elles peuvent valoriser leur position dans la compétition mondiale des régions et exploiter pleinement leur potentiel de développement. Sur cette toile de fond, les relations entre le Québec francophone et l'État libre de Bavière ont pu se développer et cela avec d'autant plus de succès que s'y ajoutent des conditions spécifiques. Les gouvernements des deux pays se sont découverts des affinités qui ne sont pas seulement politiques. Celles-ci résident notamment dans une situation semblable, mais non identique, des deux partenaires à l'intérieur de leurs États fédéraux et à l'intérieur du processus d'intégration continental. Qui plus est, il existe des ressemblances au niveau des structures économiques et des priorités en politique économique, de sorte que des points de départ concrets s'offrent pour une coopération. Enfin, condition importante également, le Québec et la Bavière ont, de part la constitution de leurs ensembles fédéraux respectifs, une certaine marge de manœuvre à l'échelle internationale. Nous déterminerons les domaines de coopération et ferons le bilan de cette association qui se présente comme un modèle pilote pour d'autres coopérations entre des régions même très différentes mais complémentaires¹.

Introduction

Ceux parmi vous qui viennent du Québec ou qui sont allés au Québec en mai dernier ont peut-être remarqué le déroulement d'un événement qui s'intitulait « La semaine de la Bavière au Québec ». En effet, pendant une semaine la Bavière se révélait aux Québécoises et aux Québécois dans des domaines aussi divers que l'économie, les sciences et la technologie, les universités et la culture. Le Complexe Desjardins à Montréal fut transformé en salle d'exposition de la haute technologie en provenance de la Bavière ; le Musée d'art contemporain de Montréal a accueilli l'exposition d'un artiste bavarois ; et, à l'Université Laval, des professeurs et des étudiants des deux régions se sont entretenus sur le thème de la diversité culturelle lors d'une

¹Cet exposé est un bref condensé d'un livre que j'ai publié en tant que chercheur à la suite de mon mémoire de maîtrise à ce sujet. Depuis, j'ai intégré les services culturels du Québec à Berlin à titre d'attaché culturel. Voir: Manuel Feifel, *Regionen als « Global Players »*. *Das Beispiel der interregionalen Kooperation Bayern-Québec*, Heidelberg, Synchron 2003.

table ronde, pour ne nommer que quelques événements de cette rencontre.

Cette « Semaine de la Bavière au Québec » a donné une visibilité inouïe à la Bavière et à la coopération Québec – Bavière. En effet, le « jeu d'équipe » entre la Bavière et le Québec est généralement méconnu du grand public et peu reflété dans le domaine académique.

Dans ma communication, je vous présenterai cette coopération interrégionale entre le Québec et la Bavière, qui peut être considérée, à mon avis, comme un modèle de coopération entre régions à l'ère de la mondialisation.

Pour ce faire, je procéderai en trois étapes : Premièrement, je tenterai d'esquisser une réponse à la question pourquoi la Bavière et le Québec coopèrent. Deuxièmement, je présenterai la coopération. Et troisièmement, je soulignerai deux thèmes innovateurs et d'actualité ressortant de cette coopération.

Mais avant de commencer, permettez-moi de clarifier un des termes que j'emploie dans ma communication. Quand je parle de région, je désigne toujours une entité étatique qui se trouve directement sous le niveau des gouvernements centraux. Dans cette optique, le Québec et la Bavière peuvent être considérés comme des régions.

La toile de fond de la coopération interrégionale Québec-Bavière

Depuis longtemps, le Québec et la Bavière coopèrent étroitement. Cette réalité nous amène à poser la question suivante : Pourquoi des régions coopèrent, et pourquoi justement le Québec et la Bavière. La formulation de cette phrase suggère qu'il faut chercher une réponse sous deux angles différents : d'une part, sous l'angle des développements récents dans les relations internationales, et d'autre part sous l'angle spécifique au contexte des deux régions.

Les relations québéco-bavaroises doivent être resituées dans le contexte plus général des processus simultanés de la mondialisation et de la régionalisation. Sous la pression grandissante de la mondialisation, les régions doivent de plus en plus chercher des coopérations au-delà de leurs propres frontières.² Ce phénomène est bien connu en Europe : avec l'intégration européenne, les régions ont su se tailler une place à l'intérieur du système européen et la Commission européenne appuie particulièrement des projets de coopération régionale transfrontalière.³ Or, le phénomène est loin d'être limité au contexte européen. En effet, la mondialisation entraîne une extension quantitative et qualitative des rôles internes et externes des régions : les régions prennent de plus en plus le rôle d'acteurs internationaux. Certains auteurs, tel que le professeur James N. Rosenau dans son livre « *Turbulence in World Politics* »⁴, caractérisent ce développement comme étant l'une des principales caractéristiques du système international en évolution. La coopération entre le Québec et la Bavière est un exemple concret de ce phénomène et n'aurait pu se développer sans cette toile de fond.

² Manuel Castells, « The Information Age: Economy, Society and Culture », *Rise of the Network Society*, n° 1, Malden, 1996.

³ Voir *Etudes internationales*, Vol. XXX, no. 4, 1999, (numéro spécial : Les relations internationales des régions en Europe) ; voir aussi : Raimund Krämer [éd.], *Regionen in der Europäischen Union. Beiträge zur Debatte*. Berlin, 1998.

⁴ James N. Rosenau, *Turbulence in World Politics. A Theory of Change and Continuity*, Princeton, 1990.

Bien que cette nouvelle réalité des relations internationales soit fondamentale pour le développement des relations entre le Québec et la Bavière, ces derniers n'auraient pu établir une coopération avec autant de succès sans l'existence de conditions spécifiques. Nous verrons d'ailleurs dans un instant quelles sont ces conditions spécifiques dans le cas de la coopération québéco-bavaroise. Les auteurs Michael Keating et Fransisco Aldecoa soulignent la nécessité de l'existence de telles conditions spécifiques quand ils affirment que : « [...] *there is a strong functional logic in regions' external projection. [...] Yet functionalism itself does not explain and we need to add political explanations derived from the goals and strategies of substate elites, building or promoting their region* »⁵.

Dans un des rares articles qui évoque les relations québéco-bavaroise, Louis Bélanger de l'Université Laval constate pour le cas spécifique du Québec et de la Bavière : « *[es] kommt als entscheidender Faktor die politische Affinität hinzu* »⁶.

Dans mon étude, je retiens cinq analogies entre le Québec et la Bavière faisant en sorte que de telles affinités politiques aient pu se développer. En tenant compte de la limite de temps accordé, permettez-moi de ne vous donner qu'un bref aperçu de ces cinq analogies.

Premièrement, la situation à l'intérieur d'un état fédéral : Le Québec et la Bavière sont des états fédérés. À l'intérieur même de leur fédération, tous deux occupent une place particulière en tant que défenseurs ardents des compétences des états fédérés. Il va sans dire qu'il y a d'importantes différences entre les deux régions : entre autres, pour la Bavière il n'a jamais été question de s'écarter du principe d'adhésion à la fédération allemande tandis que tout le monde, ici présent, connaît la situation du Québec.

Deuxièmement, l'intégration continentale : Le Québec et la Bavière sont touchés par des processus d'intégration continentale, d'une part l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) et la ZLEA (Zone de libre échange des Amériques), d'autre part l'Union européenne. Même si les deux régions défendent avec ardeur leurs compétences, elles prônent également les avantages de l'intégration continentale.

Troisièmement, les structures économiques : Depuis les années cinquante le Québec et la Bavière ont vécu des modernisations profondes de leurs structures économiques. Aujourd'hui, les priorités en politique économique entre les gouvernements des deux régions se ressemblent ; par exemple, tous deux mettent l'accent sur le domaine de la haute technologie.

Quatrièmement, une identité marquée : Au cours de leur histoire, aussi bien le Québec que la Bavière ont développé une forte identité. Les gouvernements des deux régions se consacrent à la conservation et à l'évolution de cette identité tout particulièrement à l'ère de la mondialisation.

⁵ Michael Keating et Fransisco Aldecoa, *Paradiplomacy in Action. The Foreign Relations of Subnational Governments*. Londres, 1999 numéro de page non identifié.

⁶ Traduction de l'auteur de la communication : « une affinité politique s'y ajoute comme vecteur décisif de la coopération. » Louis Bélanger, « Deutschland als Ziel der Nebenaußenpolitik von Quebec », *Dokumente. Zeitschrift für den deutsch-französisch Dialog*, Vol. 50, no. 4, 1994, p. 317.

Cinquièmement, les relations avec la France : Depuis longtemps, les deux régions entretiennent des relations particulières avec la France, et à ce jour, ces relations occupent une place importante pour chacun des partenaires. Ainsi, la francophilie que l'on rencontre au sein de l'administration bavaroise a de beaucoup facilité l'établissement des contacts entre le Québec et la Bavière.⁷

Ces cinq analogies sont à la base des affinités politiques entre le Québec et la Bavière ; elles offrent des points de départ pour la coopération et favorisent l'établissement des relations.

La coopération Québec – Bavière

Sur cette toile de fond, je peux maintenant, dans la deuxième partie de mon exposé, me pencher sur la présentation de la coopération québéco-bavaroise. Étant donné qu'il existe peu de travaux portant sur cette coopération, je me base ici en grande partie sur les recherches empiriques que j'ai menées au Québec et en Bavière. J'ai notamment consulté des dossiers gouvernementaux et j'ai réalisé un certain nombre d'entrevues avec des acteurs clés de la coopération.

Si le premier accord de coopération Québec – Bavière date de l'année 1989, le début des relations entre le Québec et la Bavière remonte à 1983. Au début des années 80, le gouvernement péquiste désirait entreprendre le « virage technologique » (ainsi le titre d'un programme politique) et s'est beaucoup intéressé à ce qui se faisait en Bavière. A cette époque, la Bavière faisait déjà de grandes avancées dans le domaine de la haute-technologie. En 1984, il y a eu une première rencontre ministérielle entre Bernard Landry, à l'époque ministre du commerce extérieur, et Franz-Josef Strauß, ministre-président de la Bavière. Soulignons par ailleurs que c'est le Québec qui a pris l'initiative d'établir les contacts. Comme je l'ai expliqué il y a un moment, un certain nombre de facteurs a attisé le courant de sympathie entre les deux politiciens.

Après un changement de gouvernement au Québec, le gouvernement libéral du premier ministre Robert Bourassa est allé de l'avant et signa, en 1989, le premier accord de coopération québéco-bavaroise. Par la suite, les premiers projets de coopération ont été mis en place, notamment dans le domaine de la haute technologie et de l'environnement.

En 1993, alors que la coopération prenait de plus en plus d'ampleur et que de plus en plus d'acteurs étaient impliqués, un groupe de travail Québec – Bavière a été créé. Ce groupe se rencontre tous les deux ans et s'affaire à tirer le bilan des activités et à traduire les priorités politiques de part et d'autre en action concrète de coopération.

La coopération Québec-Bavière s'est institutionnalisée avec l'ouverture des bureaux de représentation du Québec à Munich en 1997 et de la Bavière à Montréal en 1999. Le Québec est toutefois présent en Allemagne depuis 1971, d'abord avec une délégation générale à Düsseldorf, dans la région de la Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Cette délégation générale à Düsseldorf a dû fermer ses portes lors des coupures budgétaires en 1996. Immédiatement après la fermeture des bureaux de Düsseldorf, le gouvernement du Québec a pu s'établir à Munich grâce au soutien du

⁷ Paul Fischer, « Aktuelle Aspekte der bayerisch-französischen Beziehungen », *Politische Studien*, Vol. 50, no. 363, 1999, p. 78-88.

gouvernement de Bavière qui lui a offert des bureaux. Depuis, les contacts peuvent être tissés « sur place » et les projets de coopération sont suivis de plus près.

C'est aussi à partir de 1999 que les chefs de gouvernement du Québec et de la Bavière ont commencé à se rencontrer régulièrement. Après une première visite du ministre-président Stoiber au Québec en octobre 1999, ce fut au tour du premier ministre Landry de se rendre à Munich en juillet 2001. Enfin, les 14 et 15 mai 2003, M. Stoiber était de retour au Québec, où il a été officiellement reçu par le premier ministre Charest.

Soulignons que la coopération Québec – Bavière continue à se développer et à s'intensifier et ce, indépendamment des changements de gouvernements au Québec et des changements de ministre-président en Bavière. Il faut bien dire « changement de ministre-président », car le dernier changement de gouvernement en Bavière date de l'année 1957 ; la CSU (union sociale-chrétienne) est au pouvoir depuis 1957 sans interruption et détient la majorité absolue depuis 1962. Lors des dernières élections en Bavière en septembre 2003, elle a notamment remporté les élections avec une majorité de deux-tiers, phénomène qui ne s'est jamais produit en Allemagne depuis 1945.

Ce constat est confirmé par le dernier changement de gouvernement au Québec : M. Stoiber fut le premier chef de gouvernement étranger à être reçu par le nouveau premier ministre Jean Charest et il fut aussi le premier récipiendaire de l'Ordre national du Québec décerné par M. Charest.

Venons en maintenant aux différents domaines de coopération. Dans leur Déclaration commune du 14 mai dernier, MM. Charest et Stoiber ont affirmé leurs désirs d'accentuer la coopération entre les deux gouvernements et ont annoncé les priorités de la coopération bilatérale pour les années à venir : la politique et l'administration publique, l'économie, les sciences et technologies, la culture et l'éducation.

Dans le domaine de la politique et de l'administration publique, des programmes de formation continue pour des hauts fonctionnaires avaient déjà été mis en place au début de la coopération. Le Québec souhaite suivre de près le rôle des régions dans le processus de l'intégration européenne. D'ailleurs, grâce au soutien de la Bavière, le Québec est observateur au sein de l'Assemblée des Régions en Europe depuis 1999. C'est également depuis 1999 que les Assemblées législatives des deux régions entretiennent des contacts intenses. Prochainement, le Québec et la Bavière souhaitent collaborer étroitement dans l'élaboration de nouveaux outils pour le gouvernement en ligne.

En économie, la coopération vise à ouvrir des portes d'entrée des marchés respectifs pour les entreprises des régions. Ainsi, le réseautage et le maillage entre les entreprises, surtout des PME, des régions sont encouragés. Le marketing des régions constitue le deuxième point fort dans ce domaine.

Dans le domaine de la science et des technologies, les gouvernements veulent créer des liens entre leurs centres de recherches dans leurs champs d'excellence. Les principaux projets de coopération en voie de réalisation ou récemment complétés concernent notamment la

reconnaissance de la voix, la recherche scientifique sur le stockage de l'hydrogène et, dans le secteur médical, la recherche sur le sida.

Par ailleurs, les échanges culturels entre les deux régions partenaires ont largement bénéficié de la coopération. Parmi les programmes, soulignons entre autres le programme d'échange d'artistes et de résidence ainsi que plusieurs festivals bavares des arts de la scène qui ont rendu hommage au Québec en le présentant comme « pays invité », ce qui a permis la venue de plusieurs troupes de danse et de théâtre.

Finalement, dans le domaine de l'éducation, de nombreux programmes de bourses d'étude et de recherche ont été établis et l'on connaît une participation accrue des universités à ces programmes d'échanges. Les gouvernements tâcheront notamment de mettre en place des cursus universitaires intégrés, débouchant sur un double diplôme, afin d'accroître la mobilité des étudiants bavares vers le Québec et des étudiants québécois vers la Bavière.

Projets innovateurs et d'actualité

Toutes ces activités se sont déroulées dans un cadre bilatéral Québec – Bavière ; toutefois, les deux gouvernements ne se contentent pas de collaborer dans un tel cadre bilatéral, ce qui m'amène au troisième point de mon exposé à savoir les thèmes innovateurs et d'actualité ressortant de cette coopération.

En 2002, un volet multilatéral a été ajouté à la coopération : la Conférence des chefs de gouvernement des régions partenaires. Cette conférence regroupe aussi les gouvernements des régions du Cap Occidental (province d'Afrique du Sud), du Shandong (province de la Chine), de la Haute-Autriche et de la Californie. Ces six régions exercent une influence importante dans leur pays et représentent plus de 150 millions d'habitants sur les cinq continents. La première conférence a eu lieu à Munich en 2002 et portait sur le thème du développement durable. La deuxième conférence doit avoir lieu à Québec en 2004 autour des thèmes de l'éducation et de la jeunesse. Le Québec et la Bavière sont devenus le moteur de cette coopération multilatérale. Avec l'établissement de cette coopération élargie, les régions participantes cherchent à profiter des expériences des unes et des autres ; ils tentent, par le fait même, d'augmenter leur influence sur la scène internationale, en particulier quant au processus de décision dans leurs champs de compétence. L'action des régions partenaires lors de la Conférence Rio + 10 à Johannesburg l'année dernière illustre bien cette approche. Les ministres responsables du développement durable des régions partenaires avaient antérieurement adopté une déclaration en faveur du développement durable qui fut transmise à la conférence. Ce fut une première action de ce type. Or, à mon avis, les régions partenaires continueront à s'adresser de manière conjointe aux instances internationales pour valoriser leur position et pour essayer de garder la mainmise sur leurs champs de compétences respectifs.

Avant de conclure, j'aimerais aborder le sujet de la diversité culturelle, un des défis majeurs de la mondialisation. Les enjeux culturels sont de première importance pour le Québec. Tous les gouvernements québécois au cours des quarante dernières années ont porté une attention particulière à cette question. Le gouvernement québécois en poste depuis la fin avril de cette année est, lui aussi, convaincu de la nécessité d'assurer l'épanouissement culturel du Québec dans le cadre d'un véritable dialogue entre les cultures. Une coopération s'est amorcée en matière de diversité culturelle entre le Québec et la Bavière, répondant donc au désir du Québec de forger

des alliances avec ses partenaires nationaux et régionaux. Lors de leur rencontre à Québec en mai 2003, le premier ministre Charest proposait au ministre-président Stoiber :

[...] de travailler avec [le Québec] à la promotion de cette Convention [internationale sur la diversité culturelle] auprès de nations tierces, notamment au sein de l'Assemblée des régions d'Europe. Nous souhaitons ainsi, a indiqué le Premier ministre Charest, encourager le plus grand nombre d'États centraux possible à soutenir ce projet de Convention internationale sur la diversité culturelle [...].⁸

Connaissant l'enjeu du sujet de la diversité culturelle pour le Québec, il est évident qu'il s'avère être un atout inestimable que d'avoir la Bavière comme partenaire dans cette question. A cause de son poids à l'intérieur de l'Allemagne et de sa réputation dans les questions culturelles (l'article 3 de la constitution de la Bavière définit la Bavière comme étant un état de droit et de culture), la Bavière peut certainement avoir une forte influence face aux autres Länder allemands et également face aux autres régions européennes.

Conclusion

En vous brossant ce bref tableau de la coopération Québec-Bavière, je voulais montrer ses motivations, son historique, ses domaines et ses enjeux actuels. Pour terminer, j'aimerais souligner quatre points qui me paraissent particulièrement importants :

D'abord, le bilan positif de la coopération Québec – Bavière révèle que les deux régions n'ont pas seulement réussi à établir des liens d'amitiés durables, mais ont également développé des projets de coopération qui créent des retombées concrètes.

Ensuite, bien que conçu au début comme une coopération bilatérale, les gouvernements du Québec et de la Bavière traitent de ces sujets au-delà du cadre bilatéral. Ils essaient de plus en plus de faire avancer des dossiers d'intérêt commun, telle que la diversité culturelle, en exerçant une influence sur des parties tierces, notamment sur les partenaires privilégiés respectifs de l'ALENA et l'Union européenne. Les liens étroits entre le Québec et la Bavière servent ainsi à arrimer et à adopter des positions communes.

Aussi les régions utilisent-elles de façon stratégique les processus de décision interne à leur fédération pour promouvoir leurs intérêts communs. Les échanges entre le Québec et la Bavière peuvent enrichir les positions adoptées par les gouvernements centraux et ainsi, à terme, influencer les décisions prises par la communauté internationale.

Finalement, la coopération Québec – Bavière prend une véritable dimension multilatérale. En créant un nouveau forum interrégional, les régions partenaires essaient de se doter d'un outil efficace pour faire entendre leur voix sur la scène internationale. Elles souhaitent ainsi exercer une influence plus directe sur les instances internationales qui traitent des sujets relevant de la compétence des régions et dont les décisions risquent, à terme, d'avoir un impact sur la réalité politique, économique et culturelle des régions.

⁸ Jean Charest, « Intervention du premier ministre du Québec à l'issue de la réunion de travail avec le ministre-président de l'État libre de la Bavière, M. Edmund Stoiber, Québec, le 14 mai 2003 », http://www.premier.gouv.qc.ca/general/discours/2003/mai/dis20030514_a.htm, (30 octobre 2003).

Le Québec et la Bavière ont tous deux décidé d'être des acteurs de la mondialisation et de s'unir. Leur coopération, d'abord exclusivement bilatérale, puis qui a graduellement pris une dimension multilatérale, est une réponse concrète aux défis de la mondialisation. Ainsi ils jouent un rôle actif dans le processus de l'établissement des nouvelles règles qui gouverneront le monde de demain. Leurs actions pourraient servir de modèle pour d'autres régions afin d'assumer un rôle plus actif sur la scène internationale et de relever les défis que la mondialisation pose tout particulièrement aux régions.

LA FUSION DES MUNICIPALITES A MONTREAL. L'EVOLUTION DU POUVOIR D'AGGLOMERATION EN DEBATS

Alain FAURE

CERAT Institut d'Études Politiques de Grenoble (France)

RÉSUMÉ

À Montréal, la récente loi provinciale de réorganisation municipale a donné naissance à une nouvelle administration fusionnant à l'échelle de l'île (et non de la métropole) une trentaine de municipalités de composition et d'histoire fort disparates. La genèse de cette réforme offre un cas d'étude privilégié pour observer l'influence des enjeux urbains sur le système politique dans son ensemble. L'enquête semble en effet montrer qu'aux différents stades d'avancement de la réforme (conception, transition, élections, mise en œuvre), Montréal a fonctionné comme un laboratoire politique de redéfinition des compétences et des responsabilités entre le niveau municipal et le niveau provincial. On cherchera à discuter pour principale hypothèse que l'affirmation de ce *bien commun urbain* illustre un processus politique relativement inédit en matière de politiques publiques, processus au cours duquel la culture politique des élites montréalaises a dessiné les nouveaux contours du pouvoir d'agglomération au Québec.

Une réforme institutionnelle aux dénouements inattendus¹

Comme la plupart des métropoles en Amérique du Nord, l'essor de Montréal a historiquement été lié au développement du capitalisme industriel et à la position de carrefour de communications que la ville occupe à partir de la seconde moitié du 19^e siècle. Ce processus de métropolisation a été précisément étudié sur la période 1880-1930, permettant de souligner combien les réseaux techniques urbains avaient favorisé le mouvement de concentration économique et financière et la transformation irréversible de la vie des citoyens à Montréal². Il a par exemple été montré de façon éclairante comment le réseau téléphonique de Montréal et le fournisseur de service public Bell avaient accéléré le passage vers la *ville réticulée* en entraînant une révision en profondeur des principes urbanistiques de la ville³. On peut ici faire l'hypothèse que ce sont les « institutions invisibles » des systèmes techniques et du monde des affaires qui ont le plus pesé à Montréal jusqu'à la fin du 20^e siècle dans la structuration sociospatiale de la ville et dans les grandes orientations de sa régulation publique. Le constat est d'autant plus marqué au Canada, en comparaison des grandes villes de la *vieille Europe*, que les municipalités apparaissent comme des institutions relativement secondaires dans la démocratie

¹ Ce texte, rédigé suite à une recherche sur la fusion des municipalités au Québec et à Montréal, développe des éléments présentés dans les revues *Possibles* et *Canadian Journal of Urban Research*, et reprend une contribution en voie de publication dans la *Revue Française d'Administration publique*.

² Gournay (I), Vanlaethem (F), 1998, *Montréal métropole 1880-1930*, Montréal, Boréal – Centre canadien d'architecture

³ Poitras (C), 2000, *La cité au bout du fil. Le téléphone à Montréal de 1879 à 1930*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, 323 p.

politique. Au Québec comme dans les autres provinces, ce sont les postes de députés aux niveaux provincial et fédéral qui constituent les mandats-charnières de la vie politique. La tendance a même été accentuée dans les années 1970 avec la *Révolution tranquille* incarnée par le *péquist* René Lévesque pour émanciper le Québec, les débats étant systématiquement focalisés sur des enjeux nationaux (la souveraineté, l'identité francophone et la construction politique d'une *société distincte*). Qui plus est, la métropole de Montréal possède certaines caractéristiques qui amenuisent son rayonnement politique. D'une part, la ville centre ne possède pas le statut de capitale administrative de la province malgré sa position économique dominante. D'autre part, la région métropolitaine de Montréal est très morcelée sur le plan institutionnel, avec en son centre 28 municipalités disparates et une population de 1,8 million d'habitants à 50 % anglophone, et une trentaine de municipalités en périphérie immédiate (1 million d'habitants) à large majorité francophone

Au vu de cette situation territorialement fragmentée et socioéconomiquement contrastée, les diagnostics engagés à partir des années 1990 sur les formes de gouvernement qu'il faudrait promouvoir à Montréal ont systématiquement insisté sur la nécessité de repenser le devenir de la ville à une échelle territoriale très large et autour d'objectifs d'aménagement et de développement faisant la part belle aux grands réseaux techniques, aux outils de planification stratégique et aux exigences de la concurrence internationale. Dans les travaux de prospective engagés durant cette période, les projections des experts sont unanimes : le salut de la cité montréalaise ne pourra passer que par un système de gouvernance métropolitaine se démarquant des « institutions classiques » incarnées par les municipalités. Ces dernières doivent se contenter de répondre à la demande sociale sur des objectifs pragmatiques et limités de services de proximité et de médiation. Et même sur ce registre, l'échec relatif de l'expérience municipale volontariste de l'équipe du maire Jean Doré à Montréal (1986-1994) a visiblement refroidi les élans réformateurs portés en milieu urbain par les militants du développement local.

C'est dans ce contexte que le gouvernement du Québec a annoncé la mise en chantier d'une vaste réforme des institutions locales à la fin des années 1990. Un large consensus s'est alors dégagé pour que la réorganisation de la vie de la cité et le management des grands réseaux publics soient pensés et réalisés à l'échelon de la métropole tout en maintenant des municipalités pour la gestion de proximité. Mais l'histoire ne s'est pas déroulée comme le suggérait ce scénario attendu. Prenant de court tous les spécialistes du développement urbain (y compris au sein du parti au pouvoir), le gouvernement provincial du Québec a fait voter fin 2000 une loi imposant la fusion des municipalités dans les principales villes de la province. Dans ce cadre, la région urbaine de Montréal, qui était dès l'origine le cœur de cible de la réforme (voire même son unique objet au début), a été découpée en trois blocs avec sur son île centre une nouvelle ville (Montréal) intégrant toutes les municipalités dites « de banlieue ». Et dès novembre 2001, après une année durant laquelle un « comité de transition » a préparé le terrain sur le plan opérationnel, les habitants de l'île ont été invités à élire au suffrage universel direct un maire unique se substituant aux 28 maires en place. Dotée d'un conseil communautaire de 74 membres et d'une organisation décentralisée en 27 arrondissements (dont 9 sur l'ancienne ville centre), l'équipe majoritaire s'est retrouvée du jour au lendemain à la tête d'une puissante institution avec pour mission première de restructurer en profondeur l'ensemble des compétences municipales et des services de l'agglomération. Cette véritable rupture politique a alimenté pendant deux ans d'impressionnantes joutes publiques à Montréal et au Québec (controverses médiatiques,

manifestations dans la rue, négociations sectorielles, contestations juridiques, affrontements politiques...)⁴.

Plusieurs travaux décrivent cette période⁵ en soulignant les nombreuses contradictions en présence, notant le plus souvent les questionnements non résolus que la création de cette ville nouvelle pose en termes de management public. Sans entrer ici dans un débat rétrospectif⁶ ou prospectif⁷, il est possible de focaliser l'attention sur les conditions politiques dans lesquelles la réforme a produit ce dénouement inattendu. Cette approche permet de souligner le rôle déterminant joué par certaines élites montréalaises pour imposer un gouvernement urbain qui rejette en même temps le *statu quo* municipal et la planification métropolitaine. Dans l'optique des travaux sur les *sentiers de dépendance*⁸, il apparaît que le rejet de la solution politique métropolitaine provient de la difficulté du gouvernement à définir des buts univoques et de sa volonté d'intégrer l'horizon à court terme des cycles électoraux urbains. Les réformateurs ont fortement intégré dans leur action des considérations liées à l'histoire politique de Montréal. Et les « cartes mentales » des acteurs en présence⁹ n'ont permis de changement de perspective que circonscrit à l'échelle d'une configuration territoriale et humaine précise, celle de l'agglomération. Pour approfondir cette hypothèse, notre analyse procédera en deux temps. Tout d'abord, le fruit d'un travail d'enquête sur la genèse de la réforme (rédaction, adoption et mise en œuvre de la fusion) permet de pointer les éléments qui expliquent comment les grands objectifs initiaux de planification stratégique de la loi se sont considérablement transformés au fil des négociations politiques. Si la question de la gouvernabilité de Montréal est certes affaire d'efficacité organisationnelle et de management public, elle a visiblement été surdéterminée, au fil de la réforme, par des arbitrages conditionnés par la *culture politique* propre aux élus et aux leaders économiques de la ville de Montréal. Dans un deuxième temps, nous tâcherons de tirer des enseignements plus généraux sur les orientations inédites de ce modèle politique en gestation. La nouvelle Montréal reflète en effet une hybridation très contemporaine des formes urbaines de l'action publique sur deux registres : d'une part avec les initiatives visant à traiter la demande sociale et la participation des groupes d'intérêts sur le mode de « rassemblements » assez ouverts, et d'autre part avec la structuration d'un pouvoir d'agglomération s'imposant comme un rouage décisionnel décisif dans le mécano institutionnel canadien. Enfin, nous rappellerons, en guise de conclusion, l'influence des grilles de lecture et des spécialisations académiques sur l'étude de l'évolution des métropoles, dans la mesure où notre diagnostic sur Montréal adopte

⁴ Pour l'observateur extérieur que je fus (en tant que chercheur invité à l'Institut National de la Recherche Scientifique du Québec), cette période s'est apparentée à un véritable laboratoire politique dans la mesure où le cœur des débats portait explicitement sur la façon dont la nouvelle Montréal allait mettre en place, sans filet et dans des délais très courts, une formule de gouvernement urbain relativement inédite et pour le moins expérimentale.

⁵ Hamel (P), automne 2001, « Enjeux métropolitains : les nouveaux défis », *Revue Internationale d'Etudes Canadiennes*, n° 24, p.105-127 ; *Possibles*, hiver-printemps 2003, Montréal 2003, vol. 27, n° 1-2, 230 p. ; *Canadian Journal of Urban Research*, summer 2003, Montreal, vol. 12 n° 1 ; *Villes Régions Monde*, 2002, Les fusions de municipalités, une autre révolution tranquille ?, http://www.vrm.ca/seminaire_fusions_municipales.asp

⁶ Faure (A), summer 2003, « Montréal l'île laboratoire. Les politiques publiques à l'épreuve du bien commun urbain », *Canadian Journal of Urban Research*, vol. 12 n° 1

⁷ Faure (A), 2002, *Montréal 007*, http://www.vrm.ca/seminaire_fusions_municipales.asp#Regards

⁸ Pierson (P), 1997, « Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics », *EUI/RSC*, n° 44, Jean Monnet Chair Paper

⁹ North (DC), 1990, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press

volontairement une démarche pluridisciplinaire plus sensible aux arènes territoriales des politiques publiques qu'au pilotage et à la gouvernance des systèmes techniques.

La gouvernabilité urbaine en débats

Pour étudier la façon dont les acteurs se sont saisis de la réforme de fusion des municipalités à Montréal, il convient de mentionner au préalable quelques traits spécifiques concernant la position des villes dans le mécano institutionnel canadien. Le système fédéral n'octroie pas aux villes de statut particulier, des juristes soulignant même l'étonnant vide juridique qui en résulte pour des villes aussi importantes que Vancouver ou Toronto. À l'échelle du Canada, le Québec constitue une province puissante (démographiquement et économiquement) dont les élites ont toujours défendu des orientations sur le modèle de l'État-providence, notamment en matière de politiques sociales et d'immigration. Les régions qui composent le Québec possèdent néanmoins sur le plan symbolique une représentation spécifique au sein du Gouvernement puisque chaque ministre est officiellement pourvu d'un rôle de médiateur pour une région en particulier. Et il faut noter que le gouvernement du Québec a créé dans les années 1990, au sein du ministère des Affaires municipales, une administration spécifiquement consacrée à la métropole montréalaise. Pour autant, ce sont les décisions publiques prises à Québec (capitale administrative et politique du Québec) et celles qui se négocient à Ottawa (siège des institutions canadiennes) qui captent l'essentiel des grandes controverses partisans et de politiques publiques, avec des affrontements récurrents sur deux thématiques : le degré d'interventionnisme du Gouvernement québécois et la nature du partage des compétences et des responsabilités entre les institutions provinciale et fédérale.

Dans ce contexte, comment le problème de la gouvernabilité de Montréal est-il soudainement devenu pour le gouvernement du Québec une question centrale dans les arbitrages et dans la mise sur agenda des problèmes publics ? La genèse de la réforme apporte quelques éléments de réponses dans la mesure où elle reflète la nature des tractations souterraines puis des compromis institutionnels qui ont mobilisé les élites provinciales et montréalaises sur ce chantier. Il y a notamment deux résultats qui méritent, de notre point de vue, une attention particulière parce qu'ils nous éclairent sur le degré de « gouvernance » promu par la réforme. Le premier concerne certaines permanences apparues au terme des négociations concernant la culture politique de Montréal et son identité construite par cohabitation de communautés très disparates. Le second a trait à des innovations survenues dans la façon de concevoir les articulations entre les intérêts publics et privés d'une part, et entre les intérêts locaux et provinciaux d'autre part.

Des permanences sur les lieux du pouvoir

En 1998, Toronto, la ville voisine (et concurrente) de Montréal avait été contrainte par le gouvernement de l'Ontario de se réorganiser à une vaste échelle métropolitaine sur le double argument des économies d'échelle obtenues et du rayonnement international à conforter. Le gouvernement du Québec s'est explicitement appuyé cette initiative pour afficher sa volonté d'engager une réforme institutionnelle réduisant le morcellement municipal de Montréal. Les graves problèmes financiers rencontrés à cette époque par la ville ont accéléré le mouvement, permettant notamment au gouvernement d'imposer un haut fonctionnaire provincial à la tête de l'administration montréalaise et de sensibiliser les différents ministères à la spécificité des

problèmes posés dans cette métropole. Mais à la différence de la fusion sur Toronto, le Gouvernement n'a pas créé une métropole, mais trois villes et il a planifié la réorganisation municipale de Montréal sur trois paliers : un lieu de coordination au niveau régional avec la Communauté Métropolitaine de Montréal (composée de 28 représentants issus des trois nouvelles villes de la région urbaine et des communes des Rive-Sud et Rive-Nord, d'un comité exécutif de 8 membres et de 5 commissions permanentes), un lieu de gouvernement au niveau de l'île principale (avec un maire élu au suffrage universel direct, un conseil exécutif de 74 membres et un comité exécutif de 11 membres nommés par le maire), et enfin des antennes décentralisées de gestion avec la création de 27 arrondissements (représentés par 3 à 5 conseillers élus dont un président présent dans le conseil exécutif). Ce nouvel organigramme du pouvoir local préserve, dans les faits, deux données inscrites dans l'histoire politique de Montréal.

D'une part, le Gouvernement a toujours cherché à prendre en compte la dimension particulière de Montréal sur les plans social, linguistique et ethnique. La fusion de 27 municipalités a en effet été accompagnée d'une intense activité de négociation avec les élites locales sur les thématiques sensibles d'organisation de la ville. Longtemps hostile au principe « une île une ville », le Premier Ministre a paradoxalement pesé de tout son poids politique pour imposer *in fine* une solution qui reconnaissait la place particulière occupée par Montréal dans les systèmes québécois et canadien. Le Premier ministre semble ainsi avoir acquis la conviction que les élites montréalaises devaient être les seules à garder la maîtrise des grandes orientations de la métropole. En d'autres termes, il a pris acte de la *société distincte* formée à Montréal, poussant même le raisonnement assez loin en reconnaissant implicitement que le *bon périmètre* de gestion de la ville était celui qui entraînait les communautés anglophones et francophones à travailler ensemble. On peut avancer un diagnostic relativement comparable concernant le rôle de préparation joué par la ministre des Affaires municipales dans l'aboutissement de la réforme. Cette dernière n'a eu de cesse de défendre l'idée que les problèmes du Montréal *pauvre* (notamment à la lumière de sa longue expérience de terrain en tant que députée dans un quartier populaire de la ville) ne pouvaient être correctement traités que s'ils étaient posés à l'échelle de l'île, c'est-à-dire sur un territoire aussi caractérisé par des poches de prospérité et des atouts de rayonnement international. Son combat pour faire passer la loi (quitte à renoncer à certaines orientations initialement défendues à l'échelle métropolitaine) exprimait d'abord un point de vue de l'intérieur, c'est-à-dire étroitement débattu avec les maires et les leaders communautaires de l'île.

D'autre part, les principales élites politiques montréalaises (anciennement maires) ont obtenu la possibilité de conserver un espace politique (l'arrondissement) pour prolonger leur carrière électorale. Le rôle joué par le médiateur nommé à Montréal par le gouvernement lors de la préparation de la loi est décisif (survalorisant explicitement la responsabilité des maires de banlieue et de la ville centre), tout comme celui du directeur général des services de Montréal (artisan du compromis élaboré avec les anciennes villes de banlieue). D'autres acteurs ont pesé dans les négociations (les maires de Montréal, Laval, Verdun et dans une moindre mesure les présidents des deux grands syndicats de la métropole). La combinaison de ces différentes empreintes personnalisées semble avoir constitué le principal facteur déclencheur expliquant que la loi soit parvenue au terme d'un processus jugé pourtant au départ, par nombre d'experts, irréaliste, dogmatique et autoritaire. L'histoire des négociations nous apprend que ces influences, d'apparences fort disparates, avaient la même fondation symbolique assise sur une communauté montréalaise de spécificités et d'intérêts. Personne ne savait à l'avance que le produit final aurait

cette tournure (l'idée des arrondissements et des fusions est arrivée tardivement dans la loi) et la loi a aussi été alimentée par de nombreux éléments objectifs concernant toutes les municipalités au Québec¹⁰. Mais force est de constater que sa version finale a été en quelque sorte surdéterminée par les enjeux stratégiques et politiques apparus spécifiquement sur l'île de Montréal autour d'un cercle restreint d'acteurs publics de premier plan.

Des innovations sur les formes de la négociation

Dans le même temps, la réforme a eu pour particularité innovante de promouvoir un processus d'apprentissage collectif plaçant la ville de Montréal en forte position de responsabilité. On pourrait qualifier cette réforme d'*apprenante* (ou de *proactive* pour reprendre une expression souvent utilisée au Québec), au sens où les principaux réseaux d'acteurs impliqués concrètement dans sa mise en œuvre ont dû à maintes reprises travailler à la construction d'un consensus politique inédit. Ce constat est apparu dans nos enquêtes aux deux stades de l'écriture de la loi (1995-2000) et de la période de transition (janvier-novembre 2001).

Dans la première période, le gouvernement québécois a cherché à définir un « pacte fiscal » avec les *Unions municipales* (fédération des municipalités) pour mieux encadrer les règles de financement des collectivités locales. À la même période, les principales villes du Québec rencontrent d'importants problèmes de gestion liés à leurs charges croissantes de centralité. Aussi ont-elles décidé de répondre aux velléités de rationalisation budgétaire du gouvernement en réunissant, dans un réseau formant un groupe de pression, leurs principaux représentants. C'est sur ces bases que les villes centres ont commencé à investir les lieux d'expertise débattant du déplacement des responsabilités locales vers les niveaux métropolitain et régional. Si l'on s'en tient aux échecs répétés des projets de réforme dans ce domaine, la démarche n'a pas abouti puisque seule l'opération des *villages paroisses* a été jusqu'à son terme en 1998. Cette inertie peut s'expliquer par le fait que le Québec est un pays où la majorité politique du gouvernement se construit sur une bipolarité (les *Bleus* contre les *Rouges*) coupée des engagements locaux, et où l'arithmétique électorale donne aux députés non urbains une place déterminante. Cette période n'en a pas moins été marquée par de nombreuses études qui ont permis au ministère des Affaires municipales (doublé un temps d'un ministère de la métropole) d'arrimer son expertise au réseau des villes centres du Québec. Mais pourquoi la loi n'a-t-elle été adoptée que fin 2000 ? Il existe dans l'analyse des politiques publiques une abondante littérature sur les « fenêtres politiques » expliquant comment un problème s'impose sur l'agenda politique en fonction des alliances en présence¹¹ et du contexte d'action¹², avec notamment le célèbre exemple du « modèle de la poubelle » dans lequel l'anarchie des éléments qui sous-tendent la décision rationnelle génère des *solutions* improbables et fluctuantes¹³. Pour analyser la loi sur les fusions municipales à Montréal, on retiendra volontiers une variante inédite avec la « *méthode PowerPoint* » (pour reprendre l'expression d'un interlocuteur), c'est-à-dire un processus de

¹⁰ Benoît (V), Mévellec (A), septembre 2003, « Les fusions municipales au Québec : à la recherche d'une agglomération pour le 21^{ème} siècle », *Pouvoirs Locaux*, n° 53 III, Paris

¹¹ Lemieux (V), 2001, *Décentralisation, politiques publiques et relations de pouvoir*, Presses de l'Université de Montréal, 198 p.

¹² March (J), 1988, *Décisions et organisations*, Paris, Les Éditions d'Organisation

¹³ Kingdon (J), 1984, *Agendas, Alternatives and Public Policies*, Boston, Little Brown

capitalisation des scénarios sur un texte informatique en permanence remanié par les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires municipales et de la métropole en attendant le jour où une opportunité conjoncturelle a pu convaincre le gouvernement de passer à l'acte...

Dans la deuxième période (année 2001), Montréal s'est assez nettement éloignée du fonctionnement technique (voire technocratique) des Comités de Transition suggéré par le gouvernement. Sur le principe d'une formule déjà testée à Toronto, il avait été convenu de créer pour chaque nouvelle ville une structure *ad hoc* dont la mission consistait à définir dans ses grandes orientations l'architecture humaine, administrative et financière de la nouvelle institution. Concernant Montréal, nos recherches montrent que ce Comité de Transition a privilégié une méthode volontariste essentiellement axée sur l'idée qu'il fallait émanciper la nouvelle ville, c'est-à-dire la doter d'outils d'arbitrage, de pilotage et de gestion comparables à ceux des métropoles canadiennes et étasuniennes. Cette démarche de travail mérite une attention particulière sur au moins deux points. Premièrement, la démarche a promu sur une période limitée une expertise indépendante du pouvoir politique. Faisant face à des défis incroyablement complexes en matière juridique et financière, le Comité de Montréal s'est acquitté de sa mission en privilégiant délibérément le dialogue avec le monde des affaires. Contrairement aux comités de transition des autres villes (où c'est le Gouvernement qui nommait tous les membres), c'est à Montréal la présidente du Comité de Transition, issue de la chambre économique, qui a imposé 80 % de l'effectif de son équipe. Une autre innovation a consisté à valoriser la diversité des expertises, le Comité ayant sollicité indistinctement des francophones, des anglophones, des techniciens et des responsables du milieu communautaire pour faire fonctionner les différents groupes de travail. La technique du *brainstorming* permanent a été retenue sur l'idée simple que chaque problème méritait controverse avant que le Comité ne tranche sur les orientations finalement retenues. Enfin, il semble que le Comité de Transition de Montréal ait quelque peu bousculé l'ordonnancement traditionnel des négociations catégorielles sur un dossier sensible, celui du traitement des fonctionnaires (*cols bleus*, *cols blancs*, pompiers...) employés par les 28 anciennes municipalités. Le Comité est en effet parvenu à faire valider, en négociations internes, le principe d'une future abolition de la règle dite du « plancher d'emplois » et d'une harmonisation des multiples statuts définis par les anciennes municipalités. Ce dossier très complexe (et également très sensible politiquement) est significatif parce qu'il nous informe sur l'importance des médiations territoriales dans le processus gouvernemental de hiérarchisation des priorités publiques. La question de l'abolition des planchers d'emplois n'aurait sans doute jamais été inscrite sur l'agenda de la réforme sans l'obstination du Comité de Transition à Montréal, ce dernier faisant la sourde oreille aux mises en garde d'un Gouvernement paralysé depuis des années par le contenu potentiellement explosif de cette réorganisation.

Un modèle politique plus participatif et plus intégrateur ?

Vue de l'extérieur, l'histoire de la loi paraît donc assez paradoxale avec un mélange inédit de permanences et d'innovations. Nombre d'analystes n'ont d'ailleurs pas manqué de critiquer ouvertement la réforme en la jugeant timide dans ses orientations stratégiques (le niveau métropolitain demeure subsidiaire), timorée sur le plan fiscal (le pouvoir de taxation reste inchangé), imprécise en matière de transferts de compétences (la répartition entre les trois paliers manque de clarté) et ambiguë dans ses principes démocratiques (la consultation des habitants dans les arrondissements reste à inventer). C'est souvent l'idée du rendez-vous manqué qui

retient l'attention, que l'angle de lecture porte sur les objectifs de rationalisation et d'efficacité¹⁴, sur la réorganisation territoriale du secteur public¹⁵ ou sur l'évolution du pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités¹⁶. Et pourtant, on peut se demander si ce *bien commun urbain* en formation n'illustre pas un processus politique relativement innovant en matière de politiques publiques et de démocratie locale. La culture politique des élites montréalaises, qui a imprimé sur cette réforme les nouveaux contours du pouvoir urbain au Québec, met en perspective un modèle politique qui a la particularité d'être à la fois plus participatif (avec la volonté de la nouvelle équipe élue d'organiser régulièrement des débats publics par thématique et par arrondissement) et plus intégrateur (avec l'affirmation de compétences d'agglomération qui traitent les dossiers publics de façon plus transversale). Après avoir présenté ces deux facettes, on évoquera en guise de conclusion les difficultés analytiques que cette évolution hybride pose pour la recherche en sciences politiques.

La thérapie des grands rassemblements

Comme l'avait promis son leader, l'équipe élue au soir du 7 novembre 2001 a engagé des consultations dans tous les domaines d'intervention de la ville, le nouveau maire reprenant systématiquement le *credo* de sa campagne électorale sur la nécessité d'inventer de nouvelles méthodes de négociation¹⁷. Cette orientation a reposé sur deux ambitions : d'une part aborder des thématiques sensibles (logement social, développement économique, grands projets) sur un mode résolument consultatif, et d'autre part débattre frontalement des clivages qui ont toujours opposé l'ancienne ville de Montréal aux anciennes communes de banlieue sur les disparités de richesse, sur les cloisonnements entre les communautés francophone et anglophone, et sur les affrontements idéologiques entre libéraux et souverainistes. S'il est prématuré de dresser un bilan de l'impact qu'a eu cette méthode sur la définition des priorités collectives à Montréal, on peut néanmoins noter que l'organisation à marche forcée de ces consultations semble avoir imprimé aux négociations sectorielles une tournure particulièrement ouverte (avec de nombreux « sommets », des auditions — projet d'autoroute —, la création d'un conseil de la culture, des rencontres sur la pauvreté, le logement, l'avenir du Mont-Royal, l'écologie et le développement durable...).

Dans ces différents forums, tout s'est souvent passé comme si les *forces vives* de l'agglomération montréalaise acceptaient progressivement de territorialiser les débats, c'est-à-dire de reconnaître que leurs revendications possédaient une dimension inscrite dans les spécificités émergentes de gestion de la nouvelle ville. Les débats ne ressemblaient pas aux grandes controverses discutées à l'Assemblée nationale et à la Chambre des communes dans la

¹⁴ Des Rosiers (F), Automne 2000, « Gestion locale, problématique métropolitaine, et regroupements municipaux : solution optimale ou dogme de l'État ? », Actes du colloque Les regroupements municipaux: un mode de gestion et une stratégie de développement ? Groupe de recherche et d'enseignement en développement local et finances publiques, Université de Sherbrooke, p. 13-28.

¹⁵ Collin (JP), août 2002, « La réforme de l'organisation du secteur municipal au Québec : la fin ou le début d'un cycle ? », *Organisations et Territoires*, n° 3, Montréal

¹⁶ Hamel (PJ), août 2002, « Le Pacte Fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités », *Organisations et Territoires*, Montréal

¹⁷ Latendresse (A), 2002, « Réorganisation municipale sur l'île de Montréal : une opportunité pour la démocratie montréalaise ? », *Annales des Ponts et Chaussées*, n° 102, Paris

mesure où ne dominaient dans les échanges ni la dimension partisane (autour du clivage traditionnel entre libéraux et souverainistes), ni la dimension catégorielle (avec la spécialisation inhérente à chaque négociation ministérielle par filière professionnelle). Pour autant, de véritables débats de société traversaient ces forums publics. Qu'il s'agisse du milieu communautaire, du milieu syndical, ou de représentants de grandes causes *citoyennes*, les leaders d'opinion utilisaient les « sommets » pour tester des arguments, fédérer des troupes, mobiliser des soutiens. Dans tous les cas de figure, il est apparu que ces grands rassemblements urbains s'apparentaient presque à une thérapie – balbutiante — pour favoriser une expression des groupes d'intérêts en même temps que s'inventaient les règles de la nouvelle ville.

L'agglomération plutôt que la métropole

Parallèlement, la création de Montréal a entraîné deux évolutions marquées sur le plan politique. D'une part, le maire de Montréal et son équipe rapprochée ont acquis une position centrale dans la structuration de l'ensemble des jeux de pouvoir sur la métropole. Avec la fusion, le nouveau maire possède une palette importante de ressources politiques : il nomme les membres du comité exécutif de la ville, il dirige les services administratifs et techniques de la ville, il préside dans les faits la Communauté Métropolitaine en détenant dans cette structure la moitié des postes. D'autre part, l'articulation des niveaux de responsabilité entre les trois paliers d'administration relève de compétences communes et partagées qui entraînent presque systématiquement un travail d'interprétation et de régulation situé à l'échelle de l'agglomération. Dans le même temps, avec la mise en place des nouvelles structures, la ville de Montréal devient un acteur politique majeur (y compris sur le plan médiatique) dans le concert provincial et fédéral des politiques publiques et de la vie politique en général. En donnant pour frontières à la ville de Montréal les contours géographiques de l'île, ce ne sont pas seulement des questions de périmètres et de management qui ont changé, c'est toute la représentation que se font les habitants des mandats électoraux locaux qui a été transformée. Au départ, les modalités de la cohabitation entre les intérêts de la ville centre et des municipalités de banlieues ont fait l'objet de vives controverses exposées dans tous les médias et activement alimentées dans les arènes collectives de Montréal. Mais progressivement, les candidats ont adopté le nouveau système électoral et ont travaillé leur *éligibilité* au sens anthropologique du terme¹⁸, c'est-à-dire en affichant leur capacité à incarner symboliquement une terre d'élection rassemblant soudain une multitude d'histoires distinctes et d'intérêts divergents. Dans un premier temps, c'était seulement la vitalité des discours identitaires centrés sur la défense du noyau municipal traditionnel qui prévalait. Mais tous les observateurs ont été surpris par la rapidité avec laquelle les candidats ont intégré les règles du jeu contenues dans la réforme. Sur Montréal, il faut consulter la presse fin 2000 puis reprendre l'observation quelques mois avant et après les élections : la nouvelle ville de Montréal semble avoir acquis dans des délais très courts ses lettres de noblesse, avec un maire connu et reconnu, une administration entièrement réorganisée sur les bases de l'agglomération et d'arrondissements aux contours souvent inédits, des compétences considérables dans presque tous les secteurs d'intervention, et un « poids » politique de première importance au sein des réseaux de villes du Québec et du Canada. Sur le plan symbolique, la métamorphose mériterait sans doute aussi une attention particulière : le nouveau maire de Montréal est apparemment

¹⁸ Abélès (M), 1989, *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 366 p.

parvenu à incarner simultanément une réconciliation historique entre le centre et les banlieues (un sondage paru dans un grand quotidien québécois quelques mois après les élections montrait par exemple la quasi-disparition de cette fracture pour les électeurs) et le rayonnement inédit de Montréal sur la scène internationale (grande première en 2002 : un mensuel canadien anglophone de renom a désigné le maire de Montréal comme l'homme politique québécois de l'année).

Le processus de la réforme a entamé le profond désaccord historique qui opposait l'ancienne Montréal et les anciennes municipalités périphériques sur le partage des charges de centralité de la ville, parvenant à réunir dans un même conseil exécutif des communautés nourries par une ancestrale opposition entre les municipalités anglophones et francophones. Dans le foisonnement des explications possibles pour commenter cette révolution souterraine, nous avancerons volontiers pour hypothèse que la tradition municipale qui prévalait au Québec a d'abord été supplantée, à Montréal, par une nouvelle façon d'envisager la représentation politique des intérêts urbains. La réforme est arrivée dans un contexte institutionnel où les principaux leaders politiques ont eu une analyse convergente sur le *bien commun* montréalais, estimant qu'il était indispensable d'appréhender plus globalement, mais aussi de façon plus collective, la régulation des multiples intérêts contradictoires en présence. En participant activement à la mise en œuvre de la réforme, les élites politiques montréalaises ont réussi à garantir aux élus urbains une place de choix dans le travail politique de médiation, de traduction et d'intégration des problèmes en programmes et en mesures. La nouveauté vient du fait qu'ils sont ainsi parvenus à traduire dans la loi les nouveaux termes du capitalisme institutionnalisé et territorialisé propres aux sociétés urbaines¹⁹, dans un processus où les villes sont sommées de réduire l'ingouvernabilité des enjeux par des ajustements permanents²⁰. Cette hypothèse revient à faire le constat que si, dans les grandes villes, le changement d'échelle territoriale (fusion de municipalités ou coopération intercommunale) reflète des calculs de rationalité managériale, d'économie d'échelles et de gains électoraux, une lecture plus fine des changements à l'œuvre permet de lier étroitement la montée du pouvoir d'agglomération à la *configuration territoriale* propre à chaque grande ville.

La ville de Montréal peut-elle faire figure d'idéaltype en matière de gouvernement d'agglomération ? Son invention illustre assurément l'assemblage original d'une culture politique affirmée et d'un processus actif d'apprentissage institutionnel. Mais le décryptage de ce complexe processus d'hybridation pose de redoutables problèmes de méthodes et suscite une multitude de difficultés analytiques. La plus évidente concerne le point de vue adopté pour formuler ce diagnostic et démêler l'écheveau des dynamiques en présence. Faut-il d'abord y voir de la fragmentation ou de l'intégration, des permanences ou des innovations, du management public ou de la démocratie participative, du gouvernement d'agglomération ou de la gouvernance métropolitaine ?... Le milieu universitaire canadien, toutes disciplines confondues, s'est vivement positionné par rapport à la réforme, certains auteurs adoptant un profil quasi militant pour dénoncer les atteintes fondamentales à la démocratie municipale qui caractérisaient

¹⁹ Le Galès (P), 2003, *Le retour des villes européennes*, Paris, Presses de Sciences Po, 454 p.

²⁰ Lorrain (D), novembre 2000, « Gouverner les villes. Questions pour un agenda de recherche », *Pôle Sud*, n° 13

le projet de fusion²¹. Pour notre part, nous avons tenté de nous poser la *question territoriale* de Montréal en systématisant l'articulation de trois grilles de lecture spécialisées²² : l'analyse des politiques publiques (les conditions d'apparition et de formalisation du projet de réorganisation municipale en lois et en procédures), une sociologie politique des élites (l'étude du profil, de l'itinéraire et des motivations des candidats aux élections municipales et des hauts fonctionnaires impliqués dans la réforme), et enfin l'étude des mouvements d'idées sur la scène publique (les formes de représentation et de médiatisation des groupes d'intérêts dans les controverses publiques à Montréal en 2001 et 2002). La position est scientifiquement fragile. Elle emprunte de façon sélective à différentes traditions d'analyse pour alimenter une hypothèse générale sur l'émergence d'une *démocratie différentielle* dans laquelle chaque grande métropole inventerait ses règles de domination politique²³. Elle permet de conclure qu'à Montréal, le pouvoir d'agglomération transforme à la fois la politique et les politiques publiques, au sens où ses leaders occupent une place de médiation décisive pour hiérarchiser et réguler les attentes de participation citoyenne, de représentation politique, de développement économique, d'efficacité administrative et de planification stratégique. Bref, une *cité* politique fort éloignée de la gouvernance métropolitaine et du théâtre d'ombres dans lequel y seraient condamnées ses élites politiques.

²¹ Bish (RL), mars 2001, « Les fusions des administrations locales », *Commentaire*, n° 150, Institut CD Howe, 40 p. ; Sancton (A), 2000, *La frénésie des fusions, une attaque à la démocratie locale*, Price-Patterson Ltée, Westmount, 205 p.

²² Faure (A), octobre 2002, *La question territoriale. Pouvoirs locaux, action publique et politique(s)*, Grenoble, Habilitation à diriger des Recherches, 257 p.

²³ Négrier (E), novembre 2003, *Changer d'échelle territoriale. Une analyse politique comparée*, Montpellier, Habilitation à diriger des Recherches, 301 p.

LE QUEBEC AU MIROIR DE L'EUROPE : « NOUVEAUX CADRES POLITIQUES POUR DES SOCIÉTÉS POST-POLITIQUES : POSSIBILITÉS ET LIMITES »

Jean-François LESSARD

École des Hautes Études en Sciences Sociales (France)

RÉSUMÉ

Depuis quelques années, des propositions, et quelques tentatives frileuses, sont faites en vue d'établir une citoyenneté québécoise. Sur cette question, l'Europe a une longueur d'avance sur le Québec. Depuis plusieurs décennies, les bâtisseurs de l'Union européenne tentent d'insuffler un sentiment d'européanité à ses résidents. Notre communication s'interrogera sur les possibilités d'instaurer de nouveaux cadres de références politiques (que ce soit avec un projet de citoyenneté québécoise ou celui d'une appartenance européenne) dans un monde caractérisé par une dépolitisation, tel que nous le concevons dans le cadre classique de la modernité politique. Cette période qui surgit à partir des révolutions américaine et française est caractérisée, entre autres, par le développement d'un discours identitaire institutionnel imposé par les États aux diverses sociétés. Un peu partout en Occident, nous assistons à un rejet du moins partiel de ces discours imposés. Ce que certains qualifient de « désir de reconnaissance », qui s'exprime à travers le multiculturalisme, les revendications féministes ou homosexuelles, a eu pour effet de relativiser le cadre identitaire imposé par la sphère politique depuis plus de 200 ans. Notre communication se veut une réflexion sur ces tentatives politiques d'instaurer de nouveaux cadres institutionnels dans des systèmes politiques en pleine mutation, où l'imposition de discours englobant nous semble devenue de moins en moins évidente. En résumé, il s'agira de démontrer les difficultés d'imposer un « discours identitaire » à des populations de moins en moins structurées par le politique.

INTRODUCTION

Depuis quelques années, des propositions, et quelques tentatives frileuses, ont été faites en vue d'établir une citoyenneté québécoise. J'ai cru qu'il serait intéressant d'analyser et de comparer cette tentative avec celle qui a court en Europe. Sur cette question, le vieux continent a une longueur d'avance sur le Québec. Depuis plusieurs décennies, les bâtisseurs de l'Union européenne tentent d'insuffler un sentiment d'« européanité » à leurs concitoyens. Dans ce présent exposé, je m'interrogerai sur les possibilités d'instaurer de nouveaux cadres de références politiques (que ce soit avec un projet de citoyenneté québécoise ou celui d'une appartenance européenne) dans un monde caractérisé par une dépolitisation, tel que nous la concevons dans le cadre classique de la modernité politique.

Tout d'abord, une précision : à quoi fais-je référence en parlant de « modernité politique » ? Cette notion est très souvent utilisée par de nombreux auteurs, sans pour autant être défini. Il s'agit d'une notion historique remarquablement vague et qui ne suscite peu, voire même aucun débat. Il y aurait beaucoup à dire. Je me limiterai à une définition fonctionnelle pour ma présente argumentation. Cette période surgit à partir des révolutions américaine et française, elle est caractérisée, entre autres, par le développement d'un discours identitaire institutionnel imposé par

les États aux diverses sociétés. Un peu partout en Occident, nous assistons à un rejet, du moins partiel, de ces discours, qui étaient en fait des discours nationaux imposés. Ce que certains qualifient de « désir de reconnaissance », dans la lignée de Hegel, qui s'exprime à travers le multiculturalisme, les revendications féministes ou homosexuelles, a eu pour effet de relativiser le cadre identitaire imposé par la sphère politique depuis plus de 200 ans. Ce que j'entends démontrer ce sont les difficultés d'imposer des « discours identitaires » à des populations de moins en moins structurées par le politique.

Dans un premier point, j'effectuerai un bref rappel des étapes de la construction d'une « identité européenne » et d'un sentiment d'appartenance. Je ferai de même dans le cas québécois. Dans un deuxième point, je rappellerai les éléments qui ont été nécessaires à la base pour imposer les discours identitaires modernes, c'est-à-dire les identités nationales. Par la suite, j'entrerai dans le cœur de mon argumentation, en traitant du phénomène de dépolitisation, du moins institutionnel, des sociétés contemporaines : baisse de participation des électeurs, cynisme envers les autorités politiques et processus d'autonomisation culturel et identitaire. Tous ces éléments annoncent l'émergence de sociétés que l'on pourrait qualifier, à partir d'une perspective moderne, de post-politiques. Enfin, je conclurai sur les possibilités -mais surtout sur les limites- pour l'Union européenne et le Québec d'instaurer de nouveaux cadres de références, de nouveaux discours à fondement identitaires, à des sociétés où le téléologique n'est plus fondamental dans leur composition et dans leur fonctionnement.

HISTORIQUE

L'Europe institutionnelle tel que nous la connaissons aujourd'hui naît en 1957 avec le Traité de Rome. Plusieurs étapes dans le parcours européen seront techniques et bureaucratiques. Par contre, d'autres étapes seront importantes dans la construction, ou du moins dans les tentatives de construction, d'un sentiment d'appartenance des citoyens à l'ensemble européen. Mentionnons quelques dates :

1979 : 1^{ère} élection au suffrage universel direct du Parlement européen. Cela signifie l'avènement de l'électeur européen.

Juin 1990 : Application de l'Accord de Schengen. Nous assistons à la fin des frontières nationales.

1992 : Le Traité de Maastricht définit la citoyenneté européenne. Celle-ci est caractérisée par des droits, des devoirs et la participation à la vie politique, « elle vise à renforcer l'image et l'identité de l'Union européenne et à impliquer davantage le citoyen dans le processus d'intégration européenne »¹.

1^{er} janvier 2002 : Passage à la monnaie unique. Avec l'euro, nous assistons à la disparition, pour les états membres adhérents, du droit régalien de battre monnaie.

2003 aura été l'année de la Convention sur l'avenir de l'Europe. Ils d'un processus qui vise à terme à doter l'Union d'une constitution.

¹ Voir le site Internet http://europa.eu.int/index_fr.htm/histoire/maastricht

Ces divers éléments forment les moments-clés dans la construction d'un sentiment d'appartenance à l'Europe. Au Québec, l'histoire est beaucoup plus courte². Depuis quelques années, certains commencent à réclamer l'institution d'une citoyenneté québécoise. Les raisons évoquées sont claires. Le Québec est une société complexe. Avec sa majorité francophone, sa minorité historique anglophone, les Néo-Québécois issus de l'immigration et les onze nations autochtones qui vivent à l'intérieur de ses frontières, le Québec est une société multinationale. De plus, l'accroissement de l'immigration pose la question de l'aménagement de la diversité. D'ailleurs, des études qualitatives menées par la sociologue Micheline Labelle³ montrent bien que certains Québécois de deuxième génération d'immigrants, principalement ceux issus de minorités "racisées", se sentent constamment renvoyés à leur altérité et à leur extériorité et associent, par la force des choses, l'identité québécoise à un référent ethno-culturel, plutôt que civique et territorial.

C'est le politologue Alain Gagnon, de l'Université McGill, qui a lancé le débat en 2001 en proposant de créer une Commission nationale sur la citoyenneté. Plus récemment, la première recommandation majeure du rapport Larose⁴, sur l'état de la langue au Québec, portait sur l'institution d'une citoyenneté québécoise. Celle-ci s'inscrirait directement dans le prolongement du projet national. Le rapport est clair à cet égard: "[La] citoyenneté peut se voir comme la reconnaissance expresse de l'appartenance à une nation, à une communauté de personnes qui font le choix de vivre ensemble au sein d'une culture commune " (p. 14). Le rapport insiste avant tout sur la fonction identitaire de la citoyenneté québécoise. "Le Québec approfondit actuellement la voie identitaire pour s'affirmer face au reste du Canada, de l'Amérique et du monde. Elle vise, lit on plus loin, "à traduire l'attachement des Québécoises et des Québécois à l'ensemble des institutions et des valeurs patrimoniales et démocratiques qu'ils ont en commun" (p. 21).

Notons que cette recommandation du rapport Larose fut froidement accueillie par le gouvernement du Parti Québécois au pouvoir à l'époque. Le ministre Joseph Facal allant même jusqu'à qualifier l'idée d'une citoyenneté québécoise de « gadget symbolique ». Depuis ce temps, l'idée d'une citoyenneté a été mise sur la glace.

LES PILIERS DES IDENTITÉS NATIONALES

Avec ces projets d'appartenance européenne et de citoyenneté québécoise, il me semble nécessaire d'effectuer un bref retour en arrière pour se rappeler comment ont été implantés les discours identitaires à l'âge moderne. Ernest Gellner et Eric Hobsbawm sont les deux grands théoriciens de la question de la nation et du nationalisme. Leurs conclusions sur cette question vont dans le même sens : c'est grâce aux classes dirigeantes et à travers l'État moderne que se sont imposées les identités nationales. La diffusion d'une « haute culture » (c'est-à-dire la culture d'un groupe ethnique dominant, ou la création d'une nouvelle culture) c'est réalisée par les systèmes

² Je me permets de rappeler que je traite ici de la notion de la citoyenneté québécoise et non de celle de la nation québécoise. En ce qui concerne l'idée de la nation québécoise elle possède des origines beaucoup plus lointaine et constitue une identité politique relativement bien établie.

³ Micheline Labelle et Daniel Salée, *Incorporation citoyenne et/ou exclusion ? La deuxième génération issue de l'immigration haïtienne et jamaïcaine*. Toronto : Fondation canadienne des relations raciales, 2001.

⁴ Le rapport officiellement intitulé « Le français parlons-en » est disponible sur le site : <http://www.mef.qc.ca/etats-generaux-du-francais.htm>.

d'éducatons nationaux. Gellner allait même jusqu'à soutenir, on s'en souviendra, que les systèmes d'éducation étaient devenus plus importants que le monopole de la violence légitime pour l'État⁵.

Les classes dirigeantes organiseront l'homogénéisation sociale. Tous s'exprimeront dans une même langue et s'identifieront à une même histoire. On fera la promotion d'une culture avec ses codes à travers les instituteurs. Gellner parle même de l'école comme étant l'arme secrète du nationalisme. Hobsbawm va dans le même sens. Il affirme que c'est grâce aux efforts des autorités publiques et grâce aux efforts investis dans l'éducation et dans l'appareil d'État que l'on a pu faire naître des langues nationales et des nations⁶. Pour le dire autrement, les identités nationales sont le fruit d'un effort combiné de la bourgeoisie moderne, de l'État et de son système d'instruction publique. Il est important de souligner que ces trois éléments sont non seulement inter-reliés, ils regroupent la plupart du temps les mêmes individus, appartenant, dans leur ensemble, à la même classe. Il y a donc une grande cohérence dans les actions menées en vue d'établir une identité nationale.

DE LA GENÈSE DE LA MODERNITÉ À L'ÂGE DES INCERTITUDES

La recette, ou si vous préférez le mode d'emploi, pour construire et diffuser une identité politique voulue par les classes dirigeantes semble bien expliqué et bien détaillé. En effet, notre période a l'avantage de 200 ans d'expérience dans l'imposition de récits identitaires. Si la recette n'a plus de secret, ou presque, pour nous, je crois que, même avec les meilleurs cuisiniers, le mélange ne prend plus. Des mutations profondes dans les consciences collectives et individuelles font en sorte qu'il n'est plus possible d'instaurer, comme auparavant, de nouveaux cadres d'appartenances collectives. L'idée du désenchantement politique est une réalité bien présente dans les discours ambiants actuels. Celui-ci n'est pas limité à l'Europe ou au Québec, il marque l'ensemble des démocraties occidentales. La participation à la vie politique est en baisse partout. Même en France que l'on perçoit souvent comme un pays de passion politique, la présence du Front national lors du deuxième tour de l'élection présidentielle en mai 2002 n'a pas stoppé le déclin du taux de participation⁷. C'est une donnée particulièrement intéressante, quand on pense au fait que d'une manière écrasante l'ensemble des médias français a présenté l'événement comme étant un « choc politique terrible » où l'image de la France était en jeu ; la démocratie en péril. Bref, devant la « République en danger » des centaines de milliers d'électeurs, encore plus nombreux qu'au premier tour, n'ont pas pris le temps d'aller voter et ont préféré vaquer à leurs occupations. Ne nous méprenons pas, il s'agit ici simplement d'un exemple illustratif. Mais un exemple qui démontre bien que même si on dit à la population, à la nation, que l'enjeu est primordial, celle-ci est de moins en moins intéressée à répondre, à participer, à être présente sur la scène politique. L'acteur n'est plus intéressé par la pièce. Dans la même veine, on pourrait aussi élaborer sur le cas des États-unis où plus de 100 millions d'électeurs ne vont plus voter lors des élections présidentielles. Toutes proportions gardées, c'est à peu près le même scénario qui se répète à travers l'Occident. Autre élément de mesure, le nombre d'adhérents aux partis politiques,

⁵ Ernest Gellner, *Nations et nationalisme*, Paris : Payot, 1989.

⁶ Eric Hobsbawm, *Nations et nationalisme depuis 1780*, Paris : Gallimard, 1992.

⁷ Il est important de noter qu'historiquement le taux d'abstention est moins élevé au second tour si on le compare au premier tour. Il faut donc comparer le taux d'abstention du 2^{ième} tour en 2002 avec celui de la dernière élection présidentielle en 1995. Le taux d'abstention est demeuré inchangé 20%. Sources : Pour 1995 et les années précédentes consulter sur le site de l'institut Ipsos <http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/articles/images/histo-abstention.gif>. Pour l'année 2002, consulter <http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/articles/952.asp>.

est en baisse depuis plusieurs décennies dans l'ensemble des régimes démocratiques, comme l'a montré Manuel Castells⁸.

Autre donnée qui ajoute au désenchantement, le cynisme envers les dirigeants. Il ne s'agit pas ici de faire leur procès. De dire, comme on le fait souvent, que les populations jugent peut-être trop sévèrement leurs élus ; ou d'expliquer que de nombreuses récriminations envers les politiciens sont fondées. Il s'agit de faire le constat. Aux institutions qui apparaissent trop lourdes, complexes et éloignées des individus, les dirigeants reçoivent les mêmes reproches. Harold Wilensky a bien démontré dans son plus récent ouvrage, *Rich Democracies*⁹, comment une culture du cynisme envers les politiciens s'est installée dans les médias. Nous sommes passés d'une époque où le ton était peut-être trop révérencieux à un type de journalisme qui recherche le scandale et une certaine provocation. Comme l'a démontré Richard Sennett il y a plusieurs années, l'homme politique n'est plus sacré¹⁰. L'attitude des médias en générale conditionne, mais est aussi un reflet des tendances sociétales d'une époque.

Un double constat s'impose donc. Les institutions politiques modernes se fragilisent et la légitimité des élites politiques à la tête de ces institutions est de plus en plus contestée. Bref, les bases empiriques, les structures sur lesquelles se sont édifiés les Temps modernes sont en mutations profondes. Il s'agit d'une transformation substantielle de la conscience collective des sociétés contemporaines. Si l'aspect institutionnel est essentiel dans l'analyse des mutations du monde moderne (malgré la perte de popularité des analyses structuralistes), il y a un autre aspect tout aussi important sinon plus, c'est celui qui concerne l'imaginaire moderne, celui-ci concerne éminemment plus les consciences individuelles. La modernité s'est instaurée à partir des révolutions française et américaine aux niveaux social et politique. L'idée de progrès et la foi en l'avenir qui en découlait ont été les deux grands propulseurs de l'âge moderne en ce qui concerne l'imaginaire et les consciences des individus. Or ceux-ci sont en crise.

Tout d'abord, il est important d'opérer une distinction. L'idée moderne de progrès est née de la fusion de deux représentations distinctes : La conscience d'une amélioration continue des techniques (c'est cette conception qui domine dans le discours de tous les jours) et l'idée d'une possible amélioration générale de la condition humaine dans l'avenir. La première conception est technique, la seconde sociale. L'idée moderne du progrès social, c'est-à-dire l'espérance en une amélioration générale de la condition humaine, a dominé jusqu'au 20^e siècle. L'homme avait la possibilité de devenir le créateur de son avenir. Il avait le pouvoir de façonner le monde dans lequel il vivait. Le grand échec des récits révolutionnaires a changé la donne. Les promesses de l'âge moderne semblent avoir atteint certaines limites. Le progrès est plus limité que ce que certains l'annonçaient. De plus, il passe désormais par les régimes parlementaires, régimes que les plus progressistes dénonçaient comme bourgeois et opprimants. L'avenir qui était réputée, dès l'aube des Temps modernes, donner sens à l'existence des hommes et justifier le progressisme de nos sociétés n'a plus le même aura. Pour ce qui est du progrès social, ces fameux « lendemains qui chantent » n'ont pas seulement nourri les hymnes révolutionnaires, ils ont aussi sous-tendu les comportements moraux et éducatifs de très nombreuses générations. Or, la disparition de ces

⁸ Manuel Castells, *L'Ère de l'information : Le pouvoir de l'identité*, Paris : Fayard, 1999.

⁹ Harold L. Wilensky, *Rich Democracies : Political Economy, Public Policy and Performance*, Los Angeles: University of California Press, 2002.

¹⁰ Richard Sennett, *The Fall of the Public Man*, New York: A. A. Knopf, 1977.

hymnes marque un changement dans la perception de l'avenir. Non seulement, celui-ci est-il moins rempli de promesses, il est aussi moins politique.

Certains objecteront que notre époque est témoin d'un retour du politique à travers les altermondialistes, que de nouveaux combats sont en train d'émerger sur la scène internationale. Loin de moi l'idée de vouloir nier l'existence de ces groupes. Par contre, d'un point de vue qui n'est pas celui du militant, mais plutôt celui du sociologue et de l'historien, le mouvement des altermondialistes n'a absolument rien à voir, du moins pour l'instant, avec l'importance des luttes ouvrières au 19^e siècle ou avec l'impact des syndicats durant leurs années les plus revendicatrices au 20^e siècle. Préservons-nous de tout jugement hâtif

Pour revenir sur la question centrale qui nous préoccupe, les identités nationales ont été diffusées à partir de l'État et de ses agents comme nous venons de le voir. La recherche d'un approfondissement de la voie identitaire au Québec semble vouloir passer par un projet de citoyenneté, en Europe aussi. Autrement dit, pour instaurer un nouveau discours identitaire dans le cas européen ou en approfondir un dans le cas québécois on utilise la méthode qui a fonctionné au début de la modernité, quand sont apparus les états-nations. Cette méthode, me semble-t-il, est vouée à l'échec. L'autonomisation des citoyens devant les institutions politiques, la désacralisation des autorités publiques, mais aussi le profond enrichissement de la vie personnelle et privée depuis au moins 50 ans, comme l'a fait remarquer Will Kymlicka dans son livre *Contemporary Political Philosophy*¹¹, fait en sorte que l'imposition d'un discours identitaire voulue par la sphère politique est devenue assez improbable. La force d'attraction du politique n'est plus la même. Les institutions et les acteurs sont jugés de plus en plus sévèrement. De plus, la force imaginaire du politique tend à décroître. Ce dernier n'est plus un lieu normatif assez fort. Comme le soutient Alain Touraine, nous allons vers des « institutions politiques faibles ou minimales »¹². L'État est, de manière croissante, relégué à un rôle de gestion. L'autonomisation autant sur une base individuelle que collective (femmes, minorités ethniques et sexuelles, etc.) est un sérieux frein à toute tentative de vouloir, imposer, diffuser ou instaurer de nouveaux discours identitaires. Déjà ceux qui existent sont de plus en plus fragiles. On ne meurt plus pour la patrie, on ne se sacrifie plus. Nous sommes entrés dans l'ère des droits, et non plus dans l'ère des devoirs. En conclusion, il me semble bien difficile, sinon un peu illusoire, de vouloir instaurer de nouveaux discours identitaires par le haut. De telles tentatives sont vouées, me semble-t-il, à l'échec.

¹¹ Le développement de réalités comme l'amour romantique, la famille nucléaire et la propriété privée sont des exemples que cite Will Kymlicka, *Contemporary Political Philosophy*, Oxford : Oxford University Press, 2002.

¹² Alain Touraine, « La séparation de l'État et de la nation », *Cahiers de l'Urmis*, No. 7, juin 2001.

CITOYENNETE ET PLURALISME DANS LE MODELE QUEBECOIS D'INTEGRATION DES IMMIGRANTS

Bernard GAGNON

Centre de recherche et d'étude sur le Canada et le Québec en sciences sociales,
Institut d'Etudes Politiques de Bordeaux (France)

RÉSUMÉ

En théorie, les sciences sociales ont souvent opposé nationalisme et pluralisme. Mais les expériences collectives récentes qui ont mis en présence une identité nationale en voie d'affirmation collective et des « minorités » culturelles n'ont pas pour autant conduit au pronostique wébérien de la « Guerre des dieux ». Les territoires et les entités politiques où se concentrent des groupes nationaux en quête de reconnaissance ne sont pas, *de facto*, réfractaires au pluralisme culturel. C'est le cas du Québec où culture nationale et minorités culturelles se côtoient dans la vie publique ainsi que dans les pratiques et institutions sociales depuis plusieurs décennies. Au regard de cette expérience, nous pouvons affirmer que les rapports entre revendication nationale et diversité culturelle sont complexes et ne se réduisent pas à l'antinomie classique entre nationalisme et pluralisme. Il devient alors important de saisir si cette expérience s'ouvre à un modèle démocratique original d'agencement entre la solidarité nationale et la différenciation culturelle. Comment redéfinir l'appartenance citoyenne dans ces contextes où se retrouvent des rapports identitaires complexes ? La citoyenneté doit-elle se calquer sur ces différents rapports, telle une citoyenneté différenciée ? Ou alors, doit-elle rester l'identification commune et unique aux normes démocratiques et de justice qui transcendent toute différence ? À l'heure où les grands États-Nations et/ou les ensembles multinationaux sont confrontés à ces problématiques, les États régionaux ne seraient-ils pas en train de développer une nouvelle approche de la thématique ?

L'étude politique et philosophique des politiques migratoires au Québec doit être située dans le contexte d'un entrecroisement, parfois source de tension, entre des ordres normatifs qui se différencient selon des critères internationaux, nationaux ou locaux. D'un point de vue théorique, l'analyse des relations entre la citoyenneté et l'immigration ne peut faire abstraction de l'interdépendance croissante entre ces diverses dynamiques qui contribuent à la définition des enjeux et des voies ouvertes pour une communauté politique, comme le Québec, appelée à renouveler une partie de sa population par l'entremise de l'immigration. Par exemple, si les États conservent leurs prérogatives en matière de sélection des immigrants, il existe des « normes morales », les demandeurs d'asile et le regroupement familial, qui encadrent l'action gouvernementale en matière d'immigration¹. Dans le cas des politiques migratoires du Québec, l'entrecroisement des sphères de juridiction implique tout autant des critères internationaux (les conventions sur les demandeurs d'asile), transnationaux (normes et règles liées aux droits et libertés de la personne) que des critères fédéraux (les critères d'obtention de la nationalité), provinciaux (intégration, éducation, santé, etc.) et locaux (sécurité, logement, etc.).

¹. Joseph H. Carens, « Who Should Get In? The Ethics of Immigration Admissions », *Ethics and International Affairs*, vol. 17, n° 1, 2003, p. 95-110.

Ce texte s'intéresse aux politiques d'immigration du Québec en ce qu'elles expriment différentes exigences, liées aux préoccupations identitaires et politiques, que l'on pourrait associer à des ordres normatifs distincts qu'ils soient transnationaux ou nationaux. À cet effet, il est utile de rappeler que depuis le processus de modernisation du Québec dans les années 1960, les définitions de l'identité politique, associant citoyenneté et immigration, ont développé différentes perspectives ayant pour objet de coordonner des exigences que la littérature en sciences sociales a traditionnellement jugé conflictuelles : *nationalisme* et *pluralisme*. En s'appuyant sur de nombreux travaux, nous soutenons que dans le cas du Québec, loin de paraître comme deux irréconciliables, l'exigence nationale et l'exigence pluraliste sont devenues des incontournables de la définition de la citoyenneté². En ce sens, immigration et intégration sont apparues comme inextricablement liées au devenir de la nation québécoise³. Nous sommes en accord avec les études qui soutiennent que les nationalismes minoritaires, ou l'affirmation des identités nationales, ne sont pas *de facto* réfractaires à la transnationalisation⁴ et que leurs revendications nationales peuvent s'inscrire dans un processus de « désethnicisation » des appartenances collectives.

L'association des exigences nationales et des exigences transnationales est au centre des relations entre citoyenneté et immigration au Québec. Bien entendu, la dimension nationalitaire peut entrer en conflit avec le pluralisme⁵, mais la jonction des deux peut aussi être source d'innovation dans les rapports identitaires et politiques. L'évolution de la politique d'immigration québécoise est, selon nous, un exemple des possibilités (et des limites) offertes à des groupes nationaux dans la recherche de conciliation entre des préoccupations identitaires et des exigences transnationales (interdépendance entre les États, pluralisme culturel, extension internationale des droits de la personne, mobilité internationale des personnes, etc.). La nécessité d'intégrer l'immigration au devenir de la nation québécoise répond à des données empiriques, selon des variables démographiques, politiques et économiques, mais aussi à des critères plus « symboliques » consistant à poursuivre le processus d'affirmation d'une citoyenneté inclusive, territorialement et politiquement circonscrite, dans le contexte de la mondialisation. À ce titre, s'il est juste d'affirmer que l'expression d'une citoyenneté au Québec demeure liée de près à l'avenir de son statut politique et, en ce sens, cela limite (ou encadre) la reconnaissance politique du pluralisme au Québec⁶, il faut aussi noter, en contrepartie, que certaines innovations normatives dans l'interprétation des relations entre la citoyenneté et l'immigration au Québec démontrent que l'autodétermination politique peut prendre des formes variées dans un contexte d'entrecroisement croissant des sphères de juridiction⁷.

Nationalisme et pluralisme dans les politiques d'intégration québécoises

². Danielle Juteau, « The Citizen Makes an *Entrée*: Redefining the National Community in Quebec », *Citizenship Studies*, vol. 6, n° 4, 2002, p. 441-458.

³. Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino, « Le projet interculturel québécois et l'élargissement des frontières de la citoyenneté », Alain-G. Gagnon [éd.], *Québec : État et société*, Montréal, Québec Amérique, 2003, p. 419-426.

⁴. Michael Keating, *Beyond Sovereignty: Plurinational Democracy in a Post-Sovereign World*, Les grandes conférences Desjardins 8/Programme d'études sur le Québec, Université McGill, 2001.

⁵. Jacques Beauchemin, « Qu'est-ce que être Québécois : entre la préservation de soi et l'ouverture à l'autre? », Alain-G. Gagnon [éd.], *Québec : État et société*, p. 27-43.

⁶. Danielle Juteau, *op. cit.*

⁷. Neil MacCormick, « Liberalism, Nationalism and the Post-Sovereign State », *Political Studies*, vol. 44, 1996, p. 553-567.

Depuis quarante ans, des mesures juridiques et politiques sont venues bouleverser les rapports entre identité et politique au Québec. Les lois dans les domaines linguistiques, scolaires ou celles en matière d'intégration des immigrants ont eu pour effet d'encourager la francisation des immigrants et, ainsi, renverser le transfert linguistique des immigrants qui traditionnellement se faisait vers l'anglais⁸. Les politiques d'immigration et d'intégration s'inscrivent dans le processus d'affirmation d'une communauté politique de langue française sur le territoire du Québec. De ce point de vue, l'exercice de certaines prérogatives en matière de sélection des immigrants et les compétences exclusives en matière d'intégration apparaissent comme des éléments essentiels à la définition d'une identité politique québécoise. L'accord Canada/Québec en matière d'immigration de 1990, mieux connu sous le nom d'Accord Gagnon-Tremblay/McDougall, a reconnu ces compétences du Québec en matière d'immigration. Par cet accord, le Québec, en plus d'établir ses propres critères en matière de sélection des immigrants indépendants (environ 50 % des 38 000 entrées en 2002), exerce dorénavant un contrôle exclusif sur l'établissement des immigrants, ainsi que sur les questions liées à leur intégration linguistique, culturelle et économique⁹.

L'accord Canada/Québec sur l'immigration a eu des effets importants sur la reconnaissance des compétences du Québec en matière de définition de l'identité politique. Les critères retenus par le gouvernement du Québec en matière de sélection des immigrants ont, entre autres, pour objectif de consolider les traits caractéristiques¹⁰ de la collectivité québécoise comme société démocratique de langue et de culture françaises. La politique d'immigration et d'intégration poursuit la voie suivie par la Révolution tranquille dans la consolidation d'une citoyenneté québécoise¹¹, bien qu'il faut noter les changements importants advenus dans la définition de l'identité québécoise depuis les années 1960. Alors que le nationalisme modernisateur des années 1960 pouvait s'interpréter comme l'affirmation collective des francophones du Québec vis-à-vis du Canada anglais, la mouvance actuelle, qui prend acte des changements dans l'affirmation d'une identité politique au Québec, vise à élargir l'allégeance politique aux *Québécois de toutes origines*. Ces changements sont perceptibles dans les discours gouvernementaux qui sont passés, au cours de la décennie 1980, de la conception d'une société culturellement stratifiée selon les appartenances culturelles (française, anglaise, communautés culturelles) à l'image d'une société inclusive comprenant toutes les appartenances¹². Ainsi, l'ouverture actuelle des politiques québécoises envers l'immigration et la diversité culturelle est liée, pour une part, aux avancées historiques des Québécois francophones dans le contrôle des institutions économiques, politiques et sociales et, pour une autre part, au désir de consolider cette allégeance politique à tous les citoyens dans un Québec pluraliste ouvert à la différence culturelle.

L'association faite par les discours officiels entre les principes d'affirmation de la citoyenneté québécoise et les principes de la diversité culturelle n'a toutefois pas convaincu tous les analystes de la question. Le modèle québécois d'intégration serait, selon certaines

⁸. Marie Mc Andrew, « Immigration, pluralisme et éducation », Alain-G. Gagnon [éd.], *Québec : État et société*, p. 345-368.

⁹. Gladys L. Symons, « The State and Ethnic Diversity: Structural and Discursive Change in Quebec's Ministère d'immigration », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 34, n° 3, 2002, p. 29-46.

¹⁰. Karmis Dimitrios, « Pluralisme et identité(s) nationale(s) dans le Québec contemporain : clarifications conceptuelles, typologie et analyse du discours », Alain-G. Gagnon [éd.], *Québec : État et société*, p. 109.

¹¹. Alain-G. Gagnon et Raffaele Iacovino, *op. cit.*

¹². Gladys L. Symons, *op. cit.*

interprétations, essentiellement une reprise du modèle classique d'une citoyenneté nationale et territoriale de l'État souverain. La notion d'appartenance culturelle, telle que formulée dans les discours gouvernementaux, consisterait en une conception homogène de la citoyenneté qui englobe et subordonne toutes les autres appartenances, selon un modèle républicain et universaliste de la citoyenneté. Danielle Juteau en conclut que le projet de citoyenneté québécoise, «[...] semble, à première vue, à contre-courant de la tendance actuelle qui est celle de l'affaiblissement du modèle national de la citoyenneté et de l'implantation du modèle post-national où s'épanouissent de multiples et fluides appartenances et s'estompent les frontières entre nationalité et citoyenneté¹³ ». De ce point de vue, l'insistance sur la citoyenneté civique peut aussi bien cacher un refus de la reconnaissance de l'autre et se situer dans le contexte d'une conception de la citoyenneté signifiant une appartenance et une identité communes limitées à un territoire donné et caractérisées par l'homogénéité¹⁴. Cette critique s'appuie sur des cas précis, comme la suggestion controversée du *Rapport de la Commission sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*¹⁵, le Rapport Larose, d'inscrire sur un pied d'égalité juridique la *Charte des droits et libertés de la personne* et la *Charte de la langue française* dans une future constitution québécoise¹⁶ ou comme l'emphase mise sur les thèmes d'allégeance commune et de patrimoine commun dans les publications officielles de 1996 à 2003¹⁷. Il s'agirait là d'exemples des tensions inhérentes entre le principe d'autodétermination nationale et le principe de la reconnaissance des appartenances multiples.

Cette critique a le mérite de soulever les tensions inhérentes entre nationalisme et pluralisme qui parcourent le débat politique sur l'identité québécoise et qui laissent leur empreinte sur les politiques migratoires de la province. Plusieurs auteurs ont noté cette évolution de la politique d'intégration du gouvernement du Québec, au cours de la période 1996-2003, sous la gouverne du Parti québécois, vers les thèmes d'allégeance commune et de patrimoine collectif¹⁸. Gladys L. Symons souligne l'emphase du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration sur le sens d'appartenance du citoyen, sur l'importance des relations harmonieuses entre les différents groupes culturels et sur la participation citoyenne dans la construction d'une société francophone au Québec¹⁹. Mais cet élan républicain vers une citoyenneté commune n'est pas unique au Québec. Cette politique serait comparable à l'accent du Canada sur un «culturalisme civique»; à l'exception que pour le Québec, on note la préoccupation constante pour donner la primauté à la langue et à la culture française. Comme le souligne François Houle, la politique du multiculturalisme canadien a aussi connu depuis les années 1980 des modifications dans le but d'amoindrir le concept de différenciation culturelle et de favoriser l'expression de valeurs communes²⁰. Christian Joppke et Ewa Morawska soulignent, pour leur part, une tendance généralisée vers un retour à l'assimilation au détriment de

¹³. Danielle Juteau, *Ambiguïtés de la citoyenneté au Québec*, Les grandes conférences Desjardins 7/Programme d'études sur le Québec, Université McGill, 2000, p. 4.

¹⁴. *Ibid.*, p. 10.

¹⁵. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *Le français une langue pour tout le monde : une nouvelle approche stratégique et citoyenne*, http://www.spl.gouv.qc.ca/etatsrapport_pdf/COM1-021_Rapport_final.pdf (12 décembre 2003), p.36-37.

¹⁶. Danielle Juteau, « The Citizen Makes an Entrée: Redefining the National Community in Quebec ».

¹⁷. Gladys L. Symons, *op. cit.*, p. 36-40.

¹⁸. Karmis Dimitrios, *op. cit.*, p. 101-115.

¹⁹. Gladys L. Symons, *op. cit.*, p. 36.

²⁰. François Houle, « Citoyenneté, espace public et multiculturalisme : la politique canadienne de multiculturalisme », *Sociologie et sociétés*, vol. 31, n° 2, 1999, p. 101-123.

l'intégration des immigrants dans la plupart des pays occidentaux au cours des années 1990²¹; sans parler des restrictions importantes apportées aux droits d'entrée en Europe durant la même période²². L'idée que la citoyenneté post-nationale serait le modèle dominant dans les démocraties occidentales ne semble pas correspondre en tout point aux contextes politiques actuels²³.

Dans l'analyse des relations entre citoyenneté et immigration au Québec, il est difficile de se défaire de cette tension entre *nationalisme* et *pluralisme*. Les conflits émergent de différents horizons normatifs : national versus post-national, Québec versus Canada, droits individuels versus bien commun, etc. L'existence de ces oppositions ne signifie toutefois pas qu'il y a blocage dans les rapports identitaires au Québec. Au contraire, le paradoxe démocratique²⁴ veut que le conflit et non le consensus soit le principe moteur de la démocratie. Néanmoins, un des enjeux fondamentaux de ce rapport entre nationalisme et pluralisme au Québec est celui de définir un sentiment d'appartenance à une communauté politique inclusive, dont les traits distinctifs sont conformes aux choix de la majorité nationale, et qui respecte, en retour, les libertés individuelles et les choix de vie des individus et des minorités qui ne se reconnaissent pas dans les choix de la majorité. Dans son célèbre essai sur le multiculturalisme, Charles Taylor définissait la culture politique québécoise comme celle d'un libéralisme de bien commun, c'est-à-dire une société libérale mais dévouée à la promotion d'un bien commun qui, dans le cas du Québec, se définit par la défense et la promotion de la culture et de la langue françaises. Pour C. Taylor, la légitimité de cette quête est liée au respect, en contrepartie, des droits des individus qui adoptent des modes de vie ou des conceptions du bien commun différents²⁵. Cependant, l'intégration, telle que définie depuis une dizaine d'années au Québec, ne peut se contenter d'un *modus vivendi* sur la question de l'intégration. Comme l'exprime Gérard Bouchard, nous devons former une communauté politique alors que ce qui nous différencie est plus fort que ce qui nous unit²⁶. Une citoyenneté inclusive et pluraliste ne doit pas se rassurer en laissant s'exprimer à la marge ou dans la vie privée les différences culturelles, car elle doit les intégrer à sa propre culture politique sans pour autant conduire à leur assimilation : *intégrer les différences sans les absorber dans un tout homogène*. Là réside une des difficultés présentes : comment, dans le contexte d'une identité nationale minoritaire, associer les principes de revendication nationale avec les principes post-nationaux de la reconnaissance des identités multiples ? L'allégeance multiple signifie-t-elle nécessairement la dévalorisation du projet national ?

Les sources normatives du modèle d'intégration au Québec

²¹. Christian Joppke et Ewa Morawska, « Introduction », Christian Joppke et Ewa Morawska [éd.], *Toward Assimilation and Citizenship: Immigrants in Liberal Nation-States*, Houndmills, Polgrave Macmillan, 2003, p. 1-35.

²². Didier Bigo et Elspeth Guild, « La mise à l'écart des étrangers : la logique du visa Schengen », *Cultures et Conflits*, n° 49-50, <http://www.conflits.org/> (12 décembre 2003).

²³. Rogers Brubaker, « The Return of Assimilation? Changing Perspectives on Immigration and its Sequels in France, Germany, and the United States », in Christian Joppke et Ewa Morawska [éd.], *op. cit.*, p. 39-58.

²⁴. Chantal Mouffe, *The Democratic Paradox*, Verso, Londres/New York, 2000.

²⁵. Charles Taylor, *Multiculturalisme : différence et démocratie*, Montréal, Aubier, 1994.

²⁶. Gérard Bouchard, « Nation et co-intégration : contre la pensée dichotomique », Alain-G. Gagnon et Jocelyn Maclure [éd.], *Repères en mutation : Identité et citoyenneté dans le Québec contemporain*, Montréal, Québec Amérique, 2001, p. 21-35.

Les politiques d'immigration et d'intégration doivent composer avec un ensemble d'exigences, parfois opposées les unes les autres, qui font référence à des sphères de légitimité et de normativité distinctes : droits de l'homme, cohésion sociale, citoyenneté, etc. Il peut être difficile d'énoncer une politique uniforme sur ces enjeux et l'art de l'équilibre, ou de la prudence, semble un meilleur conseiller. L'*Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration* du gouvernement du Québec²⁷, diffusée en 1990, fait figure de texte d'anthologie sur cette question. Ce document a le mérite de soulever les divers enjeux de l'intégration (droits et devoirs des citoyens, pluralisme, langue publique, cohésion sociale), tout en évitant de surdéterminer l'intégration dans des cadres identitaires rigides et figés. En d'autres mots, ce texte énonce les conditions (normes) à une intégration réussie – en reprenant les thèmes de la philosophie politique, nous pouvons parler ici d'une logique procédurale – sans pour autant énoncer de façon stricte les finalités de l'intégration sur le plan identitaire. L'identité politique demeure l'enjeu d'un débat inclusif et démocratique entre *tous les citoyens*. Cette logique procédurale fut d'ailleurs critiquée, par la suite, car elle comprenait, selon certains, trop peu de perspectives dans le sens d'une allégeance plus substantielle²⁸ à la communauté politique, mais elle avait du moins, selon nous, le mérite d'éclaircir les enjeux normatifs de l'intégration.

Cet énoncé politique fait reposer le processus d'intégration sur un « contrat moral » entre les immigrants et la société d'accueil. « Ce contrat suppose que la société d'accueil exprime ses attentes et assume ses obligations face aux immigrants ; il suppose aussi que, en retour des droits qu'ils obtiennent, les immigrants assument leur part de responsabilité dans le développement de la société d'accueil²⁹. » D'une part, ce contrat moral introduit un principe de réciprocité entre les partenaires et, d'autre part, il présume que l'intégration est un processus continu qui requiert la régénérescence des fondements de la communauté politique, tant du point de vue de la société d'accueil que des nouveaux arrivants. Deux questions peuvent toutefois être soulevées : premièrement, sur quoi porte précisément cette réciprocité entre l'immigrant et la société d'accueil et, deuxièmement, quelles sont les conceptions de la citoyenneté qui émergent de ce contrat moral, en lien avec les conceptions post-nationale et nationale effleurées ci-dessus ?

Du point de vue de la réciprocité, le contrat moral comprend trois clauses se référant chacune à trois ordres normatifs distincts. Premièrement, ce que nous appelons la *clause démocratique* (C1), «[l]e Québec est une société démocratique fondée sur la pleine participation de tous ses membres, il combat la discrimination et s'attend à l'implication des nouveaux citoyens dans tous les secteurs de la vie sociale ». Deuxièmement, la *clause nationale* (C2), «[l]e Québec est une société dont le français est la langue commune de la vie publique, et il s'attend à ce que l'immigrant conjugue ses efforts aux siens pour maintenir et développer ce trait distinctif ». Troisièmement, la *clause interculturelle ou dialogique* (C3), «[l]e Québec est une société pluraliste et ouverte sur les apports des sources diverses, il favorise l'épanouissement de cultures différentes et s'attend à ce que les nouveaux arrivants contribuent à l'enrichissement commun dans le respect des valeurs démocratiques à travers l'échange intercommunautaire³⁰ ».

²⁷. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration*, Québec, Direction des communications, 1990.

²⁸. Marie Mc Andrew, *op. cit.*

²⁹. Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, *op. cit.*, p. 2.

³⁰. *Ibid.*

Ces trois clauses se réfèrent à trois niveaux distincts de légitimité qui, pour l'essentiel, ne concernent pas uniquement un contrat entre l'immigrant et la société d'accueil, mais énoncent des droits et des devoirs qui lient tous les citoyens du Québec. Ainsi, en ce qui a trait à C1 (la clause démocratique), l'immigrant s'engage, comme tout citoyen, à respecter la loi et à participer aux institutions démocratiques. La participation requise dans le contrat équivaut à la participation exigée de tout citoyen québécois. En contrepartie, l'État s'engage à faire appliquer la loi, plus particulièrement, selon l'énoncé de 1990, à lutter contre la discrimination dans le travail ou dans le logement, à lutter contre le racisme, etc. Mais s'agit-il vraiment, selon cette clause du contrat moral entre l'immigrant et la société d'accueil, d'un accord de réciprocité liant l'engagement de l'un envers le respect des lois à l'engagement de l'autre envers leur application ?

Du point de vue démocratique de l'égalité de tous les citoyens dans une société libérale, nous ne pouvons poser en C1 un principe de réciprocité sans risquer de faire des immigrants des citoyens de second ordre. Entre les droits et les devoirs que doit assumer un citoyen (d'origine immigrante ou non) et le devoir de l'État de voir à l'application de la loi, il y a, dans une société libérale, des marges importantes qui limitent l'idée de lier l'octroi de droits à l'accomplissement des devoirs. En d'autres mots, la politique contre la discrimination ou la lutte contre le racisme ne peut être associée, selon le mode de la réciprocité, au fait d'être un bon ou un mauvais citoyen. Les principes de C1 sont donc tout autre car le fait qu'un citoyen ne remplisse pas ses devoirs civiques ne peut libérer, en retour, l'État de ses responsabilités légales envers cet individu et/ou la mauvaise politique de l'État n'est pas une raison suffisante pour justifier le mauvais comportement civique d'un citoyen. De fait, la clause démocratique n'est pas à comprendre comme une clause spécifique d'un contrat entre l'immigrant et la société d'accueil, mais comme un énoncé général des fondements démocratiques d'un État de droit. Ces dispositions (encadrées par la *Charte des droits et libertés de la personne*, les droits sociaux, les lois électorales, etc.) sont, en principe, universelles et ne peuvent s'appliquer différemment selon l'origine du citoyen. Dans une société libérale et démocratique, C1 vise essentiellement à informer les nouveaux citoyens du fonctionnement des institutions démocratiques de la société à laquelle ils s'apprentent à prendre part, et non pas de soumettre le comportement de l'immigrant aux jugements de la société d'accueil.

La clause nationale (C2), qui postule le français comme langue publique doit être située dans le contexte de dé-ethnisation de la langue au Québec et dans le cadre d'une citoyenneté inclusive. L'argument est républicain et non culturel, car il s'agit de définir les critères civiques de la participation aux institutions publiques. L'usage du français comme langue publique n'exclut pas l'usage d'autres langues dans les autres dimensions de la vie sociale, mais fait du français la langue de communication des pratiques et des institutions publiques. La normativité de C2 n'est pas du même ordre que celle de C1, et les deux niveaux peuvent se différencier comme étant, d'une part, une référence à des normes universelles transcendant tous les particularismes (la clause démocratique) et, d'autre part, une référence à une communauté politique particulière, historiquement et culturellement constituée (la clause nationale). Pour les immigrants, C2 consiste à prendre acte des traits nationaux de leur société d'accueil, dont le français comme langue commune est une caractéristique fondamentale. Mais la séparation de C1 et C2 fait que l'obtention des droits démocratiques et l'introduction aux spécificités de la communauté politique, bien que liées par un même contrat, ne sont pas réductibles l'une à l'autre. La clause nationale suppose une référence à un vécu social, une mémoire collective et une histoire qui ont tracé le parcours d'une communauté politique particulière et lui ont donné ses

formes actuelles ; elle comprend l'arrière-plan d'un dialogue démocratique. À cet effet, la clause nationale, effective pour tout citoyen, énonce les dimensions collectives dans lesquelles prend acte la clause démocratique. La participation démocratique pour être pleinement effective doit prendre acte du dialogue déjà amorcé au sein de la communauté politique. L'obtention de droit démocratique n'exclut pas l'obligation de prendre en compte les spécificités des pratiques et des institutions politiques de la société d'accueil.

La clause démocratique et la clause nationale peuvent être le lieu de conflits entre les droits individuels et le bien commun. À titre d'exemple, La suggestion du *Rapport de la Commission sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec*³¹ de mettre sur un pied d'égalité juridique la *Charte de la langue française* et la *Charte des droits et libertés de la personne* dans une future constitution québécoise ne consistait pas en un retour à une conception ethniciste de la langue, mais bien, selon une lecture plus républicaine que libérale, en une redéfinition des rapports de force entre C1 et C2, au profit de ce dernier. Il s'agissait de redonner aux valeurs de la communauté politique davantage de poids vis-à-vis de l'individualisme et de la juridisation de la vie publique auxquels peut conduire une lecture radicale de C1. Le *Rapport Larose* montre bien que la préséance accordée à l'un ou à l'autre de ces ordres peut être l'objet de conflits et de constant réajustement, au Québec comme ailleurs ; l'essentiel étant sans doute de ne pas confondre l'un avec l'autre ou de soumettre l'un à l'autre. À cet effet, bien que l'on puisse être en désaccord avec la suggestion du Rapport Larose, il faut néanmoins préciser que le rapport ne propose pas la préséance de la clause nationale (C2) sur la clause démocratique (C1), ni leur fusion, ce qui aurait l'effet néfaste de lier l'obtention des droits démocratiques à la reconnaissance des valeurs collectives. La suggestion conserve le principe d'un désaccord sur les fins communes recherchées et le principe qu'un individu puisse opter pour des valeurs autres que celles historiquement instituées par la communauté politique, bien qu'elle favorise une plus grande action publique en faveur du bien commun qu'elle définit comme la langue française.

Concernant la réciprocité introduite par le contrat moral entre les immigrants et la société d'accueil, on peut se demander si C2 introduit une relation plus spécifique que C1. La clause nationale ou républicaine signifie que l'immigrant s'engage à prendre acte des spécificités de la société d'accueil et qu'il en accepte la légitimité démocratique. Le fait qu'il se voit accorder des droits démocratiques implique de plus qu'il pourra dans l'avenir participer à la définition des orientations collectives de la société, et les modifier au besoin. Mais, tout comme en C1, la clause C2 est valable pour tous les citoyens, et non seulement pour les nouveaux arrivants. La reconnaissance des traits spécifiques de la société d'accueil (langue, institution, vie publique, etc.) par l'immigrant (ou par tout citoyen) n'a pas de lien symétrique avec une contrepartie de la part de la société d'accueil ; outre le fait, peut-être, que celle-ci s'engage à favoriser la compréhension de la langue publique et à s'assurer que les institutions et les pratiques sociales soient inclusives. Mais l'idée d'une réciprocité ou d'une complémentarité entre le degré d'ouverture des institutions et la reconnaissance de celles-ci par les immigrants apparaît hors de propos. Chacun des points de la clause (d'une part, la reconnaissance des institutions et des pratiques politiques et, d'autre part, et le caractère inclusif de ces institutions) s'applique à tous les citoyens indépendamment de leur origine et cette clause ne lie pas davantage les devoirs du citoyen (reconnaître les considérations communes de la vie publique) à l'obtention des droits politiques (participer aux institutions). Seulement, la clause nationale (C2) stipule que le bon

³¹. Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec, *op. cit.*

fonctionnement de la vie démocratique et la cohésion sociale présument cette reconnaissance, de part et d'autre, des valeurs de la communauté politique instituée. De fait, et pour la clause démocratique et pour la clause nationale, s'il y a réciprocité, elle n'est pas entre la société d'accueil et les immigrants, mais entre tous les citoyens, autrement dit, entre les *Québécois de toute origine*.

Multiplicité des allégeances et citoyenneté inclusive

Si le contrat moral ne comprenait que les clauses démocratique et nationale, nous serions en présence d'une conception classique de la citoyenneté (libérale ou républicaine selon l'insistance sur C1 ou C2). Un énoncé de droits et de devoirs dans un contexte national particulier, selon l'argument que le droit s'incarne dans une communauté politique particulière. Mais l'ajout de la clause interculturelle (C3) apporte une nouvelle dimension au contrat moral : l'exigence du pluralisme culturel. Cette clause soulève un autre ordre normatif, celui du dialogue interculturel selon lequel chaque culture ou mode de vie a la possibilité de s'exprimer dans l'espace public et de revendiquer sa reconnaissance. Les enjeux de la définition d'une identité politique pluraliste requièrent un dialogue au sein duquel les citoyens peuvent faire valoir leur différence et s'engager dans un processus de reconnaissance réciproque. Or, si C1 et C2 ne contiennent pas de véritable principe de réciprocité entre les immigrants et la société d'accueil, la clause culturelle l'introduit plus directement en ce sens qu'elle postule, d'un côté, pour la société d'accueil, de s'ouvrir aux apports de différentes cultures et, de l'autre côté, pour les immigrants, d'inscrire cette revendication culturelle dans un enrichissement commun de la société d'accueil. La reconnaissance des cultures immigrantes est liée à leur acceptation de l'identité collective québécoise comme point d'encrage de leurs diverses allégeances. Dans ce « jeu dialogique », la reconnaissance n'est jamais à sens unique et les résultats ne sont jamais prédéterminés. Au cours des dernières années au Québec, la reconnaissance de la diversité culturelle a souvent été associée à la reconnaissance, de la part des groupes ethnoculturels, des valeurs collectives, la langue et la culture françaises, de l'identité québécoise.

L'énoncé politique de 1990 a le mérite de distinguer les différents ordres normatifs qui définissent l'appartenance citoyenne dans un contexte de pluralisme culturel. Il montre bien que la réussite de l'intégration réside dans un rapport complexe entre des exigences diverses de droits démocratiques, d'exigences civiques et de dialogue transculturel. Les conflits entre ces différents ordres ne sont pas rares. L'expression des droits culturels peut rencontrer des limites dans les principes démocratiques, ou vice versa. La période 1996-2003 a fait preuve de réajustement entre la clause nationale (C2) et la clause de la diversité culturelle (C3), sans pour autant conduire à un conflit ouvert entre les pratiques collectives et la reconnaissance culturelle. Les tensions entre C2 et C3 sont plus susceptibles d'advenir dans des contextes politiques où se conjuguent un processus d'affirmation nationale et la reconnaissance du pluralisme culturel. Par exemple, un État fédéré ou régional peut faire l'objet de concurrence de la part d'autres ordres de pouvoir (fédéral) et/ou, dans le cas du Québec, connaître des conflits d'allégeance chez ses citoyens. Mais le fait que C1, C2 et C3 ne soient pas subordonnées les unes aux autres mais tracent des frontières distinctes permet de maintenir les conflits dans les limites d'une raison publique.

Le modèle de citoyenneté qui se dégage du contrat moral apparaît ni républicain (C2), ni libéral (C1), ni post-national (C3), il a plutôt le mérite d'inscrire les trois ordres comme les

diverses facettes d'un dialogue démocratique sur les devenir de la nation québécoise. Ainsi, bien qu'il puisse être ouvert aux apports transnationaux (diasporas, porosité des frontières, allégeance multiple, etc.), le contrat moral soumet ces divers éléments à une conciliation avec les enjeux démocratiques et républicains. De plus, la vertu de ce contrat moral est sans doute de ne pas poser *a priori* ce que devraient être les finalités de l'intégration : « ce à quoi l'on s'intègre ». Il se contente d'instaurer les cadres normatifs qui doivent conduire à cette intégration. On a contesté le fait que ce contrat moral ne définissait pas suffisamment les valeurs communes permettant une définition plus substantielle de l'appartenance collective et qu'il reposait essentiellement sur une forme de patriotisme constitutionnel. Mais, à notre avis, en reconnaissant que le pluralisme culturel est l'objet d'un dialogue interculturel, auquel les « membres établis » de la communauté d'accueil sont appelés à participer au même titre que les immigrants, le contrat moral a la propriété de poser la définition de l'intégration culturelle non plus en amont, selon une conception patrimoniale de l'identité culturelle, mais en aval du dialogue, selon la logique d'un dialogue démocratique inclusif. En ce sens, si la clause démocratique et la clause nationale ont pour effet d'institutionnaliser les éléments juridiques et civiques préalables à la discussion, et nécessaires à la cohésion sociale, les visées potentielles de la clause de la diversité culturelle, une citoyenneté pluraliste et différenciée, ne peut naître que de la rencontre des diverses mémoires collectives dans un espace de dialogue ouvert à la différence.

LE QUEBEC AU MIROIR DE L'EUROPE

L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX THÈMES DE RECHERCHE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

LE POINT DE VUE DE LA LITTÉRATURE

Yannick RESCH

Institut d'études politiques d'Aix-en Provence (France)

Dans le cadre des sept ateliers « Langues, cultures et identités », vingt-trois communications portant sur la littérature et les médias ont été entendues.

En matière de littérature, les thèmes de recherche ont d'abord démontré la permanence d'études thématiques ou formelles d'œuvres d'auteurs (Hubert Aquin, Réjean Ducharme, Gabrielle Roy) ou de genre (romans du terroir). Certaines de ces études ont témoigné de lectures nouvelles grâce à une perspective comparative. De plus, on a pu constater un intérêt accru pour la question de la langue, que ce soit à travers l'étude du contact des langues dans les textes des voyageurs de la Nouvelle-France, dans le roman contemporain, dans la traduction, au travers des littératures migrantes, ou dans l'analyse de la langue d'écriture (stratégie des premiers écrits des femmes). Par ailleurs, il y a un net élargissement des études comparatives entre disciplines (art visuel, littérature et chanson), entre aires géographiques (Québec/Angleterre, Québec/Europe francophone, Québec/France), entre littératures (littérature du Québec/littératures du Nord) et entre les genres (littérature populaire/littérature savante). Puis, les communications ont démontré la reprise des concepts de l'américanité et de la littérature migrante comme expression d'un nouvel apport dans la spécificité de l'identité québécoise.

En ce qui concerne les médias, les recherches faites sur l'apport de la radio comme institution au service de l'identité collective (dans une perspective historique), sur le problème d'une presse d'information dans un contexte de lutte pour la souveraineté et sur la lecture par la presse allemande, française et italienne, du Référendum de 1995, ont été mises en avant.

Il ressort de ces communications que le Québec au miroir de l'Europe ouvre à des perspectives comparatives dans l'analyse des imaginaires littéraires et artistiques québécois, ce qui devrait entraîner le développement de nouveaux thèmes de recherche pluridisciplinaire.

On note cependant que des domaines restent inexplorés, ce qui soulève quelques questions : Des pans entiers de la littérature québécoise sont laissés de côté ; en ce qui concerne les genres littéraires, le théâtre est le grand absent, de même la poésie et l'essai n'ont fait l'objet que d'une seule communication face au grand favori qu'est le genre fictionnel. Est-ce une question de diffusion ? de lien trop ténu avec la recherche toujours présente en Europe ? d'une spécificité québécoise ? Peut-être faudrait-il songer à mieux appréhender le Québec dans sa façon de rejoindre l'universel. Les productions en théâtre, en poésie, rejoignent les préoccupations

artistiques les plus contemporaines et mériteraient d'être étudiés dans ce sens. De même faudrait-il, à côté des recherches portant sur les concepts, utilisés largement dans la critique, d'une spécificité québécoise liée à l'américanité et à l'apport des littératures migrantes, voir la recherche s'orienter vers des thèmes plus universels, c'est-à-dire, plus nettement reliés aux problèmes de nos sociétés occidentales, (les oeuvres contemporaines ne manquent pas sur ce point).

Pour conclure, ces communications montrent de toute évidence le bien-fondé des regards croisés, des jeux de miroir, au sein de la recherche. On ne peut que formuler le souhait que la périodisation des rencontres effectuées tous les dix ans depuis les années 80 se fasse plus courte afin de suivre l'évolution des axes et thèmes de recherche en études québécoises.

LE QUÉBEC AU MIROIR DE L'EUROPE

L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX THÈMES DE RECHERCHE EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

LE POINT DE VUE DES SCIENCES SOCIALES

Jacques PALARD

Directeur de recherche au CNRS, Institut d'Études Politiques de Bordeaux (France)

Le volet « sciences sociales » du colloque s'est organisé autour de *quatre thématiques*, dont chacune a donné lieu à un ou plusieurs ateliers : immigration, intégration et urbanité ; droits et société ; les défis de la mondialisation ; la mutation du système politique. Il a donné lieu à la présentation de vingt-cinq conférences par des chercheurs de six pays européens (Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne, Hollande, Italie) ainsi que du Canada et du Québec. Un large panorama thématique et un vaste éventail de problématiques ont été ainsi proposés aux participants et discutés. Une première impression, unanimement partagée, s'est d'emblée imposée : celle d'un véritable dialogue international et interdisciplinaire, d'autant plus remarquable qu'un même « objet » a souvent contribué à nourrir un intense débat, parce que successivement appréhendé par des représentants de disciplines différentes : droit, géographie, linguistique, histoire, sociologie, économie, science politique, anthropologie et ethnologie. Ce fut notamment le cas avec l'analyse des quartiers urbains en mutation, de la pluriethnicité ou de la politique linguistique.

Sur le plan des *problématiques majeures*, ont particulièrement émergé cinq orientations majeures :

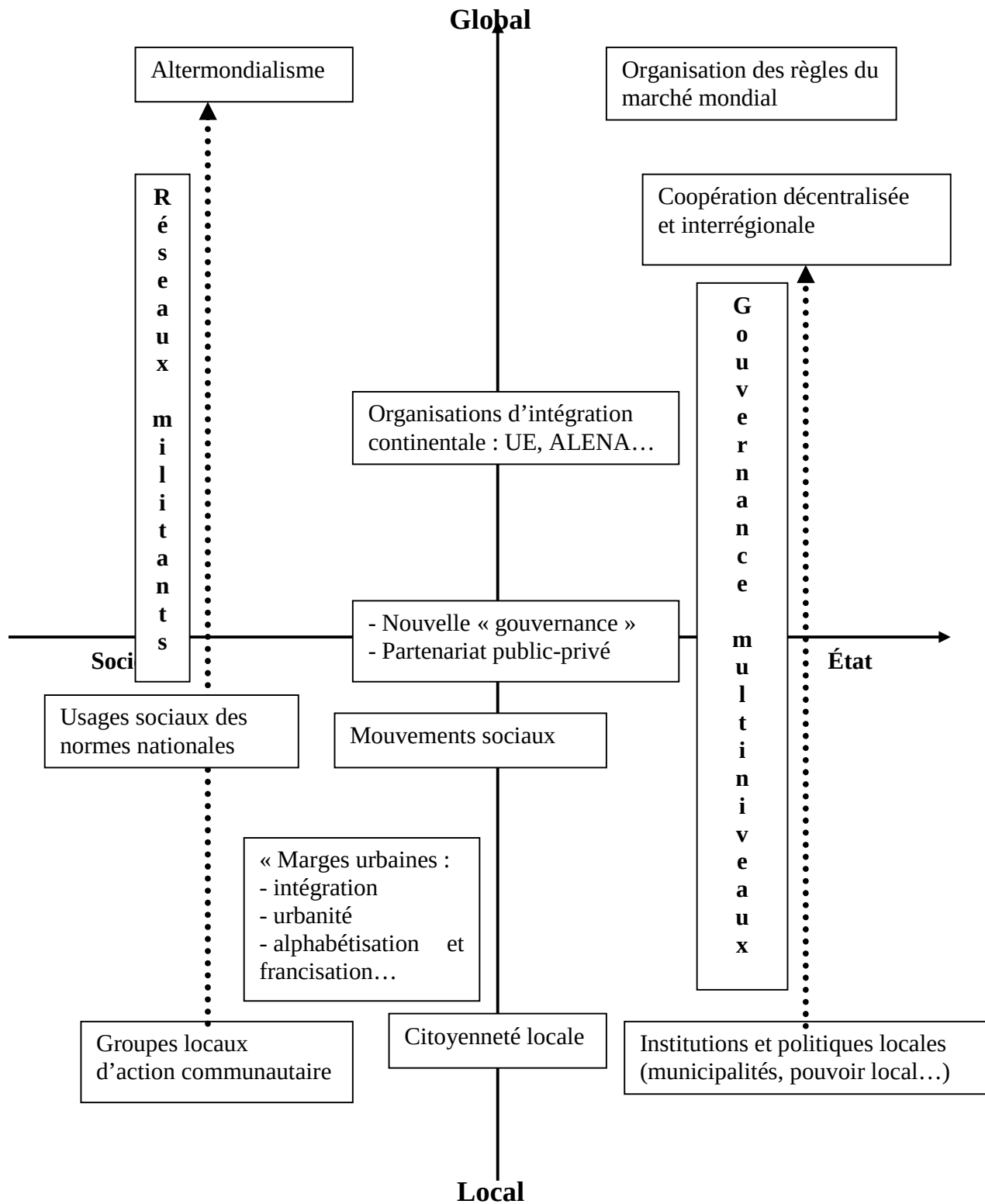
1. *la gestion de la diversité ethnoculturelle*, saisit sous des angles différents et complémentaires : l'immigration, bien sûr, mais aussi l'alphabétisation et, en particulier, la francisation, ainsi que la confrontation des modes d'intégration (multiculturalisme, melting-pot et républicanisme) ;
2. *l'action collective des groupes*, notamment celle des organisations féministes et des altermondialistes ;
3. *la transformation des fonctions de l'État et l'émergence d'un nouveau type de gouvernance*, qui se traduisent par l'intervention croissante des acteurs privés dans la conduite des politiques publiques, que celles-ci soient territoriales ou sectorielles ;
4. *l'établissement de relations inédites entre les différents niveaux territoriaux* : local, régional, national et international ; dans cette perspective, le local est apparu comme constituant désormais un enjeu « central » dans la mesure où s'y développent certains des principaux processus sociaux d'innovation et de régulation. On peut également percevoir un lien intime entre mondialisation et production de la localité : l'impact de la globalité ne se réduit pas, en effet, à la construction d'un espace global : elle comporte aussi une transformation de la localité, singulièrement au Québec, qui résulte des luttes menées par

des acteurs à différentes échelles politiques, comme le montrent la mobilisation des peuples autochtones et les mouvements urbains. De façon analogue, la coopération interrégionale, à l'instar de celle qui associe le Québec et la Bavière, s'inscrit comme une adaptation à la nouvelle donne politique, économique et culturelle qui se développe au niveau mondial. L'analyse de la récente réforme québécoise de réorganisation municipale par voie de fusion a ainsi permis d'appréhender la nouvelle ville de Montréal comme un « laboratoire politique » propre à redéfinir le champ des compétences du niveau municipal et du niveau provincial, sur la base de l'émergence d'une forme de « bien public urbain ». Il s'opère de la sorte, dans des sphères d'action très différentes, une nouvelle division interterritoriale du travail institutionnel et, du fait de cette complexification du jeu, un déplacement voire une remise en cause du niveau national comme concepteur et opérateur central des politiques publiques et comme cadre à la fois à la fois de référence et d'identification ;

5. cette évolution interroge elle-même *les rapports entre démocratie et diversité*, analysés selon un vaste registre lexical : nationalisme et pluralisme, solidarité nationale et différenciation culturelle, appartenance citoyenne et complexité des rapports identitaires, nationalisme civique et pluriethnicité, identité nationale et interculturalisme... Comment jouent conjointement les dynamiques de reconnaissance différenciée et les vecteurs d'intégration ? C'est dans ce cadre que l'on peut situer, par exemple, la définition de nouvelles normes dans la gestion des rapports entre les minorités autochtones et l'État québécois.

Ces orientations thématiques et problématiques sont commandées par une *même question de fond* qui comporte de multiples entrées : dans le système socio-politique québécois, *qu'est-ce qui change ?* Sans vouloir réduire outre mesure la substance des exposés et des débats, il ne paraît pas illégitime de donner à la réponse une représentation graphique par la construction d'un système d'axes formé de deux facteurs principaux et figurant une sorte d'analyse factorielle des correspondances : l'un des axes serait constitué par les pôles « société-État », le second par les pôles « local-global ». Cette représentation schématisée vise à montrer l'articulation, dans le champ social *et* dans le champ étatique, des relations entre les échelons territoriaux. Ces échelons, qui étaient naguère relativement étanches, sont devenus aujourd'hui singulièrement poreux et en constante interrelation. On pourrait imaginer une application de ce schéma pour rendre compte des rapports qui s'engagent entre groupes d'acteurs de niveaux et de statuts différents dans le domaine de la gestion de l'immigration et de ses effets.

Relations entre échelons territoriaux dans le champ social et dans le champ politico-institutionnel



Ce que ce simple schéma permet de faire ressortir comme nouveau dans les processus en cours, ce sont les *fortes interrelations qui se nouent entre les deux pôles d'un même axe et entre chacun des deux axes*. Ces interrelations apparaissent, du côté du pôle « société », au travers du développement des « réseaux » d'acteurs sociaux à la fois locaux, nationaux et internationaux et à forte composante militante, et, du côté du pôle « État », au travers de la montée en puissance de ce qu'il est convenu d'appeler la gouvernance « multiniveaux », qui s'organise entre institutions politiques locales ou régionales appartenant à des pays voire à des continents différents. Les schémas traditionnels, qui établissaient naguère des lignes de partage relativement claires dans l'exercice des compétences de ces divers échelons, sont aujourd'hui largement dépassés.

Quelques exemples présentés au cours du colloque permettent de saisir l'ampleur du phénomène.

6. *La politique d'immigration* relève, au Québec, d'une compétence partagée du gouvernement fédéral et du gouvernement provincial, mais c'est le plus souvent au niveau local que sont engagées les actions d'intégration les plus efficaces des « mobilités nomades ». À cet égard, le quartier Parc Extension de Montréal, où l'on recense 78 communautés ethnoculturelles (99 % des enfants de l'une des écoles sont allophones, 82 % des mères sont nées en dehors du Canada et 50 % des habitants ont moins de 35 ans) et qui constitue une véritable plaque tournante de l'immigration, vit à proprement parler à l'heure internationale. Les groupes d'action communautaires y exercent, *de facto*, une fonction intégratrice et régulatrice de première ligne. La mutation démographique que vit le Québec et qui est appelée à s'amplifier en raison de la faiblesse persistante du taux de fécondité et du vieillissement de la population, contribue à accentuer le rôle accordé à l'immigration et ainsi à renforcer le rôle de ces groupes, qui exercent, dans le processus d'intégration, une fonction de quasi-puissance publique par voie de délégation. Comme le dit l'un des habitants, « personne n'est vraiment chez lui, alors on se respecte ». La gestion de la diversité, qui s'appuie sur l'apprentissage de l'informel, devient dès lors l'un des moteurs de l'action. L'immigration met ainsi en question l'État provincial et sa politique linguistique : dans quelle langue assurer l'alphabétisation lorsque les immigrés n'ont pas été scolarisés dans leur propre langue maternelle ? Les activités des centres ethnoculturels, dirigés par les communautés ethniques elles-mêmes, deviennent dès lors incontournables.
7. *La politique de francisation*, qui s'appuie sur la volonté de faire du français une « langue pour tout le monde », une « langue publique », vient également se heurter au lien quasi inextricable qui s'instaure entre la langue et la dimension ethnique de l'identité nationale : la langue ne saurait être qu'un outil de communication. Le débat sur la citoyenneté qui a cours au Québec est venu éclairer de façon très opportune les difficultés auxquelles fait face la construction de la citoyenneté européenne : là aussi, en effet, l'immigration contribue à mettre en lumière les limites de la construction européenne dans la mesure où la citoyenneté reste subordonnée à l'État national.
8. *La contractualisation des rapports juridiques* avec l'État se manifeste, en France comme au Québec, dans la constitution de *partenariats public-privé* en matière, notamment, de financement des équipements publics urbains ; un phénomène analogue de coopération est également à l'œuvre dans le domaine de la protection sociale, dans une perspective qui

fait largement droit à la logique de marché. Ces évolutions invitent à l'évidence à réévaluer la part respective de la loi et du contrat dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques.

On ne saurait être surpris de constater que les questions traitées et les problématiques développées ont rencontré une *large communauté de vues entre, d'une part, chercheurs canadiens et québécois, et, d'autre part, chercheurs européens*. Dans cette confrontation, qui prend valeur de validation réciproque, réside d'ailleurs, sans nul doute, l'une des clefs d'explication de l'attrait qu'exerce la société québécoise sur la recherche européenne et internationale en sciences sociales : cette région du monde constitue un véritable microcosme où se trouve concentrée une bonne partie des questions majeures qui se posent aux démocraties occidentales : le débat sur l'architecture institutionnelle des systèmes politiques multinationaux ; la gestion d'une diversité culturelle, ethnique, linguistique et religieuse que vient amplifier une politique d'immigration ambitieuse mais aux effets parfois inattendus ; le rôle respectif et potentiellement antagonique des villes et des régions-provinces dans un pays où la répartition de la population donne au territoire une figure d'archipel ; le développement de relations internationales par le biais de la coopération décentralisée ainsi que dans le cadre de l'intégration économique du continent ; le défi à la fois socio-économique et politique que représentent le vieillissement de la population et, à terme, un déclin démographique annoncé ; la transformation du gouvernement urbain...

C'est bien cette nature commune des enjeux nationaux et régionaux qui fonde avant tout l'intérêt porté à une coopération universitaire en plein développement et multiforme. Le moment paraît venu de conforter la coopération transatlantique avec les institutions de recherche québécoise par le développement de relations entre chercheurs européens. C'est là la condition du resserrement et de la pérennisation des relations qui se sont engagées à l'occasion de ce premier colloque européen d'études québécoises. Ce colloque a eu l'immense mérite d'ouvrir les frontières et de décloisonner. Le ton est donné et le mouvement lancé ; il est désormais de la responsabilité des chercheurs de se saisir de cette opportunité et, pour ce faire, de construire des projets de recherche interuniversitaires à l'échelle européenne.

ALLOCUTION À L'OCCASION DE LA CLÔTURE DU CONGRÈS EUROPÉEN DES ÉTUDES QUÉBÉCOISES

Monique GAGNON-TREMBLAY

Vice-première ministre du Québec
Ministre des Relations internationales
Ministre responsable de la Francophonie

D'entrée de jeu, laissez-moi vous dire combien je suis heureuse de participer à la clôture du premier Congrès pluridisciplinaire d'études québécoises à se dérouler en Europe. C'est un moment important qui démontre la vitalité des études québécoises sur ce continent. On m'a d'ailleurs indiqué que la qualité des communications scientifiques s'est révélée excellente. J'en félicite tous les participants et participantes.

Mais avant tout, je souhaite profiter de l'occasion qui m'est donnée de souligner votre action. Année après année, vous, les spécialistes du Québec en Europe, les québécoistes ainsi que l'on vous nomme, avez et continuez à témoigner d'un engagement et d'une motivation remarquables.

C'est en Europe que l'on retrouve plus de la moitié des centres de recherche universitaire qui, à travers le monde, se spécialisent dans l'étude du Québec.

Depuis une vingtaine d'années, les études québécoises sont particulièrement bien implantées dans la plupart des pays d'Europe occidentale. Au cours de la dernière décennie, elles ont connu un développement important et rapide dans bon nombre de pays d'Europe centrale et orientale. Je suis heureuse de constater que six pays de cette région sont représentés à votre congrès.

Comme partout ailleurs dans le monde, une bonne proportion des québécoistes européens se spécialisent dans l'étude de la culture québécoise. On retrouve en Europe certains des plus grands spécialistes au monde du cinéma ou du théâtre québécois, de la chanson ou de la littérature québécoise. Plusieurs d'entre eux sont parmi nous ce soir. À défaut de pouvoir les nommer, je tiens à les remercier publiquement de leur contribution au rayonnement de la culture québécoise en Europe. Je tiens également à souligner la présence ici ce soir de jeunes qui incarnent la relève européenne en études québécoises. Bon nombre d'entre eux font partie de l'Association des jeunes chercheurs européens en littérature québécoise, qui n'a son équivalent nulle part ailleurs dans le monde.

Cet intérêt à l'égard du Québec m'a séduite. Pourquoi tant de chercheurs européens appartenant à des disciplines aussi variées s'intéressent-ils à nous? Je ne sais s'il y a une seule ou plusieurs bonnes réponses à cette question, mais je pense que celle que fournit le professeur Jean-Marie Klinkenberg, qui pendant plusieurs années a dirigé l'un des tout premiers centres d'études québécoises en Europe, celui de l'université de Liège, est la plus éclairante. Selon lui,

et je cite : « Le Québec est en lui-même une exception culturelle. Il n'est que plus stimulant pour ceux qui vivent dans une aire géopolitique et culturelle où la différence est reine »¹.

Cette citation prend toute sa signification au moment où l'UNESCO vient de mandater son directeur général pour élaborer un projet de convention visant la protection de la diversité culturelle universelle. Vous êtes en Europe une illustration parfaite de cette diversité, et le Québec attache une grande importance à ce chantier international pour lequel nos solidarités agissantes seront essentielles.

Depuis son élection, le premier ministre du Québec a livré des plaidoyers éloquents quant à l'importance de la diplomatie québécoise ainsi que de la promotion et de la défense des intérêts du Québec sur toutes les scènes du monde. Lors de son assermentation, il soulignait d'ailleurs que les sociétés comme le Québec, qui n'ont pas l'avantage du nombre, ont un devoir d'audace. Notre économie et notre culture dépendent de notre habileté à nous faire connaître sur tous les continents.

C'est dans la continuité que nous poursuivrons notre action à titre de gouvernement participant de la Francophonie et que nous y défendrons les intérêts du Québec. Nous continuerons à y œuvrer pour que la Francophonie devienne de plus en plus porteuse de démocratie et de modernité.

Comme vous le savez sans doute, nous célébrerons avec fierté en 2008 le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec. À cette occasion, nous souhaitons obtenir l'organisation du Sommet de la Francophonie à Québec comme l'a indiqué le premier ministre Jean Charest lors de la visite au Québec du secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, M. Abdou Diouf. Nous croyons que ces célébrations renforceront le rôle naturel de la ville de Québec comme capitale de la Francophonie des Amériques.

Les québécois que vous êtes, ainsi que vos collègues des autres continents, pourraient rêver de se réunir à Québec à cette occasion..., pourquoi pas en travaillant d'ici là notamment sur un thème dont les experts du monde entier exploreront les multiples facettes dans les années qui viennent, la diversité culturelle.

Je rappelais il y a quelques instants que le Québec appuie l'adoption d'une Convention internationale sur la diversité culturelle consacrant le droit des États et des gouvernements à maintenir, à développer et à mettre en œuvre des politiques de soutien à la culture et à la diversité culturelle. Comme plusieurs pays, le Québec souhaite l'adoption par l'UNESCO d'un instrument international juridiquement contraignant qui devrait :

définir un droit applicable en matière de diversité culturelle tout en soulignant l'ouverture aux autres cultures et à leurs expressions;

créer un droit parallèle au droit commercial international, qui ne serait pas subordonné à celui-ci, et comprendrait un mécanisme de règlement des différends efficace.

La décision de la Conférence générale de l'UNESCO, il y a quelques jours, de donner le feu vert à la rédaction d'une telle convention constitue une première étape en ce sens.

Par ailleurs, à l'exemple de ce qui s'est fait au Québec, de larges coalitions pour la défense et la promotion de la diversité culturelle sont nées, au sein de la société civile, partout dans le monde.

Il est essentiel que vous, universitaires, participiez à cet effort, dans vos propres pays, et l'alimentiez de votre apport intellectuel. Il faut que l'opinion publique, dont vous êtes l'un des ferments les plus riches, se fasse entendre auprès des gouvernements pour que le projet de convention en voie de développement à l'UNESCO, corresponde vraiment aux besoins de tous les pays.

À vous qui connaissez si bien le Québec, il est naturel que j'insiste pour dire combien nous comptons sur la solidarité européenne dans cette affaire. Vous qui consacrez une partie de votre enseignement et de vos recherches à une société différente de la vôtre, située à des milliers de kilomètres, vous comprenez parfaitement l'importance historique de cette démarche. J'espère d'ailleurs que l'élaboration de cet instrument contribuera à raffermir encore plus les liens très forts qui unissent déjà les universitaires québécois avec leurs collègues étrangers. Dans le contexte actuel de la mondialisation, le raffermissement de tels liens de coopération avec l'Europe communautaire nous semble plus vital que jamais.

Tout en observant avec grand intérêt le processus d'approfondissement du projet d'intégration européenne, le Québec se propose donc d'accroître dans l'avenir ses liens de coopération avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Assemblée des régions d'Europe dans les domaines où nos sociétés respectives ont des intérêts communs. À cet égard, la présence à Bruxelles depuis plus de trente ans d'une délégation générale constitue un atout précieux que le gouvernement du Québec compte bien utiliser au cours des prochaines années afin de concrétiser encore davantage cette volonté de rapprochement.

Le développement de nos liens économiques continuera à être une des préoccupations prioritaires de notre réseau de représentations en Europe. Au Royaume-Uni, sous l'impulsion de notre nouveau délégué général à Londres, M. George MacLaren, nous maintiendrons notre présence, au sein de la City notamment, afin de convaincre encore plus d'investisseurs de choisir le Québec. En Allemagne, notamment en Bavière et à Berlin, le Québec continuera à développer ses liens économiques et de coopération.

La jeunesse demeurera, elle aussi, un des domaines privilégiés de notre action en Europe, grâce aux partenariats développés par l'Office franco-québécois pour la jeunesse, l'Agence Québec Wallonie Bruxelles pour la jeunesse et aux nombreux programmes de stages et d'échanges élaborés au fil des ans.

D'ailleurs, le 35^e anniversaire de l'Office franco-québécois pour la jeunesse nous rappelle que, parmi les nations avec lesquelles le Québec entretient des relations sur la scène internationale, la France occupe une place unique, une place privilégiée. Ces quarante dernières années ont vu la genèse, puis le développement et l'approfondissement des relations institutionnelles entre le Québec et la France. Elles ont favorisé la mise en place d'assises permettant à nos deux sociétés de s'entraider de manière concrète dans tous les domaines de l'activité humaine. Le remarquable bilan dressé à l'issue de la rencontre au Québec, au mois de

mai dernier, des premiers ministres, MM. Jean-Pierre Raffarin et Jean Charest, illustre bien la richesse de cette relation.

Nous suivrons également avec beaucoup d'intérêt l'évolution du fédéralisme dans les nombreuses fédérations nationales que compte l'Europe. La Belgique, l'Espagne, l'Allemagne demeureront des sources d'information voire d'inspiration pour notre propre réflexion en matière de développement du fédéralisme au Canada.

Au-delà de l'Europe et du fait de notre position géographique, nous garderons également le cap dans nos relations avec les États-Unis. Je ne reviendrai pas sur les événements du 11 septembre, mais vous comprendrez sans peine leur impact au Québec, puisque la majeure partie de notre frontière sud est partagée avec les Américains qui absorbent près de 80 % de nos exportations. Un vaste chantier diplomatico-économique est en marche pour maintenir la fluidité de nos échanges tout en assurant la sécurité de nos citoyens respectifs.

Je ne peux terminer ce rapide tour d'horizon sans évoquer nos liens avec nos partenaires canadiens. À ce sujet, il faut mentionner l'initiative québécoise du premier ministre Jean Charest de proposer la création d'une nouvelle institution à caractère intergouvernemental, le Conseil de la fédération. Ce Conseil aura pour mandat de fournir le leadership nécessaire pour s'attaquer aux enjeux à la fois cruciaux pour l'avenir de la fédération et de toute première importance pour les Canadiennes et les Canadiens. Le Conseil sera composé des premiers ministres des dix provinces et des chefs de gouvernement des trois territoires et se réunira périodiquement. Cette institution relèvera donc de la branche exécutive des entités fédérées canadiennes. Son action sera articulée autour d'une vision commune de la conduite des relations intergouvernementales, qui reflétera plus fidèlement les valeurs et principes fondamentaux du fédéralisme.

Je suis personnellement convaincue que cette idée va modifier considérablement les rapports entre les partenaires canadiens et je suis certaine que ceux d'entre vous qui suivez de très près le débat constitutionnel canadien, vu du point de vue du Québec, ne manquerez pas de matériel d'étude et d'analyse au cours des prochaines années.

Avant de conclure, je rappellerai que le thème de ce colloque : « Le Québec au miroir de l'Europe » évoque une société qui s'inspire des leçons et des idéaux de collaboration et d'ouverture. Pour ce Québec qui se réinvente, ce Québec qui œuvre concrètement à améliorer la prospérité de ses citoyens en choisissant de nouvelles façons de faire, ce Québec qui trace sa propre voie dans un monde de plus en plus intégré, l'Europe demeurera une grande source d'inspiration.

La coopération universitaire, sur laquelle s'appuient les études québécoises :

elle peut contribuer à enrichir encore davantage les relations entre l'Europe et le Québec et ce, aussi bien sur le plan humain que sur les plans culturel, économique, politique et, bien sûr, scientifique;

elle peut favoriser l'établissement de liens interpersonnels durables entre professeurs, chercheurs et étudiants;

elle peut aider à former des jeunes qui auront appris à comprendre et à respecter la différence de l'autre;

elle peut faciliter la découverte de la culture de l'autre et, du coup, ouvrir de nouveaux marchés à certains produits culturels, dont les livres et les films;

elle peut encourager de futurs entrepreneurs et décideurs à s'engager dans des échanges économiques avec leurs partenaires d'en face;

elle peut également susciter des recherches comparatives au sujet des politiques publiques et apporter ainsi un éclairage utile à l'adaptation et à l'amélioration de ces politiques;

finalement, elle peut surtout conduire à la mise en commun des efforts nécessaires à l'éclosion des nouvelles connaissances dont le Québec et ses partenaires européens ont besoin pour assurer le bien-être et la prospérité de leurs populations.

Pour toutes ces excellentes raisons, il me reste à vous dire encore une fois merci. Merci pour votre action et votre engagement. J'ose espérer que mes propos vous seront utiles pour mieux nous comprendre et, de ce fait, nous renvoyer une image de nous-mêmes qui nous incite à poursuivre nos engagements respectifs, le vôtre, celui d'universitaires voués à la connaissance, le mien, celui d'une femme politique désireuse de contribuer à l'édification d'une société québécoise encore meilleure.

Je vous remercie de votre attention.

MOT DE REMERCIEMENT DU PRESIDENT DE L'AIEQ A LA MINISTRE DES RELATIONS INTERNATIONALES DU QUEBEC

Madame la Ministre,

Au nom de tous les congressistes et au nom des organisateurs, je tiens à vous remercier pour l'honneur que vous nous faites de présider le banquet de clôture de notre congrès « Le Québec au miroir de l'Europe ». Votre présence et votre discours chaleureux témoigne de l'intérêt que vous, votre ministère et votre gouvernement portez à nos activités.

Je vous remercie également de nous avoir présenté les orientations du nouveau gouvernement du Québec sur le plan intérieur et sur le plan international. Vous avez ainsi attiré notre attention sur les chantiers auxquels vous accordez une importance toute particulière et qui pourraient faire davantage l'objet de nos propres préoccupations. Je pense ici, notamment, aux contributions que les québécois européens pourraient apporter aux réflexions portant sur les enjeux de la diversité culturelle et de l'identité québécoise. Je pense aussi aux études comparatives pouvant porter sur le positionnement du Québec au Canada, en Amérique, dans le monde et notamment en Europe.

« Le seul Québec que je conçois est un Québec qui est grand. »

Vous aurez sûrement, Madame la Ministre, reconnu cette phrase qui, je m'en excuse, n'est pas de moi, mais de votre Premier Ministre, Monsieur Jean Charest. Elle est tirée de sa « Lettre aux Québécois » publiée le 14 octobre dernier.

Dans les relations internationales nous avons recours à différents critères pour définir la grandeur d'un pays. Le Québec, dont on connaît tous la capacité d'innovation, en a inventé un nouveau : le nombre de ceux et de celles qui, par profession, s'intéressent à un pays étranger.

Eh, bien, dans le monde, il y a peu de pays de la taille du Québec qui, pour se faire connaître à l'étranger, peuvent compter sur 2 500 observateurs et analystes qui, de plus, sont des volontaires passionnés. Ceux-ci sont d'autant plus susceptibles de contribuer à faire du Québec un grand pays qu'ils sont appelés à l'étudier, à le diffuser, à le prolonger et parfois même à le critiquer sans complaisance.

Enfin, Madame la Ministre, je tiens à vous remercier publiquement pour le soutien que vous et votre ministère apportez à l'Association internationale des études québécoises. Sans ce soutien, il va de soi que cette Association n'aurait pu mettre en place et animer cet imposant réseau d'ambassadeurs et d'amis du Québec dont le réseau européen se reflète dans le prisme de notre congrès. Sans ce soutien, elle ne pourrait continuer à soutenir quotidiennement les activités de ces québécois. Ce qui serait d'autant plus dommage pour le Québec que ces derniers le font découvrir chaque année à plus de 50 000 jeunes étudiants étrangers dont bon nombre d'entre eux sont les futurs acteurs des échanges et de la coopération entre leur propre pays et le Québec.

Madame la Ministre, dans quelques heures vous partez vers le Japon. Sachez que nous y serons à votre arrivée. Car dans ce pays du soleil levant comme dans une soixantaine d'autres pays, le réseau de l'AIÉQ – grâce à votre soutien – peut vous apporter le sien.

Nous vous souhaitons une bonne mission et espérons avoir à nouveau l'honneur et le plaisir de vous revoir prochainement et au plus tard lors du congrès mondial des études québécoises dont vous nous avez proposé l'organisation pour 2008.

INDEX DES AUTEURS

➤ Louis **Balthazar**

Université Laval, Québec (Canada)

Louis Balthazar est diplômé de l'Université Harvard (Ph.D. en science politique, 1971). Il est professeur émérite du département de science politique de l'Université Laval. En 2002-2003, il était titulaire par intérim de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques. Ses recherches portent sur la politique étrangère des États-Unis, sur les relations canado-américaines et sur le nationalisme. Il est également président de l'Observatoire sur les États-Unis. Il a publié plusieurs articles sur le Québec et ses relations extérieures. Il est co-auteur de *Le Québec dans l'espace américain* (1999, Prix Richard-Arès) et co-directeur de *Trente ans de politique extérieure du Québec, 1960-1990* (1993). Il est aussi l'auteur de *L'École détournée* (1989), de *Contemporary Québec and the United States* (1988) et de *Bilan du nationalisme au Québec* (1987, Prix Air Canada).

➤ Jean-Baptiste **Bousquet**

Université de Paris II, France

Docteur en droit (fiscalité et urbanisme), Jean-Baptiste Bousquet est rattaché à l'Université Paris II Panthéon-Assas. Il occupe plusieurs fonctions : chef de programme dans une société de formation (EFE), agent contentieux dans une société immobilière (Groupe immobilier 3F), juriste à la Fédération Nationale des Sociétés d'Économie et juriste à la Direction des affaires juridiques du Centre national d'études spatiales (CNES). Il a publié plusieurs articles, dont *La réforme des référés devant le juge administratif* (2001), *La responsabilité des élus, les conséquences des modifications législatives* (2001) et *Loi NRE, ce qui va changer pour les SEM* (2001).

➤ Beatriz **Calvo Martin**

Université libre de Bruxelles, Belgique

Beatriz Calvo Martín est spécialisée en langue et littérature françaises (littérature des femmes, littérature francophone – en particulier la littérature québécoise et littérature migrante) et espagnoles. Elle termine actuellement son mémoire de fin d'études sur la littérature des femmes au Québec à l'Université Libre de Bruxelles. Cette année, elle a publié un article intitulé *Passeuses de culture : Marie-Célie Agnant et Abba Farhoud* dans la Revue littéraire Euphorion. De plus, deux ouvrages dont elle est l'auteure ont reçu des prix littéraires, la nouvelle *Nocturno* (1999, VIII Concours de Nouvelles de la Universidad Autónoma de Madrid) et le roman *La jaula invisible* (1993, Prix de Création Littéraire Ayuntamiento de Madrid).

➤ Geneviève **Chovrelat**

Université de Franche-Comté, Belfort-Montbéliard, France

Geneviève Chovrelat a un doctorat en linguistique et enseignement du français, option sémiotique littéraire. Professeure agrégée à l'Université de Franche-Comté, elle a aussi enseigné sa spécialité au Pakistan, en Algérie et au Maroc. Dans les universités de Tunis et de N'Djaména au Tchad, elle a mis en place un cours de littératures québécoise et acadienne. Elle a créé l'Association « Prête-moi ta plume » dont la vocation est de publier les sans-voix. Parmi ses publications, mentionnons notamment *Louis Hémon, la vie à écrire* (2003), *La nouvelle sportive, pré-texte au roman dans l'œuvre de Louis Hémon* (2002), *Abécédaire de guerre* (2000) et *Arabesque et lisière, un territoire paradoxal. Dans la Cité de Thibodeau*. (1998).

➤ Ylenia **De Luca**

Université de Bari, Italie

Spécialiste en langues et littératures étrangères, Ylenia De Luca est récipiendaire de deux bourses d'études, l'une obtenue en 2000 de l'Association italienne d'études canadiennes (AISC), l'autre en 2001 du Conseil international d'études canadiennes (CIEC). Elle fait actuellement partie du groupe de recherche pour un projet de *Biblioteca*

telematica delle traduzioni dall'italiano in francese del Seicento. Elle a été membre du Comité de rédaction de la Revue italienne d'études canadiennes et a participé à la recherche pour le volume *Les traductions de l'Italien en Français au XVII^e siècle* de Giovanni Dotoli. Au cours des dernières années, elle a publié le livre *La poesia quebecchese fra tradizione e postmodernità*. Claude Beausoleil. (2003) ainsi que plusieurs articles, dont *L'evoluzione della poesia quebecchese : da "Refus Global" alle "scritture migranti"* (2001) et *La ville, le poète. Montréal dans la poésie de Claude Beausoleil* (2001).

➤ **Jürgen Erfurt**

Université Johann-Wolfgang-Goethe, Francfort, Allemagne

Jürgen Erfurt est professeur titulaire et directeur de la chaire de linguistique romane à l'Institut de langues et littératures romanes de l'Université de Francfort. Ses principaux domaines de recherche sont: sociolinguistique et politique linguistique dans les pays de langues romanes; histoire des langues romanes; minorités linguistiques; études francophones et le français en Amérique du Nord (Québec et la francophonie canadienne); migration; plurilinguisme. Il est l'auteur de 150 publications, dont 20 livres, recueils de textes et publications collectives. Sur le Québec et le Canada français, il a publié une trentaine d'articles et chapitres de livres.

➤ **Alain Faure**

Institut d'Études Politiques de Grenoble, France

Docteur en science politique, Alain Faure est chercheur depuis 1994 au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) du Centre de recherche sur la politique, l'administration, la ville et le territoire (CERAT) de l'Institut d'Études Politiques de Grenoble. Il dirige par ailleurs le Centre d'études canadiennes de Grenoble. Ses recherches portent sur l'évolution des systèmes politiques locaux, sur la transformation du métier d' élu local et sur l'analyse des politiques publiques mises en œuvre par les collectivités territoriales. Suite à une année de recherche à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) à Montréal (2001-2002), il a publié deux articles sur la fusion des municipalités au Québec (2002 et 2003). Il a co-dirigé plusieurs ouvrages sur l'analyse des politiques publiques et la transformation de l'action publique locale en France et en Europe, dont *La politique culturelle des agglomérations* (2001), *Les nouvelles politiques locales* (1999) et *La construction du sens dans les politiques publiques* (1995).

➤ **Manuel Feifel**

Bureau du Québec – Services culturels, Berlin, Allemagne

Manuel Feifel est diplômé de l'Université de Passau (Allemagne) en études supérieures de langues, économie et espaces culturels. Outre cette université, il a étudié à l'Université Michel de Montaigne à Bordeaux (France) et à l'Université Laval (Québec). Il est récipiendaire du Prix d'Excellence du Québec 2002. Il est présentement attaché culturel au Bureau du Québec à Berlin en Allemagne et est l'auteur d'un livre sur les relations entre le Québec et la Bavière : *Régionen als "Global Players". Das Beispiel der interregionalen Kooperation Bayern-Québec* (2003).

➤ **Aurea Fernandez Rodriguez**

Université de Vigo, Espagne

Aurea Fernandez Rodriguez est professeure titulaire au département de traduction et linguistique de l'Université de Vigo en Espagne. Elle enseigne la traduction générale et spécialisée (commerciale et financière) et est responsable de séminaires portant sur la fonction de la traduction et sa réception dans la culture cible. Dans ses recherches et ses publications, elle s'intéresse à la traduction et à la littérature québécoise — notamment à la fonction de la traduction et au roman québécois—, à l'histoire et à la didactique de la traduction. Ses recherches récentes sont plus particulièrement orientées vers la réception et la traduction de la littérature étrangère pendant la période franquiste et la réception et la traduction de la littérature québécoise en Espagne pendant les dernières décennies. Parmi ses œuvres, mentionnons *Le personnage romanesque dans l'œuvre de Louise Maheux-Forcier* (1990), *La fonction de la traduction et les premières règles établies en France et en Espagne. Étude comparative*. (1997) et *Métodos e estratexias para traduci-las lexias complexas* (2003).

➤ **Michel Filion**

Université du Québec en Outaouais, Québec (Canada)

Michel Filion a obtenu en 1993 un doctorat à l'Université Laval, à Québec. Il est professeur d'histoire au département des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais. Il a auparavant enseigné la communication de masse à l'Université d'Ottawa. À la rencontre de l'histoire et des médias, ses intérêts sont axés sur les milieux québécois et canadiens et l'identité collective. Il a d'ailleurs publié un livre sur le sujet intitulé *Radiodiffusion et société distincte. Des origines de la radio jusqu'à la Révolution tranquille au Québec* (1994) et plusieurs articles dont *La radio: institution et organisation* (2002), *Entre le rêve d'une radiodiffusion canadienne et sa réalité: l'évolution des politiques publiques et des pratiques culturelles* (2002) et *L'internet... et avant?* (2001). Il travaille présentement à la rédaction d'un livre sur la radio en Outaouais, une région du Québec à la frontière de l'Ontario.

➤ **Bernard Gagnon**

Institut d'Études Politique de Bordeaux, France

Après avoir complété une formation en science politique à l'Université d'Ottawa (BA, MA), et à l'Université du Québec à Montréal (Ph.D), Bernard Gagnon a réalisé un post-doctorat en philosophie à l'Université de Paris-Sorbonne. Il est spécialisé en pensée et théorie politiques modernes et contemporaines. Il est actuellement chargé de recherche à l'Institut d'études politiques de Bordeaux où il est accueilli en tant qu'enseignant-chercheur au Centre de recherche et d'études sur le Canada et le Québec en sciences sociales (CRECQSS). Par ailleurs, il est membre du comité de rédaction de la revue *Éthique publique*, dont le premier numéro est prévu en octobre 2003. Auteur de *La Philosophie morale et politique de Charles Taylor* (2002), il a également publié des articles sur l'éthique reconstructive (2001), l'éducation démocratique (2000) et le communautarisme d'Alasdair MacIntyre (1997).

➤ **Lise Gauvin**

Université de Montréal, Québec (Canada)

Écrivaine, Lise Gauvin est professeure au département d'études françaises de l'Université de Montréal. Son enseignement et sa recherche portent sur les corpus littéraires français, québécois et francophone (conte, roman, théâtre). Elle est également responsable de la chronique des « Lettres francophones » au journal *Le Devoir*. Ses principaux centres d'intérêt sont l'histoire des formes, les rapports entre la littérature et l'idéologie, plus particulièrement, entre la langue et la littérature au Québec et dans les littératures francophones (recherche en cours subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Elle a publié plusieurs ouvrages dont *Arrêts sur image* (2003), *Chez Riopelle Visites d'atelier*. (2002), *Langagement L'écrivain et la langue au Québec* (2000), *À une enfant d'un autre siècle* (1997) et *L'écrivain francophone à la croisée des langues* (1997, Prix France-Québec).

➤ **Martine Geronimi**

Université du Québec à Montréal, Québec, Canada

Martine Geronimi, spécialisée en tourisme et patrimoine, a un doctorat en géographie de l'Université Laval (Québec). Sa recherche intitulée *Québec au passé antérieur; entre patrimoine et tourisme*, lui a valu en 1997 la Bourse d'excellence de la Fondation de l'Université Laval et celle du Musée de la Civilisation en collaboration avec la Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN), ainsi que le Prix de la Fondation Desjardins en 1998. Présentement rédactrice adjointe pour la revue de recherche en tourisme *Téoros*, elle travaille aussi pour la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain au département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM. Depuis 2002, elle enseigne la géographie touristique, la morphologie urbaine et la géographie historique et culturelle au département de géographie de l'UQAM.

➤ **Marta Gokieli**

Université de Varsovie, Pologne

Étudiante à l'Institut des études romanes de l'Université de Varsovie, Marta Gokieli prépare, sous la tutelle du professeur Josef Kwaterko, un mémoire de maîtrise qui porte sur l'œuvre de Hubert Aquin. Son domaine d'intérêt

est la littérature québécoise, plus particulièrement les problèmes d'identité éclatée, d'interculturalité et du rapport du Québec face aux États-Unis et à l'Europe.

➤ **Lidia González Menéndez**

Université d'Oviedo, Espagne

Lidia González Menéndez rédige, à l'Université d'Oviedo, une thèse de doctorat qui porte sur Gabrielle Roy et le voyage, thème à propos duquel elle a élaboré plusieurs communications. Professeure titulaire du *Departamento de filología anglogermánica y francesa* de cette université, elle enseigne la langue française. Ses publications les plus récentes sont : *Les cultures littéraires au Canada et au Québec* (2002) et *Lectures 'voyageuses' de Gabrielle Roy. Les dernières études sur le voyage dans l'œuvre royenne* (2002).

➤ **Iris Gruber**

Université Friedrich-Alexander (FAU), Erlangen, Allemagne

Iris Gruber est actuellement thèse de doctorat à l'université d'Erlangen, Allemagne, comme boursière de la DFG, dans le cadre du groupe de recherche "Kulturhermeneutik im Zeichen von Differenz und Transdifferenz / Cultural Hermeneutics: Reflections of Difference and Transdifference". Elle a aussi été récipiendaire du Prix de l'Association d'études canadiennes des pays de langue allemande (GKS) en février 2003. Elle a notamment publié l'article « L'autoréférentialité et le postmoderne dans *Les grandes marées* et *Le désert mauve* ». 9th European Seminar for Graduate Students in Canadian Studies. Brno October 16 – 18 octobre 2000; In: *Shaping Canadian Identities / Formation des identités canadiennes. Proceedings of the 9th European Seminar for Graduate Students in Canadian Studies / Actes du 9^{ème} Séminaire européen des étudiants diplômés en études canadiennes. Brno October 16 – 18 octobre 2000*. Ed. par. Don Sparling. Brno: Masaryk University Press 2002. (= Canadian Studies in Europe / Études Canadiennes en Europe. 2.) et *Literarische Phänomene der Transdifferenz am Beispiel der littérature migrante in Québec* (2002).

➤ **Margareta Gyurcsik**

Université de l'Ouest, Timisoara, Roumanie

Spécialiste de la littérature française et des littératures francophones – dont la littérature québécoise – et de la pragmatique littéraire, Margareta Gyurcsik a reçu le Prix Rousseau du ministère français de la Culture ainsi que le Prix de l'Association des éditeurs roumains pour la traduction de *Tristan et Iseult*. Professeure et directrice du département des langues romanes et directrice du Centre d'études francophones de l'Université de Timisoara (Roumanie), elle est également directrice de la revue *Dialogues francophones*. Elle est membre des associations scientifiques internationales suivantes : Association internationale des études québécoises (AIÉQ), Centre international d'études françaises (CIEF), Association des canadienistes d'Europe Centrale. Elle est vice-présidente du Consortium universitaire pour l'apprentissage de la langue française par le multimédia. Parmi ses plus récents ouvrages, mentionnons *Écrivains roumains d'expression française – Anthologie* (2003), *Des Troubadours aux Préromantiques. Sept siècles de littérature française* (2003) et *La Roumanie et la Francophonie* (2003).

➤ **Orsolya Hladony**

Université Catholique Pázmány Péter, Hongrie

Orsolya Hladony est étudiante en français et anglais à l'Université catholique Pázmány Péter en Hongrie. Elle a fait, en 2001-2002, un voyage d'études à l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 au cours duquel elle a développé un intérêt pour la littérature et la culture québécoises. Elle poursuit d'ailleurs ses études dans ce domaine à l'Université catholique Pázmány Péter.

➤ **Jean-François Lessard**

École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, France

Jean-François Lessard est doctorant en science politique, attaché au Centre Raymond Aron de l'École des hautes études en sciences sociales à Paris. Son domaine de spécialisation est la théorie politique. Il est chercheur associé du

Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté (CRIEC) de l'Université du Québec à Montréal. Ses principaux thèmes de recherche sont la modernité, la démocratie, l'État, la nation et les identités collectives. Il vient de publier *Sociedad-mundo : Elementos de reflexión sobre el desarrollo de un nuevo imaginario y el nacimiento de una cultura mundial* (2003), un article sur le transnationalisme.

➤ **Jaap Lintvelt**

Université de Groningen, Pays-Bas

Jaap Lintvelt est professeur au département des langues et cultures romanes de l'Université de Groningen, aux Pays-Bas. Il y enseigne la littérature française et québécoise. Il est aussi directeur du Centre d'études canadiennes de l'Université de Groningen. Depuis son *Essai de typologie narrative* (1981/1989), il a été co-directeur de plusieurs ouvrages collectifs consacrés à la littérature québécoise dont le plus récent s'intitule *Sexuation, espace, écriture. La littérature québécoise en transformation* (2003). Il a aussi publié *Aspects de la narration: thématique, idéologie et identité. Guy de Maupassant, Julien Green, Anne Hébert, Jacques Poulin* (2000).

➤ **Thibault Martin**

Université de Winnipeg, Canada

Thibault Martin détient un doctorat en sociologie de l'Université Laval (Québec), pour lequel il a reçu le Prix d'excellence de la Faculté des Sciences sociales (meilleure thèse de doctorat, 2001). Depuis juin 2000 il est professeur-assistant au département de sociologie de l'Université de Winnipeg où il enseigne la sociologie des questions autochtones. Par ailleurs, il est membre du Conseil d'administration de l'Association internationale des études québécoises (AIEQ). Ses recherches ont pour thèmes la gouvernance des nations autochtones et les efforts déployés par les communautés autochtones pour résister à l'assimilation culturelle. Il est l'auteur d'un ouvrage publié conjointement par l'UNESCO et les Presses de l'Université Laval, *De la banquise au congélateur : Mondialisation et culture au Nunavik* (2003) et l'auteur de plusieurs articles sur les questions autochtones ainsi que sur celles des minorités francophones hors Québec.

➤ **Carmen Mata Barreiro**

Université autonome de Madrid, Espagne

Carmen Mata Barreiro, titulaire d'un doctorat en Philologie française de l'Université Complutense de Madrid, est professeure titulaire à l'Université Autónoma de Madrid. Elle fut professeure invitée à l'Université de Montréal de 1999 à 2002. Elle est membre du Comité Scientifique international de la revue *Recherches Sociographiques*, du Comité Scientifique de la Revue internationale d'études québécoises *Globe*, du Comité de lecture et d'orientation de la revue *Études de Linguistique Appliquée* et du Conseil d'administration de l'Association internationale des études québécoises (AIEQ). Ses recherches portent sur la civilisation française et francophone, la littérature québécoise et la didactique/didactologie de la langue et de la culture françaises et francophones ainsi que de la culture et civilisation espagnoles. Elle a participé aux ouvrages collectifs *Ville imaginaire/ Ville identitaire : échos de Québec* (1999) et *Les identités urbaines* (à paraître, 2003) ainsi qu'au *Dictionnaire des Œuvres Littéraires du Québec : 1981-1985* (2003). Plusieurs de ses articles ont paru au Canada, en Espagne, en France, en Grèce, en Irlande, au Liban et au Portugal.

➤ **Mirela Moldoveanu**

Université d'Ottawa, Canada

Après 5 années d'enseignement au niveau universitaire en Roumanie, Mirela Moldoveanu poursuit présentement ses études doctorales à l'Université d'Ottawa. Ses intérêts de recherche sont : la didactique du français langue seconde, la formation initiale des maîtres et l'éducation multiculturelle ou interculturelle.

➤ **Denis Monière**

Université de Montréal, Québec (Canada)

Docteur en science politique, Denis Monière a reçu le Prix du Gouverneur général du Canada et le Grand Prix littéraire de la ville de Montréal pour *Le développement des idéologies au Québec* (1978). Il est actuellement

directeur exécutif du Centre de coopération interuniversitaire franco-québécoise à Paris (CCIFQ). Ses travaux de recherches portent principalement sur la théorie politique et sur l'analyse des idéologies au Québec. Il a notamment publié *Le discours gouvernemental. Canada, Québec, France (1945-2000)* (2003), *Internet et la démocratie* (2002), *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs* (2002) et *Être ou ne pas être souverainiste – Le Parti québécois à l'heure des choix* (2001).

➤ **Dolores Olivares**

Université de Santiago de Compostelle, Espagne

Dolores Olivares enseigne la littérature, la civilisation et la culture françaises à l'Université de Santiago de Compostelle en Espagne. Elle a quelques publications à son actif, dont *La subordinación relativa y completa en el teatro clásico francés, Brosse. Les innocents coupables (1645)*, *Espacio y paratexto en el teatro quebequense actual* et *Du roman populaire français en espagnol dans L'histoire et les théories de la traduction*.

➤ **Jacques Palard**

Université de Bordeaux, France

Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, Jacques Palard dirige aussi, au sein de cet établissement, le Centre de recherche et d'études sur le Canada et le Québec en sciences sociales (CRECQSS). Ses principaux domaines d'intérêt sont les relations entre le politique et le religieux en Europe et au Canada et la transformation des institutions politiques territoriales (régionalisation, décentralisation). En ce qui concerne le Québec proprement dit, ses travaux ont porté en particulier sur l'évolution de la confessionnalité en milieu scolaire, au développement économique régional et à la place du Québec dans la fédération canadienne. Il a publié, entre autres, *La vallée de la Chaudière, creuset du « miracle beauceron »*. *Les traditions culturelles comme facteurs d'innovation économique* (2001), *Religion et politique au Québec entre distance et mémoire* (2001) et *La confessionnalité scolaire en débat. La religion a-t-elle encore une place dans l'école québécoise ?* (2000).

➤ **David L. Parris**

Trinity College, Dublin, Irlande

David Parris a fait ses études universitaires au Trinity College de l'Université d'Oxford en Angleterre, où il est entré comme boursier avant d'y obtenir sa licence en 1969. Il enseigne au Trinity College de Dublin depuis 1972 et y a créé, en 1975, le premier programme de littérature québécoise en Irlande. Il se consacre à l'étude des littératures francophones, principalement romande et québécoise. De surcroît, il fait partie de l'Ordre des palmes académiques et de l'Ordre des francophones d'Amérique. Il est membre du Conseil d'administration de l'Association internationale des études québécoises (AIÉQ), membre de l'Association irlandaise d'études canadiennes dont il fut président à deux reprises. Il est également membre de la Société des amis de C. F. Ramuz, de la Société d'étude de la littérature française du XX^e siècle, de l'Association d'études françaises et francophones d'Irlande et de la British Association of Canadian Studies.

➤ **Maria Pavel**

Université A1. I. Cuza, Iași, Roumanie

Professeure au département de langue et littérature françaises de l'Université Al.I.Cuza à Iași, en Roumanie, Maria Pavel y est aussi membre du Groupe de recherches québécoises du Centre d'études canadiennes, en plus d'être membre de l'Association internationale des études québécoises (AIÉQ) et de la Société internationale de linguistique fonctionnelle. Elle s'intéresse particulièrement à la linguistique historique (évolution du lexique latin en roumain et en français, évolution du syntagme nominal en perspective contrastive) et à la linguistique fonctionnelle et sociolinguistique (la variation linguistique, la dynamique actuelle du roumain et du français, le contact des langues, norme et imaginaire linguistiques, la diversité régionale du français en France, dans les pays francophones européens et au Canada). Elle a notamment publié *Le français avant le XIV^e siècle* (2002), *Prononciation du français actuel* (2001) et quarante-cinq études dans des revues roumaines ou étrangères, en plus d'avoir traduit quelques ouvrages du français au roumain.

➤ **Yannick Resch**

Institut d'études politiques d'Aix-en Provence, France

Spécialiste de littérature française et québécoise, Yannick Resch est professeure à l'Institut d'études politiques d'Aix-en-Provence et chargée de cours à Paris-IV Sorbonne. Elle cumule différentes fonctions administratives dont la vice-présidence de l'Association des amis de Gaston Miron. Elle est également membre du Conseil d'administration et du Comité scientifique de l'Association internationale des études québécoises (AIÉQ). Elle a dirigé et publié, entre autres, *Gaston Miron, le forcené magnifique* (2003), *Écrivains francophones du XX^e siècle* (2000), et *Littérature du Québec* (1994). Yannick Resch est aussi coéditrice des œuvres de Colette à la Pléiade.

➤ **Anne Revillard**

ENS de Cachan, France

Agrégée de sciences économiques et sociales, Anne Revillard prépare actuellement une thèse pour le Groupe d'analyse des politiques publiques (GAPP) de l'École normale supérieure de Cachan sur l'action du mouvement des femmes dans le domaine des politiques visant la famille, au Québec et en France. Ses principaux champs d'intérêt sont la sociologie de l'action publique, du droit, et des mouvements sociaux et les études féministes.

➤ **Julie Roy**

Université du Québec à Montréal, Québec (Canada)

Julie Roy détient un doctorat en études littéraires de l'Université du Québec à Montréal. Elle a reçu une bourse post doctorale du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour un projet de recherche portant sur la place des femmes dans les réseaux de sociabilité littéraire et culturelle entre la France et le Québec au XVIII^e siècle. Depuis février 2003, elle travaille pour le laboratoire SHADYC : sociologie, histoire et anthropologie des dynamiques culturelles (CNRS et EHESS) de Marseille. Elle participe au projet *Archéologie du littéraire au Québec* (ALAQ-UQAM). Elle est également responsable du volet féminin du Centre de recherche sur l'archive littéraire (ARCHÈ) et du projet *Histoire de l'utopie au Québec* (UTOPIAQ-UQAM). Elle est membre de l'Initiative interuniversitaire de recherche sur les manuscrits et les archives littéraires (IRMA). Ses intérêts sont : les concepts d'histoire littéraire, de genre et de *gender*, et la question du genre épistolaire comme « prétexte » à l'écriture littéraire. Elle a rédigé plusieurs articles et communications traitant de l'écriture au féminin.

➤ **Jean-Pierre Thouez**

Université de Montréal, Québec (Canada)

Spécialiste en géographie de la santé (en particulier l'environnement et la santé des populations), Jean-Pierre Thouez est docteur en géographie alpine. Il est professeur titulaire au département de géographie de l'Université de Montréal et chercheur associé au Centre hospitalier de l'Université de Sherbrooke (CHUS) et au Centre de recherche sur les transports (CRT). De plus, il est membre du Conseil d'administration de l'Institut d'études européennes de l'Université de Montréal et l'Université McGill, associé avec le Centre d'études allemandes et européennes (Chaire Jean Monnet).

➤ **Christophe Traisnel**

Université de Paris II, France

Spécialiste en étude des constructions identitaires par les militants politiques, Christophe Traisnel est doctorant en cotutelle avec Paris II et l'Université de Montréal. Ses champs d'intérêt sont les suivants : militantisme, francophonie, nationalismes, mouvements sociaux, politique comparée, politiques québécoise et canadienne. Ses plus importantes publications sont : *La construction sociale des identités nationales en Francophonie : le cas des nationalismes de contestation wallon, québécois et acadiens* (2002), *L'observation des groupes d'aspirations identitaires à partir des réseaux* (2001) et *Francophonie, francophonisme. Groupe d'aspiration et formes d'engagement* (1998).

➤ **Ana Isabel Valero Pena**

Université de Barcelone, Espagne

Étudiante au doctorat à l'Université de Barcelone, Ana Isabel Valero Pena soutiendra, en décembre prochain, sa thèse qui porte sur l'apparition d'une conscience linguistique lors de premiers échanges entre colonisateurs français et indigènes en Nouvelle-France au XVI^e et au XVII^e siècles. Elle a fait de la littérature française de voyage une spécialité.

➤ **Arpad Vigh**

Université de Pécs, Hongrie

Spécialiste en langue et littérature françaises, Arpad Vigh a fait son doctorat à l'Université de Debrecen, en Hongrie. Il fut boursier du gouvernement français à deux reprises, en 1965-1966 et en 1970-1971. Il est présentement professeur à l'Université de Pécs, en Hongrie, et fut professeur invité à l'Université Laval en 2002-2003. Par ailleurs, il est membre du Conseil d'administration de l'Association internationale des études québécoises (AIEQ) et du Comité scientifique de la revue *Globe*. Il est l'auteur de *L'écriture Maria Chapdeleine – Le style de Louis Hémon et l'explication des québécismes* (2002) et de *La francophonie des autres : le Québec et la Hongrie* (1997).

➤ **Silvia Visciano**

Université de Bari, Italie

Avocate et étudiante en philosophie du droit, Silvia Visciano poursuit un travail de recherche sur les rapports entre le droit québécois et l'identité autochtone à l'Université Laval, à Québec. Elle s'est méritée, à l'*Univeristà della Calabria*, en Italie, le titre d'«Experte en Politiques de l'Innovation» en s'intéressant au domaine épistémologique. Elle a précédemment collaboré avec la Chaire de philosophie du droit de l'*Università degli Studi di Foggia*. Elle a rédigé un mémoire de thèse intitulé *Démocratie, droits humains et procès équitable* au Centre des droits de l'Homme de l'Université Pierre Mendès (Grenoble). Actuellement, elle écrit pour la Revue de Sciences Humaines *Nuovo Sviluppo*.

➤ **Maud Vuillardot**

Université de Montpellier I/ UQAM, France/Québec (Canada)

Doctorante en science politique (co-tutelle avec l'Université Montpellier 1 et l'Université du Québec à Montréal), Maud Vuillardot a soutenu sa thèse *Élites et opinions : la presse écrite comme forum lors du référendum québécois de 1995* (2003) avec une mention très honorable et les félicitations du jury. Elle est rédactrice de *Régions Magazine*, le trimestriel des élus et responsables régionaux. Ses intérêts de recherche sont axés sur les problématiques liées au fait régional, telles que la décentralisation, les compétences régionales, l'aménagement du territoire, etc. Elle a publié, entre autres, *L'Annuaire des Régions et Trobadors*.